This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

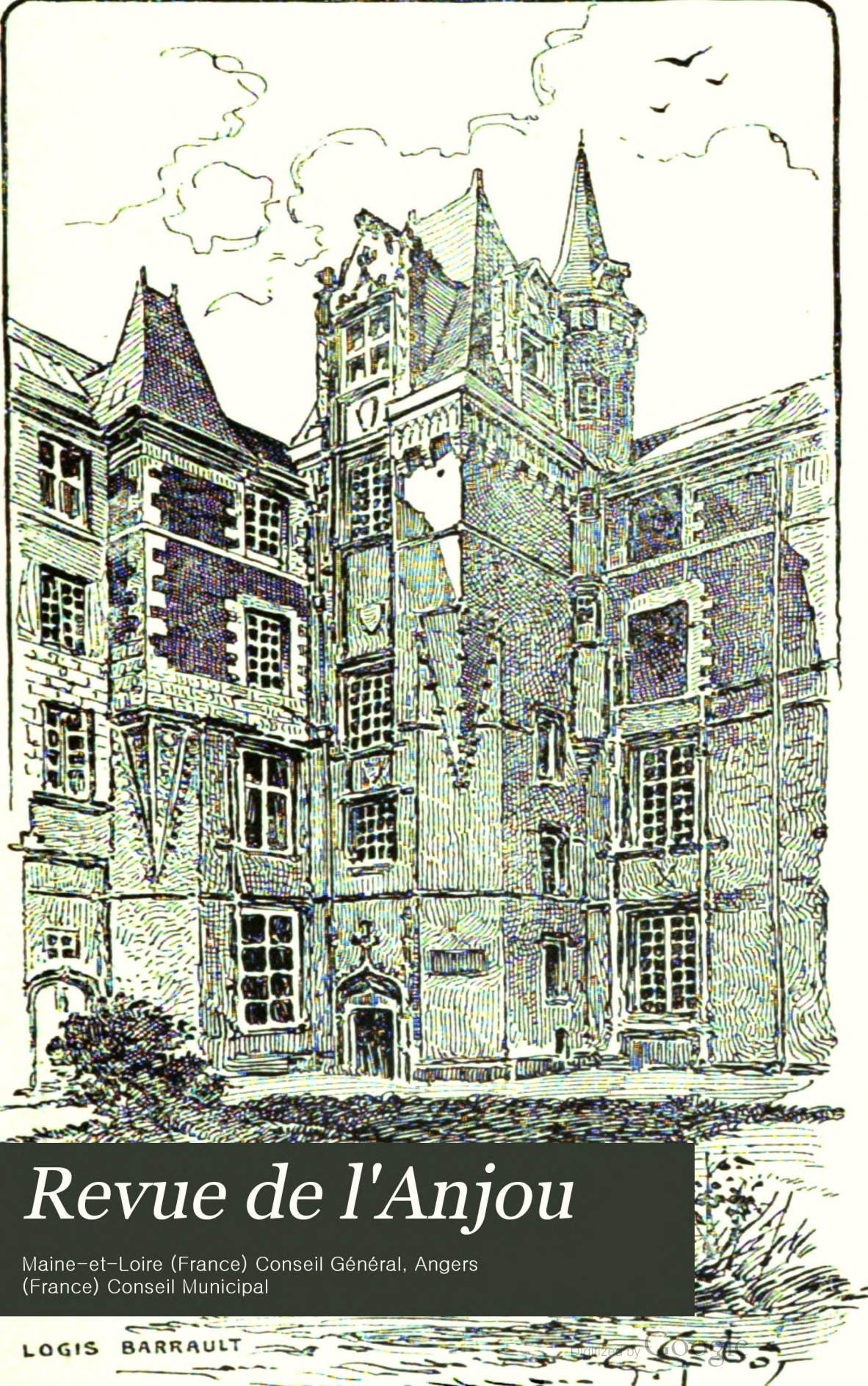

Revue de l'Anjou

Maine-et-Loire (France) Conseil Général, Angers (France) Conseil Municipal

Digitized by Google

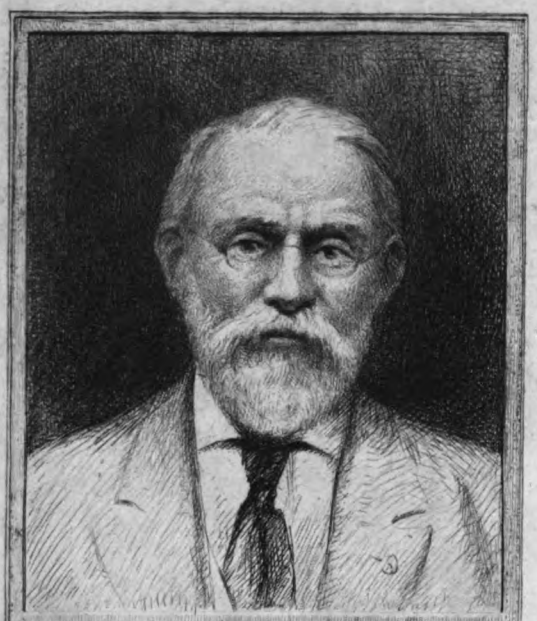

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME CINQUANTE-DEUXIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1906

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-13-28
16143

De la noblesse d'Agrippa d'Aubigné et de Mme de Maintenon [1]

C'est devenu presque un problème historique, en présence des divergences d'opinions des biographes[2] et des affirmations contradictoires des intéressés eux-mêmes, que de savoir si Agrippa d'Aubigné et sa petite-fille, Mme de Maintenon, appartenaient à une famille noble ou roturière.

Malgré le peu d'importance qu'offre la question de nos jours, il n'en est pas moins curieux, pour l'Anjou, berceau primitif de cette famille, de déterminer d'une manière précise ce point de leur origine[3].

[1] V. sur Agrippa les belles études de M. Paul Morillot, *Discours sur la vie et les œuvres d'Agrippa d'Aubigné* (Paris, Hachette, 1884), qui a remporté le prix d'éloquence à l'Académie française ; la thèse de doctorat de M. A. Postansque, *Théodore-Agrippa d'Aubigné, sa vie, ses œuvres et son parti* (Montpellier, 1854) ; Léon Feugère, *La vie et les œuvres d'Agrippa d'Aubigné* (*Revue contemporaine*, livr. des 30 novembre 1853, 30 décembre 1854 et 15 janvier 1855) ; Gérusez, *Théodore-Agrippa d'Aubigné, étude historique et littéraire*, 1838 ; Henri Monod, *La jeunesse d'Agrippa d'Aubigné*, Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1884, in-8°, et tout récemment celle que vient de publier M. Ad. Van Bever, qui sert d'introduction à l'édition des *Œuvres poétiques choisies d'A. d'Aubigné* (Paris, E. Sansot, 1905) ; — sur Mme de Maintenon, *La famille d'Aubigné et l'enfance de Mme de Maintenon* de Théophile Lavallée (Plon, 1863) et *Mme de Maintenon et sa famille* d'Honoré Bonhomme (Didier, 1863).

[2] V. Sandret, *Rev. hist. et nobil.*, 1875, p. 125 ; Beauchet et Filleau, *Dict. hist. et généalog. des familles du Poitou* ; Haag, *La France protestante*, etc.

[3] « Il est très nécessaire de démêler, dit Mlle d'Aumale dans son « *Mémoire* aux dames de Saint-Cyr, de qui Agrippa d'Aubigné était « fils. Les uns le font bâtard de Henri IV, d'autres de la reine de « Navarre. » (*Mme de Maintenon et sa famille*, Honoré Bonhomme, p. 223.)

Digitized by Google

L'intéressante découverte qu'a faite à Loudun et qu'a publiée M. Roger Drouault, correspondant du comité des travaux historiques, dans le *Bulletin historique et philologique*[1], d'actes de l'état civil et notariés émanant de quelques-uns de ses membres, jointe à l'extrait qu'il donne d'un *Mémoire* dicté à d'Hozier par Louis Le Roy, sieur de Montaupin, le 10 juillet 1700, semble ruiner les prétentions nobiliaires de la célèbre maîtresse de Louis XIV et de son grand-père.

Mais un recueil (Ms. du xve siècle)[2] parvenu en notre possession, qui renferme les chartes et aveux relatifs à la famille et aux biens que possédaient les seigneurs d'Aubigné dans notre province, nous permet d'affirmer la thèse contraire et de prouver d'une manière certaine qu'en se targuant d'appartenir à la noblesse ni l'un ni l'autre ne sauraient être argués d'imposture.

Il est possible, comme cela est arrivé dans nombre de maisons, que momentanément, pour des motifs politiques ou par suite de revers de fortune, un de leurs chefs fût réduit à une condition inférieure; toutefois, il n'est pas moins avéré que, comme il le déclare et comme on peut l'en croire facilement, d'après son caractère, Théodore-Agrippa d'Aubigné, au milieu du tumulte de la vie des camps, où s'était écoulée sa jeunesse, « ne s'était jamais soucié de biens, ni de maisons, ni de titres[3] », avant qu'il songeât à épouser Suzanne de Lezay; mais qu'alors, ayant à faire ses preuves de noblesse pour entrer dans cette famille[4], il déjoua les bruits que ses rivaux faisaient courir :

[1] 1903, pp. 107-111, *L'origine loudunaise des d'Aubigné-Maintenon.*

[2] In-4° de 437 pages contenant 187 pièces (Chartes originales, vidimus et copies, allant de 1297 à 1486).

[3] *Mémoires*, édit. Lalanne de 1854, p. 65.

[4] Il indique lui-même à quelle « fourbe ou ruse d'amour » il eut recours pour amener le curateur, afin de lui donner la main de sa pupille, à exiger ces preuves, dans l'espoir de l'évincer, et comment ce stratagème lui réussit (*Ibid.*, p. 64).

Digitized by Google

« qu'il n'estoit pas très-accomply gentilhomme et de bonne « part, ce qu'ils n'osaient maintenir devant luy », parce qu'il leur aurait répondu (comme il le fit un jour à un dîner « où quelques-uns avoient aportez des lettres de M. de « Fervaques contre luy), que, s'il ne pouvoit leur enfler le « cœur avec des desmentis, il enfleroit leurs joues avec des « soufflets ».

Il établit donc, en présence du Conseil des parents assemblez, « d'après une curieuse recherche faicte sur un « procez et querelle qu'avoit eu le sieur d'Aubigné, le père, « avec un gentilhomme nommé d'Ardene[1], pour s'estre « battus aux honneurs d'une procession, qu'il estoit de la « maison d'Aubigné, en Anjou, et pour ce que (ledit d'Ardene ayant fait intervenir dans cette question de préséance contre son adversaire les francs-fiefs du roy, le procès coûté plus de 1.000 escus et duré trois ans) « il « fallut produire les contracts de mariage et les partages « de six lignées, le tout descendant d'un Savary d'Aubigné, « commandant pour le roy d'Angleterre au chasteau de « Chinon, jusques à faire visiter une chapelle bastie par « luy, bordée des armes de la maison, qui porte de gueules, « un lyon rampant, armé et lampassé d'or. Ceux de la « Jousselinière[2] descendus de mesme tige, ont depuis her- « miné leur lyon[3] ».

[1] C'est le nom d'un faubourg de Montreuil-Bellay (V. son *Hist. universelle*, t. III, ch. III); en étaient les Turpin de Sanzay (V. Grandet, *N.-D. Angevine*, p. 482; — J. Denais, *Armorial de l'Anjou*, t. III, p. 183, et ms. d'Orléans copie de notre Bibliothèque).

[2] Ancienne seigneurie, commune du Pin-en-Mauges, apportée par Jeanne de l'Espine à Guyon d'Aubigné et donnée à Morelet d'Aubigné, son fils, le 3 juillet 1404, lors de son mariage avec Marguerite Gosselin; passa ensuite (12 février 1450) à Thibault d'Aubigné, écuyer de la grande écurie, puis maistre d'hôtel du roi, qui y mourut en 1482. Elle est restée dans la famille jusqu'au XVIIe siècle; (Cf. C. Port, *Dict.*, t. II, p. 418; J. Denais, *Armorial de l'Anjou*, t. I, p. 81; Audouys, Ms. Bibl. d'Ang. no 994, p. 14; Th. Courtaux, *Hist. généal. de la maison de l'Esperonnière*, pp. 39, 41 et 48.)

[3] *Mémoires*, édit. Lalanne, p. 66. — Mme de Maintenon, dans l'une de ses lettres, blâme son frère de n'avoir pas pris le lion d'hermine, parce que ce sont leurs véritables armes.

Digitized by Google

Ce n'est en conséquence point, comme on l'a dit, par pure jactance que se prévaut de cette origine l'homme de guerre, l'historien, le poète, qu'était Agrippa d'Aubigné, lequel pouvait revendiquer bien d'autres titres plus glorieux à l'admiration de la postérité, et, quand il écrivait en tête de ses *Mémoires*, en s'adressant à ses enfants : « Voicy le discours de ma vie en la privauté paternelle, « dont, ne pouvant rougir envers vous ni de ma gloire, ni « de mes fautes, je vous conte l'une et l'autre comme si je « vous entretenois encores sur mes genoux » (Préface), on n'a pas de raisons sérieuses de douter de sa parole.

S'il s'est trouvé un courtisan (il se dit son protégé et son parent), pour flatter la vanité de son père en faisant remonter son origine aux Romains, sous le prétexte qu'Aubigny viendrait d'*Albinus*[1], il ne faut cependant pas tout rejeter de cette généalogie en mauvais vers adressés, le 26 mai 1556, à messire Jehan d'Aubigné, chevalier, seigneur de Brie, datée d'Orléans, où il se trouvait encore, en 1563 et fut blessé après avoir pris une part glorieuse à la défense de cette ville :

Mais sans aller rechercher de si loing
Ny remuer ces pancartes gothiques,
Voyons l'Anjou ; ton nom n'a pas besoing
D'autres secours, estant des plus antiques.
On voit encor dedans cette province
La seigneurie dont tu portes le nom,
Que tes autheurs, de noblesse non mince,
Ont possedez pendant un temps fort long[2]

[1] *Mém.*, p. 440, Appendice, LII, édit. de 1854; Bibl. Nat. coll. Duchesne, ms. 9, 612 F-G, f° 85 et seqq. Les initiales D [d'Aubigné], B, C, dont elle était signée, ont été biffées; mais le dixième vers constate que l'auteur était de la famille d'Aubigné et son protégé :

Ouy d'Aubigné, mon amy bienfacteur
Né du beau sang qui m'a donné la vie.

Ces généalogies versifiées étaient dans le goût du temps et l'on sait que Ronsard lui-même avait composé une élégie pour celle de la famille de Sanzay dont nous venons de parler, dressée par Jean Le Féron, roy d'armes de France, en 1560, comprenant près de 50 degrés (V. Ms. Bibl. de l'Arsenal, n° 731, et le *Bocage royal*, t. III des *Œuvres complètes de Ronsard*, p. 389, édit. de P. Blanchemain).

[2] V. *Mém.*, édit. Lalanne, pp. 439-444, édit. de 1854 et Appendice *infrà*.

Digitized by Google

C'est là, en Anjou, que se trouve en effet la terre dont cette famille a pris son nom[1] et d'Aubigné n'en impose pas quand il prétend en descendre et le justifier par des contrats de mariage et des partages de six lignées, aussi bien que compter parmi ses ancêtres Savary d'Aubigné.

Non seulement ces affirmations concordent avec cette généalogie en vers, mais elles sont corroborées par tous les documents d'archives que nous possédons en Maine-et-Loire[2], et surtout par les titres invoqués et relatés dans les *preuves* de noblesse fournies à l'appui de son admission à Saint-Louis de Saint-Cyr par Mlle Marie-Élisabeth d'Aubigné, le 30 mars 1689, et vérifiées par d'Hozier lui-même, ainsi que par le manuscrit entre nos mains qui contient les aveux que rendent les sieurs d'Aubigné aux seigneurs suzerains, comme le duc d'Anjou, René, roi de Sicile, à cause du château de Saumur, et Adam de Melun, comte de Tancarville, seigneur de Montreuil-Bellay, à cause de leur terre du Coudray-Macouard[3], et ceux qu'à leur tour les seigneurs de Montreuil-Bellay, et notamment Guillaume d'Harcourt, rendent au duc d'Anjou, pour la baronnie de Montreuil-Bellay[4].

Les actes sont authentiques et les dates n'en sont pas moins précises que les noms.

[1] C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, t. I, p. 150, vo Aubigné-Brion : « On « la trouve mêlée vaillamment, dit-il, à tous les faits d'armes de « l'histoire, et cela, depuis 1160, avec Geoffroy d'Aubigné, fils du « seigneur de Doué. »

[2] V. Archives départementales, série E, 520, (1505); 3881, p. 162; et *titres de famille*, C. 117 et 193; — Th. Courtaux, *Hist. généalog. de la maison de l'Esperonnière*, loc. cit. suprà. — De l'Estourbeillon, *Inventaire des archives du château de Sainte-Verge* (châtellenie de Bouillé-Saint-Paul), p. 17.

[3] Ms. d'Aubigné, fo 273, fo 290, originaux ou copies collationnées et signées.

[4] Arch. départ. E, no 819 (aveu incomplet), mais qui se trouve en entier dans les archives du duc de la Trémouille, au château de Serrant (Adveu du 1er février 1486, par Mgr le comte de Laval) : « Le seigneur d'Aubigné et femme, à cause de sa tour et hébergement du Couldray-Macouard, de la terre de Meigné, de l'oustel du bourg de Guesdon et de Gastine, à Montreuil; de Tourtenay, etc. » (*Inventaire des fiefs de la vicomté de Thouars*, pp. 79 et 86.)

Digitized by Google

On conçoit mal dès lors comment M. Ludovic Lalanne, après avoir accepté les assertions d'Agrippa d'Aubigné, dans sa première édition de 1854, sur la foi des documents cités par la Beaumelle, l'historien de Mme de Maintenon [1], en est venu après l'article de M. Henri Bordier, dans la *France protestante* de Haag [2], à les répudier dans sa seconde édition de 1889 [3] et à ne leur accorder aucune créance.

Il s'appuie particulièrement sur une note trouvée dans les papiers de d'Hozier, qui s'étonne que M. Barentin, chargé de la reconnaissance de la noblesse dans le Poitou, en 1667 [4], et MM. de Beringhen et de Saint-Simon, en 1688, aient accepté avec tant de facilité, comme preuve, le contrat de mariage de Jehan d'Aubigné avec Catherine de l'Estang et l'aient considéré comme authentique alors qu'il était manifestement faux.

Il dit avoir vu l'original (?) de ce contrat [5] sur parchemin, qui était joint au manuscrit des *Mémoires* conservé à la bibliothèque du Louvre et brûlé, en 1871, durant la *Commune*, lequel avait également passé sous les yeux de d'Hozier, à qui Mme de Maintenon l'avait montré; mais, alors que celui-ci avait été frappé par son caractère apocryphe, d'après ses signes extérieurs, M. Lalanne en avait tout d'abord reconnu l'authenticité, sans contestation.

D'Hozier argue surtout ces preuves de faux, parce que, dit-il, d'après M. Lalanne, « tous les actes véritables que « l'on a de Jean d'Aubigné et de Catherine de L'Estang

[1] *Mémoires* pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon, 1756, t. V, et *Lettres* de celle-ci à diverses personnes, 1757, 9 vol. in-12.

[2] Haag, *La France protestante*, vo Aubigné, t. I.

[3] Jouaust, *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*, préface, pp. I à III.

[4] V. l'arrêt rendu à Poitiers, à cette date, par M. de Barentin, commissaire chargé de la vérification des titres de noblesse, en sa qualité d'intendant de cette province.

[5] V. la copie ci-après (Appendice).

Digitized by Google

« nous apprennent que Jehan de L'Estang, son père, était « qualifié seigneur de Landes-Guinemer, en Blaisois, et « était d'une famille bourgoise bien différente de celle « de L'Estang, seigneur de Rules, qui est une ancienne « noblesse de l'Angoumois et dont les armes sont aussi « différentes ».

Or, la leçon que nous donne M. Lalanne du contrat de mariage ne contient aucune contradiction à cet égard et c'est à se demander si d'Hozier l'a bien lu ; car il porte que Catherine était « *dame* de la Lande-Guimener par « Suzanne de Laborde, sa mère, demeurant à la *maison* « *noble*[1] de la Lande-Guimener, paroisse de Mer. » C'est donc par sa femme et à la suite de son mariage que Jehan de L'Estang devint seigneur de ce lieu (que possédait encore Agrippa à son décès, d'après son testament), puisqu'il est dit, lui, sieur de Rulle[2], en Angoumois, et par conséquent le compatriote de Jehan d'Aubigné, ce qui explique ce mariage.

Quant à l'argument tiré par M. Lalanne de la qualité de « chancelier du roy de Navarre », qu'aurait usurpée Jehan d'Aubigné dans ce contrat, il ne paraît pas meilleur, dès lors qu'elle peut s'entendre de celle de *chancelier en la cause* du parti protestant, qu'il lui reconnaît et qu'il eut après l'affaire d'Orléans, et sa nomination de maître des requêtes, comme récompense de ses services et du traité de paix qu'il fit le 12 mars 1563[3]. C'est la qualification d'ailleurs que lui donne l'auteur de la pièce en vers publiée par M. Lalanne[4] :

Le chancelier tu es de son Estat
Et de son cœur le premier magistrat.

[1] La possession d'une terre noble ne conférait pas la noblesse, mais en autorisa beaucoup à l'usurper.

[2] M. Lalanne a écrit *Pulle*, mais c'est *Rulle* ou *Rules* qu'il faut lire.

[3] *Mémoires*, édit. 1854, p. 12.

[4] *Ibid.*, p. 444 (vers adressés à messire Jean d'Aubigné, *chancelier* de Navarre). (V. l'Appendice ci-après.)

Digitized by Google

Il s'y dit (d'accord en cela avec la généalogie) « fils « de deffunct Pierre d'Aubigné, escuier, seigneur de « Brie et de Viguier[1], en Anjou, et de Catherine de » Sourches[2]. »

D'Hozier, qui l'a cherché sans doute en Angoumois, prétend qu'il n'a pu découvrir dans aucun acte de qui il était fils, ni de quel lieu il était; aussi, comme nous l'avons dit précédemment (v. note 2, p. 1), les imaginations s'étaient-elles donné carrière[3].

Cependant, parmi *les preuves de noblesse*[4] de Marie-Élisabeth d'Aubigné, qu'il a reconnues exactes, après les avoir vérifiées et annotées de ses observations, et que le même d'Hozier a revêtues de son certificat « de généalogiste de la maison du roy et juge général des armes et blasons de France », on rencontre une vente du 17 juillet 1446 « à M. François d'Aubigné, écuyer, seigneur de la Jousse- « linière et de la Touche d'Aubigné, par noble demoiselle « Charlotte de Brie, veuve d'Anthoine d'Aubigné, des « droits appartenant à Jean d'Aubigné (grand-père de « Jean, dont il est question plus haut), dans la succession « de noble Thibaut d'Aubigné, chevalier, seigneur de la « Jousselinière, maître d'hôtel du roi, son grand'père », reçue par Pasquier, notaire à la cour de Beaupréau, comme l'énonce la généalogie en vers :

[1] Il faut sans doute lire Vihiers, autrefois *Vigerium*, (C. Port, *Dict. de M.-et-L.*), d'où dépend la *Salle*, dont étaient les d'Aubigné.

[2] *Aliàs* Chourses, châtellenie relevant de Montreuil-Bellay (C. Port, t. I, p. 710).

[3] Sur l'ordre donné, lors de son élévation au trône, de faire descendre Mme de Maintenon de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, qui, après la mort de son mari, avait épousé un de ses gentilshommes, certain généalogiste fait naître son grand-père de cette union. Bayle (*Dict.*, v° Navarre, t. III, p. 479, et note Q) réfute ce conte d'une manière péremptoire et facile par de simples rapprochements de dates.

[4] *Preuves de la noblesse des demoiselles du Poitou reçues dans la maison de Saint-Cyr*, par le vicomte P. de Chabot (*Rev. hist. de l'Ouest* novembre-décembre 1897, et seqq.).

Digitized by Google

C'est au pays de Xaintonge vrayment
Qu'il[1] fut conjoint à *Charlotte de Brie*,
Dame du lieu et d'un grand tènement.
Cette alliance à plusieurs fit envie.
De lui, vint Jehan, son fils et héritier,
Qui espousa dame Yoland du Cloître.
. . . . . .
De ces conjoints naquirent deux enfants ;
François, l'aîné, n'en eut point de sa femme;
Pierre, le cadet, succéda à ses biens
Et espousa une gentille dame.
Elle avoit nom dame *Françoise de Sourches*.
. . . . . .
Tu es né d'eulx.

Comment Jehan d'Aubigné avait-il été attiré en Saintonge et amené à s'y fixer ? C'est qu'il y possédait encore sans doute, de par l'héritage de sa grand'mère, la terre de Brie, puisqu'il en prend le titre de seigneur. Ainsi que le constate le contrat de mariage publié par M. Lalanne, il était « de la suite du roy de Navarre » et, comme Louis Leroy, sieur de Montaupin, l'indique dans son *Mémoire*[2], « ce fut cause qu'il s'habitua en Xaintonge » ; car la terre de Pons, dont dépendait Saint-Maury, où est né Agrippa d'Aubigné, appartenait alors à Jeanne d'Albret, reine de Navarre[3] ; elle passa ensuite dans les mains d'Antoinette de Pons, dame d'Albret, à laquelle il fut attaché sans doute en qualité de « varlet ».

Fort attachez à la cour de ton roy[4],
. . . . . .
Aussy Henry (d'Albret), ce bon roy de Navarre,
Les aymoit fort et estoit leur soutien.

[1] Antoine d'Aubigné ; on trouve une vente du 17 juillet 1442 par sa veuve Charlotte de Brie dans ces *Preuves de noblesse*, etc.

[2] V. à l'Appendice l'extrait de ce *Mémoire* dicté à M. d'Hozier par messire Louis Le Roy, sieur de Montaupin, petit-fils de Françoise d'Aubigné, depuis dame de Montaupin, le 10 juillet 1700, et, sur cette branche de la famille d'Aubigné, le *Mercure galant* de septembre 1688.

[3] V. la réponse de la marquise de Villette aux questions des dames de Saint-Cyr sur la *Notice* de Mlle d'Aumale, l'une de ses filles d'honneur. (H. Bonhomme, *Mme de Maintenon et sa famille*, p. 230.)

[4] Henri II d'Albret.

Digitized by Google

Cette condition de *valet et de femme de chambre* qu'avaient et que prennent dans les actes plusieurs de ses ancêtres, notamment Guyon et Pierre d'Aubigné, n'avait alors rien de vil ; elle n'était point inférieure quand elle s'exerçait dans la maison de grands seigneurs, et, comme celle de dame d'honneur ou de valet de chambre de la reine ou du roi à la cour, était même fort recherchée, si l'on en croit Bernard du Haillan[1] et qu'on en peut juger par le cas de Clément Marot : « Il semble, dit Ménage, qu'on appeloit *valet* un gentilhomme tant qu'il n'était pas chevalier, et de même, d'après le président Pasquier, le titre *de femme de chambre* ou *chambérière* équivaut à celui de dame d'honneur. »

Quel que soit le motif qui ait inspiré à un parent de Mme de Maintenon, en 1700, la note dictée à d'Hozier par L. Leroy de Montaupin, elle constate deux faits qu'il importe de retenir, parce qu'ils confirment tout ce que nous savons de précis : le mariage de Jean d'Aubigné avec Catherine de l'Estang, sinon, ainsi qu'il le dit à Blois même, dans le Blaisois, et ce que nous apprend d'Aubigné, dans ses *Mémoires :* la curatelle d'Aubin d'Abbeville, juge d'Archiac, qui avait épousé sa cousine, la *femme de chambre* de Jacquette de Moutbron, dame d'Archiac. Cette concordance entre les renseignements qu'on cherche à lui opposer et ceux qu'il donne lui-même dans ses *Mémoires*[2] sur ce « *curateur (d'Aubeville)*, lequel : « pour debtes « immenses du père le fit renoncer à la succession de « 4.000 livres de rente et l'entretint aux estudes du bien « de sa mère, puis l'envoya à treze ans à Genève, pour

[1] *Traité des préséances* : « Le mot de *valet* estoit lors honorable et signifioit ce que nous appelons aujourd'huy écuyer » (cf. Ménage, *Dict. étymolog. de la langue française*, t. II, p. 559) ; — Fauchet, livr. I, *de l'origine des chevaliers ;* — Pasquier, *Recherches*, livre VII : « Le mot *valet* s'adoptait anciennement à titre d'honneur près les Rois », p. 684 ; — Pierre Pithon, sur l'art. 22 de la *Coutume de Troyes ;* — du Cange, sur Ville-Hardoin, pp. 272-275 et 23.

[2] Edit. Lalanne (1854, p. 12), qui a lu d'Aubeville.

Digitized by Google

« lors faisant plus de vers latins qu'une plume diligente « n'en pouvoit escrire », atteste bien la véracité des indications qu'il fournit sur sa famille, en ce qui concerne ces divers points et nous permet d'en induire qu'ils sont de tous autres véridiques.

La note de Louis Le Roy, tout en cherchant à amoindrir la situation des d'Aubigné, prouve néanmoins qu'ils n'étaient pas de si basse extraction, puisque l'une de ses cousines épousait un juge et l'autre un receveur d'Archiac.

On se demandera peut-être également pourquoi, si le père de Jean d'Aubigné appartenait à l'Anjou, il était absent de sa province et comment une branche était venue se fixer à Loudun; probablement pour cause de religion, s'il avait embrassé le protestantisme, ainsi que cela paraît résulter des opinions dans lesquelles son fils fut élevé. Le fait paraît même certain, d'après la note empruntée par M. Drouault à François Le Proust, historien du Loudunois, qui écrivait en 1612, lequel faisait partie de la suite de Du Plessis-Mornay, et par conséquent était bien renseigné à ce sujet. En parlant des personnages importants qui habitaient alors la ville de Loudun, il dit : « Ils avaient suivi la trace « des Febvres, des Maugos, des Maupeous, Menuans, *d'Au-* « *bigny* et autres sortis du pays au temps de nos pères[1]. »

Ces familles s'étaient volontairement et momentanément exilées de leurs provinces dans celles voisines, à l'exemple d'un grand nombre de protestants, pour échapper aux rancunes de partis et aux dissensions intestines que fomentaient les haines religieuses.

Or, comme nous l'avons dit, la terre de Sourches, commune d'Ambillou, d'où était la mère de Jean d'Aubigné, relevait de Montreuil-Bellay, ville proche de Loudun, qui, de même que Saumur, était un foyer ardent de calvinisme[2].

[1] *De la ville et chasteau de Loudun, du pays de Loudunois et des habitants de la ville et du pays* (Saumur, Thomas Porteau, 1612), p. 16.

[2] C'est à Loudun qu'Agrippa fit imprimer le 3e volume de son

Digitized by Google

M. Lalanne, dans sa seconde édition[1], émet l'opinion : « que, n'ayant fait mention nulle part dans ses *Mémoires*, « d'autres ancêtres que ce Savary — la seconde généalogie « le nomme Heméry (Esméry) —, auquel il prétend se rat- « tacher, s'il avait eu parmi ses aïeux quelque puissant « seigneur il n'aurait pas manqué, eu égard à son peu de « modestie, de le rappeler. »

Il importe de ne pas oublier qu'Agrippa ne connut pas sa mère[2] et perdit son père en bas âge, lequel d'ailleurs faisait campagne dans l'Orléanais, et l'avait confié à un précepteur, à Paris, qu'il ne reçut donc jamais, à cet égard, les traditions de famille; mais ce Savary n'est point un personnage supposé et ce n'est pas seulement parce que la généalogie en vers le mentionne et que d'Aubigné parle de son existence que nous y devons croire :

Puis Savary de Guillaume nacquit
Qui espousa dame Honneur de la Haye
Avec laquelle longuement il vesquit,
Ce fut l'an mil trois cens, *la chose est vraye.*

Des témoignages plus certains l'affirment; ainsi, on le voit figurer au contrat de mariage de son fils aîné, Olivier, « accordé le dimanche après la fête de saint Martin de « l'an 1329[3] ». Si Agrippa l'a nommé de préférence c'est

Hist. universelle (Sorel, *Bibl. franç.*, p. 335) et le frère de Le Proust, Pierre, avocat au Parlement, dans un commentaire qu'il a donné sur la coutume du Loudunais, qui a été publié par son fils, avec l'histoire dont il est question dans la note précédente, invoque « le témoignage « rendu par un juge du pays de Saintonge de la famille des d'Aubi- « gnés, rapporté, dit M. Drouault, au grand Coustumier ». Ce juge ne peut être que d'Abbeville ou Jean d'Aubigné, qui était juge ordinaire de la seigneurie de Pons d'après d'Hozier lui-même, ce qui suffit à expliquer les relations des familles Le Proust et d'Aubigné.

[1] Jouaust, Paris, 1889, préface, p. IV.

[2] D'Aubigné dit, « dans sa lettre à ses filles *touchant les femmes doctes de notre siècle :* « Catherine de l'Estang, votre grand'mère, « laquelle son fils qui en écrit n'a jamais vue, et c'est ce qui m'a « donné le nom d'Agrippa. »

[3] Cet Olivier, qui épousait Eustesse du Puy, nièce de Guy Turpin, pourrait bien être de la famille de l'adversaire de ce d'Aubigné dont parle Agrippa dans son procès de préséance.

Digitized by Google

qu'il fut le père de *Pierre*, frère d'Olivier, qui fut le chef de sa branche, ainsi que dénonce l'auteur de la généalogie versifiée :

De Savary l'on vit issir trois fils :
Olivier fut l'aisné, le second *Pierre*,
Les descendans d'Olivier sont finis,
Car une fille en devint héritière.
Ce Pierre fut de la branche le chef,
Quoiqu'elle soit néantmoins la dernière
Car je te dy (et dyrai de rechef)
Que ton aisné est la Jousselinière.

La femme de ce Savary, Honneur de la Haye, appartenait à une famille puissante de ce nom, qui était de Passavant et n'est pas plus du domaine de la fiction que Charlotte de Brie[1], en Saintonge, femme de François d'Aubigné n'est imaginaire. Si Agrippa, à qui son père, en mourant, recommandait ces paroles d'Amboise, auxquelles il est resté fidèle : « le zèle de sa relligion, l'amour des sciences et *d'estre véritable* », a manqué parfois de modestie, on ne peut lui reprocher son défaut de franchise, qui allait parfois jusqu'à la brutalité, et, s'il s'est montré en sa jeunesse, dans la négociation de son mariage avec Suzanne de Lezay pour s'assurer sa main, moins instruit de ses preuves de noblesse que confiant dans leur existence, c'est qu'il avait la certitude de pouvoir les produire. Il était d'ailleurs plus ambitieux de gloire personnelle, grâce à sa valeur incontestable, que soucieux de faire parade de celle de ses ancêtres et trop occupé, sur le soir de sa vie, du soin de ses œuvres littéraires pour songer à celles de son origine.

[1] C. Port, *Dict.*, t. III, p. 58, Arch. départ., série E, n° 2824, p. 306, et un fragment de généalogie avec ses armes dessinées par Petrineau des Noulis, ainsi que les *aveux* rendus au seigneur de Montreuil-Bellay, sér. E, nos 831 et 835; — Beauchet-Filleau, *Dict. des familles du Poitou*, h. v°; — Archives de M. le chevalier d'Achon à Gennes (Maine-et-Loire); — Barthélemy Roger, *Hist. d'Anjou*, p. 327; — Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 343; — J. Grandet, *N.-D. Angevine*, p. 185.

Digitized by Google

M. H. Bonhomme, en parlant de la *notice biographique* rédigée vers 1730 par la marquise de Villette sur Agrippa, d'Aubigné, ses aïeux et ses enfants, constate avec curiosité « combien ses descendants et ses alliés avaient à « *apprendre* eux-mêmes sur son compte et celui de ses « ancêtres, cent ans après sa mort » ; il rapproche cette insouciance avec la préoccupation ingénieuse de Mme de Sévigné à rassembler les preuves éparses des titres de noblesse de sa famille[1].

L'auteur de la seconde généalogie en vers, qui paraît plus ancienne que celle que nous avons citée plus haut[2] et qui lui fait dire :

Je, qui suis vieil et de temps ancien,
Plus de deux cens ans ay, pourquoy je puis bien
Vous déclarer, certiffier et dire
Qui sont ces armes et les noms en descripre,
Porter les uns aux seigneurs d'Aubigné
Aussi aux dames qui de grand parentage
Estoient et de noble lignaige.
. . . . . .

ne s'écarte pas de la précédente par les renseignements qu'elle contient, mais ne commence qu'avec Esméry, époux de Jehanne de Beaupréau[3] et s'en sépare avec les enfants de ce Savary, alors que l'autre la continue avec les enfants de Pierre d'Aubigné, qu'elle déclare être le chef de la branche d'Agrippa ; la seconde bifurque avec les descendants de ce même Savary, représentés par Jean d'Aubi-

[1] H. Bonhomme, *Mme de Maintenon et sa famille*, p. 220 et note.

[2] V. Lalanne, *Mémoires*, édit. 1854, p. 446 ; ces vers sont placés au-dessus d'une figure représentant un homme armé de toutes pièces, le casque en tête, la visière ouverte, tenant en sa main une lance au haut de laquelle est un étendard de gueules, chargé d'un lion d'hermines, laquelle surmonte un arbre généalogique formé par l'escu d'alliance du mary et de la femme, est party, ayant autant de branches que de degrez. (Collection Duchesne, Bibl. Nat. 9612, F-G, f° 85 et seqq.)

[3] Le fief de Beaupréau relevait du duché de Thouars. (V. *Invent. des fiefs de la vicomté de Thouars*, par le duc de la Trémouille, p. 161.)

Digitized by Google

gné, époux de Jeanne de Pocé, pour constituer une branche collatérale.

Ni l'une ni l'autre de ces filiations ne sont démenties par les actes en notre possession ; au contraire, ceux-ci corroborent l'assertion émise par l'auteur de la première généalogie, que Pierre d'Aubigné fut le chef de sa branche, ce que constatent le *Mercure galant* de janvier 1705 (p. 202 et p. 234), et Prosper Marchand, dans son dictionnaire (v. Aubigné *ad not.* T. I, p. 75) ; force est donc bien de leur accorder créance.

Car on voit par l'un de ces actes (du 21 juillet 1402) noble homme messire François d'Aubigné, chevalier, époux (en 1388 d'après la généalogie) de Marie de la Porte, fils de Jean d'Aubigné, faire un échange de la seigneurie de la Motte-en-Vallée, « que son père avait laissée par son « testament aux enfans de Pierre d'Aubigné, au cas que « Jean d'Aubigné, son cousin-germain, mourût (comme « il arriva), sans postérité. »

Cette seconde généalogie énonce encore, entre autres faits, qu'Olivier, fils de François, dont il est question ci-dessus, épousa en secondes noces Catherine de la Tour, femme en premier mariage de Thibault de la Haie, chevalier, seigneur de la Salle-de-Vihiers, et fille de Guillaume de la Tour[1], et n'en eut point d'enfants[2] :

Desquelz ne saillit nulz enfans,
Parce que estoient trop enciens.

Mais il avait eu un fils de sa première femme, Perenelle de la Haie :

Des dessus diz est descendu Franczoys,
Qui espousa environ celuy moys

[1] Il comparut à la charte de fondation de Saint-Pierre de Montreuil-Bellay. (*Epitome Sancti Nicolaii* de Laurent Le Pelletier, p. 142.)

[2] Elle figure elle-même, avec son frère, René de la Tour, à l'aveu de 1486 (Arch. départ., sér. E, n° 819), à cause de leurs terres et appartenances de Chassé.

Digitized by Google

D'aout mil quatre cens neuf quarante
Marie de la Haye[1], *ce n'est mente.*

Elle ne ment point, en effet, puisque nous avons entre « les mains[2] les clauses du contrat de mariage projeté entre « François d'Aubigné, fils aîné de messire Olivier d'Au- « bigné, chevalier, seigneur dudict lieu et du Coudray- « Macouard[3], avec Marie de la Haye, fille de feu Thibaut « de la Haye, chevalier, seigneur de la Salle, et Katherine « de la Tour, issue du premier mariage de sa seconde « femme », parfaitement conforme en conséquence à ces indications et daté de 1449.

Cette ancienne généalogie se termine sur ce nom. Il en a été donné d'autres fragments des diverses branches dans le *Mercure galant* de septembre 1688, qui fait remarquer que, lors de la réception de Louis d'Aubigné *de la Roche-ferrière* comme page du roi dans la petite écurie, au mois de janvier 1683, « les titres enoncez dans les preuves de « sa noblesse qui sont dans le registre de la petite écurie, « entre les mains de M. le premier et qui ont été dressés « par M. d'Hozier, généalogiste de la maison de Sa Majesté, « suivant l'usage qui s'observe toujours dans la grande et « la petite écurie, justifient que ce gentilhomme compte « dix-huit degrez de filiation consécutive depuis luy jusqu'à « Geoffroy, sire d'Aubigné, qui vivait l'an 1160, avantage « de naissance si considérable, ajoute-t-il, que les pre- « mières races du Royaume ne sauroient en fournir un « plus grand nombre »[4].

Mais, dira-t-on, c'est là l'œuvre de quelque flatteur désireux de capter les bonnes grâces de Mme de Maintenon,

[1] Dame de Bournan, près Saumur (De l'Estourbeillon, *Invent. des archives de Sainte-Verge*, p. 17).

[2] Ms. d'Aubigné, fos 112 et 113.

[3] V. Aveu du 1er février 1486, suprà.

[4] V. pour la branche des Larocheferrrière, les Arch. départ., sér. E, t. II, no 1505 (testament d'un Louis d'Aubigné, seigneur de Laroche-ferrière), et Ménage, *Vie de Guillaume Ménage*, p. 445.

Digitized by Google

toujours soucieuse d'assurer la situation des membres de sa famille. Une note du cabinet de d'Hozier, publiée par M. Henri Bordier dans la *France protestante* de Haag (vo d'Aubigné), semble justifier cette assertion.

M. l'abbé d'Aubigné avait donné, le 15 avril 1688, au célèbre juge d'armes, une généalogie de la famille d'Aubigné, in-fo, à laquelle celui-ci aurait joint ces quelques lignes : « Cet abbé d'Aubigné, de la branche de Tigny[1], est « celui qui a dressé cette généalogie et qui en a ramassé les « tiltres. Cet ouvrage ne luy a pas esté inutile, car il a eu « l'art et l'habileté d'y joindre les pères de Mme de Mainte- « non et d'en faire une branche de sa maison, qui est très « noble et très ancienne, en Anjou; d'une extraction aussy « agréable et que le grand-père de Mme de Maintenon avait « déjà commencé à soutenir avec hauteur et hardiesse, la « récompense a esté pour l'abbé d'Aubigné, l'abbaye de la « Victoire, en Anjou, et enfin l'évêché de Noyon. »

Lors de la vente de la terre d'Aubigné, que Mme de Maintenon voulait faire acheter à son frère, dans une lettre qu'elle lui écrit, datée de Versailles, le 28 mai 1681 ou 82, elle dit, en effet : « J'ai fait depuis peu connaissance avec « M. le marquis et avec M. l'abbé d'Aubigné de Tigny « (Tigné); ils m'ont instruite de notre maison. C'est « apprendre un peu bien tard qui l'on est; mais cela n'est « jamais indifférent; il y a douze ans que le maréchal « d'Albret m'en avoit dit quelque chose; je n'ay pu voir « sans plaisir une généalogie de 400 ans très bien prouvée « par des contrats de mariage et l'endroit où nous nous « sommes séparés. Ces messieurs m'ont appris que la terre « d'Aubigny est à vendre, celle de Sainte-Gemme, qui étoit « l'aisnée de la maison et celle de la Jousselinière, dont ils

[1] Le rapport de Colbert de Croissy, fait en 1664, constate : « que le seigneur d'Aubigné, baron de Tigné, possède bon renom ; il est en réputation d'être brave et a de 1.000 à 6.000 livres de rente, a des cadets et entre autres un frère appelé de la Salle (de Vihiers). »

Digitized by Google

« sont sortis. Il me semble que, si vous voulez placer votre « argent, il seroit bon de rentrer dans quelqu'une de ces « terres qui seront à bon marché; ils prétendent que vous « auriez les deux premières pour 40.000 escus. Mandez-« moi si vous avez d'autres vues ou si vous voulez que je « suivisse celle-ci[1] », etc., etc.

Ces questions accompagnaient un *Mémoire* rédigé par Mlle d'Aumale, son amie, élève de Saint-Cyr, qui vécut dans son intimité, de 1704 à sa mort (1719). Un mois plus tard, s'étant mise en relations sans doute avec l'abbé d'Aubigné et poursuivant son projet d'achat pour son frère, elle écrit de nouveau : « J'ay toutes les connaissances possibles et « certaines de notre maison. Je vous en enverrai la généa-« logie; on les met en ordre. Je voudrois que vous eussiez « cette terre. L'argent ne vous manqueroit pas. La terre « d'Aubigny vient d'être vendue à un Chapitre[2] et il n'y « aura qu'un temps limité pour le dégager; il faudrait « aussi que le Chapitre ne sût que vous en avez envie, il « serait à craindre qu'il ne s'en prévalût, etc.

Si désireuse néanmoins qu'elle paraisse avoir été, dans diverses circonstances de sa vie, d'élucider cette question, son bon sens averti la tient en méfiance contre les pièges tendus à sa vanité et à sa crédulité et elle écrit, le 10 juin 1688, à d'Hozier :

« Je n'ay nulle connaissance sur ma généalogie que celle « que M. l'abbé d'Aubigné m'a donnée et je n'ay ni le goust « ni le temps de m'appliquer là dessus à aucune recherche. « Je serois pourtant fort aise de savoir sur cela, comme en « tout, à quoy m'en tenir, et surtout depuis que mon frère

[1] Lettre 63, t. I, p. 90, édit. 1752. Cf. *Questionnaire posé par les dames de Saint-Cyr à la marquise de Villette*, vers 1730; H. Bonhomme, *Mme de Maintenon et sa famille*, pp. 224-225, pièces justificatives.

[2] Le domaine avait été acquis, le 11 janvier 1679, par le chapitre de Saint-Maurice d'Angers, qui le conserva jusqu'à la Révolution, (cf. C. Port, *Dict.*) et le retrait lignager ne fut pas opéré.

Digitized by Google

« a des enfants et peut en avoir encore. Ne doutez donc pas « que je ne vous sois sensiblement obligée de la vivacité « que vous me montrez là-dessus et que je n'aye toujours « conté de vous donner toutes les lumières qui me « viendront pour former ensuite mon opinion sur la vostre.

« On ne peut trouver ce contrat de Jean d'Aubigné avec « Catherine de l'Estang que je croy avoir leu moy-mesme « à Mursay[1] quand je fis cette petite production devant « M. Barentin. Je l'ay fait chercher à Orléans, où l'on dit « qu'il a été passé; on le cherche encore à Surineau[2] et à « Mursay et jusqu'à cette heure inutillement. Cependant « j'ay esté instruite dès mon enfance de cette parenté avec « Messieurs de l'Estang de Rulles, qui ne peut venir que « par là.

« Mille gens s'offrent à me donner des tiltres, mais « M. l'abbé d'Aubigné m'assure qu'il n'y a que ce contrat « qui me soit nécessaire. Je ne sçay donc plus là-dessus « où j'en suis et vous m'obligeriez de m'y aider. C'est par « retenue et par prudence que je n'accepte pas les offres « de tous ceux qui veulent se mêler de cette affaire. Je « crains leurs peines et la suitte de leur importunité, s'ils « m'avoient rendu un service; et, de plus, je crains que, « si on ne trouvait pas ce que l'on cherche, que cela ne fît « un bruit qui me seroit désagréable. Vous voiez que je « m'explique à vous avec confiance, contant sur vostre « honneur et sur l'amitié que vous me témoignez. Si j'ay « des papiers je vous les enverray, mais il me semble que « j'ay tout donné à l'abbé d'Aubigné[3]. »

Quoi qu'elle en dise et malgré une apparente indif-

[1] Terre d'Agrippa d'Aubigné, en Poitou, où il se retira et où habitait Mme de Villette.

[2] Autre terre de famille près de Niort, dont Charles d'Aubigné était baron, suivant lettres confirmatives de noblesse de M. de Barentin, commissaire en Poitou pour la vérification des titres.

[3] Lettres de Mme de Maintenon; Cf. : Haag, *La France protestante*, vo d'Aubigné.

Digitized by Google

férence, cette question n'avait cessé de la préoccuper, car déjà, en 1675, lorsqu'elle traversait le Poitou, au retour de son voyage à Barèges avec le duc du Maine, malade, elle dit dans sa lettre du 28 octobre 1675 [1], datée de Richelieu et adressée à son frère :

« J'ay bien des choses à vous dire du Poitou. J'ay été « chez M. de Villette [2], dont je suis fort contente..., j'ay « apporté l'histoire de mon grand-père, c'est-à-dire sa *vie* [3] « et plusieurs papiers qui prouveront notre noblesse, s'il « en est jamais besoin ». (L'original autographe de cette lettre appartient à M. Feuillet de Conches.)

Elle écrit encore au cours de ce voyage à son cousin de Villette : « J'ay trouvé le tombeau de Savary d'Aubigné « dans l'église de Chinon, comme il est dit dans la *vie* de « mon grand-père ; on me fait espérer que je trouverai de « grands éclaircissements sur ma maison dans le trésor « d'une autre église du même lieu. On a trouvé dans celui « de Richelieu un tiltre de trois cents ans d'un Jacquelin « d'Aubigné et l'on m'assure qu'on en trouvera bien « d'autres.

« Vous voyez que l'engouement de ma maison me dure « encore..., etc. [4] ».

[1] V. 63e lettre des *Lettres de Mme de Maintenon*, t. I, édit. de 1752; et *la famille d'Aubigné et l'enfance de Mme de Maintenou de Th. Lavallée*, p. 75, *ad notam*.

[2] Elle avait été élevée par Mme de Villette, sa tante, avec sa cousine, Mme de Sainte-Hermine.

[3] C'est le ms. de la bibliothèque du Louvre, publié par Lalanne; Cf. la réponse de la marquise de Villette aux *questions des dames de Saint-Cyr* : « Il a été fort connu (Agrippa), par ses écrits, mais plus « recommandable encore par cette sincérité dont il parle lui-même « dans ses *Mémoires*, dont je trouvai l'*original écrit de sa main*, « dans lesquels il dit : *que sa rude probité le rendoit peu propre « auprès des grands*. Je n'avois point gardé de copie de ces « *Mémoires*, Mme de Maintenon m'ayant dit qu'elle me les ren- « droit, etc. » (H. Bonhomme, *Mme de Maintenon et sa famille*, 5me série, pp. 231-232.)

[4] Lettres *ibid*, et *France protestante*, vo d'Aubigné ; le contrat de mariage de François d'Aubigné, seigneur de la Jousselinière, et de Jeanne de la Parnière, du 16 janvier 1458, est dressé à Chinon, devant Barbier, notaire.

Digitized by Google

Tout en se tenant en garde contre les courtisans, il semble qu'elle soit enfin parvenue à retrouver ces contrats de mariage tant désirés et recherchés[1], car dans une lettre qu'elle écrit à sa cousine, Mme de Caylus, petite-fille de M. de Villette (289e de l'édit. de 1752, t. II), elle lui mande, à la date du 10 mars 1718, une année avant sa mort, alors qu'elle s'était retirée à Saint-Cyr : « Je suis « dans une confusion extrême de n'avoir point ici le con- « tract de mon grand-père ; il faut que je l'aie laissé dans « mes papiers de Maintenon. Il est ridicule à moi d'avoir « toujours vécu dans ce dégagement des choses qui me « regardent. La supérieure de Saint-Cyr, plus vive que « moi sur ce chapitre, m'a apporté les preuves faites par « mon frère (lors de sa promotion, sans doute, dans l'ordre « des chevaliers du Saint-Esprit, pour l'admission duquel « il fallait justifier de seize quartiers de noblesse) ; elles sont « brillantes comme le soleil, mais je les regarde comme « un ouvrage de flatterie fait par une personne en faveur. « J'en ai seulement tiré la date du contract de mon grand- « père ; la voici : *Contract de mariage de Théodore « Agrippa d'Aubigné, écuier, seigneur des Landes, « Guillemer et du Chaillou, écuier du roi de Navarre et « gentilhomme ordinaire de sa chambre, fils de Jean « d'Aubigné, seigneur de Brie, et de damoiselle Cathe- « rine de l'Estang, avec damoiselle Suzanne de Lezay,*

[1] Dans le *questionnaire* à la marquisse de Villette, dont nous avons parlé (p. 73 du *Mémoire* de Mlle d'Aumale, H. Bonhomme, pp. 228-229), on trouve cette note des dames de Saint-Cyr : « 11° Ces preuves « sont faites par un Anglois généalogiste de la reine d'Angleterre. « Ce fut cette grande princesse qui donna à Mme de Maintenon celles « que nous avons ici. Il manque le contrat de mariage et la filiation « du père d'Agrippa d'Aubigné et, depuis lui, en remontant toujours, « on voit qu'elle est absolument de la maison d'Aubigné, en Anjou, « ce que bien des gens lui disputent et refusent ; mais ce fait sera « hors de tout doute dès que l'on saura d'où sort Agrippa et son « grand-père. Après tout, quand il seroit bâtard d'un roi ou d'une » reine, seroit-ce une chose si diffamante (allusion au conte dont « nous avons parlé) ; outre que le mérite est personnel, ce qu'il y a « d'assuré c'est qu'il étoit gentilhomme de la chambre du roi et un « véritable grand seigneur. »

Digitized by Google

« *fille de noble et puissant seigneur Ambroise de Lezay* « *et de damoiselle René de Vivonne*, etc. Jamais je n'ay « eu tant de peine sur ma noblesse que je viens d'en avoir « en copiant ceci. Ce contract est du 6 juin 1583, reçu « par Vaslé, notaire, etc. »

Nous possédons donc maintenant le contrat de mariage d'Agrippa et celui contracté par son père, le 2 juin 1550, avec Catherine de l'Estang, lequel est confirmé par le *Mémoire* de Leroy de Montaupin. Ce dernier contrat établit donc : qu'il était fils de Pierre d'Aubigné et de Catherine de Sourches, d'accord en cela avec la généalogie versifiée dressée par l'un de ses parents, à Orléans, le 26 mai 1556, qui est en conformité elle-même, sur divers points, avec les actes de notre manuscrit et ceux donnés dans les *preuves de noblesse de Marie-Élisabeth d'Aubigné pour son admission à Saint-Cyr*, publiées par M. P. de Chabot.

Les actes de l'état-civil produits par M. Drouault ne constatent que le parrainage d'Agrippa, à l'âge de 4 à 5 ans, et l'existence d'une tante dans la ville de Loudun, appartenant sans doute à la religion réformée, chez laquelle il passa peut-être sa première enfance, ce que corroborent encore le *Mémoire* de Leroy de Montaupin et l'*Histoire de la ville et du château de Loudun*, par François Le Proust.

Mais ces documents, loin de démentir les relations de Jean d'Aubigné avec l'Angoumois, et Archiac en particulier, les confirment et les expliquent par la présence de celui-ci ou de membres de sa famille dans la maison de la dame du lieu, tandis qu'elles ont, suivant nous, leur cause primordiale dans les intérêts qu'il y possédait et tenait de ses droits dans la succession de sa grand'mère maternelle, Charlotte de Brie, sur la terre de ce nom, dont il se qualifie « sieur » et son père « seigneur dudit Brie et de Viguier, en Anjou ».

Sa charge de bailli de Pons et ses devoirs de suzeraineté vis-à-vis de Jeanne d'Albret, ainsi que ceux de son père à

Digitized by Google

l'égard d'Henri d'Albret II, suffisent à motiver son attachement à la cause protestante.

Quant aux actes de baptême d'un Jean d'Aubigné, à Loudun, le 14 janvier 1539, et celui d'enterrement du 3 juillet 1637 d'un autre Jean d'Aubigné, âgé seulement de 80 ans, ils ne peuvent se rapporter au père d'Agrippa, attendu que leurs dates n'y conviennent.

Ainsi toutes les pièces d'archives et les actes authentiques justifient sa double origine angevine et saintongeoise; point n'est donc possible de nier ce qui est démontré ou de l'attribuer à d'autres raisons que celles que la raison et le bon sens indiquent.

Si, comme le dit Le Proust et comme il était bien placé pour le savoir, une branche de cette famille a émigré de l'Anjou en Poitou, par suite de dissentiments religieux, et, après des revers de fortune en résultant, s'est hantée sur une souche roturière, cela n'a rien d'extraordinaire à cette époque de notre histoire où le cas fut fréquent.

Il n'en reste pas moins acquis que, sans les complaisantes supercheries de l'abbé d'Aubigné[1], Agrippa d'Aubigné et Mme de Maintenon se rattachent à la souche angevine[2]. Le vœu fort légitime de celle-ci de rentrer dans le

[1] D. Liron, dans sa *Bibliothèque d'Anjou* (Ms. entre nos mains, p. 503), dit qu'il apprend par M. Ménage que celui-ci avait dressé la *Généalogie de la maison d'Aubigny d'Anjou*, qui est demeurée manuscrite. Dans le catalogue de la maison Gabriel Charavay a figuré, en effet, il y a quelques années, une lettre autographe de M. de Vieuxfourneau à Ménage, en date de 1682 environ, dans laquelle il lui mande : « Je temoignay hier, à Mme de Maintenon que vous « souhaiteriez extrêmement de voir la *Vie de M. d'Aubigny*; elle « me répliqua là-dessus que son grand-père avoit recommandé de « ne la faire voir à personne qui ne fust de sa famille et, comme « je luy dis que M. d'Osier (*sic*), qui l'avoit veue vous en avoit « parlé, elle dit l'avoir confiée à l'abbé d'Aubigné. » — NOTA. Il en fut donné une édition avant celles de M. Lalanne, à Amsterdam, en 1731, en tête des *Aventures du baron de Feneste*.

[2] Cette thèse est admise par M. C. Port (*Dictionnaire*, t. I, p. 150): « Mme de Maintenon eut un instant la pensée d'acheter cette terre que des généalogies de fraiche date, *quoique exactes sans doute*, lui signalaient. »

Digitized by Google

patrimoine de ses pères ne se réalisa pas ; ainsi s'est éteint, avec le manoir des d'Aubigné, dont il ne restait déjà plus que des vestiges à cette époque, le souvenir même de cette famille en Anjou.

Si Agrippa n'avait point motif de tirer orgueil de son origine, il n'avait pas non plus lieu d'en rougir, parce qu'elle était, sinon de haute, au moins de vieille noblesse.

L'éclat que lui et sa petite-fille ont jeté sur leur nom n'efface pas et ne fait que continuer celui que leurs ancêtres s'étaient acquis dans notre pays ; mais il n'est point étonnant qu'après s'être élevée depuis la plus humble condition jusqu'aux marches du trône, Mme de Maintenon, à laquelle on a attribué faussement la révocation de l'Édit de Nantes, ait rencontré des flatteurs, mais aussi des détracteurs et des envieux, pour lui contester l'authenticité de cette origine.

C. Ballu.

Digitized by Google

APPENDICE

I

Généalogie de la maison d'Aubigné

A Messire Jehan d'Aubigné, chevalier, seigneur de Brie[1].

Illustre nom, de l'Europe connu,
Pour tes hauts faicts et tes grandes vaillances,
Tu n'a pas moins mérité de vertu
En contractant tes belles alliances.

Je veux icy, par un traict de crayon,
Faire de toi une juste peinture,
Pour présenter à ton beau rejetton[2],
Le plus parfait qui soit en la nature.

Ouy, d'Aubigné, mon amy bienfacteur,
Né du beau sang qui m'a donné la vie,
De tant d'ayeuls l'illustre successeur,
C'est de ton nom la généalogie.

Du grand Romain surnommé *Albinus*,
Tu peux tirer ton origine seure;
César et lui en France sont venus
En même temps; la chose je t'asseure.

[1] Nous donnons, d'après M. L. Lalanne, ces curieuses généalogies, tirées, comme nous l'avons dit, d'un Ms. de la collection Duchesne, Bibl. Nat. 9.612 F-G, fos 85 et seqq.

[2] Agrippa d'Aubigné.

Digitized by Google

Cet *Albinus* (qui Aubigny veut dire),
A divers lieux son nom a imposé.
En maints autheurs tu pouras bien le lire,
Car à cecy je n'ay rien supposé.

Mais, sans aller rechercher de si loing
Ny remuer ces pancartes gothiques,
Voyons l'Anjou, ton nom n'a pas besoing
D'autres secours, estant des plus antiques.

On voit encor dedans cette province
La seigneurie dont tu portes le nom,
Que tes autheurs de noblesse non mince
Ont possédez pendant un temps fort long.

Un Geoffroy en estoit le seigneur,
Environ l'an cent trente avecques mille.
Des plus anciens je ne sçay la teneur,
La terre estant sortie de ta famille.

Dudit Geoffroy vint Jehan son successeur,
Qui vivait, l'an mil cent dix et soixante.
Icellui Jehan estoit un grand chasseur,
Et vescut bien vingt ans plus que cinquante.

Puis Ollivier fut seigneur après luy
Du mesme lieu que je viens de te dire,
De ses amis le soutien et l'apuy,
Et vescut vieil comme on a peu l'escrire.

Son fils aisné, apelé Esméry,
Qui de la belle Jehanne de Beaupréau,
L'an mil deux cens trente et ung fut mary,
Estoit un brave et sage jouvanceau.

Son fils, Guillaume, ainsi que lui fut aize
D'avoir à famme Aliénor de Coesmes,
Qu'il print, l'an mil deux cens soixante et treize,
Car sa beaulté fit escrire maintes poesmes.

Digitized by Google

Puis, Savary de Guillaume nasquit,
Qui espousa dame Honneur de La Haye,
Avec laquelle longuement il vesquit;
Ce fut l'an mil trois cens, la chose est vraye.

De Savary l'on vit issir trois filz :
Olivier, fut l'aisné; le second Pierre.
Les descendans d'Olivier sont finis,
Car une fille en devint héritière.

Ce Pierre fut de ta branche le chef.
Quoyqu'elle soit néantmoins la darnière,
Car je te dis (et diray de rechef)
Que ton aisné est la Jousselinière.

Iceluy Pierre des méchants le fléau,
Marié l'an mil trente, avec trois cens,
A damoiselle Marie du Riveau,
Puis, il fut tué et vengé par les siens.

Il eut pour fils un Guyon d'Aubigné
Qui fit au monde une bien courte page.
Il espousa Jehanne de l'Espiné,
L'an mil trois cens soixante avec quatorze.

Puis vint Morlet qui sçavoit bien combatre,
Estant vaillant et brave homme de main.
Il fut conjoint, l'an mil quatre cens quatre,
A damoiselle Marguerite Goscelin.

Thibault, son fils, eut la Jousselinière,
Et puis, l'an mil quatre cens trente et plus,
Il espousa Jeanne de la Parnière;
A leurs enfans je diray le surplus.

Leur fils aisné qui fut nommé François,
Est chef des sieurs de la Jousselinière,
Et le second, Anthoine, a fait le choix,
En autre lieu, d'une riche héritière.

Digitized by Google

C'est au pays de Xaintonge vrayement
Qu'il fut conjoint à Charlotte de Brie,
Dame du lieu et d'un grand tènement.
Cette alliance à plusieurs fit envie.

De lui, vint Jehan son fils et héritier,
Qui espousa dame Yoland du Cloître,
Qui fut un brave et généreux guerrier,
Et qui son nom en maints lieux fit paroitre.

De ces conjoints naquirent deux enfans :
François, l'aisné, n'en eut point de sa femme;
Pierre, le cadet, succéda à ses biens
Et espousa une gentille dame.

Elle avait nom dame Françoise de Sourches,
D'une maison illustre et de renom,
Ainsi que l'ont publié mille bouches,
Qui ne pouvaient par trop vanter ce nom.

Tous deux estoient de passion très grande,
Fort attachez à la Cour de ton roy,
Sans intérêts, n'on jamais faits demande,
Mais d'obéir se sont faict une loy,

Aussi Henry, ce bon roy de Navarre,
Les aymoit fort et estoit leur soutien,
Recongnoissant cette attache assez rare
Qui vient du cœur et non d'autre lien.

Tu es né d'eulx; tu n'a pas moins de cœur;
Continue donc ton attache à la fille
De ce bon roy, qui est pleine d'honneur
Et te chérit ainsi que ta famille.

Tu as vers toy une illustre compaigne
Et noble dame, Catherine de l'Estang,
Dont le grand cœur sa noblesse accompaigne
Et sa vertu respond bien à son sang[1].

[1] L'auteur ne paraît pas avoir connu la mort de Catherine de l'Estang, décédée à l'époque où il a daté son poème.

Digitized by Google

Ton fils aisné, le petit Théodore,
Quoique jeunet, promet beaucoup de luy,
Je prie le Dieu que tous les jours j'adore
Qu'il soit des siens le soutien et l'apuy.

Que cet enfant qui marque un grand courage
Puisse imiter tant d'illustres ayeuls!
Que comme toy il soit prudent et sage,
Et qu'à jamais il vive sans consceils!

D'Orléans, en may, le vingt-six,
L'an mil cinq cent cinquante-six,
Par ton très-humble serviteur,
Qui de cry n'est point fauteur.

D. B. C.

II

Généalogie en vers

L'An de grâce mil deux cens trente et ung
Fut Esmery; il estoit tout commun,
Avecques Jehanne de Beaupréau conjoint
Par mariage de ce ne faulx point.

Puis vint Guillaume d'icelluy Esmery,
Qui de Alienor de Coysmes fut mary
L'an mil deux cens avecques soixante et troys.
Je suis certain que les choses sont vroys.

Puis ung aultre Esmery de grande joye
Fut marié à Honneur de La Haye,
Qui furent plains d'honneur et de grans scens
Ce fut l'an de grâce mil troys cens.

Puys, Ollivier fut engendré de luy,
Qui espousa dame Huytesse du Puy
L'an mil troys cens vingt et neuf, ce me semble,
Qui bien vouldra mettre les ans ensemble.

Jehan d'Aubigné fut emprès successeur,
Qui espousa, je suys de ce bien seur,

Digitized by Google

De Pocé Jehanne. Aux noces fu assis
L'an mil troys cens soixante avec six.

Puys Franczois, pour certain vous rapporte,
Print à famme Marie de La Porte,
L'an mil troys cens quatre vingtz et huyt,
Comme depuis chacun dire l'ouyt.

Puys Olivier espousa à grant joye
De bon voulloir Perrenelle de Faye
L'an de grâce mil quatre cens et sept.
Par leurs amys eulx voulans ce fut fait.

Puys quant Perrenelle alla à Dieu,
Katherine de La Tour fut en son lieu,
Desquelz ne saillit nulz enfans,
Parceque estoient trop enciens.

Des dessusdiz est descendu Franczoys,
Qui espousa environ celuy moys
D'aout mil quatre cens neuf et quarente
Marie de La Haye, ce n'est mente.

III

Vers adressés à messire Jean d'Aubigné chancelier de Navarre[1]

Toy, d'Aubigné, de qui dès ton enfance
On a jugé que la noble naissance
Exalteroit de tes pères les faitz
Et que toy seul renfermoit leurs portraitz.
On a dit vray; tu fus jeune, guerrier,
Ayant toujours le pied en l'estrier,
La bride en main, le cul dessus la selle,
En faction, à faire sentinelle,

[1] Ces vers sont sans doute du même auteur que ceux de la première *Généalogie* qui précède et sont réunis dans le même Ms. à la Bibl. Nat.

Digitized by Google

A obéir, puis après commander,
Et toujours prest à ta vie hazarder,
Soit aux combats, soit aux prises des villes,
Chasteaux et forts en nombre plus de milles.
Aux ralliemens, batailles et retraites;
Toujours premier, comme un foudre ou tempeste,
Avec tes gens, à battre l'ennemi,
Les enfonçant et te meslant parmi,
Prendre sur eux prisonniers d'importance
Et des seigneurs des plus gros de la France.

Enfin, partout ton nom estendu
Et tes hauts faitz de chacun entendu
Te donneront une gloire immortelle;
Car un chacun te la souhaite telle.
Tu n'as pas moins par ta belle prudence,
Ton grand savoir, ta profonde science,
Fait éclater ton mérite et ton nom
Dans les conseils des princes de Bourbon,
Soit pour la guerre où tu les as suivi,
Pour le soutien d'un aussi saint parti,
Soit pour la paix, où ta sage conduite
A mesnager ne se trouve petite,
Avec Condé, Saint-Cire et d'Andelot,
Chefs du parti apelé Huguenot.
Et cette paix de plusieurs attendüe
A la parfin fut finie et conclüe
Par tes conseils et négociations;
Malgré l'effort et toutes factions
Du Connestable qui se trouva contraire
Comme au parti l'ennemi adversaire.

Après cela, ton corps infatigable
Et ton esprit qui partout équitable
Nous a paru (et à tous les vivans),
S'est attaché au mestier des sçavans,

Digitized by Google

A maintenir les États de Navarre
Dont la princesse est d'un mérite rare,
Qui, de tout temps, les pauvres affligez
De sa créance a toujours protégez.
Là, ton pouvoir et ton autorité,
Ta renommée et grande probité
T'ont attiré de ta chère princesse
Toute faveur, liberté et liesse;
Le chancelier tu es de son Estat,
Et de son cœur le premier magistrat.
A ton bonheur qui n'est pas sans envie
Je prie le ciel de donner longue vie;
Et comme un brave et généreux guerrier
De te vouloir couronner de laurier.

IV

Mémoire dicté à M. d'Hozier par messire Louis Le Roy, sieur de Montaupin, petit-fils de Françoise d'Aubigné, dame de Montaupin, le 10 juillet 1700.

« Jean d'Aubigné, de la ville de Loudun, fut élevé « domestique de Jacquette de Montbron, dame d'Archiac, « parce qu'il étoit oncle ou cousin germain de Michelle « Jolly, femme de chambre de cette dame, et depuis femme « d'Aubin d'Abbeville, juge d'Archiac et de Mathas et « curateur de Théodore Agrippa d'Aubigné, fils de Jean. « Il étoit aussi cousin d'Andrée Jolly, femme de Martial « Bernard, receveur d'Archiac, et sœur d'Anne Jolly, « aussi femme de chambre de Jacquette de Monbron, et « elles étoient filles de François Jolly, marchand tanneur « et corroyeur de Loudun, et de Jeanne d'Aubigné, sœur « de Jean d'Aubigné, père de Théodore Agrippa.

« Cela fut cause que ce Jean d'Aubigné s'habitua en « Xaintonge, devint homme d'affaires de Jeanne de « Montpezat, douairière d'Archiac, soutint ses intérêts « contre ses enfants, et depuis il soutint pour les enfants

Digitized by Google

« contre la mère. De là, il passa au service d'Antoinette « de Pons, dame d'Albret, et, ayant fait ses affaires auprès « d'elle, il épousa, à Blois, Catherine de l'Estang, dame « des Landes-Guinener et vint s'habituer avec elle, à Pons, « dans un petit lieu appelé Saint-Moris, ou naquit Théodore-« Agrippa ».

V

Copie, d'après M. Lalanne, de l'original (sur parchemin), du contrat de mariage de Jean d'Aubigné avec Catherine de l'Estang, qui existait dans le manuscrit de la Bibliothèque du Louvre contenant les « Mémoires » d'Agrippa.

Sachent tous que au traité et prolocution du mariage, qui, au plaisir de Dieu, s'accomplira des personnes cy-dessoubs nommées, ont esté présans personnellement... Jehan d'Aubigné, escuyer, sieur de Brie en Xaintonge, chancellier du roy de Navarre, filz de deffunct Pierre d'Aubigné, escuier, seigneur dudit Brie et de Viguier, en Anjou, et de damoiselle Catherine de Sourches, demeurant à la suite dudit sieur roy de Navarre, d'une part; et damoiselle Catherine de l'Estang, dame de la Lande de Guinemer, fille de deffunct et noble homme Jehan de l'Estang, escuier, sieur de Pulle, en Angoumois, et de damoizelle Suzanne de la Borde, demeurant à la maison noble de la Lande de Guinemer, paroisse de Mer, d'autre... (part); lesquels... se sont promis et se promettent prandre à femme mary espoux en face de sainte Église si et quand l'ung par l'autre en sera requis, les solenité de note *(sic)* mère sainte Église, catholique, apostolique et romaine[1] sur ce gardées et observées...

Faict et passé, à Orléans, le deuxième jour du mois de juin, l'an de grasse mil cinq cent cinquante.

[1] Jean d'Aubigné était donc encore catholique en 1550, ou le tabellion ignorant sa religion, a suivi la formule consacrée.

Digitized by Google

VI

Certificat de d'Hozier

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du Roi, généalogiste de sa maison, juge général des armes et des blasons de France et chevalier des ordres militaires de Saint-Lazare de Savoie, certifions au Roi : que demoiselle Marie Élisabeth d'Aubigné a la noblesse nécessaire pour être reçue dans la communauté des demoiselles de Saint-Louis, à Saint-Cyr, comme il est justifié par les actes énoncés dans cette preuve que nous avons vérifiée et dressée.

A Paris, le 30 mars 1683. Signé : D'Hozier.

VII

Extrait des minutes de Me Bouyer, notaire royal à Saintes, du 29 novembre 1561 [1]

Comme ainsi soit que procès feust meu par devant messire le seneschal de Xaintonge ou M. son lieutenant au siège de Xaintes, entre Maistre Nicolas Jolly, comme curateur de *noble* personne Agrippa d'Aubigny (d'Aubigné), mineur d'ans, demandeur, à l'encontre de sire Jehan Thomas et Catherine Guybert, sa femme, sur et pour raison de la restitution de la somme de mille livres tournois, que ledit Jolly, oudit nom, disoyt avoir, user, bailler et payer par feue damoiselle Catherine de Lestang, ou autre pour elle, auxdits Thomas et Guybert prétendant, icelle somme leur estoit deube pour le restant de dot portée par ladite Guybert à feu Jehan de Lestang, père de ladite Catherine, à la restitution de laquelle somme de mil livres ledit Jolly oudit nom avoyt conclud contre lesdits Thomas et Guybert, ensemble aux intérests de ladite somme, suyvant l'ordonnance, et aux despens du procès, d'aultant que

[1] Archives départementales de la Charente-Inférieure. (Extrait dû à l'obligeance de M. de Meschinet, archiviste.)

Digitized by Google

ledict Jolly disoit avoir esté averty que ladicte somme de mil livres n'estoit deube à ladicte Guybert et que icelle Guybert, quelque chose quelle ait, n'avoit porté aulcune dot audit feu de Lestang, ou si porter l'avoit n'en estoyt tenue ladicte Catherine, de la part desdicts Thomas et Guybert; estoit dit que ladicte n'avoyt porté dot audict de Lestang, tellement que ladite somme lui estoyt deube par convention, néantmoins toutesfois ladite somme leur avoyt esté baillée et payée et allégoyent lesdites parties plusieurs aultres faictz et raisons tendant chaeune d'elles à leurs fins ou moyens de quoy elles estoyent en prandre involution en procès pendant lequel ledict Thomas à son decedz délaissa à ladicte Guybert, sa veuve, Jeanne-Marie-Françoise et Jehan Thomas, ses enfans naturelz et légitimes et cohéritiers, auxquels procès obviennent : *honorable homme et sage maistre Jehan d'Aubigné, lieutenant pour le Roy, au siège de Cougnac, et seigneur de Brie en Archiac, père dudit Agrippa d'Aubigny*, et honorable Pierre David, procureur au siège présidial de Xaintes et Françoys Robert, marchand, maritz intervenantz desdits Jehanne et Marie Thomas et faisant forts pour elles, etc.

. . . . . .

Faict et passé en la ville es cité de Xaintes, en présence de honorables hommes, maistres Jacques Bernard et Jehan Claveau, advocatz, au présent siège présidial de Xaintes et y demourant, le vingtième jour de novembre l'an mil cinq cens soixante et ung.

Signé : ROBERT, J. D'AUBIGNÉ, BERNARD et CLAVEAU, pour avoir esté présents; DAVID et BOUYER, notaire royal[1].

[1] Cet acte prouve que Jean d'Aubigné avait de proches relations de parentés avec Nicolas Jolly, puisqu'il était le curateur de son fils; en outre, que Jehan de Lestang avait épousé en premier ou deuxième mariage Catherine Guybert, devenue en deuxièmes noces femme de sire Jehan Thomas.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPOSITION DE PEINTURE ET SCULPTURE

(Année 1906)

La Société angevine des *Amis des Arts* aura de très jolies expositions le jour où elle se sera décidée à deux choses : d'abord à adopter un local mieux approprié à son but — celui-ci, qui est charmant, manque par trop de vitrages; — ensuite à ne plus admettre d'envois et à ne plus classer les envois admis que dans un esprit rigoureusement artistique. J'avais déjà souhaité ceci l'an dernier; je renouvelle mon souhait. C'est dire qu'il n'est pas réalisé absolument. Qu'on y prenne garde, si l'on ne veut point se faire tort près des artistes. En vain ai-je cherché cette fois la moindre toile de Latenay ou de Léon Couturier. Il leur a sans doute suffi d'une expérience, et ces messieurs, qui ont coutume d'être en bonne place à Rome, ne tiennent évidemment pas à loger sous l'escalier en province. Craignons que leur exemple ne soit suivi par d'autres : n'ai-je pas vu un Joubert délogé de la cimaise qu'il occupa quelques jours pour monter au troisième étage? un petit Weerts si bien niché dans un coin sombre que c'est un hasard de l'y découvrir? un grand Deyrolle si bien serré dans une galerie étroite qu'il est impossible de reculer assez pour le voir au point? un Axillette si discrètement placé à contre-jour qu'on le prendrait pour un tableau d'église? Je sais bien que la scène d'ablution qu'il représente a pu alarmer des pudeurs. Oserai-je dire que je les trouve un peu excessives? Il est

Digitized by Google

si simple de ne voir là que ce que le peintre y a vu, un beau morceau à exécuter! Après cela, je veux bien qu'on n'y mène point les fillettes. Mais je ne vois pas en quoi certaine scène faunesque de Zier — achetée, si je ne me trompe, par le musée de la ville — pourrait leur paraître plus édifiante. En tout cas, nulle raison de ce genre ne peut être invoquée contre les autres méconnus. A-t-on voulu grouper les envois selon leurs dimensions? Si oui, quelle nécessité nous force à monter au premier étage les grands tableaux qui ne peuvent y être éclairés dans leur ensemble, quand il y en a dans la salle du bas tant de petits? — Il faut bien qu'il y ait des premiers et des derniers. — D'accord; mais qu'on y apporte tout le discernement exigible. La vérité est qu'on a encore trop sacrifié à des complaisances particulières, ce qui est la plus déplorable façon de servir son pays. Je conçois qu'on mette en bonne place — on ne l'a d'ailleurs fait que très inégalement — des artistes du cru comme Massard, Ruel, Tessier, des amateurs intelligents comme Gobô, Leboucher et Letz. Ce ne sont point là des complaisances. Mais — de grâce! — qu'on ne se croie plus obligé d'accueillir toutes les fleurs, tous les oiseaux, toutes les romances du pinceau dues à l'ingéniosité des demoiselles qui peignent. Ne mettons pas la galanterie où elle n'a que faire. Ceci dit, je suis prêt à reconnaître que la tâche des jurés, dans une ville où ils sont vraisemblablement connus de tous, est des plus ingrates et je retirerai volontiers la moitié — pas davantage — d'une protestation qui a pour excuse d'être parfaitement anodine.

Comment caractériser en quelques mots un ensemble d'œuvres de valeur et de signification très diverses? Une chose frappe quand on en a fait le tour, c'est la décadence — nullement regrettable — du décadentisme plastique. Est-ce que vraiment c'en serait fait des beaux jours de la Rose-Croix, des huluberlus prétentieux et des graves farceurs — tachistes, virgulistes, pointillistes (on ne

Digitized by Google

manque jamais d'ajouter : fumistes) — qui, à la remorque de quelques incontestables maîtrises, triomphaient jadis dans les grands et petits Salons de partout? Ou bien ces messieurs n'auraient-ils pas daigné expédier leurs produits dans une cité de province? Toujours est-il que les Angevins en auront été sevrés, cet hiver. Il y a bien là, dans un cadre rond, deux ou trois Ménades accroupies et d'un jaune que celui d'une demi-douzaine d'iris serait incapable d'allumer; une Lygie passée au citron sous l'influence d'une flamme ou d'une étoffe absentes; un grand Christ terreux devant des tuyaux de cheminées, apparu dans notre monde mécréant après tous les Christs de mélodrame dont Jean Béraud fut au Champ-de-Mars le trop adroit introducteur. Mais ce symbolisme et cet impressionisme sont d'un art après tout fort sage et sans rien des outrances d'autrefois. Faut-il compter à l'actif de l'art outrancier le séduisant clair de lune de Nozal, pour la vibrante symphonie bleue que chantent le ciel, les hauts pics et les pins, dans une note affectionnée de ce peintre? ou le minuscule jardin vert où Laurens projette sur une promeneuse — avec quelle distinction! — des reflets verts? ou le portrait de M. Bichon par Mignon (oh! les amours de noms!), ou encore le paysage plein de couleur de C. Louvet, sous prétexte que, dans l'un comme dans l'autre, le pinceau garde les procédés du pastel? ou même la scène déjà citée d'Axillette, sous prétexte que les touches — un peu comme chez Henri Martin — s'y juxtaposent au lieu de se fondre? Ce serait prohiber tout ce qui est curieux et précieux. Qu'importe la facture de chacun, qu'importe la singularité apparente, si la facture ne se prend pas pour but, si la singularité ne se complait pas en elle-même, si la vision de l'artiste reste loyale et si sa palette n'a d'autre mission que d'en être l'interprète fidèle?

Il faudrait encore préférer un peu d'excentricité aux choses fades et niaisement agréables dont je m'en voudrais

Digitized by Google

de faire l'éloge, si prônés qu'en soient les auteurs. Depuis assez longtemps Achille Fould m'ennuie, avec l'éternel sourire de ses personnages Louis XIII et sa suavité de chromos pour boîtes à bonbons, pour que je m'abstienne de toute extase devant l'échantillon que je viens d'en voir. A peine pensé-je mieux des deux toiles de Verdier, même de la jolie — trop jolie — personne — assez bien peinte d'ailleurs — qu'on peut admirer, grâce à sa luxueuse psyché, du côté face et du côté pile, au milieu de ses batistes, de ses gazes et de ses peaux de tigres. Tillier, dont j'ai vu il y a dix ans la même tête de sensualité rêveuse — plus rêveuse alors et plus sensuelle — ne m'a point paru en progrès. Bien quelconque la Martyre d'E. Sain, qu'on n'identifierait guère sans sa palme verte. Et quant à Madeleine Lemaire, dont j'aimais mieux les fleurs, j'avoue rester froid devant ses bergers et ses bergères en satin, décoration pour éventails où l'on retrouve trop de Watteau — et pas assez.

Entre les éternels bons élèves et les snobs, il y a place pour les artistes sincères en face des objets et d'eux-mêmes, qui n'ont point la superstition des formules, qui se font naturellement leurs procédés et qui rejettent toute convention. En dehors des quelques bonnes toiles indiquées plus haut, j'en note de tout à fait remarquables : au premier rang des paysages, un Joubert d'une franchise, d'une charpente, d'une ampleur et d'une lumière qui sentent la manière des maîtres : ne le regardez pas d'en bas, voyez-le du haut de la galerie en face dominer tout ce qui l'entoure par la belle vigueur de ses tons verts et fauves, détachés sur un fond aérien et illimité. Dans la même salle, un peu haut encore, à remarquer une grise, glauque, mouvante et transparente étude de vagues d'Élodie la Villette. Ailleurs, des chaloupes de Timmermans; de Duray, une page émouvante et discrète, rien qu'un moulin baignant sa tache blanche dans un ciel mauve et une eau mauve;

Digitized by Google

un soir venteux et sombre, de Cagniart; un soir encore, un soir rouge, peut-être un peu gras, de Tessier (je crains que cet artiste fécond ne s'abandonne à une facilité dangereuse); des bruyères, toujours parfaites, mais toujours les mêmes, d'Anglade; de Le Fournis, une jetée de Begmeil, où je n'ai pas assez reconnu, dans les gris assurément très fins, les voluptueuses plages si éloquemment peintes par Harrisson, un lumineux sous-bois de Gobô; des bruyères roses de Ruel et des coquelicots d'une belle ardeur rouge, sur un fond largement aéré et délicatement lumineux; du même deux aquarelles très claires, auxquelles je préfère cependant ses huiles, claires aussi et plus solides. A propos des aquarelles, n'oublions pas les fleurs de Mme Faux-Froidure et des œillets de Rivière, toujours exquis et toujours riches.

Au coin des scènes à personnages se lisent quelques noms illustres : celui de Weerts, sur une étude de torse féminin mis en valeur par un fond brun et rouge (un peu dans la manière et dans le sujet d'une toile de Carolus Duran, au Luxembourg); celui de Roll, au bas d'un groupe de femmes en deuil, disparues, corps et visage, sous la grande cape noire agrafée d'argent que l'on porte encore en Bretagne. Citons encore deux intérieurs bretons, l'un de Rivière, l'autre de Thurner, révélant l'un et l'autre chez leurs auteurs une jolie entente des jeux de la lumière et de l'ombre; de Grün, une femme donnant à des cuivres un poli que leur envierait Bail; de Weisz, assise près d'un flamant rose et lui souriant à demi, une jeune femme assez dévêtue pour nous faire admirer sa taille souple et sa jolie peau de brune; de Darricau, dans un cadre qui est, lui aussi, une œuvre d'art, une scène d'apparence orientale : un domestique nègre jetant aux pieds d'une houri terrestre des présents dont elle semble faire peu de cas, et qui n'ont point sa beauté, assurément; de Zier, un faune et une faunesse d'une allure franchement paysanne — où l'on peut retrouver du Rubens, peut-être du Gervex, et que je préfère cent

Digitized by Google

fois à la nymphe si peu marine dont le même auteur nous fit cadeau l'an passé.

C'est surtout parmi les portraits que m'ont paru se trouver les bonnes toiles : de Maurice Chabas, une colorée, intelligente et un peu brigande tête d'homme, feutrée à la mode de Louis XIII; de Massard, une femme au miroir, étude très cherchée, un peu perverse de coloris comme d'expression; de Mercié, un profil fort spirituel, — j'entends ce mot au compte du peintre et du modèle; de Xavier Bricard, dans une gamme blanche, un buste de femme d'une précision et d'un moelleux également remarquables; de Triquet, encore un portrait de femme, à qui l'État a rendu justice en l'acquérant et où tout, le rendu des chairs et des étoffes, la note d'une cravate mousseuse ou d'une touffe d'œillets, est d'un art très réfléchi et très sûr. Dans cette série de bons portraits, je ferai une place à part à celui de René Bazin, par Maxence, et à un grand portrait de jeune fille, par Deyrolle. J'ai dit que cette dernière toile n'était pas facile à saisir d'ensemble, dans l'endroit où on a pris soin de l'enclore. C'est très fâcheux. Il y a là une toile de premier ordre, le chef-d'œuvre probablement de ce peintre dans un genre où il paraît s'exercer de préférence depuis quelques années, abandonnant à demi les scènes de la vie rustique ou maritime qui lui avaient conquis sa notoriété et ses grades. Il faut admirer avec quelle adresse — disons avec quelle émotion artistique — il a fait graviter les tons sombres à demi des meubles et des tentures, les velours gris du vêtement très simple, autour des carnations nacrées et fraîches de ce joli et expressif visage, de ces yeux lumineusement bleus et de cette opulente chevelure blonde dont l'or paraît le centre et le triomphe de la composition entière. Quant au portrait de René Bazin, signé d'un des noms les plus distingués de la jeune peinture française, c'est une œuvre également très inspirée et très étudiée, réaliste par le

Digitized by Google

rendu et l'exactitude de la ressemblance (voyez de près ces mains et ces yeux!), idéaliste par la discrétion des lumières grises, par la souplesse de la touche, et par ce merveilleux et sobre paysage — si grand dans sa petitesse — sur lequel le maître romancier apparaît, net, précis, élégant sans y tâcher, avec son regard aigu et grave d'observateur et de poète.

Les artistes qui brossent de pareilles toiles ne se moquent pas de notre Société en les lui adressant; je suis persuadé qu'à son tour notre Société ne veut point se moquer des artistes. Il y paraît, de toute évidence. Qu'il y paraisse encore davantage, c'est le meilleur vœu que je puisse, en ce mois de janvier, exprimer dans l'intérêt de l'art et de la ville d'Angers.

Auguste Dupouy.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ABBAYE DE SAINT-MAUR DE GLANFEUIL

DU Xe AU XIIIe SIÈCLE

Ses relations avec le Mont-Cassin

(suite et fin)

III. Saint-Maur sous la dépendance du Mont-Cassin (1133-1253)

En ce sujet si embrouillé nous débuterons par un texte sûr, incontesté, admis de tous : la bulle déjà signalée du 13 janvier 1154[1]. Anastase IV, « acquiesçant aux prières de l'abbé Guillaume et marchant sur les traces de son prédécesseur Urbain II[2] », place le monastère de Saint-Maur sous la protection du siège apostolique, énumère et confirme ses domaines[3], autorise de nouveau, à la suite de son prédécesseur, ceux qui en auront la dévotion à se faire inhumer dans le cloître bénédictin, mais en sauvegardant lui aussi les droits de l'ordinaire : « *salva justitia matricis Ecclesiæ*[4]. »

Enfin, après avoir accordé aux moines (en termes identiques à ceux de la bulle de 1096) le droit d'élire librement

[1] Biblioth. Nat. F. Latin, 12683 fol. 330. Edid. Gattola, *Historia abbatiæ Casinensis* (1733), p. 299; Tomassetti. *Bullarum, diplomatum et privileg. Roman. Pontificum*, II, 606 (Taurinensium editio); Migne *Patr. Lat*, t. CLXXXVIII, p. 1023. L'édition de Gattola a été faite « ex originali in Archivo Casinensi; adest sigillum plumbeum pendens ex cordula serica coloris crocci ».

[2] Nous avons déjà parlé de la bulle d'Urbain II (mars 1096) si avantageuse à Glanfeuil, cf. p. 411-415 du vol. préc.

[3] Comprenant 20 églises, 7 villas et les deux îles de Blaison et de Saint-Maur, cf. p. 201-205.

[4] Urbain II avait dit dans le même sens : « *Salva canonica Andegavensis episcopi reverentia.* » La *matricis Ecclesiæ* de 1154 ne désigne donc pas le Mont-Cassin, mais l'église cathédrale d'Angers, seule intéressée aux inhumations des personnes séculières dans le cloître de Glanfeuil.

Digitized by Google

leur abbé, le pape continue : « L'élu sera présenté à l'abbé « du Cassin, qui le confirmera et invitera ensuite par lettre « un évêque catholique pour lui donner la bénédiction « abbatiale. L'élu et ses successeurs promettront obéis- « sance aux abbés du Mont-Cassin, que tous les cinq ans « ils visiteront avec respect comme leur chef, *tanquam « suum caput*[1]. »

Est-ce à dire que Glanfeuil soit déclaré complètement exempt de la juridiction de l'ordinaire? Ce n'est pas démontré; nous avons déjà signalé, à propos des inhumations faites dans le cloître de Saint-Maur, une restriction favorable à l'évêque d'Angers. Anastase IV la répète encore, d'une façon générale, à la fin de sa constitution : « sauf en tout les droits du Saint-Siège et la justice canonique des évêques diocésains, *salva in omnibus apostolicæ sedis auctoritate et diœcesanorum episcoporum canonica justitia*[2]. » Pourtant le privilège en question, mettant en quelque sorte Glanfeuil sous la dépendance du Cassin, ne serait pas un privilège pour le premier de ces monastères, s'il ne brisait pas, ou du moins s'il ne relâchait pas d'autres liens, d'autres droits pouvant être revendiqués, soit par l'abbaye des Fossés, comme le pense D. Tosti, soit plutôt par l'évêché d'Angers, ainsi que nous le dirons bientôt.

Quoi qu'il en soit, il demeure bien établi qu'à partir de 1154 tout au moins, le religieux appelé à s'asseoir sur le siège de Saint-Maur, doit sans retard notifier sa nomination au successeur de saint Benoît, la faire approuver, recevoir

[1] « Electus autem Casinensi abbati repræsentetur confirmandus, a catholico episcopo quem ipse [abbas Casin.] per suas litteras exoraverit consecrandus. Qui nimirum et ejus successores obedientiam abbati Casinensi promittent; et singulis quinquennis ipsum Casinense monasterium, tanquam suum caput, humilitate debita visitabunt. » L'élu devait se présenter *en personne* au Mont-Cassin, pour y recevoir la confirmation de son élection et la bénédiction abbatiale; c'est du moins l'interprétation qui avait prévalu au XIIIe siècle.

[2] Le mot *justitia* désigne ici soit la juridiction spirituelle, soit simplement les redevances dues à l'ordinaire.

Digitized by Google

ensuite la bénédiction des mains de l'évêque choisi par lui, enfin promettre soumission à l'abbé du Cassin et tous les cinq ans aller lui présenter ses hommages. Ce qui est plus obscur, ce sont les origines de cette législation. Celle-ci date-t-elle seulement du milieu du XIIe siècle ? On est tenté de le croire, en lisant le texte précédent, lequel ne fait pas la moindre allusion à un état de choses antérieur. Tel n'est pas pourtant l'avis de la plupart des historiens, moines et autres, qui ont écrit sur ce sujet depuis trois cents ans : ils assignent à cette législation une date beaucoup plus reculée, étayant leur opinion sur trois bulles pontificales, d'Adrien Ier 30 mars 787, de Nicolas Ier 863-864[1], et d'Urbain II 21 mars 1097[2]. Ces documents, en effet, contiennent toutes les dispositions de 1154, voire même quelque peu augmentées et embellies.

Il suffira de citer le principal passage de la bulle d'Urbain II, ne différant du texte donné par Adrien Ier que par deux ou trois additions ou par des variantes insignifiantes[3].

« L'élu des moines de Saint-Maur, y est-il dit, sera bénit « au Mont-Cassin, *suivant la teneur de leurs privilèges*[4]. « C'est aussi en ce dernier monastère qu'on choisira le « nouvel abbé, si par hasard Glanfeuil ne comptait aucun « moine capable de le devenir[5]. Et ainsi l'abbé de Saint-

[1] Les deux premières, extraites du Codex 7157 de la Bibliothèque vaticane (œuvre de D. Margarini, moine du Mont-Cassin, mort en 1681), ont été publiées par Pflugk-Harttung, *Acta Pontificum romanorum inedita* (1884), t. II, pp. 25 et 30, n°s 51 et 59. Jaffé, *Reg. Pontif. rom.*, I, n°s 2457 et 2858, les range parmi les apocryphes (*spuria*).

[2] L'original ou prétendu original de la bulle d'Urbain II se trouve au Mont-Cassin. Édit. D. Ruinart, *Apologie de la mission de saint Maur*, in-8° Paris (1702), pp. 142-146 ; Mabillon, *Annales O. S. B.*, l. 69, n° 84 (fragment) ; Mansi *Coll. Concil.*, XX, 928 ; Migne, *P. L.*, t. CLI, c. 489 ; *Bullarium Romanum*, in-4° (1859), II, 178.

[3] La bulle de Nicolas I ne fait que confirmer, d'une manière générale, celle d'Adrien.

[4] Anastase IV ne dit rien de ces privilèges, donnés ici comme antérieurs au IXe siècle.

[5] Cette phrase ne se trouve pas dans la bulle de l'an 787.

Digitized by Google

« Maur, *ayant reçu le titre de prévôt et de vicaire de* « *l'abbé Cassinien pour toute la Gaule*, retournera en son « abbaye. Tous les cinq ans il visitera le sanctuaire du « bienheureux Benoît et, durant cette visite, aura le rang « qu'occupait jadis saint Maur. Il ne sera soumis à personne, « sauf à l'abbé du Cassin, avec lequel il traitera de la dis- « cipline monastique. De plus, nous entendons protéger « par toute la terre l'abbaye de Glanfeuil avec ses églises « et autres dépendances *et nous interdisons à tout évêque* « *d'étendre sur elle sa juridiction*[1]. »

La plupart de ces prétentions ont été glissées subrepticement dans le mss. latin 5344 (XIIe siècle) de la Biblioth. Nat., déjà signalé[2] et qui contient l'*Historia Translationis sancti Mauri* de l'abbé Odon. Ce dernier écrivain, témoin oculaire des faits, avait raconté comment les *moines des Fossés* obtinrent du comte Rorigon le monastère de Glanfeuil et en demeurèrent les paisibles possesseurs durant un certain laps de temps, en particulier sous le gouvernement du prieur Gauzbert (*Histor. Translat.*, nos 14, 16 et 19. Édit. de Mabillon). Or ces trois passages de l'*Historia* ont été, dans le manuscrit 5344, *soigneusement grattés* — comme le démontrent l'état du parchemin et la pâleur de l'encre — et remplacés par trois textes nouveaux, suivant lesquels le pape Adrien I établit l'abbé de Glanfeuil prévôt ou vicaire du Mont-Cassin (fol. 40vo, 41ro), et Goslin nouvellement élu abbé de Saint-Maur se rend en Italie près de Théodémar abbé cassinien pour y recevoir le vicariat en question (fol. 42vo). On ne fausse pas l'histoire avec moins de sans-gêne ! Toutefois l'interpolateur maladroit — qui sûrement n'était pas moine des Fossés — n'a pas remarqué la bévue chronologique qu'il commettait en associant Adrien Ier † 795 et Théodemar † 797 à Goslin, postérieur d'un demi-siècle.

[1] Cette dernière phrase est donnée seulement par la bulle de 1097.
[2] Page 411.

Digitized by Google

Il suffit d'avoir signalé le procédé de ces malencontreuses interpolations pour montrer ce qu'elles valent au point de vue historique. Tout au plus prouvent-elles qu'à une certaine époque, probablement dès la fin du XIIe siècle, la thèse soutenue par les trois bulles d'Adrien Ier, de Nicolas et d'Urbain II était admise en Anjou. Dom Mabillon, D. Ruinart et à leur suite presque tous ceux qui ont écrit sur ce sujet ont cru également à l'authenticité de ces privilèges anciens et même y ont vu une preuve sérieuse de la tradition qui identifie le fondateur de Glanfeuil avec le disciple de saint Benoît[1]. En revanche, d'autres les rejettent comme apocryphes, les assimilant à la bulle du pape Zacharie (18 février 741), qui place le Cassin au-dessus de toutes les abbayes du monde, même de celles devant être construites à l'avenir[2].

Examinons ces textes l'un après l'autre, d'abord la bulle d'Adrien Ier écrite à Rome le 30 mars 787, en présence de l'empereur Charlemagne et à la demande de Théodemar, abbé du Cassin[3]. Ce document, au dire de Pflugk-Hart-

[1] « Hoc unum argumentum [bulla Adriani] evincit contra quosdam criticos missionem sancti Mauri a sancto Benedicto in Gallias, cum non alio titulo Casinates Glannafolium repeterent quam quia colonia erat monasterii Casinensis. » Mabillon, *Annales*, l. 25, c. 61. — « Cette dépendance de Glanfeuil du Mont-Cassin, avant même la publication de la *Vie de saint Maur* [par Odon, en 863], étant bien établie [grâce à la bulle de 787], il n'est pas besoin de grand raisonnement pour faire voir que c'est une preuve certaine de la mission de saint Maur... » D. Ruinart, *Apologie*, p. 31.

[2] « Casinense cænobium exaltantes, decernimus ac in perpetuum confirmamus ut supradictus locus dignitate, vigore ac honorificentia præcellat omnia monasteria quæ constructa vel construenda sunt in toto orbe terrarum; abbasque ejusdem loci celsior ac celebrior existat omnibus abbatibus eamdem regulam tenentibus... » Bulle de saint Zacharie. Edit. Margarini *Bullarium Casinense* (1650), I, 3; *Acta SS.*, octobre VIII (1883), pp. 152-153; Tosti, *Storia della badia di Montecasino*, I, 275-280 (2e édition); card. Bartolini, *Di S. Zaccaria papa e degli anni del suo pontificato*, Ratisbonne (1879), n° 24 des Documents. Sur la fausseté de cette pièce, vainement défendue par le précédent auteur, *op. cit.* pp. 264-294, cf. Dom Chamard, *Les reliques de saint Benoît* (chap. XVe), ouvrage qui parut dans le *Contemporain*, 1881-1882; cf. aussi les *Neues Archiv* IX (1883) p. 478.

[3] En réalité, cette pièce, telle que nous l'avons, est datée du

Digitized by Google

tung[1], « est manifestement très en désordre, comme en témoignent les formules employées, soit qu'il soit faux d'un bout à l'autre, soit que la présente copie ait subi des interpolations, ou ait été faite d'une manière très défectueuse ». En outre, pourquoi est-il passé sous silence dans les lettres pontificales de 1096 et de 1154 réputées authentiques, tandis qu'il est mentionné dans les bulles de 863 et de 1097, plus que douteuses, comme nous le verrons tout à l'heure[2]? Pourquoi est-il omis par le chroniqueur Léon d'Ostie, mort vers 1115? Celui-ci s'étend pourtant avec complaisance sur la visite de Charlemagne à son abbaye en l'année 787 et n'oublie pas de signaler deux diplômes accordés en cette circonstance au Mont-Cassin[3]. A la suite de cette entrevue, le roi carlovingien demande et obtient quelques moines pour rétablir en ses États la discipline monastique; il reçoit encore le coutumier cassinien, avec le poids et l'hémine servant à déterminer la quantité de pain et de vin donnée aux frères[4]. Voilà ce que raconte Léon d'Ostie.

« 30 mars *an V* d'Adrien [777], indiction XI. »; mais en 777 Charlemagne n'est pas allé à Rome et l'indiction était XV. Cette double erreur de la date disparaît si on admet, avec Jaffé, que le copiste a oublié le chiffre X en transcrivant l'année pontificale. Il faudrait donc lire : « Hadriani papæ *anno XV*, indict. XI », ce qui désigne 787 et concorde avec le voyage de Charlemagne en Italie et au Mont-Cassin.

[1] *Acta Pontific. romanorum inedita* (1885), II, p. 25.

[2] La bulle d'Adrien fut alléguée pour la première fois en 1253 contre l'évêque d'Angers, qui prétendait avoir juridiction sur le monastère. Mais ou le texte ne fut pas présenté aux juges pontificaux, chargés d'examiner cette affaire, ou son authenticité fut mise en doute. Car le pape Innocent IV donna raison à l'évêque.

[3] La visite du roi Charles aux moines de saint Benoît est mentionnée encore dans un catalogue d'abbés qui s'arrête à Bassatius, v. 837 (Mabillon, *Annales*, l. 25, c. 61), et dans la *Continuatio romana* de l'*Histoire des Lombards*, de Paul Diacre (Bouquet V, 190). Les diplômes en question, conservés par le Regeste de Pierre Diacre, ont été édités par D. Tosti, *Storia della badia.*, I, 287-292.

[4] « Reversus igitur post ista in Franciam, mox ad hunc abbatem [Theodemarum] per Adelgarium episcopum litteras destinavit, rogans ut aliquot sibi de monasterio nostro fratres ad ostendendam seu constituendam in illis partibus regularis disciplinæ normam transmitteret. Quod et fecit, mittens illi etiam regulam et hymnos,

Digitized by Google

Quant à l'abbé de Glanfeuil, « vicaire du Mont-Cassin », donc tout désigné pour introduire et propager en Gaule les coutumes de l'abbaye-mère, il n'est pas mentionné dans ce passage de la chronique, ni par conséquent — l'induction ne semble pas forcée — dans les sources consultées par le chroniqueur.

Enfin la prétendue bulle d'Adrien ne cadre pas du tout avec l'histoire du monastère angevin aux VIIIe et IXe siècles, telle que nous la montre l'abbé Odon, d'accord avec diverses chartes. Il suffit de rappeler qu'en 787 l'abbaye était la proie de Gaidulfe de Ravenne; ses édifices avaient été jetés à bas, ses moines dispersés, ses titres de propriété anéantis [1]. Imagine-t-on notre abbé prévaricateur, « ce barbare sans pitié, comme l'appelle Odon, ce tyran possédé du diable [2] », devenu l'humble prévôt du Mont-Cassin, allant tous les cinq ans vénérer le tombeau de saint Benoît? Une telle supposition ne tient pas; M. Jaffé a donc eu raison de reléguer parmi les apocryphes (*spuria*) ce texte de l'an 787.

Mais les remarques précédentes s'appliquent aussi, pour la plupart, à la bulle suivante, « écrite par Léon, notaire du sacré palais, donnée par Walpert, évêque de Porto, l'an VI du Pape Nicolas (863-864) », et qui ne fait que confirmer d'une façon générale les dispositions déjà signalées du pape Adrien. Les formules sont fautives : ce Léon, notaire du sacré palais, rappelle l'époque de Jean XV (985-996); au IXe siècle, le scribe s'intitulait : « *notarius regionarius et scriniarius Romanæ ecclesiæ* [3] ». Aussi Pflugk-Harttung croit-il que la falsification appartient à

qui tunc ex traditione regulæ in hoc monasterio canebantur : pondus quoque libræ panis et mensuram vini, necnon et mensuram calicis quam in misto servitores debent accipere, et universas prorsus consuetudines quæ in hoc loco tunc temporis habebantur in scriptis ei transmisit. » *Chronic. Casin.*, I, 12.

[1] Cf. l'*Historia Translationis sancti Mauri*, dans les *Acta SS.* au 15 janvier, et ci-dessus, p. 180.

[2] *Hist. Transl.*, n° 8.

[3] Cf. Jaffé, *Regesta*, I (1885), pp. 341 et 486.

Digitized by Google

la fin du xe siècle, ou du moins qu'elle a été exécutée avec des ressources de cette époque [1]. De plus, le chancelier de Nicolas Ier prenait le titre de *primicerius sanctæ Sedis apostolicæ;* et Walpert, évêque de Porto, n'apparaît que plus tard, sous les pontificats de Jean VIII et de Martin II [2]. En outre est-il vraisemblable qu'un document *écrit en 863* prétende rattacher Glanfeuil au Mont-Cassin sans dire un mot des droits *acquis depuis trente ans* par l'abbaye des Fossés, sans faire la moindre allusion à l'état lamentable où se trouvait alors le premier de ces monastères, par suite des invasions normandes [3]? Enfin, le destinataire de cette pièce, l'abbé Bassatius, est mort en 856, suivant l'opinion générale [4]; il n'a donc pas pu la recevoir.

[1] *Acta Pontif. rom.* II, 30. Suivant ce même auteur, cette falsification a évidemment pris naissance au Mont-Cassin, comme les fausses bulles du pape Zacharie, d'Alexandre II, d'Urbain II (1097) et de plusieurs autres.

[2] Cf. Jaffé, *Ibid.*, 376 et 425.

[3] Dès 862, les moines durent s'enfuir dans le Maine, en Poitou, en Bourgogne. L'abbé Odon, qui raconte ces pérégrinations, passe sous silence notre bulle de l'an 863; ou plutôt son récit en démontre la fausseté, puisque, d'après l'*Historia translationis sancti Mauri*, le monastère angevin ne connut pas d'autre maître, de 830 à 869 tout au moins, que les abbés de Saint-Pierre des Fossés. Du reste à cette même époque, le Mont-Cassin lui-même traversait des jours mauvais : le duché de Bénévent, dont il relevait, était en proie à des luttes intestines presque continuelles et, pour comble de malheur, l'un des partis appela à son secours les Sarrasins d'Afrique !

[4] Cette date de 856 est admise par D. Tosti, *Storia della badia...* (1888), I, 53; par G. Waitz, *Monum. German. Scriptores rerum Langobardic. et Italic.* (1878), p. 474. n° 12; par Jaffé, *Regesta Pont.* n° 2858, etc. Elle se base d'un côté sur l'antique *Chronica sancti Benedicti* du IXe siècle, qui donne à Bassatius un abbatiat de 19 ans (G. Waitz *op. cit.;* Migne *P. L.* t. CLXXIII, col. 985. n° 19), et d'un autre côté sur la Chronique du Mont-Cassin du XIe siècle, qui place le commencement de ces 19 années *en 837* (*Chron. Casin.*, I, 23). Toutefois il est juste d'observer que Léon d'Ostie détruit en partie son propre témoignage quand, un peu plus loin, il écrit : « ..... construxerunt *anno 856. Non multo post* prædictus abbas Bassatius obiit, 16 videlicet kalendas aprilis... Fuit autem hic abbas temporibus Romanorum Pontificum Sergii II [844-847], Leonis IV, et tertii Benedicti, necnon et *primi Nicolai* [élu en avril 858], a quo etiam apostolicæ auctoritatis privilegium de hujus monasterii libertate et confirmatione recepit. » (*Chronic. Casin.* I, 31 et 24.) Ce qui recule la mort de notre abbé jusqu'au 19 mars 859, au lieu de 856.

Digitized by Google

Comme les deux précédentes, la troisième et dernière bulle, celle de 1097, invoquée dans ce débat, est encore adressée à un abbé du Cassin, Odérisius. C'est dans les archives de ce monastère qu'il faut aller chercher l'original ou prétendu tel, rédigé, au dire des diplomatistes, en dehors de la chancellerie pontificale[1]. Pour juger cette pièce du 21 mars 1097, il suffit de la comparer à celle de l'année précédente (30 mars 1096), déjà signalée et par laquelle Urbain II sépare Glanfeuil des Fossés[2]. Car celle-ci, c'est d'une évidence extrême, a servi de modèle à celle-là; ou plus exactement, dans sa majeure partie, la seconde n'est que la reproduction textuelle de la première, sauf certaines additions ou suppressions très caractéristiques.

Ainsi l'une et l'autre font l'historique de l'abbaye du VIe au XIe siècle; mais seule celle de 1097 parle d'Adrien Ier, rétablissant ce monastère sous la dépendance du Cassin. L'une et l'autre racontent la séparation opérée en mars 1096; mais seule celle adressée à l'abbé Odérisius ajoute que cette séparation a été demandée par Jean, cardinal diacre, moine cassinien, et que Glanfeuil l'a obtenue, à la condition d'être « *sub ditione Casinensis ecclesiæ, salva per omnia reverentia et obedientia matris suæ Ecclesiæ Casinensis*[3]. Urbain II en 1096 expose comment Girard a été élu au concile de Tours [sans participation

[1] « Hanc tabulam [seu bullam] in monasterio Casinensi asservatam, quæ autographi faciem præbet, non esse scriptam in cancellaria pontificia, docet Pflugk-Harttung in *Neues Archiv*, IX, 483. Jaffé, *Regesta*, n° 5680.

[2] L'authenticité de la bulle de 1096, longuement analysée au chapitre précédent, n'est contestée par personne.

[3] Ni la lettre d'Yves de Chartres, ni les chroniques de Saint-Serge, de Saint-Maixent déjà citées (p. 413-4) ne font allusion à cette substitution de l'abbaye italienne aux Fossés, mentionnée seulement dans la *Chronica Casinensis* (IV, 18) de Pierre Diacre, « casinensis monachus, suis nimium favens », comme parle Hauréau (*Gallia*, XIV, 684). Ajoutons que, dans l'hypothèse de Pierre Diacre ou de la bulle de 1097, le zèle apporté en faveur de l'indépendance de Saint-Maur, en 1096, par l'évêque d'Angers et le comte Foulques le Réchin, devient inexplicable.

Digitized by Google

aucune du Mont-Cassin], et confirme à cet abbé et à ses successeurs, élus régulièrement [sans doute de la même manière], la possession de Glanfeuil; tout ce passage, par trop gênant, est exclu de la bulle de 1097. Plus loin, revenant sur le même sujet, le Pontife accorde aux moines la libre élection de leur abbé; l'auteur du second document reproduit ce même texte tout entier, mais en y ajoutant ce qui suit : l'élu sera bénit au Mont-Cassin, il deviendra pour la France le vicaire du successeur de saint Benoît, etc[1].

En 1096, le pape maintient les droits de l'évêque d'Angers sur les inhumations des personnes séculières dans le cloître de Glanfeuil, *salva canonica Andegavensis episcopi reverentia;* en 1097, les fidèles obtiennent encore, en termes identiques, la permission de choisir leur sépulture dans le même monastère; mais la clause embarrassante, qui contrecarre l'influence cassinienne, disparaît totalement. En 1096, Urbain II ignore les bulles de ses prédécesseurs Adrien et Nicolas, dont le témoignage pourtant eût été précieux dans le démêlé des moines angevins contre l'abbaye des Fossés; d'où vient qu'il les connaît et les cite un an plus tard? En 1096, il confirme d'une façon générale toutes les possessions du monastère consignées dans la *Vita sancti Mauri* et encore les vastes domaines, don du seigneur breton Anowareth, mais « *pourvu toutefois que les religieux puissent les racheter et les recouvrer*[2] »; d'où vient que, l'année suivante, le même pontife ne montre plus la même réserve? car il dresse une longue liste de 119 propriétés, appartenant (dit-il) au monastère angevin[3];

[1] Voir la suite du texte, p. 52.

[2] « Quicquid etiam earum possessionum quæ in beati Mauri Vita nominibus propriis exprimuntur, et quas post monasterii reparationem Anowareth Britannus de suo jure largitus est, industria vestra integris diffinitionibus redimere vel reacquirere poteritis, ratum vobis et stabile in perpetuum permanere censemus. » L'abbaye ne possédait donc plus, en 1096, ces domaines d'Anowareth ; de fait, à partir de la fin du IXe siècle, le cartulaire ne les mentionne jamais.

[3] « Prænominatum Glannafoliense cœnobium cum omnibus perti-

Digitized by Google

et parmi celles-ci, à côté de beaucoup de noms inconnus ou dont l'identification avec des noms modernes semble impossible, on distingue sans peine les neuf vicairies du seigneur breton[1]. Enfin comment expliquer l'étendue de cette énumération, quatre fois plus considérable que celle du pape Anastase[2]?

Voilà pour le fond. Quant à la forme, la bulle authentique de 1096 a encore servi de modèle à celle de 1097. Ce dernier document, déclare en substance Pflugk-Harttung[3], présente au premier abord tous les caractères extérieurs d'authenticité : écriture allongée de la première ligne, rota, monogramme, date et sceau, tout semble très exact. Et cependant la pièce est fausse. Les apparences sont favorables, parce que le scribe s'est manifestement attaché à imiter la bulle originale déjà signalée et qui se trouve également au Mont-Cassin. Mais une telle imitation est plutôt faite pour éveiller les soupçons. D'ailleurs un examen attentif découvre que l'*écriture* manque parfois de fermeté; que la *rota* est dépourvue de cercles, son inscription n'est pas très exacte; que la *date* contient des jambages trop longs, trop raides; que le *sceau* est fautif, les lettres ressortent mal, etc.

Toutes ces considérations réunies démontrent à l'évidence, croyons-nous, la fausseté de la seconde bulle d'Urbain II. Une telle pièce ne mérite aucune confiance. Bien plus, elle doit inspirer à l'historien une certaine réserve à l'égard de textes provenant de la même source ou reproduisant les mêmes prétentions.

nentiis suis... cum omnibus possessionibus confirmamus : in quibus hæc propriis duximus nominibus adnotanda. » Suit la liste des 119 propriétés.

[1] Ces vicairies occupent les nos 109-117 de cette énumération.

[2] Celle-ci, en effet, ne compte que 30 noms, au lieu de 119, cf. p. 201.

[3] *Gefälschte Bullen in Monte Cassino, La Cava und Nonantula*, dans *Neues Archiv*, IX, p. 483.

Digitized by Google

Ainsi que vaut le récit suivant, tiré du Regeste de Pierre Diacre[1], dont l'autorité, personne ne l'ignore, est quelque peu sujette à caution[2]? Nous le donnons d'après l'analyse de D. Érasme Gattola[3]. L'abbé de Saint-Maur, Drogon — qui, nous l'avons vu, siégea au moins de 1125 à 1134[4] — se rend au Mont-Cassin le vendredi 10 mars 1133[5], pour vénérer les restes (*exuvias*) du patriarche des moines, et offrir avec quelques reliques de saint Maur une partie de la Règle écrite de la propre main de saint Benoît[6]. Puis il démissionne et, d'accord avec ses compagnons, il choisit comme successeur un moine du Cassin, Jean Marsicanus, qui, confirmé sur le champ par l'abbé Sénioret, est envoyé ensuite à Glanfeuil avec mître, crosse et reliques insignes.

Nous l'avouons simplement, cette histoire de démission et d'élection nous paraît absolument fantaisiste. Elle a contre elle le témoignage de Gattola lui-même, jadis plaçant en cette même année 1133 non la démission, mais la bénédiction de ce même abbé Drogon par le même abbé Sénioret[7];

[1] Ce Regeste, écrit primitivement de manière à laisser place aux chartes que l'auteur découvrirait dans la suite, n'a pas encore été publié. Toutefois, Gattola et Tosti lui empruntent beaucoup de textes.

[2] Wattenbach, dans ses prolégomènes à la chronique du Mont-Cassin, dit de ce Regeste : « Ad fidem autem operis quod attinet, jam vidimus eum [Petrum Diaconum] a falsis documentis recipiendis minime abstinuisse. » Reproduit dans Migne *P. L.*, t. CLXXIII, p. 470.

[3] *Hist. abbatiæ Casin.* (1733), in-fol., p. 303, col. 1.

[4] Cf. p. 424.

[5] Ces deux éléments chronologiques concordent.

[6] « Partemque Regulæ, propria sancti Benedicti manu exaratæ. »

[7] Le 9 novembre 1701, Gattola écrivait à D. Ruinart : « Nell'anno 1133. Droggo abbate di S. Mauro fu benedetto in questo monasterio [di Casino] da (*par*) Senioretto abbate. » *Correspond. inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie, accompagnée de notices et d'éclaircissements*, par M. Valery. Paris, 1846, in-8°, III, p. 121.) Cette lettre a été écrite dans le but de convaincre Mabillon et Ruinart, qui avaient mis en doute la dépendance de Glanfeuil relativement au Mont-Cassin : cf. *Acta sanctorum O. S. B.*, Sæc. IV, par. 2a, Observationes præviæ ad. *Histor. Translat. S. Mauri*, n° 6 ; et, de fait, l'un et l'autre se laissèrent persuader, comme l'avoue D. Ruinart (*Apologie de S. Maur*).

Digitized by Google

et encore celui de Mabillon, qui, s'appuyant sur une vieille charte, *ex veteri membrana casinensi*, donne à la visite du 10 mars un tout autre dénouement[1]. Est-il besoin de dire que ce Jean Marsicanus, successeur de Drogon démissionnaire, est introuvable dans nos archives angevines? Le Regeste de Pierre Diacre joue même ici de malheur : car le cartulaire de Saint-Maur, peu coutumier de détails aussi précis, déclare formellement que « Drogon, *après sa mort*, eut pour successeur *l'abbé Guillaume*[2] ».

Nous serions pourtant, volontiers, moins sévère pour un bref du pape Eugène III, écrit de Tusculum, le 5 août (probablement en 1149)[3] et publié par le même Gattola, d'après l'original[4] : bref rappelant simplement à l'abbé de Saint-Maur qu'il doit obéissance et soumission à celui de Mont-Cassin, avec visite tous les cinq ans; car il est possible, pro-

[1] Suivant Mabillon (*Ann. ben.*, l. LXXVI, n° 25, dernier vol.), « Drogon, introduit dans la salle capitutaire, fait un discours aux moines du Cassin. Il leur rappelle les liens d'indissoluble charité qui unissent à leur monastère Glanfeuil fondé par saint Maur et il ajoute qu'il est venu renouveler cette alliance. » Tout ceci est naturel et bien admissible. Ce qui l'est moins, à notre avis, c'est la réponse prêtée par Pierre Diacre à l'abbé Sénioret, qui aurait allégué aussitôt, comme preuve de l'antiquité de cette alliance, la bulle d'Adrien Ier (782) et une lettre de Charlemagne dont il donne lecture, mais que Mabillon ne publie pas.

[2] « Defuncto vero predicto abbate [Drogone], Guillermus abbas qui ei in regimine successit,..... (Charte 60e, édit. Marchegay, p. 401.)

[3] « Datum Tusculani nonis augusti. » L'année n'est pas indiquée; mais on sait que le pape Eugène III séjourna à Tusculum seulement en 1149, du 8 avril au 25 novembre. Cf. Jaffé, *Regesta*.

[4] *Histor. Abbatiæ Casin.*, p. 303. — Nous avons inutilement cherché ce bref parmi les 1035 lettres ou privilèges d'Eugène III signalés par Jaffé (*Regesta*, II, 1888, pp. 20-89 et p. 758). Dès 1147, au témoignage des *Annales Casinenses* (qui vont de l'an 1000 à 1212, « Eugenius papa, Antisiodorum veniens, monasterium sancti Mauri sub obedientia cœnobii Casinensis manere confirmavit, abbate prius ab obedientia episcopi Andegavensis soluto. » Edit. Gattola, *Accessiones ad Hist. abb. Casin.*, in-fol. (1731), p. 829, cité par D. Bouquet, XIII, 736. On peut admettre ce passage, ainsi que le bref du 5 août (1149), à condition toutefois d'insister un peu moins que le fait l'auteur des *Annales* sur l'exemption de la juridiction de l'ordinaire. Car le successeur d'Eugène III, en 1154, sera moins explicite sur ce point; et quand, au siècle suivant, cette question d'exemption sera agitée entre l'évêque d'Angers et l'abbé de Saint-Maur, celui-ci n'aura à présenter aucune lettre pontificale vraiment démonstrative.

Digitized by Google

bable même, que ces dispositions, promulguées officiellement par la bulle de 1154, dataient déjà de quelques années, ayant été l'objet d'un accord préalable conclu entre les supérieurs des deux monastères; il est même permis de conjecturer qu'elles remontent au susdit pèlerinage de l'abbé Drogon (1133) qui, en effet, se rendit en Italie, suivant la version de Mabillon, pour renouer et renouveler (en la transformant) l'antique alliance d'amitié fraternelle, unissant jadis la fondation de saint Maur à celle de son père et maître saint Benoît[1].

Quoi qu'il en soit, nous avons la réponse de l'abbé Guillaume. Elle est adressée à l'abbé cassinien, et comme le bref ci-dessus, doit être fixé probablement à 1149. Guillaume se borne à constater que s'il a laissé passer le temps de la visite quinquennale, ce n'est point par mépris, mais à cause des difficultés et des frais du voyage, promettant, d'ailleurs, à son vénérable correspondant de le visiter à la première occasion[2].

Et de fait, le voyage ici projeté fut exécuté vers la fin de 1153. Du moins, nous sommes amenés à adopter cette date par celle de la bulle d'Anastase IV, obtenue le 13 janvier

[1] Drogo... dixit « quo pacto Glannafoliensis ecclesia a beato Mauro, sanctissimi Patris Benedicti discipulo, exstructa fuerit, et insolubili caritatis vinculo Casinensi sociata et adstricta. Qua propter illuc se venisse ut hanc confœderationem denuo sarciret ac renovaret. »

[2] R.[ainaldo], Dei gratia cardinali presbytero et ecclesiæ Casinensis venerabili abbati, omnique conventui sibi a Deo commisso, G[uillelmus] eadem gratia abbas sancti Mauri cum suis subjectis, subjectionem et obedientiam quam debet ecclesiæ Casinensi ecclesia sancti Mauri.

« Quia Casinensem ecclesiam non visitamus, sciatis revera quod non ex contentu [contemptu] proficiscitur; sed diversa nobis imminent gravamina, labores scilicet itineris et sumptus, et alia quibus indigemus. Sed, cum opportunitas se obtulerit, vel nos vel nuncii nostri vestro conspectui se representabunt; domino quidem Simoni dilecto filio et consanguineo vestro, sanctæque Romanæ ecclesiæ subdiacono, obedientiam et reverentiam tanquam personæ vestræ exhibuimus. Rogamus itaque Paternitatem vestram ut, sicut bonum et pium Patrem decet, in temporalibus nobis subveniatis. Valete. »

Édit. Gattola, *Hist. abbatiæ Casin.*, p. 303, ex originali. Une copie se trouve à la Bibl. Nat. Latin 12683, fol. 329.

Digitized by Google

de l'année suivante *à la demande de l'abbé Guillaume* et aussi par un texte tronqué des *Annales Cassinenses*, relatif à 1153[1], ainsi que par un diplôme du 27 décembre de cette même année, consigné dans le Regeste de Pierre Diacre. Bien que ce dernier texte, adressé par Rainaud à l'abbé de Glanfeuil, et très probablement refait et embelli par le bibliothécaire du Cassin[2], soit un peu suspect, — car il réédite toutes les clauses des bulles apocryphes d'Adrien et d'Urbain II[3] — cependant nous ne nous croyons pas autorisés à rejeter la conférence qu'il suppose entre les deux abbés et que devait couronner la bulle du 13 janvier 1154, connue du lecteur.

D. Tosti croit que cette entrevue avait pour objet les intrigues des moines des Fossés, toujours désireux de recouvrer leur prieuré de Glanfeuil[4]. Nous pensons plutôt qu'il s'agissait de mettre ce dernier monastère à l'abri de la juridiction de l'évêque d'Angers, en particulier de prévenir et d'empêcher ce que les religieux de cette époque redou-

[1] Les *Annales Casinenses*, 1000-1153, éditées par Gattola, *Accessiones ad Hist. abbatiæ Casin.* (1734), p. 830, consacrent à l'année 1153 six lignes, dont la dernière est ainsi libellée : « Abbas monasterii sancti Mauri ad hoc monasterium .·. .·. .·. »

[2] Cette charte de l'abbé Rainaud a été écrite « in Monte Casino, anno Domini 1153, indict. II, 6 kal. januarii, per manum fratris Petri, archibibliothecarii sancti Casinensis cœnobii... » Edit. par Gattola, *Hist. abb. Casin.*, p. 302, d'après le Regeste de Pierre Diacre, p. 37, n° 83. Trente ans avant de publier cette *Hist. abb. Casin.*, Gattola avait écrit à D. Ruinart (9 nov. 1701) : « nell' anno 1153, Vilielmo abate di S. Mauro anco fu benedetto in questo monasterio da Rainaldo ». *Correspondance inédite de Mabillon avec l'Italie*, in-8° (1849), III, p. 122. Malheureusement il ne donnait alors aucune preuve de cette bénédiction abbatiale et oublie de la mentionner dans son grand ouvrage.

[3] Signalons seulement une variante : suivant la bulle de 1097, à défaut d'un moine de Glanfeuil digne des fonctions abbatiales, on devait choisir un religieux cassinien ; suivant la charte de 1153, dans le cas énoncé, l'élection devait être faite « consilio et licentia abbatis Casinensis ».

[4] « Guglielmo, abate di questo monastero [Glanafolio], erasi recato in Montecassino forse per richiamare contra i monachi Fossatensi che volevano cacciarsi nelle bisogne della sua badia. » D. Tosti, *op. cit.*, II, p. 111.

Digitized by Google

taient si vivement : *la profession d'obéissance* faite par l'abbé entre les mains de l'ordinaire, avant de recevoir de lui la bénédiction abbatiale[1]. Ce serment de soumission, — car une simple promesse était jugée insuffisante par l'autorité épiscopale[2], — et qui devait être consigné par écrit, malgré les répugnances de l'élu[3], devint, principalement au XIIe siècle, la source de grosses difficultés et de longs procès. Tel abbé, pour n'avoir pas voulu céder, ne reçut jamais la bénédiction abbatiale et gouverna son monastère sans le bâton pastoral, *sine cambuta pastorali*[4]. Tel autre, ayant eu la faiblesse de faire cette profession, ne put rentrer dans son abbaye : au retour de la cérémonie, il en trouva les portes fermées et dut démissionner[5]. Ici, c'est Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme, qui, par un excès de simplicité acquiesçant au conseil d'Yves de Chartres, lui voue obéissance et ensuite s'en plaint amèrement[6]. Là,

[1] Sur ce sujet, voir Mabillon *Acta sanctorum* Sœc. VI, pars 1e, nos 15 à 31 de la Préface ; Bouquet XIV, pp. 21 à 23 également de la préface.

[2] Tel n'était pas l'avis de Fulbert de Chartres, écrivant vers l'an 1008 à l'évêque d'Orléans : « L'abbé de Fleury vous doit la soumission ; sacramenta vero et cætera quæ ad legem mundanam pertinent, missa faciatis. » Lettre 17e, dans Migne, *P. L.*, t. CXLI, col. 208. Boson, quatrième abbé du Bec, interrogé à plusieurs reprises par l'évêque de Rouen, s'il veut être obéissant, répond *volo*, mais refuse de dire *profiteor*. Cf. *Hist. de l'abbaye du Bec*, par le chanoine Porée, I (1901), p. 289.

[3] Saint Anselme condamne formellement cette exigence épiscopale : « Toujours, dit-il, nous devons confesser par nos paroles et nos actions l'obéissance due aux supérieurs (aux évêques) ; mais le faire par écrit, alors que nous n'avons jamais manqué à nos devoirs, est certainement superflu. Si un prélat veut nous obliger à cet acte, quand nous sommes élus abbés, il agit sans motif, *sine ulla ratione fieri videtur*. » Lib. II, epistol. 52, dans Migne, *P. L.*, t. CLVIII, col. 1206.

[4] Ordéric Vital, ad annum 1099, cité par Mabillon, n° 24.

[5] C'est ce qui arriva, en 1110, à Guillaume, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Cf. Bouillart, *Histoire de l'abbaye de S.-G.*, in-fol. (1724), p. 81.

[6] « Vous m'appelez *votre profès*, écrit-il à l'évêque de Chartres ; il serait plus juste de dire que j'ai été sacré par vous... Par un excès de simplicité j'ai cédé à vos avis, péchant par ignorance ; vous, vous avez agi sciemment... » Lettre 7e du 2e livre, dans Migne, *Pat. Lat.*,

Digitized by Google

c'est l'abbé de Marmoutier qui lutte longtemps et au prix de grandes dépenses, pour conserver ses privilèges d'exemption[1].

De pareilles difficultés pouvaient, d'un jour à l'autre, diviser l'évêché d'Angers et le cloître de Glanfeuil[2]. Si nous ne nous abusons, ce fut pour les prévenir que l'abbé de ce monastère se rendit en Italie et contracta alliance avec la célèbre abbaye de saint Benoît (1133 et 1153), obtenant du Souverain Pontife (1154) qu'en souvenir de saint Maur, ses successeurs seraient confirmés et bénits au Mont-Cassin et promettraient obéissance, non au prélat consécrateur ni à l'évêque diocésain, mais à l'abbé même du Cassin. L'explication, très vraisemblable en elle-même, reçoit une confirmation nouvelle des circonstances qui, un siècle plus

t. CLVII, col. 75. — Dans son opuscule 10e, Geoffroy appelle cette profession « *execranda promissio* », Migne *ibid.*, col. 227. Ailleurs, il repousse le titre injurieux d'acéphales appliqué aux abbés non soumis aux évêques : « acephali non sumus, quia Christum Salvatorem caput habemus, et post ipsum Romanum pontificem. Hoc caput habuit monasterium nostrum in initio sui et habebit, Deo auxiliante, usque in finem sæculi. » *Ibid.*, col. 95. Cf. Chronic. Vindocinense anno 1132, apud Marchegay, p. 172.

[1] « Vous savez mieux que moi combien cette fâcheuse contestation a occasionné de frais au monastère et à vous de peines. Je vous conseille donc, l'abbé vous promettant l'obéissance qui vous est due, de consentir à la paix, afin que vous puissiez passer tranquillement le reste de vos jours... » Lettre d'Yves de Chartres à l'archevêque de Tours, dans Migne *P. L.*, t. CLXII, col. 237.

[2] Nous sommes mal renseignés sur les relations des évêques et des abbés angevins du XIIe siècle. Nous savons seulement que les abbés de Saint-Florent, près de Saumur, n'étaient pas astreints à cette profession, objet de tant de controverses; c'est ce que constate le chroniqueur de l'abbaye : « Quæ libertas hactenus manet inviolata, ut in subrogatione abbatum, quocumque loco sacratio [abbatialis] daretur (ut vidimus et accipimus), *nullus Andegavorum præsulum professionem vel obedientiam expetivit.* » *Hist. Sancti Florentii Salmurensis*, dans *Chroniques des Eglises d'Anjou*, de Marchegay (1869), p. 254. — Cependant c'était l'évêque d'Angers, semble-t-il, qui bénissait habituellement les abbés de Saint-Florent et de Saint-Aubin; c'était lui qui leur donnait la juridiction spirituelle. L'élu était présenté au prélat « *ut episcopus* [data benedictione consecrans, ajoutent certains textes] *ex more ecclesiastico curam committeret animarum* ». Cf. l'*Historia Sancti Florentii*, éd. par Marchegay, pp. 296 et 323, la *Chronic. S. Albini. Ibid.*, p. 26, et surtout le *Cartulaire de Saint-Aubin*, I, pp. 48-55.

Digitized by Google

tard, annulèrent la bulle d'Anastase IV : l'évêque d'Angers, Michel de Villoiseau, réclamant alors pour lui-même les droits concédés au prélat cassinien et exigeant en particulier de l'abbé de Saint-Maur « *ut sibi professionem faceret idem abbas, et ipsum ad visitationem et correctionem admitteret* » (1252).

L'union des deux communautés dura un peu plus d'un siècle. L'histoire en est peu connue. Notre abbé Guillaume II de Normandie, à la veille de sa mort, obtint d'Innocent III (23 mars 1203 n. st.) la confirmation ou plutôt la réédition du pacte de l'an 1154[1]. Ses deux successeurs, Renaud, oublié jusqu'ici dans toutes les listes des abbés de Glanfeuil[2], et Aimery[3], observèrent sans doute fidèlement les clauses de ce pacte; mais il n'existe aucun texte à ce sujet. A la mort de ce dernier (1233 ou 1234), les religieux élisent leur prieur Étienne pour le remplacer, puis ils en donnent avis à l'abbé de Mont-Cassin, Landulfe[4], qui répond en ces termes (25 avril 1234) :

[1] La bulle d'Innocent III reproduit textuellement celle d'Anastase IV, sauf les souscriptions et quelques modifications dans l'orthographe des noms de lieux. L'original se trouve au Mont-Cassin (*Capsula diplom.* 2, n° 12). L'auteur de la *Description illustrée du Mont-Cassin* (1888, in-12, imprim. de l'abbaye) place ce parchemin parmi ceux exposés au public à cause de leur intérêt spécial (p. 187). Il en existe une copie à la Bibl. Nat. Latin 12683, p. 331.

[2] Renaud, mort le 3 novembre, suivant le nécrologe de Saint-Maur (cf. p. 428), associa deux moines de Saint-Aubin aux profits spirituels de son abbaye. La brièveté et l'intérêt de cette charte, éditée par M. Bertrand de Broussillon (*Cartulaire de Saint-Aubin*, II, 1899, p. 102) nous invitent à la reproduire ici : « Ego Rainaudus, Dei gratia humilis minister ecclesie sancti Mauri, cum consensu et voluntate totius capituli, concessi Johanni Laguileir et Petro Loipaut, monachis beati Albini, commune beneficium et societatem hujus Ecclesie, tam in vita quam in morte; audito eorum obitu, missam generalem in conventu et tricenarium missarum cum pane et vino; et nomina eorum in martirologio scribentur. » L'éditeur date cette pièce vers 1200; il faut la reculer de quelques années, puisque la bulle de 1203 suppose l'abbé Guillaume II encore vivant. D'autres associations analogues avaient été formées entre les deux abbayes. Cf. le même *Cartulaire*, pp. 83, 104, 105 et 108.

[3] Le nécrologe de l'abbaye l'appelle *Emmericus* (cf. p. 428); la lettre du 25 avril 1234, *Hamericus*.

[4] Landulfe siégea, de 1227 à 1236, dans des circonstances diffi-

Digitized by Google

« Nous avons reçu avec bonté la lettre par laquelle vous nous mandez le décès de votre père Aimery, d'heureuse mémoire, et nous faites en même temps part des dommages causés à votre abbaye par les inondations de la Loire et par d'indignes pillages. Tout en compatissant à vos malheurs, comme il convient à notre affection paternelle, nous rendons grâces à Dieu qui préside aux vicissitudes des temps, assignant la limite de toute vie humaine et dirigeant à la fois les choses de la terre et celles du ciel...

« Quant à votre prieur et frère Étienne, unanimement choisi par vous comme successeur d'Aimery et pour lequel vous nous avez demandé la bénédiction abbatiale, sachez que vos prières sont exaucées : après avoir constaté la bonté, la douceur de ce religieux, nous avons approuvé son élection et procuré à l'élu la consécration désirée. C'est pourquoi nous vous avertissons de le recevoir avec les honneurs qui lui sont dus et de lui obéir en tout, le considérant comme votre abbé confirmé par nous et bénit en ce monastère [1]... »

Étienne garda peu de temps la direction de l'abbaye : dès 1239 le convent de Glanfeuil est de nouveau assemblé dans la salle capitulaire pour procéder à une nouvelle élection. Au témoignage d'une longue et curieuse lettre écrite quelques mois après le vote [2], l'élu fut d'abord un religieux, vénérable au moins par son âge et une longue

ciles, devant satisfaire à la fois le pape Grégoire IX et l'empereur Frédéric II. Cf. D. Tosti, *Storia della badia*... II, pp. 183-204. — Pourquoi cet auteur, donnant à la fin de sa *Storia* (IV, 113-119) une liste chronologique des abbés, assigne-t-il à Landulfe, à ses quatre prédécesseurs et à ses deux successeurs, des dates en contradiction flagrante avec celles que lui-même fixe aux mêmes abbés dans le cours de son ouvrage, d'accord avec Gattola? Ces dernières seules méritent créance.

[1] Biblioth. Nat. Collection Housseau, t. VII, n° 2765. Edité par *Gallia* XIV, n° 20 des Instrumenta ecclesiæ Andegav. Marchegay (*Archives d'Anjou*, p. 302) n'en donne qu'un fragment.

[2] Lettre des religieux de Saint-Maur à l'abbé du Mont-Cassin (vers 1241) ; éditée d'après l'original par Gattola, *Hist. Abbatiæ Casin.*, pp. 303-304.

Digitized by Google

pratique de la vie régulière, qui accepta la charge abbatiale, puis démissionna aussitôt, *à la condition d'être remplacé par son neveu Lysiard*, profès et cellérier du même monastère. Cette prétention parut à plusieurs exorbitante et anticanonique; et pourtant les onze membres du chapitre [1] choisis comme arbitres pour donner un chef à la communauté se prononcèrent en faveur de Lysiard, dont la nomination fut ensuite confirmée par Étienne [2] du Mont-Cassin, le 1er décembre 1239 [3]. Le nouveau prélat alla-t-il en Italie recevoir la bénédiction abbatiale? nous l'ignorons. Du moins ses religieux l'accusent d'avoir été installé par l'archidiacre d'Angers et, de plus, d'avoir donné à celui-ci un palefroi, à la suite et comme récompense de cette installation [4] : double infraction aux privilèges du convent qui, jointe à quelques autres méfaits, souleva une tempête et bouleversa tous les esprits. Qu'on en juge par les lignes suivantes, adressées de Glanfeuil à l'abbé du Mont-Cassin :

[1] D. Gattola, *ibid.*, donne les noms et les titres de dix d'entre eux : Geoffroy Bandoni, prieur de Bournan; Jean, prieur d'Epeine; Ernaud ou Arnaud [prieur de Bessé]; Jean Noël [prieur] claustral; Etienne, aumônier; André, sacristain; Pierre, prieur de Soulangé; Girard, prieur de Concourson; Pierre, prieur de l'Isle-Saint-Maur, et Laurent, prieur de Cru. — Pour l'identification de ces divers prieurés, voir p. 201 et suiv.

[2] Etienne fut nommé abbé du Cassin au plus tard en février 1239 (D. Tosti, *Storia della badia...*, II, 205), et non pas en 1249, comme l'indique la liste fautive donnée par le même auteur (IV, 115), cf. p. 66, note 4. — Peu de temps après l'élection d'Etienne, l'empereur Frédéric II, en guerre avec la papauté, remplit l'abbaye de soldats, n'y laissant que huit moines pour faire l'office divin.

[3] Gattola, *op. cit.*, p. 304, 2e col., qui puise sans doute ces détails dans une pièce des archives de son abbaye (*Capsula* CXVI, fascicule V, n° 35), intitulée « confirmatio facta a Stephano, abbate Casinensi, litterarum conventus et capituli monasterii sancti Mauri super electione in abbatem dicti monasterii, facta in personam fratris Lascardi (*sic*), cellararii et professi ejusdem monasterii ». J'ai inutilement demandé communication de ce document et de plusieurs autres conservés au Mont-Cassin. Pas de réponse.

[4] « Ille vero sic electus, ut magis ac magis simoniace haberet ingressum loci, archidiacono pro sua installatione contulit palefredum. » Lettre des religieux déjà citée.

Digitized by Google

« Lysiard n'a pour lui, écrivent les moines, ni capacité, ni gravité des mœurs, ni la science du lettré, ni l'habileté de l'administrateur. Ceux qui voient juste le trouvent plein de défauts, coupable de dilapidations, de parjures et autres crimes qu'il est trop long d'exposer ici. Nous y reviendrons ; et s'il faut donner des preuves, nous en donnerons. Ces faits sont si notoires qu'ils atteignent non seulement sa propre personne, mais encore notre cloître et l'ordre monastique tout entier. La honte qui nous couvre pourra-t-elle jamais être effacée ?

« En effet, au préjudice de notre monastère et du vôtre, il a placé Saint-Maur sous la juridiction de l'évêque d'Angers, foulant aux pieds notre privilège d'exemption, violant le serment qui le lie au Mont-Cassin, enfin accumulant sur sa tête les notes de dissipateur, d'incapable, de parjure et autres vices énormes. De plus, il a encouru l'irrégularité et l'excommunication *latæ sententiæ*, pour avoir porté violemment une main téméraire sur ses frères en religion... Ignorant ce qu'est l'observance et la discipline monastique, incapable d'être utile (*prodesse*) à lui-même et aux autres, il est indigne de commander (*præesse*).

« Averti, Lysiard n'a jamais voulu se corriger ; méprisant les conseils, il devient de jour en jour plus audacieux. Aussi, ne pouvant plus supporter le poids de ces maux innombrables, nous recourons à vous, notre unique refuge ; nous exposons à votre Paternité cette lamentable affaire, la suppliant avec larmes d'avoir pitié de nous et de secourir notre monastère par des moyens énergiques, de peur que la portion intègre succombe à cause de la tête malade. Envoyez donc ici un homme pour visiter, corriger et réformer. La chose ne souffre pas de retard : les âmes sont en péril ; les domaines, chaque jour pillés par l'abbé avide de richesses. Les moines, sans ressources et contraints de travailler, abandonneront bientôt leur cloître si vous n'y veillez. Le culte divin a été diminué et réduit

Digitized by Google

presque à rien; car celui dont nous nous plaignons a exilé un grand nombre de nos frères et des plus recommandables, malgré l'appel qui vous fut adressé par les chefs de nos prieurés, d'accord avec la partie la plus nombreuse et la plus saine du convent. Bien plus, il a poursuivi à main armée les religieux signataires de cet appel et les a dépouillés de tous leurs biens, au mépris de vos droits et des nôtres [1]. »

Après avoir pris connaissance de si graves accusations — qu'il est difficile de mettre uniquement au compte du parti-pris et de la passion — l'abbé du Mont-Cassin [2] frappa d'excommunication le prévaricateur et confia le soin de terminer cette affaire à maître Jean de Saint-Germain, sous-diacre et chapelain d'Innocent IV, qui assistait alors au concile de Lyon (1245). Mandé en cette dernière ville, Lysiard, après avoir fait d'abord la sourde oreille et encouru de ce chef la suspense, revint à de meilleurs sentiments et sollicita de maître Jean la levée des censures. Ce qui lui fut accordé, à la double condition toutefois de rétablir au préalable dans leurs fonctions et leurs domaines les officiers qu'il avait destitués [3] et de ne leur jamais garder rancune. C'est ce que l'abbé de Saint-Maur constate lui-même dans une lettre écrite à Lyon le 27 juin 1245.

Mais un tel oubli du passé, après une si grande tempête, était au-dessus des forces humaines. Deux ans plus tard,

[1] « Quos, ne hujus possint prosequi negotium, [abbas] manu armata invasit, et bonis omnibus spoliavit, in nostræ juridictionis et appellationis præjudicium et gravamen. » Lettre déjà citée.

[2] Les détails qui suivent sont empruntés à la lettre que Lysiard écrivit, le 27 juin 1245, à l'abbé du Mont-Cassin. Edit. d'après l'original, par Gattola, *op. cit.*, p. 304, col. 1.

[3] Ces officiers destitués, au nombre de onze, étaient : *Arnaud, prieur de Bessé*; *André, sacristain*; Pierre de Doué, prieur de Soulangé; Geoffroy, prieur de l'Isle; Mathieu, prieur des Verchers [?]; Guillaume, prieur de la Chapelle-sous-Doué; Etienne des Alleux, Jean de Doué, Laurent, Grégoire, *Jean Noël*, Etienne de Candes. Nous avons souligné ceux qui figurent parmi les arbitres ou électeurs de 1239, cf. p. 68.

Digitized by Google

l'abbé démissionna et fut remplacé par le prieur de Soulangé, Pierre, que nous avons déjà rencontré parmi les onze électeurs de 1239 et aussi parmi les victimes de Lysiard. Sous ce nouvel abbé, les privilèges de Glanfeuil vont recevoir une mortelle atteinte.

Le diocèse d'Angers avait alors à sa tête un homme énergique, Michel de Villoiseau (1240-1260), qui, dès le début de son épiscopat, entreprit de reviser tous les diplômes ou bulles des moines et chanoines angevins se prétendant exempts de sa juridiction. « Dans ce dessein, il sollicita et obtint du cardinal Jacques, évêque de Préneste et légat en France, une délégation spéciale pour visiter les maisons religieuses de son diocèse; et, par ailleurs, le concile de Tours, tenu en 1236, lui donnait le droit de réclamer partout la preuve des privilèges et des exemptions. L'enquête qu'il commença et poursuivit, tantôt avec une louable constance, tantôt avec une opiniâtreté moins digne d'éloges, dura de longues années, et pendant ce laps de temps, le diocèse retentit des plaidoiries des clercs de l'évêque, auxquels répliquèrent les clercs des chapitres et des abbayes[1] ».

Cependant, en 1248[2], Pierre, nouvellement élu, eut encore la chance de se soustraire à la juridiction de l'ordinaire, en recevant la bénédiction abbatiale d'un évêque autre que celui d'Angers. Ne pouvant se rendre au Mont-Cassin, occupé alors par les troupes de l'empereur excommunié

[1] Abbé Pletteau, *Annales ecclésiastiques d'Angers*, dans la *Revue d'Anjou*, 1877, première partie, p. 2.

[2] Antérieurement à cette date, Michel de Villoiseau eut maille à partir avec les abbés de son diocèse qui refusaient de se rendre à ces deux synodes annuels. Il en appela au métropolitain de Tours et celui-ci, d'accord avec les intéressés, régla ainsi le litige (1241) : Sauf empêchement canonique, les abbés assisteront aux synodes; mais si l'évêque doit y traiter de questions monastiques, il les leur communiquera avant l'ouverture de la séance; enfin nos prélats réguliers se tiendront près de l'évêque, dans l'ordre suivant : à droite Saint-Aubin, Saint-Serge, Saint-Nicolas, à gauche ceux de Saint-Florent, Bourgueil et Saint-Maur. Cette décision a été publiée par D. Martène, *Thesaurus anecdot.*, I, 1018.

Digitized by Google

Frédéric II, il s'adresse directement au Souverain Pontife Innocent IV, qui, à son tour, charge l'évêque du Mans — après enquête sur la démission de Lysiard[1] — de confirmer et de bénir lui-même l'élu des moines, toutefois sans préjudice des droits cassiniens. Ainsi fut-il fait. Mais Michel de Villoiseau ne se tient pas pour battu. La cérémonie à peine terminée, il somme Pierre « de lui prêter serment d'obéissance, de se soumettre à sa visite et de lui payer les droits de procuration[2] ». L'abbé et le convent refusent, alléguant leurs privilèges et demandant un délai pour les faire venir du Cassin. L'évêque insiste, repousse tout retard, et sans égard pour l'appel au Saint-Siège, excommunie les moines, envahit leurs domaines et les réduit à une telle pauvreté que l'abbé, privé de ressources, peut à peine poursuivre son procès devant la cour romaine, *in curia romana*[3].

[1] Une première enquête, dirigée par l'évêque de Nantes, avait laissé planer des doutes sur la résignation de l'abbé Lysiard. Le bref d'Innocent IV, qui nous livre ces détails, est daté de Lyon, le 15 mai 1248; signalé par Potthast *Regesta*, il a été publié par Gattola, *Hist. abb. Cas.*, p. 302, col. 1, d'après l'original; il en existe une copie à la Bibl. Nat., F. Latin, 12683, fol. 329.

[2] « Ut sibi professionem faceret abbas, et ipsum ad visitationem et correctionem admitteret et sibi procurationem, ratione visitationis debitam, exhiberet. » Lettre de l'abbé du Mont-Cassin, du 26 janvier 1252. L'original, scellé sur cordon de soie jaune et rouge d'un sceau oval en cire verte, et conservé au XVIIIe siècle « chez M. l'abbé de Saint-Maur, en sa maison abbatiale », se trouve maintenant aux Archives de Maine-et-Loire (H. 1776). La Biblioth. Nat. en possède une copie, F. Latin, 12683, fol. 333. — Sur le présent débat, il faut consulter surtout la longue bulle d'Innocent IV, du 5 février 1253, résumant les arguments des deux partis. Éditée par M. Elie Berger, *Registre d'Innocent IV* (en cours de publication), n° 6348; cf. n° 6672.

[3] « ..... Idem Andegavensis episcopus, sua sententia [excommunicationis] in abbatem et monachos promulgata, bona dicti monasterii et membrorum ejusdem saisire (*sic*) fecit per brachium sæculare; propter quæ dictum monasterium adhuc est adeo in temporalibus desolatum quod idem abbas, propter defectum expensarum, vix potest prosequi causam istam, et quod deterius est, monasterium Casinense propter paupertatem suam non poterit debito tempore, scilicet quinquennio, visitare. » Cette lettre, du 26 janvier 1252, déjà signalée, est une réponse à l'abbé de Saint-Maur, demandant remise pour une fois de la visite quinquennale.

Digitized by Google

C'est là en effet que la question va être tranchée. Les deux partis sont représentés par leurs procureurs, Jean de Hervé et Jean Sarrazin. Un autre Jean, cardinal du titre de saint Nicolas, a reçu mission de les entendre et de rapporter au Pape et au sacré collège les arguments allégués de part et d'autre.

Avant d'aller plus loin, remarquons l'élargissement et la légère déviation du débat; il ne s'agit plus de savoir si l'abbé de Glanfeuil a le droit d'être bénit au Mont-Cassin et de promettre obéissance au chef de cette abbaye (droit attesté par des documents dignes de foi), mais s'il peut se soustraire à la juridiction, à la visite de l'évêque diocésain et à ses droits de procuration[1], ce qui est passé sous silence dans les textes authentiques apportés jusqu'ici.

Aussi les moines essaient-ils d'appuyer leur thèse non pas sur la bulle de 1154, qui n'est même pas nommée, mais sur celle d'Urbain II — la seconde, de 1097 — dont certaines clauses, suivant eux, impliquent l'exemption[2]. D'ailleurs, ajoutent-ils, leur monastère doit être exempt,

[1] Sauf accord spécial, les autres abbayes angevines et leurs prieurés acquittaient ces droits de gîte ou procuration. Le 28 août 1180, les moines de Saint-Aubin en sont exemptés, mais à la condition de se rendre processionnellement deux fois l'an à la cathédrale, pour y célébrer avec les chanoines les fêtes de saint Maurille et de saint André (*Cartul. Sancti Albini*, II, 85). Robert, abbé de Saint-Florent († 1011), obtient en faveur de ses prieurés, non pas de son abbaye, une dispense semblable en abandonnant à l'évêque une de ses églises (cf. *Hist. S. Florentii Salmur.*, dans *Chronique des églises d'Anjou*, de Marchegay, p. 253; et l'*Hist. mss. de S. Florent*, par D. Huynes, p. 181, citée par abbé Pletteau, dans *Revue d'Anjou*, 1885, II, 150). — Jacques, abbé de Saint-Nicolas reconnaît, à l'ordinaire son droit de visite, mais lui conteste celui de gîte, de repas (*procuratio*), pour lui, pour ses archidiacres, ses chapelains, sa suite, ses 20 ou 30 chevaux, ses chiens et ses faucons; il fut réglé en 1242 que ces redevances onéreuses seraient remplacées par une rente annuelle de 70 sols. Enfin, Michel de Villoiseau conclut des transactions analogues avec les abbayes de Bourgueil et de Saint-Serge, ainsi qu'avec leurs prieurés. Cf. *Revue d'Anjou*, 1877, pp. 4 et 28.

[2] « Plures clausulas in privilegio isto subnectens [Urbanus], per quas probari exemptio ipsius monasterii dicebatur. » Notons qu'en parlant ainsi les religieux n'avaient pas sous les yeux le texte en question. Ces *clausulæ* sont déjà connues du lecteur, cf. p. 52.

Digitized by Google

puisqu'il *dépend du Mont-Cassin* et que les Souverains Pontifes ont accordé le privilège de l'exemption à cette abbaye et *à toutes ses dépendances*. Enfin, et c'est leur dernier argument, si l'évêque d'Angers a parfois exercé sa juridiction sur leur abbaye, ce n'a jamais été sans protestation et appel de la part du convent[1].

Le procureur épiscopal réplique : Ces appels n'ont pas été faits régulièrement, *non in judicio sed extra potius*. Quant à la bulle d'Urbain II et autres lettres apostoliques, dont l'autorité est contestable[2], elles ne prouvent pas la soumission de Glanfeuil au Mont-Cassin, ni encore moins l'immunité de la juridiction de l'ordinaire. L'abbaye italienne a sans doute été déclarée exempte avec les « *celles (cellis) qui en dépendent* »; mais comment comprendre parmi ces dernières un grand et noble monastère, tel que celui de Saint-Maur, gouverné par un abbé? De plus, les bulles alléguées, ne disant rien contre l'autorité de l'évêque d'Angers, ne peuvent la supprimer.

Ces raisons parurent décisives au cardinal Jean (17 janvier 1253) et au pape Innocent IV[3], qui adressa à Michel de Villoiseau une longue lettre résumant tout le

[1] Que signifie cette dernière partie de l'argumentation monastique : « nec per testes pars episcopi poterat in aliquo se juvare, cum ab eo recepti fuerint, qui de jure ipsos recipere nec poterat, nec debebat »?

[2] « De quibus non constare dicebat [procurator episcopi]. » Un peu plus loin, on trouve de semblables réserves au sujet de la valeur de ces pièces : « contra non nulla vero privilegia et clausulas contentas in eis, pro episcopo dicebatur quod non erant originalia, sed ad instar privilegiorum aliorum concessa, que minime apparebant, et idcirco partem monasterii non juvabant... » Ces paroles, croyons-nous, font allusion aux diverses bulles de Grégoire IV, 835, de Benoit VIII, 1023, etc., publiées dans le *Bullar. Casinense*, de Margarini, I, 4-18, et qui rééditent et confirment le privilège du pape Zacharie, 18 février 748 ; cf. D. Galand, *Hist. mss. de Saint-Maur*, pp. 130-131.

[3] « Nos igitur, hiis et aliis que fuerunt proposita coram nobis diligenter auditis, ipsisque Domino Pape in fratrum presentia recitatis..., attendentes quod dictum monasterium sancti Mauri, per ea que facta fuerunt in judicio coram nobis, *non constat esse aliqualenus ab Andegavensis episcopi jurisdictione exemptum...* » etc.

Digitized by Google

débat (5 février 1253), et aux habitants de Glanfeuil une autre plus courte, du 19 juin, les invitant à considérer désormais l'évêque diocésain comme leur père et pasteur, et à respecter ses droits[1].

Cette sentence mit fin à la juridiction cassinienne, les moines de Glanfeuil étant peu désireux d'obéir à la fois à deux maîtres. S'il est vrai qu'en 1267 Étienne, successeur de l'abbé Pierre, cédant à des instances déjà importunes, ait encore consenti à reconnaître les droits de l'abbé du Mont-Cassin [2], dès l'année 1271 il s'en dégage d'une façon définitive [3]. Et en 1288, une sentence de Nicolas Gellent,

[1] « Nos, volentes ut idem episcopus, tanquam speculator in domo Domini constitutus, in gregem suum commisse sibi sollicitudinis debitum exequatur, ne idem grex, tanquam pastoris cura destitutus, per abrupta progredi valeat vitiorum, universitati vestre mandamus quatinus eidem episcopo, diocesano vestro, de cetero tanquam membra capiti in omnibus obedientes humiliter et devote, ipsi de juribus episcopalibus integre respondere curetis. Datum Asisii, XIII, kal. jul., anno X^e. » Edit. Élie Berger, *Registre d'Innocent IV*, n° 6672.

[2] « Stefano abate di Glanafolio dechiara (1267) per publico instromento, rogato da notaro Giacomo Tudini di Podio... di esser soggetto a questo monasterio, con queste parole : Insuper autem idem abbas sancti Mauri voluit et expresse consensiit ut præfatus abbas monasterii Casinensis cui subest pleno jure... in ipsum abbatem sancti Mauri possit et debeat excommunicationis sententiam promulgare, si non observentur et plene attendentur omnia supra dicta. » Cité par Gattola, lettre du 9 nov. 1701, dans *Corresp. inédite de Mabillon, avec l'Italie*, par Valery, in-8°, III, 121. — D. Gattola déclare encore (*Ibid.*) que « les papes Urbain V et Boniface IX ont confirmé au Cassin la possession de Glanfeuil ». J'ai cherché inutilement ces diplômes dans le *Bullarium Casinense* de Margarini (2 vol. in-folio, contenant l'un 391, l'autre 601 constitutions pontificales, années 594-1670). Toutefois le tome I, p. 43, publie une bulle de Boniface IX, du 25 sept. 1403, dans laquelle il est question, *en général*, des églises, prieurés, prévôtés soumis au Mont-Cassin, suivant une antique coutume; le tome II, pp. 285-287, renferme aussi une bulle d'Urbain V, du 7 mai 1370, ayant trait au même sujet; cf. encore celles du 3 juin et 1er août 1370. C'est sans doute à ces textes si peu explicites et ne donnant aucun nom de lieu, que Gattola fait allusion; mais leur promulgation n'a certainement pas eu d'écho en Anjou.

[3] « Etienne, abbé de Saint-Maur-sur-Loire, se soumet avec sa communauté à la juridiction de l'évêque d'Angers, pour éviter de se soumettre à celle de l'abbé du Mont-Cassain (*sic*), qui prétendait que l'abbéie (*sic*) de Saint-Maur dépendait de la sienne. *Datum die veneris post ascensionem Domini anno 1271* [15 mai]. Le sceau est pendu.. » Collection Housseau, XIII, pars I, p. 154, n° 9285. Je n'ai pu me procurer cette pièce. Suivant Marchegay, *Archives d'Anjou* (1843), p. 304, « on y lit que le prélat [Nicolas Gellent] était jaloux de voir qu'une église, située au cœur de son diocèse, était exempte

Digitized by Google

évêque d'Angers, établit que les abbés de Glanfeuil, au retour de leur bénédiction, seront installés par l'archidiacre d'Outre-Loire[1] et donneront à celui-ci, non pas un palefroi, mais seulement trois coupes d'argent[2].

D. François LANDREAU.

de sa juridiction. Les circonstances étaient on ne peut plus favorables à l'exécution de ses projets. C'était l'abbaye de Saint-Maur qui avait porté elle-même devant la cour de Rome une instance dont le but était l'abolition des droits du Mont-Cassin... »

[1] On sait que, depuis le XIe siècle au moins, le diocèse d'Angers était divisé en trois archidiaconés, portant les noms d'Outre-Maine, d'Outre-Loire et de grand archidiaconé.

[2] Archives de Maine-et-Loire, H. 1514. — Une sentence analogue du même évêque, Nicolas Gellent, mit fin à un débat semblable entre l'abbé de Saint-Serge, Hamelin, qui prétendait ne rien devoir au grand archidiacre, et celui-ci qui réclamait la monture de l'abbé bénit dans la cathédrale.

Digitized by Google

LE DOCTEUR RENOU (de Saumur)

1846 - 1905

On a dit que la valeur morale de l'homme s'apprécie à son enterrement. La justesse de ce mot ne s'est jamais manifestée plus nettement qu'aux obsèques du Dr Renou. Appareil funéraire simple, sans fleurs ni couronnes, sans porteurs de cordons ni faiseurs de discours; cérémonie pieuse; assistance recueillie; long cortège d'amis; foule émue sur le trajet; éloges dans toutes les bouches; tristesse sur toutes les physionomies; chagrin dans tous les cœurs, tout cela montrait ce que valait l'homme. « Il était si bon! » disaient les gens du peuple. Plus éloquente en son silence, une pauvresse appuyée contre la porte de l'église Saint-Pierre, près du bénitier, regardait la sortie du cortège en pleurant à chaudes larmes. La veille, un de nos confrères, à qui nous annoncions sa mort, nous répondait : « C'est une grosse perte pour le corps médical angevin, car Renou était un vrai médecin; pour mieux dire, c'était vraiment « le médecin ».

Comment a-t-il mérité ce double éloge de ses confrères et des pauvres? Par quel ensemble de qualités s'est-il élevé, sans parade, au-dessus du niveau moyen? Voilà ce que nous voudrions faire ressortir. La tâche est difficile; pour y bien réussir, il faudrait bien des qualités réunies, que ne saura sans doute suppléer le souvenir ému de l'ami.

Nul ne pouvait approcher le Dr Renou sans se sentir attiré par son extérieur sympathique. De taille moyenne

Digitized by Google

et bien proportionnée, il avait une démarche aisée, une élégance naturelle, la tenue correcte et sans recherche de l'homme distingué. Sa figure était séduisante ; des beaux yeux, abrités sous des sourcils bien dessinés, des yeux de velours, regardant toujours en face, habituellement réfléchis, donnaient à sa physionomie un air calme et méditatif ; quand ils s'éclairaient d'un sourire, ces yeux-là pétillaient de malice. Un front haut et découvert, des traits réguliers, une jolie barbe autrefois noire, devenue grisonnante, une bouche fine et souriante, tout prévenait en faveur de l'homme. Il se révélait mieux encore quand il conversait. La voix était douce, bien timbrée, chantante, quoique un peu voilée. Dans la discussion il s'animait, sans sortir jamais de la réserve, de la distinction, de la correction de l'homme pondéré ; très maître de lui, il disait bien, sous une forme personnelle, parlant sobrement, mais parlant clair, sans jamais dissimuler sa pensée. Avec la bonté, droiture et franchise furent les qualités maîtresses de l'homme, des qualités dont tous ne surent pas toujours apprécier le rare mérite.

A l'esprit fin et bien ouvert se joignait un jugement sûr, qu'avaient formé un travail incessant et une grande habitude de la réflexion. S'il savait parler, il savait aussi bien se taire, également bon dans l'action et dans le conseil. Avec toutes ces qualités, le Dr Renou était fait pour prendre dans la société la place de choix qu'il y a occupée.

Joseph Renou naquit à La Flèche, le 26 août 1846, dans une famille modeste. Après avoir commencé son instruction, son oncle, curé de Marcé, le plaça au collège de Combrée. Tout d'abord, l'amour du jeu et l'indépendance d'esprit l'emportèrent sur le goût de l'étude et Renou se classa parmi les derniers. Il fit le désespoir de quelques-uns de ses maîtres, qui n'avaient pas su le comprendre ; son espièglerie leur joua même, dit-on, plus d'un malin tour. Heureusement son professeur de seconde, l'abbé

Digitized by Google

Bazin, devenu plus tard curé de la cathédrale d'Angers, le devina. « Mon ami, lui dit-il, vous pouvez bien faire; pour arriver à la tête de votre classe il vous suffit de le vouloir; travaillez. » L'enfant était sauvé. Répondant à la confiance de son maître, il se mit au travail, y réussit, y prit goût et sortit du collège partageant les premiers prix avec Félix Dupas, qui fut son ami fidèle même et surtout après une absence de trente ans passés dans les missions étrangères. A Combrée, les meilleurs élèves forment une « Académie ». Le comte de Falloux, qui se plaisait à en présider les séances, y remarqua le jeune homme, dont il fit son secrétaire intérimaire. Ce contact avec un homme aussi distingué eut la plus heureuse influence sur Renou.

En 1864, ayant passé les deux baccalauréats, il hésita dans le choix d'une carrière et se sentit attiré vers la médecine par son esprit d'abnégation et de dévouement.

A l'École d'Angers, il fut de suite parmi les meilleurs élèves et devint interne en 1868. Dans cette fonction, il sut conquérir l'estime et l'amitié de ses chefs de service, particulièrement du professeur Farge, dont il demeura le disciple privilégié. Au moment de la guerre, il s'engagea comme médecin auxiliaire dans la 3e légion des mobilisés de Maine-et-Loire, en même temps que les Drs Geslin et Arthuis; le Dr Hacque était à la tête du service médical de cette légion, que commandait le colonel Bonneville. Les premiers mois se passèrent à Fontevrault, où l'on exerçait les hommes pour en faire, si possible, des soldats. Puis, au début de novembre, la 3e légion entra en campagne et se distingua au combat de Monnaie. Renou y fit bravement son devoir. Revenant, avec le Dr Geslin, de conduire à l'ambulance un officier blessé, il se trouva, ainsi que son collègue, au milieu des lignes ennemies qui refoulaient les nôtres et fut fait prisonnier. Il s'échappa peu après, en favorisant l'évasion de quelques compagnons d'infor-

Digitized by Google

tune. Ses chefs le proposèrent pour la croix, qu'il faillit recevoir un peu plus tard. Elle ne l'eût pas grandi.

Après la campagne, il reprit son poste d'interne à Angers, puis alla finir ses études à Paris. Par une exception née des circonstances, les internes de province furent admis, en 1871, au concours pour l'internat de Paris, sans avoir été préalablement externes. La promotion fut particulièrement brillante, puisqu'il en sortit quatre des professeurs les plus éminents de la Faculté de Paris. Insuffisamment préparé au concours, Renou ne fut pas des élus, mais il approcha du but et devint interne provisoire. Six mois après, en juillet 1872, pressé de s'établir, il passa sa thèse et se fixa à Saumur. C'est dans l'exercice de la profession médicale qu'il devait donner sa mesure, montrer toute sa valeur. Sans fortune, il se résigna à attendre la clientèle, ne courant pas après elle, ne cherchant pas à s'insinuer dans celle de ses confrères. Le succès lui vint parce qu'il l'avait mérité par son savoir, par ses soins assidus, par son dévouement, et aussi par la distinction de ses manières et la dignité de sa vie. En 1876, il devint médecin de l'hôpital, fonction qui lui fut retirée plus tard, en même temps qu'au Dr Besnard. Ce jour-là, la politique fit tort à la solidarité confraternelle.

Pendant une période de douze ans (1873-1884), une épidémie de diphtérie ravagea la rive droite de la Loire, de Saint-Patrice à Saint-Lambert, atteignant fortement Saumur. C'était alors un des fléaux les plus redoutés des médecins : il faisait leur désespoir. Ou bien la diphtérie tuait par sa toxicité, ou bien c'est sous la forme du croup qu'elle était redoutable. Déjà les théories pastoriennes avaient fait connaître la nature microbienne du mal, mais on n'en était pas encore arrivé à la possession du sérum curatif de Roux, qui a réduit singulièrement la proportion des morts et la gravité des épidémies.

Renou s'attela à la poursuite d'un bon remède contre la

Digitized by Google

terrible maladie et publia, tant à la Société de Médecine d'Angers (dont il était membre correspondant depuis ses débuts dans la clientèle), que dans divers journaux de Paris, le résultat de ses premiers essais. Puis, pour étayer sa pratique sur une théorie, il étudia la nature du mal et la discuta dans un travail magistral qui lui valut, en 1888, le prix Saint-Paul à l'Académie de Médecine. Il le publia en 1889 sous ce titre : *La diphtérie, son traitement antiseptique*, avec une remarquable préface du professeur Grancher. (Paris, Octave Doin, éditeur.)

La diphtérie est-elle une maladie primitivement locale, qui se généralise ; ou bien est-ce une infection générale d'emblée qui se localise consécutivement sur une muqueuse, celle de l'arrière bouche (angine couenneuse) ou celle du larynx (croup), de préférence à toutes les autres ? Si la maladie est d'abord locale, c'est le traitement de la fausse membrane qui doit dominer toute la thérapeutique ; si, au contraire, la maladie ne se localise qu'après avoir pénétré tout l'organisme, si le poison circule partout dans le sang avant toute manifestation locale, avant toute fausse membrane, alors il devient évident qu'il faut nécessairement mettre au premier plan le traitement général qui pourra le mieux poursuivre partout le microbe ou ses toxines et remédier à l'infection totale. C'est cette dernière théorie que le Dr Renou soutint, d'une façon trop exclusive, peut-être, mais avec un faisceau de documents cliniques, avec une verve et une chaleur qui le mirent de suite en relief. La récompense lui vint en 1897 : il fut élu membre correspondant de l'Académie de médecine, titre envié entre tous.

L'ouvrage a vieilli ; mais quel ouvrage médical ne vieillit pas maintenant que la science bactériologique bouscule incessamment toutes les théories, que les travaux de laboratoire, s'appuyant sur l'observation et sur l'expérimentation, opèrent des révolutions continuelles dans la science

Digitized by Google

médicale? La vérité d'hier sera demain l'erreur; mais les succès de tous les temps ont été méritoires et il faut faire honneur au Dr Renou d'avoir marqué de son nom un traitement qui fut, à son heure, un vrai progrès.

En quoi consistait-il? S'occupant peu d'atteindre la fausse membrane au fond de la gorge, le Dr Renou administrait des stimulants diffusibles, pour permettre à l'organisme de soutenir la lutte contre l'infection. En même temps, il faisait ingérer le microbicide le plus actif et le moins toxique qu'il connût, la quinine. Enfin et surtout, il faisait vivre malade et gardes-malades dans une atmosphère de vapeurs d'eau phéniquée. Le malade absorbait le médicament à toute respiration, son sang s'en imprégnait constamment et les vapeurs d'eau chaude favorisaient le ramollissement et la chute des fausses membranes. Cependant les assistants, entourés eux-mêmes des vapeurs, étaient soignés par avance, préservés contre le mal, rendus inaptes à le disséminer. C'était l'adaptation à la thérapeutique de la diphtérie des pratiques antiseptiques de Lister dans l'acte opératoire.

Le Dr Renou s'était classé parmi les observateurs et les cliniciens de choix. Sa réputation grandit et sa clientèle s'étendit dans toute la région. Il partageait la faveur du public avec le Dr Besnard, son ami. Quand celui-ci mourut, en 1897, on sollicita Renou de briguer sa succession au Conseil général. Comme à ce moment-là des questions d'ordre médical étaient à l'étude dans l'assemblée départementale, il accepta la lutte, bien qu'à contre cœur. Il y succomba avec de graves déboires et faute de 50 voix. Il s'était trouvé, dit-on, dans une urne plus de bulletins qu'il n'y avait d'électeurs inscrits et la soustraction légale avait tourné au détriment du Dr Renou. On avait usé d'ailleurs contre lui de tous les arguments et de tous les moyens, même les plus évidemment calomnieux. Un procès en diffamation s'ensuivit; Renou ne pouvait laisser

Digitized by Google

dire sans protester qu'il avait été lâche devant l'ennemi et qu'il était dur pour le pauvre, deux choses également fausses. Il gagna son procès doublement, puisqu'il en sortit grandi dans l'estime publique.

Comment avait-on pu songer à user de la calomnie contre lui? C'est qu'il venait de prendre part à une élection au Conseil municipal, où il était entré de haute lutte; il fallait bien lui faire expier son indépendance et son succès. Une seconde fois, en 1905, il fut élu à une élection partielle du Conseil municipal. O ironie des choses! les affiches portant son nom et sa profession de foi s'étalent encore sur tous les murs.

La politique était-elle donc la voie normale du Dr Renou? Assurément non, et il n'y est entré qu'à son corps défendant, pour soutenir dans les assemblées électives les idées généreuses, qui étaient les siennes, de liberté pour tous, même pour les autres. Mais « la république libérale, honnête, tolérante » qu'il réclamait sur ses bulletins de 1897 n'était pas celle qui devait fleurir. Survinrent les laïcisations d'écoles; la plupart des religieuses enseignantes devinrent sans emploi, partant sans moyens d'existence. Le Dr Renou s'offrit, en 1902, à leur faire des cours, pour les rendre capables de devenir de bonnes infirmières, et il publia ses leçons sous ce titre : *Le Livre de la garde-malade* (Charier, éditeur, Saumur); excellent manuel, essentiellement pratique, où l'on reconnaît à chaque page la manière à la fois simple, familière et distinguée de l'auteur, livre bien ordonné, qui fut vite enlevé. Une seconde édition parut, ornée d'un grand nombre de figures; une troisième s'imposait; elle eût été publiée bientôt, avec la filiale collaboration d'un jeune ami, si la mort n'avait brisé les beaux projets d'avenir de Renou.

C'est dans ce livre parfait de vulgarisation scientifique qu'il faut chercher l'idée directrice de la vie de l'auteur, sa profession de foi en matière professionnelle. « Il n'y a

Digitized by Google

rien au monde, dit-il, qui vaille le bonheur de soulager ceux qui souffrent, de voir sortir la guérison de son intervention et de ses soins, de lutter pas à pas contre la mort qui menace et, quand elle vient, malgré tout, de rendre plus doux le dernier sommeil » (p. 4). Il aimait le malade.

Il n'était donc pas médecin seulement par la science, mais aussi par le dévouement, par le désintéressement, par sa dignité professionnelle, par la correction de sa vie, par celle de toute sa personne. Il avait été l'un des fondateurs du syndicat médical de son arrondissement et il lui demeura fidèle tant qu'il crut que le groupement corporatif servirait avant tout à élever le niveau moral de la profession médicale. Il s'en retira dès qu'il crut voir que les intérêts matériels primeraient tous les autres.

Il eut foi davantage en l'Association médicale, société mutuelle de secours et de protection, dont il fut le vice-président dans son arrondissement. Pendant vingt ans de suite, il la représenta aux réunions annuelles de l'Association générale. A Paris, comme à Angers, sa parole était écoutée, parce que c'était celle d'un convaincu, d'un sincère, et qu'elle était remarquable par sa modération et sa fermeté. Toujours, dans nos réunions, il chercha à relever le niveau moral de notre profession.

Le souvenir des désastres dont il avait été témoin pendant l'année terrible ne pouvait s'effacer du souvenir du Dr Renou. C'est pourquoi il contribua à fonder à Saumur un comité local de la Croix-Rouge, dont il devint président en 1897. C'est à ce titre qu'il fut sollicité, l'an dernier, de donner une conférence aux adhérents de la Croix-Rouge d'Angers et aux dames du Dispensaire. Quoique souffrant, il parla d'une façon charmante sur « les soins généraux aux malades et aux blessés ».

Plus que tout autre, en dehors du prêtre, le médecin devient un directeur, un conseiller, un appui dans les difficultés de la vie, surtout quand il prétend exercer non

Digitized by Google

pas un métier, mais un sacerdoce. Il y aurait sans doute beaucoup à dire sur la bienfaisante action sociale que le Dr Renou exerçait autour de lui. Mais il était de ceux qui pensent que le bien n'aime pas le bruit. Aussi, dans les derniers jours de sa vie, disait-il à ceux qui dépensaient à le soigner les trésors de leur tendre sollicitude : « A quoi bon les discours? ce que j'ai fait, je l'ai fait par conviction, par devoir, pour bien faire et non pas pour qu'on en parle. »

Croyant aussi fervent que tolérant, il donnait aux déshérités de la vie le meilleur de lui-même, ses soins, ses conseils et son cœur, commençant toujours sa journée par des actions de charité. Quand on mérite l'amour des pauvres, on conquiert généralement du même coup l'affection de tous. Il fut attaché à sa clientèle jusqu'à la limite de sa résistance à la douleur. Mais un jour vint où la douleur fut la plus forte et il dut s'arrêter. Oh ! que la maladie est cruelle à celui qui l'analyse, en cherchant constamment la source, la nature et le danger, discutant pour fixer ses idées, faisant des objections et des critiques pour arriver à y voir clair ! La souffrance est donc, pour le médecin, pire que pour tous autres, surtout quand la séparation apparaît à sa suite comme possible et prochaine. Il souffrit longtemps, il souffrit beaucoup, avec patience, avec douceur, donnant ses plus aimables sourires à ceux qui cherchaient à soulager ses tortures, à ceux qui répondaient à son premier appel, à ceux surtout qui ne quittaient pas son chevet ; puis brusquement des accidents formidables se produisirent, l'organisme s'effondra ; mais, du coup aussi, l'énergie morale grandit et il regarda la mort bien en face. Les derniers jours furent donnés aux suprêmes recommandations, aux conseils à son entourage intime, et il succomba en pleine intelligence, confiant dans l'au-delà, escomptant les éternelles récompenses dues à une vie toute de travail, d'honneur, de dévouement et de charité.

Dr H. Gripat.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE D'ANGERS

(1791 - 1905)

(suite)

Les hôtels de Villiers et d'Andigné-Mainœuf, moins vastes que la maison de Saint-Serge, permettaient une surveillance plus facile. Merlet ne perd pas de vue cependant son projet d'installation du Musée à Saint-Serge, mais l'abandon dans lequel se trouve ce bâtiment permet à beaucoup de personnes d'y trouver asile, aussi Merlet, qui s'est rendu à Paris pour obtenir l'appui du Gouvernement, ne cesse de réclamer contre ces envahissements et, le 5 thermidor an III (24 juillet 1795), il écrit aux administrateurs de Maine-et-Loire :

« Il vous importe de conserver la maison conventuelle « de Saint-Serge puisque vous avez décidé que vous y « établiriez un Musée dans un temps plus heureux. Sur « mes représentations vous avez déjà fait évacuer plusieurs « fois cette maison, mais des particuliers singèrent « toujours de s'y loger, ils occasionnent des dégradations « intérieures et extérieures, jettent des pots cassés sur le « toit du cloître et commettent d'autres dégâts. »

Merlet, malgré ses démarches à Paris, ne reçoit rien du Gouvernement, aussi le 2 vendémiaire an V (23 septembre 1796), il invite les administrateurs de Maine-et-Loire à faire au Directoire exécutif la demande de tous

Digitized by Google

les objets relatifs aux sciences qu'il pourra envoyer. Malheureusement le Directoire sollicité de tous côtés se montre parcimonieux, les administrateurs de Maine-et-Loire font alors agir La Revellière-Lépeaux dont la puissance est grande à cette époque; celui-ci obtient un grand nombre d'objets pour le Musée d'Angers ainsi qu'en témoigne la lettre du citoyen Mamert-Coullion, membre des Cinq-Cents, adressée le 30 brumaire an V (21 novembre 1796), aux administrateurs du département de Maine-et-Loire :

« ..... Le citoyen Lépeaux a fait ces jours derniers une « demande très importante pour votre école d'Histoire « naturelle; il a appris qu'on venait de former deux col- « lections pour les départements de la Seine et de Seine- « et-Oise. Il en a demandé et obtenu la promesse d'une « pareille pour celui de Maine-et-Loire. Vous aurez un « herbier avec une collection d'insectes et de minéraux, « cela vous formera un commencement de cabinet qui « s'enrichira par la suite. Le grand but en demandant ces « objets est d'obtenir un Muséum dans la ville d'Angers. « Ces établissements ne seront pas aussi multipliés qu'on « le croit; on est, au contraire, dans l'intention de les « rendre très rares pour qu'ils soient plus intéressants; il « faut se préparer longtemps à l'avance et réunir dans « votre chef-lieu tout ce qu'il vous sera possible de vous « procurer pour présenter ensuite une grande masse « d'avantages et des motifs incontestables de préférence « lorsqu'il sera question de faire définitivement le lieu du « placement du Muséum. »

Un nouveau danger va menacer le Musée naissant : les émigrés rentrent peu à peu et les « héritiers des victimes de la tyrannie du terrorisme » réclament chaque jour au nom de la loi les objets scientifiques. Le 10 thermidor

Digitized by Google

an III, la Commission des Sciences et Arts du département de Maine-et-Loire, pour éviter des pertes peut-être irréparables, propose d'acheter les objets réclamés. Cette proposition est acceptée par les Administrateurs de Maine-et-Loire, le plus souvent à la grande joie des héritiers. Voilà le danger conjuré, mais il n'en résulte pas moins que les ressources vont diminuer, car il va falloir recourir aux achats et rechercher les dons.

Le 30 nivôse an V (19 janvier 1797) Merlet, après autorisation de Guinguené, directeur général de l'instruction publique, datée du 26 nivôse, achète pour 1.600 francs le cabinet de Physique et d'Histoire naturelle de Tessier du Closeau; l'inventaire fut fait le 24 prairial an V par Héron, Trotouin et Renou : la partie Histoire naturelle comprenait 310 espèces de minéraux, 10 espèces de fossiles, 10 madrépores, 27 poissons, 4 quadrupèdes et 4 oiseaux.

Le 8 messidor an V (27 juin 1797) nouvel achat, Merlet obtient pour 500 francs la collection de Variée Dumesnil. Cette collection comprend 180 oiseaux très bien conservés.

En outre de ces acquisitions, Merlet, sentant qu'un Musée uniquement constitué par des achats deviendrait une charge trop lourde pour le département, renouvelle ses voyages à Paris pour obtenir de nouveaux dons du Gouvernement, mais le Directoire promet et ne tient pas ainsi que nous le montre une lettre de Merlet, envoyée le 30 prairial an V (18 juin 1797) de Paris, où on ne s'est pas du tout occupé « du choix aussi considérable que distingué » de minéraux précieux. Il faut croire, cependant, que ses démarches aboutirent, car nous trouvons de cette époque des reçus relatifs à l'envoi de huit grandes caisses contenant des objets d'Histoire naturelle.

Bien qu'aucun document ne nous soit parvenu ce fut sans doute à ce moment que la municipalité reprit au département les maisons Devilliers et d'Andigné Mainœuf pour leur donner une autre destination.

Digitized by Google

Les collections qui se trouvaient dans ces dépôts furent alors transférées à l'évêché où d'ailleurs elles ne restent que fort peu de temps; en effet 1798 arrive, l'école centrale d'Angers créée le 3 Frimaire An IV (24 novembre 1795) est installée dans les bâtiments de l'ancien séminaire, rue Courte. Le programme d'enseignement de ces institutions comporte une étude approfondie des sciences naturelles. Le professeur, après avoir expliqué la manière dont se forment où sont formés tous les objets qui existent sur notre globe ou qui sont dans son intérieur, a besoin de collections qui offrent à la vue de ses élèves toutes les choses dont il les a entretenus. Le directoir pour répondre aux besoins de ce programme accorde au professeur d'histoire naturelle de l'école centrale les collections amassées en vue de la création du musée et l'autorise à acheter tout ce qui a rapport aux sciences naturelles.

Le professeur d'histoire naturelle à l'école centrale était alors Renou, homme d'un caractère doux et affable, d'un extérieur simple et bienveillant[1], aimant passionnément la science et sachant la faire aimer, il possédait des connaissances étendues[2] en minéralogie et n'était étranger à aucune des autres branches de l'histoire naturelle. Nous extrayons d'une lettre de novembre 1806, écrite par Renou au ministre de l'intérieur, le passage suivant qui nous fait connaître une partie de sa vie avant 1798 :

[1] Nous n'avons pu nous procurer le portrait de Renou; en revanche nous avons trouvé à la Bibliothèque Municipale S. Ms. n° 129 : Grille. — Notes sur l'Anjou : biographies particulières, à l'article Renou le passage suivant :

« Si le portrait de Renou n'existe pas, on peut à son défaut se servir de celui du roi René tel qu'il est gravé dans l'*Histoire de Provence* d'Honoré Bouche et qui lui ressemble parfaitement, t. II, p. 452. »

L'ouvrage dont parle ici Grille date de 1664 il comprend 2 vol. in-4°. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque Municipale inscrit au catalogue d'histoire sous le n° 2.332.

[2] Cuvier, avec qui il était en correspondance, cite Renou dans les *Recherches sur les ossements fossiles des quadrupèdes* et le qualifie du titre de savant professeur.

Digitized by Google

« Après avoir fait six campagnes dans la guerre de sept ans j'ai été chargé pendant huit années de la direction des mines de Saint-Georges et du canal de Monsieur, une des plus grandes entreprises qui aient eu lieu dans la province d'Anjou. Au commencement de la Révolution j'ai été procureur sindic du district de Saint-Florent et y suis resté jusqu'au moment de la réforme au milieu des horreurs de la guerre civile. Je suis ensuite passé au service des armées et ai été employé dans celles de l'Ouest, des côtes de Brest et de l'Océan en qualité d'officier de santé en chef. »

Les armées ayant été licenciées Renou vint s'établir à Angers où il continua à s'occuper avec ardeur de minéralogie : ce fut l'un des principaux collaborateurs de Merlet. Lors de la création de l'école centrale la chaire d'histoire naturelle resta vacante pendant deux ans, puis Renou en fut nommé titulaire, il fit un excellent professeur pratricien plutôt que théoricien, son cours était très suivi et jouissait d'une grande réputation, notons en passant qu'il eut comme élèves : Bastard, Chevreul, Guépin, Millet. Ce fut pour appuyer la partie théorique de son cours qu'il fit aux administrateurs de Maine-et-Loire la demande des collections d'histoire naturelle entassées à l'évêché.

Avec Renou le musée allait entrer dans une phase nouvelle, Renou collaborateur de Merlet allait être son digne continuateur, par ses excursions, il va augmenter[1] les collections, mais il s'attachera surtout à classer les échantillons déjà recueillis. Le 13 pluviôse an VI (1er février 1798) il rapporte de Baugé plusieurs objets scientifiques provenant du cabinet de Latau, malheureusement cette collection était restée trop longtemps dans l'abandon et les oiseaux étaient dans un tel état de corruption qu'il n'en put

[1] Renou augmenta la collection minéralogique de tout ce qui avait échappé au pillage et à l'incendie de son ancienne collection.

Digitized by Google

tirer aucun parti; en revanche les poissons, les crustacés, un requin et un crocodile étaient en bon état et méritaient de prendre place au musée.

Les administrateurs de Maine-et-Loire ont bien attribué les collections à l'école centrale, mais ils n'ont rien fait pour qu'elles y soient transportées, aussi le 26 pluviôse an VI (14 février 1798) Renou se plaint que les salles de l'école centrale ne soient pas prêtes pour recevoir les objets d'histoire naturelle qui déposés sans ordre à l'évêché risquent de se détériorer.

Une seule salle est enfin affectée aux collections : c'était une grande mansarde de vingt mètres de long sur six de large, située au deuxième étage à l'extrême gauche de l'école centrale (actuellement galerie de gauche du musée de peinture). Les côtés étaient revêtus d'un blanc en bourre, par conséquent, à raison de ce mode de construction la conservation des oiseaux allait se trouver dans les plus mauvaises conditions puisque l'intérieur des armoires était accessible à l'humidité du dehors et à toutes les variations de la température extérieure.

Renou se contente cependant de cette galerie; secondé dans une faible mesure par Guilloteau et Cottin il fait de véritables prodiges, il parcourt le département, va à Paris en mars 1798 sur l'invitation de La Revellière; là Renou peut puiser dans les réserves des établissements de la capitale, il s'attacha surtout à y trier des suites d'objets qui pussent représenter toutes les grandes divisions des êtres telles qu'on les concevait alors. Chaque série était loin d'être nombreuse, mais au moins les familles principales y figuraient, et cet ensemble suffisait à l'enseignement. Parmi les objets rapportés de Paris par Renou il faut citer : un zèbre, un axis, deux panthères, un margay, un fourmilier, un castor, des tatous, un pangolin et plusieurs singes, un nombre considérable d'oiseaux et de coquilles. Par l'intermédiaire de La Revellière Renou obtient douze belles plaques con-

Digitized by Google

tenant des empreintes de poissons de Vestena Nova[1] acquises par Bonaparte pendant la campagne d'Italie (1797). Mais la principale source d'accroissement furent les dons faits à Renou par ses concitoyens. Chaque année dans l'almanach du département de Maine-et-Loire Renou faisait appel à la générosité des habitants de l'Anjou et leur donnait des conseils sur la façon de ramasser les échantillons, conseils qui à notre époque ne sont pas malheureusement suivis par beaucoup de géologues. D'ailleurs voici l'appel inséré dans l'almanach de l'an VII :

« Le cours d'Histoire naturelle, enseigné à l'École centrale, en s'occupant des objets déjà connus et décrits dans les différents ouvrages qui en traitent, manquerait le but qu'il se propose s'il ne dirigeait pas l'instruction vers l'utilité publique et, en particulier, vers celle de ce département, en faisant connaître les productions de son territoire ; mais comme il est difficile d'atteindre à l'exécution parfaite d'un semblable dessein, sans le secours de ceux à qui l'expérience ou quelquefois d'heureux hasards ont fourni des observations utiles, nous devons inviter tous les citoyens qui pourront nous donner des renseignements sur les productions naturelles qu'ils possèdent ou qu'ils ont observées, de vouloir bien nous en faire part. Ils ajouteront encore un grand prix à leur bienfait, s'ils joignent, autant qu'il leur sera possible, à la description détaillée, l'objet intéressant lui-même, ou au moins un échantillon, avec mention exacte et topographique du lieu où il aura été recueilli. Cette attention est infiniment importante, surtout lorsqu'il est question d'un minéral, afin d'en faire l'indication précise sur la carte minéralo-

[1] Ces fossiles remarquables par leur conservation, appartiennen à l'Eocène moyen du Vicentin, couches à poissons de Monte Bolca ils sont actuellement, disposés par les soins de M. Desmazières, secrétaire de la commission du musée d'histoire naturelle, dans une vitrine latérale du musée de paléontologie.

Digitized by Google

gique du département de Maine-et-Loire, dont nous nous occupons depuis plusieurs années.

« Pour bien remplir cet objet, il est essentiel de faire attention à tout ce qui se présente dans les ouvertures des différentes carrières, dans les approfondissements des puits et des mines; d'examiner, dans leurs profondeurs successives, l'état des couches, des bancs ou lits des terres et des pierres, de prendre des échantillons de chacun d'eux, et de faire des notes exactes et détaillées sur leur marche ou direction, leurs situations plus ou moins inclinées à l'horizon et leurs épaisseurs. On voudra donc bien, en suivant cette méthode, nous faire parvenir des morceaux de ces différents bancs de minéraux et de pierres, ainsi que toutes les espèces de mines métalliques, des charbons de terre, des pierres à chaux, des marbres, des grès et des granits; les tuffes, les pierres de taille de tous genres, les ardoises avec des empreintes de pyrites et qui ont une forme remarquable ou un brillant métallique, des cailloux cristallins et variés, ainsi que toutes les espèces de pétrifications, si abondantes dans ce département, de même que les incrustations des eaux minérales.

« Je prie également de ne pas oublier les terres de couleur et de qualités particulières, telles que celles employées dans les faïenceries, les poteries et les tuileries, tant de ce département que de ceux qui l'avoisinent; les terres à foulon, les marnes, les terres coquillières, avec l'emploi qu'on en fait ou qu'on en peut faire dans les arts et dans l'agriculture, font encore un objet bien important à connaître.

« Enfin, lorsque la chasse ou la pêche procureront quelques animaux remarquables, et la végétation quelques plantes intéressantes, on peut être convaincu avec quelle reconnaissance nous les recevrons au nom de l'instruction publique et du bien général, auxquels tous les bons citoyens doivent être jaloux de concourir; et nous ne

Digitized by Google

manquerons pas d'inscrire, au nombre des bienfaiteurs du Muséum d'Histoire naturelle [1] des Écoles centrales de ce département, tous ceux qui auront contribué, par un moyen quelconque, à en augmenter la collection ou qui nous aurons fourni des observations dont la publicité pourra être utile. »

Grâce à ces démarches de tous genres Renou réunit des matériaux extrêmement nombreux particulièrement en ce qui concerne la minéralogie, si bien que le 29 frimaire an VII (17 décembre 1798), l'administration communale désirant obtenir la création d'un Lycée à Angers peut écrire au Corps législatif :

« Nous avons réussi à attacher à l'École centrale un laboratoire d'Histoire naturelle qui sert aux démonstrations de ce cours. Il offre une portion précieuse de minéralogie, une collection rare et bien entretenue d'oiseaux, de coquillages, de quadrupèdes et de poissons. »

Le Musée subit le contre-coup de l'état financier de la France ; les luttes que l'État est obligé de soutenir épuisent le trésor, l'argent fait défaut et, le 18 germinal an VIII (8 avril 1800), Lucien Bonaparte supprime dans les Écoles centrales les gardiens de cabinet et les adjoints aux professeurs qui sont « un abus et un luxe inutile ».

Les acquisitions cessent également et Renou se consacre tout entier au classement des collections. Dès le 9 floréal an IX (29 avril 1801), bien que la classification ne soit pas terminée, le Musée et le cabinet de physique et de chimie sont ouverts tous les quintidi et décadi depuis 8 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

[1] Cette promesse n'a été rigoureusement exécutée que près d'un siècle plus tard, sous l'administration de M. Bouvet. Suivant l'impulsion donnée par M. Desmazières, nous accompagnons chaque échantillon du nom du donateur.

Digitized by Google

A partir de cette époque, des échanges vont avoir lieu entre le Musée d'Angers et le Muséum de Paris ainsi qu'en fait foi un rapport de Montault-Desilles, préfet de Maine-et-Loire, au Ministre de l'Intérieur, le 28 messidor an X (17 juillet 1802). Ce rapport nous donne en outre un aperçu des collections du Musée :

« *Au Ministre de l'Intérieur*,

« Le cabinet d'Histoire naturelle, lorsqu'il sera achevé, sera tout à la fois un objet de curiosité et d'instruction, soit par les richesses qu'il renferme, soit par la manière dont elles sont disposées, soit enfin par la beauté et la régularité du local.

« Ce cabinet possède dans le règne animal non seulement tout ce qui est nécessaire à un concours de minéralogie, mais encore plusieurs substances intéressantes par leurs formes et la variété de leurs couleurs, telles que des cristaux de roches, des quartz, des agates, des jaspes, des onyx dont quelques-uns forment des tablettes ou des vases.

« Les métaux offrent des exemples de leurs minéraux et il y en a plusieurs qui ont de nombreuses variétés.

« Quelques substances volcaniques, bitumineuses, sulfureuses présentent aussi des échantillons de ces productions naturelles dont les leçons sur la minéralogie développent l'origine connue.

« Les fossiles et les pétrifications sont nombreux et variés, ainsi que les marbres, les gypses, les spath, les fluors, les pierres calcaires, les pierres à bâtir, les grès et autres matières de première utilité dont le professeur a envoyé des échantillons au ministre de l'intérieur sur mon invitation dans les premiers jours de ventôse dernier, en lui adressant mon esquisse de la topographie minérale et quelques notices d'antiquités druidiques de ce département.

« Le règne animal, dans la collection dont il s'agit, renferme plusieurs objets rares et instructifs envoyés du

Digitized by Google

museum d'histoire naturelle de Paris ou tirés des cabinets de quelques amateurs intelligents et acquis par l'école centrale. Ils consistent en quadrupèdes, oiseaux, reptiles, amphybies, poissons, coquillages, madrépores, cornes et défenses de différents animaux.

« *Le préfet du département,*

« MONTAULT-DESILLES. »

En 1803 la classification est terminée et nous trouvons dans l'annuaire de cette époque la description suivante du cabinet d'histoire naturelle :

« Le muséum d'histoire naturelle occupe une galerie longue de vingt mètres sur six de large, dans laquelle sont placées dix grandes armoires vitrées sur trois faces, et quatre grandes grottes pratiquées dans l'épaisseur des murs.

« La première armoire, à gauche en entrant, est consacrée à la lithogéognosie; ainsi, elle renferme les terres simples et les pierres proprement dites, rangées suivant l'ordre admis par l'école des mines de France; on y voit plusieurs belles variétés de quartz, de silex, quelques télésies, des jaspes, des agathes, des onyx, des pouddings, dont quelques-uns forment des tablettes ou de jolis vases; les cristaux de roches, les schorls, les feld-spaths, la tourmaline, le mica, la staurotide, les asbestes, les lazulistes, etc., sont rangés parmi ces pierres dont l'énumération serait longue.

« La deuxième armoire renferme la halotechnie, c'est-à-dire les combinaisons naturelles des acides avec les bases salifiables. On y trouve des sulfates de baryte, de strontiane, d'alumine, de chaux, ce qui donne une grande variété de gyps en masse et cristalisés; l'albâtre gypseuse, différents vitriols, etc. Elle offre également plusieurs fluors ou fluates de chaux de couleurs variées, des carbonates calcaires,

Digitized by Google

sous la forme de stalactites, de spaths et de marbres, non seulement de notre territoire et de plusieurs départements de la République, mais encore de diverses autres contrées de l'Europe. Ces objets sont aussi intéressants par leur nombre, par leurs variétés, que par la beauté de leurs choix.

« La troisième renferme les substances métalliques, les bitumineuses et inflammables, et les productions des volcans. Elle offre des variétés de presque tous les métaux connus, des pyrites, des charbons de terre, des soufres natifs, des diamants et plusieurs productions volcaniques.

« La quatrième, occupée par la conchiliologie et les travaux calcaires polypes marins, comprend un système des coquillages rangés par ordres, genres et espèces. Cette armoire est riche en nombre et en variétés.

« La cinquième est remplie par les pétrifications et les fossiles originaires des règnes organiques. On en trouve un nombre considérable de notre département, qui sont rares ailleurs, ainsi que des ossements d'animaux, surtout des dents de poissons et des coquilles d'une grandeur extraordinaire dont les analogues sont des mers éloignées et onze empreintes de poissons de Vestena-Nova, dans le Véronnais, provenant du cabinet de Gazola, acquis par Bonaparte, lors de sa conquête d'Italie, en l'an VI, et beaucoup d'autres objets étrangers rendent le contenu de cette armoire précieux aux amateurs et aux naturalistes géologues.

« Les autres armoires et les grottes sont consacrées à la zoologie, elles offrent, parmi les oiseaux, plusieurs individus rares dans chaque famille, tels que des vautours, des aigles, des milans, des gerfaults, faucons, buses, et autres oiseaux de proie de jour et de nuit.

« Les gallinacés les plus remarquables sont les faisans d'Europe, les faisans doré et argenté de la Chine, l'houzin, le grand tetras ou coq de bruyère, l'outarde, les poules, oies, divers pigeons, tourterelles, perdrix, rales, etc.

Digitized by Google

« Les oiseaux grimpeurs nous présentent le jacamar, plusieurs pics, torcols, coucous, koucans, perroquets et entre autres l'ara rouge, le maïpouri, le perroquet violet, celui à longue queue, etc.

« Parmi un très grand nombre de passereaux, on peut reconnaître les cottingas, les cassiques et loriots, les gros becs, le cardinal, le bec croisé, le bec d'argent, le momot, le casse noix, plusieurs corneilles et corbeaux, becs fins, mésanges, colibris, guépiers, etc.

« On voit avec un grand nombre d'oiseaux de rivage l'agami et le kamichi deux superbes phémioptères ou flamants, le jabiru, l'ibis, l'oiseau de spatule, l'avocette, les courlis du Brésil, de Cayenne, d'Italie, de France, de Jacana, les hérons, la cigogne, les butors, les pluviers, les vanneaux, les bécasses et plusieurs autres.

« Les nageurs sont le cygne, l'albatros, le cormoran, le paille en queue, le harle, le tadorne, le guillemot, la mouette, la bernache, le morillon, le grêbe, le macareux, le pingouin, le manchot, une grande quantité de canards, de sarcelles, etc.

« Trois cases vitrées posées sur des tables de milieu renferment encore plusieurs oiseaux remarquables, tels que l'oiseau de paradis, beaucoup de colibris, d'oiseaux-mouches, de cottingas, de tangaras, manakins, coq de roche, touraco, gravoli d'Italie, jacobins, sucriers, troglodytes, padas, etc.

« *Quadrupèdes.* — Plusieurs singes, tels que le hurleur ou allouate roux, le mone, le bonnet chinois, le saï-simia capucina, les sapajous orangés, les singes de nuit, le tamarin, plusieurs aïs, une chauve-souris, un vampire, un ours de mer, un zèbre, un axis, une gazelle, le chien crabier, l'agouti, le saringue mâle et femelle, le raton, le cabiai, plusieurs loutres, le castor, la mangeuste ou rat de Pharaon, plusieurs martes et belettes, le coati, la mantelle de la Guyane, les fourmiliers, tamanoir, didactiles écailleux ou diables de Java, le tatou cachicame, la panthère,

Digitized by Google

un margay, un phoque et plusieurs autres dont le dénombrement serait long.

« Plusieurs têtes et défenses d'animaux, telles que du cerf, de l'élan, du daim, du renne, du mouflon, des gazelles, tociran et pasan, du condoma et autres ; des tortues, des crabes et quelques échinodermes, sont une suite du règne animal.

« Une dernière armoire (celle près de la porte, à droite en entrant) renferme plusieurs objets disparates; les uns conservés dans l'alcool, d'autres sont des armes antiques ou de sauvages, des fétiches, des instruments Indiens, plusieurs défenses de squales, scie du Xiphyas, des têtes de marsouin, de crocodile, des cocos des Maldives, des calebasses, etc.

« Enfin, tout le plafond est recouvert de crocodiles, de lézards tels que le cornu, l'iguane, le tupinambis; de requins tels que l'ange, la scie, le marteau, la roussette; de serpents tels que le devin, le bojoli, d'une grandeur extraordinaire, et beaucoup d'autres reptiles et poissons.

« Tous ces objets répétés dans les glaces qui terminent la galerie étant, ainsi que l'espace qui les renferme, doublés pour le spectateur, offrent un coup d'œil qui ne se rencontre pas ailleurs, de l'aveu même des étrangers et des voyageurs qui ont beaucoup vu.

« Le professeur s'occupe dans ce moment-ci de l'arrangement d'un cabinet secondaire, destiné à l'instruction de ceux qui suivent son cours. Il contiendra dans quatre armoires vitrées, posées sur des buffets à tiroirs, les objets utiles aux démonstrations, parmi lesquels les productions du territoire de ce département ne seront pas oubliées. »

Cette description, qui sert en même temps de catalogue des objets les plus curieux, nous montre combien le cabinet d'Histoire naturelle d'Angers était florissant pour l'époque; d'ailleurs sa renommée était grande et cette même année

Digitized by Google

1803 nous voyons que le citoyen Benoist-Cavay, commissaire-ordonnateur à Cayenne et citoyen d'Angers, a chargé sur le vaisseau l'*Élisabeth* deux caisses pour le cabinet d'Histoire naturelle, dont une contient cent espèces d'oiseaux différentes, choisies parmi les plus remarquables de la Guyane. L'autre renferme soixante-neuf échantillons de différents bois de la Guyane française.

Si les particuliers sont généreux pour le Musée d'Histoire naturelle, en revanche la municipalité qui, à cette époque, demandait la création d'un Lycée et, à cet effet, vantait son Musée auprès de l'administration centrale, ne l'est guère, elle ne fait rien non seulement pour en augmenter les collections mais même pour les conserver; elle ne donne pas le bois nécessaire au chauffage de cet établissement et nous voyons à plusieurs reprises, en l'an XIII (1804), les professeurs de l'École centrale réclamer des fagots et du bois.

Par décision ministérielle du 16 floréal an XII (6 mai 1804), un Lycée était créé à Angers pour remplacer les Écoles centrales qui, par un nouvel arrêté du 3 brumaire an XIV (13 novembre 1805), étaient supprimées. Toutefois l'Université reparaît sous l'Empire, avec ses antipathies, ses vieux préjugés et son amour exclusif des lettres grecques et romaines; dans son programme elle ne laisse aux sciences qu'une place insignifiante, aussi le nouvel établissement, n'ayant pas besoin des collections d'Histoire naturelle, le 3 ventôse an XII, le préfet prend un arrêté par lequel « les bâtiments de l'École centrale et les collections qui y sont amassées sont remis à la Ville d'Angers ». Les dépôts scientifiques sont donc mis à la charge des communes ; le Musée va devenir propriété municipale.

Olivier COUFFON,
Membre de la Commission du Musée d'histoire naturelle de la ville d'Angers.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

LA MORT DE CHEVARDIN A TORFOU [1]

Mœstos locos, visuque ac memoria deformes.

TACITE.

... J'ai entrepris le dernier, le seul peut-être, un pèlerinage à leurs tombes imprécises.

D'admirables paysans, graves, retournés vers le passé, guidèrent mes recherches. Jamais la Vendée ne se révéla à mes yeux plus religieuse, et d'une plus profonde beauté morale, que dans ce nostalgique pardon, ce repliement simultané vers ses morts et vers les morts mayençais.

C'était par un matin d'avril, fleuri de primevères. Des vols de linots gazouillaient sur les genêts papillotés d'or. Je parcourais à bicyclette la route large qui côtoie aujourd'hui, à quelques cents mètres, l'affreux chemin suivi par Kléber. Trompé par des historiens de seconde main qui, entendant parler d'un pont, le placèrent naturellement sur la Sèvre, je gagnai d'abord Boussay. Kléber et la marquise de La Rochejacquelein ne précisent pas; cependant leur récit concorde exactement avec la tradition locale que j'allais recueillir. D'ailleurs, la direction et la hâte de la retraite ne permettent aucun doute. Chevardin est tombé au ruisseau de la Gressière, non sur la Sèvre, que les Mayençais laissèrent toujours à deux kilomètres au sud-ouest.

A Boussay, la bruyante auberge où j'entrai présentait les deux types du Bocage : de petits rougeauds aux yeux jaunes, et de grands maigres, châtains, la face pâle, le nez aquilin, les yeux bleus et bridés. Ces derniers rap-

[1] Extrait du nouvel ouvrage que M. André Godard publie, à la librairie académique Perrin, sous ce titre : *Le Tocsin national.*

Digitized by Google

pellent un peu les Sioux. Est-ce là l'origine d'une tradition d'après laquelle Colbert aurait amené dans le Poitou une tribu nord-américaine? La race en question est trop répandue pour provenir d'un aussi insignifiant apport. Je croirais plutôt à des affinités ethniques perdues dans la nuit de la préhistoire. Le type vrai qu'offrent ces Vendéens-là, c'est le type kymri.

Ces hommes, d'ordinaire méditatifs, accueillirent gravement mes questions. L'un deux me ramena en arrière, à un endroit où la route nouvelle coupe l'ancien chemin. En Vendéen toujours méfiant, il me disait : « J'ai un frère « prêtre, ça ne vous gêne pas? » Puis : « Des dames ont « écrit l'histoire; c'est point comme ça! » Singulier démenti de la conscience populaire aux sophistications introduites soit par l'esprit de parti, soit par l'ignorance des sources locales. Il ajouta, en me quittant : « A une « demi-lieue, vous recontrerez un ruisseau. Il est mort là « un homme tout à fait célèbre. »

Muni de cette vague indication, je suivis un boyau raviné entre des talus hauts de trois mètres. C'est le défilé que Kléber vit encombré de bagages, de blessés et de morts. Arrivé au creux du vallon, où le chemin s'élargissait, de niveau avec une prairie, l'absence de pont sur le ruisseau me dérouta. Je grimpai jusqu'à une métairie voisine et demandai le nom du gué. On me répondit : « C'est le « Pont Nantais ». Il devenait donc possible que Chevardin fût tombé là, soit qu'un pont eût autrefois existé, soit qu'on eût donné ce nom aux quelques pierres qui servent à franchir le ruisseau.

Alors je parlai des Mayençais. Une sorte d'enthousiasme mélancolique éclaira les visages. Il me sembla qu'une magie tînt subitement fascinés le père, un petit noirot, la mère au galbe, surprenant ici, de madone raphaélique, et cinq à six marmots, de visage expressif, attentivement groupés. On me répondit : « C'est le grand-père qui sait; « il vous contera. »

Digitized by Google

Il conservait, ce vieux, la vivacité joviale et la familiarité respectueuse des temps anciens. Une heure durant, il égrena au hasard ses souvenirs. Les enfants, quand je ne comprenais pas, me traduisaient son patois de la Sèvre. Mais impossible de savoir à quelle phase de la Grande Guerre se rattachaient des détails comme celui-ci : « Les « Bieus étaient avé tiou charretées de grains, leux car- « touches, leux diableries ; y sont tombés d'sus, en ont tué « dix. »

Cependant, le bonhomme se remémorant qu'au Pont-Nantais même on avait trouvé cinq hommes et trois chevaux tués, je concentrai ses souvenirs sur le lieu où étaient morts les chasseurs de Saône-et-Loire. Alors, ce fut une affirmation unanime de la famille : oui, c'était bien ici, au Pont-Nantais et sur les prés du ruisseau. L'épisode est demeuré vivant dans le pays. Le vieux continuait d'égrener ses mots de patois, avec de petits gestes violents de la tête, protestant qu'il savait bien de qui je voulais parler. « Tio p'tit bougre! » répétait-il avec une sorte de pitié affectueuse d'un vieillard pour un enfant. Je finis par comprendre qu'il s'agissait de Chevardin. Et alors de cette obscure mémoire jaillit une phrase qui m'évoqua, en leur réalité physique, les minutes suprêmes de mon héros : « I t'nait tiou drapeau ; pau' p'tit mâtin! »

Ainsi, un peu plus de cent années après la guerre, j'étais arrivé encore à temps pour obtenir, de ce témoin de la seconde génération, une sorte de cliché photographique. Chevardin tombait sous mes yeux, enveloppé des plis du drapeau, tandis que les balles couchaient un à un ses tirailleurs, dispersés derrière la haie qui commande les prés. La noble chose que de devoir à un descendant des grands Gas cette émotionnante image d'une mort républicaine!

Je demandai : « A-t-on retrouvé des corps? »

Oui, quelquefois. Les paysans enterrèrent deux ou trois milliers de Vendéens et de Mayençais sur le parcours de

Digitized by Google

la bataille. Dans les champs, on rencontre souvent des balles. Ici, l'on a trouvé dans le grand pré des « côtes de mort ». Un jour, le métayer dit à l'un de ses enfants, dont la bêche ramenait quelque chose : « Qué que tu fais? « Tape pas, mon gas, c'est une tête de mort. »

Des images éparses me restituaient l'aspect de la Mayence. Leurs chevaux étaient « cordés en trois ». Ils tiraient trop haut sur les Vendéens couchés dans les buissons.

Enfin certains souvenirs du vieillard, si étranger à l'esprit du parti, me précisaient la moralité exacte de cette Vendée que l'enthousiasme ou le dénigrement systématiques dénaturent en phalange impeccable ou en horde de brigands. Je la revoyais réelle, avec ses saints et ses réfractaires, tantôt sublime de générosité chrétienne, tantôt effrayante de sauvagerie. Une paysanne qui avait caché un Mayençais dans son four y mit le feu. En revanche, un jeune soldat de la musique, arrêté par sa caisse au passage d'un échalier, est rejoint par les vainqueurs. Il se jette à genoux, on l'épargne. Il s'établit à Boursay, devint sacristain; on le surnommait : Cosaque.

Je pris congé de ces paysans, d'âme si haute, et dont la rencontre était le plus éloquent plaidoyer pour la Vendée. Je redescendis sur les prés verts de l'étroit vallon. De minuscules pensées sauvages y fleurissaient, semées par la nature sur les tombes qu'on ne connaît plus. Le ruisseau polissait ses cailloux noirs, entre les racines d'aunes. Quelle mélancolie! Quel silence! Je me rappelai la phrase de Tacite : « Des lieux tristes par leur aspect et leur sou- « venir. »

Ici lutta une poignée de soldats, non pour défendre leur propre vie, mais afin de protéger la retraite de leurs camarades. Voilà le sublime du dévouement militaire. Cependant quel bataillon de chasseurs à pied célèbre aujourd'hui les braves de Saône-et-Loire?

André Godard.

Digitized by Google

La Lutte Industrielle et Commerciale

entre le Monde Germanique et le Monde Anglo-Saxon

Conférence
faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers
le 22 février 1906

Il se livre actuellement une bataille décisive pour la prédominance matérielle dans le monde.

Cette bataille est commerciale pour le moment. Rien ne nous assure que demain elle ne sera pas militaire, car la lutte commerciale est devenue dans les temps modernes la véritable guerre. Ce qui domine tout dans les conflits récents, c'est la « querelle des débouchés ».

On ne se bat plus pour acquérir un pays riche, annexer une province voisine, mais pour se réserver une clientèle d'acheteurs, des régions qu'on puisse dominer commercialement et industriellement.

On se jette toujours sur les faibles, aujourd'hui comme jadis. Seulement ce ne sont plus tant les faibles *militairement* qui sont la proie convoitée, que les faibles *économiquement,* ceux dont la clientèle serait un marché possible.

Tout pays mal outillé commercialement devient une proie désirable pour les grands producteurs. Toute défaite économique peut signaler celui qui la subit aux appétits d'un conquérant.

Digitized by Google

Et, dès lors, la puissance de production d'un peuple est sa plus sûre sauvegarde politique.

Il est impossible aujourd'hui de séparer les deux guerres. La seconde apparaît comme le dénouement de la première, la crise finale d'une lutte pour la prépondérance économique.

Voilà pourquoi nous devons suivre avec une attention inquiète le mouvement commercial, chaque jour plus intense. Un certain nombre de nations y apparaissent comme plus âpres à la curée et comme visant à une domination universelle, à une sorte d'hégémonie dans le monde.

Pouvons-nous et *devons-nous* être de celles-là ?

Nous le pouvons difficilement.

Dans la lutte commerciale, nous nous présentons comme des producteurs de luxe. Notre civilisation même, le raffinement de notre goût nous pousse à rechercher la clientèle délicate, au lieu de nous efforcer de tout conquérir par une avalanche de produits lourds, bon marché, de « camelotte », au besoin.

Nous avons une autre cause de faiblesse plus grave, c'est notre natalité. Quand un pays cesse de s'accroître constamment, quand sa population demeure stationnaire, tandis que celle du voisin augmente dans des proportions que j'indiquerai tout à l'heure, il faut bien que ce pays se replie un peu sur lui-même et qu'il cherche des compensations nouvelles dans une haute situation morale.

Et c'est là que je trouve une consolation orgueilleuse et que ce renoncement à une domination très précaire et dangereuse m'apparaît comme désirable. J'en arrive à me demander :

— Même si nous pouvions dominer le monde par droit de conquête, le devrions-nous ?

En dehors des difficultés matérielles, toute notre vie morale nous éloigne d'une telle entreprise.

Notre supériorité intellectuelle même nous conduit à

Digitized by Google

l'aversion de la brutalité. Or, l'action intense ne va pas sans une certaine brutalité.

Notre générosité, notre humanitarisme, notre respect des nationalités seraient autant de causes de faiblesse pour nous.

Et j'en suis fier — nous avons d'autres destinées. Elles ont été indiquées souvent, mais jamais plus éloquemment que dans les lignes suivantes, écrites il y a plus de vingt ans :

« Il est des peuples égoïstes par tempérament et par volonté. Il en est de généreux par vocation et par génie...

« La France ne sait et ne peut vivre pour elle seule. Elle veut encore vivre pour les autres.

« C'est son honneur d'être une nation humanitaire.

« Cet honneur est pour elle une primauté que nulle nation — et l'Allemagne prussienne moins qu'aucun autre peuple — ne saurait nous ravir. Cet honneur résiste à tous les désastres. La France ne le porte pas seulement à la pointe de son épée victorieuse; il tient à son génie même, à ses qualités de race mélangée et croisée. Il semble que notre territoire ait été préparé de Dieu pour être un vase choisi, dans lequel l'humanité entière viendrait verser un peu du sang qui coule dans les veines de ses principales races du Nord et du Midi, de l'Occident et de l'Orient. Il n'est pas jusqu'à notre langue, à la fois si claire, si ferme et si souple — cette langue maternelle du bon sens et de l'« intelligibilité » universelle, comme disait Henri Heine, — qui n'accuse, elle aussi, la prédestination de notre peuple à son grand rôle humain. »

Ces lignes admirables ont été décrites par un moine, par le père Didon. Nous en trouverons tout à l'heure la contre-partie, plus belle encore, dans la bouche d'un laïque, Ernest Renan. Et de cette concordance entre deux esprits si divers je veux retenir précisément l'unité de la pensée

Digitized by Google

française, la conscience de notre tradition historique, qui nous pousse à dominer les esprits plutôt que les corps, à exercer sur le monde l'action enviable entre toutes, la prépondérance morale.

C'est un beau et noble rôle.

Ce serait le plus beau dans un monde vraiment civilisé, où le droit primerait définitivement la force.

Mais aujourd'hui diverses forces brutales sont encore en jeu. Il nous faut les étudier froidement et rechercher dans quelles conditions notre tâche pourrait s'accomplir le plus sûrement et le plus utilement pour nous-mêmes et pour les autres.

*
* *

Deux races se disputent cette supériorité matérielle sur le monde, à laquelle nous n'aspirons pas. Ces deux races sont la race anglo-saxonne et la race germanique.

Quand je dis « anglo-saxonne », il faut nous entendre une fois pour toutes. Je ne sépare pas, dans ma pensée l'Angleterre des États-Unis.

A l'heure actuelle, la mentalité de ces deux pays est presque la même, leur civilisation identique, leur soif de liberté individuelle la même aussi. Par conséquent, ils constituent bien une entité.

Chaque jour, par des mariages que j'appellerai presque des mariages consanguins puisqu'il s'agit de cousins, chaque jour les liens se resserrent et vraiment les deux pays n'en font plus qu'un ou peu s'en faut. Il n'y a pas aujourd'hui de différence plus sensible entre les États-Unis et l'Angleterre qu'entre les États-Unis et le Canada, qu'entre l'Angleterre et l'Australie.

Ce qui distingue surtout cette race, je le disais tout à l'heure et j'y reviens — c'est l'énergie, l'activité et la liberté de l'individu. Voilà les caractéristiques de la race anglo-saxonne.

Digitized by Google

Jusqu'ici, ces qualités semblaient devoir s'éteindre sans concurrence dans le monde entier, en dehors de la vieille Europe.

Or, voici que depuis 30 ans un concurrent a surgi, un adversaire chaque jour plus redoutable et plus inquiétant.

L'Allemagne ne se contente plus de sa position continentale; elle aspire à la domination mondiale. Elle y est poussée par sa natalité, qui fait sa force, comme la nôtre, hélas! fait notre faiblesse.

L'excédent des naissances en Allemagne, non pas seulement sur les décès, mais sur la perte de population due au courant d'émigration, est annuellement de 800.000 âmes. Chaque année, la population allemande s'accroît au moins de 800.000 personnes.

Il est évident qu'avec une pareille puissance d'expansion ce pays doit nécessairement chercher à s'élancer au-delà des mers.

C'est son droit. C'est aussi son devoir.

Reste à discuter les moyens qu'il emploiera pour cela et reste aussi à examiner l'empreinte qu'il cherchera à établir sur le monde.

Déjà, à l'heure qu'il est, il y a plus de trois millions d'Allemands à l'étranger, servant de pionniers à leur nation et de commis-voyageurs à leur commerce et à leur industrie; nous devons reconnaître que ces commis-voyageurs ont bien travaillé. Le commerce allemand, qu'ils représentent, a presque doublé en dix ans. Il a atteint, l'année dernière, 15 milliards et demi, alors que le nôtre est de 9 milliards à peine. Dès à présent, notre commerce extérieur ne représente plus que les 3/5 du commerce extérieur allemand.

Mais voici une constatation plus saisissante encore : sur ce commerce de 15 milliards passés, près de 11 milliards appartiennent au commerce maritime. Si, par conséquent, nous évaluons, d'un côté, le commerce par locomotive et,

Digitized by Google

de l'autre, le commerce par bateau, le bateau transporte pour 11 milliards de marchandises, et la voie ferrée seulement pour une valeur de 4 milliards.

L'Allemagne est donc devenue une immense puissance maritime et c'est à bon droit qu'elle déclare « que son avenir est sur l'eau ». Voilà le côté grave, le côté qui l'amènera fatalement au conflit avec le monde anglo-saxon.

Ce commerce de 11 milliards de francs représente, dans les ports allemands, un mouvement de 42 millions de tonnes.

Je vous demande pardon de vous citer cette série de chiffres, mais cela est nécessaire pour vous donner l'impression de cette masse énorme qu'est désormais l'Empire allemand.

A ce trafic maritime de 42 millions de tonnes les Allemands ont prétendu pourvoir directement, sans compter, comme nous, sur les marines étrangères pour faire leurs transports. Ils ont créé de toutes pièces et triplé en dix ans leur flotte marchande, qui représente aujourd'hui 2.300.000 tonnes de bateaux allemands naviguant à travers le monde. La flotte à vapeur est triple de la nôtre.

Et les Allemands ne se content plus de leur propre commerce. Ils suivent les traces de l'Angleterre et se font les rouliers du monde. Ils ne se bornent plus à assurer le transport des marchandises allemandes aux ports étrangers; ils font le commerce de port étranger à port étranger. Dans ce mouvement mondial ils prennent une nouvelle part, qui est de 55 millions de tonnes transportées dans le monde entier pour le compte de nations étrangères sous pavillon allemand.

Tout cela, vous le comprenez bien, les conduit de plus en plus à envahir les pays d'outre-mer auxquels les relient déjà, ne l'oubliez pas, 30.000 kilomètres de câbles sous-marins. Il y a dans le monde 30.000 kilomètres allemands construits en six ans.

Digitized by Google

Ils envahissent aussi par l'argent. Ils ont au dehors — et ils le proclament fièrement — 12 milliards d'argent allemand employés à des entreprises exclusivement allemandes.

Ils ont également répandu au loin 20 milliards d'argent allemand, placés pour une petite partie — car ils sont plus sages que nous — en fonds d'Etats étrangers et, en grande partie, dans des entreprises industrielles et commerciales convenablement choisies, où ils s'intéressent, où ils s'insinuent, en attendant qu'ils en deviennent les maîtres.

Il faut encore, si l'on veut se rendre compte de l'influence de l'argent allemand dans le monde, ajouter à ces sommes les crédits à long terme qu'ils accordent à leurs clients. Ils arrivent à ce résultat par leur organisation puissante de banques. Ils ont 13 grandes banques trans-océaniennes, qui possèdent 70 succursales et un capital de 200 millions de francs. C'est grâce à cette instrument qu'ils font face à tous les besoins, et grâce aussi à l'esprit d'association.

Pour réduire les risques des crédits à longs termes, les Allemands ont eu l'ingénieuse idée d'assurer ces risques par des Mutuelles entre grands commerçants; ces sociétés sont pourvues d'un service puissamment outillé d'espionnage — car en tout Allemand il y a toujours un peu de cela; ils ont leurs « livres noirs »; munis de renseignements, ils n'accordent de crédit qu'à bon escient et, lorsqu'il y a perte partielle, la collectivité la prend à sa charge.

Telle est cette organisation puissante, qui reste allemande, bien allemande, toujours.

Les Allemands ont en effet de par le monde 4.300 écoles créées par eux, qui élèvent les petits allemands dans l'amour du drapeau. (M. Hervé n'y est pas professeur.)

Voilà le résumé du bilan qui a été présenté ces jours-ci au Reichstag allemand par des documents officiels du Gouvernement, cherchant ainsi à justifier par des chiffres énormes les crédits, énormes aussi, qu'il demandait pour

Digitized by Google

l'extension de la marine de guerre. Le Gouvernement s'est appuyé sur les intérêts d'outre-mer du pays pour déclarer que la marine allemande, si forte déjà, a besoin d'être renforcée encore, et le Reichstag a voté les centaines de millions nécessaires pour cela.

On est obligé de reconnaître que nous ne sommes plus au temps où le prince de Bismark disait en souriant : « La lutte de l'Angleterre et de l'Allemagne est aussi impossible que la bataille de l'éléphant et de la baleine. »

Cette bataille est aujourd'hui possible.

Elle est peut-être imminente, car l'éléphant s'est fait amphibie.

*
* *

La collision paraît donc presque fatale. Se produira-t-elle uniquement sur le terrain économique, ou bien sur le terrain militaire? Voilà l'angoissant problème que doit se poser le monde civilisé.

Mais, en fin de compte, pacifiquement ou militairement, l'un des deux l'emportera.

Nous avons donc à nous demander — et c'est la question que nous nous posions au début de cette causerie — nous avons, dis-je, à nous demander dans lequel des deux mondes notre place serait la plus large, la plus honorée, dans lequel nous pourrions exercer cette haute influence, cette prépondérance morale et intellectuelle dont j'ai parlé. Est-ce dans le monde anglo-saxon ou dans le monde teutonique?

Pour moi, il n'y a pas d'hésitation et je réponds nettement : C'est dans le monde anglo-saxon. J'en trouve de nombreuses raisons, que je vous demande la permission de vous résumer le plus brièvement possible.

Il y a d'abord — si bizarre que cela puisse paraître à un auditoire français — il y a des raisons de race.

Au cours d'un voyage en Angleterre, je dînais chez un ami. Il y avait quelques invités et, contrairement à l'habi-

Digitized by Google

tude anglaise, on ne fit pas de présentations. Mon voisin, fort aimable, se mit à causer littérature française avec moi — littérature du moyen âge. Il en parlait avec une telle connaissance de son sujet que j'éprouvai quelque confusion à sentir que je perdais pied et, quand la conversation passa à la politique, je m'y raccrochai avec enthousiasme.

Alors, mon interlocuteur me déclara tout net que rien n'était plus désolant que les difficultés qui s'élèvent périodiquement entre la France et l'Angleterre.

Je dois, pour donner à cette conversation toute sa valeur, en fixer la date. C'était au début de la guerre du Transvaal, par conséquent peu de mois après Fachoda, à un moment où il semblait que tous les Anglais dussent nous détester. — Premier point sur lequel je tiens à attirer l'attention.

Mon voisin, donc, déplorait ce qu'il appelait le « malentendu franco-anglais », comme on pourrait déplorer un malentendu entre deux proches parents, entre deux frères — car nous sommes cela, disait-il.

J'eus un geste d'incrédulité. Il me répondit : « Voulez-vous réfléchir à ce qui fait la base de nos deux races. Prenez votre pays, si vous voulez, pour commencer.

« Il se compose d'un substratum celte, une base de peuples primitifs que vous avez appelés Gaulois et dont certaines traces émergent dans toute leur pureté en Bretagne, en Auvergne, en Dauphiné et dans les régions granitiques, les pays de montagnes.

« Sur ces populations, autochtones en quelque sorte, vous avez eu une vague romaine, plus faible que vous ne croyez, heureusement pour vous.

« Ce peuple, désormais gallo-romain, a reçu un grand flot germanique, l'invasion franque, qui lui a donné certaines qualités de solidité qui pouvaient lui manquer jusque-là.

Digitized by Google

« Enfin le nord de votre pays a subi une dernière invasion, très importante quant aux conséquences politiques, la migration normande.

« Voulez-vous maintenant regarder l'Angleterre? Vous trouvez le même substratum celte, avec les mêmes points d'émergence de cette race restée pure dans les pays rocheux et montagneux : l'Ecosse, le pays de Galles, les Cornouailles.

« D'autre part, nous avons eu une demi-conquête romaine, qui a laissé des traces beaucoup plus profondes que vous ne pensez. Elle a été renforcée plus tard par la conquête normande, venant fonder notre aristocratie et qui, arrivant de chez vous, nous a, par un choc en retour, apporté un supplément de latinité. Comme vous encore nous avons subi l'invasion germanique. Que ce soient les Saxons au lieu des Francs, la source était la même.

« Donc les deux pays ont été composés d'une façon identique et, s'il y a des différences de caractères et de tempéraments, il faut les attribuer à des différences de température et de sol. Si nous sommes plus énergiques que vous, nous sommes aussi plus brutaux, plus égoïstes et il faut s'en prendre à notre climat rude, à notre pays moins clément, à notre isolement géographique. Votre pays, grand ouvert à tous, a développé vos qualités de sociabilité et d'amabilité et, si la terre fertile, le climat enchanté, la vie trop facile vous ont donné, peut-être, une trop grande légèreté, elle est compensée par une vivacité d'intelligence et d'initiative que nous vous envions bien souvent. »

Et mon homme, s'animant peu à peu, finit par me dire, après m'avoir exposé ce que pourrait une alliance, une entente étroite entre nos deux pays :

« Il y a deux grands misérables : Jeanne d'Arc et William Pitt! Ils ont empêché une union qui changeait l'histoire du monde et faisait doubler les étapes de la civilisation. »

Digitized by Google

Je rapporte scrupuleusement cette déclaration d'un Anglais; elle prendra toute sa valeur si je vous dis ce qu'était cet Anglais.

On ne nous avait pas présentés, car on avait supposé que je manquerais d'abandon dans ma conversation si j'avais su que mon interlocuteur était un collègue de M. Chamberlain, un membre du cabinet Salisbury, qui, cependant, pensait déjà ce que dit aujourd'hui toute l'Angleterre.

Nous pouvons donc affirmer que le rapprochement actuel n'est pas un simple engouement momentané; il est le résultat de la logique inexorable des choses, prévu depuis longtemps par des hommes éclairés dans les deux pays.

*
* *

Ce sont là, direz-vous, des arguments de sentiment. Voulez-vous que nous passions à des arguments d'un ordre plus terre à terre, aux raisons économiques que nous pouvons avoir, à l'avenir de notre commerce extérieur.

Celui-ci est avant tout un commerce de luxe. En cela il ressemble à notre esprit. De même que nous aspirons à la suprématie intellectuelle, de même que nous prétendons guider les esprits d'élite, de même aussi nous essayons de fournir nos produits à tout ce qu'il y a de plus élégant, de plus riche, de plus délicat dans le monde. Nous sommes, en quelque sorte, la fleur de la civilisation. C'est un grand honneur. C'est, nous l'avons dit, aussi, une certaine faiblesse.

Pouvons-nous espérer devenir les fournisseurs de luxe dans un monde teuton!

Là, encore, je vous demanderai la permission de vous citer une anecdote qui a son prix et sa franche saveur.

Un de mes amis, grand personnage dans le monde des armateurs — et non seulement dans le monde des arma-

Digitized by Google

teurs français, mais dans le monde entier, — se trouvait de passage en Allemagne, peu de temps après cette exposition à laquelle l'empereur Guillaume désirait si vivement assister. C'était l'époque où il nous prodiguait ses grâces, espérant encore nous gagner par des sourires et des amabilités purement platoniques.

Sachant mon ami à Dantzig, où il présidait un congrès maritime, il l'invita au château de Postdam et le garda trois ou quatre jours. Il fut grand charmeur, fort habile comédien. La conversation prit rapidement un tour familier, affectueux, et, comme mon ami est enfant du Midi, il y eut là des incidents véritablement curieux.

A un moment donné, mon méridional, qui ne doute de rien, finit par dire au Kaiser au cours d'une chasse — le Kaiser n'est pas comme certain président qui n'admettait pas, en pareille circonstance, qu'on lui adressât la parole le premier — au cours d'une chasse, donc, mon méridional demanda à l'Empereur s'il serait indiscret en recherchant la cause de cette invitation si prolongée et de l'amabilité dont il était l'objet.

Je ne puis croire — ajouta-t-il — que cela s'adresse simplement au président du Congrès, de passage ici.

— Eh bien, Monsieur, dit l'Empereur, quelles seraient les raisons que vous verriez?

— Sire, répondit mon ami, je crois avoir compris qu'il s'agit d'une entente douanière possible.

— Et quand cela serait, Monsieur le Français, dit l'Empereur?

— Si cela était, Sire, et si vous songez à une entente douanière contre l'invasion, anglaise et américaine surtout, de gros produits lourds, je vous réponds que je vois bien l'intérêt de l'Allemagne à cette entente, mais que je ne vois pas bien le nôtre, à moins qu'on ne nous offre une compensation... sur un autre terrain.

— Mais, Monsieur, dit Guillaume, ne comprenez-vous

Digitized by Google

donc pas que nous sommes envahis par ce peuple neuf d'outre-mer et qu'il risque de ruiner toutes nos industries?

— Je comprends bien le danger pour l'Allemagne, pour la métallurgie allemande, pour vos machines, vos marchandises pesantes et bon marché, mais non pour nos marchandises de luxe, et je vois parfaitement, au contraire, que plus ce peuple neuf deviendra riche, plus il prendra l'habitude du confort et du luxe, plus il deviendra délicat et plus sa clientèle augmentera pour nous. Et je sais bien aussi que, quand l'Anglo-saxon est riche, il vient à Paris faire ses achats.

— Est-ce à dire que vous nous jugez complètement comme des sauvages, incapables de créer des industries de luxe, incapables d'aucun raffinement et d'attirer chez nous les étrangers? C'est certainement répondre par une singulière courtoisie à la réception qui vous est faite.

— Sire, reprit mon ami, que Votre Majesté ne se mette pas en colère. Qu'elle considère que nous sommes un pauvre peuple très civilisé, trop civilisé, au point que vous le déclarez efféminé. Souffrez que nous ayons les petits avantages de nos grands défauts; admettez au moins que nous y gagnions une certaine délicatesse de goût très féminine qui fait notre supériorité au point de vue de certains genres d'industrie.

L'Empereur fut de très mauvaise humeur et prit fort mal la discussion, si bien que mon méridional, à un moment donné piqué au jeu — je vous ai dit que ces gens du Soleil ne doutent de rien — lui dit malicieusement :

— Sire, s'il m'était permis de rechercher la preuve expérimentale de ce que je viens de dire : vous m'avez donné pour voisine à table depuis trois jours une de vos dames de Cour véritablement charmante. J'affirme qu'on n'a pas sa taille, son élégance souveraine, sans porter un corset qui vienne en droite ligne de Paris et probablement

Digitized by Google

de la rue de la Paix. Votre Majesté, qui peut tout, saurait s'en assurer.

Le soir, au moment de passer à table, mon ami s'aperçut, non sans quelque embarras, que la dame en question était dans l'embrasure d'une fenêtre, très rouge, causant avec l'empereur et paraissant fort gênée. L'impératrice aussi s'en aperçut et, comme elle est jalouse, elle se rapprocha du groupe. Et mon ami entendit cette exclamation imprévue :

— Aber Ich auch, Wilhelm (mais moi aussi Guillaume) !

Et l'Empereur, moitié souriant, moitié furieux, dit :

— Parbleu, vous aviez raison, Monsieur le Français, beaucoup plus raison encore que vous ne le supposiez.

Mais mon ami a rapporté de sa visite l'impression qu'il n'y aura plus de corsets français à la Cour de Berlin.

Par conséquent, et c'est là la morale que je voudrais dégager de cette petite fable, il n'y a pas de débouchés pour nous, pour nos produits d'élégance, notre industrie de luxe dans le monde teuton, qui n'acceptera pas notre suprématie à cet égard et ne nous pardonne pas une supériorité qui le blesse et qu'il est incapable de comprendre.

Il est des Français qui songent, néanmoins, à une entente commerciale avec l'Allemagne. Si l'on veut savoir comment le monde germanique des affaires comprend cette entente, il faut lire l'article — très francophile — publié tout récemment par un grand journal financier, le *Plutus*.

Il préconise avec énergie l'entente franco-allemande, qui permettrait aux Allemands, actuellement enfermés dans leur rude pays, « d'exploiter la contrée paradisiaque d'Outre-Vosges ». La conclusion est très nette : « Ce n'est pas avec l'épée au poing, mais dans un tournoi pacifique que l'Allemagne doit pénétrer en France et que les milliards français doivent être emportés en Allemagne pour y féconder le travail allemand chez nous, comme notre travail fécondera le capital français là-bas ».

L'Allemand nous considère comme sa future colonie

Digitized by Google

d'exploitation et il juge que les temps sont proches. Voici ce qu'on pouvait lire, il y a quelques mois, dans l'*Export*, journal officiel du grand commerce allemand :

« Il est des pays qui demandent à être conquis. Il y en « a d'autres qu'il est indispensable de conquérir. Il est, « enfin, des heures où cette conquête doit nécessairement « s'accomplir.

« En ce qui concerne les relations du commerce alle- « mand avec la France, *ces trois conditions sont actuel- « lement réalisées.* »

L'Allemagne n'est pas et ne songe pas à être pour nous un terrain d'exportation. Son unique conception d'une entente consisterait à nous emprunter notre argent et à envoyer s'engraisser chez nous « ses parents pauvres ».

Toute autre est notre situation vis-à-vis des pays anglo-saxons.

Les chiffres parlent, du reste, mieux que tout raisonnement.

Nous vendons 500 millions de produits par an, à peine, dans le monde allemand contre 2 milliards dans le monde anglo-saxon. Et, pour bien apprécier ce dernier chiffre et bien comprendre qu'il dépasse de beaucoup les 2 milliards dont je parle, il faudrait songer à ce que nous vendons directement à Paris et dans toutes nos villes de France aux riches Américains et Anglais de passage ; il faudrait ajouter aussi l'argent qu'ils dépensent dans nos villes d'eaux et sur notre côte d'Azur.

Par conséquent, si, comme je le disais, il y a des raisons de sentiments, il y a aussi des raisons matérielles.

*
* *

Permettez-moi d'ajouter, maintenant, qu'il y en a d'autres, que j'estime plus graves.

De même que les Allemands contesteront absolument

Digitized by Google

notre supériorité en matière d'industrie de luxe, de même ils considèrent que notre civilisation est très voisine de la maturité extrême et nous refusent toute prépondérance en matière intellectuelle.

Qu'il s'agisse de littérature ou bien de musique, de peinture ou de science, les Allemands n'admettront jamais que la culture welche puisse être comparée à la haute culture germanique; ils ne reconnaîtront pas davantage que la langue française doive par sa précision, sa netteté, sa limpidité, aspirer à être la langue mondiale, alors que la langue allemande ne le peut pas.

Voici ce qu'écrivait le père Didon en rentrant d'Allemagne :

« Le vrai nom de la guerre sourde qui persiste entre l'Allemagne et la France est la lutte pour la prééminence. Il s'agit de déplacer le centre des forces qui mènent le monde, de le reporter vers le Nord, à Berlin, en Allemagne, en Prusse, dans les races du Nord. Tenir la tête de l'humanité, tel est le rêve de l'Allemagne :

« Elle a l'ambition ou la prétention d'être militairement, politiquement, scientifiquement, moralement, religieusement, « cérébralement », la première nation du monde.

« Le chauvinisme, en Allemagne, est plus qu'un sentiment, c'est une théorie, un dogme aux allures scientifiques. On distingue les races : la germaine et la romane. On met, bien entendu, la germaine au premier rang, quoique la dernière arrivée sur la scène où se jouent les premiers rôles. Les philosophes formulent le système à grands frais d'abstractions, les érudits, à grands frais d'histoire, essaient de le justifier, les poètes le chantent... et l'âme du peuple vibre à leurs accents. »

A ces vantardises des pédants tudesques Renan faisait cette fière réponse :

« Nous nous défions d'une culture qui ne rend l'homme ni plus aimable ni meilleur. Je crains fort que des races,

Digitized by Google

bien sérieuses sans doute, puisqu'elles nous reprochent notre légèreté, n'éprouvent quelque mécompte dans l'espérance qu'elles ont de gagner la faveur du monde par de tout autres procédés que ceux qui ont réussi jusqu'ici. Une science pédantesque en sa solitude, une littérature sans gaieté, une politique maussade, une haute société sans éclat, une noblesse sans esprit, des gentilshommes sans noblesse, de grands capitaines sans mots sonores, ne détrôneront pas, je crois, de sitôt, le souvenir de cette vieille société française si brillante, si polie, si jalouse de plaire. Quand une nation, par ce qu'elle appelle son sérieux et son application, aura produit ce que nous avons fait avec notre frivolité, des écrivains supérieurs à Pascal et à Voltaire, de meilleures têtes scientifiques que d'Alembert et Lavoisier, une noblesse mieux élevée que la nôtre au XVIIe et au XVIIIe siècle, des femmes plus charmantes que celles qui ont souri à notre philosophie, un élan plus extraordinaire que celui de notre Révolution, plus de facilité à embrasser les nobles chimères, plus de courage, plus de savoir-vivre, plus de bonne humeur pour affronter la mort, une société en un mot plus sympathique et plus spirituelle que celle de nos pères, alors nous serons vaincus.

« Nous ne le sommes pas encore. Nous n'avons pas perdu l'audience du monde. »

Non, nous n'avons pas perdu l' « audience du monde », et c'est l'avis du peuple anglo-saxon, qui admet notre supériorité littéraire et artistique. Il nous considère comme la source même de toute civilisation, celle où il a puisé la sienne propre. Il s'incline aussi, sans discuter, devant notre esprit d'initiative en matière scientifique et industrielle. S'ils nous reprochent de n'avoir pas l'esprit de suite, ni l'audace qu'ils peuvent avoir eux-mêmes, ils reconnaissent qu'au point de vue de l'esprit d'invention nous leur sommes incontestablement supérieurs.

Digitized by Google

Quant à notre langue, il n'est pas un Anglais qui ne reconnaisse que, si la langue anglaise est la langue du commerce, si elle est une langue d'action énergique, il y a, à côté d'elle, une autre langue, qui est la langue mondiale par sa clarté, sa simplicité, son élégance. Et récemment encore, quand le grand auteur anglais Wells, dans son livre intitulé « Anticipations », cherchait à prévoir ce que sera l'humanité dans l'avenir, il a imaginé que tout homme devra parler, en dehors de sa langue maternelle, deux langues : la langue anglaise pour discuter ses affaires et la langue française, « s'il est un homme intelligent, s'il éprouve le besoin de vivre dans les choses de l'esprit ... ».

Par conséquent, à ce point de vue encore, la place que nous voulons occuper, la direction que nous voulons donner à la civilisation humaine nous sont réservées dans le monde anglo-saxon; nous ne les trouverions point dans le monde prussien.

*
* *

Nous pouvons d'autant mieux exercer notre action dans le monde anglo-saxon qu'il y a entre nous affinité politique toute spéciale.

Comme à nous, la discipline étroite, la discipline militaire, la discipline à la prussienne, répugne à l'Anglo-saxon. Il ne s'y fera jamais. Comme nous aussi, l'obséquiosité envers les grands et la brutalité et l'insolence envers les faibles, qui ne vont pas les unes sans les autres, révoltent le monde anglo-saxon d'hommes libres.

Faut-il se demander ce que serait, en face, un monde prussien?

Un jour, je traversais la Manche, avec un Anglais, colonel aux Indes; à côté de nous, un gros monsieur à lunettes écoutait notre conversation avec une curiosité indiscrète qui suffisait à désigner sa nationalité. Nous comparions Paris et Londres. L'Anglais en tenait pour

Digitized by Google

Londres, moi pour Paris. C'était naturel, mais chacun de nous reconnaissait une supériorité aux deux capitales sur toutes les autres villes du monde.

L'Allemand, avec son tact ordinaire, intervint dans la conversation, sans présentation, et, parlant de Londres, dit :

— Il y a le brouillard. C'est un climat insupportable.

— Monsieur, nous n'obligeons personne à venir à Londres, dit sèchement le colonel.

L'instant d'après, l'Allemand revint à la charge.

— A Londres, on ne trouve pas un domestique pour se faire servir. Le service des hôtels est odieux chez les Anglais. Ils sont obligés de faire venir des waiters d'Allemagne.

— Cela prouve, répondit le colonel, que nous sommes un peuple d'hommes libres ; nous laissons à d'autres le soin d'être un peuple de valets !

Nous non plus, nous ne serons jamais un peuple de valets et nous ne trouverions que difficilement notre place dans le monde germanique tel que les Prussiens l'ont construit actuellement.

Tout nous appelle donc de l'autre côté : la race, nos intérêts matériels, notre civilisation, le souci de notre mission dans le monde, le respect même de notre dignité.

S'ensuit-il maintenant que nous devions chercher une aventure de guerre ? Ah ! non, certes. Notre intérêt évident, nos tendances, nos idées d'humanité et de justice nous commandent de tout faire pour l'éviter, ou, du moins, tout ce qui sera compatible avec notre honneur, notre situation de grand peuple qui n'entend pas déchoir.

Nous ne chercherons donc querelle à personne et nous éviterons même l'occasion de heurter les gens querelleurs. Mais nous nous réservons le droit de choisir nos amis. Nous avons aussi le droit, nous avons même le suprême devoir de nous entendre avec eux pour une œuvre commune de civilisation ; de poursuivre, avec eux, la libération

Digitized by Google

graduelle des opprimés partout où il s'en trouve dans le monde ; de donner, avec eux, l'exemple d'un peuple libre, développant partout et librement toutes les initiatives privées, toutes les franchises individuelles, au grand profit de sa collectivité.

Nous aurons aussi le droit, à un moment donné, de demander au monde la fin du régime d'armement à outrance, qui nous écrase tous et entrave tout progrès.

Ce jour-là, il faudra bien en rechercher l'origine.

Il existe en Europe un pays, un seul, dont la raison d'être, dont l'âme même est une *caste militaire*. Ce pays, c'est la Prusse. Elle s'est imposée à l'Allemagne et l'a militarisée, contrairement au génie véritable des Allemands — et c'est là le point sur lequel je voudrais insister pour ne pas être accusé d'être un germanophobe systématique.

Si le P. Didon, dans un livre extrêmement curieux, a pu nous parler de l'Allemand bicéphale, si nous trouvons à chaque instant des gens qui nous dépeignent l'Allemand sous des couleurs très différentes, c'est qu'il y a deux Allemagnes, ou plutôt une Allemagne et une Prusse.

Il y a une Allemagne qui fut jadis généreuse, bonne, laborieuse, qui fut empreinte d'un esprit philosophique supérieur, d'une grande intelligence et d'une grande largeur de vues, un peu rêveuse même ; à côté de cela, il y a l'Allemagne militaire, dure, brutale, représentée par le Prussien, qui a posé son empreinte et sa botte sur la Confédération entière. Il n'est pas admissible qu'un peuple, qui fut jadis un peuple de penseurs, reste éternellement la nation de laquais dont j'ai parlé tout à l'heure, laquais capables de se transformer, à certaines heures, en reîtres sous la baguette des sous-officiers prussiens.

Renan, dans une lettre immortelle à un ami d'Allemagne, a exprimé merveilleusement cette *faillite* morale :

« Nous concevions, dit-il, l'Allemagne devenue nation

Digitized by Google

comme un élément capital de l'harmonie du monde... Nous formions les plus belles espérances pour le jour où prendrait place dans la grande Confédération européenne un peuple philosophe, rationnel, ami de toutes les libertés, ennemi des vieilles superstitions, ayant pour symbole la justice et l'idéal.

« Quel rêve nous faisions...

« Faire de grandes choses dans le sens marqué par le génie de l'Allemagne, tel était le devoir de la Prusse, lorsque le sort des armes eut mis les destinées de l'Allemagne entre ses mains. Elle pouvait tout pour le bien, car la condition, pour réaliser le bien, c'est d'être fort. Qu'y avait-il à faire? Qu'a-t-elle fait? »

Et il résumait son réquisitoire en ces termes :

« Pour gagner l'humanité, il faut lui plaire, il faut être aimable. Or, vos hommes d'État prussiens ont tous les dons, excepté celui-là. Force de volonté, application, génie contenu et obstiné, ils ne se sont montrés inférieurs pour les qualités solides à aucun des grands génies politiques du passé. Mais ils se sont trompés en se figurant qu'avec cela on peut se dispenser de plaire au monde, de le gagner par des bienfaits. Erreur! On ne s'impose à l'humanité que par l'amour de l'humanité, par un sentiment large, libéral, sympathique, dont vos nouveaux maîtres se raillent hautement, qu'ils traitent de chimère sentimentale et prétentieuse...

« Apres et durs, comprenant l'État comme une chaîne et non comme quelque chose de bienveillant, ils croient connaître la nature allemande et ne connaissent pas la nature humaine. Ils ont trop compté sur la vertu germanique, *ils en verront le bout.* On a fait de vous une nation organisée pour la guerre; comme ces chevaliers du XVIe siècle, bardés de fer, *vous êtes écrasés par votre armement.* »

Ces lignes, écrites il y a vingt-six ans, sont encore douloureusement vraies aujourd'hui. Le hobereau prussien

Digitized by Google

n'a rien appris et il règne toujours en maître absolu là-bas. La caste militaire qui opprime l'Allemagne, qui en a faussé tous les ressorts et qui veille sur sa conquête, jour et nuit, « l'épée aiguisée et les nerfs tendus », pèse sur le monde entier comme un cauchemar.

Il faudra bien qu'elle disparaisse si l'Humanité doit accomplir ses destinées.

S'effacera-t-elle volontairement ?

L'Allemagne, la vraie, voyant les peuples libres autour d'elle, saura-t-elle, voudra-t-elle s'affranchir à son tour? Osera-t-elle devenir une grande nation libérale au lieu de rêver un monde teuton bâti sur le modèle de quelque gigantesque caserne. Si oui, le monde sera sauvé et sera sauvé sans catastrophe.

Ou bien alors, se sentant menacée par notre calme, offensée par notre dignité devant ses rodomontades, la caste prussienne entraînera-t-elle l'Empire dans une dernière ruée, dans une suprême aventure?

En ce cas, ce serait la guerre.

Mais nous l'aborderions sans peur, ayant été sans reproche, ayant tout fait pour l'éviter. Nous aurions conscience aussi que ce serait la dernière. Ce n'est plus la France seule qui serait en cause, ce serait l'humanité tout entière, dont l'idéal ne saurait être désormais un chef botté, casqué et cuirassé.

Cette guerre finale, que personne ne veut chez les peuples libres — dont nous sommes et parmi lesquels nous sommes au premier rang, — cette guerre nous trouverait tous prêts, tous groupés autour du drapeau, car ce serait une guerre pour la paix, pour la paix définitive, pour la paix dans la justice, le droit et la liberté.

Mais elle n'aura pas lieu ; *elle ne peut pas avoir lieu.* Les nations libres sont aujourd'hui trop nombreuses et resteront désormais trop unies pour que personne, même un fou, ose un seul instant risquer le choc.

Maurice Schwob.

Digitized by Google

SOUVENIRS D'ÉGLISE

(suite)

VIII

Lourdes

Au cours des vacances scolaires de l'an de grâce 1858, je fus un homme heureux, ou plus exactement un heureux petit homme. J'allais avoir quatorze ans et venais d'achever, tant bien que mal, sous un professeur trop indulgent peut-être pour inspirer fermement à ses élèves le commencement de la sagesse, les graves études de la classe de quatrième. Avais-je, pendant leur cours, témoigné spontanément assez de goût pour les épanchements poétiques de Lancelot dans ses *Racines grecques*, assez de sympathie pour les héros de Plutarque, assez de tendresse pour les Églogues de Virgile? J'ose, hélas! en douter fortement, au souvenir de la perspective par laquelle ma famille inquiète avait sans doute cru devoir réveiller ma paresse, et raviver les restes d'une ardeur toujours prête à s'éteindre. Il m'avait été promis solennellement que, si j'avais une raisonnable quantité de prix à la fin de l'année et remportais en particulier le premier prix d'excellence aux deux concours contre un terrible camarade qui me le disputait vivement, je ferais, pendant les vacances, un voyage aux Pyrénées. Cette affriolante pensée étant entrée dans mon imagination comme l'éperon dans les flancs du coursier, je fournis un vigoureux effort en arrivant sur le poteau, enlevai les prix d'excellence et battis de plusieurs lon-

Digitized by Google

gueurs mon redoutable adversaire. Cette image, empruntée à la langue peu châtiée des courses de chevaux, trouvera ici une excuse : mon concurrent s'appelait Bidet. Il est devenu titulaire d'une importante étude de notaire dans la Loire-Inférieure et y est mort dans l'exercice de ses paisibles et honorables fonctions. Inutile d'ajouter qu'à ce moment, depuis longtemps déjà, ni lui ni moi ne galopions plus !

La parole donnée à l'écolier fut religieusement tenue au lauréat et je partais bientôt, enivré de joie et avide de grandes découvertes, pour passer une huitaine de jours chez une tante maternelle qui nous attendait à Bagnères-de-Bigorre. En allant visiter cette ville paisible et charmante, je retournais à mon berceau, je remontais vers ma source. Si c'est à Angers, dans ma vieille rue de la Censerie, à l'ombre du clocher de la Trinité, que j'ai ouvert les yeux, ma mère était née à Bagnères-de-Bigorre, dans les replis les plus enchanteurs des avant-monts pyrénéens, au murmure des flots de l'Adour, au reflet des neiges lointaines, au milieu des fleurs des vallons, à la fraîcheur des ruisseaux et sous les ombrages des châtaigniers. J'ai toujours été reconnaissant envers la Providence, qui a permis à un rameau gonflé d'une sève plus chaude de venir se greffer à mon profit sur un vieux tronc angevin. Et, quand je sens mon cœur battre encore, comme dans sa jeunesse, devant un grand spectacle, une haute pensée ou un acte généreux et demeurer sensible aux vibrations divines de l'enthousiasme, je reconnais là, sans doute, le vieux sang gaulois rajeuni jadis par celui de la Sicile, je retrouve l'heureux tempérament qu'ont fait à l'Anjou ses origines et son histoire ; mais il me semble devoir aussi ce bienfait à la chaleur du courant méridional dérivé dans mes veines. A Dieu ne plaise que je songe à m'en vanter et moins encore à en rougir ! Non, ce n'est pas avec un sentiment dont je doive me défendre que,

Digitized by Google

pour m'incliner sur des tombes de famille, je touche de mes genoux la terre arrosée par le vieil Adour. Torrent né au sein des neiges sans taches, descendu en libres et écumantes cascades, il s'en va, par un geste magnifique, porter à la mer toutes les eaux de la haute montagne et se jeter dans l'Océan par un estuaire capable des grands vaisseaux, sans avoir consenti à descendre jusqu'à la bourbeuse Garonne pour y mêler ses flots d'argent. Tel fleuve, tels riverains : si cet adage n'a pas la valeur d'un portrait, qu'il ait au moins celle d'une devise !

Dès l'abord mes yeux, mon cœur, mon imagination d'enfant, on le devine assez, se remplirent des montagnes natales. Elles firent jaillir en moi la première étincelle du feu qu'elles savent allumer dans les âmes neuves ; je sentis confusément s'éveiller le sens du sublime, la flamme de l'enthousiasme, l'ardeur pour monter toujours plus haut : dans l'écolier émerveillé germait le membre futur du Club Alpin français. Je ne pouvais, en particulier, détacher mes regards de la cime du Pic du Midi de Bigorre, qui exerçait sur moi comme une influence et une attraction magnétiques. On l'apercevait de la maison de ma tante et de la place que j'occupais à table il m'apparaissait, encadré et isolé tout ensemble dans la fenêtre de la salle à manger, avec une fascination qui eût aisément passé à l'obsession pour finir à l'envoûtement. Sans oser avouer ma passion naissante — pourtant si avouable ! — je regardais le colosse : je me disais, comme jadis les paysans de ces vallées, que ce devait être là la plus haute montagne des Pyrénées et peut-être de la France ; je pensais aux héros qui en avaient foulé le sommet ; j'aurais voulu en voir passer un, pour baiser la trace de ses pas... Quelle ne fut pas mon émotion quand ma tante raconta un jour qu'elle y était montée ! Mais au prix de combien de fatigues et de terreurs ! Elle en tremblait encore. Précipices à droite, avalanches à gauche, vertige affreux,

Digitized by Google

tempête à décapiter les montagnes; de tous côtés périls mortels : danger de mort à monter, danger de mort à descendre,

Præsentemque oculis intentant omnia mortem :

voilà ce qu'avait rencontré la caravane de dames dont elle faisait partie sous la conduite d'un guide et qui avait eu la témérité de gravir le pic du Midi de Bigorre..... avec des chevaux !

Je frissonnais à ce récit terrible : mais, ayant pris depuis lors de l'expérience et de l'aplomb, combien de fois ne me suis-je pas rappelé ma bonne tante et son effroi, d'ailleurs tout à fait dans la note de l'époque, en songeant à la réponse que reçut un jour dans les Carpathes sir Leslie Stephen, l'un des premiers présidents de l'*Alpine-Club* de Londres ! Il montrait de loin à un naturel du pays l'une des sommités principales de la chaîne : — « Est-ce bien difficile », demanda-t-il, « de gravir cette montagne ? » — « Si difficile », répondit le Hongrois, « qu'on ne peut y monter qu'à cheval ! »

Je ne visais pas si haut pour mes débuts et la première cime que je fis passer sous la semelle de mes souliers fut celle du Bédat, — nom peu fait pour la gloire. On appelle ainsi un gros mamelon dominant Bagnères de quelques centaines de mètres et sur le haut duquel a été érigée depuis lors une statue de la Vierge que viennent saluer au passage les processions des Rogations... On juge par là de la valeur de mon premier exploit ! J'en étais déjà pourtant bien fier ; mais ma vanité ne connut plus de bornes quand l'un de mes cousins m'eût entraîné au haut du Monné de Bagnères, autre renflement plus élevé, il est vrai, mais sur lequel néanmoins les vaches viennent de temps à autre promener leur appétit et leurs méditations. Quand je fus arrivé là, quel coup au cœur et quelle gloire ! Par une échancrure de la vallée de Campan, étendue sous

Digitized by Google

nos pieds, la vue portait jusqu'aux glaciers de Clarabide, dans la région du port d'Oo, voisine de Luchon. Je ne savais ce qu'étaient cette clarté et cette blancheur : mon cicérone obligeant me l'expliqua en me parlant de montagnes toutes couvertes de glace..... Je n'aurais pas été si fier d'avoir découvert le Pôle Nord ! Aussi, dès ma rentrée au collège, ayant beau raconter puisque je venais de loin, je me hâtai de me vanter près de mes camarades d'être monté si haut, si haut, que j'avais vu en face de moi des montagnes de glace en plein été... Tous mes auditeurs, encore plus novices en alpinisme que moi-même, me regardèrent de travers et me firent durement sentir que je revenais du pays de Gascogne. Plus j'affirmais avec l'opiniâtreté de l'orgueil blessé, moins ils voulaient m'en croire : l'un d'eux mit enfin un terme à la querelle et le comble à mon dépit en me décochant une épithète familière à notre patois angevin et qui peut se traduire par cette périphrase : « Tu t'emballes ! »

J'avais reçu une autre leçon de modestie, d'ailleurs, que l'incrédulité de mes camarades : c'était le souvenir de ma tentative pour explorer le revers du Monné. Comme tant d'autres dans les montagnes, ce pâturage en pente douce sur l'une de ses faces aboutit vers l'autre à des rochers escarpés. Ne doutant plus de rien après mon escalade, je laissai mon compagnon achever tranquillement le petit déjeuner champêtre dont nous avions apporté les éléments et, sans l'en prévenir, je tentai un début de descente par les rochers. Je m'y pris bien d'abord, puis un peu moins bien, puis tout à fait mal : gradation démontrant jusqu'à l'évidence que je n'avais rien d'un singe, pas même l'agilité. Je fis, sur des pierres roulantes, une petite glissade, arrêtée fort à point par un arbuste poussé au bord d'une étroite plate-forme ne semblant plus m'offrir que des parois à pic, sauf du côté où je l'avais abordée : or, cette voie de salut me fuyait sous les pieds quand j'essayais de la gravir.

Digitized by Google

Qu'on juge de mon émoi ! Mon cœur battait à se rompre : je sentais le vertige m'envahir, sur ce plateau où je crois bien aujourd'hui qu'on pourrait s'envelopper d'une couverture et ronfler en paix à poings fermés : mais alors ! Je me préparais à comprendre plus tard, ne les connaissant pas encore par la lecture de Victor Hugo, les angoisses effroyables du misérable Claude Frollo accroché, dans sa chute du haut des tours de Notre-Dame, à la dernière sculpture qu'il eût pu saisir et demandant en grâce à Dieu de pouvoir finir ses jours sur cette petite saillie, là, à quelques pieds au-dessous de lui... Je criai dès que ma gorge fut un peu desserrée : ô terreur ! rien ne répondit à mon appel. J'étais donc oublié, perdu dans la montagne, voué à un genre de mort... Grand Dieu, comment y songer ! Enfin, quand je n'avais bientôt plus de voix ni de forces, quand je me sentais abandonné de tous, le traître... non, le sauveur reparut. Il m'avait vu tirer d'un côté et en avait fait autant d'un autre, trouvant le moment favorable pour fumer paisiblement une bonne pipe... C'était par discrétion qu'il avait respecté ma solitude, s'éloignant derrière un mamelon qui l'empêchait d'entendre mes cris de naufragé. Il me tendit le bout de sa canne et en deux pas je retrouvai à la fois l'équilibre de mon corps et celui de mes esprits. Mais quelle épouvante m'avait bouleversé ! Voilà ce que je me gardai bien de raconter à mes camarades en leur faisant part de ma découverte des glaciers... Que cet humble et véridique aveu soit, du moins, la tardive expiation de mon trop vaniteux silence !

Je viens de dire que ces sensationnels épisodes se déroulaient pendant les vacances de 1858. On ne sera donc pas surpris qu'à cette époque il ne fût bruit, à Bagnères-de Bigorre, comme dans tout le pays, que des événements extraordinaires dont Lourdes, du 11 février au 16 juillet de cette même année, venait d'être le théâtre. Une route

Digitized by Google

de vingt kilomètres seulement, parfaitement accessible, malgré son profil accidenté, relie les deux villes : attirés par la prompte renommée des apparitions et des premiers miracles, nombre de gens de la vallée de l'Adour étaient arrivés à temps pour devenir à leur tour témoins et narrateurs enthousiastes des merveilles qui s'étaient produites à la Grotte de Massabielle. Comme toutes les ondes sonores, ces premières vagues de la publicité, en se croisant dans tous les sens, avaient quelque peu confondu leurs échos : et ce n'était certes pas chose facile alors, pour ne pas avouer que c'était chose impossible, de démêler la vérité, surtout à distance, dans le dédale des affirmations, des démentis, des rectifications, des enthousiasmes et des dédains qui partaient en fusée avec une impétuosité toute méridionale. Dans le milieu où j'en entendais parler dominait un sentiment bien naturel chez des croyants et que saint Louis n'eût pas désavoué. C'était d'admettre pleinement la possibilité des faits miraculeux, mais d'en réserver l'examen à qui de droit avant d'y ajouter foi pour son propre compte. Nous avions parmi nous des pèlerins de la Salette, et ceux-là surtout insistaient sagement sur cette note de prudence. L'ardeur pieuse d'autres interlocuteurs poussait à la proclamation immédiate des miracles et quelque discussion eût pu sortir de là si un assistant avisé n'eût proposé un moyen de se mettre d'accord sur ce qui s'était passé à Lourdes : c'était d'y aller voir. Aussi bien étions-nous indécis sur le programme du lendemain. L'incertitude du temps déconseillait une cavalcade ou une partie de montagne : la route était praticable par tout état du ciel; elle offrait, d'ailleurs, de belles vues sur la chaîne et, s'il pleuvait, eh bien! une voiture est un parapluie ambulant. C'est à ce bel argument, peut-être, et à la cote du baromètre que je dois d'avoir vu, à Lourdes, Bernadette Soubirous.

Nous n'étions pas à Montgaillard que le brouillard

Digitized by Google

accroché aux montagnes descendait dans la plaine. A la montée de la côte de Loucrup commençait une de ces pluies d'été des Pyrénées que doit bien connaître quiconque, ayant parcouru les pays enveloppés dans la boucle de l'Adour, a visité la région la plus abondamment pluvieuse de la France. C'est assez dire que nous n'aperçûmes rien, ou à peu près, du merveilleux panorama de montagnes dont peut jouir un voyageur plus heureux : ni le pic du Midi dominant les avant-monts qui, de Bagnères, le masquent en partie; ni son satellite vers les plaines le pic de Montaigu, appelé dans cette région le pic d'Une Heurè, car le paysan nomme ses montagnes en regardant le soleil, non pas une boussole, mais une montre à la main; ni la lointaine et vaporeuse perspective du Balaïtous, du Gabizos et des montagnes des Eaux-Bonnes, entrevues par delà les vallées d'Argelès et d'Arrens... Si nous n'avions perdu que cette vue-là!

D'autres voyageurs que nous déjeûnaient à Lourdes et le même désir les y amenait. Il fut convenu entre tous que nous ferions demander à M. le Curé de Lourdes l'autorisation d'aller entretenir un instant la petite Bernadette chez les sœurs, dont elle fréquentait l'école : le curé nous fit répondre en fixant une heure à laquelle lui-même assisterait à l'entrevue. Nous fûmes tous ponctuels au rendez-vous et, à l'heure dite, dans le modeste parloir où nous avions peine à trouver place debout, l'abbé Peyramale entra, suivi d'une sœur qui tenait Bernadette par la main.

Je ne sais s'il serait conforme aux traditions du genre littéraire que j'ai abordé de décrire avec les détails les plus sensationnels toutes les circonstances de la scène, tous les épisodes de l'entrevue et de parler de mon impression devant celle qui venait d'être à la fois témoin et acteur dans des événements surnaturels dont les conséquences, que nul alors ne pouvait prévoir, ont tenu dans

Digitized by Google

ma vie et occupent dans mes souvenirs une si large place. Hélas, dussé-je m'humilier, je veux demeurer sincère : j'écrirais ainsi une page brillante peut-être, mais mensongère. N'eûssé-je pas été presque un enfant, incapable de saisir ce que j'avais sous les yeux, bien moins encore de le juger, je puis à peine dire aujourd'hui que j'aie vu et entendu Bernadette. Elle ne parut que quelques instants devant nous, et dans notre groupe dominaient les visiteuses : c'est assez indiquer, sans manquer au respect ni à la charité, que la petite Voyante fut si promptement assaillie et si chaleureusement entourée qu'il ne demeura d'elle plus rien de visible à un bambin de quatre pieds de haut, relégué au deuxième plan, que le nœud de sa petite coiffe qui timidement et modestement s'abaissait, comme ses yeux, dans la direction de la terre. Quant à sa voix, je ne l'entendis guère que par procuration : des questions se croisaient de toutes parts et tantôt le curé, tantôt la bonne sœur, qui les lui traduisaient, nous répétaient en français les réponses qu'elle y faisait en patois. Ainsi, bien qu'ayant abordé Bernadette, je ne puis dire que je l'aie vue de près. Je m'efforce de m'en consoler, en espérant que j'aurai toute l'éternité pour m'en dédommager!

Faut-il interrompre cette confession par une parenthèse renfermant une confession nouvelle? Oui sans doute, puisqu'il va s'agir expressément, cette fois, de confessionnal. Deux ans auparavant, plus jeune encore — on l'admettra sans discussion — et plus sensible, on le conclura sans peine, aux impressions irréfléchies et extérieures, j'avais, au retour d'un pèlerinage familial à la Salette, traversé le petit village d'Ars. Il était déjà en pleine renommée : le saint curé Vianney, qui en a fait depuis lors la gloire en montant sur les autels, y vivait, y prêchait, y confessait. Je l'y ai vu : c'est le sujet de l'un de mes plus vivants souvenirs, comme, hélas! la source

Digitized by Google

de l'un de mes plus sincères regrets. Je vais m'expliquer sans détour.

Il est difficile d'imaginer, quand on n'y a pas été mêlé, la foule qui, à certaines heures de la journée, versée de toutes parts par des voitures borgnes attelées de chevaux boiteux, remplissait la pauvre et étroite église, encombrait les rues tortueuses et refluait sur les quelques mètres carrés de terrain qu'Ars appelait alors sa place publique. La cohue se précipitant sur les pas de l'humble disciple de Jésus-Christ évoquait l'image des foules débordant sur les pas du Maître jusque dans le désert. Ici comme là, tout se confondait et se coudoyait : la misère et l'opulence, les haillons et le velours, la foi du publicain qui implore le miracle et la superbe du pharisien qui le discute ou même le raille; la piété et le scepticisme, l'admiration et le dédain. Une note, du moins, différenciait ces tableaux séparés l'un de l'autre par dix-neuf siècles : celle du costume. Et je ne puis, en vérité, échapper à l'obsession d'un souvenir qui eût une fois de plus alimenté l'impitoyable verve du caricaturiste Cham, alors à l'aurore de la célébrité. Emprisonnées dans ces cages odieuses de baleines ou d'acier qui devaient, pour obéir à la mode du temps, donner à leurs jupes une circonférence de dix pas au moins, et dont le nom même de *crinoline* est demeuré grotesque, les dames, pour serrer leurs rangs, pour arriver à bonne portée sur le passage du saint curé, se consumaient en efforts impuissants, dont je n'aurai pas le mauvais goût d'énumérer les conséquences aussi variées que ridicules. L'Empire, en disparaissant, a emporté les crinolines : on se consolerait aisément, s'il n'avait emporté que cela !

Mais c'était le tout petit côté de l'étrange spectacle. Voir le saint homme, l'approcher, le toucher, lui parler, c'était l'ambition de tous : pour beaucoup, le grand rêve était de se confesser à lui. Voilà pourquoi l'église regorgeait sans cesse jusqu'à l'étouffement : pourquoi les abords du

Digitized by Google

pauvre meuble vermoulu où il s'enfermait avec ses pénitents ressemblaient à un péristyle de l'Opéra le matin d'un gala gratuit; pourquoi enfin il était attendu, surveillé, épié par une troupe compacte de gens massés sur le trajet de quelques pas qu'il devait faire de sa cure à son église.

« Le voilà! » — A l'instant même, loin de s'écarter pour lui livrer un passage, les gens se précipitent comme pour le lui barrer. On se jette à genoux, on lui saisit les mains pour les baiser : profitant alors de son impuissance à la défendre, on se rue sur sa pauvre soutane, déjà déchiquetée et passée à toutes les nuances de l'arc-en-ciel : ciseaux, couteaux, canifs font leur office dans ce larcin pieux. Je pus cette fois bien voir, et de près, cet homme extraordinaire, d'une taille médiocre, d'une contenance embarrassée, à qui ses longs cheveux blancs, ses yeux creux et fatigués, sa lèvre pendante, sa démarche hésitante, son dos voûté, donnaient une physionomie timide et assurément peu avenante pour un enfant. Puis-je l'ajouter avec tous ses historiens, parce que j'en avais été frappé dès l'abord? Cette note instinctivement répulsive s'aggravait d'une négligence — non moins complète qu'héroïque sans doute — dans les soins extérieurs de la toilette : il eût fallu, je pense, remonter à Benoît Labre pour en retrouver un exemple aussi frappant pour l'esprit... et pour les sens!

Poussé, tiré, porté, guindé, j'arrivai dans l'église avec le flot : je vis le curé d'Ars entrer au confessionnal et je fus témoin du dédain qu'il professait, à l'occasion, pour la maxime si souvent invoquée : « Chacun son tour, comme à confesse. » Un de ses pénitents s'étant retiré, la porte du confessionnal s'entre-bâilla : la tête ascétique du confesseur parut un instant. Il promena sur les assistants un regard avidement interrogé par tous et, marquant au doigt l'un d'eux, agenouillé à plusieurs rangs en arrière, il l'appela par un signe muet et le confessa sur-le-champ, au mépris du droit apparent de tous les autres.

Digitized by Google

Dès qu'il eut refermé la porte, mon émoi cessa : mais mon aveu commence. Je tremblais que le geste indicateur ne se dirigeât vers moi. Bien qu'ayant pris rang, par obéissance, dans la foule de ceux qui attendaient, je comptais que l'heure du départ allait me délivrer : car je ne voulais pas, je le dis bien, je ne voulais pas me confesser au curé d'Ars. Pourquoi cela ? J'en conviendrai avec toute ma naïveté de douze ans : il m'avait fait peur ! Peut-être un autre sentiment, à peine avoué, se dissimulait-il derrière celui-là. J'avais entendu parler déjà de ce don étrange de discernement des âmes, dont le saint homme venait de donner une preuve nouvelle sous mes yeux. Il me semblait qu'un appel hors de tour et d'urgence ne pouvait lui être inspiré qu'en faveur des plus grands saints ou des plus grands pécheurs : je ne me souciais pas, à dire vrai, de paraître officiellement classé dans l'une ou l'autre catégorie. N'était-ce point aussi parfois un signe de vocation extraordinaire que d'être ainsi distingué, pour s'entendre envoyer, comme d'office et de la part de Dieu, au séminaire ou au couvent? Et j'avais beau m'interroger, je ne me trouvais point d'aptitude pour endosser une soutane, surtout dans le genre de celle du bon curé ..

Par une transition à la hauteur des meilleurs effets de style de Ponson du Terrail, je reviens à Lourdes pour achever le récit de la première journée que j'y aie passée. La fin n'en démentit pas les malheureux débuts. Au sortir de notre visite collective à Bernadette, une proposition unanime se fit jour : « Maintenant, allons voir la Grotte! » Mais les gens du pays nous firent charitablement remarquer que nous allions perdre notre temps. La Grotte était fermée, de par l'autorité conjuguée de M. le Préfet et de M. le Maire : une haute palissade en défendait les abords, et l'ange impitoyable de la commune, sous la livrée de garde-champêtre, en interdisait l'entrée, le bras armé

Digitized by Google

du flamboyant carnet aux procès-verbaux. Que faire, devant pareille déconvenue, devant ce zèle, non moins étrange qu'administratif, qui se vantait de protéger la foi simple et naïve contre les séductions de la superstition? Marcher quand même, en imitant sans le savoir l'énergie de l'amirale Bruat ou la crânerie de Louis Veuillot? Le projet en fut agité : il y avait là des têtes du Midi, donc un germe d'émeute, prêt à fermenter. Mais il continuait à pleuvoir à torrents et l'on sait de reste que les grandes manifestations ne sont pas compatibles avec la pluie. Il eût fallu faire sous ces torrents un grand kilomètre, au dehors de la ville, par un sentier défoncé, raboteux, à peine tracé — combien changé, depuis lors! — conduisant au bois communal de Subercarrère; et cela pour voir quoi? Rien, puisqu'il était défendu d'approcher. Nos courages amollis, détrempés, se rendirent, hélas! à de tels arguments, que n'approuverait pas un simple marchand de parapluies. Et c'est ainsi qu'ayant touché de si près le berceau des miracles, je n'ai pourtant pas eu le bonheur qu'aujourd'hui j'apprécierais à sa valeur, de contempler dans leur native et fruste beauté des lieux devenus depuis lors si fameux, et que j'ai visités tant de fois.

A. Mauvif de Montergon.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

M. LE BARON DE FONTENAY

M. le baron de Fontenay s'est éteint le 3 janvier dernier, après deux mois de pénibles souffrances, au château de la Mothaye, à l'âge de 71 ans.

Appartenant à une des plus vieilles familles d'Anjou qui a donné à la France un ambassadeur et deux lieutenants généraux, il était fils lui-même d'un capitaine des Gardes du Corps de Louis XVIII et de Charles X qui, en 1830, renonça à sa carrière au moment où tombait la monarchie légitime. Sa mère était Mlle d'Andigné, de cette famille dont l'histoire se confond avec celle de l'Anjou.

M. de Fontenay suivit la carrière de ses ancêtres et entra à Saint-Cyr en 1855. Brillant officier de cavalerie sous l'Empire, il resta dans l'armée jusqu'en 1866. A cette époque il donna sa démission et épousa la fille d'un conseiller à la Cour de Paris, Mlle Nacquart, celle qui toujours fut la joie de sa vie et qui, par les soins et le dévouement dont elle l'entoura, prolongea son existence et en adoucit les derniers moments. De cette union il eut deux enfants : un fils, le baron Maurice de Fontenay, qui épousa la fille du marquis de la Grange, et une fille, mariée à notre compatriote le colonel Charlery de la Masselière, qui commande le 2e dragons.

L'inactivité pesait à cette nature ardente et énergique. En 1867, il entra dans les finances comme receveur particulier à Parthenay. L'année terrible le trouva à la recette

Digitized by Google

des finances des Andelys; mais son âme de soldat et de patriote souffrait trop de ne pas mettre son épée au service de son pays; il partit pour l'armée et fit, comme capitaine au 8e dragons, la campagne de la Loire, prenant part aux batailles autour du Mans.

En 1875, il était nommé conseiller référendaire à la Cour des Comptes, où il passa vingt-quatre ans de sa vie, aimé et estimé de tous ses collègues auxquels sa retraite prématurée laissa d'unanimes regrets.

Malgré ses nouvelles fonctions, sa carrière première l'avait marqué d'un sceau trop indélébile pour qu'il l'abandonnât entièrement; en 1878, à la formation de l'armée territoriale, il fut nommé chef de bataillon à Cholet, au 72e régiment territorial d'infanterie, dont quelques années après il prit le commandement, le gardant pendant quinze années. Si les travaux de la Cour des Comptes le tenaient trop souvent éloigné de notre département, il venait du moins à chaque période se retremper joyeusement à l'air du pays au milieu de tous les *gars* vendéens et angevins, dont sa bonté, sa justice ferme mais bienveillante le faisaient adorer et auxquels, en rappelant le métier du soldat, il inculquait l'amour, si ancré en lui, de l'armée et de la patrie.

Depuis 1896, M. le baron de Fontenay passait à Brion plus de la moitié de l'année. Par trois fois ses concitoyens l'élurent conseiller municipal et c'est grâce à son dévouement et à l'énergie qu'il sut communiquer à ses amis qu'aux dernières élections il parvint à rendre le Conseil municipal de Brion aux partisans de l'ordre et de la liberté.

Aussi bien dans l'armée, dans les finances, qu'au Conseil municipal ou au Conseil de fabrique de sa paroisse, dont il était président, M. de Fontenay apporta partout une très grande largeur de vues, basée sur un esprit fin, cultivé et d'une droiture sans pareille.

Digitized by Google

Le désintéressement était la règle de sa vie, il faisait le bien pour le bien, sans retour, ne se demandant jamais si les marques d'affection qu'il témoignait lui attireraient honneur ou popularité.

En cela résidait sa grande influence et sa mort est pour Brion, pour le pays d'Anjou, une perte des plus cruelles, laissant un vide bien douloureux !

Ses obsèques ont été célébrées à Brion au milieu d'une foule d'amis de tous rangs accourus pour lui rendre les suprêmes hommages.

Cet homme si simple désirait qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe; seul, M. le curé de Brion a retracé en termes vibrants et émus l'existence de M. le baron de Fontenay, donnant en exemple à ses paroissiens la vie de ce grand chrétien et sa fin si admirable par sa résignation en la volonté de Dieu.

***

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites pendant l'année 1905

à l'Observatoire de la Baumette (près Angers)

par M. CHEUX

Altitude, 30^{m},52.

Pression barométrique moyenne, 760^{mm},39; moyenne mensuelle la plus élevée, 768^{mm},15 en janvier; la plus faible, 752^{mm},90 en novembre; minimum absolu le 13 novembre à 11 h. du matin, 729^{mm},90; maximum absolu le 29 janvier à 1 h. du matin, 784^{mm},97; écart extrême annuel, 55^{mm},07.

Température moyenne de l'année, 11°,20; moyenne des minima (sous l'abri), 6°,83; moyenne des maxima (sous l'abri), 15°,23; moyenne des minima (en plein air), 6°,51; moyenne des minima (sur le sol gazonné), 5°,86; moyenne des maxima (en plein air), 17°,36; moyenne des maxima (boule noire en plein air), 22°,15; moyenne des maxima (sur le sol gazonné), 21°,99; moyenne de la température d'une eau de source, 10°,42.

Minimum absolu (sous l'abri), le 2 janvier, — 8°,8.

Minimum absolu (en plein air), le 2 janvier, — 10°,0.

Minimum absolu (sur le sol gazonné), le 3 janvier, — 9°,3.

Maximum absolu (sous l'abri), le 27 juillet, 33°,9.

Maximum absolu (en plein air), le 27 juillet, 39°,4.

Maximum absolu (boule noire en plein air), le 27 juillet, 44°,2.

Digitized by Google

Maximum absolu (sur le sol gazonné), le 27 juillet, 46°,7.

Humidité relative, moyenne de l'année, 76; moyenne mensuelle la plus élevée, 89 en décembre; la plus faible, 66 en mai et juillet; minimum absolu, 28, les 27, 29 mai; maximum absolu, 100, en janvier, février, mars, avril, septembre, octobre, novembre, décembre.

Nébulosité moyenne de l'année, 6,70; moyenne mensuelle la plus élevée, 8,22 en décembre; moyenne mensuelle la plus faible, 5,20 en juillet.

Insolation. Le soleil a brillé pendant 296 jours et a brûlé le carton de l'héliographe de Campbell pendant 1.723 heures environ.

Pluie. Hauteur totale de l'année, 553^{m},8, tombée en 140 jours, et 32 jours de pluie dont la hauteur, n'ayant pu être mesurée au pluviomètre, a été observée au pluvioscope; mois le plus pluvieux, août, 93^{m},2; mois le plus sec, janvier, 15^{m},2 (le maximum en un jour a été de 34^{m},2 le 4 juillet).

Évaporation, 990^{mm},50 en 359 jours.

Nombre de jours de gelée, 36; dont 18 en janvier, 4 en février, 2 en mars, 4 en octobre, 3 en novembre, 5 en décembre; de gelée blanche, 52; de rosée, 124; de brouillards, 41; de brouillards sur terre, 13; de neige, 6; de grêle, 6; de grésil, 3; de givre, 1; de verglas, 2; d'orages, 14; d'éclairs seuls, 4; de halos solaires, 25; de halos lunaires, 4; brume sèche avec odeur d'ozone le 4 mai toute la journée.

Lueurs crépusculaires vives le 22 janvier et le 27 janvier, faible les 3, 5, 7 février.

Fréquence des vents, 19 jours du N; 24 jours du NN-E; 72 jours du N-E; 18 jours de l'EN-E; 14 jours de l'E; 8 jours de l'ES-E; 8 jours du S-E; 2 jours du SS-E; 16 jours du S; 14 jours du SS-W; 40 jours du S-W; 42 jours de l'WS-W; 37 jours de l'W; 22 jours de l'WN-W; 15 jours du N-W; 14 jours du NN-W. Le vent a soufflé 165 jours du

Digitized by Google

N au S en passant par l'E, et 200 jours du S au N en passant par l'W.

Vitesse moyenne annuelle du vent, en mètres, par seconde, $5^m,6$; moyenne mensuelle la plus grande, $6^m,5$ en mars; la plus faible, $3^m,1$ en avril; plus grande vitesse du vent, en mètres, par seconde, 31^m, le 4 juillet à 6 h. 55 du soir, par vent S-W. Fort coup de vent du N-E et W le 17 juin, à 5 h. 15 du soir.

Le 4 mars, apparition du papillon Rhodocera rhamni et le 20 mars de la Vanessa polychloros.

Le 7 mars à 1 h. du soir passages d'oies sauvages du SS-W au NN-E.

Le 28 mars, arrivée de la fauvette à tête noire.

Le 2 avril, arrivée de la huppe-huppe.

Le 5 avril, arrivée des hirondelles.

Le 6 avril, arrivée du coucou.

Le 9 avril, arrivée du tort-col.

Le 12 avril, arrivée du rossignol.

Le 26 avril, arrivée des martinets.

Le 3 mai, arrivée du loriot.

Observations sur le chasselas : début de la feuillaison le 12 avril, fin de la feuillaison le 26 octobre; début de la floraison le 17 juin; milieu de la floraison le 23 juin, fin de la floraison le 26 juin; début de la maturité le 20 août; milieu de la maturité le 30 août.

Grain très violent le 4 juillet, de 6 h. 12 à 7 h. 40 du soir du SS-W au NN-E. A 6 h. 30 il était dans toute sa force, la pluie était torrentielle, le vent, qui atteignait la vitesse de 31 mètres par seconde, brisait les arbres et emportait les toitures des maisons, l'intensité du tonnerre était très forte et les chutes de foudre continuelles. Très fortes oscillations du baromètre de 6 h. à 10 h. 30 du soir.

Très belles et grandes taches solaires le 3 février et le 17 juillet.

Digitized by Google

Observations pluviométriques en 1905, faites à La Baumette (près Angers), par M. Cheux, et à La Frogeraie (près Champigné), par M. Robert.

	La Baumette millimètres	La Frogeraie millimètres
Janvier	15,2	37,7
Février	17,1	17,3
Mars	68,8	89,7
Avril	30,6	35,0
Mai	34,8	35,0
Juin	48,6	63,8
Juillet	50,1	29,0
Août	93,2	99,9
Septembre	58,4	51,1
Octobre	26,8	26,0
Novembre	84,6	113,3
Décembre	25,6	25,9
Total de la pluie	553,8	623,7

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Janvier 1906

Moyenne barométrique : 762^{mm},53; minimum le 8, à 2 h. du matin, 745^{mm},50; maximum le 20, à 1 h. du soir, 774^{mm},17; écart extrême, 28^{mm},67.

Moyennes thermométriques : des minima, (sous l'abri), 4°,36; des minima (sans abri), 3°,82; des minima (sur le sol gazonné), 3°,48; des maxima, (sous l'abri), 9°,37; des maxima (sans abri), 9°,82; des maxima (boule noire, sans abri), 11°,52; des maxima (sur le sol gazonné), 10°,64; d'une eau de source, 7°,50; du mois, 7°,19.

Minimum absolu (sous l'abri), le 25, — 3°,9; minimum absolu (sans abri), le 25, — 5°,2; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 25, — 6°,1; maximum absolu (sous l'abri), le 5, 13°,7; maximum absolu (sans abri), le 5, 13°,5; maximum absolu (boule noire sans abri), le 31, 17°,0; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 29, 15°,1.

Humidité relative moyenne du mois, 83; minimum, 42, le 24, à 4 h. du soir; maximum, 100, le 26, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,80; moyenne diurne la plus faible, 0,0, les 23, 24; la plus forte, 10,0 les 2, 17, 27, 28. Nombre de jours de soleil, 23; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 75 h. 60 environ; fraction d'insolation, 0,29.

Pluie totale du mois, 71^{mm},0, en 18 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope; la plus forte 14^{mm},6, le 3. Evaporation, 47^{mm},50 en 28 jours.

Nombre de jours que le vent a été : 4 jour du N; 1 jour du NN-E; 4 jours du N-E; 2 jours du S-E; 1 jour du S; 6 jours du S-W; 9 jours de l'W-SW; 4 jours de l'W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 7^{m},4. Vitesse maximum du vent le 6, à 1 h. du soir, 23^{m},6, par seconde (vent de l'W).

Gelées les 23, 24, 25; gelées blanches les 11, 15, 23, 24, 25; rosée les 9, 11, 14, 15, 16; brouillard le 26; halos lunaires les 11, 12.

Digitized by Google

Février 1906

Moyenne barométrique : 757mm,01 ; minimum le 10, à 9 h. du soir, 740mm,70; maximum le 1er, à 10 h. du matin, 771mm,34 ; écart extrême, 30mm,64.

Moyennes thermométriques : des minima, (sous l'abri), 2°,01 ; des minima (sans abri), 1°,53; des minima (sur le sol gazonné), 1°,27; des maxima (sous l'abri), 8°,10; des maxima (sans abri), 8°,93; des maxima (boule noire, sans abri), 11°,09; des maxima (sur le sol gazonné), 11°,05; d'une eau de source, 6°,12 ; du mois, 5°,19.

Minimum absolu (sous l'abri), le 13, — 2°,7 ; minimum absolu (sans abri), le 13, — 3°,5 ; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 13, — 4°,0 ; maximum absolu (sous l'abri), le 26, 12°,0; maximum absolu (sans abri), les 23, 26, 16°,1; maximum absolu (boule noire, sans abri), le 21, 15°,0; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 20, 17°,1.

Humidité relative moyenne du mois, 82; minimum, 46, le 20 à 4 h. du soir; maximum, 100, les 8, 21, 22, à 7 h. du matin et 10 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,45 ; moyenne diurne la plus faible, 2,8, le 20 ; la plus forte, 10,0, les 1, 16, 25, 26. Nombre de jours de soleil, 20; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 86,55 environ ; fraction d'insolation, 0,30.

Pluie totale du mois, 61mm,6, en 16 jours appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 13mm,8, le 25. Evaporation, 45mm,80.

Nombre de jours que le vent a été : 3 jour du N; 1 jour du N N-E; 1 jour du N-E ; 1 jour du S-E ; 1 jour du S; 7 jours du S-W ; 2 jours de l'W S-W; 7 jours de l'W; 2 jours de l'W N-W ; 3 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 7m,2. Vitesse maxima du vent le 26, à 2 h. du soir, 18m,2, par seconde (vent du S-W).

Gelées les 6, 7, 8, 12, 13, 14, 20, 21, 22; gelées blanches les 5, 6, 7, 8, 12, 13, 21, 22, 28; rosée les 19, 20, 28; brouillard les 8, 21, 22, le matin; neige les 4, 9, 10, 12; grésil les 4, 9; halos lunaires faibles les 6, 13; colonne lumineuse au-dessus du soleil, le 28, de 5 h. 25 à 5 h. 47 du soir.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le 9 janvier, la sixième Foire aux Vins d'Anjou s'est ouverte sur le Champ-de-Mars de la ville d'Angers.

M. Bordeaux-Montrieux, vice-président de la Société Industrielle et Agricole de Maine-et-Loire, qui présidait, en l'absence de M. le comte de Blois, retenu par la maladie, a remercié, dans un charmant discours, le Conseil général, l'Administration municipale de la ville d'Angers de la faveur spéciale qu'ils accordent à la Foire des Vins d'Anjou. D'ailleurs, la présence des membres du Parlement, le grand nombre des exposants et des personnes compétentes prouvent l'intérêt toujours croissant que l'on porte à cette réunion annuelle.

M. le Vice-Président de la Société Industrielle et Agricole a montré ensuite le grand avantage de cette Foire, qui contribue à répandre en France l'usage hygiénique d'un vin naturel et généreux. Une France qui ne boirait que de l'eau aurait moins de courage et moins d'esprit.

Ces expositions, du reste, multiplient les points de contact entre les producteurs, les intermédiaires et les consommateurs, non seulement à l'intérieur du pays, mais aussi à l'extérieur. Or, c'est encore servir la France qu'exporter ses produits.

M. Bordeaux-Montrieux a tenu encore à signaler l'excellente organisation de ces Foires des Vins d'Anjou, où se réunissent, non seulement les viticulteurs et les acheteurs, mais aussi les hommes compétents qui composent la Station œnologique, sous l'habile direction de M. Moreau.

Enfin, M. Bordeaux-Montrieux, rappelant l'Exposition d'Aviculture installée à côté de la Foire aux Vins et dont le succès a dépassé toutes les espérances, en a félicité l'orga-

Digitized by Google

nisateur, M. le marquis de Dampierre. Puis, il a cédé la parole à M. Massignon, dont voici l'intéressant et spirituel discours :

Je veux vous dire quelques mots de la crise qui étouffe en ce moment la viticulture française.

Quelles sont les causes de cette crise ?

Quels remèdes peut-on y apporter ?

Deux des principales causes de la crise sont : la mode de délaisser le vin pour les eaux dites minérales et la surproduction.

Il est bien porté aujourd'hui de faire fi du vin et de ne boire que des eaux minérales qui possèdent, comme le disent du moins les réclames, toutes les propriétés curatives. Il est certain que certaines de ces eaux sont de véritables et très utiles médicaments naturels. Mais, à côté de celles-là, combien d'autres, surtout parmi les eaux dites de table, ne sont que de l'eau de nos fleuves et de nos rivières mises dans de jolies bouteilles décorées de flambantes étiquettes.

Vous êtes-vous quelquefois rendu compte du prix que sont vendues ces eaux *à la barrique ?* L'eau le *meilleur marché* se vend 0 fr. 35 le litre, soit *70 francs la barrique;* certaines, atteignant le prix de 2 francs le litre, vont jusqu'à *400 francs la barrique !!!*

Pendant ce temps-là, *en Anjou*, on vend dans certaines régions 25 francs la barrique, soit 0 fr. 12 le litre !!!

Comparez ces chiffres et vous me direz si l'eau minérale n'est pas pour nous une véritable ennemie.

Une autre cause de malaise est la surproduction.

Il est absolument évident que, la consommation n'augmentant pas proportionnellement à la production, il y a avilissement des prix.

Les solutions proposées pour remédier à cette situation sont nombreuses; je ne veux en examiner que quelques-unes.

Il faut d'abord chercher à augmenter la consommation par tous les moyens en notre pouvoir, par la parole, par la presse, les Expositions, les concours; il faut montrer au public que nous pouvons lui vendre du *vrai vin* meilleur marché que de l'eau qui n'est pas toujours de la *vraie eau minérale naturelle*. Il ne faut pas ménager notre concours à l'Union des Viticulteurs.

J'entends souvent dire : « A quoi cela sert-il d'exposer son vin ? »

Veuillez consulter les catalogues de nos foires; vous remarquerez tout de suite que ce sont *toujours* les mêmes qui exposent.

Croyez-vous que c'est pour la gloire ?

Que non; c'est parce qu'ils y trouvent leur intérêt, *parce qu'ils vendent*, et je les en félicite.

Puisque je vous parle concours, je vous annonce que l'Union exposera, comme les années précédentes, au Concours général de Paris, en mars.

Digitized by Google

Paris est notre plus fort acheteur, et je vous invite à nous apporter de très nombreuses adhésions.

Bien entendu, nous exposerons aussi à Angers en 1906; je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier M. Vigé, commissaire général de l'Exposition, qui a bien voulu mettre gracieusement à notre disposition une partie de ses bâtiments et emplacements.

J'en reviens aux eaux minérales. Croyez-vous qu'il ne serait pas juste que les eaux minérales subissent une forte taxe? Nous, viticulteurs, qui faisons vivre de nombreuses familles ouvrières, en occupant souvent père, mère et enfants; nous qui sommes écrasés d'impôts de toutes sortes, foncier, prestations, droits de régie, etc., nous ne pouvons arriver à vendre nos produits, alors que des embouteilleurs d'eau, qui n'occupent qu'un très petit nombre d'ouvriers, vendent comme ils veulent une marchandise qui ne paie pas un centime d'impôt.

Est-ce juste cela? Demandons un impôt indirect sur les eaux. Un autre remède à la crise est encore de limiter la production soit par une taille réduite, soit par un moyen radical : l'arrachage! La taille se réduira toute seule, parce que les vignes recevant de moins en moins de soins donnent des rameaux de plus en plus faibles, qui ne permettent plus que des tailles courtes. Quant à l'arrachage il se pratique déjà dans certaines régions à vins trop faibles.

Vous avez pu voir dans un journal viticole paru fin décembre, le dessin d'un arracheur de vignes. Ce dessin était suivi d'un article descriptif se terminant par cette phrase : « Un certain nombre de ces machines ont été construites cet *hiver* à Arles !!! » Cela c'est un signe des temps.

On a proposé encore nombre de solutions, telles que la taxe différentielle au profit des eaux-de-vie de vin frappant d'un droit supérieur les eaux-de-vie de grains et de betteraves.

Telle encore la surélévation du droit sur les mous. Mais la maison brûle; la viticulture est aux abois et tous ces remèdes ne pourront produire leur effet que dans un temps bien éloigné, et encore à condition que nous puissions les obtenir. Ce qu'il nous faut c'est une *solution immédiate*. C'est ce qu'a pensé l'Union des Viticulteurs de Maine et-Loire, en émettant, dans sa séance du 19 novembre, le vœu du retour pur et simple à l'ancienne loi sur les bouilleurs de cru.

Il n'y a qu'à prendre le texte ancien et à bouter. Quel sera l'effet de cette distillation libre?

Elle permettra de transformer en eau-de-vie des vins qui, trop faibles pour être livrés tels à la consommation, ne trouvent pas preneur et pèsent sur le marché.

Les eaux-de-vie produites serviront soit à relever des vins trop faibles, soit à des usages industriels.

Digitized by Google

Le temps me manque pour discuter comme il le faudrait cette grande question, vitale pour nous.

Comme je vous le disais à l'instant, ce n'est pas l'année prochaine qu'il nous faut cette loi, mais immédiatement.

Nos représentants, sénateurs et députés, ont accueilli favorablement le vœu de l'Union et je ne doute pas que tous auront à cœur d'assurer le salut de la viticulture française.

Il me reste encore quelques mots à dire pour remercier le Conseil général et la ville d'Angers des subventions qu'ils veulent bien nous accorder, l'Administration municipale si bienveillante pour nous, nos collaborateurs toujours pleins de dévouement et d'entrain, M. le Dr Sigaud, toujours le premier en tout et partout, MM. Bourcier, vice-président; Richou, de Boisard, Olivier Chaillou, Félix Fourmont, André Huau, Édouard Lafarge, Georges Prieur, Henry Sécher, Suaudeau, le commandant Ancelot.

Merci enfin à la Presse pour son généreux concours qu'elle nous a toujours si gracieusement accordé.

***

Le 21 janvier, la ville de Saumur, à son tour, inaugurait la sixième Foire aux Vins, avec un nombre moins important d'exposants que celui des années précédentes, pour cette raison que bien des propriétaires n'avaient voulu présenter que des produits exempts de la moindre imperfection.

Le maire de Saumur, comme chaque année, avait invité à se réunir à la mairie les autorités administratives et les divers membres des corps électifs. M. Voisine, après avoir déclaré la Foire ouverte, adressa des remerciements et des compliments de bienvenue; puis il parla des maladies cryptogamiques, qui n'atteignent pas que le raisin et qu'il faut combattre énergiquement.

M. Coisnon, délégué du ministère, prononça quelques paroles de remerciements à la municipalité et fit l'éloge des vins d'Anjou, M. de Grandmaison, député, qui s'était aussi rendu à la mairie, excusa M. le comte de Blois dont l'autorité en matière d'agriculture et de viticulture est indiscutable. Puis M. Bacon prononça un remarquable discours sur l'année vinicole.

La dégustation commença immédiatement. On entoura plus particulièrement les tables où se tenaient les vins du coteau, de Varrains, de Brézé. Parnay, Souzay, Varrains, ont été fort goûtés, ainsi que d'excellents vins rouges, pas très colorés, mais droits de goût et suffisamment mûrs.

***

Digitized by Google

Le 12 janvier, une assistance nombreuse et distinguée se pressait dans la salle des fêtes de l'Hôtel de ville, pour entendre la conférence de M. le Dr Cerf sur l'*Allaitement maternel et l'hygiène de l'enfance.*

M. Joseph Joûbert, conseiller municipal, présidait, assisté de M. Mingot, trésorier de la Goutte de Lait, et de MM. les Drs Canonne et Kieffer, médecins de l'œuvre.

Avant de donner la parole au conférencier, M. Joseph Joûbert a fait l'éloge de M. le Dr Cerf, dont les travaux sur les maladies infantiles ont obtenu l'approbation des maîtres les plus estimés de la science médicale; puis il a établi la statistique de la mortalité des enfants en France, comparée à celle des autres pays.

M. le Dr Cerf a parlé du *nourrisson.* Nous ne pouvons qu'exposer ici les principales idées de l'orateur; mais ce que nous ne rendrons pas, c'est le charme délicat, parfois touchant, dont M. le Dr Cerf a su fleurir les théories techniques qu'il a si bien développées.

Le petit être humain, en venant au monde, est le plus déshérité de tous les animaux. La seule chose qu'il sache faire, c'est téter. Il faut tout savoir pour lui et de ce tout qu'il faut savoir pour lui la mère ne sait généralement presque rien. Elle le saurait si on le lui apprenait. Le devoir strict du médecin est de vulgariser la science maternelle.

M. le Dr Cerf esquisse alors une étude de l'allaitement maternel, dont il montre les avantages et la simplicité. En regard, il expose la complexité et les dangers de l'allaitement artificiel, qu'on s'adresse au lait de chèvre, au lait d'ânesse ou au lait de vache.

Le conférencier démontre ensuite les obstacles sociaux qui empêchent, dans la classe ouvrière surtout, les mères d'allaiter leurs enfants. C'est ici qu'intervient la Goutte de Lait.

M. le Dr Cerf fait l'historique de l'œuvre. M. le Dr Sourice ouvrit la voie par un effort personnel, grâce à la générosité d'un donateur anonyme; mais la Goutte de Lait, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, est due à l'initiative de M. le Dr Monprofit.

Actuellement, la Commission administrative est ainsi composée : Président, M. Charles Bouhier, ancien maire d'Angers; vice-président, M. Avrilleau, banquier; trésorier,

Digitized by Google

M. Mingot; secrétaire, M. J. Joûbert, conseiller municipal; membres : MM. C. de la Noue et Gourdon, conseillers municipaux, et J. Lemotheux, vice-président de la Caisse d'épargne d'Angers. MM. les Drs Moreau, Canonne, Lelièvre et Sigaud assurent le service médical.

M. le Dr Cerf indique le fonctionnement de l'œuvre, démontrant avant tout que la Goutte de Lait n'est pas une simple distribution de lait pur et stérilisé, mais une institution où le lait est administré scientifiquement par ordonnance et sous surveillances médicales.

Le conférencier termine en montrant la portée sociale de l'œuvre et son utilité nationale.

M. Joseph Joûbert s'est fait l'interprète de l'assistance en remerciant chaleureusement l'orateur et en faisant, en faveur de l'œuvre si intéressante de la Goutte de Lait, un nouveau et pressant appel qui ne peut manquer d'être entendu.

***

Le 5 février 1906 a eu lieu la neuvième conférence de la Société de Géographie commerciale, sous la présidence de M. le Dr Motais. Elle a été faite par le lieutenant Desplagnes, de l'infanterie coloniale, sur le *Plateau central nigérien.*

Le lieutenant Desplagnes, lors d'un précédent séjour au Soudan français, avait été intrigué par la rencontre assez fréquente de monticules réguliers, parfois gemellés, situés le plus souvent à proximité ou au bord des cours d'eau. Il avait éventré un de ces monticules et grande avait été sa surprise en constatant que ces collines étaient des tumuli contenant des vases, bracelets, colliers, fusaioles, etc., etc., de l'époque Sonray (viiie et ixe siècle).

Ayant fait connaître les résultats de ses fouilles, le lieutenant Desplagnes obtint du Gouvernement une mission archéologique et retourna dans la vallée du moyen Niger et sur les falaises du Plateau central nigérien pour explorer et fouiller.

De ce deuxième voyage il nous rapporte des travaux et des documents fort importants dont sa conférence nous donne une idée.

A la suite du conférencier, nous apprenons à connaître l'orographie générale du Plateau central nigérien et nous y voyons en passant une confirmation de l'hypothèse orogra

Digitized by Google

phique soudanaise émise en 1902 par le Dr Barot et publiée dans la *Géographie*.

Nous pouvons admirer les falaises abruptes du Bandiagara et du Hombori, îlots escarpés émergeant sur la plaine jusqu'à 5 et 600 mètres de hauteur. Puis nous parcourons les bords variés du Niger, ce géant aux mille formes de l'Afrique occidentale et les nombreux lacs qui l'entourent et vivent par ses inondations. Debô, Goudam, Korarou, Oumi, Dinguéré, etc., etc.

Sur ces montagnes, au bord de ces lacs, vivait il y a huit ou dix siècles une population dense et industrieuse, qui fut refoulée au Nord et au Sud par les invasions Mandé venues de l'Est et dont les derniers représentants sont les *Sockos* des îles nigériennes et les *Habbès* des cimes rocheuses.

Le conférencier a éventré un grand nombre de monticules qui se dressent au bord des fleuves de ces parages et il a pu recueillir, au cœur de ces tombes silencieuses depuis tant de siècles, des précieux vestiges des civilisations éteintes et oubliées. Ces documents, d'une valeur anthropologique énorme, se trouvent en ce moment au Musée du Trocadéro.

Le lieutenant Desplagnes nous initie ensuite longuement à l'intimité de la vie des populations nigériennes : il nous apprend leurs coutumes étranges de gouvernement, d'association, de mariage; nous montre leurs habitations en torchis dans la plaine, en terre battue dans la montagne, ornées toutes des images symboliques qui caractérisent les races ou les tribus; il nous dévoile les croyances de ces peuples, leurs superstitions, leurs fétichismes, leur mode de travail, de culture, de commerce; il nous fait assister à des scènes de genre très remarquables, telles que fiançailles, obsèques, danses, etc., etc.

Enfin le conférencier nous donne par des chiffres précis l'impression de la richesse de ces pays, de leur production et de leur exploitation commerciale grâce à nos comptoirs disséminés un peu partout et aux immenses marchés qui se tiennent à époques fixes dans les environs des grandes villes de la plaine.

Les principaux objets d'échange de ces pays sont le coton, le sel, les noix de kola, les bestiaux, les chevaux, les tissus indigènes, le beurre de Karité, etc.

Digitized by Google

Le développement économique de ces régions progresse dans des proportions surprenantes et nous permet d'espérer beaucoup de ces jeunes colonies africaines.

Le conférencier termine sa conférence sur un proverbe très caractéristique dans sa forme comme dans son idée et qui est celui-ci : « Contre la gale du chameau, on emploie le goudron; contre la misère, un voyage au Soudan. »

Le 22 février 1906 a eu lieu la dixième conférence de géographie sous la présidence de M. le Dr Motais.

M. Schwob, de Nantes, si connu parmi nous, a parlé de la lutte industrielle et commerciale entre le monde germanique et le monde anglo-saxon. Nos lecteurs ont pu apprécier, dans le présent numéro, la force d'argumentation et le charme de cette conférence.

Le 9 mars 1906 a eu lieu la onzième conférence de géographie sous la présidence de M. le Dr Motais.

Quittant les pays ensoleillés et tropicaux où elle nous invite généralement à voyager, la Société de Géographie nous a conduits, ce soir-là, sous le ciel bleu, parmi les innombrables golfes, isthmes, presqu'îles et îles de la Grèce moderne. Notre guide, fort intéressant, était M. le professeur Brizemur, ancien membre de l'École d'Athènes, qui nous a fait revivre parmi les Grecs d'aujourd'hui un peu des scènes glorieuses de l'Hellade disparue.

Nous avons parcouru avec lui la Morée et la Grèce proprement dite, du Pinde au Parnasse, à travers les ruines splendides de Delphes, Olympie, Corinthe, Athènes, Mycène, etc. Nous voyons, sous leurs aspects modernes et bien moins poétiques, Ithaque, Corfou, la Crète et les Cyclades; nous nous étonnons de rencontrer, à côté des pylones superbes du temple de Jupiter Olympien ou de la Tour des vents, les maisons pauvres, délabrées, nues de l'Athènes actuelle. Au travers des danses, des scènes de genres, des histoires de brigands, des traits de mœurs que le conférencier cite à l'appui de sa thèse, nos esprits troublés ne retrouvent plus la grâce, la beauté, la dignité des auditeurs passés de Sophocle et d'Euripide, mais des analogies bien plus réelles avec les mœurs et les habitudes des peuplades africaines que maints voyageurs nous ont appris

Digitized by Google

à connaître. Et, enchantés du conférencier, mais désenchantés de la réalité qu'il nous a fait toucher du doigt, en évoquant en notre mémoire ces syllabes si musicales dont nos imaginations s'enivrèrent : Εμός δέριγήεια φαήϊ, ροδοδακτυλος Εοος, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de douloureux regret en constatant que de tant de Gloires et de tant de Beautés il ne subsiste vraiment que des ruines et des décrépitudes... Nous espérons donner dans notre prochain numéro tout ou partie de cette remarquable conférence de M. Brizemur.

***

Parmi les conférences données à Angers, nous ne saurions manquer de distinguer celles du vendredi à l'Université catholique. Elles ne contribuent pas peu à la renommée de cité « intellectuelle » qui honore notre ville.

Le vendredi 8 décembre, M. le comte du Plessis de Grénédan, professeur à la Faculté de droit, traitait du *Pacifisme*. Discutant la théorie et montrant les vices de l'action, le conférencier dénonce les erreurs et dangers de l'une aussi bien que de l'autre. Il dévoile la concentration de toutes les forces du socialisme, de la juiverie, de la maçonnerie, de l'internationalisme et de l'antipatriotisme au service du pacifisme, chacune de ces sectes lui apportant son contingent d'aberrations et de malsaines passions. Puis, M. du Plessis montre habilement qu'il n'y a bien ou mal absolu ni dans la paix ni dans la guerre. Les sociétés se corrompent dans la paix continue ; il y a des guerres profitables au vaincu non moins qu'au vainqueur. Surtout, le conférencier prend bien soin de dégager l'Évangile du pacifisme. L'Évangile veut la paix, mais non pas au détriment de la justice et de la charité ; puis, pour arriver à la paix, il indique des voies tout opposées à celles que veut suivre le pacifisme, d'après lequel l'humanité doit poursuivre ses destinées dans la richesse et le bien-être, tandis que le grand Livre chrétien béatifie la pauvreté, l'austérité des mœurs, la souffrance et le sacrifice.

Un autre professeur de la Faculté de droit, M. Ernest Jac, ne s'écartait pas davantage de « l'actualité », dans sa conférence du vendredi 15 décembre intitulée : *Un délit moderne :*

Digitized by Google

le chantage. Une invention en amène une autre. Certainement, Ali-Baba aurait bien compté parmi ses quarante confrères quelques « publicistes », si le journal avait eu, de son temps, la faveur dont il jouit dans le nôtre. C'est la « Presse » qui est la mère du chantage. Les grands chemins sont maintenant assez bien gardés et la profession de « détrousseur » sur routes a perdu de sa vogue. Un autre moyen d'extorquer l'argent d'autrui sur lequel il n'y a pas baisse bien sensible, tant s'en faut, c'est l'escroquerie, qui consiste à se faire remettre de l'argent en faisant croire à un crédit imaginaire. Le chantage, au contraire, dédaignant le chimérique, opère dans le réel et obtient de l'argent par la menace de révéler tel fait inconnu de la vie passée de sa victime elle-même ou bien de ses ascendants, descendants, parents, associés plus ou moins solidaires. Le journal est l'instrument nécessaire et terrible de cette diffamation si redoutable pour les personnes et les familles. Aussi, avant la grande diffusion de la Presse, le législateur n'avait-il pas sévi contre le chantage. Il ne le fit qu'en 1863. Encore, poursuivant le délit, Jules Favre voulait-il écarter le mot, que le dictionnaire de l'Académie déclarait alors « très familier ». Dans les éditions plus récentes du fameux dictionnaire, cette jolie mention a disparu. Le chantage n'en est pas moins devenu de plus en plus « familier » dans notre société moderne.

M. le chanoine Dedouvres, professeur à la Faculté des Lettres, donnait, le vendredi suivant, la primeur d'*Un Chapitre de la Vie du P. Joseph du Tremblay : le jeune homme dans le monde; ses séjours en Italie, à Londres et à Paris*. C'était mettre son auditoire en bon appétit du livre qui va prochainement paraître. C'était surtout une attention délicate envers les « habitués » de l'Université, qui s'en montrèrent très reconnaissants envers le conférencier du 22 décembre. — Les dernières années que le jeune baron de Maffliers passa dans le monde, avant d'entrer chez les Capucins, furent, de 1595 à 1598, remplies par deux grands voyages et un séjour à Paris. Le premier voyage, en Italie, amène M. Dedouvres à tracer le tableau de la vie intellectuelle à l'Université de Padoue, où le jeune bomme complète

Digitized by Google

ses études juridiques et littéraires. Henri IV ayant envoyé à Élisabeth un ambassadeur extraordinaire, au moment du traité de Vervins, pour la rendre favorable à la paix avec l'Espagne, Joseph du Tremblay accompagna cet ambassadeur en Angleterre. Enfin, à Paris, la future « Éminence grise » fréquente beaucoup à l'hôtel de Bérulle, où elle rencontre la meilleure, la plus religieuse, la plus charitable société de ce temps-là.

Les conférences, suspendues pendant les fêtes de Noël et du Premier de l'An, étaient reprises, le vendredi 12 janvier, par M. l'abbé Leroy, chargé de cours à la Faculté de Théologie. Certes, le sujet n'avait rien de profane et le docte professeur a fait à ses auditeurs l'honneur de ne les point traiter en profanes. On pouvait s'en douter à l'annonce de la conférence : *Les Israélites en Égypte; l'Exode.* M. Leroy détermine l'époque à laquelle les Hébreux furent accueillis en Égypte, le temps qu'ils y passèrent, la date de leur expulsion, l'endroit où ils passèrent la Mer Rouge. Ce passage, selon lui, se serait effectué à un endroit qui correspond à peu près au milieu du Canal de Suez actuel.

Il y avait foule au Palais académique, le 19 janvier, pour la conférence très attrayante, promise par ce titre : *Deux prédicateurs populaires : Saint-Vincent de Paul et le Bienheureux Curé d'Ars,* par M. le chanoine Crosnier, professeur à la Faculté des Lettres. Le conférencier débute par une théorie de la prédication qui, sans en avoir l'air, valait un bon petit sermon sur le sermon et les dispositions d'esprit et de volonté que les « gens du monde » devraient apporter au sermon. Puis, M. Crosnier montre ses deux « héros », issus, l'un et l'autre, de cette forte race de paysans qui fournit au clergé français ses meilleures recrues, l'un et l'autre apportant dans la chaire ce bon sens, cet esprit pratique, ce langage imagé qui emprunte surtout ses figures à la nature dont ils ont, dès leur enfance de pâtres, développé en eux le très vif sentiment, méprisant l'un et l'autre la rhétorique et les formes convenues du langage, animés du même zèle vraiment apostolique pour faire connaître la vérité aux plus simples et prendre de l'empire sur les

Digitized by Google

cœurs. Comparant, comme orateurs, le Saint et le Bienheureux, M. Crosnier paraît donner la palme de l'éloquence naturelle au Curé d'Ars, qui, après avoir laborieusement mis sur pied ses premiers sermons écrits, très péniblement et plus péniblement encore appris par cœur, devient un des plus grands et des plus puissants improvisateurs de la chaire chrétienne.

M. François Saint-Maur, professeur à la Faculté de Droit, devant, le vendredi 26 janvier, proposer à l'attention de ses auditeurs *Une République modèle*, aucun d'eux ne se fit d'illusions. On ne dit pas que la préfecture de Maine-et-Loire ait ordonné une enquête, comme autrefois quand elle rétablit l'Inquisition (!) pour savoir ce qu'avait bien pu débiter d'anarchique « un évêque étranger » qui donnait une conférence sur l'*Armée Juive* ! Il s'agissait tout simplement alors de l'une des conférences de Mgr Legendre, doyen de la Faculté de Théologie, sur les *Institutions hébraïques*. Bredouille pour Mgr Legendre, les « enquêteurs » de M. le Préfet l'eussent été tout autant pour M. François Saint-Maur, qui, le plus tranquillement du monde, parla de la République d'Andorre, donna la géographie du pays, parcourut à grands traits l'histoire de ce petit peuple, depuis les origines jusqu'à nos jours, décrivit fort agréablement les mœurs et les institutions.

Les Catholiques : c'était le titre un peu vague de la conférence du vendredi 9 février. Salle comble : le conférencier était M. René Bazin, de l'Académie française, professeur à la Faculté de Droit. Il y a beaucoup de bonnes vérités à dire aux catholiques par le temps qui court. M. Bazin est homme à les faire entendre sans froisser personne. Il aime la vigueur dans l'action, estime la correction dans les procédés, admire la force d'âme qui sait, dignement et sans révolte, supporter tout ce qu'ont enduré les catholiques français ; mais, avec de l'union et de l'abnégation, il les croit capables de se faire redouter et de reprendre dans la nation la place qui leur est due. Sous la forme d'une affiche électorale, qui lui paraît ingénieuse, mais aussi genre dans lequel il fait profession d'être tout à fait novice, le conférencier, en finissant, adresse un noble appel à tous les

Digitized by Google

hommes d'ordre et de conscience, aux Français et aux Françaises, qui ont encore souci de l'honneur du pays et des familles. Cette fiction académique reposait agréablement des heurts de paroles et de gestes qui animent d'ordinaire la mêlée électorale.

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* le compte rendu de la conférence qui fut faite, le vendredi 2 février, sur *Savorgnan de Brazza, explorateur français*, par M. Joseph Joûbert, conseiller municipal d'Angers :

« Celui qui allait devenir le généreux émule de Stanley, nous dit le conférencier, était d'origine italienne et le huitième de treize enfants. Ce sont les lectures de voyage écoutées en famille qui déterminèrent sa vocation. Il vint à Paris, au collège de la rue des Postes, se préparer au *Borda* et, en 1870, il prenait part aux opérations de notre flotte dans la mer du Nord; mais, cependant, il n'était naturalisé *français* que huit ans plus tard. Aspirant de marine en 1874, il sollicitait de l'amiral de Montaignac une mission au centre de l'Afrique. M. Joseph Joûbert nous dépeint le jeune explorateur luttant, dès cette première expédition, avec un héroïsme indomptable, contre les plus rudes épreuves. De Brazza s'attache à reconnaître le cours de l'Ogooué, qu'il suppose être la grande artère fluviale de ces régions équatoriales.

« Mais, au bout de deux ans de fatigues, il constate à regret que ses espérances sont déçues et il revient à la côte avec ses compagnons après avoir parcouru 1.300 kilomètres dans des contrées encore inexplorées.

« Pour récompenser sa valeur, la Société de géographie lui décerna, le 18 avril 1879, sa grande médaille d'or.

« C'est alors que de Brazza apprit que Stanley avait réussi à découvrir le cours du Congo.

« L'explorateur français résolut alors de lutter d'énergie et d'intrépidité pour reconquérir l'énorme avance qu'avait prise, grâce à ses puissantes ressources, son heureux concurrent américain. Il gagna le bassin inférieur du Congo et y fonda Brazzaville, sur le Stanley-Pool. Puis il fit visite au roi Makoko et, par sa douceur, il décida le puissant roi nègre à abandonner de vastes terrains à la France, sur les rives mêmes du Congo.

Digitized by Google

« Le 7 novembre 1880, un événement fameux fut la rencontre de Savorgnan de Brazza avee Stanley. L'explorateur français se trouvait dans le plus grand dénuement avec son escorte; son rival lui vint en aide. Mais l'Américain chercha ensuite à corrompre, sans y parvenir, le sergent sénégalais Malamine, que de Brazza avait laissé à la garde du poste établi sur le Stanley-Pool.

« En 1882, de Brazza découvrit les sources de l'Ogooué. Ainsi, le résultat de son deuxième voyage était considérable : il avait fondé trois stations hospitalières et conquis pacifiquement les populations d'un territoire aussi étendu que *le tiers* de la France.

« De plus, il avait réussi à abolir l'esclavage dans ces régions; par une ingénieuse et patriotique convention, il avait établi que tout esclave qui toucherait le drapeau français serait libre, ce qui lui valut, pour plus tard, l'amitié d'un grand nombre de Noirs.

« Son retour dans la capitale fut un triomphe. La ville de Paris lui décerna une médaille d'or. Puis, la Chambre lui vota un crédit de 1.200.000 francs et le Gouvernement le nomma Commissaire général de l'Ouest africain.

« On a critiqué, par la suite, l'administration financière de Brazza; mais, fait remarquer à juste titre le conférencier, il dépensa au Congo français presque tout son patrimoine. Dans des lettres pleines d'émotion, le grand explorateur, français, sans ressources, retraçait à sa mère les angoisses dont il était tourmenté.

« En 1887, les intrigues d'une bureaucratie tracassière firent relever brutalement de ses hautes fonctions, par une simple *lettre de service*, le gouverneur qui nous avait créé, par ses talents et son courage un empire africain plus vaste que la France. Mais, comme les grands caractères, il resta stoïque en face de l'adversité.

« Cependant, cinq ans plus tard, le Gouvernement répara cet acte de noire ingratitude et fit voter par la Chambre, à Savorgnan de Brazza, une pension *nationale* de 10.000 francs.

« L'année dernière, on proposa au héros de retourner au Congo pour ouvrir une enquête sur les scandales coloniaux qui s'y commettaient. Il accepta et partit joyeux, bien

Digitized by Google

décidé à agir selon toute justice, sans ménagement pour personne. Après quatre mois d'inspection et de fatigues incessantes, que partagea sa vaillante compagne, la comtesse de Brazza, il mourut, épuisé par la fatigue, à Dakar, le 17 septembre 1905. La France, reconnaissante, fit au héros des funérailles *nationales*.

« Résumant ensuite l'œuvre immense de Savorgnan de Brazza et comparant la méthode de l'explorateur français avec celle de Stanley, le conférencier nous montre le caractère si diamétralement opposé de ces deux rivaux.

« Stanley avançait avec impétuosité, soutenu par de puissantes sociétés financières et ne reculant pas devant l'usage meurtrier des mitrailleuses Maxim. Il brisait par la force tous les obstacles et toutes les résistances.

« De Brazza, tout au contraire, avec de maigres ressources et une faible escorte, n'usait que de moyens pacifiques. Une seule fois il dut repousser, pendant la nuit, à coups de feu, une violente attaque des terribles Apfourous, A part cette exception, il procéda toujours avec une patience extraordinaire et la plus grande mansuétude. Il savait gagner l'esprit et le cœur des Noirs. Aussi, sa réputation de bonté se répandit-elle vite dans tout le centre de l'Afrique et, quand il reparaissait au milieu des Nègres, ceux-ci accouraient tout joyeux à sa rencontre en criant : « Notre père est revenu ! Notre père est revenu ! »

« Ainsi, au point de vue moral, l'Italien, devenu Français, a montré une grande supériorité sur l'Anglo-Saxon.

« Dans une vibrante péroraison, le conférencier a engagé les jeunes gens à se pénétrer d'un si bel exemple et à se laisser, comme Brazza, aller aux ardentes inspirations de l'enthousiasme qui fait jaillir le génie et engendre les héros et les martyrs.

« La conférence de M. Joseph Joûbert, faite dans un langage imagé et animé d'accents patriotiques, a été très goûtée de la nombreuse assistance, qui l'a fréquemment interrompue de chaleureux applaudissements. »

Brigandes ! Oui, mais de « bonnes brigandes », qui doivent habiter au Paradis un aussi bon quartier que le « bon larron », celles dont M. le comte Raoul du Reau fai-

Digitized by Google

sait revivre la mémoire, le vendredi 16 février, d'après les Mémoires de Mme de la Bouëre et les Souvenirs inédits de Mme de Combourg. Ces Vendéennes héroïques, femmes de toutes les classes de la société, ont mérité ce nom par lequel leurs ennemis trahissaient la crainte qu'elles leur inspiraient : elles le doivent à leur audacieuse énergie, à leur indomptable persévérance. Il eût été dommage de laisser dans l'ombre d'aussi belles physionomies, et l'on attend avec impatience la publication de la belle conférence de M. le comte du Reau, qui permettra à tous de contempler des exemples de vaillance aussi réconfortants.

La géographie n'est plus la science aride qui rebutait si fort les écoliers, il y a quarante ans, alors qu'il leur fallait surcharger leur mémoire de noms qui ne disaient rien à l'imagination et presque rien à l'intelligence. On a changé tout cela. M. le chanoine Marchand, professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres, le fit bien voir dans sa conférence du vendredi 23 février sur l'*Or et les pays aurifères*. Quels pays, pour la plupart, ceux qui cachent les trésors et comme il faut qu'elle soit dévorante la soif des richesses qui pousse aux plus périlleuses aventures les « chercheurs d'or » du Klondike et de la Sibérie! Les mines du Transwaal ont été l'enjeu d'une guerre qui a mis en émoi l'univers entier. L'Australie, la Californie sont encore d'autres patries de l'or. Mais, voici que le précieux minerai gisait près de nous, sur la terre d'Anjou, sans que nous y prissions garde. Nul doute, car M. Marchand fait passer sous les yeux de ses auditeurs des échantillons recueillis aux mines qu'on recommence à exploiter à Saint-Pierre-Montlimart. Il n'est pas douteux, en effet, qu'à l'époque romaine, on ait déjà extrait de l'or, et par d'excellents procédés, sur ces mêmes parties du territoire angevin.

La dernière conférence fut celle du vendredi 2 mars. M. Henry, professeur à la Faculté de Droit, voulut bien rappeler ses *Souvenirs d'Espagne, d'octobre 1905*, et les communiquer à ses auditeurs. Sous sa conduite, ils visitent la vieille ville de Santo-Domingo de Silos et saluent la colonie bénédictine émigrée de Solesmes en 1880, admirent

Digitized by Google

les cloîtres romans et examinent les chartes de la bibliothèque ; puis, les voici en visite chez le senor juge, le médecin et le pharmacien ; ils le suivent *(infandum !)* jusqu'à la « taberne », après avoir inspecté l'école des ninos, où toujours règne le crucifix. On va même à l'enterrement sans trop de tristesse et l'on est témoin très joyeux d'une fête patriotique où les enfants dansent au son des castagnettes devant la statue de Notre-Dame. Dans son intrépidité, « sans peur et sans reproche », M. Henry n'hésite pas à revenir seul, la nuit tombée, à travers la forêt jadis hantée par les brigands de Gil Blas : on est heureux de le retrouver, la vie sauve, surtout quand on apprend que maintenant les voleurs, faisant mal leurs affaires dans les forêts, fréquentent bien davantage les wagons de chemin de fer ! Mais, nous sommes rendus à Madrid : allons à la Faculté de Droit : ses étudiants sont des étudiants modèles... comme ceux d'Angers, naturellement : la charité de M. Henry n'en connaît point d'autre sorte. Nous passons à Saragosse, mais pas pour prendre la ville d'assaut : « notre siège est fait ! » Dans le voisinage, se trouve le couvent bénédictin de Cogullada : une bonne surprise nous attend : le Père prieur très hospitalier, est « une moitié d'Angevin ». Même accueil nous attend auprès de l'excellent pasteur qu'est le curé de Puebla. Enfin, nous ne pouvons manquer Tarragone, que les Pères Chartreux commencent à mettre en renom dans l'univers entier. Une heure seulement s'est passée : mais, en une heure, nous avons beaucoup vu, beaucoup appris et beaucoup retenu. Décidément, les voyages instruisent tous les âges.

***

Cinquième Concert populaire.

La *Symphonie fantastique* de Berlioz a obtenu auprès du public son succès habituel. M. Brahy est un admirateur du Maître et l'on s'en aperçoit à la magistrale interprétation qu'il donne de ses œuvres et principalement de la *Fantastique.*

Le programme comportait, en outre, *Catalonia,* rhapsodie espagnole assez originale d'Albeniz, et le *Prélude du troisième acte de Lohengrin* de Wagner.

Digitized by Google

M. Gontran Arcouët nous charma avec le *Concerto* pour piano de Grieg, dont il sut exprimer délicatement la mélancolie et les rythmes étranges. Deux pièces de Godard et de Moskowski, jouées en *bis* et merveilleusement rendues, donnèrent au public l'occasion de lui confirmer, par de nouveaux applaudissements, ceux qu'il lui avait prodigués après le *Concerto* de Grieg.

Sixième Concert populaire.

A tout seigneur tout honneur. Saluons, avec tout le respect et l'admiration qu'elle mérite, la belle *Symphonie en la* de Beethoven, rendue d'une façon impeccable par M. Brahy et ses vaillants musiciens et rendons hommage à *Viviane*, poème vraiment symphonique de Chausson, et à l'*Ouverture d'Hansel et Gretel,* si fantaisiste, d'Humperdinck.

M. Beguin, la basse chantante de notre théâtre, a chanté avec conscience et méthode l'*Air d'Hérode* de l'*Enfance du Christ*, de Berlioz, et a été fort applaudi.

M. Bilewski, un jeune violoniste, ancien élève du regretté M. Lynen et qui fait honneur à son maître, a montré, dans un *Concerto* de Lalo, de très belles qualités de son, d'archet et de style. C est un violoniste de bonne école, pour qui l'avenir est plein de promesses.

Septième Concert populaire.

Cette séance était consacrée à la musique russe. Malgré l'intérêt que présentaient les œuvres exécutées, on eût été heureux d'entendre entre chacune d'elles quelque morceau d'une facture différente, détruisant la monotonie qui résulte forcément d'une succession de pièces ayant la même origine, une inspiration puisée à la même source slave.

La *Suite moyen âge* de Glazounow, l'*Ouverture-Rhapsodie* de Gabrilowitsch, *Sadko* de Rimsky-Korsakow et le *Caprice brillant sur le thème de la Jota Aragonèse* de Glinka, ont été très goûtés de l'assistance et nous ont fait juger de la valeur des compositions russes.

Mais le grand succès de la matinée a été pour le pianiste. M. Gabrilowitsch est resté le virtuose remarquable, à la sonorité puissante, au jeu mélancolique et vigoureux que nous avions applaudi l'année dernière. Son interprétation vibrante du *Concerto en si bémol* de Tschaikowski, le charme

Digitized by Google

avec lequel il a rendu le *Nocturne*, la *Valse*, la *Polonaise* et la *Berceuse* de Chopin, cette dernière jouée en *bis*, ont conquis tous les suffrages.

Huitième Concert populaire.

Le concert commence par l'*Ouverture de Don Juan* de Mozart et se termine par l'*Ouverture de Frithiol* de Th. Dubois, exécutées avec une égale perfection.

L'exécution de *Faust-Symphonie* de Listz fut l'occasion d'un véritable triomphe. L'orchestre s'y est montré supérieur à lui-même. M. Brahy, dont on ne saurait trop admirer le grand sens musical et la prodigieuse mémoire, mène cette œuvre colossale avec une sûreté et une science incomparables, communiquant à ses musiciens sa foi et son enthousiasme. L'orchestre, sous son habile direction, semble se jouer des difficultés dont est hérissée l'œuvre de Liszt. Les solistes ont droit à toutes nos félicitations, ainsi que la chorale Sainte-Cécile et M. Nelson, le baryton de notre théâtre, qui interprétèrent le chœur final et le solo de la troisième partie.

L'enthousiasme est à son comble et, par trois fois, le public et les musiciens, debout, acclament le héros de la journée, M. Brahy.

Le succès fut grand aussi de Mlle Amsden, soprano dramatique, qui a chanté avec un talent très sûr, une remarquable intelligence et une voix agréable l'air d'*Iphigénie en Tauride* de Gluck et celui d'*Obéron* de Weber. Les applaudissements ne lui furent point non plus ménagés et elle les méritait.

***

Le samedi 27 janvier 1906, eut lieu l'assemblée générale statutaire du Syndicat d'initiative de l'Anjou, dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Joxé, maire d'Angers, assisté de M. Proust, premier adjoint.

Au bureau avaient pris place : MM. Joxé, maire d'Angers; Proust, premier adjoint; Dr Motais, président du Syndicat; Dr Peton, de Saumur; Bordeaux-Montrieux, Gâtumeau, Velé, Louis Cointreau-May.

Quatre-vingts sociétaires environ avaient tenu à être présents à cette assemblée importante, pour entendre l'exposé des travaux du Syndicat pendant l'année 1905.

Digitized by Google

Après quelques mots aimables de M. Joxé, félicitant le Syndicat d'initiative de son but et de sa vitalité, celui-ci donne la parole à M. le Dr Motais qui, en l'absence du secrétaire général, M. le Dr Lepage, retenu à la chambre par suite d'un accident grave, fait l'historique du Syndicat et retrace tous les travaux accomplis au cours de l'exercice qui vient de se terminer.

Il dit, notamment, que notre nouveau préfet, M. Bouffard, a bien voulu accepter de faire partie de notre Comité d'honneur; que régulièrement nos bulletins trimestriels paraissent et que cinq commissions furent nommées et fonctionnent d'une façon remarquable sous l'habile direction de leurs présidents respectifs.

M. le Président rappelle ensuite le succès de la fête d'inauguration dans la salle des fêtes du Grand-Hôtel, où nous applaudîmes l'inoubliable conférence de M. Boland, délégué spécialement par le T. C. F. et la spirituelle allocution de M. Farges, secrétaire général de la Fédération d'initiative du sud-centre.

Il fait part de relations déjà établies avec tous les autres syndicats d'initiative de France, « la Société anglaise », « l'Entente cordiale », « le Nord touriste », etc., etc.

Il annonce la formation du Syndicat d'initiative en Touraine, dans le Loir-et-Cher et dans la Loire-Inférieure. Ces groupements, joints au nôtre, formeront dans un avenir peu éloigné, une fédération des Syndicats de la Loire. « L'union faisant la force », il y a tout lieu d'espérer des résultats extraordinaires de l'entente des syndicats de toute la région de la Loire. Ceux-ci attireront et retiendront chez eux, dans tout le parcours de notre beau fleuve, les touristes étrangers et français, qui ne connaissent que la très peu précise formule « les châteaux de la Loire ».

M. le Président remercie tout particulièrement M. Vallée, agent voyer en chef, du travail très considérable qu'il a accompli pour l'élaboration du guide du Syndicat. L'Anjou a été divisé par lui en 14 excursions très intéressantes. Des cartes spéciales et des gravures photographiques, dues à l'obligeance de M. Cauville, donnent une grande précision à ces documents.

Ayant ainsi parlé des faits accomplis et ayant adressé des remerciements à la municipalité et au Touring club de

Digitized by Google

France, aux Chambres de commerce d'Angers, de Saumur, de Cholet, à la Société des Ardoisières pour leur subvention, à la presse pour son empressement à favoriser l'extension de l'œuvre entreprise, M. le Dr Motais envisage l'avenir et toute la tâche qui incombera au Syndicat dans l'année qui commence.

Il annonce que notre salle de dépêches, située place de la Gare, sera ouverte au public et aux touristes d'une façon permanente dans quelques semaines et que le secrétaire se tiendra constamment à la disposition de tous; puis, qu'une « fête des Arts » aura lieu le dimanche 4 mars. Celle-ci comprendra comme attraction principale, un concert extraordinaire donné par l'Association artistique », une réception aux « Amis des Arts ». Le Syndicat, manifestant ainsi son premier effort touristique en attirant en Anjou nos voisins de toute la région, ne s'en tiendra pas là. Dans une séance qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, il proposera aux bureaux des Syndicats de la Loire-Inférieure, de la Touraine et du Loir-et-Cher, spécialement convoqués à cette fête, de former avec l'Anjou une Fédération de Syndicats de la Loire. Si, comme tout porte à le croire, cet acte important se réalise, notre « Fête des Arts » marquera une date dans l'histoire du tourisme de notre région.

M. le Président, développant son programme, est amené à dire combien ses efforts tendront à resserrer les relations qui unissent le commerce, les industries de la ville et du département et le Syndicat.

Il insiste sur le but même du Syndicat, qui est de mettre en valeur les richesses naturelles, artistiques et industrielles du pays, de faire apprécier l'Anjou comme il le mérite, à attirer et retenir les étrangers dans le département, d'où un bénéfice immédiat pour tous et les petits commerces en particulier.

Aussi le Syndicat d'initiative a-t-il l'intention de se mettre en rapport avec les syndicats professionnels déjà existants et plus particulièrement avec le syndicat du commerce angevin, fondé, il y a quelques années, par M. Cointreau père, qui en est le président aujourd'hui encore.

Enfin, M. le Président soumet à l'assemblée une très importante question. M. Vigé, directeur de l'Exposition

Digitized by Google

d'Angers a proposé au Syndicat de prendre l'initiative de réunir tous les industriels et commerçants angevins, dans le but de nommer un comité de patronage de cette Exposition.

Celui-ci donnerait l'appui moral nécessaire à la réussite et contribuerait ainsi, par les relations de chacun, au succès d'une œuvre qui fera beaucoup de bien au commerce de notre ville.

L'assemblée adopta, à l'unanimité, le principe de ce projet et chargea son bureau de faire le nécessaire et de s'entendre avec M. Vigé.

Pour terminer ce programme, M. le Dr Motais, président, émet, dès maintenant, l'idée d'une fête spéciale jointe à une exposition rétrospective, de nos sculpteurs et peintres angevins, à l'occasion du cinquantenaire du grand sculpteur angevin, David d'Angers, mort en 1856.

Des applaudissements nombreux se font entendre de toutes parts après cet exposé si clair et si précis de M. le Président. Puis, M. Louis Cointreau-May donne lecture des noms des 175 sociétaires inscrits avant la fin de l'année de 1905, qui seront considérés comme membres fondateurs et des nouveaux 50 adhérents de l'année 1906.

M. Gâtumeau, trésorier, donne connaissance de son rapport établissant le compte de l'année 1905.

M. Cochard, président de la Commission de vérification, prend la parole et, en quelques mots aimables, félicite M. le Trésorier de sa gestion et assure l'Assemblée de la parfaite régularité des écritures.

Par acclamations sont nommés membres du Comité :

M. Roger de Terves, président de la Société hippique de Maine-et-Loire; M. Plaçais, secrétaire-adjoint pour Paris; les présidents des cinq commissions : MM. Vallée, Roche, Chouanet, Duvivier et Cochard.

Le bureau prend en considération un vœu de M. de Montergon demandant à obtenir de la Compagnie des chemins de fer une réduction de 50 0/0 sur les billets d'aller et retour Angers-Paris, pendant la période du Salon d'Automobiles en 1906, pour les membres du Syndicat d'initiative.

Cette séance, fort chargée et très intéressante, dans laquelle a été manifestée à tous l'activité de notre jeune Syndicat, fut levée à 7 heures.

***

Digitized by Google

On lit dans le *Petit Courrier*, à la date du 5 février :

« La soirée mondaine et artistique de la salle des Quinconces a obtenu plein succès. Deux œuvres intéressantes y ont été représentées.

« La première pièce était de Théodore de Banville : *les Fourberies de Nérine*.

« Théodore de Banville, le maître tant regretté, fut bien le poète par excellence. Plus que J.-M. de Hérédia il mérite cette épithète de « ciseleur de vers », dont on a tellement abusé qu'elle deviendra banale. La maestria de l'auteur des *Odes funambulesques* émerveillait Sainte-Beuve. Le grand critique disait de lui :

« Il est de ceux qui, venus tard et des derniers par l'âge, « ont eu l'enthousiasme des commencements; qui ont gardé « le scrupule de la forme; qui savent, pour l'avoir appris « à forte école, le métier des vers; qui les font de main « d'ouvrier, c'est-à-dire de bonne main : qui y donnent « de la trempe, du ressort; qui savent composer, ciseler, « peindre. »

« *Les Fourberies de Nérine* avaient pour interprètes sur la scène des Quinconces Mlle Aïda de Romain et M. de la Boutetière.

« Mlle Aïda de Romain, dont l'âme et le cœur sont frôlés par l'aile mystérieuse de la Muse, a donné un caractère d'originalité réelle au personnage de Nérine, montrant l'exacte compréhension qu'elle possède de Banville et de Molière.

« Elle était admirablement secondée par M. de la Boutetière, dans le rôle de Scapin.

« Scapin fut l'un des principaux personnages de la comédie italienne. Molière le naturalisa français et s'inspira même de la tradition, tel que l'avait implantée chez nous Francesco Gabrieli, sous Louis XIII. Le Scapin de Banville procède naturellement de son cousin moliéresque : il est de la même famille.

« M. de Boutetière a joué ce rôle difficile avec tact; il y a apporté une excellente diction et une grande souplesse.

« La deuxième partie de la soirée était remplie par la représentation du « Jeu des Ans et de l'Amour », l'œuvre très fine de MM. Aderer et Ephraïm, si pleine d'ironie et de fantaisie. Le style est élégant et facile, exprimant des

Digitized by Google

nuances délicates. Il est superflu de dire que notre excellent confrère, M. Aderer, fut acclamé ; ce n'était que justice et nous sommes tout particulièrement heureux de constater l'accueil mérité, accordé par une société, éprise d'art et de beauté, à l'une des personnalités les plus en vue du journalisme. Aux bravos de l'assistance, nous nous permettons de joindre les nôtres.

« L'œuvre de notre confrère parisien était très bien interprêtée par Mme la comtesse Aubaret, Mlle de Romain, M. de la Boutetière, M. Gasnier, MM. de la Grandière et de La Villebiot.

« Charmante soirée dont le succès est le résultat des efforts de tous et dont l'honneur doit être partagé entre les auteurs, leurs interprètes et les organisateurs. — S. »

***

Voici les résultats d'un concours théâtral, organisé récemment par la *Vie Angevine*.

Le 17 janvier 1906, les membres du jury chargé de se prononcer sur le classement des œuvres présentées au concours organisé par la *Vie Angevine* se sont réunis sous la présidence de M. Louis de Romain.

L'ordre suivant pour les cinq pièces reconnues les meilleures a été définitivement arrêté :

1. *Le Missel,* 1 acte en vers, de M. Charles Berjole, 35 rue Lareveillère, Angers ;

2. *Agence impromptue,* comédie de M. Henry Thouvenin, d'Angers, professeur de littérature à Dijon ;

3. *L'Orage,* comédie dramatique de M. Eugène Roussel, licencié ès lettres, 20 rue de la Pitié, à Paris, originaire d'Angers ;

4. *Biscaret, poète,* comédie de Mlle Émile de Bled (Gilberte Allien), rue des Aix ;

5. *C'est la faute au ministre,* comédie de M. Henry Coutant, littérateur à Paris, 28 rue Lauriston, originaire de Cholet.

Des mentions sont accordées aux trois pièces suivantes : *Le Soupçon, Le Phare* et *Devant témoins.*

Quinze manuscrits avaient été envoyés.

Le jury était composé de MM. de Romain, Morin, directeur du théâtre ; La Perrière, Bonhomme. Mahier, Philouze, H.-J. Desrivaux, J.-M. Simon, publicistes à Angers.

Digitized by Google

M. de Romain présidait et a dirigé les opérations du jury avec la compétence et le talent qu'on lui connaît.

Cet essai a parfaitement réussi; il faut en féliciter M. Bourgeois qui en avait pris l'initiative.

***

Nous lisons dans l'*Angevin de Paris :*

« La Société des Artistes Angevins s'éveille à la vie avec une force dont nous n'avions pas douté. Le nombre de ses membres associés se multiplie et le cadre de ses membres d'honneur s'élargit pour le plus grand bien de nos artistes. Il nous est particulièrement agréable de noter l'excellent accueil qui lui a été fait dans les milieux artistiques d'Angers et dans la colonie angevine de Paris. M. Gilles Deperrière, président de la Société des Amis des Arts d'Angers, s'est inscrit le premier comme membre d'honneur.

« L'exposition de peinture et de sculpture, qu'elle organise en ce moment avec activité, s'ouvrira le 12 mars à la Nouvelle Comédie (ex-Bodinière), 18, rue Saint-Lazare. Le hall si apprécié des amateurs parisiens offrira, dans un cadre agréable, les œuvres de presque tous nos artistes angevins à la curiosité déjà éveillée de nos compatriotes et des chercheurs d'art. De remarquables envois assurent d'ores et déjà le succès de cette première manifestation artistique.

« A la fin du mois de mars, au jour de la clôture de l'exposition, l'*Angevin de Paris* organisera une matinée théâtrale dans la salle même de la Nouvelle Comédie, illustrée déjà par les intéressantes initiatives de notre distingué compatriote M. Bodinier. Au cours de cette solennité seront jouées quatre œuvres dramatiques angevines, deux actes en vers et en prose : *Le Missel*, de M. Berjole; *C'est la faute du ministre*, de M. H. Coutant; *L'Absence,* de M. C. Legras, et un à-propos de M. Dureau; à cette occasion, le jury du concours de poésie de l'*Angevin de Paris* décernera le prix tant attendu et lecture sera donnée du rapport. »

***

Le musée de l'Hôtel Pincé vient de recevoir pour les collections d'architecture, fondation Moll, une suite de

Digitized by Google

cinq magnifiques dessins du monument de l'Amiral Coligny, élevé à Paris, rue de Rivoli, par le célèbre architecte Scellier de Gisors, mort récemment, et trois superbes dessins de la Table de Fablius Rufus, découverte à Pompéi en 1863, et d'une vasque du musée de Naples, de l'éminent architecte de la Cour des Comptes, M. Moyaux, membre de l'Institut.

L'exposition de ces œuvres, dues à la munificence de Mme veuve Scellier de Gisors et de M. Moyaux par l'entremise de M. Gilles Deperrière, secrétaire de la commission du Musée, nécessitera un remaniement des collections qui ne permettra de les exposer que dans quelque temps.

M. Dussauze, le conservateur du musée de l'Hôtel Pincé, dont chacun connaît l'excellente initiative, mettra en bonne place ces œuvres d'art.

⁂

Récemment, on a pu lire, dans l'*Autorité,* l'entrefilet suivant :

« M. Dujardin-Beaumetz est un homme heureux. Il est servi par des fonctionnaires dévoués et avertis. M. Henry Jouin, l'érudit secrétaire de l'École des Beaux-Arts, l'historiographe de nos sculpteurs, a négocié, avec un riche Américain, l'honorable Jefferson-Lévy, de Monticello (Virginie), l'offre gracieuse, au musée du Louvre, de la statue de Washington, par Houdon. Cette œuvre date de 1788. Elle est du plus haut intérêt et le bronze, qui sera la réplique du marbre original, aura, dans notre musée national, une importance exceptionnelle, mis en face de la *Diane*, du même maître, dont le marbre original est au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Elle permettra d'étudier Houdon sous deux aspects absolument différents. La *Diane* est une étude de nu ; le *Washington* est vêtu à la moderne. M. Félix Régamey, qui avait caressé, voilà vingt-cinq ans, le projet de doter le Louvre du bronze que vient d'obtenir M. Jouin, publie sur le *Washington*, de Houdon une importante étude de l'Américain Sherwyn Mac Rac, dont il est le traducteur. »

⁂

Digitized by Google

Le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements vient d'être réorganisé par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Les hommes qui le composent ont été, sans doute, choisis parmi les plus compétents ; mais il y a lieu de regretter quelques oubliés et particulièrement notre savant compatriote, M. Henry Jouin, qui fut si longtemps le secrétaire-rapporteur des réunions annuelles des Sociétés des Beaux-Arts et qui contribua pour une si large part à la publication des volumes où sont consignés les travaux et les découvertes de ces Sociétés départementales.

Il n'est pas possible qu'un pareil oubli ne soit pas réparé.

***

Nous sommes heureux d'apprendre qu'au dernier concours de figure à l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris, M. Georges Chesneau, élève sculpteur de cette école, ancien élève de notre École régionale des Beaux-Arts, a obtenu une seconde médaille. Cette récompense qui le classe désormais élève à titre définitif de l'École Nationale, fait le plus grand honneur et à l'élève et aux professeurs qui lui ont si bien tracé sa voie.

Toutes nos félicitations aux uns et aux autres.

***

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le 1er fevrier avait lieu, sur notre scène, la première représentation du *Miracle de l'Épée,* un petit acte en vers dû à la plume alerte de notre sympathique confrère, M. J.-M. Simon, rédacteur au *Petit Courrier.*

« C'est un charmant conte de Noël, agréablement présenté dans un cadre du moyen âge, dans lequel on voit la princesse Gisèle, attristée par l'absence de son mari Grahel, parti depuis longtemps pour une guerre lointaine, prier la Vierge au seuil d'une cathédrale qu'illuminent les splendeurs de l'office de minuit.

« Mais Gribelin, le félon chevalier, la guette dans l'ombre. Il lui déclare son amour. Il s'efforce vainement de supplan-

Digitized by Google

ter l'absent dans son cœur quand, survenant tout à coup, le prince Grahel l'abat d'un coup de dague.

« Croyant sa femme coupable, Grahel veut aussi lui donner la mort.

« L'innocence de Gisèle ne la sauverait pas si la Vierge qu'elle a invoquée ne faisait pour elle un miracle. Comme dans le *Jongleur de Notre-Dame*, d'Anatole France, la statue de la Madone s'illumine et s'anime. D'un geste elle arrête l'épée du prince Grahel qui, désabusé de son erreur, se jette dans les bras de sa femme aux applaudissements de la foule.

« Il fallait, pour soutenir cette affabulation d'une trame un peu frêle une jolie note littéraire et poétique. Disons de suite que M. Simon l'a heureusement rencontrée dans un dialogue d'une belle tenue romantique que souligne une vérification élégante et imagée.

« En même temps que le *Miracle de l'Épée* ajoutait un nouveau et très franc succès à l'œuvre littéraire de notre distingué confrère, il permettait également aux interprètes, qui l'ont rendu avec beaucoup de talent et de sens artistique, de recueillir une large part des applaudissements répétés du public.

« A la chute du rideau, tous, particulièrement Mmes Girardot (Gisèle), Rolland (Marfa) et MM. Rolland (Grahel), Alliévi (Gribelin) ont été, avec l'auteur, rappelés et acclamés..... — MAX. »

***

La belle poésie *Mes vieux chenets*, de M. Gaston La Perrière, vient d'être mise en musique par M. Paul Petrucci. Cette adaptation musicale du poème de notre sympathique compatriote est éditée soigneusement par la société coopérative des Compositeurs de musique. Cette adaptation est en vente chez tous les marchands de musique de la ville. Nous lui souhaitons bon succès.

Nos sincères félicitations à M. Gaston La Perrière et à son collaborateur.

***

Digitized by Google

L'élection sénatoriale du 7 janvier 1906 a donné, dans notre département, les résultats suivants :

Inscrits : 956. — Votants : 950.

M. Bodinier a obtenu 696 voix ; M. Merlet 692 ; M. le comte de Blois 691 ; M. Dominique Delahaye 688.

***

Parmi les nouveaux évêques que le Souverain Pontife vient de nommer et qu'il a voulu sacrer lui-même, l'Anjou est fier de compter un de ses prêtres les plus universellement estimés, Mgr Grellier, évêque de Laval.

Mgr Eugène-Jacques Grellier est né, le 3 janvier 1850, à Joué-Étiau. Après de brillantes études à l'Institution de Combrée et au Grand Séminaire d'Angers, il fut ordonné prêtre le 20 décembre 1873. Successivement vicaire à Saint-Lambert-du-Lattay et à la cathédrale, aumônier de la Retraite d'Angers, curé de Notre-Dame de Cholet et vicaire général, il s'est fait grandement apprécier dans ces divers postes par son érudition, sa piété, son tact et sa fermeté.

Un autre angevin, Mgr Luçon, évêque de Bellay, a été promu à l'archevêché de Reims.

Par une curieuse coïncidence, Mgr Luçon et Mgr Grellier ont été tous deux vicaires à Saint-Lambert-du-Lattay et curés de Notre-Dame de Cholet et c'est précisément à M. Luçon que succéda, dans cette dernière paroisse, le nouvel évêque de Laval.

Qu'ils veuillent bien agréer, l'un et l'autre, nos respectueuses félicitations et nos vœux les plus sincères.

***

Nous sommes heureux de voir figurer au nombre des chanoines honoraires, récemment nommés par Monseigneur l'Évêque, MM. les abbés Delahaye, secrétaire général de l'Université catholique et Saudreau, aumônier du Bon-Pasteur d'Angers, auxquels nous offrons nos bien sincères compliments.

***

M. le Dr A. Tesson, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, atteint par la limite d'âge, a été nommé chirurgien honoraire des hôpitaux.

Digitized by Google

M. le Dr Mâreau, chirurgien de l'Hôtel-Dieu (service des enfants), a été nommé chirurgien de l'Hôtel-Dieu en remplacement de M. le Dr A. Tesson.

M. le Dr Charier, chirurgien-adjoint des hôpitaux, a été nommé chirurgien de l'Hôtel-Dieu (service des enfants), en remplacement de M. le Dr Mâreau.

***

M. le général de brigade Nicolas, commandant la 36e brigade d'infanterie à Angers, a été nommé au commandement de la 6e brigade à Bauvais, en remplacement du général Rollet, placé en disponibilité.

Le général de brigade Brochin, disponible, est nommé au commandement de la 36e brigade, à Angers, en remplacement du général Nicolas.

***

M. Charles Fossey, qui vient d'être nommé professeur d'assyriologie au Collège de France, en remplacement de M. Oppert, est un ancien élève du Lycée d'Angers. Sa famille a habité pendant plusieurs années dans notre ville.

***

MM. Cousté, directeur du Haras, à Angers et Bourdin, capitaine de l'armée territoriale, à Angers, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

***

M. le colonel d'Amade, commandant le 77e d'infanterie, à Cholet, a été nommé officier de l'Instruction publique.

***

Ont été nommés officiers d'Académie :

M. Amillet, conducteur des Ponts et Chaussées, à Angers;
M. Bizot, secrétaire de la sous-préfecture de Saumur;
M. Closon, professeur de musique, à Angers;
M. Delahaye, médecin-major, à Saumur;
M. Desmazières, percepteur, à Segré;

Digitized by Google

M. Gigault, délégué cantonal, à Chalonnes;
M. Guérin, receveur des finances, à Cholet;
M. Guy, adjoint au maire de Mazé;
M. Hardy, juge de paix, à Baugé;
M. L'Hermitte, maire de Candé;
M. Huberdeau; capitaine au 135e d'infanterie, à Angers;
M. Manceau, secrétaire de mairie, à Baugé;
M. le Dr Meignant, délégué cantonal, à Chalonnes-sur-Loire;
M. Morain, professeur départemental d'agriculture, à Angers;
M. Pancher, delégué cantonal, à Baugé;
M. Simon, directeur de la musique municipale de Baugé;
M. Thomas, secrétaire de la Mutualité, à Angers;
M. Underberg, président de la Mutualité scolaire, à Angers;
M. Vandermarq, commis-principal des contributions indirectes, à Angers.

***

M. Godillon, viticulteur à Saint-Lambert-du-Lattay, a été nommé officier du Mérite agricole.

Ont été nommés chevaliers du même ordre :
M. Bacon, professeur d'agriculture à Bagneux;
M. Cadiot, médecin-major au 25e dragons à Angers;
M. Cassin, régisseur à Durtal;
M. Hucheloup, cultivateur à Soulaire-et-Bourg;
M. Baillif, viticulteur à Beaufort;
M. Journeil, sous-directeur des forges à Montjean;
M. Lacroix, horticulteur à Saumur;
M. Touchet, propriétaire-agriculteur à l'Hôtellerie-de-Flée;
M. Tourriol, professeur de physique au Lycée d'Angers.

***

M. le comte de Blois, sénateur de Maine-et-Loire, a été nommé, par S. S. Pie X, commandeur avec plaque de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

***

Digitized by Google

M. le colonel d'Amade, commandant le 77e d'infanterie à Cholet, vient de recevoir du roi d'Angleterre la cravate de commandeur de l'ordre de Victoria.

***

C'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris qu'une Médaille d'honneur du travail avait été accordée à M. Auguste Moncelet, prote à l'imprimerie de MM. Germain et G. Grassin.

Tous ceux qui connaissent M. Moncelet et qui ont pu apprécier l'intelligence, la droiture, l'activité et le dévouement qu'il met au service de l'importante maison où il travaille depuis trente ans, ont applaudi à cette nomination.

A tous les compliments qu'il a reçus et qu'il mérite si bien, M. Moncelet peut joindre ceux de la *Revue de l'Anjou.*

***

On lit dans le *Mois littéraire et pittoresque,* sous la signature de M. Émile Faguet :

« ... J'ai une nièce qui se trouva, vers l'âge de dix ans, en classe dans un lycée du Midi. On lui fit une guerre atroce parce qu'elle prononçait *Angé, Tour*, *Le Man.* Tout le monde sait qu'il faut prononcer *Angersse, Toursse, Le Manss.* Si vous prononcez Angé, Tour et Le Man, ce qui, du reste, est à mourir de rire, personne en France ne vous comprendra. Mais c'est précisément dans ce pays-là que je suis née et que j'ai été élevée. Je vous assure qu'on prononce là-haut...

« — Mauvaise raison! Et remarquez que la réplique n'était pas dénuée de sens : les indigènes de *Vesoul, Poitiers, Montluçon* prononcent *Vesou, Potier*, *Moluçon.* Si les méridionaux disent *Neversse*, ils disent le *Tar* et *Saint-Tropé* et c'est nous qui disons *Tarne* et *Saint-Tropèze.* »

***

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de M. La Bessière, officier de l'Instruction publique, professeur honoraire au lycée David-d'Angers, dont les obsèques ont eu lieu le 22 février, en l'église Saint-Joseph.

Digitized by Google

M. La Bessière était âgé de quatre-vingt-trois ans. C'était le doyen des collaborateurs de la *Revue de l'Anjou*.

Ce beau et bon vieillard aimait notre ancienne province d'un profond amour. Il en connaissait admirablement l'histoire et, depuis longtemps, il consacrait tous ses loisirs à l'étude de nos vieilles archives.

Il est l'auteur d'une *Géographie de Maine-et-Loire* qui fut, jusqu'à la publication du *Dictionnaire* de Célestin Port, le livre de voyage des archéologues, des touristes et de tous les amateurs de notre histoire locale. Il publia une *Carte murale de Maine-et-Loire*, destinée aux enfants des écoles et une *Carte monumentale de l'Anjou*, que nos compatriotes consultent encore avec intérêt et profit.

Sous son nom, ont paru dans la *Revue Angevine* des articles que les lecteurs accueillaient toujours avec grand plaisir : *La tombe d'une écolière* (1898), *Gabrielle de Bourbon* (1899), *Clotilde de Vallon* (Mme de Surville), *sa vie, ses œuvres* (1900), *Champtoceaux pendant la guerre de Succession de Bretagne* (1901), *Seigneurs de Chemillé vers l'an 1200.*

A la *Revue de l'Anjou*, il a donné : en 1900, *Un mariage de grands seigneurs en 1422*, à Chalonnes-sur-Loire; en 1900, *Gilles Bretagne de Françoise de Dinan*; et, tout récemment, un travail de longue haleine sur les *Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle*, qu'il nous confiait en nous demandant d'en faire paraître au moins un chapitre avant sa mort. Son vœu a été exaucé!

Sur la tombe de ce modeste fonctionnaire, dont le souvenir mérite d'être conservé dans les annales de notre province, M. Labbé, proviseur du lycée David-d'Angers, a résumé en termes émouvants la carrière universitaire de M. La Bessière. Voici ce discours, que nous sommes heureux de reproduire :

MESSIEURS,

Au nom de l'Université, dont il fut pendant un demi-siècle le bon et actif serviteur; au nom surtout de cette maison, à laquelle il consacra vingt-quatre années de son existence, j'ai le douloureux devoir d'adresser un dernier adieu à notre vénéré collègue, M. La Bessière.

Sa vie, tout entière écoulée dans ce département, est l'existence modeste et laborieuse d'un sage qui sait trouver son bonheur en

Digitized by Google

soi, près de soi, sans aller le chercher au loin. Né à Beaufort, le 23 février 1823, il débutait dans l'enseignement, à Angers, comme instituteur-adjoint, le 1er octobre 1841; en mai 1845, il devenait instituteur titulaire à Sainte-Gemmes et y restait cinq ans; appelé à Saint-Georges en juillet 1850, il ne quittait ce poste qu'en 1860, pour celui de Durtal. Nommé au Lycée d'Angers le 1er mai 1867 et chargé de la direction de la classe primaire, il ne devait plus abandonner sa chaire que pour jouir, à partir du 1er octobre 1891, d'un repos amplement mérité par cinquante ans d'un labeur ininterrompu.

Un arrêté du 17 novembre 1891 nomma directeur honoraire M. La Bessière, qui avait reçu les palmes académiques dès l'année 1856 et la rosette d'officier de l'Instruction publique le 1er janvier 1880.

Plus de quatorze années se sont donc écoulées déjà depuis le jour où, admis à la retraite, M. La Bessière cesse ses fonctions de professeur et de directeur de l'Externat primaire du Lycée d'Angers; mais partout encore, dans nos classes primaires et enfantines, restent visibles les traces de son activité féconde, l'empreinte de son action organisatrice. N'est-ce pas lui, par exemple, qui les a enrichies de la plupart de ces gravures, de ces ingénieuses collections d'objets les plus divers qui lui servaient, qui servent encore à éveiller les jeunes curiosités, à donner aux petits enfants, ignorants de tout, ces premiers enseignements si fructueux qu'on est convenu d'appèler des « leçons de choses ».

Don plus précieux encore que son musée pédagogique, M. La Bessière créa, par son exemple et par son influence de directeur, une tradition toujours vivante parmi les maîtres et les maîtresses de votre petit Lycée, tradition d'affectueuse douceur, de patience et d'indulgence inlassables avec les enfants, de courtoise affabilité et d'inépuisable complaisance avec les familles. Ces qualités, chez M. La Bessière, formaient le fond même de son caractère; aussi ne se démentaient-elles jamais! Sa bonté était comme proverbiale, on en retrouve l'expression saisissante dans le buste qui orne le jardin.

L'esprit, chez lui, n'était pas moins bon que le cœur; je n'en veux ici d'autre preuve que cette géographie et cette carte de Maine-et-Loire qui furent, à l'époque de leur apparition, des œuvres véritablement remarquables, tant par la sûreté et l'abondance des renseignements que par la façon nouvelle et supérieure dont y était conçu l'enseignement de la science géographique, resté jusque-là, dans les écoles, beaucoup trop étroit, trop exclusif et trop aride.

Telle est, Messieurs, résumée à grands traits, la vie universitaire de M. La Bessière : elle fut une longue, constante et infati-

Digitized by Google

gable application à l'accomplissement du devoir professionnel ; on doit l'admirer et l'envier comme on doit s'incliner respectueusement devant la vie privée, qui fut sans tache.

Une mort douce, discrète, si j'ose dire, a mis fin brusquement à cette longue et calme existence ; mais, bien que dépouillé de son cortège ordinaire de souffrances et d'angoisses, la mort cruelle était une séparation ; aussi est-ce le cœur rempli d'un chagrin véritable qu'au bord de cette tombe, devant cette famille en larmes, j'adresse à notre collègue disparu un suprême hommage et un dernier adieu.

X***

Digitized by Google

A travers les Livres et les Revues

Sous ce titre : *1870, souvenirs d'un médecin d'ambulance et de régiment*, M. le Dr S. Gripat vient de publier un petit livre, qui se vend au profit de l'œuvre de la Croix-Rouge et que je recommande avec grand plaisir à nos lecteurs.

Tout en racontant avec une émotion communicative les tragiques événements auxquels il fut mêlé de près, en 1870, M. le Dr Gripat a voulu, dans cet ouvrage, attirer l'attention publique sur une question dont elle se désintéresserait trop facilement, sous prétexte que tout est prêt : la question des Sociétés de secours aux blessés militaires.

Voici, en effet, la conclusion de l'auteur : le meilleur moyen de recommander son ouvrage, c'est de citer cette page tout entière.

« En admettant que la guerre doive éclater demain, comment seront soignés nos soldats ? J'aime à croire que le Corps de santé militaire assurera fort bien les services de la ligne de combat et ceux de la ligne de concentration, que les évacuations se feront rapidement par le retour des trains qui auront amené à la frontière les soldats et les convois de ravitaillement. Mais les trois sociétés de Secours aux blessés préposées à la lourde tâche de desservir les ambulances de répartition et les hôpitaux auxiliaires du territoire sont-elles en mesure de le faire ? Quand on voit quelle avance ont sur les nôtres les sociétés de la Croix-Rouge chez les Allemands et quand on connaît le luxe des précautions grâce auxquelles ils savent si bien proportionner l'effort au besoin, on peut répondre hardiment : Non, nous ne sommes pas prêts.

« Nos Sociétés ont des comités partout, c'est vrai ; elles recrutent du personnel, récoltent matériel et argent, d'accord. Mais tout ce qu'elles font, tout ce qu'elles ont

Digitized by Google

semble minime à côté de ce qui existe en Allemagne. Là, les sociétés de Croix-Rouge s'étendent comme un réseau sur le territoire entier ; il y en a de toutes les confessions, pour toutes les classes de la société, pour tous les offices, pour tous les dévouements. On sait combien il faudra de dizaines de mille infirmiers, on les a, car la population est nombreuse, et on les instruit sérieusement. L'Allemagne est organisée pour la guerre, elle s'y attend, s'y prépare toujours. Les sociétés de toute sorte rivalisent pour la propagande ; il en est qui contiennent plus de 250.000 adhérents. Chacune connaît son rôle et la mobilisation sera facile, car il y a au-dessus de toutes un comité central qui coordonne les efforts et, à la tête de ce comité, la main vigoureuse de l'empereur et celle de l'impératrice. A Berlin, relié par des voies spéciales au centre du réseau des chemins de fer, existe un grand dépôt d'où tout le matériel des sociétés peut être mobilisé six heures après la déclaration de guerre. On sait, en effet, qu'alors il faut être rapidement prêt, et tout est prêt, même un trésor de secours analogue au trésor de guerre.

« En France, qu'y a-t-il en face de cela ? Seulement trois sociétés de secours aux blessés, qui travaillent et font de la propagande, mais qui perdent souvent de vue que leur unique fonction est de se préparer à la guerre. La guerre ! On a beau ne pas la vouloir, elle nous menace pourtant ; il faut y croire, y penser toujours, s'y préparer constamment, oublier cette maudite politique qui nous divise, nous énerve, affaiblit le pays, et bien savoir qu'au jour du danger, demain comme en 1870, la France ne sera jamais assez riche de vies, d'énergies et de dévouement ! »

Le volume des *Mémoires* publiés par la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts, en 1905, vient d'être distribué. Il contient les notices suivantes :

Souhaits de nouvel an, par M. L. Dedouvres ;

La charrue Brabant double ; agriculture, science et art, par M. A. Mauvif de Montergon ;

Un prisonnier de guerre en 1815 (Souvenirs du capitaine de Gauville), par M. H. du Mas ;

Les pierres à serpents, par M. le Dr Labesse ;

La personnalité dans l'écriture, par M. le Dr Ad. Nicolas ;

Digitized by Google

Ancienne Académie d'Angers : Les Évêques d'Angers et l'Académie, par M. F. Uzureau;

Remplacements militaires pendant la guerre de Succession d'Espagne, par M. du Brossay;

Le projet de biographie d'un grand diplomate angevin, par M. Eusèbe Pavie;

Une cloche du XVIe siècle, par M. L. de Farcy.

Notes sur l'époque révolutionnaire : La lettre de Dieu, par M. René de la Perraudière;

Les Lemaczon et le Dictionnaire historique de Maine-et-Loire, par M. Paul Brichet;

Les paroisses du pays choletais (1727-1728), par M. F. Uzureau;

Le Curare, par M. le Dr Labesse;

Les fouilles archéologiques de Knossos (Crète), par M. Joseph Joûbert;

Note sur la diagnose des champignons; les préjugés de cueillette et de cuisson, par M. le Dr Labesse;

Un manuscait enluminé pour Pierre de Laval, abbé de Saint-Aubin d'Angers, par M. Paul de Farcy;

Un nouvel appareil à anesthésie : L'Inhalateur chloroformique de Vernon-Harcourt, par M. le Dr Monprofit;

L'Église des Ursules, par M. l'abbé Rondeau;

Les Sépultures princières à la Cathédrale d'Angers, par M. L. de Farcy.

M. Joseph Joûbert, notre distingué collaborateur, a publié dans la revue *Portugal em Africa* un important article sur *Pedro Savorgan de Brazza, explorador francez.* Cet article, qui a été tiré à part, forme une jolie brochure de 30 pages, ornée de deux gravures représentant l'intrépide pionnier que fut Savorgan de Brazza.

A signaler encore :

Dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne* des *Notes sur Château-Gontier pendant la première moitié du XVIIe siècle*, par M. du Brossay;

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, un article de M. l'abbé Uzureau sur les *Mémoires de Mme de la Rochejaquelin et M. de Barante*;

Digitized by Google

Dans les *Annales Fléchoises*, les *Inondations du Loir*, *Pierre Dubuisson au Lude*, l'*Élection de la Flèche* (*1593-1598*), par M. L. Calendini; la *Béatification de sainte Chantal à la Flèche*, par M. l'abbé Uzureau; *Histoire anecdotique de la Révolution à la Flèche*, par M. L. Calendini.

A la dernière heure, j'ai reçu le nouveau roman de Mlle Mathilde Alanic, le *Devoir d'un fils*. J'en parlerai dans le prochain fascicule et je pourrai, sans doute, compter un succès de plus à l'actif de notre sympathique compatriote.

Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 665-6.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE SOIRÉE

CHEZ LE VICE-ROI DU PETCHILI

Mercredi, 16 novembre 1904

Aujourd'hui, 20e jour de la 10e lune de la 29e-30e année de S. M. Kwang-Hsu, l'Impératrice vient d'atteindre sa 70e année et la Chine entière célèbre, en grande pompe, l'anniversaire de sa naissance.

Depuis hier, la fête a commencé. Les drapeaux blancs sur lesquels se tordent des dragons violets ou verts; les oriflammes multicolores où se lisent, écrits en caractères d'or, des souhaits de longévité et de bonheur; les lanternes chinoises en papier gaufré, rouges, jaunes, blanches, vertes; les transparents coloriés représentant des animaux fantastiques, des poissons géants, des chimères, des dragons, des bêtes d'apocalypse aux formes extravagantes, pavoisent, décorent, illuminent les maisons basses, les façades de bois sculpté noir et or, le faîte des édifices, les angles retroussés, hérissés de monstres et de « chiens célestes », des pagodes, des portiques et des yamens.

C'est le soir, neuf heures sonnent. Les chaloupes mises à la disposition de ses invités par le Vice-Roi Yuan-Shi-Kaï, font entendre leurs sifflets et leurs sirènes à l'appontement de la « China Merchants Steam Navigation Company ».

Digitized by Google

Sur les ponts, dans les salons de ces chaloupes, se pressent les officiers des diverses nations représentées à Tien-Tsin, des fonctionnaires et des commerçants.

Pour la première fois, les dames européennes, américaines et japonaises sont admises à la fête impériale. Et elles sont presque toutes venues, curieuses de voir se déployer, dans le Yamen dont l'entrée leur fut interdite jusqu'ici, la splendeur extrême-orientale des réceptions du Vice-Roi.

Lentement, au milieu des jonques nombreuses, les chaloupes remontent le Peï-Ho, dont les eaux jaunes, si horribles sous la vive clarté du jour, sont magnifiées, ce soir, par les reflets des lumières vertes, des lumières rouges, des lumières blanches, étagées en guirlandes, en grappes, en girandoles, tout le long du fleuve, dessinant, au-dessus du « Bund », les bizarres contours de grands arcs triomphaux.

A côté du palais, un appontement a été improvisé ; une rampe très raide donne accès aux chaloupes.

Nous sommes arrivés. Par le large portail, à gauche duquel se dressent quatre mâts mandarinaux peints en rouge, portant, vers leur sommet, des sortes de hunes où se tiennent les guetteurs du feu, nous pénétrons dans la première cour du Yamen. Des « réguliers » présentent les armes. A la porte de la seconde cour, des gardes, de taille gigantesque, rendent les honneurs. A droite et à gauche, des mandarins, en vêtements d'apparat, la tête coiffée de chapeaux de cérémonie surmontés des boutons dorés, blanc opaque ou cristallin, bleu opaque ou transparent, corail, avec ou sans lettre d'or, qui différencient leurs neuf classes, forment la haie. Derrière la rangée de gauche, une musique militaire salue d'accords retentissants l'entrée des invités de marque. Tout au fond, à droite de la haute vérandah sculptée, superbement illuminée et décorée, s'ouvre la salle de réception, sur le seuil de laquelle des mandarins

Digitized by Google

interprètes attendent les hôtes du Vice-Rôi pour les conduire et les présenter.

Au centre de la vaste salle, prodigieusement fleurie de chrysanthèmes, de camélias et d'azalées, en face de la scène théâtrale où le spectacle est déjà commencé, entouré des hauts dignitaires de la province, personnages superbes et hautains, vêtus de longues robes de soie et de velours, Yuen-Shi-Kaï reçoit ses invités.

Son costume, en entier, est en soie jaune d'or. Sa taille moyenne, sa corpulence, sa physionomie expressive, ses yeux très vifs dénotent la force physique, l'énergie et la volonté.

Des interprètes se tiennent près de lui. Ils traduisent les paroles des arrivants et ses réponses courtoises. A ceux-ci le Vice-Roi tend sa main robuste, grasse, aux doigts courts, et il a des sourires et des mots aimables pour chacune des dames qui lui sont présentées.

Quelques degrés de marbre, que couvre un tapis épais, donnent accès aux salons secondaires, confortablement meublés et décorés avec goût. Dans ceux de gauche et de droite des buvettes sont installées; des buffets sont dressés dans la grande salle, de chaque côté de la scène.

Les liqueurs, le whisky, le champagne sont versés à profusion; sur les tables des buffets s'entassent les pâtés, les viandes froides, les poissons, les sandwichs, les gâteaux, les sorbets, les glaces et les fruits, présentés dans de la vaisselle d'argent qui brille doucement sur les nappes fleuries de chrysanthèmes blancs, roses et jaune d'or.

Par une longue allée de chrysanthèmes qui traverse une salle, où fonctionne, hélas! un cinématographe, on parvient à une galerie brillamment éclairée, pavoisée d'oriflammes, ornée d'arbustes et de fleurs. A droite, dans un salon où les meubles européens se mêlent harmonieusement aux paravents japonais, aux vases, aux bronzes et aux laques de Chine, la Vice-Reine reçoit, ayant auprès

Digitized by Google

d'elle la femme de son fils et une dame allemande qui lui sert d'interprète, Mme Von Henneken.

Très simple, non fardée, vêtue d'une tunique de couleur sombre et d'un pantalon très large, de même nuance, la Vice-Reine se lève pour accueillir, avec une grâce parfaite, chacun de ses visiteurs.

Sa belle-fille, elle, très peinte, ses yeux obliques, agrandis par un cerne noir, brillent étrangement dans sa face invraisemblablement rose et blanche.

*
* *

La représentation théâtrale bat son plein. Aux sons assourdissants d'un orchestre de guitares, de sistres, de tambours, de gongs, de flûtes, de cymbales et de claque-bois, des acteurs, magnifiquement vêtus, s'agitent, dansent, déclament; leurs voix gutturales s'efforcent en vain de surmonter les bruits, les grincements, les éclats inharmonieux des instruments de musique. Il en résulte un ensemble atrocement discordant et criard, que dominent, avec une continuité extrêmement pénible pour nos oreilles européennes, les sons aigus et secs des fâcheux claque-bois.

*
* *

Voici que les hauts mandarins, s'avançant vers les dames étrangères, offrent à chacune d'elles un bouquet de fleurs naturelles composé avec cette science de la couleur qui distingue les peuples d'Extrême-Asie. Puis, avec une grâce et une courtoisie parfaites, s'inclinant profondément devant elles, ils les invitent à s'approcher des somptueux buffets.

C'est vraiment un spectacle nouveau et inoubliable que celui de ces grands personnages de la Chine, en longues robes d'étoffes précieuses, ayant sur le dos et sur la poitrine les emblèmes brodés d'or et de soie de leur dignité militaire ou civile, coiffés de leurs chapeaux de cérémonie à plume de paon ou de corbeau que surmonte le bouton

Digitized by Google

mandarinal, conduisant vers les tables surchargées de mets, de friandises et de fleurs, des femmes étrangères en tenue de soirée.

Cela paraît d'autant plus étrange que chacun sait le mépris que les Chinois affectent pour les femmes à l'extérieur de leurs gynécées. Cette admission de l'élément féminin à la fête de ce soir est d'ailleurs une révolution inattendue dans leurs coutumes ancestrales.

*
* *

Sur la scène, à présent, alternent, dans l'exécution parfaite de leurs prodigieux exercices, des acrobates et des jongleurs.

Leurs costumes de féerie, en soie, en velours, en brocart, des nuances les plus vives et les plus bizarrement associées, vermillon et bleu turquoise, orange et vert mousse, violet évêque et jaune d'or, chamarrés d'or et de broderies, étincelants de paillettes, se détachent violemment sur le velum cramoisi, à haute frise verte brodée de fleurs et de feuilles d'or, qui forme le fond de la scène.

Ayant dans chaque main un sabre court, à large lame, en forme de yatagan, des objets de guerre aux formes étranges et archaïques, des éventails ou des boules de métal, qui sonnent comme des grelots, les jongleurs font assaut de sang-froid et d'adresse.

Les acrobates sont d'une souplesse, d'une agilité et d'une force remarquables. Mais, si l'on fait abstraction du milieu, du décor, de l'orchestre nouveau, tout cela ressemble étonnamment aux jongleurs et aux acrobates que nous sommes accoutumés à voir dans les pays occidentaux.

*
* *

Plus intéressant, à coup sûr, est le spectacle qu'offrent la salle où se tient le Vice-Roi et les salons adjacents.

Digitized by Google

Il est près de onze heures. Les invités retardataires sont arrivés depuis longtemps. Le champagne a délié les langues, des présentations ont été faites : la glace est rompue.

Fort galamment, le Vice-Roi s'est assis à côté de la femme du général Lefèvre, commandant le corps français d'occupation, et il lui exprime, ainsi qu'aux dames qui l'accompagnent, le très vif plaisir que lui cause leur présence.

Il va ensuite de groupe en groupe, au hasard des rencontres, et il a pour tous des paroles de sympathie courtoise.

*
* *

Assis sur les chaises rangées devant la scène, sur les fauteuils des salons, debout autour des buffets dans les galeries du vestibule, les mandarins, les dames étrangères, les membres des divers corps consulaires, les officiers des contingents d'occupation, les fonctionnaires, les industriels et les commerçants sont maintenant mélangés.

Les toilettes claires des dames tranchent délicieusement sur la somptuosité sévère des uniformes d'occident, la splendeur soyeuse des costumes chinois. Les consuls, comme les officiers, sont en grande tenue. Sur les broderies d'or ou d'argent, qui leur font d'éblouissantes cuirasses, leurs décorations, aux rubans multicolores, étincellent sous la lumière crue des lampes électriques. Les spencers rouges des officiers anglais, les dolmans noir et or des artilleurs français, les tuniques gris-clair des officiers allemands, celles bleu pâle des chasseurs d'Afrique, bleu-noir des officiers d'infanterie ou du génie français ou des officiers japonais et italiens, les redingotes blanches des officiers autrichiens, les épaulettes, les torsades, les pattes d'épaule, les soutaches, les aiguillettes, les galons, les dragonnes d'or ou d'argent, les poignées ciselées, dorées, nickelées des épées et des sabres, les

Digitized by Google

fourreaux d'acier, les éperons blancs ou couleur d'or, les grands cordons, les plaques, les cravates, les croix, les médailles constellant les poitrines, suspendues aux cols, barrant les torses d'une ligne de couleur voyante, tout cela s'harmonise pleinement avec les robes de soie, de satin broché de velours frappé, avec les longues tuniques aux manches larges, doublées de fourrure ou de soie mauve, rose, violet pâle, cerise ou blanche, ayant sur la poitrine et sur le dos un cercle ou un carré multicolores, au centre desquels sont brodés différents mammifères, suivant le grade des mandarins militaires dont ils sont l'insigne, ou s'éploient, pour les mandarins civils, vers une lune de soie rouge ou de corail, d'hiérarchiques oiseaux d'or.

Çà et là, quelques « habits noirs » détonnent parmi ces uniformes de parade et ces costumes de gala.

*
* *

Peu à peu, des clans se sont formés.

J'observe plus particulièrement celui des Japonais, dont l'attitude se ressent forcément des événements actuels, peu faits, à la vérité, pour amoindrir leur orgueil, leur croyance exagérée à la supériorité de l'Empire du Soleil levant sur les autres nations asiatiques, sur les nations européennes même, leur dédain, à peine dissimulé, pour les barbares d'Occident.

Les uniformes galonnés, chamarrés, ne leur siéent pas mieux que l'habit à queue qu'ils portent avec une extraordinaire raideur. Leurs femmes ont conservé, heureusement, le costume national : longues tuniques rayées de couleur sombre, marron, gris-bleuté, ardoise, à très grandes manches pagodes, recouvrant des kimonos de soie aux vives nuances, larges ceintures pliées, en forme de sac, au milieu du dos; hautes et larges coiffures piquées d'épingles d'écaille ou de métal orfévré et pareilles à des

Digitized by Google

casques d'ébène; mules de paille blanche, liées par des rubans aux pieds, très petits, qui enveloppent des chaussettes blanches aux orteils séparés.

Avec des sourires, des minauderies, des saluts trois fois répétés, qui plient en deux leurs corps graciles, des présentations ont lieu entre les dames nippones. Elles causent dans ce japonais moderne qui a supplanté, on ne sait trop pourquoi, l'harmonieux et sonore « Yamato », la langue primitive, que n'entendent plus, paraît-il, que quelques privilégiés érudits de la cour impériale et quelques « Gueichas ».

Aucune de ces dames japonaises, du meilleur monde, d'ailleurs, n'est vraiment jolie. La plupart ont la peau bronzée, les dents irrégulières et longues, les yeux sans éclat. Elles ne rappellent que bien vaguement les rieuses mousmés des « yoshiwaras », les avenantes « djoros » à la figure blanchie et rosée par les fards, aux yeux peints, aux lèvres recouvertes d'une couche de carmin, si délicieusement vêtues de kimonos soyeux, si attirantes et d'un charme si troublant avec leurs sourires ingénus, leurs regards craintifs et leurs grâces d'enfants.

*
* *

Dans la grande salle se sont maintenant rassemblés la plupart des invités. Ici, l'élément français domine; là, c'est l'élément anglais, russe ou allemand. Les Belges et les Italiens sympathisent plutôt avec les Français, les Autrichiens, les Américains, les Suédois avec le deuxième clan. Les Japonais papillonnent, avec des saluts interminables et d'énigmatiques sourires.

Autour de la femme du Consul général de France, Mme Rocher, un cercle s'est formé. Là s'échangent les impressions de l'heure, les appréciations sur la fête de ce soir.

Et voici que Yuen-Shi-Kaï s'approche, très courtoisement,

Digitized by Google

et cause longuement avec les personnes ainsi réunies. On dirait qu'il veut donner une seconde preuve d'attention marquée pour les représentants de cette nation qui leur fut clémente pendant les hostilités, qui fusionne le plus amicalement, depuis la paix, avec la population chinoise.

Et ceci me rappelle ce qu'a narré Pierre Loti dans son beau livre, *Les derniers jours de Pékin*, au sujet des statuettes de terre cuite fabriquées dans ce Tien-Tsin où nous sommes.

Elles représentaient, jusqu'à la guerre, ces statuettes, des personnages chinois : guerriers aux armures formidables, acteurs en de fantastiques costumes de théâtre, coiffés de casques extravagants aux plumets énormes et aux géantes antennes; la face couverte de masques étranges, couleur d'or, ayant de longues barbes écarlates ou bien des masques blancs et imberbes, des bouches rouges et des tatouages noirs, ou, encore, mi-partie blanc et rouge, marron, jaune éclatant, avec de longues moustaches polychromes; c'étaient aussi des mandarins en costume de ville ou de gala, des actrices, des chanteuses, des femmes de toutes conditions, avec la reproduction exacte de leurs vêtements aux nuances si diverses, et enfin, et c'est là peut-être le triomphe de ceux qui façonnent ces objets, d'un art très réel, des mendiants, de ces innombrables mendiants qui pullulent, notamment dans la capitale, où ils forment une corporation puissante et redoutée.

Or, après les événements de 1900, d'autres types avaient été créés par d'ingénieux modeleurs. Ils représentaient les soldats des diverses nations envahissantes. Les visages de certaines des statuettes nouvelles exprimaient la colère, la haine, la férocité, et leurs mains étaient armées de sabres nus, de cravaches et de bâtons. Ces statuettes ne représentaient point des français.

A ceux-ci, au contraire, on avait fait des figures sou-

Digitized by Google

riantes sous le béret de campagne et, sur leurs bras, ils portaient, fraternellement, des bébés chinois.

Et je ne puis m'empêcher de rapprocher, mentalement, cette manifestation tangible du jugement du peuple chinois sur nos troupiers, toujours humains pour le vaincu, la période des combats terminée, et les attentions, très évidentes et très caractérisées, que le vice-roi du Petchili a, ce soir, pour les dames françaises.

*
* *

Sur chacune des faces latérales de la salle de réception et sur celle qui regarde la scène, une sorte de galerie vitrée règne à hauteur d'étage.

Derrière les glaces transparentes, des figures de femmes, d'enfants, de jeunes gens, d'adultes, se pressent, curieuses du spectacle que présente le théâtre et la grande salle, si extraordinairement peuplée.

Cette foule, comme celle d'en bas, est vêtue de ses atours de fête. Au-dessus des guirlandes et des enroulements de chrysanthèmes, d'azalées et de camélias, courant le long des frises en arabesques polychromes, les robes de soie, aux teintes éclatantes, apparaissent, dans un pêle-mêle chatoyant, comme d'énormes fleurs.

*
* *

Cependant, l'heure avance; déjà les groupes se sont éclaircis. La Vice-Reine a regagné ses appartements; dans les tribunes vitrées restent seuls, maintenant, des jeunes femmes et des enfants, aux visages fardés, étranges, sous leurs chevelures noires traversées d'épingles de métal ou d'écaille et piquées de fleurs artificielles aux voyantes couleurs.

Sur la scène, ce sont, à présent, de jeunes enfants qui jouent. La musique barbare des gongs, des cymbales, des flûtes et des claquebois résonnent plus bruyamment, semble-t-il, dans la salle qui se vide lentement.

Digitized by Google

Les grands mandarins, aux somptueux costumes brodés de fleurs et de chimères, se sont de nouveau réunis derrière le Vice-Roi, debout, maintenant au milieu du hall.

Les invités défilent devant lui. Et ce sont, comme à l'arrivée, des salutations, des sourires, des poignées de mains, des paroles aimables, des formules de courtoisie échangées par l'intermédiaire d'interprètes obséquieusement empressés.

Pendant ce temps, graves, silencieux, énigmatiques, avec leurs yeux bridés que voilent des lunettes rondes, à la forte monture d'or ou d'écaille, de hauts fonctionnaires et des mandarins des classes élevées regardent disparaître, peu à peu, la foule bigarrée et quelque peu bruyante des invités du Vice-Roi.

Dans la grande cour d'honneur, la musique joue les hymnes nationaux des diverses puissances, à mesure qu'apparaissent sur le seuil du grand hall les diplomates et les officiers. La garde présente les armes.

Au dehors, une foule grouillante, maintenue en bon ordre par les agents de police armés de bâtons, contemple le défilé. Le sifflet des chaloupes à vapeur se fait entendre; les voitures, les breacks, les djinrickshas, les chaises à porteurs se pressent vers la sortie, cependant que passe, au travers de la populace, un long cortège carnavalesque de chinois montés sur de longues échasses, ayant sur la face des masques grimaçants, coiffés de chapeaux et de casques de théâtre, aux antennes, aux panaches, aux élytres multicolores, porteurs de dragons rouges et de chimères vertes, poussant des cris gutturaux, frappant avec frénésie sur les gongs, sur les cymbales, sur les tambours, ou soufflant à pleins poumons dans des flûtes ou dans des trompettes.

Une lueur inaccoutumée plane au-dessus de la cité chinoise prodigieusement illuminée. Aux carrefours ont été construites des sortes de tribunes, éclatantes de lumières,

Digitized by Google

décorées de fleurs, d'oriflammes et de drapeaux ornés, invariablement, du dragon impérial. Des odeurs de victuailles, de musc, d'opium, flottent dans l'air. Des orchestres diaboliques jouent éperdûment. Des pétards éclatent de toutes parts. Des fusées montent dans le ciel, d'une limpidité sereine, vers la lune blanche et les astres d'or pâle. Une rumeur, semblable au murmure éternel de la mer, s'élève des rues étroites où des flots humains coulent sans trêve, du canal et du fleuve encombrés de jonques, des larges artères où furent les remparts crénelés, les portes formidables, les donjons cornus qu'ont rasés ces européens et ces japonais, reçus ce soir avec tant de grâce enveloppante et de courtoisie exquise par l'influent Yuan-Shi-Kaï.

*
* *

Après une navigation lente, qui nous paraît interminable, tant est grande la hâte de rejoindre son home, à travers une nuit glaciale, nous débarquons enfin, non sans difficultés, à un appontement quelconque, éclairé vaguement par la lueur jaunâtre d'un réverbère.

Ici, c'est le silence, l'obscurité. Vers le nord, une brume pourprée indique seule la cité chinoise, pleine de lumière, de rumeurs et de bruits.

La nuit s'est brusquement assombrie et, du lieu où nous sommes, cette brume ardente, qui se détache dans le lointain sur un velum bleuâtre, constellé de points d'or, a l'aspect menaçant et farouche d'un glaive ensanglanté allongé sur le ciel.

Albin SABATIER.

Digitized by Google

UN PEINTRE LUDOIS

ANTOINE-MARIE BROSSIER

(1739-1823)

Ce n'est certes pas un artiste extraordinaire que cet inconnu dont nous venons vous entretenir aujourd'hui. Son nom mérite cependant d'être tiré de l'oubli, tant à cause du nombre de ses œuvres que de son illustre frère.

Nous avons dit ailleurs ce qu'était la famille d'Antoine-Marie Brossier [1]. Fils de Gaspard Brossier, maître cordonnier et sacriste au Lude, et de Marie Guiet, il naquit le 3 septembre 1739 et fut baptisé le même jour, en l'église du Lude, par M. Cebron, curé de Saint-Vincent [2].

Pendant que son frère Gaspard-Marie suivait, au diocèse d'Angers, sa vocation sacerdotale, Antoine-Marie se destinait à l'état religieux.

Quels furent ses débuts? Nous l'ignorons. Nous ne le rencontrons qu'au commencement de la Révolution. A cette époque, il est gardien des Cordeliers de Bressuire [3].

[1] L. Calendini, *Simple note sur Gaspard-Marie Brossier* (*Revue de l'Anjou*, t. L, pp. 61-64).

[2] Parrain, le sr de Launay, aubergiste; marraine, Marie-Thérèse Grille, tous deux du Lude (Reg. de l'Etat-Civil de Saint-Vincent-du-Lude).

[3] Bressuire, arrondissement des Deux-Sèvres.

Digitized by Google

Le 13 floréal an II [1], il présente à la municipalité du Lude les pièces qui constatent son ancienne résidence et le dépôt qu'il a fait à Bressuire de ses lettres de profession. Son désir est de se fixer au Lude et de renoncer aux fonctions ecclésiastiques. En conséquence, un certificat de résidence lui est accordé, qui est renouvelé les 25 prairial et 25 fructidor suivants [2].

En l'an V, le 27 frimaire, il donne son acte de soumission : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le Souverain [3]. »

En 1796 il va exercer le culte catholique au Breil [4]. Il avertit de sa sortie la municipalité ludoise, le 12 ventôse [5]. Là il toucha sa pension de 800 livres. Il en revient au bout de dix-sept mois le 2 prairial an VI [6]. Le 16 suivant il fait à la municipalité du Lude déclaration de son nouveau domicile, le secrétaire note qu'il a déjà juré le serment de haine à la royauté, d'attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III et qu'il a prêté serment à Noyant [7].

Le 2 pluviôse, an VII, il prête, comme « instituteur particulier », un nouveau serment de haine [8]. Un mois plus tard il présente à la municipalité et en requert l'enregistrement immédiat les deux pièces suivantes :

1° Certificat de prestation de serment, à Noyant, de Antoine-Marie Brossier, ministre de culte exerçant à

[1] 2 mai 1794.

[2] 9 juin, 11 septembre 1794. Reg. des délibérations du Conseil municipal du Lude.

[3] 17 novembre 1796.

[4] Le Breil, canton de Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

[5] 2 mars 1797.

[6] 22 mai 1798.

[7] A.-M. Brossier signe : « fr [ere] A.-M. Brossier » (Reg. de la Municipalité du Lude).

[8] 21 janvier 1799 (mêmes registres).

Digitized by Google

Breuil, 58 ans, se conformant à l'article 25 de la loi du 19 fructidor an V. « Je jure haine à la royauté... » Prestation faite le 1er vendémiaire, an VI [1].

2° Attestation datée de Bressuire, 22 brumaire an VII [2], par laquelle les citoyens Grenon, aubergiste, 55 ans, demeurant à Saint-Porchaire; René Rondenet, coutellier à Bressuire, officiers municipaux notables en 1792, disent « qu'étant à leur connaissance connu que les registres de la municipalité ont été incendiés ou perdus depuis la guerre de Vendée, ils certifient et attestent pour notoriété publique à qui il appartiendra que la loi du 14 mars 1792 a été promulguée... et que dans la huitaine, le citoyen Antoine-Marie Brossier, ci-devant gardien des Cordeliers de cette commune, a fait et prêté ce serment à la liberté et à l'égalité, tel que la dite loi le prescrit et qu'il s'est au surplus toujours comporté en bon patriote et vrai républicain, en fait de quoi nous avons signé... [3] »

Depuis ce temps, Antoine-Marie Brossier demeura au Lude. Il dut rétracter ses serments, car le 4 germinal an XI il était « chargé par Monseigneur de Pidoll, évêque du Mans, pour procéder aux cérémonies religieuses d'usage pour la mise en possession » de Nicolas-François Guillaume nommé curé du Lude [4].

Retiré au Lude, dans la Grande Rue, il jouissait de la considération des habitants du Lude, qui l'appelèrent au Conseil municipal et au Conseil de fabrique. Quand, en 1811, la municipalité désire avoir des vicaires, elle déclare qu'un des prêtres habitués, Antoine Brossier, est trop « vieux » pour exercer cette fonction. Il y resta ainsi jusqu'à sa mort, qui survint le 20 juin 1823, à 10 heures du

[1] 22 septembre 1797.

[2] 12 novembre 1798.

[3] Cette présentation est du 7 ventôse an VII, 25 février 1799 (mêmes registres).

Archives municipales du Lude.

Digitized by Google

matin, à son domicile. Le lendemain il était inhumé au Grand Cimetière [1].

Telle est, en résumé, la vie d'Antoine-Marie Brossier.

Dès avant 1790 il avait manifesté du goût pour la peinture [2]. De cette époque nous ne connaissons rien. En effet, deux de ses tableaux seulement sont datés.

L'un, sur toile, représente saint Nicolas et le miracle des trois enfants (haut. 1m10, larg. 1m20). On peut lire au bas du tableau :

S. NICOLAS
BROSSIER PRETRE PINXIT 1803
XI REPVBLIC.

Les visages sont vulgaires, seul le coloris est assez vif.

L'autre, également sur toile, est déjà connu [3]. Il représente saint Augustin avec les titres de plusieurs de ses ouvrages. Sur un piédestal on lit :

PEINT
PAR
BROSSIER
PRETRE
1810

Cette œuvre (haut. 1m25, larg. 0m90) est d'une composition banale et faible.

Meilleure est la peinture sur bois appendue au-dessus de l'entrée de la sacristie. Composée de trois panneaux horizontaux, haute de 0m76 sur 1m08 de large, elle représente la rencontre de Jésus et de Marie sur la voie douloureuse. Deux lettres enlacées se détachent en noir à droite du tableau : AB.

La tonalité du tableau est monotone, triste comme le fait qu'il rappelle. La figure du Christ, bien en relief au

[1] Registres de l'Etat-Civil et de la paroisse du Lude.

[2] Abbés G.-R. Esnault et J.-L. Denis. *Dictionnaire des Artistes manceaux*, t. I, p. 99.

[3] *Revue* citée p. 63.

Digitized by Google

milieu de la scène, se détache complètement inspirant la tristesse et la compassion. Seule, la Vierge, vue de dos, est peu réussie. Elle a la mine d'une grosse paysanne et est couverte d'un large manteau gris sale.

Une semblable signature se remarque au bas d'une toile (haut. 1m40, larg. 1m25) représentant l'adoration des bergers (Æ). Cette peinture est moins bonne que la précédente ; elle révèle chez son auteur l'ignorance complète de l'anatomie.

Trois autres tableaux, bien que non revêtus de signatures apparentes, sont absolument du même goût, de même coloris.

1° La descente de croix, sur toile (haut. 1m90, larg. 1m50) ;

2° Notre-Dame de Pitié (haut. 1m75, larg. 0m90). Les jambes du Christ sont amaigries à plaisir. Les deux anges qui assistent à la scène ont un air des plus indifférents;

3° Sainte-Marie-Madeleine (haut. 1m90, largeur 1m50), plus sombre est le coloris de ce tableau dont la base est rongée par l'humidité.

En somme sept tableaux conservés en l'église du Lude peuvent être attribués à Antoine-Marie Brossier. Ce nombre est suffisant, ce semble, pour lui réserver une place parmi les artistes manceaux. Ces notes brèves n'ont pas d'autre but. Puissent-elles nous faire connaître d'autres œuvres de notre peintre ludois!

Louis Calendini.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le retour à la Province et les Écrivains d'aujourd'hui

« Lorsqu'il y a de cela quelque cent cinquante ou deux « cents ans, dit M. Brunetière [1], un Lesage, l'auteur de « *Gil-Blas*, qui était de Sarzeau, ou un Duclos, l'auteur « des *Considérations*, qui était de Dinan, débarquaient à « Paris par le coche, quel était... leur premier soin et le « plus pressant? sinon de dépouiller en quelque sorte leur « province; de prendre, autant qu'ils le pouvaient, l'air « de la grande ville, le ton du beau monde, ses ridicules, « au besoin; et d'étonner finalement par l'excès de leur « parisianisme, les Parisiens de Paris eux-mêmes. »

On ne saurait mieux dire. Tous nos écrivains classiques, depuis Ronsard jusqu'à Chateaubriand, n'ont guère eu d'autre soin que de chercher à faire disparaître ce qui, dans leurs œuvres, eût fleuré le moindre goût de terroir. Écrivant pour des gens de cour, ils auraient rougi comme d'une tare de manifester la plus petite préoccupation vis-à-vis de la province et, quand ils en parlaient, c'était avec un sourire ou l'affectation de je ne sais quelle grâce précieuse qui était encore une façon de la dédaigner.

Avec l'essor prodigieux du romantisme, tout a changé. A la suite de Rousseau qui s'avisait, selon le mot de Sainte-Beuve, de mettre du vert en littérature, Chateaubriand

[1] F. Brunetière, *Discours Académiques*, p. 175.

Digitized by Google

faisait rentrer la province dans les lettres françaises et rouvrait les sources perdues du lyrisme auxquelles les romantiques allaient puiser abondamment. Mais, préoccupés de chanter leurs émotions plus que de représenter la vérité, dont ils avaient comme une sorte d'horreur et, noyés sous le flot d'une imagination sans limites, les Hugo, les Lamartine, les Musset ne demandaient aux champs, aux bois, aux vallons que d'encadrer somptueusement leur incurable et naïve mélancolie. Presque seul, le doux Brizeux consacrait sa muse à son cher pays breton,

O Terre de granit recouverte de chênes !

Le génie fécond de Balzac s'essayait cependant à nous donner plusieurs peintures exactes des mœurs de province, mais la fougue d'un tempérament romantique, qui avait de très grandes parties de réaliste, gênait parfois l'auteur d'Eugénie Grandet et l'entraînait assez loin de « l'humble vérité ». Ce reproche, on l'a fait à George Sand, dont les délicieuses idylles ont plus de grâce que de réalité, mais les plus fins lettrés se sont consolés de ce besoin constant d'embellir et d'orner la vie qui, jamais, ne quitta l'auteur de la *Petite Fadette*. Aussi bien, « songe pour songe, pourquoi ne pas choisir les plus aimables[1] » ?

Telle n'était point cependant l'idée de Gustave Flaubert lorsqu'il s'échauffait la bile à décrire les mœurs d'un petit village normand et, certes, nul ne pense à contester la véracité de ses descriptions chaudement colorées, mais si *Mme Bovary* demeure un chef-d'œuvre, n'est-ce point encore et surtout par ce que nous y lisons de l'âme tourmentée de son auteur, de son caractère orgueilleux et plein de dédain pour les « bourgeois » dont il ne peut s'accommoder. Son plus fidèle disciple, le malheureux Guy de Maupassant, s'est appliqué, avec autant de patience, à conter en une

[1] Anatole France.

Digitized by Google

langue exquise et bien française ce qu'il avait observé dans la campagne normande et, sous sa plume alerte, les types les plus variés revivent avec une incroyable netteté, mais sa conception amère de la vie l'a gêné pour comprendre entièrement les paysans et les petits bourgeois.

Cependant, à tout prendre, ces divers écrivains ne méritent pas qu'on les range parmi les chantres de la province. Si l'on excepte la bonne Madame Sand, les grands artistes que nous venons de citer n'en ont guère vu que l'extérieur, le décor. Et puis, pour bien en parler, ils ne l'aimaient guère, et pourtant qui donc a dit que pour juger une chose équitablement, il fallait déjà l'aimer à moitié, et ni Balzac, ni Flaubert, ni Maupassant — je ne parle pas de Zola — n'aimaient les provinciaux. Toute l'école naturaliste, si préoccupée du document, du petit fait brutal, comme elle disait, n'a guère cherché que les exceptions, les scories, dans les pays où elle passait en courant.

Un mouvement de réaction s'est heureusement produit, qui remonte, d'ailleurs, au temps même où triomphaient les Rougon-Macquart. Alors que les petites nationalités provinciales disparaissent devant une énorme centralisation politique, chacun semble s'éprendre d'amour pour elles. De tous côtés les écrivains leur reviennent. Poètes et romanciers paraissent enfin s'apercevoir que le culte des petites patries n'exclut pas celui de la grande et que, surtout, il vaut bien la dévotion aux états d'âme pervers et corrompus. « Des Vosges à la Bretagne, de la Pro-« vence à la Normandie, c'est partout, depuis quelques « années, écrit M. Le Goffic, un concert de voies atten-« dries et pieuses célébrant, à l'envi l'une de l'autre, la « douceur de la petite patrie, le charme de ses légendes, « le pittoresque de ses mœurs. — Chacune de nos pro-« vinces aura bientôt son poète attitré, son chantre offi-« ciel, et beaucoup l'ont déjà. »

Digitized by Google

Le plus glorieux de tous est sans contredit Mistral, le chantre exquis des magnanarelles et des cueilleurs d'olive, le rare poète de *Mireille*, de *Calendal*, des *Iles d'Or*, des champs pierreux de la Crau. En des vers d'une forme savante qui ne perdent rien à la traduction, il a célébré le beau soleil de Provence, les collines rousses parfumées de lavande, le Rhône où tant de cités viennent boire à la file, la Durance « cette chèvre ardente »; et n'est-ce pas du lyrisme, et du vrai, que ce perpétuel mélange du récit qui marche à son but et des usages locaux et des traditions champêtres, que ces détails sur la cueillette des feuilles de mûrier, sur la vie d'un « mas », la descente des troupeaux cabriolant par joyeuses bandes, dans un nuage blond de poussière?

Et puis vinrent Paul Arène et Daudet, c'est-à-dire toute la Provence qui va du château des Papes en Avignon jusqu'aux jardins de Bordighera. Avec le délicieux auteur de *Jean des Figues* comme avec le créateur de *Numa Roumestan*, l'homme du Midi prend vraiment possession de la littérature française. Il est bien là avec son amour du décor, son besoin de s'étourdir au bruit de ses propres paroles, sa verve, ses gestes fous, ses petites colères en surface et parfois aussi ses explosions soudaines crevant comme une lame de fond par les temps les plus calmes.

Et ce fut le poète des *Émaux bressans*, Gabriel Vicaire, qui a su faire revivre le caractère même de la Bresse, solide, plein d'humeur, gras et sensuel, mais d'une exquise fraîcheur d'accent. C'est Léon Cladel dont les bouviers donnent la main aux paysans quercynois d'Émile Pouvillon et rejoignent par delà les Cévennes les montagnards de Ferdinand Fabre, rugueux comme des écorces de sapins. C'est, aujourd'hui même, Francis Jammes qui nous communique, en des vers libres, d'une adorable gaucherie, son frisson devant les très vieilles choses et son regret de n'avoir pu vivre aux siècles passés. C'est

Digitized by Google

Lucien Paté, François Fabié. C'est Maurice Rollinat, le peintre du Berry, aux vers rustiques, pleins de catachrèses et de synecdoches. Avec René Bazin, c'est toute la France qui chante, du clocher de Sallertaines au monastère de Sainte-Odile. Faut-il parler de Louis Tiercelin, d'Anatole le Braz et de Charles le Goffic, ces écrivains si distingués qui ne cessent de redire leur admiration pour la Bretagne et ses landes d'ajoncs, et ses côtes déchiquetées, et ses Pardons joyeux, et la dure existence de ses pêcheurs, de ses gardiens de phares, auxquels, cependant, la destinée réserve moins d'épreuves et de souffrances qu'à toutes celles, nourrices ou femmes de chambre, que les entraînements et la faiblesse d'une nature irrémédiablement rêveuse jettent en foule sur le pavé de Paris, prêtes à grossir l'armée du vice pour un combat qui ne cesse jamais? N'oublions pas Théodore Botrel, parmi les chantres vivants de la terre bretonne, lui qui célèbre en des vers sonores :

Le pays des clochers à jour et des calvaires,
Le pays des Pardons mystiques et joyeux,
Des durs ajoncs masquant les douces primevères
Et des sourcils froncés sur la douceur des yeux !

Mais qui donc avait mieux compris que Loti la séduction de la Bretagne; qui donc avait mieux dit le charme mélancolique de ses horizons, la foi robuste et naïve de ses enfants, la candeur de leurs mœurs et, par dessus tout, ce besoin d'intimité, cet amour du foyer que donne aux pêcheurs le vide infini de la mer?

C'est encore à la province que Loti nous ramène avec *Ramuntcho*, au pays des vieilles coutumes et des fortes traditions familiales, au pays des montagnes, des petits chemins verts et des fougères rousses. Tout palpite et revit sous sa plume; paysages, types et jeux,

Tout chante et murmure,
Tout parle à la fois.

Digitized by Google

Nous ne connaissons que Theuriet pour avoir mis autant de sincérité dans la peinture des paysages et des types provinciaux, pour avoir célébré avec autant d'émotion les petites villes ensoleillées d'autrefois, les intérieurs vieillots, les bois, les prés et les sources fraîches. On peut dire de toute son œuvre ce que Sainte-Beuve disait de son premier poème : « Cela sent bon ».

De son côté, Maurice Barrès, l'écrivain subtil du *Jardin de Bérénice*, qui a trouvé, comme il le dit, une discipline sur la tombe de ses ancêtres, nous invite à sa suite à « lire notre paysage natal comme un cadastre », pour en suivre les « évaluations successives », en dégager une pensée maîtresse qui nous fasse comprendre notre formation et nous dise en quel sens développer efficacement nos forces. L'étouffement en nous des origines est une cause de souffrances et les complications de la vie contemporaine n'ont pas de raison plus profonde ni plus désastreuse.

Qu'on nous pardonne cette longue énumération, qui reste encore bien incomplète, puisque nous n'avons point cité tous les poètes de clocher, tous ceux qui, de la Provence à la Bretagne, illustrent la langue dans laquelle ils écrivent. Il faudrait rappeler ici toutes les cigales qui chantent dans nos campagnes, tous ces paysans, ces gardeurs de troupeaux qui composent en langue provençale, en langue bretonne, des poésies, des contes locaux, rencontrant partout un succès d'estime et d'amour. Mais qu'on ne s'y trompe pas, nous n'avons pas la prétention de redire ce que les écrivains les plus autorisés ont pensé de ce retour à la tradition locale et de cette brillante rentrée de la province dans la littérature française. N'allez donc pas chercher ici ce que nous n'avons pas eu l'intention d'y mettre. Vous y trouverez seulement esquissées deux ou trois idées qui nous ont paru autant de raisons d'aimer nos provinces, en les comprenant, et d'accueillir avec faveur, malgré les

Digitized by Google

défauts qu'ils pourront avoir, tous ceux qui viendront nous en parler.

Et d'abord cet « éveil littéraire des petites nationalités provinciales » nous semble une condition essentielle de rajeunissement pour notre littérature. Ce n'est pas à dire que pour être un excellent écrivain, il faille avoir vu le jour soit à Guingamp soit à Cahors, et qu'à l'avenir il n'y aura de belles œuvres que celles qui sentiront le foin mûr ou le trèfle vert. Dieu nous garde d'un pareil vœu ! Mais qui ne voit l'avantage immense qu'assure aux artistes la vie de province et la peinture de la province. Comme le dit excellemment M. René Doumic[1], « cela est une garantie pour la « dignité de l'œuvre comme pour celle de l'écrivain, et une « sauvegarde contre bien des extravagances. Et enfin cette « vie de province, c'est celle que mènent en France et hors « de France le plus grand nombre des hommes; en sorte « qu'on ne voit pas pourquoi la littérature, limitant elle-« même son horizon, ne consentirait à s'occuper que d'une « exception qui pourrait bien n'être pas même une élite. »

Alors que tant de romanciers gaspillent les plus heureux dons en des descriptions oiseuses d'une vie parisienne qu'ils connaissent mal et que les étrangers regardent comme la vie même de la France, quel profit n'y aurait-il pas pour eux à dépasser les fortifications pour aller, dans la paix des campagnes et des petites villes à traditions, chercher une inspiration vraiment originale et sincère? C'était là le conseil que donnait aux débutants l'un des plus grands écrivains de notre époque, Alphonse Daudet. Aux jeunes gens mordus du mal d'écrire, il disait[2] : « Rentrez au « bercail. Faites-vous une solitude dans un coin de la « maison ou de la ferme. Promenez-vous dans votre « mémoire. Les souvenirs d'enfance sont la source vive et

[1] R. Doumic, *Études sur la littérature française*, 3e série, p. 176.
[2] Léon Daudet, *Alph. Daudet*, p. 107.

Digitized by Google

« non empoisonnée de tous ceux qui ne possèdent pas un « pouvoir d'évocation magistral. D'ailleurs, vous verrez... « Vous avez le temps... Faites causer ceux qui vous « entourent, les fermiers, les chasseurs, les filles, les vieux, « les vagabonds. Laissez cela se rejoindre. Et, si vous avez « du talent, vous écrirez un livre personnel, qui aura votre « marque, intéressera vos confrères d'abord, le public « ensuite, si vous avez la chance de trouver pour cadre « un bout d'intrigue bien menée. »

Ne serait-il pas meilleur, en effet, qu'au lieu de nous conter des histoires brutales, plus imaginées que vécues, les écrivains nous donnassent le caractère de leur petit pays en des livres qui fussent vraiment utiles? Sans nous refaire la monotone peinture des belles alcôves ou du pavé de Paris, pourquoi ne s'essaieraient-ils pas chacun à la psychologie d'une petite région? Il leur manquerait peut-être alors pour assurer le succès de leurs livres cette perversité baudelairienne qui chatouille agréablement le lecteur, et nous savons de reste que l'étalage de la sensualité passe auprès du public les meilleures qualités littéraires. Mais ne croyez-vous pas que si les romanciers déshabituaient peu à peu la foule de ces pantalonnades auxquelles ils l'ont habituée, la vérité, le bon sens et l'honnêteté ne pourraient pas regagner la place qu'ils n'auraient dû jamais perdre? N'avons-nous pas sous les yeux d'admirables exemples de la salutaire influence que peut avoir la province sur un écrivain sincère et dédaigneux de toute pensée commerciale? La question d'argent fascine trop souvent les jeunes, et aussi l'obsession de ce grand Paris qu'ils considèrent comme la Mecque de leurs rêves et de leurs désirs intéressés.

Bien peu, parmi nos écrivains, se soucient de leurs origines, et pourtant, sans exagérer l'influence des milieux, chacun sait que l'humeur des hommes se rattache au sol qu'ils habitent, comme la couleur des yeux aux hori-

Digitized by Google

zons qu'ils ont d'abord contemplé. Qui donc se flatterait de comprendre l'âme angevine sans avoir senti la douceur de l'air, la finesse de la lumière qui baigne la vallée de la Loire? Les rivières aux frissons moirés qui coulent aux pieds des collines de Touraine où, dans une épaisse verdure, s'étagent de jolis châteaux, ne vous expliquent-elles pas la large veine de sensualité qui domine le caractère tourangeau? Pense-t-on connaître l'âme bretonne si l'on n'a pas subi la hantise des grands calvaires dans les landes de genêts ou si l'on n'a pas vu les vagues s'écheveler aux rocs dentelés de la côte? A contempler ce magique spectacle, les yeux s'emplissent de rêve, d'un immense désir d'aller ailleurs. Le cœur se pénètre d'une religieuse langueur. Mais aussi les petits chemins creux, les prés d'un vert tendre, les futaies lointaines bleues comme du lin et les champs d'avoine et les pommiers fleuris font l'âme jeune et joyeuse comme un réveil d'oiseaux, mais non pas de cette gaieté des Provençaux

Qui chante et danse aux étoiles
Dans les belles nuits d'été.

C'est une gaîté farouche,
Un rire plein de frissons.

Et toutes ces nuances fondues, et d'autres encore, c'est toute la Bretagne... Pourquoi donc tant d'hommes cherchent-ils à se déraciner?

Il importe de se persuader, au contraire, que nous ne sommes que « la continuité de nos parents » et que notre terre natale et nos morts parlent en nous, quoi que nous fassions pour en étouffer la voix. Sommes-nous donc, physiologiquement et moralement, autre chose que le prolongement de nos ancêtres, et ne vivons-nous pas, en la continuant, la viè qu'ils nous ont faite?

Et puis, nous sommes bien plus aptes à raconter ce qu'une longue suite de générations a déposé en nous qu'à décrire des choses avec lesquelles nous n'avons aucun lien.

Digitized by Google

Malgré nous, en dépit des plus vigoureux efforts, le caractère originel se manifeste toujours. Chez ceux qui paraissent le mieux s'en être affranchis, nous le retrouvons encore et bien vivant. Pourquoi donc chercher à détruire la graine du passé? Pourquoi tenter de faire disparaître ce qui constitue notre originalité? — « Les parties hautes de l'in-
« telligence, disait Alphonse Daudet[1], vibrent mieux pour
« ce qui a touché, exalté une longue série d'imaginations
« issues les unes des autres, fortifiées par la vue des
« mêmes paysages, la senteur des mêmes arômes, le tou-
« cher des mêmes meubles polis. »

Telle est la conclusion de toute philosophie un peu libre, de toute analyse sérieuse de l'idée du « Moi ». Nous sommes avant tout et par-dessus tout des êtres d'habitude. Un ensemble de coutumes nous mène, que nous ne saurions contrarier absolument. Ceux qui se piquent de dilettantisme et qui, en apparence, vont butinant les fleurs les plus diverses et se prêtant aux sentiments les plus contraires, sans se donner à aucun, sont encore guidés dans leurs diverses expériences par une grande idée directrice dont ils ont plus ou moins conscience, mais qui n'en existe pas moins.

A quoi sert d'aller chercher très loin l'émotion de l'âme ou le plaisir des yeux, quand notre propre pays nous réserve de continuelles surprises? Sans parler du pittoresque de nos provinces, croyez-vous qu'au seul point de vue psychologique elles ne nous offrent pas autant de ressources que les grandes villes du monde où nous pourrions demeurer? On parle toujours de cosmopolitisme, mais a-t-on bien examiné le sens et la valeur de ce mot prestigieux? Assurément, les cités cosmopolites ont pour l'amateur d'âmes un intérêt de premier ordre. C'est en ce qui regarde le conflit sur un même point du globe des races

[1] Léon Daudet, *op. cit.*, p. 106

Digitized by Google

les plus opposées. Mais, quand vous aurez étudié la situation sous toutes ses faces, si vous avez un outil d'une remarquable finesse, vous serez bien prêt de dire avec Paul Bourget : « Plus on fréquente les cosmopolites, plus « on constate que la donnée la plus irréductible en eux est « cette force spéciale de l'hérédité qui sommeille sous « l'uniforme monotonie des rapports superficiels, prête à « se réveiller aussitôt que la passion remue l'arrière-fond « du tempérament. »

Et puis, dans une ville à laquelle aucun lien ne nous rattache, il est vite émoussé, le plaisir de l'observation faite sans but. Tous les cosmopolites le reconnaissent et, s'ils trouvent un certain charme dans les exercices spirituels auxquels ils se livrent, ce n'est jamais sans une véritable fatigue, née de ce besoin même de l'âme qui veut des racines, des habitudes fixes, enchaînées les unes aux autres et indépendantes de tout choix raisonné, de toute délibération personnelle.

« Les ancêtres que nous prolongeons, dit M. Barrès[1], « ne nous transmettent intégralement l'héritage accumulé « de leurs âmes que par la permanence de l'action ter- « rienne. C'est en maintenant sous nos yeux l'horizon qui « cerna leurs travaux, leurs félicités ou leurs ruines que « nous entendrons le mieux ce qui nous est permis ou « défendu. De la campagne, en toute saison, s'élève le « chant des morts. Un vent léger le porte et le disperse « comme une senteur. Que son appel nous oriente! Le cri « et le vol des oiseaux, la multiplicité des brins d'herbe, « la ramure des arbres, les teintes changeantes du ciel et « le silence des espaces nous rendent sensible, en tous « lieux, la loi de l'éternelle décomposition, mais le climat, « la végétation, chaque aspect, les plus humbles influences « de notre pays natal nous révèlent et nous commandent

[1] M. Barrès, *Amori et Dolori Sacrum*, p. 278-79.

Digitized by Google

« notre destin propre, nous forcent d'accepter nos besoins, « nos insuffisances, nos limites enfin et une discipline. »

Mais pourquoi parler du profit que retirerait notre littérature à revenir à la tradition locale? Ne sommes-nous déjà suffisamment renseignés? Sans répéter ce que d'autres ont dit avec tant de charme du pittoresque des villes anciennes, de leurs vieux quartiers aux rues étroites et sombres, où quelques nobles vivent encore, des chanoines et beaucoup de vieilles filles, nous croyons pouvoir affirmer qu'à l'étude de la province, la science de l'âme s'élargirait. On nous entretient toujours de « la bigarrure des champs, de la variété des productions, de la teinte changeante du ciel ». On nous dit en prose ou en vers la bonne odeur d'iris ou de lavande qui s'échappe des armoires ouvertes dans les demeures d'autrefois, et l'on ne nous fait pas grâce du

> .....vieux buffet
> Qui sent la cire, la confiture,
> La viande, le pain et les poires mûres.

Tout cela, c'est bien la province, mais vue seulement de l'extérieur. Et je crois qu'une bonne analyse de l'âme provinciale ne gâterait en rien la description la plus minutieuse des champs ou des villes.

C'est une disposition naturelle de l'esprit de classer les sentiments, de les ranger sous une formule courte, nette et prête à les expliquer aussitôt qu'ils se manifesteront à nos yeux. C'est un moyen de contenter à la fois notre invincible curiosité et notre infinie paresse d'âme, mais qui ne voit ce qu'une pareille méthode a de grossier ou, tout au moins, de superficiel? Il en est d'elle comme de cette manie de notre société de parquer les hommes dans une carrière et de ne pas leur vouloir un vrai mérite en dehors de cette carrière.

C'est à ce déplorable préjugé que remédierait l'étude des diverses régions de la France. On y verrait que, d'une

Digitized by Google

contrée à l'autre, les mouvements du cœur n'ont pas tous une forme identique. Ils ne se manifestent pas également. Si nous leur donnons la même étiquette, c'est par indolence d'esprit et faute d'en avoir noté toutes les nuances. La réalité est infiniment plus complexe et plus riche. Croyez-vous que l'amour, la jalousie, la colère ou le mensonge se traduisent au Midi de la même façon qu'au Nord? L'imagination fougueuse du Provençal n'est pas celle du Gascon. Elle n'a pas la logique de l'imagination tourangelle d'un Rabelais, d'un Descartes ou d'un Balzac. Le mensonge du Méridional, avec son mélange de franchise et de sincérité, imaginé pour le besoin de rire, de s'étourdir à l'ivresse des grands mots ensoleillés, ne ressemble en rien au mensonge calculé, médité froidement par l'homme du Nord. La finesse robuste du Lorrain n'est pas celle du Normand ni du Parisien. En dépit des apparences, le tempérament de la région nantaise n'est pas celui de la Bretagne. L'un et l'autre sont remarquables par la tranquillité de l'énergie, la ténacité de la volonté. Ils n'ignorent pas le rêve, mais, tandis que le Breton en emplit ses yeux aux brumes de l'océan, le Nantais n'en garde que juste assez pour passer la vie. Ses préférences vont aux choses nettes, aux idées pratiques et ses conceptions les plus hardies demeurent toujours lucides. Ainsi, dans un même pays, retrouvons-nous des façons différentes de voir, de sentir ou de s'exprimer, et la théorie de Daudet risque fort d'être vraie, qui considérait chaque région comme oscillant entre deux pôles : le Nord et le Midi. Non, l'humanité n'est pas aussi simple que certains se l'imaginent. Elle est pétrie de nuances, et tout l'art d'un écrivain consiste à nous en montrer la complexité. « Celui qui n'est pas hanté par le besoin d'exactitude, par le détail vrai, le relief vrai, celui-là n'est pas un romancier ».

Nous n'avons guère eu, malheureusement, jusqu'à ces

Digitized by Google

dernières années, que des contrefaçons de la réalité. Les écrivains qui nous parlaient de la province la voyaient mal et ne nous en donnaient qu'une image incomplète et fausse. C'est qu'ils restaient avant tout des hommes de lettres, pleins d'un immense dégoût de l'humanité. Ils oubliaient, eux qui n'avaient pas toujours une langue très sûre,

Qu'on peut être honnête homme et faire mal les vers.

Ils passaient à côté des types originaux, des caractères robustes sans même les remarquer. Leur observation s'arrêtait à ce qui fait le charme de la province, sans nous faire grâce d'un seul détail grotesque ou répugnant. Par peur de l'idylle, nos romanciers « réalistes » nous ont laissé des caricatures ou des vaudevilles. Mais les petits bourgeois sont-ils donc tous aussi méprisables qu'ils voulaient bien nous le dire; les paysans sont-ils tout d'une pièce, pétris d'avarice ou de corruption, comme certain livre fameux l'a fait croire à l'étranger? Assurément vous rencontrerez des commerçants laborieux qui se sont enrichis à force d'épargne et sacrifiés pour leurs enfants. Vous rencontrerez des bourgeois âpres au gain, d'une excessive dureté, sans pitié pour le pauvre. Vous rencontrerez des paysans avares, sans amour pour leurs parents, des imbéciles et des coquins. Mais, à côté d'eux, vous ne faites pas attention qu'il y a des paysans qui souffrent, sans avoir de mots pour dire leur souffrance, qui pleurent en cachette de voir leurs enfants les quitter et sentent éclater leur cœur en pensant à la misère qui guette leurs fils au fond des villes. Ils n'ont point de gestes de mélodrame. Leur douleur ne paraît pas. Est-ce une raison d'en nier la profondeur? Vous ne savez pas tout ce que peut renfermer d'amour tendre et généreux, de poésie intime, l'âme d'un pauvre closier qui reste seul avec ses petits enfants. Et c'est toute l'histoire de *Donatienne*. La vie provinciale est pleine

Digitized by Google

de ces tragédies ignorées qui n'ont pas moins d'intérêt que les comédies de l'adultère ou du divorce. Ses bourgeois valent bien ceux de *Pot-Bouille*. Ses familles sont autrement fortes et saines et, pour tout dire, plus françaises. On a la chance d'y rencontrer de vraies jeunes filles, distinguées sans préciosité, instruites sans vanité, gaies sans frivolité. Si parmi elles se trouvent encore quelques sœurs ingénues de l'Agnès de Molière, presque toutes savent peindre à l'aquarelle, jouer au tennis ou monter à bicyclette. Ne nous plaignons pas trop si elles ont appris à coudre, à repriser le linge, à préparer les confitures ou les cerises à l'eau-de-vie. C'est ainsi qu'elles font des mères de famille adorables et les hommes le savent bien, eux qui ne se gênent guère pour être de très mauvais maris.

Il resterait beaucoup à dire, si nous voulions retracer ici le brillant essor du régionalisme contemporain. Ce serait une tâche au-dessus de nos forces. Aussi bien ne l'avons-nous pas entreprise. Nous n'avons pas dit le nom de tous ceux qui retournent à la tradition locale ; nous n'avons point rappelé toutes les études d'ethnographie locale, les expositions, les fêtes corporatives, les représentations populaires qui renouent les liens défaits du passé.

Du pays basque au pays poitevin, de la Bretagne à la Lorraine, les petites revues se fondent pour célébrer la petite patrie et ce sont comme autant de feuilles nouvelles à l'ombre immense de la pensée française. On ne saurait trop populariser les vieilles collections, les légendes, les chansons, les poèmes dont la province est riche. L'artiste n'a qu'à se pencher pour faire une abondante moisson. Ce n'est pas en vain que la science politique fait de la décentralisation une impérieuse condition de la vie des peuples. Elle est une nécessité physiologique. Il ne faut pas, à l'heure actuelle, chercher d'autre source au rajeunissement de notre littérature. Elle souffre d'épuisement. Les derniers dilettantes l'énervent et l'étiolent dans les petits

Digitized by Google

boudoirs au parfum trop violent. Il lui faut l'air vif des plateaux pour s'infuser un nouveau sang généreux. « Paris « vous tend la main, disait aux Poitevins M. André Theu- « riet, Paris qui se meurt de cosmopolitisme vous encou- « rage à reprendre conscience de votre génie propre, à « vouloir penser, agir, aimer par vous-mêmes et en vous- « mêmes, sans attendre le mot d'ordre d'une capitale qui « ne peut rien vous rendre si vous continuez à ne pas faire « affluer vers elle, qui est votre cerveau, le sang vivifiant « de vos veines. » Méditons ce conseil. Il s'adresse à toute la province. Saluons avec bonheur le retour des écrivains à la tradition locale. Il est plein des promesses les plus glorieuses. Il assure à la France une lignée d'œuvres fortes et saines. Aussi, respectueux du passé, nous regardons l'avenir avec confiance et nous espérons.

Th. Cotelle.

Digitized by Google

LE

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE D'ANGERS

(1791 - 1905)

(suite)

CHAPITRE II

Le musée, propriété municipale. — Renou (1805-1809). — Bastard (1809-1816). — Grille (1816-1817). — Richard de Tussac (1817-1822). — Desvaux (1822-1838).

Ainsi que nous venons de le voir, la lettre du ministre de l'intérieur, datée du 25 pluviôse an XII (15 février 1805), suivie le 3 ventôse (23 février) d'un arrêté préfectoral, mettait à la disposition de la ville, pour l'installation des établissements scientifiques qu'il contient, les bâtiments de l'ancien grand séminaire. Le musée avait donc un local, restait à choisir un conservateur.

Nul autre n'était mieux désigné pour remplir ce poste que Renou qui, depuis huit ans, avait contribué si puissamment à sa création; c'est ce que comprit la municipalité d'Angers et, le 2 frimaire an XIV (18 octobre 1806), le maire prend l'arrêté suivant :

« Le maire de la ville d'Angers, considérant que les dépôts scientifiques existant en cette ville ayant été mis à la charge des communes, il doit prendre les mesures et employer les moyens convenables à leur entretien et à leur conservation;

« Considérant que le cabinet d'histoire naturelle n'étant pourvu nouvellement d'aucun administrateur, il est indispensable d'en confier le soin à des hommes éclairés qui

Digitized by Google

voudront bien en prendre la charge et de leur donner des aides intelligents qui puissent, sous leurs ordres, travailler à l'entretien de ces établissements;

« Considérant que M. Renou, professeur d'histoire naturelle de l'ex-école centrale de Maine-et-Loire, a rempli avec zèle, activité et complaisance pendant son exercice la fonction de conservateur et qu'il est disposé à continuer ses soins dans la seule vue d'être utile à la chose publique arrête :

« ARTICLE PREMIER. — M. Renou est nommé par continuation conservateur honoraire du cabinet d'histoire naturelle; il conservera, en conséquence, le logement qu'il occupe dans le ci-devant grand séminaire.

« ART. 2. — Un aide intelligent dans cette partie et un seul portier chargé de la garde des divers établissements classés dans cette maison étant jugés suffisants, le sieur *** est nommé aide pour le cabinet d'histoire naturelle aux appointements de 500 francs avec le logement. Le sieur Hubert conservera la place de portier et emploiera en outre ses soins à la conservation et à la propreté du muséum sous les ordres du conservateur et du professeur. Il recevra un traitement de 400 francs et le logement.

« JOUBERT-BONNAIRE. »

Par un autre arrêté de ce même jour, 2 frimaire, le maire fixe ainsi qu'il suit les jours d'ouverture et le règlement du muséum :

« ARTICLE PREMIER. — Le muséum d'histoire naturelle sera, à partir du 15 de ce mois, ouvert au public les dimanches et jeudis de chaque semaine depuis 11 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi.

« ART. 2. — Personne n'y sera admis avec cannes, bâtons, baguettes, sabres, épées[1] ni avec chiens et sans être décemment vêtu. »

[1] Cet article du règlement, concernant le dépôt des sabres, fut supprimé le 8 juin 1839.

Digitized by Google

Ce règlement fut complété provisoirement par l'arrêté suivant du 10 septembre 1806 :

« Vu la lettre des conservateurs des établissements scientifiques de cette ville, en date du 29 août dernier, dans laquelle ils demandent que l'époque et la durée pendant laquelle ces établissements devront vaquer soit fixée d'une manière invariable;

« Considérant que ces vacances doivent coïncider avec celles du lycée qui ne sont pas encore déterminées, arrête :

« ARTICLE PREMIER. — Les établissements scientifiques de cette ville vaqueront, pour cette année seulement, à partir de ce jour jusqu'à la rentrée des classes du lycée.

« ART. 2. — Il sera statué ultérieurement sur la fixation définitive des dites vacances, de manière qu'elles soient les mêmes que celles du lycée. »

Enfin le 22 août 1807 le maire arrête que :

« Les époques de l'ouverture annuelle et des vacances des établissements scientifiques de cette ville seront les mêmes que celles du lycée. »

Renou se remet à l'œuvre et non content de classer les collections de son cher musée il s'impose un nouveau travail en donnant dans l'établissement un cours gratuit de minéralogie.

Ce cours ouvrit le 3 février 1806 et avait lieu tous les jours de la semaine, le dimanche et le jeudi exceptés, à 3 heures après-midi. Ceux qui désiraient le suivre devaient, jusqu'à cette époque, se faire inscrire chez Renou, dont le maire reconnut le dévouement en lui adressant la lettre suivante (20 janvier 1806) :

« MONSIEUR,

« Je vous préviens que j'ai fait insérer, dans l'affiche de ce jour, l'avis que vous m'avez remis relatif à l'ouverture du cours de minéralogie que vous vous proposez de donner,

Digitized by Google

cette année, pour l'instruction de notre jeunesse; j'applaudis de tout mon cœur aux sentiments dont vous êtes animé et je m'empresserai toujours à les seconder.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« JOUBERT-BONNAIRE. »

Grâce à l'activité de son directeur, le musée d'histoire naturelle d'Angers prend rapidement le premier rang parmi les établissements similaires des autres départements : le muséum de Paris lui fait de nombreux envois, ainsi le 21 octobre 1806 Geoffroy Saint-Hilaire, au nom de cet établissement, donne :

Calcaneum d'Anoplotherium (Cuv.) (Moulage);

Molaire supérieure d'*Anoplotherium* (id.);

Portion de mâchoire inférieure et phalange d'*Anoplotherium* (id.);

Portion de mâchoire inférieure de *Palaeotherium* (Cuv.) (id.);

Échantillon du terrain coquillier recueilli à Montmartre et situé au-dessus du plâtre dans lequel ont été trouvés les fossiles ci-dessus;

Molaire d'ours de Gailewreuth (Bavière)[1].

Sous la direction de Renou, le Musée s'enrichit, en outre, d'un jeune lion, d'un kanguroo, d'une fouine, d'un bouquetin, d'un singe callitriche, d'un opossum, d'un faisan blanc, d'un pigeon couronné, d'un petit veau qui a les pieds de derrière sur le dos et d'une tête de veau qui a deux museaux et quatre yeux. On fit également don au Musée d'une mosaïque composée de 48 marbres et granites.

A cette époque, le Musée jouit d'une grande faveur auprès des visiteurs et Guilloteau termine un rapport sur le Cabinet d'Histoire naturelle, en 1807, par ces mots :

[1] Ces objets se trouvent dans une des vitrines de la première salle du Musée Paléontologique.

Digitized by Google

« Il vient beaucoup d'étrangers tous les jours et, ceux d'ouverture publique, il y a affluence de personnes, les unes par curiosité, les autres pour leur instruction, tels que les écoliers qui se sont instruits à l'école et qui se font un plaisir de venir y revoir les objets qu'ils ont étudiés, ils y amènent d'autres élèves qu'ils font; les professeurs des écoles secondaires y amènent aussi leurs élèves, ils y viennent voir les objets dont on les a entretenus et apprendre le nom et comparer ce qu'ils ont pu recueillir. Les chimistes pour la minéralogie, les orfèvres et les joailliers pour les pierres, les cailloux et les cristaux. Les peintres, les potiers et faïenciers viennent pour imiter les coquillages et les marbres; enfin, chacun s'attache plus particulièrement à examiner l'objet qu'il veut reconnaître, imiter ou qui l'affecte d'avantage ».

Malheureusement, Renou meurt et, le 19 juillet 1809, le maire rattache provisoirement le Muséum au service du Jardin des Plantes par l'arrêté suivant :

« Le Maire de la ville d'Angers,

« Vu la lettre, en date du 18 de ce mois, de M. Bastard, directeur du Jardin des Plantes de cette ville[1], dans laquelle il offre de se charger, jusqu'à l'organisation de l'Académie, du soin et de la conservation du Cabinet d'Histoire naturelle, dont le directeur, M. Renou, vient de mourir;

« Considérant que cet établissement ne peut rester sans surveillant, surtout dans la saison actuelle, où, faute de soin, les animaux et les oiseaux sont exposés à dépérir par les insectes qui s'y attachent;

[1] Bastard Toussaint, botaniste très actif, né à Chalonnes-sur-Loire le 2 février 1784, mort à Chalonnes le 27 juin 1846. Il était directeur du Jardin des Plantes d'Angers depuis 1807.

Bastard a publié : *Essai sur la flore de Maine-et-Loire*, 1 vol. in-12, Angers, 1807. *Notice snr les végétaux les plus intéressants du Jardin des Plantes d'Angers*, 1 vol. in-18, Angers, 1809. *Supplément à la flore du département de Maine-et-Loire*, 1 vol. in-12, Angers 1812.

Digitized by Google

« Accepte l'offre faite par M. Bastard et le nomme conservateur du Cabinet d'Histoire naturelle, en remplacement du sieur Renou, décédé. »

Aucun document ne nous est parvenu relatif à la direction de Bastard; il semble que, faute de temps[1], le directeur du Jardin des Plantes s'occupait beaucoup plus de cet établissement que du Musée dont il n'était que provisoirement le directeur. D'ailleurs, le 15 novembre 1814, Mgr Charles, évêque d'Angers, entame des pourparlers avec la Mairie en vue d'obtenir les bâtiments de l'ancien Grand-Séminaire en échange des bâtiments Saint-Serge, qui sont devenus la propriété du diocèse par un décret du 17 avril 1806.

Ces pourparlers n'aboutirent pas, mais, la question restant pendante, les travaux du Musée furent suspendus. Enfin, durant la chute de l'Empire et les Cent Jours « et jusqu'à l'évacuation entière des troupes étrangères, le Musée est exactement et irrévocablement fermé ».

La Restauration amène avec elle un changement complet dans les rangs des fonctionnaires; Bastard, qui était membre du Bureau central de la Congrégation angevine, avait signé avec ses collègues, le 7 mai 1815, le pacte fédéral du département de Maine-et-Loire en faveur de Napoléon; aussi, le 19 avril 1816, Antoine-Charles-Marie-Robert est nommé directeur du Musée, mais il ne peut accepter. Le 20 mai 1816, le baron de Wismes, préfet de Maine-et-Loire, prend une décision portant que le sieur Bastard, directeur du Jardin des Plantes, doit cesser ses

[1] M. O. Desmazières, dans son travail : *La Géologie, la Minéralogie et la Paléontologie au Musée d'Histoire naturelle d'Angers* (Angers, Germain et G. Grassin, 1898), relève ce fait que Bastard possédait un cabinet de minéralogie d'un très grand prix, d'après les journaux du temps, le plus beau et le plus riche qu'un homme puisse posséder, ce qui ferait supposer que le défaut de temps, et non le manque de goût pour cette science fit négliger par Bastard les collections du Musée.

Digitized by Google

fonctions, et, le 31 mai, le maire De Villemorge prend un arrêté portant que « la nomination du sieur Bastard à la place de conservateur du Cabinet d'Histoire naturelle est révoquée ».

Bastard écrit au maire d'Angers une protestation dont les termes semblent devoir confirmer l'opinion que Bastard s'occupait beaucoup plus du Jardin des Plantes que du Musée d'Histoire naturelle; en effet, il ne dit mot des travaux qu'il a exécutés ou fait exécuter dans cet établissement.

Le 20 juillet 1816, Bastard présente à Toussaint Grille, bibliothécaire de la ville d'Angers, nommé commissaire pour la remise du Cabinet d'Histoire naturelle, « tout et chacun des objets portés tant au compte qu'aux notes additionnelles et supplémentaires de l'inventaire ». Toussaint Grille observe, toutefois, « que, sur la totalité des objets, il en est un assez grand nombre qui s'y trouvent sous une dénomination étrangère à celle qui lui est propre ». Bastard laissait « en pur don » à l'établissement plusieurs objets, « notamment cinq boîtes d'insectes et papillons; 2° une énorme table de grès-squartzeux, couverte d'empreintes végétales exotiques, morceau réputé précieux ».

Enfin Bastard laissait au Musée une boîte de coquilles et une d'œufs d'oiseaux du département. Ces deux boîtes provenant d'un héritage fait en commun avec Millet de la Turtaudière.

Le 31 mai 1816, M. de Villemorge charge Toussaint Grille de la direction par intérim du Musée d'Histoire naturelle. Il y reste d'ailleurs peu de temps car, dès le 19 octobre 1816, le chevalier Richard de Tussac est nommé directeur, Grille dans des notes sur le Cabinet d'Histoire naturelle d'Angers, adressées au préfet de Maine-et-Loire en janvier 1817, traite le chevalier de Tussac de « célèbre savant si connu dans la capitale »,

Digitized by Google

toutefois aucun document ne nous reste sur ce haut personnage, car sous la Restauration loin du roi est égal à loin des faveurs, aussi de Tussac reste à Paris où il était d'ailleurs appelé par la publication de sa *Flore des Antilles* de sorte qu'il s'occupe très peu de ses nouvelles fonctions, il dirige de loin le Musée faisant, il faut croire, des dépenses exagérées, puisque le 3 décembre 1818 on lui défend « de faire des dépenses non arrêtées ». La conséquence la plus grave de son absence d'Angers fut la perte, pour le Musée, des fossiles et empreintes du Cabinet d'un sieur Berthe, relieur, dont il ne put suffisamment examiner les collections proposées.

Ce fut sous la direction de de Tussac que le Musée d'Antiquités fut séparé du Musée d'Histoire naturelle.

Pendant les absences du Directeur, c'est Guilloteau qui est le grand maître du Musée, il s'adjoint le sieur Beaujan-Dupont qui demande la survivance de Guilloteau le 24 février 1820. Pour la mairie et l'Administration départementale, c'est Grille qui remplace officieusement de Tussac lorsqu'il en est besoin, ainsi que nous le montre les notes déjà signalées de 1817[1]. En 1821 Richard de Tussac s'adjoint Desvaux, homme d'une grande valeur qui commence immédiatement la mise en ordre des collections. Le 29 mars 1822, Guilloteau devenu trop vieux est mis à la retraite et Beaujan-Dupont lui succède.

Guilloteau laissait le Musée dans un désordre tel que le 20 mars 1822 Desvaux écrit :

« Monsieur le Maire,

« J'ai fait le recollement des objets dépendant du cabinet d'Histoire naturelle..., j'ai trouvé que M. Guilloteau avait

[1] Dans ces notes il copie un rapport antérieur de Guilloteau et surtout la description insérée dans l'*Annuaire de Maine-et-Loire*. Il termine par une demande des principaux objets qui manquent au Musée.

Digitized by Google

mis dans la garde de ces objets une impéritie telle que vous étiez en droit de l'attendre, et il y a quelques objets qui ne sont pas trouvés; cela est indépendant de lui car je présume que quelques échantillons de Minéralogie ont dû être soustraits par toute autre main que la sienne, ou bien les objets qui en tiennent lieu ne s'y trouvent que par faute de connaissance de la nomenclature.

« Cet état de chose me convainc de la nécessité de refaire un catalogue général du Cabinet et c'est à ce catalogue que je travaille et dicte à M. Dupont.

« DESVAUX. »

A la suite de cette lettre, le Maire d'Angers prend l'arrêté suivant le 11 avril 1822 :

« Nous, Maire de la Ville d'Angers,

« Ayant reconnu combien il serait avantageux à la prospérité du Cabinet d'Histoire naturelle de cette Ville d'en confier la surveillance et la direction à un professeur instruit dans cette partie importante de la science et ayant fait longtemps des recherches inutiles pour remplir ce but;

« Considérant l'assiduité avec laquelle M. Desvaux, professeur attaché au Jardin botanique d'Angers, a bien voulu, sur l'invitation de l'Administration, donner ses soins à notre Cabinet qui renferme une collection précieuse mais trop négligée depuis plusieurs années et dans le classement de laquelle il existe un grand désordre;

« Considérant que le soin avec lequel il s'est déjà occupé de ce travail et la constance avec laquelle il le continue sont une preuve que le Cabinet d'Histoire naturelle de la ville ne peut être dirigé par un homme plus capable et qui y apporte plus d'intérêt, arrêtons :

« ARTICLE PREMIER. — M. Desvaux est nommé Conservateur du Cabinet d'Histoire naturelle de la Ville.

Digitized by Google

« Art. 2. — Il veillera avec soin à ce que le gardien du Cabinet s'acquitte fidèlement des obligations qui lui sont imposées tant pour la conservation intacte de la collection, son entretien dans la plus grande propreté, et il tiendra un catalogue suivant les différents règnes, de tous les objets existants au Cabinet, il sera fait tous les six mois par lui sur le catalogue, une annotation exacte des nouveaux sujets, il fera également mention de ceux qui, avec le temps, viendraient à se perdre.

« De Villemorge, maire. »

Le 1er juillet suivant, M. de Tussac donne sa démission. Desvaux commence par faire révoquer, le 6 juillet, Dupont, et fait nommer sous-directeur le sieur Cottin.

Nous trouvons en Desvaux un digne successeur de Merlet La Boulaye et de Renou, mais diverses circonstances ainsi que nous le verrons vont l'empêcher de faire autant qu'il aurait pu pour le Musée.

Desvaux continue le classement commencé en 1820, mais un projet de translation du Musée va venir l'arrêter.

Par une lettre au préfet en date du 29 mai 1823, l'évêque d'Angers, Mgr Charles, reprend avec la ville les pourparlers de 1814. La transaction est en bonne voie et, le 13 juin 1823, l'architecte-voyer de la ville d'Angers fait un rapport sur les bâtiments de l'ancienne abbaye Saint-Serge. Dans ce rapport nous voyons qu'en cas où l'échange du Séminaire aurait eu lieu on aurait fait construire pour le Musée d'Histoire naturelle une galerie semblable à celle longeant l'église Saint-Serge. Ce projet fut bien accueilli de la Municipalité, mais l'exécution en fut remise à deux ou trois ans, par suite de l'état des finances.

Quatre ans plus tard on reprend cette question pendante depuis 1794. L'Évêque d'Angers demande au Conseil municipal l'échange de l'ancienne abbaye de Saint-Serge contre les bâtiments du Grand-Séminaire. Le Consei.

Digitized by Google

Abbaye St-Serge _ Projet de transfert du Musée d'Histoire Naturelle (1824)

Plan au 0m0010 par mètre

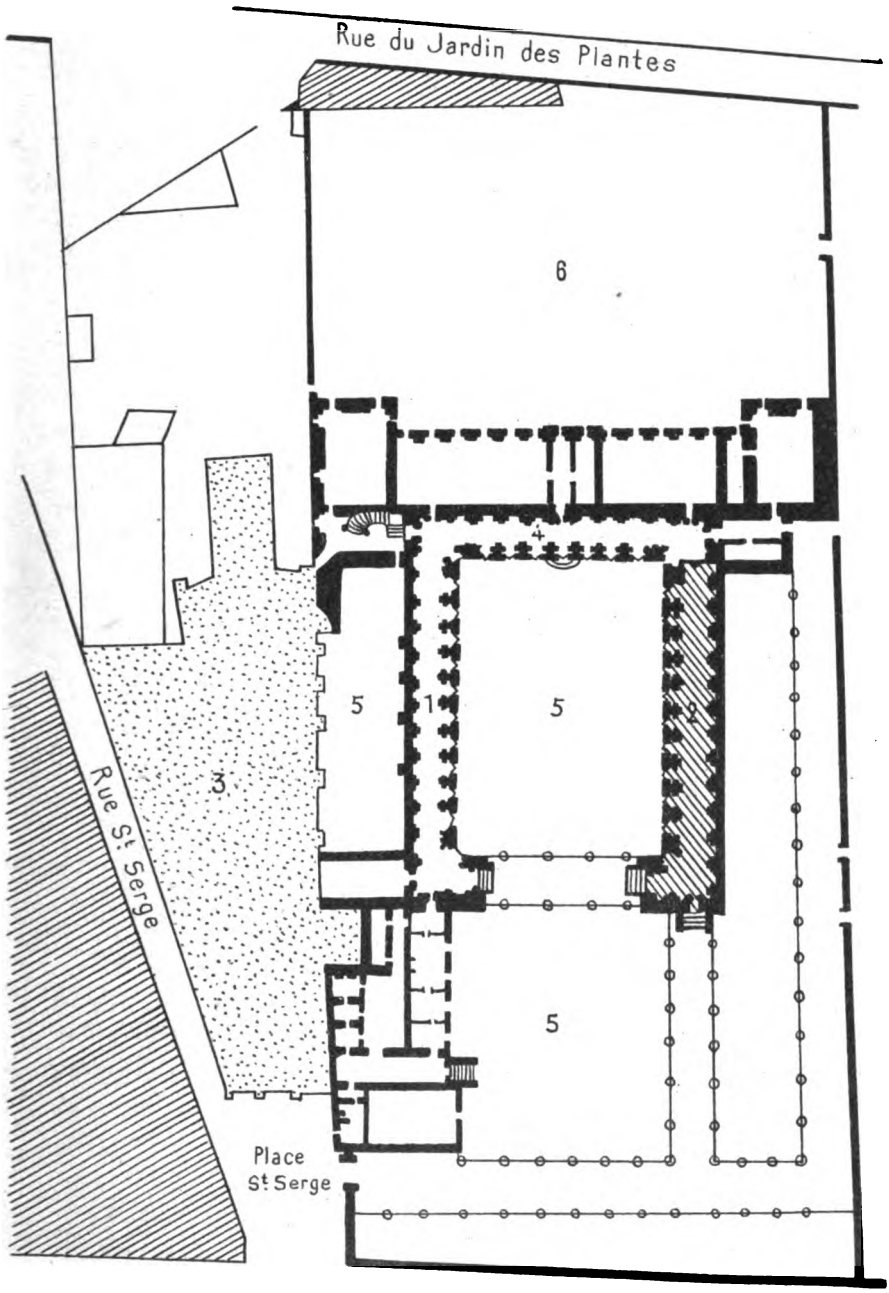

1 _ *Galerie longeant St Serge.*

2 _ *Galerie projetée en 1824 pour le Musée d'Histoire Naturelle.*

3 _ *Eglise et cure St Serge.*

4 _ *Cloitre.*

5 _ *Cours.*

6 _ *Jardin.*

Digitized by Google

Digitized by Google

municipal appelé à répondre sur cette demande considère que les avantages seraient tout entiers du côté du diocèse; les inconvénients pour la Ville seraient nombreux et le Maire d'Angers les énumère dans sa réponse du 23 avril 1827 à Mgr l'évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques et grand maître de l'Université royale. Il commence par montrer les avantages que retireraient le diocèse d'un tel échange, puis passant à ceux de la Ville il dit :

« Les avantages que la Ville peut se promettre par la cession du séminaire actuel (ancienne maison Saint-Serge) sont faibles comparativement. Ils consistent principalement à procurer à la Ville la jouissance d'un bâtiment assez beau, suffisant pour l'emploi auquel il serait consacré et dont le jardin, fort rapproché de celui des plantes, qui existe dans un très bon état, en deviendrait une annexe fort utile pour la science et très agréable au public. Mais ces convenances dont je ne chercherai pas à affaiblir les agréments, sont tellement balancées par la dépense qui résultera par la Ville du déménagement (des livres de la Bibliothèque, des tableaux et statues du Musée, etc.) des diverses collections du Cabinet d'Histoire naturelle, par l'encaissement et transport de ces objets, par leur replacement et surtout par les frais qu'il faudra faire pour disposer en vastes salles une maison distribuée par classes et par petites chambres ou cellules, en un mot pour une destination si différente de celle qu'elle a reçue jusqu'à ce jour, cette dépense, Monseigneur, paraît au Conseil municipal une charge si pesante pour la Ville qui en a tant d'autres à supporter que, malgré son désir de seconder, autant qu'il est en son pouvoir, les vœux de notre honorable prélat pour le bien de la religion et celui du diocèse, il ne pourrait accéder à cette proposition d'échange qu'autant qu'il serait accordé à la Ville sur les fonds du Minis-

Digitized by Google

tère des affaires ecclésiastiques une somme d'au moins 15.000 francs et qu'il serait pourvu, sans l'intervention de la Ville, au logement de M. le Recteur et de MM. les Inspecteurs de l'Académie auxquels on a accordé jusqu'à ce jour cette faveur dans l'ancien Séminaire. Certes, la compensation demandée sera jugée aussi juste que modérée par votre Excellence si elle veut bien considérer d'une part que la cession à faire par la Ville et l'abandon à faire à celle-ci par le gouvernement du Séminaire actuel sera pour la première l'occasion d'une dépense d'au moins 60 000 fr. tandis que le Gouvernement épargnera au moins la moitié de celle qu'il aurait à faire pour l'agrandissement indispensable du bâtiment de Saint-Serge. Bénéfice de 50.000 fr. au moins. »

Le diocèse d'un côté et le Maire d'Angers de l'autre nomment chacun pour estimer d'une part l'ancienne abbaye Saint-Serge, d'autre part le Grand-Séminaire un architecte-expert. Le 18 septembre 1827, ces deux architectes font un rapport commun accompagné du devis des dépenses à effectuer. De ces devis il ressort que l'abbaye Saint-Serge a une plus-value de 19.647 francs.

Le Conseil municipal accepte l'échange moyennant une somme de 15.000 francs qui sera demandée à son Excellence le Ministre des affaires ecclésiastiques.

Le 7 janvier 1828, M. Lefeubvre, juge de paix, est nommé par le Préfet pour procéder à l'enquête au sujet de l'échange projeté entre le diocèse et la Ville. A cet échange il n'y eut que deux opposants et le 25 février 1828, se fondant sur de nombreuses considérations, en l'absence du Préfet siégeant à la Chambre des députés, le Conseiller de Préfecture : « Estime que dans l'intérêt de l'humanité, de la religion et des Arts, il y a lieu d'autoriser l'échange proposé par Monseigneur l'Évêque d'Angers. » L'échange allait donc avoir lieu lorsque, le 26 avril 1828, le Ministre

Digitized by Google

de l'Intérieur, dans une lettre au Maire d'Angers, fait ressortir les inconvénients suivants :

Transport et placement des objets d'art : 50.000 francs. Pour compenser cette dépense, on avait fait valoir :

1° La plus-value du bâtiment cédé à la ville : 19.647 fr. ;

2° L'indemnité de 15.000 francs que l'on espérait obtenir de Monseigneur le Ministre des affaires ecclésiastiques au profit de la caisse communale. Cette compensation n'est qu'hypothétique;

3° 16.000 francs de réparation pour le Musée actuel, mais ces 16 000 francs augmentent d'autant la valeur du local, par suite la plus-value tombe à 3.647 francs, somme de beaucoup inférieure au montant des dépenses.

En outre, pour l'échange, l'évêque d'Angers réclame les bâtiments Toussaint où se trouve présentement la Manutention.

Le projet d'échange n'est pas toutefois complètement abandonné, et ce n'est qu'en 1831 qu'il paraît ne devoir pas aboutir [1].

Le projet d'échange paraissant abandonné Desvaux écrit aux conseillers municipaux :

« Messieurs,

« L'augmentation si rapide des collections de votre musée d'histoire naturelle, rend les dispositions du local actuel si peu propres à en faire valoir toute l'étendue et l'importance que si depuis plusieurs années il ne se fut pas agi d'un projet de translation, j'aurais sollicité les moyens de pourvoir plus convenablement à l'état des choses. Cette translation à Saint-Serge paraissant abandonnée, toute intéressante qu'elle serait, je pense, Messieurs, que dans

[1] Si nous devons regretter pour le Musée l'abandon de ce projet d'échange, au point de vue architectural il est heureux que le projet n'ait point abouti car l'architecte chargé de l'estimation des bâtiments dit en parlant de la tourelle : Cet escalier en pierre est d'antique construction et usé de vétusté.

Digitized by Google

le local actuel vous pourriez obtenir pour toutes vos collections scientifiques et d'art l'étendue nécessaire, en faisant compléter l'aile de l'ouest ce qui pourrait donner deux vastes salles.

« Dans l'état actuel des choses, pour ce qui concerne les collections qui me sont confiées il serait possible en supprimant le laboratoire actuel et en le transportant près du logement du préparateur, en supprimant un léger pan qui sépare la première salle du couloir, il serait possible, en construisant en outre quelques armoires, et utilisant celles existantes, de créer une première belle salle au devant de la grande actuelle, renfermant les principales collections. Mais en attendant, Messieurs, que ces améliorations puissent être exécutées, si vous les adoptiez, il est urgent de pourvoir à la construction de deux armoires vitrées pour placer convenablement des objets qu'on ne peut renfermer en ce moment. »

Le travail de Desvaux est encore entravé par l'état des planchers qui est tel que pendant la fin de 1827 et le début de 1828 le musée est fermé. Ce n'est que le 5 novembre 1828 qu'a lieu la réouverture avec précaution du cabinet d'histoire naturelle, le musée n'est public que le jeudi pendant trois heures, et pour éviter tout encombrement les jours de foire on place au musée deux sentinelles. Le 10 juin 1830 on ferme le musée pendant toute la durée de la foire du Sacre. De 1831 à 1833, profitant du mauvais état du plancher, Cottin fait payer pour entrer au musée, sous prétexte d'écarter la foule et de ne pas laisser entrer plus de trente personnes à la fois. Toutefois, aucune réparation n'est faite au musée.

En 1835, les rapports entre la mairie et Desvaux deviennent de plus en plus tendus, dès le 6 janvier 1835, une commission, nommée par le maire et composée de MM. Guitet, Oriolle, A. Fourier, examine le cabinet d'his-

Digitized by Google

toire naturelle et demande au directeur un inventaire complet des collections, mais cet inventaire[1] ne peut avoir lieu que lorsque l'administration aura fourni les armoires indispensables pour placer tout ce qui concerne les collections de minéralogie et de conchyologie. La commission profite aussi de la circonstance pour diminuer d'un quart un mémoire de coquilles achetées par Desvaux à un sieur Portier[2].

Le rapport de la commission, tout en n'étant pas aussi élogieux qu'il aurait pu être pour le savant directeur du musée, ne lui est pas défavorable. Desvaux va pouvoir continuer tranquillement son œuvre, aidé par Cottin, puis, celui ci, devenant infirme et étant admis à la retraite, le 8 mai 1835, par son successeur Guillaume Renaud[3], taxidermiste remarquable par son savoir faire et son habileté, lorsque la municipalité se décida non seulement à fournir les armoires réclamées, mais encore à agrandir le musée, d'où changement complet dans la disposition des collections, par suite le musée est fermé depuis septembre 1835, jusqu'en avril 1836.

Desvaux fait disposer une grande salle comprenant tout l'espace correspondant au vestibule et à la galerie de droite du musée de peinture actuel. Cette grande salle était fort bien éclairée par une rangée de fenêtres qui régnait au-dessus de l'entablement des armoires indépendamment de six autres fenêtres à hauteur d'appui. Malheureusement c'était une salle carrelée, ce qui produisait une poussière préjudiciable aux collections. De plus, les poutres irrégu-

[1] Il est à refaire entièrement.

[2] Nous trouvons là l'origine de l'une des fonctions de la commission actuelle de contrôle et de surveillance.

[3] Renaud né en 1792, ancien sergent au 67e régiment d'infanterie de ligne, fit partie du corps expéditionnaire d'Afrique, puis s'installa pâtissier-traiteur à Poitiers où il fit de mauvaises affaires. En 1822 il se lança dans la taxidermie où il ne tarda pas à acquérir une grande réputation.

Digitized by Google

lières du plafond étaient simplement badigeonnées à la chaux, de sorte que des parcelles de badigeon tombaient sans cesse.

Malgré tout, l'adjonction de cette salle était un progrès sensible, aussi le 31 mars 1836, Farroux, adjoint au maire d'Angers, fait insérer dans le *Journal de Maine-et-Loire* l'avis suivant :

« Les dispositions qu'il a fallu prendre pour réunir une grande salle à la galerie unique dans laquelle était contenu autrefois le muséum d'histoire naturelle; et le travail de classement qui a été la conséquence de ce changement, en ont fait suspendre pendant longtemps l'entrée au public. Aujourd'hui tous les empêchements sont levés. Le maire d'Angers annonce donc, avec plaisir, qu'à partir de dimanche prochain, 3 avril, ses concitoyens seront admis, comme par le passé, à visiter cet établissement les dimanches et jeudis de chaque semaine de midi à 3 heures.

« La partie des minéraux a reçu un accroissement assez considérable, dû en partie à un envoi gratuit du muséum de Paris.

« A l'Hôtel de Ville d'Angers, le 31 mars 1836.

« Pour le maire : FARROUX, adjoint. »

Dans cet avis, Farroux ne nous donne la provenance que d'une partie de la nouvelle collection de minéralogie; quant à l'autre, la plus considérable, il la passe sous silence, parce qu'elle provient de la générosité de Desvaux. Celui-ci, mécontent du procédé, fait paraître, le lendemain, à la même place et dans le même journal, l'avis suivant :

« Muséum d'Histoire naturelle d'Angers.

« Bien que le Muséum d'Histoire naturelle puisse encore exiger quinze à dix-huit mois de travail pour son organisation définitive et l'établissement de la nomenclature de tous les objets mis en exposition, cependant, dimanche

Digitized by Google

3 avril, à 11 heures du matin, le public sera admis à le visiter, ainsi que les dimanches et jeudi suivants, et à jouir des avantages procurés par l'Administration de cet établissement, par l'extension remarquable d'une salle entière qui vient d'être créée et dans laquelle ont pu être organisés convenablement tous les objets composant maintenant la riche collection minéralogique, *augmentée de 1.800 morceaux, provenus de la collection du Conservateur et dont il a fait don à la Ville, ainsi que de toutes ses autres collections.*

« Encore quelques travaux et la ville d'Angers devra se considérer comme l'une des villes des départements de France ayant le plus riche musée d'histoire naturelle et qui sera, plus tard, lorsque les sciences physiques et naturelles auront regagné le rang qu'on leur a fait perdre depuis trente ans, un moyen de grande instruction. *Une collection minéralogique de Maine-et-Loire, faite par les soins du Conservateur, qui a parcouru le département dans tous les sens, depuis quatorze années*, vient ajouter à l'intérêt des collections, mais ne pourra être bien exposée que par des travaux postérieurs, la place manquant en ce moment, bien que le local ait une salle de 14 mètres de plus que par le passé.

« DESVAUX. »

Le lendemain 2 avril, nouvel avis de Desvaux, cette fois, dans le journal l'*Indépendant*; Desvaux y déclare que « les travaux nécessités par l'organisation nouvelle, tout en n'empêchant pas le public de visiter le Musée, demandent encore 18 à 20 mois ».

Il ne faut donc pas ajouter entièrement foi à l'article qu'il inséra, le 29 avril 1836, dans le *Journal de Maine-et-Loire*, article où « il se plaît à reconnaître que, sans cesse, l'Administpation a secondé la sollicitude du Conservateur, ce qui a soutenu son zèle pour répondre à la

Digitized by Google

confiance qu'on lui manifestait ». D'ailleurs, que n'aurait pas fait Desvaux pour obtenir un agrandissement de ce Musée « qu'il affectionne et dont l'amélioration est sa plus constante préoccupation ».

Le 1er mars 1837, Desvaux écrit au Maire, lui montrant l'état défavorable des collections par suite du manque d'armoires :

« 1° L'ornithologie est exposée d'une manière confuse et l'ornithologie départementale n'est pas exposée isolément, ainsi que le désirerait le Directeur;

« 2° La belle collection de madrépores est trop confuse, à raison de ce qu'elle n'a pas l'entier usage de l'espace qui lui est destiné, elle est gênée par des objets qui doivent composer une armoire distincte lorsqu'il y en aura de disponible;

« 3° Les poissons, qui peuvent composer deux armoires, sont à la poussière dans le magasin;

« 4° La minéralogie départementale, que le Directeur a donnée au Cabinet, est composée de 1.100 morceaux, elle est cataloguée et numérotée, à la vérité, mais elle est sur cinq rangs de profondeur et, par cela même, de nul usage pour l'étude;

« 5° Le travail d'organisation des fossiles (plus précieux, bien que moins brillant que beaucoup d'autres parties du même établissement) est de toute impossibilité, faute d'espace et d'armoires;

« 6° La minéralogie générale, augmentée de 1.800 morceaux, déposés par le Directeur dans l'établissement, avec l'intention de les abandonner, sera trop gênée, si j'en juge d'après le travail de réorganisation définitive de la première armoire que je viens de terminer.

« 7° Enfin, la curieuse conchyliologie, augmentée des collections du Directeur et grossie de riches acquisitions obtenues à peu de frais, manque de place suffisante. »

Digitized by Google

Desvaux termine cette lettre en proposant au Maire d'abattre une cloison existant au fond du Cabinet d'Histoire naturelle et de gagner ainsi 8 mètres.

Au lieu de donner suite à la demande de Desvaux, la municipalité, continuant sa politique de parti pris et de soupçon vis à vis du Directeur du Cabinet d'Histoire naturelle, crée, le 6 janvier 1838, une Commission de surveillance et d'enquête. L'arrêté est ainsi conçu :

« Nous, Maire d'Angers, membre de la Chambre des députés, considérant que le jardin botanique et le Muséum d'Histoire naturelle de cette ville ont été créés non seulement comme objets d'agrément et but de promenade pour les étrangers et les habitants de la cité, mais encore et bien plus comme établissement d'utilité publique, où le naturaliste, l'agriculteur, l'horticulteur et le simple amateur puissent rencontrer tout ce qui peut les intéresser et les instruire en les mettant constamment au courant des sciences que ses utiles fondateurs sont appelés à faire connaître et propager.....

« Considérant que, pour atteindre ce but, il importe essentiellement que les nombreuses collections des deux établissements soient classées et le cours spécial professé d'après la méthode du jardin du roi de Paris,..... que des catalogues dressés suivant les mêmes bases constatent les richesses qu'ils recèlent, afin que l'Administration et le public soient en tout temps à même de les consulter....

« Persuadé que la formation d'une Commission d'enquête, composée d'hommes instruits et spéciaux, sur le zèle et la coopération desquels l'Administration puisse compter, aura pour résultat de faire apprécier le véritable état des deux établissements précités, tant sous le rapport du matériel que sous celui du personnel..... De l'avis de MM. les Adjoints, arrêtons :

Digitized by Google

« ARTICLE PREMIER. — Une commission spéciale, composée de 9 membres, sera appelée à examiner le jardin botanique, sa bibliothèque et le muséum d'histoire naturelle d'Angers, afin de constater le véritable état de l'un et de l'autre de ces établissements.

« ART. 2. — Cette commission demeure composée de MM. Guépin, docteur-médecin, Bigot, docteur-médecin, Gaultier-Goupil, propriétaire, Guitet, pharmacien, Oriolle, jeune, pharmacien, tous les cinq, membres du conseil municipal, MM. Lebreton aîné, pépinièriste, Leroy André, pépiniériste, Lebreton, pharmacien, et Cadot, ancien pharmacien, tous les quatre membres du conseil de salubrité publique.

« ART. 3. — La commission aura à répondre aux questions suivantes :

« 1°, 2°, 3°.....

« 4° Les collections du jardin botanique et du musée sont-elles classées d'après les méthodes du jardin du roi, de Paris;

« 5°.....

« 6° Les catalogues du jardin botanique, ceux du musée réclamés constamment, mais inutilement, par l'administration, depuis 1820, existent-ils? Sont-ils classés d'après la méthode précitée, s'ils ne sont pas faits, quelles causes se sont opposées à leur confection;

« 7° S'il est vrai, comme on croit s'en apercevoir, que les collections diverses aient cessé de s'enrichir dans quelques-unes de leurs parties et subissent annuellement des pertes sensibles, à quoi doit-on l'attribuer? Est-ce défaut de soin, négligence dans l'emploi des moyens de conservation *ou incapacité des personnes chargées du service?* Est-ce à cette circonstance que l'on doit attribuer l'abandon dont les deux établissements sont l'objet, de la part des hommes généreux qui, autrefois, étaient toujours prêts à

Digitized by Google

s'imposer des sacrifices dans l'intérêt de la science? S'il en était ainsi, comment pourrait-on y remédier?

« ART. 4. — Afin de mettre la commission à même de remplir la mission dont nous espérons qu'elle voudra bien se charger, la correspondance et toutes les pièces concernant le jardin botanique et le musée d'histoire naturelle susceptibles de l'éclairer sur le but et l'objet de cette mission, seront mises à sa disposition.

« A l'Hôtel de Ville d'Angers, le 6 janvier 1838.

« CHEUX, adjoint. »

Combien l'article 3, principalement dans son paragraphe 7, nous porte loin de la lettre du 20 janvier 1806, lettre où Joubert-Bonnaire, alors maire d'Angers, félicitait Renou de son zèle et de son ardeur et surtout combien, avec lui nous nous sentons loin de l'arrêté du 11 avril 1822 nommant Desvaux directeur du musée d'histoire naturelle. Le mauvais vouloir d'une partie de la municipalité va entraver les progrès incontestables du musée. C'est ce que comprirent les membres de la commission qui, le 16 janvier, donnent leur démission. Le maire ne se tient pas pour désarmé et, le 10 février 1838, il écrit à Renaud la lettre suivante :

« MONSIEUR,

« Il résulte, du travail qui s'opère en ce moment au Muséum d'Histoire naturelle, dont la garde vous est confiée, que beaucoup d'objets en sont sortis sans que rien ne constate pour quel usage, soit avant votre entrée en exercice, soit depuis.

« Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes des instructions relatives à la tenue de cet établissement, personne, *même M. le Directeur, n'a le droit de rien y prendre sans une autorisation de l'Administration* et

Digitized by Google

que l'infraction commise à ces instructions est de nature à compromettre votre responsabilité, s'il était prouvé qu'elle a eu lieu depuis que vous occupez le poste de sous-conservateur; vous devez donc veiller avec le plus grand soin à ce qu'on n'enlève absolument rien des collections que renferme le Musée.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

« CHEUX, adjoint. »

Deux jours plus tard, nouvelle lettre, dans laquelle le Maire revient à la charge et défend à Renault de laisser sortir du Cabinet « quelque objet que ce soit, fusse le Directeur qui se permît de vouloir le faire ».

Desvaux ne répond pas à de pareilles attaques; d'ailleurs, il lui suffit de voir le public rendre pleinement justice à son savoir et à son habileté. Pour compenser les attaques de la Municipalité, il lui suffisait d'un article comme le suivant, paru le 22 février 1838, dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le Cabinet d'Histoire naturelle lui-même s'agite dans ses combles et reçoit un aspect savant et coquet des mains de son laborieux préparateur; mais aucune allocation extraordinaire n'a été votée, du moins que nous sachions, pour son embellissement. Il n'a pas eu, cette année, la même part que les autres établissements scientifiques aux faveurs de l'autorité; à nous donc, qui, naguères, avons remercié le Conseil municipal de sa sollicitude pour cet utile Muséum, à nous d'élever la voix en sa faveur.

« Ce qui manque surtout à notre Cabinet d'Histoire naturelle, c'est son développement, c'est l'étendue, quand il serait si facile de lui en donner, puisqu'il existe, auprès de la salle actuelle des minéraux, deux grandes pièces, l'une de 25, l'autre de 60 pieds de longueur. L'une serait

Digitized by Google

réservée à l'anatomie comparée et visible par carte. La plus grande serait réservée pour notre galerie minéralogique; là, nous exposerions aux regards des curieux et des étudiants les 5.000 échantillons de minéraux que nous devons presque entièrement au zèle infatigable de M. Desvaux et qui, faute d'espace et d'armoires, restent les uns derrière les autres, dans un ordre peu convenable.

« Dans la salle de Zoologie, à remplacer :

« Quelques mammifères, dont la peau pelée et perdue de vétusté ne leur laisse plus guère figure animale. Les poissons, faute d'espace, sont relégués dans un réduit obscur inaccessible au public. La collection de crustacés est telle qu'il est étonnant que les deux ou trois crabes, langoustes ou homards, chargés de représenter cette classe d'animaux, osent encore paraître en public dans l'état où ils sont.

« La collection de coquillages est digne de sa destination, de la munificence de la Ville et des soins de son habile conservateur. »

Non seulement cet entrefilet rendait justice à Desvaux, mais encore il venait utilement soutenir ses réclamations auprès de l'Administration. En effet, le 1er mars, l'adjoint Cheux fait insérer dans les journaux l'avis suivant :

« L'Administration municipale étant en mesure de faire exécuter les travaux votés à la fin de 1837 pour l'agrandissement du Muséum d'Histoire naturelle, le Maire de la Ville prévient le public que cet établissement cessera d'être ouvert jusqu'à l'achèvement de ces travaux, à partir de lundi prochain, 5 mars. »

D'ailleurs les travaux annoncés ne furent pas exécutés et il faut attendre le 7 septembre 1838 pour entendre reparler d'agrandissement. Nous trouvons en effet, à cette

Digitized by Google

date, le passage suivant d'une délibération du Conseil municipal.

« Malgré quelques Membres du Conseil municipal qui, d'accord avec l'Administration, voulait disposer d'une légère somme pour ne pas priver le public pendant longtemps de la jouissance du Muséum d'Histoire naturelle, la majorité a été d'un avis contraire, elle a proposé d'abandonner le projet de restaurer le bâtiment où se trouve actuellement placé le Cabinet d'Histoire naturelle; 2° d'inviter l'Administration à presser l'étude de projets qui ont pour but la démolition des bâtiments de l'ancien Séminaire, dans lesquels sont placés, avec le Cabinet d'Histoire naturelle, qui serait transféré au Jardin des Plantes, le Muséum de peinture et de sculpture, la Bibliothèque publique et le cours de dessin ; 3° et la construction d'autres bâtiments mieux appropriés à l'importance de ces établissements scientifiques. Cet avis a été pleinement adopté par le Conseil. »

Desvaux n'assistera d'ailleurs pas comme Directeur à la nouvelle installation du Musée car, poussé à bout, il donne malheureusement, pour le Musée, sa démission le 16 mai 1838. La Municipalité, dont le but était atteint, s'empresse d'accepter et, le 2 octobre 1838, le Maire nomme une Commission pour procéder à l'inventaire de ce que Desvaux remettra à son successeur. En même temps que Desvaux disparaissait le projet de translation.

Olivier COUFFON,
Membre de la Commission du Musée d'Histoire naturelle de la ville d'Angers.

(A suivre.)

Digitized by Google

SUR LES CHEMINS DE VENDÉE

(suite)

Nantes

« La ville est grise. A toute heure du jour, un filet aux « mailles légères l'enveloppe et, comme tout voile, sa « trame visible et indistincte a su donner à la figure quel- « conque l'attrait indéfinissable d'un visage voilé.

« C'est une buée de lumière diffuse qui éloigne l'horizon « et le transfigure, une cendre d'eau jetée à travers le ciel « et sur les toits gris qu'elle couvre de sa tristesse un « tulle de pluie fine qui tremble en mille rides à la surface « du fleuve, ou s'applique, frissonnant, aux façades des « maisons. C'est encore le brouillard du matin qui défait « un à un ses voiles gris et laisse la ville arriver lentement « à la lumière du jour, et c'est la brume du soir qui monte « de la vallée de la Loire et se fait douce pour accueillir « Nantes et l'ensevelir dans le sommeil[1]. »

Oui, c'est un voile, et c'est un voile de deuil. La gaîté pimpante de Saumur parlait d'un triomphe. La mollesse, le calme et la douceur d'Angers évoquaient l'idée d'une fête pacifique. La tristesse de Nantes rappelle des malheurs.

Là s'échelonnent des dates fatales que la vaste cité bretonne, sous l'infinie mélancolie de ses brumes, semble

[1] Grandjouan, *Nantes la Grise.*

Digitized by Google

encore pleurer. La défaite de la « grande armée », la blessure mortelle de Cathelineau y marquent la fin des victoires successives dont le Saint de l'Anjou reste le héros. Plus tard, le désastre de Savenay ensanglantera les campagnes nantaises, les débris de l'armée d'Outre-Loire se feront massacrer aux environs de la ville où Carrier étalera ses orgies et ses cruautés. Enfin Charette, vaincu, y viendra recevoir le prix de ses exploits.

Nantes, Nantes la Grise, ville grande et triste, décousue, étalée dans les prairies humides où la Loire, la Sèvre et l'Erdre viennent se rejoindre, à l'orée de la Bretagne, dont s'ouvrent derrière elle et les landes sauvages et les grèves monotones; Nantes, c'est comme le tombeau de l'espérance restauratrice que la Vendée a fait naître et qui vient s'abîmer dans ce mélancolique décor.

Le 24 juin, à midi, après huit jours de repos, l'armée vendéenne prit la route de Nantes. Elle s'était fait précéder d'une sommation, datée du 20 juin et dont les termes révèlent une présomptueuse confiance. Dans le style ampoulé à la mode d'alors, les triomphateurs de Saumur se vantaient de tenir « d'une main le fer vengeur, de l'autre le rameau d'olivier ». Ils posaient leurs conditions. Le drapeau blanc serait arboré sur les murs de Nantes; la garnison sortirait de la ville sans tambours ni drapeaux et prêterait serment de fidélité à la Religion et au Roi; toutes les caisses publiques seraient loyalement déclarées pour qu'il en soit pris possession au nom de Sa Majesté très chrétienne Louis XVII, roi de France et de Navarre; les députés de la Convention, actuellement en mission à Nantes, seraient remis comme otages.

Au lieu de se laisser intimider par cettte proclamation, les Nantais y répondirent par le serment de donner « à l'univers un grand et terrible exemple de ce que peut inspirer à un peuple l'amour de la liberté, la haine de la tyrannie ». Avec le même langage déclamatoire et pom-

Digitized by Google

peux, ils appelèrent à leur secours les départements voisins. Ils élevèrent des redoutes et accrurent le chiffre de leur garnison.

Les Vendéens, sûrs de vaincre, ne se pressaient pas. Le 26, ils bivouaquaient à Saint-Georges-sur-Loire; le 27, à Ancenis; le 28, ils se séparaient en deux colonnes. L'une, sous le commandement de Cathelineau et de d'Elbée, se dirigea vers Nort, pour y passer l'Erdre et pouvoir attaquer Nantes par la route de Rennes. L'autre poursuivit directement son chemin, conduite par Bonchamps et Stofflet. Le 28 au soir, les Nantais aperçurent des feux de bivouac et entendirent les paysans souffler dans des cornes de bœuf pour se rassembler par paroisse. Le 29, fête de saint Pierre, à deux heures du matin, le premier coup de canon retentit. C'était Charette qui le tirait.

Sur les instances de Lescure, le chef de la Basse-Vendée avait accepté de combiner son action avec celle de la « grande armée » que commandait Cathelineau. Attaquée du côté de Rennes par le généralissime et par d'Elbée, du côté d'Angers par Stofflet et Bonchamps, sur la rive gauche de la Loire par l'intrépide partisan qui tenait le pays de Retz, Nantes devait fatalement succomber.

Mais, à sept heures, Charette, qui canonnait depuis l'aube, s'étonne de n'être point soutenu. Il est seul à supporter le feu des assiégés. Qu'y a-t-il? Il était convenu qu'à cinq heures les deux colonnes de la « grande armée » s'ébranleraient. Des événements inattendus, en soi peu importants, décident parfois du sort des batailles. Cathelineau et d'Elbée croyaient passer l'Erdre comme en se jouant; mais Nort était défendu par six cents hommes, deux canons, et, après dix heures de combat dans la nuit, ce ne fut qu'à la découverte d'un gué que les deux généraux vendéens durent de franchir la rivière. A huit heures seulement, ils atteignirent Nantes. Les assiégés avaient

Digitized by Google

eu le temps de se reconnaître, de diriger toute leur artillerie contre celle de Charette et, enfilant avec un de leurs canons la principale rue de Pont-Rousseau, d'y abattre trois fois le drapeau blanc.

Enfin Cathelineau paraît. Il enlève le camp de Saint-Georges, il masse ses soldats sur la route de Rennes, il envahit les faubourgs. En même temps Bonchamps s'élance, prend la porte de Paris, fait de rapides progrès dans le quartier Saint-Clément. Charette, qui s'était retiré, revient à la charge, occupe de nouveau Pont-Rousseau, tandis que l'artillerie de Cathelineau, des hauteurs de Barbin bombarde la ville. La lutte est sanglante, intrépide, sans merci. Fleuriot a une jambe emportée par un boulet, d'Autichamp voit tomber trente-sept de ses canonniers, Cathelineau a deux chevaux tués sous lui, Talmont est blessé. Malgré des prodiges de valeur, les républicains vont être obligés de lâcher pied. Ils commencent à fuir par la route de Vannes.

Un zèle malencontreux arrêta cette débandade. Cathelineau avait décidé de laisser ce passage libre; Talmont, dans sa fougue juvénile, oublia l'ordre ou n'en comprit point la portée. Il fit placer deux canons sur la route de Vannes, courut lui-même, à la tête de sa cavalerie, refouler les fuyards dans la ville.

Les chefs républicains saisissent les conséquences de cette faute et se hâtent d'en profiter. Beysser, qui parcourt les rues sur un cheval recouvert d'une peau de tigre magnifique, rallie les fuyards et les rejette sur l'ennemi. C'est maintenant une mêlée pire que la première. C'est le farouche courage du désespoir luttant contre la ténacité inébranlable de la confiance.

Tout s'est réuni pour arracher à la Vendée cette conquête qu'elle croyait tenir. Le nombre des paysans qui depuis Angers ont quitté l'armée est incalculable. Des paroisses entières ont regagné leurs foyers. L'échauffourée de Nort,

Digitized by Google

en empêchant l'attaque d'être simultanée, l'a rendue moins efficace. Les indécisions de Charette, mal renseigné sur la marche de la « grande armée », ont risqué de la compromettre. L'étourderie de Talmont, en barrant la route aux républicains effrayés, a rendu la résistance acharnée, presque invincible. Malgré tout, Cathelineau triomphera. Il met pied à terre, fait le signe de la croix, lance comme cri de ralliement : « Vive la Religion ! »

Il pénètre dans la ville.

— Nous sommes perdus, les Brigands sont entrés.

Parmi les assiégés le désarroi commence. Ils parlent de se réfugier dans le château. Cathelineau a emporté une barricade. Le voici sur la place Viarmes. Le voyez-vous, l'épée au poing, les yeux flambants, la tête altière ? Rien ne lui résiste. Il est invulnérable. Jallais, Chemillé, Cholet, Beaupréau, Thouars, Fontenay, Saumur, vous allez être dépassés par la prise de Nantes. Le marguillier du Pin-en-Mauges va ouvrir à la Vendée la route de triomphes nouveaux près desquels les victoires passées ne seront rien. La prise de Nantes, c'est l'entrée de la Bretagne, c'est le signal d'un soulèvement général ; c'est Paimbœuf, Indret, tous les postes situés sur la côte depuis la Loire jusqu'aux Sables ; c'est l'île de Bouin et l'île de Noirmoutier. Encore un effort, Cathelineau marche vers la place Bretagne : il va être au cœur de Nantes.

Il chancelle et tombe tout-à-coup. D'une fenêtre, un cordonnier qui tiraille a reconnu et visé le généralissime. La balle a fracassé le coude, est entrée dans la poitrine. Une immense clameur retentit. C'est le signal définitif de la déroute. Les paysans ont perdu leur chef : ils ne veulent plus lutter, ils l'emportent, ils sentent qu'avec cet homme sorti de leurs rangs va disparaître une partie du caractère populaire et sacré de leur entreprise. Vainement les autres chefs essaieront de les rallier. Bonchamps, après d'inutiles efforts, ayant atteint déjà le cours Saint-Pierre, sera forcé

Digitized by Google

de se replier. D'Autichamp, malgré sa ténacité héroïque, devra, pour ne point succomber sous les coups de la cavalerie ennemie, saisir la queue du cheval de Forestier qui l'entraînera dans l'irrésistible mouvement de la retraite. C'en est fait du siège de Nantes. C'en est fait aussi de la Vendée triomphante, unie, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme pour défendre la sainte cause qui la souleva. Cathelineau est emmené à Saint-Florent-le-Vieil, où il vivra quinze jours encore. La blessure qu'il a reçue est doublement mortelle : comme lui, la Vendée ne s'en relèvera pas.

Nantes aussi souffrira du coup fatal qui a frappé la cause vendéenne et son premier chef. Au lieu de Cathelineau, elle aura Carrier. Au lieu du Saint de l'Anjou commandant sur elle au nom de Sa Majesté très chrétienne, elle subira la tyrannie d'un monstre que les plus hardis panégyristes de la Révolution répugneront à admettre au nombre des éléments constituant, d'après eux, ce bloc intangible.

Que sont les fusillades d'Angers à côté des noyades de Nantes? La commission militaire a prononcé, du 30 décembre au 26 janvier, dix-neuf cent soixante-neuf condamnations à mort. Trouvant insuffisante cette hécatombe, Carrier fait égorger des hommes et des femmes sans défense jusque dans les prisons. Il les remplit par des arrestations nouvelles. « Pour n'être pas considéré comme « suspect, il faut avoir des cheveux mal peignés, la tête à « demi tondue, des habillements malpropres et nullement « décents[1]. » Il suffit d'avoir un fils absent, d'avoir caché des jetons armoriés dans un jardin, d'avoir dit « Bonjour Messieurs » à des officiers municipaux, d'avoir fait une plaisanterie spirituelle, ou au contraire d'avoir l'esprit borné, pour être désigné comme victime. Que l'on se soit battu parmi les Vendéens ou parmi les soldats de la République, peu importe si l'on déplaît aux agents du proconsul. La

[1] Histoire anonyme, aux archives de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

guillotine est en permanence sur la place du Bouffay. Il y tombe plus de cent têtes par jour. Le sang coule jusqu'à la Loire; on est obligé de lui creuser un égoût. Des enfants de sept à douze ans sont massacrés à coups de sabre. Des femmes, des jeunes filles, sont fusillées sans jugement. « Je voudrais, dit Carrier, arracher les cœurs de tous les « contre-révolutionnaires et les dévorer. » A l'occasion d'une défaite de l'armée de Charette, il prend cet arrêté :

« Ordre à tous les habitants d'illuminer pour fêter « l'anéantissement des Brigands. Ce soir, tous les citoyens « partageront la joie des vrais sans-culottes, ou ils diront « pourquoi au rasoir national, qui se chargera de leur « faire une dernière barbe. »

Enfin, pour vider plus vite les prisons, on eut recours aux noyades. D'après l'aveu de Carrier lui-même, deux mille huit cents personnes furent précipitées par des bateaux à soupape dans la « baignoire nationale ». Deux mille autres périrent dans l'atmosphère empestée des cachots. Une femme dit avoir vu, dans une seule salle, plusieurs centaines d'enfants mourants. La contagion sévissait sur les gardiens eux-mêmes. « Nantes était « plongée dans une stupeur difficile à décrire. Les navires, « les marchandises avaient cessé de remonter la Loire « et vainement le commerce était parvenu à réaliser « 1.100.000 francs, destinés aux approvisionnements « d'urgence. La plus affreuse disette y régnait, les habi- « tants n'avaient qu'une demi-livre de mauvais pain par « jour. L'épidémie continuait; des prisons, elle était « passée dans la ville; les cadavres restaient sans sépul- « ture et l'odeur infecte qu'ils jetaient menaçait la popu- « lation. Carrier était son bourreau »[1].

Arrivé à Nantes le 22 octobre 1793, cet ignoble représentant de la Convention en partit le 15 février 1794. En

[1] Duchâteillier, cité par l'abbé Deniau, t. III, p. 545.

Digitized by Google

moins de quatre mois, il avait fait trente-deux mille victimes.

Un an plus tard, Nantes était le théâtre d'événements bien différents. Les généraux de la République, reconnaissant l'impossibilité de vaincre, s'étaient décidés à traiter. « On a voulu anéantir la Vendée, disait Canclaux, et c'est « elle qui triomphe. Nos troupes sont épuisées; je crois « plus nécessaire que jamais d'entrer dans une voie de « pacification ». Le 2 décembre 1794, Carnot avait rendu un décret qui promettait la clémence si les Vendéens déposaient les armes. Le 28, Ruelle, représentant d'Indre-et-Loire, résidant à Nantes, parvenait à faire agréer à Charette des propositions pacifiques. Le 6 janvier, les ambassadeurs de la République tiraient le gâteau des rois, au quartier général de Belleville, avec les officiers royalistes. Enfin, le 17 février 1795, après de longs pourparlers, où MM. de Béjarry et de Bruc avaient énergiquement soutenu les revendications de la cause vendéenne, Charette signait, au château de la Jaunais, à une lieue de Nantes, un traité glorieux où la Convention s'humiliait. Le libre exercice de la religion catholique, une indemnité de deux millions, la main-levée du séquestre mis sur les biens des émigrés, la formation d'une garde de deux mille hommes, composée des anciens soldats vendéens, payés par le trésor de l'État, l'exemption de tout impôt, de toute levée d'hommes, de toute réquisition, telles étaient les clauses qu'obtenait l'héroïsme persévérant de cette lutte de deux années.

Pour sceller cet accord, Charette avait promis de se rendre à Nantes, escorté de son état-major. Il y fut reçu en triomphateur. Le 26 février 1795, une salve joyeuse annonçait que le général en chef de la Basse-Vendée allait franchir le pont de Pirmil. Le voici qui s'avance, à cheval, ceint de son écharpe blanche où brillent des fleurs de lis d'or. Cauclaux et Beaupuy, les deux généraux républi-

Digitized by Google

cains, accourus à sa rencontre, l'entourent. Leurs panaches tricolores font cortège à la cocarde blanche. Derrière eux, les officiers des deux partis se mêlent en une cordiale confusion. Les troupes de la garnison font la haie, les acclamations de la foule éclatent. Charette salue la place du Bouffay, où Carrier avait fait dresser la guillotine. Canclaux, Beaupuy, les deux états-majors de ces deux armées françaises s'inclinent respectueusement pour rendre hommage aux victimes et pour flétrir le bourreau. Les cris de : « Vive Charette! Vive la paix! » retentissent. La foule ne peut se lasser d'admirer le héros vendéen. On le conduit à la « Société populaire »; il y prononce un discours haché de frénétiques applaudissements. Au théâtre, on chante un hymne en son honneur. L'enthousiasme témoigné à ce vainqueur n'aura d'égale que la haine qu'on lui crachera au visage quand il reviendra vaincu.

La Convention ne tarda pas à violer le traité de la Jaunais. L'arrestation de La Bouëre, à Jallais, celle d'un officier supérieur de Charette, Allard, invité à dîner chez un adjudant-général et fait prisonnier pendant le repas, au mépris des lois les plus sacrées de l'hospitalité, les dangers qu'eurent à courir MM. de Béjarry et de Scépeaux, envoyés à Paris pour réclamer la fidèle observation du traité, la tentative faite, à Belleville, contre Charette lui-même, par un escadron républicain, entraînèrent une nouvelle déclaration de guerre. Pendant neuf mois encore, le héros s'obstina dans une lutte bientôt sans espoir. Le 24 mars 1796, il n'avait plus que trente-deux soldats. Attaqué par quatre colonnes républicaines, il fonce sur l'ennemi et, trouant ses rangs, parvient à échapper. Blessé d'un coup de feu à la tête, d'un coup de sabre à la main, il tombe épuisé près du bois de la Chaboterie. Les quelques fidèles qui lui restent parviennent à le cacher dans un épais fourré, où, seule, la trahison d'un paysan du voisinage le fait découvrir par les soldats de Travot.

Digitized by Google

Traîné d'abord à Angers, de là embarqué pour Nantes, l'illustre captif arrivait le 28 mars à une heure du matin dans la ville qui, un an plus tôt, lui avait fait une ovation enthousiaste. Aujourd'hui le peuple ne lui réserve que des insultes. On l'oblige à les subir en lui faisant suivre à pied, et tout sanglant, les rues qu'il avait triomphalement parcourues. On l'enferme dans cette prison du Bouffay qu'il saluait naguère avec tant de respect.

Sa condamnation fut brève. Il ne daigna pas se défendre. Il entendit la sentence de mort sans émotion, demanda seulement la grâce d'être absous par un prêtre insermenté. On lui répondit que la loi n'en connaissait pas. Guibert, curé intrus de Sainte-Croix, se présenta pour entendre sa confession. Lâche comme tous ceux qui ont renié leur foi, il voulut exiger qu'on fouillât le prisonnier pour s'assurer qu'il était sans armes.

— Prend-il donc le général des armées catholiques et royales pour un assassin ? s'écria Charette. Qu'il vienne et n'ait pas peur.

— Je viens, Monsieur, dit le prêtre constitutionnel, vous offrir les consolations de la religion chrétienne.

Charette répliqua, avec un mélange de confiance dans le pouvoir sacerdotal et de réprobation pour le schisme :

— C'est pour cela que je vous fais venir. J'abhorre vos principes. Je ne vous connais pas pour un curé légitime, mais je sais qu'à l'heure de la mort vous avez le pouvoir d'absoudre. Épargnez-moi vos exhortations; je ne vous demande que l'absolution de mes péchés.

Il reste deux heures à genoux malgré l'état de faiblesse où ses blessures l'ont jeté.

Il se relève calme, résigné, plein de confiance en Dieu.

Quand l'heure est venue, il sort de sa prison, accompagné du prêtre, récite avec lui le *Miserere*. On le conduit vers la place Viarmes. Charette doit tomber au même endroit que Cathelineau. Mais voici que le funèbre cortège ralentit

Digitized by Google

sa marche tout à coup. Le condamné s'incline. Un signal convenu vient de lui révéler, à la fenêtre d'une maison, la présence d'un prêtre fidèle. Ce chrétien a eu la douloureuse obligation d'avouer ses fautes à un prêtre égaré dont il flétrit les erreurs; il a la consolation providentielle d'être absous par un prêtre dont il vénère la généreuse constance dans la foi.

Arrivé au lieu de son supplice, Charette demande la liberté d'un de ses ennemis, embrasse le curé intrus, le remercie et va de lui-même se placer devant le peloton d'exécution. Alors, retirant sa main blessée de l'écharpe qui la soutient, il étend les bras, puis montre son cœur et commande :

— C'est ici qu'il faut frapper.

Après l'évocation de pareils souvenirs, n'est-ce pas d'un voile de deuil que s'enveloppe la cité? Le Bouffay, la place Viarmes, l'image de Cathelineau mourant et de Charette tombé, le spectre de tant de victimes, la guillotine, la fusillade, les égorgements et la peste au fond des cachots, la Loire rougie de tant de sang et roulant tant de cadavres, n'est-ce pas tout cela qui revit dans la brume de la vallée, qui jette comme une tristesse sur les horizons indécis de la prairie de Mauves? L'Histoire sait choisir ses cadres. Il n'est pas de tableaux plus lugubres, plus poignants que ceux déroulés par Nantes, sous des yeux attachés aux souvenirs vendéens; la mélancolie qui plane sur la ville les sertit harmonieusement. Pour celui qui veut y suivre pieusement la trace de la Vendée meurtrie, plus encore que pour le peintre, l'observateur ou le poète, cette ville restera Nantes la Grise.

Pierre GOURDON.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MENUET DU ROI

Chateauguyon et moi nous étions entrés, au hasard, dans un music-hall des grands boulevards, pour combattre la tristesse morne d'un soir de désœuvrement. Nous ne pouvions trouver pire remède. Dès l'entrée, nous fûmes saisis par l'atmosphère lourde de parfums violents et de tabac, et par l'air d'ennui incurable des habitués, que ne secouent plus ni un couplet risqué ni des tableaux à sensations. Nous nous installâmes, résignés.

Comme nous finissions nos cigares, le rideau se leva sur l'apparition de deux jolies filles, marquis et marquise, dans le costume classique. Sur une attaque lente de l'orchestre, le menuet commença. J'adore ces vieilles danses qu'on ne danse plus ; mais comment en évoquer le charme suranné, dans ce décor criard, au milieu d'une foule dont les appétits tendaient ailleurs? Chateauguyon, comme moi, en avait assez :

— Allons-nous en !

Et, tandis que les deux jolies filles s'évertuaient en révérences et en pas arrondis, nous sortîmes.

— Viens prendre l'air, me dit Chateauguyon, cette parodie de menuet m'a crispé.

— Et, pourtant, mon vieux, si ce n'est pas là, où le verrons-nous danser?

— Chez moi, quand tu voudras. Le menuet est resté une tradition dans ma famille depuis... attends un peu : depuis mon arrière, arrière et encore arrière-grand'mère.

Digitized by Google

— Ah! il y a une histoire là-dessous? Eh bien, viens t'asseoir et dis-la moi.

Ce fut ainsi, à la terrasse d'un café, que j'appris l'histoire de l'arrière, arrière et encore arrière-grand'mère de mon ami, Françoise, marquise de Chateauguyon.

« Ma grand'mère n'était pas une sainte, mais on en faisait peu de son temps. Dans les salons, elle n'admettait que les hommages de bon ton; dans l'intimité, elle acceptait les autres. Son mari se souciait peu d'elle et la laissait courir les petits soupers du Régent. Quelle diable d'époque était-ce donc que celle-là, où toutes les femmes étaient jolies et avaient de l'esprit? J'ai un pastel de cette petite marquise : si je te le montrais, tu en deviendrais amoureux fou. Qu'y avait-il de sérieux, sous sa perruque poudrée? Rien, peut-être; mais n'est-ce pas beaucoup, alors qu'il existe des gens graves pour penser et agir, d'avoir semé à la traîne de sa robe tant de grâce, de jeunesse et de gaîté? Mon cher, aujourd'hui, on ne pense pas plus qu'autrefois, mais on invente de grands mots : c'est une hypocrisie qu'on n'avait pas jadis. Et, parmi les grands mots modernes, on a trouvé celui de fonction sociale. Eh bien! au temps dont je te parle, le bon renom du pays exigeait que la Cour de France éclipsât les autres, et le devoir des dames était d'y briller : c'était leur fonction sociale qu'elles remplissaient et elles le savaient bien, elles qui mouraient au plaisir comme d'autres meurent à la peine. Ma grand'mère était de ces dames là. »

J'étais loin, maintenant, des danses de music-halls et de la foule bête qui passait devant nous! Chateauguyon reprit :

« Elle avait eu bien des caprices, elle n'eut jamais qu'une passion : elle eût quitté le Paradis pour venir dans les salons de Versailles. Et elle dansait à ravir, avec un balancement souple de sa taille longue et de sa robe à paniers, et un sourire! Un soir, le roi, quittant son cercle

Digitized by Google

de belles dames, avait dit : « Je voudrais danser un joli menuet; où donc est la marquise? » La marquise, c'était alors ma grand'mère ; comme plus tard Mme de Pompadour...

« Voilà pourquoi, au palais de Versailles, les grands jardins de Lenôtre me laissent froid comme eux. Je ne vais point y rechercher la trace des idylles disparues; je n'accorde pas un regard aux tableaux où Van der Meulen illustra notre histoire; mais j'aime à me promener dans ces grandes salles où passait la Cour et que traversa mon aïeule. Nous ferons un jour ce pèlerinage; nous évoquerons, dans la galerie des Glaces, les habits brodés, les talons rouges, les dentelles légères des robes, les sujets galants des éventails qui s'inclinaient pour les confidences, toute cette foule parfumée et discrète comme un billet d'amour, tournée vers le fond où le Roi, sous la lumière miroitante des lustres, danse le menuet avec la marquise de Chateauguyon.

« Pendant dix ans le Roi, les hauts seigneurs, les dames, et les généraux qui gagnent des batailles, et les diplomates qui en profitent, et les ministres graves, et les ambassadeurs compassés, tout ce qui parut d'illustre et de brillant à la Cour vit danser ma grand'mère. Elle inspira des passions, répondit à quelques-unes, causa quelques duels et beaucoup de jolis vers : elle était dame de la Cour, elle y jouait son rôle. Elle y donna toute son âme, tout son esprit, toute sa jeunesse. Puis, le jour où elle se sentit vieillir, elle dansa un dernier menuet et, le lendemain, quitta discrètement la Cour. Elle se retira dans ses terres de Bretagne, près de Rennes, et on ne parla plus d'elle à Versailles. C'était ce qu'elle voulait : les femmes de ce temps-là, mon cher, étaient des femmes de goût. Elle ne connut point Mme de Pompadour, elle ignora la du Barry et acheva de vieillir parmi ses souvenirs.

« Un jour — oh! bien longtemps après — le Roi vint

Digitized by Google

en Bretagne; la Cour le suivit et, comme il était à Rennes, on lui parla de Chateauguyon, où était ma grand'mère. Le Roi eut un sourire triste et dit : « Faites demander à Mme la Marquise si elle veut bien me recevoir ». C'était sa jeunesse qui lui revenait en tête!

« Mme la Marquise reçut le Roi : ce fut l'arrivée du prince Charmant dans le palais de la Belle au bois dormant. Le grand parc ouvrit ses grilles, le vieux château s'illumina et, sur les marches du haut perron, les laquais poudrés, à la livrée des Chateauguyon, attendirent, tout raides et torches en mains, l'arrivée du visiteur.

« Ma grand'mère s'était réveillée d'un seul coup. Deux doigts de rouge lui avaient rendu sa jeunesse, et la mouche avait repris sa place familière sur la fossette, fraîche comme jadis. Elle mit sa robe de cour, celle du dernier bal, jeta un coup d'œil à son miroir et sourit : la marquise de Chateauguyon pouvait reparaître devant la Cour.

« Et, quand le Roi, le vieux roi, descendit de son carrosse au bas de l'escalier, il s'arrêta stupéfait devant cette petite marquise qui venait à lui avec les trois révérences d'honneur. Il lui baisa les doigts et dit, en soupirant un peu : « Marquise, c'est donc toujours le printemps, en Bretagne? » — « Sire, lui répondit-elle, c'est qu'on y vit des souvenirs de Versailles! » Le Roi sourit tristement et entra.

« Comme sa suite entrait derrière lui, un orchestre éclata. C'était le dernier désir de ma grand'mère qui s'exprimait en musique. Le roi comprit, prit la main de la marquise et, étant venus tous deux en place, ils commencèrent le menuet.

« Ma grand'mère dansait, toute souriante sous ses cheveux blancs qu'elle ne poudrait plus. La taille et les paniers de la robe ondulaient comme jadis, les pas sautillaient gaîment et les révérences glissaient, longues et souples. Le vieux Roi, gagné par cette jeunesse, pressait

Digitized by Google

doucement la petite main fine, et ma grand'mère souriait. Ébahie, n'ayant pas vu danser ainsi depuis cinquante ans, la Cour regardait. Et le vieux clavecin de l'orchestre égrenait les motifs vieillots, comme avec recueillement : ma grand'mère dansait.

« Elle souriait toujours et, les yeux mi-clos, suivait la cadence de l'air, mais elle la suivait machinalement et souriait comme en un rêve.

« Et, comme le menuet finissait, sur le dernier accord du clavecin et sur une dernière révérence, elle eut un petit soupir et s'affaissa doucement.

« Du haut de leurs cadres, les vieux seigneurs de Chateauguyon, qui avaient donné leur sang au service des Rois, regardaient ma grand'mère, morte en dansant le menuet de Sa Majesté. »

L. Limac.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA GRÈCE ACTUELLE

Conférence
faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers
le 9 mars 1906

Parler de la Grèce, c'est évoquer en tout esprit cultivé une foule de souvenirs réputés glorieux. Depuis l'expédition des Argonautes et la guerre de Troie jusqu'aux conquêtes d'Alexandre, on ne sait pas bien où finit la légende et où commence l'histoire. Les noms de Thémistocle, de Léonidas, de Périclès, de Platon ou de Phidias, rappellent des héros ou des artistes dont les exploits ou les ouvrages sont de même sorte que ceux d'Hercule ou d'Achille, d'Orphée ou d'Homère. C'est en effet la beauté de ce peuple d'avoir fait ses aimables dieux à son image, ou de s'être modelé sur la divinité qu'il avait conçue. Cette Grèce merveilleuse on la connaît, ou du moins on croit la connaître, et c'est à peu près la même chose.

Ce que l'on ignore davantage, c'est la Grèce d'aujourd'hui. Elle n'est pas une contrée sauvage, qui attire les audaces des grands explorateurs, ou les recherches des hommes curieux de mœurs barbares. Elle n'est pas non plus une grande nation ; elle ne joue pas d'un gros instrument dans le concert européen. On sait toutefois que sa petite flûte champêtre a eu parfois des accents guerriers. On a de temps en temps des nouvelles de sa vie politique : les journaux ne manquent pas de nous annoncer que la Chambre hellène

Digitized by Google

a été dissoute, ou que le ministère est tombé : phénomènes trop fréquents. Quant au Grec, on admet que c'est un monsieur trop bien mis, dont le nom se termine toujours en *poulo*, et avec lequel il n'est pas prudent de jouer aux cartes. Ce n'est pas assez. Il est impossible qu'on ne se demande pas ce qu'est devenu un peuple autrefois si riche, dont le passé est resté si étonnamment vivant parmi nous. Les Grecs sont les héritiers d'un nom si grand dans l'histoire de la civilisation, qu'on sera heureux, j'espère, d'apprendre jusqu'à quel point ils en sont les continuateurs, et ce qu'ils ont fait d'un si lourd héritage. Après une rapide description du pays, je parlerai donc de ses habitants, de ceux qu'on rencontre dans leurs villages, dont il faut parler la langue pour les bien connaître; je parlerai de sa religion et de sa langue, de ses ressources et de ses espérances, de son gouvernement, de la façon dont on y voyage et de la sécurité dont on jouit. Et, afin de ne pas répéter seulement ce qu'on trouve dans les livres, je m'efforcerai — et m'excuserai — de mêler à cela mes souvenirs personnels d'un séjour de deux ans et d'une récente visite.

LE PAYS

La Grèce est toute en montagnes. Montagnes dénudées et sèches, dont quelques-unes s'élèvent à plus de 2.000 mètres : le Parnasse, le Korax, le Kyllène, le Taygète. Les moins hautes n'ont pas l'aspect verdoyant, les contours moelleux des collines d'Italie. Ce qui fait leur beauté, c'est la netteté de leur dessin, la grâce de leurs courbes qui se précisent et se superposent sur l'horizon lumineux, c'est leurs couleurs changeantes, le gris-blanc éclatant sous le soleil, ou les roses, les lilas et les violettes dont l'aube et le couchant les parsèment.

Les îles ne sont que des sommets de ces chaînes, émergeant du bleu intense de la mer, arides et colorés dans

Digitized by Google

l'Archipel, comme Théra la Volcanique, Poros, Syra, Tinos; plus boisés et plus assouplis dans la mer Ionienne, tels que Zante, Ithaque, et cette délicieuse Corfou, où une assez longue escale permet toujours de visiter les jardins de palmiers et d'iris de Mon-Repos, ou le paysage élyséen de Pondiconisi.

On se représente la Grèce comme un pays de soleil et de chaleur. Cela est exact. Mais il ne faudrait pas croire que le ciel est toujours bleu, et qu'il ne pleut jamais. L'hiver est doux et sa température habituelle est rappelée par nos plus tièdes journées de printemps. Mais parfois s'élève le vent du Nord, le Boréas, comme ils le nomment encore; pendant trois jours, il secoue les portes et les fenêtres, soulève la poussière et apporte le froid des montagnes de Thrace. Les monts d'Attique eux-mêmes reçoivent une couche de neige et, au 1er jour de l'an 1900, j'ai vu les rues d'Athènes toutes blanches. Il y a aussi une période d'orages en mai et de longues journées de pluie en novembre ou décembre. Il n'en est pas moins vrai que la sécheresse domine et que des fleuves aux noms illustres ne sont presque toute l'année que des ravins poudreux. Ainsi, en Attique, le Céphise conserve un filet d'eau, tandis que l'Ilissos ne m'a jamais montré, après une pluie d'orage, que quelques flaques, bientôt filtrées à travers les cailloux. Au printemps, les eaux descendent des montagnes, entraînant le peu de terre qui y reste, s'accumulent dans les dépressions, où elles engendrent la fièvre, ou bien finissent par se creuser dans le calcaire des passages souterrains, qu'on appelle des catavothres. J'ai visité la Grande Catavothre, celle qui déversait dans l'Euripe le trop-plein du lac Copaïs, aujourd'hui en partie desséché. C'est une caverne tortueuse, haute et large, refuge des troupeaux, des bergers et de leurs redoutables chiens.

Il n'y a qu'une seule grande ville: Athènes. Elle renferme environ 120.000 habitants. On pourrait la comparer

Digitized by Google

à l'un de nos coquets chefs-lieux de province, plus blanche avec ses façades de marbre Pentélique, dans son horizon de montagnes, assise entre le rocher de l'Acropole et les pentes du Lycabète, qu'un quartier neuf commence à escalader. Les rues ne sont pas pavées, mais elles sont larges. Les plus modernes sont bordées de beaux magasins où s'étalent les lingeries les plus fines, les modes de Paris, les chaussures élégantes, les boîtes enluminées des blondes cigarettes de tabac d'Orient. Les restaurants et les hôtels deviennent de plus en plus nombreux, comme il sied à un pays où l'industrie du voyageur est en prospérité. Le Grec aime toujours la vie au dehors. La société encombre en gesticulant les trottoirs de la rue du Stade, ou d'Hermès, les places de la Concorde et de la Constitution; le simple citoyen discute sur la porte du bakal en grignotant une olive confite, ou devant le modeste cafénion, qui les régale d'une petite tasse de café et d'un grand verre d'eau. Le *loustro* court aux commissions, ou, frappant sur sa boîte à cirage, vous invite à vous payer pour une décare (10 cent.) le luxe indispensable en ces royaumes de la poussière. Des groupes d'étrangers s'amusent à déchiffrer les majuscules classiques des enseignes, ou se font transporter en landau du Musée central à l'ancienne Agora, du Céramique à l'Acropole.

A huit kilomètres d'Athènes, le Pirée déroule autour des bassins ses quais tumultueux. C'est un port dont l'avenir reste incertain, mais qui est pour l'instant très mouvementé. Toutes les grandes lignes qui assurent le service du Levant y font escale. Il n'est pas rare d'y voir s'aligner les carènes puissantes des cuirassés étrangers, ou le profil élancé de quelque yatch de plaisance. La marine grecque y est représentée par des quantités de barques, de voiliers et de petits vapeurs, qui manquent de confortable et de brillant, mais qui attestent le génie commercial de la race.

D'autres noms célèbres ne décorent plus que des cités

Digitized by Google

déchues, au pied de ruines à demi déterrées. Corinthe, autrefois assise sur deux mers, est un vaste village aux rues cahoteuses, tristement accroupi au bord du golfe, à la sortie du canal qui n'a pas su attirer les bateaux. Sparte, sur sa colline, sépare par de larges avenues quelques carrés de maisons basses. Thèbes plus riante ne couvre que l'ancienne forteresse de Cadmos. Vers le soir, des troupes de chevaux en liberté, poursuivis par des gamins, vont s'abreuver aux sources de Dircé et remontent au galop, évocation un peu caricaturale d'une vision antique. Argos, dans sa plaine fertile, que bornent les hauteurs pelées de Mycènes, rassemble sous ses auvents, aux jours de marché, les costumes bariolés des paysans d'alentour, puis s'endort sous le clair soleil apaisant. Mantinée est un marais inhabitable, Tégée, un groupe de hameaux.

Depuis la Guerre d'Indépendance, qui leur a rendu une patrie, les Grecs, impuissants à se concentrer, n'ont cessé de s'étendre. Cet héroïque effort, cette *gigantomachie* de 1821, comme ils disent avec un légitime orgueil, a eu un tel retentissement qu'ils en profitent encore et qu'on peut les féliciter à présent de compter leurs conquêtes par leurs défaites. En 1864, les Anglais leur ont cédé les Iles Ioniennes. En 1881, sans nulle victoire, ils obtiennent la Thessalie et une partie de l'Épire. On n'a pas perdu le souvenir de leurs fuites de 1897, d'ailleurs très explicables et excusables, l'angoissante invasion des Turcs et le traité qui n'imposa aux vaincus qu'une peu dommageable délimitation de frontières. Mais la Crète était en cause. Les puissances intervinrent. On n'osa pas enlever la Crète au Sultan; on lui donna une sorte d'indépendance, avec un gouverneur, qui n'est autre que le deuxième fils du roi de Grèce. Un corps de troupes franco-italien exerce la surveillance et l'opinion européenne ne s'occupe plus de la question. Elle est restée très actuelle et très aiguë à Athènes et à La Canée. Au mois d'avril dernier, j'ai pu constater

Digitized by Google

que les journaux en étaient remplis : longs articles de thèse, télégrammes sensationnels, discours, interviews, tout plaidait pour l'*énosis*. Il n'y a plus de Turcs en Crète; les Crétois sont Grecs ; la Grèce n'est pas riche ; mais les Crétois ne peuvent pas vivre seuls, et ils pensent que leur pauvreté, unie à celle de la mère-patrie, sera plus supportable.

Si la Macédoine aussi ne devient pas grecque un jour, ce sera une grosse déception pour nos Palikares, et ils ne l'accepteront pas sans protestations, je dis sans protestations à main armée. Ils surveillent jalousement tout ce qui se passe là-bas, les agitations intérieures et les remèdes que l'Europe y pense appliquer. Il n'est pas rare que des klephtes, ou même des officiers de l'armée, aillent opposer des bandes aux bandes bulgares, pour entretenir au delà de la frontière la mémoire et le respect du nom grec. Mais ici leurs frères Macédoniens ne sont pas les seuls habitants : ce n'est que dans les vilayets de Salonique et de Monastir qu'ils arrivent à contrebalancer l'élément musulman ou slave, par 639.000 Grecs, sur une population de 1.564.000. Leurs prétentions ne s'appuient donc pas tant sur le nombre que sur la tradition. La Macédoine est une terre des ancêtres, c'est le royaume d'Alexandre, du plus illustre des Grecs. L'hellénisme a pu être dompté, il n'a jamais disparu. Il a gardé sa langue; à la tradition païenne s'est substituée la tradition chrétienne : cela représente encore en Orient un degré de civilisation supérieur. Si l'hellénisme actuel n'est plus une force militaire, c'est une puissance morale, très déliée, très active dans cette partie de la Méditerranée, très consciente de soi, chatouilleuse et tenace.

Aussi ne sera-t-on pas étonné d'apprendre que son ambition vise plus haut : elle ne réclame rien moins que Constantinople. Byzance est une fondation grecque ; elle fut la capitale de Constantin le Grand, et, si la brutale victoire

Digitized by Google

de Mahomet II lui a imposé un joug détesté, la Gigantomachie de 1821 relève tous les droits et ranime toutes les espérances. Ces revendications, qui nous paraissent presque insensées, se trouvent dans la bouche aussi bien d'un professeur de l'Université d'Athènes que d'un modeste « romios ». On discute beaucoup politique, nationale et internationale, dans les cabarets hellènes, et c'est ainsi que j'ai plus d'une fois assisté moi-même à la reprise de Constantinople, entre un carré de *loukoumi* et un verre de *mastique*.

LES HABITANTS

A quelle race donc appartiennent ces conquérants diserts? Quel sang coule dans leurs veines? Si nous posons la question à un Grec, il n'hésite pas : Saint Jean Chrysostôme est son oncle, Thémistocle est son grand-père, Agamemnon son aïeul. Nous admirons le noble idéal qu'il affirme ainsi, mais nous n'avons pas les mêmes raisons de lui accorder une origine si illustre. Je ne sais si les données ethnologiques nous fourniraient une réponse certaine. En tout cas, un rapide coup d'œil jeté sur leur histoire depuis la domination romaine nous montrera quels doutes on doit avoir et combien il est difficile, sinon impossible, de résoudre un pareil problème.

Il semble que cette langue de terre déchiquetée ait été le rendez-vous de tous les barbares venus d'Asie ou d'Europe. Vers 260 après J.-C., les Goths apparaissent. En 395, sous la conduite d'Alaric, ils ravagent l'Attique et le Péloponèse. En 470, ce sont les Vandales; puis les Avares et les Slaves à plusieurs reprises jusqu'en 860. Les Arabes sont en Crète depuis 823. En 1019, invasion des Bulgares; apparition des Albanais. Les Normands surviennent en 1080, avec Robert Guiscard. A partir de 1204, ce sont les Francs de la première croisade, qui établissent leur régime féodal sur toute la terre hellène. Ils défendent leur con-

Digitized by Google

quête contre les Bulgares, les Génois, les Vénitiens. De 1435 à 1715, ceux-ci ne cessent de s'en disputer la possession avec les Turcs. Les révoltes des habitants commencent vers 1770. Est-ce le pur élément grec qui s'est conservé parmi ces tourmentes, et qui va enfin chasser les hordes d'oppresseurs? Peut-être. Il est certain que la langue a survécu, sauf en certaines parties du Péloponèse, de l'Attique, de la Béotie, de l'Eubée, où l'albanais est encore le patois courant. Il faut admettre aussi que la plupart des envahisseurs n'ont pas fait de séjour durable, ou ne se sont imposés que par la force, peu favorable aux mélanges.

Quoi qu'il en soit, le Grec actuel est très brun; il est généralement svelte et élancé; la démarche du berger *en fustanelle* que l'on rencontre dans la montagne est remarquable de souplesse et d'élégance. Quelques figures paraissent détachées d'un vase du ve siècle. Les femmes sont lourdes, épaissies par le vêtement, vite déformées par le travail. Parfois pourtant il arrive qu'on aperçoive un visage régulier et plein, qui répond assez à ce qu'on appelle le type grec.

Quand même la descendance serait mal prouvée, on peut croire que le climat et les conditions géographiques finissent par imposer un genre de vie et imprimer certains caractères, toujours les mêmes, à des races différentes. Demandons à quelqu'un qui a beaucoup étudié les Grecs d'autrefois de nous les dépeindre sous la domination Romaine. Voici ce qu'il en dit :

« Léger et subtil, il est né sophiste... Généreux, hospi-
« talier, indulgent, aimable, incapable de cruauté, le
« Grec connaît ses qualités et croit qu'elles suffisent à
« tout. Aucun malheur ne l'accable; il a l'espérance éter-
« nelle, l'invincible confiance dans l'avenir. Le grand et
« magnifique passé de sa race l'enchante... Intelligent, il
« comprend vite et paraît comprendre tout. L'étude pour
« lui est un jeu; étudierait-il s'il devait s'imposer un effort

Digitized by Google

« pénible ?... On reconnaît bientôt ce que cette intelligence « a d'imparfait ; plus superficielle que profonde, rarement « guidée par l'intérêt bien entendu, par le tact et le sérieux. « D'une admiration trop hâtive, il passe à un injuste mépris. « Le Grec n'est ni avare ni sensuel ; la grossièreté ne le « séduit jamais. Si loin qu'il aille dans la décadence, son « génie le mettra en garde contre la vulgarité et la laideur. « Il ignore le vice profond comme la grande vertu. Ses « défauts comme ses qualités resteront toujours intellec- « tuels ; quelque mauvaise action qu'il commette, il pèche « surtout par l'esprit. » [1]

Quand on a fréquenté le Grec d'aujourd'hui, on reconnaît en lui plus d'un de ces traits. Il est intelligent ; s'il vient en Europe étudier le droit ou la médecine, il s'assimile très vite les connaissances et le tour de main. L'homme du peuple, qui n'est jamais sorti de sa province, a le visage ouvert, la curiosité très éveillée. S'il vous rencontre cheminant à dos de mulet, il s'approche de votre « agoyate » lui demande qui vous êtes, d'où vous venez, où vous allez. Apprend-il que le kyrios sait le grec, il sourit avec plaisir et s'adresse à vous. De même qu'il s'informe de votre patrie et de vos projets, il vous raconte ses petites affaires. Il a ouï dire qu'on a fait des fouilles ici ou là, il est fier des antiquités qu'on recherche dans son vieux sol. Il vous citera un mot de grec ancien, appris à l'école. Faites-lui un jeu de mots, un trait d'esprit, il est ravi ; il rit de tout son cœur, pourvu que ce ne soit pas gaulois. Avec inquiétude, il se décide à la question brûlante : Que pense-t-on de son pays ? Il en dira du mal le premier pour vous fermer la bouche. N'ayez pas le mauvais goût de faire chorus ; il rejettera la faute sur le « gouvernement » et vous traitera en lui-même de « petit homme », peut-être de « vieil homme ». Admirez son ciel, ses montagnes, ses

[1] Albert Dumont. *Essai sur l'Ephébie attique*, I, p. 120 et suiv.

Digitized by Google

raisins, ses bonnes manières, vous serez son ami, il vous cueillera quelques fleurettes des champs, vous souhaitera bonne santé et bon voyage. Car il est très vaniteux. Il reconnaît pourtant une sorte de supériorité à l'Européen. Il faut le traiter comme un enfant : si on le brusque, il se froisse et est capable d'un coup de tête. S'il constate qu'on sait ce qu'on veut, qu'on est froid et résolu, il renonce à son indiscipline naturelle et devient même dévoué.

Il se plaint toujours de sa pauvreté; mais il est d'une sobriété extrême, et il ne mendie pas. Sur la route parfois un enfant sort d'un fourré, et vous suit quelque temps avant d'oser tendre la main; le plus souvent, il vous jettera un bouquet cueilli à la hâte au bord du chemin, et il attendra que l'admiration du *lordos* pour ce geste charmant lui rapporte son petit profit. Si vous le décevez, il vous fera le geste de malédiction. Mais on n'est jamais harcelé comme en Italie.

Quand il le peut, il est hospitalier. Il vous fait coucher sur le plancher parce qu'il n'a pas de lit, mais il vous abandonne la meilleure chambre. Sa table n'est pas abondante; mais, s'il a dans son assiette un bon morceau, il le fera passer dans la vôtre, à peine goûté. Il supplée à la quantité des plats par celle des paroles. Sa conversation n'est jamais sotte. Il devient facilement éloquent : je l'ai vu gracieux à la fin d'un repas de noces, véhément dans une discussion politique, pompeux pour célébrer notre 14 juillet. « Tous orateurs », leur disais-je parfois.

En France surtout, on juge trop facilement un peuple sur quelques spécimens rencontrés au hasard, et qui sont presque fatalement des pires. Un voyageur parcourt en hâte l'Italie; il souffre de la nonchalance du facchino, de l'insolence des cochers de Naples, du cynisme des garçons d'hôtel, de l'inlassable lamentation de la tribu quémandeuse, des importunités et des filouteries de ce monde de la rue. Quel beau pays, dit-il, mais quel sale peuple!

Digitized by Google

C'est qu'il n'a pu goûter la « gentileza » du vrai Italien, sa courtoisie, son obligeance désintéressée, — parfaitement! — et cette hospitalité cordiale du patron de l'albergo, qui vous fait une famille pour vos quelques jours de passage, et n'en grossit pas sa note.

Parce qu'un aventurier levantin a eu la main trop agile sur le tapis vert, ou parce qu'un Calchas d'opérette triche au jeu, le nom de Grec est devenu synonyme d'escroquerie ou de déloyauté. Le meilleur moyen peut-être de fuir ce Grec de légende c'est d'aller en Grèce. Comme toute région qui vit du voyageur, Athènes, Olympie, Delphes, Patras ont leurs hôteliers rapaces, les exigences de leurs voituriers et la surenchère de leurs commerçants. Mais il est presque toujours facile d'obtenir des « symphonies » raisonnables. Le vrai vol est à peu près inconnu. Il n'y a peut-être pas de pays où les bagages se gardent mieux tout seuls. Je me reproche encore la surprise un peu douloureuse qui altéra le visage d'un chef de gare, de qui je sollicitais un bulletin, pour une malle qui devait rester trois jours dans un hall, exposé à tous les vents... et à tous les passants.

Dans les campagnes, on juge que l'opulent étranger doit payer un tribut à la nation pauvre qui l'attire de si loin, et les prix sont d'une exagération naïve. Une cuiller est un instrument utile, deux cuillers sont du luxe, trois cuillers deviennent une magnificence qu'on n'évaluera jamais trop cher. Lorsqu'on a passé la nuit dans une maisonnette transformée pour l'occasion en hôtellerie, et qu'on a chaussé ses guêtres pour le départ, c'est le moment de régler ses comptes. Le total est stupéfiant. On discute ; les badauds s'assemblent. Chacun vous affirme d'abord que la note est exacte, mais tout le monde sourit. Qui va être attrapé ? Le *lordos* ne le prendra pas au tragique ; le *lordos* doit mettre les rieurs de son côté. Il plaisantera ; puis il fera lui-même son compte, posément, résolument, montrera qu'il accorde le double du juste prix et déposera

Digitized by Google

ses drachmes dans une main qui ne les refusera pas. L'opinion est pour lui ; un peu jalouse d'un argent si vite gagné, elle murmure : Après tout, c'est vrai ; ces gens ne sont pas des Turcs ; ce sont des chrétiens comme nous ! — Et l'on se quitte bons amis.

Les saints sont beaucoup fêtés en Grèce. Je raconterai ici la Saint-Georges, à Arachova, riche village du Parnasse. Nos amis de Delphes nous promettent depuis longtemps que nous « la passerons bonne ». Il faut partir dès le matin ; car il y a plus de deux heures de chemin. Bientôt la caravane de mulets s'avance sur la grand'route; les bêtes secouent leurs clochettes, qui emplissent le ravin sonore d'une joyeuse harmonie; les cavaliers, la plupart assis, laissent pendre, sous la fustanelle bien blanche, leurs jambes, chaussées de galoches à pompons. Leur gaieté s'exprime par des chants, dont le chromatisme nasillard nous paraîtrait un peu funèbre, si le bleu du ciel et la pureté de l'air ne nous dilataient largement les poumons et l'âme. On arrive à la région des vignes; elles s'accrochent désespérément au flanc de la montagne. La large route fait des lacets que nous abrégerons : voici le sentier étroit et pierreux qui escalade les pentes. Les montures se mettent à la file. A force de coups de reins, et se retenant des quatre pieds dans les descentes, elles nous amènent en vue du village en fête. On entend le tintement aigu du modeste bourdon de l'église : l'office est commencé. Sur la place, des groupes bavardent; dans la nef, on en fait autant, tandis que les chantres psalmodient du nez en deux chœurs qui ne manifestent aucun souci de s'accorder. Parfois, une sorte de guichet s'ouvre dans la paroi historiée, qui sépare les fidèles du sanctuaire. Un pappas à longue barbe lance une bénédiction farouche. Le volet se referme, et la cérémonie mystérieuse s'achève loin des regards. Un pétard éclate sur le seuil. La foule se range autour de la place ; la garnison, qui comprend sept hommes de diverses armes,

Digitized by Google

rend mollement les honneurs. Une courte procession s'avance, de pappas chevelus et barbus, et d'enfants de chœur portant avec une sainte familiarité les icônes découpées au haut d'un bâton. L'officiant, avant de terminer les prières, envoie dire que c'est le moment de braquer les appareils photographiques. On prend des vues. L'astynome commandant lève son képi et pousse les vivats en l'honneur de la famille royale. C'est fini. Il faut songer maintenant au festin.

Nous parcourons les ruelles cahoteuses. A chaque carrefour, un large brasier a été étendu. Enfilés sur de longues perches, des agneaux entiers, victimes obligées de ces réjouissances, sont tournés lentement et emplissent l'air d'une odeur de rôti, qui n'a plus été sentie depuis Pâques. On nous offre partout des apéritifs variés: entrailles grillées, fromage à la crême, verres de vin. Monsieur le Maire, qui est médecin, et qui sait les bonnes façons, y ajoute la tasse de café, les confitures de cerises et la chartreuse. Il est temps de se mettre à table. Autant de services, autant de plats d'agneau. Quelques tiges d'ail nouveau aiguisent l'appétit. Le vin est excellent. Le dessert nous apporte des fruits cueillis avant l'heure, la tasse de café turc et le verre de mastique.

Pendant ce temps, les jeux se sont organisés. La course se fait sur une pente semée de cailloux coupants, où l'assistance a peine à s'agripper. Deux bergers, pieds nus, s'élancent d'en bas. Nous admirons leur agilité et leur endurance, et, comme certains profils ont des lignes classiques, que le prix est un agneau tenu dans les bras, que le départ est précédé d'au moins trois discours, dont l'un pour recommander le silence, nous n'avons pas de peine à évoquer les tableaux champêtres de Moschos ou de Théocrite.

Ce sont les danses qui attirent le plus la foule. Elle y trouve la meilleure expression de sa joie tranquille, et des

Digitized by Google

traditions nationales, sauvées de la domination musulmane. Les hommes et les femmes ont formé deux chœurs distincts. Celles-ci, qu'on nous avait vantées, ont revêtu, par dessus leurs robes, une longue tunique blanche qui, peu serrée à la taille, ne leur confère aucune élégance. Le tablier qu'elles ajoutent, et une sorte de basque à poils ras, les alourdit encore. Elles ont les cheveux nattés et séparés en bandeaux. Quelques-unes se sont cuirassées de médailles dorées, qui leur font une poitrine étincelante et barbare. Les hommes ont plus de grâce et de souplesse. Dix de part et d'autre, ils se tiennent par la main, et la file évolue lentement. Le premier, le coryphée, est le seul qui danse vraiment, de la main libre et des jambes. Ses mouvements sont variés et onduleux; ce sont plutôt des attitudes rythmées, qu'il semble choisir à son gré, bien que toujours dans le même ordre de gestes, et qui sont à peine esquissées par les autres, jusqu'au dernier, où l'impulsion donnée paraît s'éteindre. Parfois, le jeune homme s'anime et se permet un ou deux bonds. Le chœur des femmes reste toujours mesuré et presque solennel. Il y a un vrai contraste entre cette danse calme, un peu mélancolique et pourtant impressionnante, et la musique qui la soutient. L'orchestre essentiel ne comporte que deux instruments : une sorte de grosse caisse et une flûte. Tandis que la peau tendue est frappée à tour de bras, et vous secoue de ses vibrations sourdes, la flûte vous perce les oreilles de ses trilles aigus et précipités. Les joues gonflées, les yeux brillants, le flûtiste se livre à son inspiration monotone; il poursuit le danseur, comme pour l'exciter, l'enivrer, lui communiquer peu à peu l'influence du dieu qui l'anime. Je ne sais si c'est Apollon ; mais il est évident que nous ne sommes plus de cette école de musique.

Nous songeons au retour. Le village continuera à se divertir ainsi, sans cris, sans désordre, dans la paix dorée du soleil couchant. Si les gestes ne sont pas les mêmes,

Digitized by Google

si nous accordons aux anciens une réalisation plus satisfaisante de la beauté, n'est-il pas vrai que les successeurs n'ont pas des mœurs tellement différentes ? Que ce soient le sang et la tradition, ou que le climat et le pays leur aient imposé des coutumes semblables, un peu du passé classique revit parmi eux, et il suffit d'un désir bienveillant pour le découvrir sans trop de peine.

LA RELIGION ET LA LANGUE

Les Hellènes appartiennent à la religion grecque orthodoxe. C'est un christianisme qui a moins évolué que celui d'Occident. Comme tout ce qui vit en Orient, il semble s'être figé dans ses formules, dans ses rites et dans ses observances. Je ne voudrais rien dire de choquant ni d'aventuré, dans un sujet toujours délicat, et que je n'ai pu pénétrer beaucoup. Il m'a paru que la morale chrétienne n'avait plus qu'une influence d'habitude, chez un peuple qui sourit de tout, mais qui conserve des foyers secrets. J'ai rencontré, même dans les campagnes, plus d'un Grec sceptique : mais ce scepticisme est intellectuel, et s'allie avec un respect irraisonné et tenace de superstition : ainsi autrefois les Athéniens se moquaient agréablement de leurs divinités et condamnaient à mort Socrate pour avoir nié les dieux nationaux.

Le triple signe de croix, les cierges devant les images saintes, et surtout les jeûnes nombreux et longs, rigoureusement observés, de fréquentes fêtes chômées : telles sont les principales manifestations de leur vie religieuse. Pendant le jeûne qui précède la Panaghia d'Août (Assomption), je faisais une excursion en Béotie, guidé par le fidèle et industrieux Tsacalos. C'était au plus fort de la chaleur. Mon programme prévoyait dix jours bien remplis. Aussi partions-nous dès le matin. Je m'asseyais sur le dos d'un mulet, le vigoureux et ardent Marco, chéri de son

Digitized by Google

maître, et qui le méritait bien. Mon agoyate suivait à pied. De temps en temps l'Effendi descendait et était assez oublieux de sa dignité pour céder sa place au Romios, et se dégourdir les jambes. Le soleil de midi ne nous arrêtait que le moment du repas. Les vivres étaient peu abondants : des œufs durs, une boîte de sardines à l'huile vite épuisée, deux petits canards sauvages achetés une drachme à un chasseur du Copaïs, du fromage sec, quelques raisins dorés subrepticement cueillis. « Jamais je n'ai tant marché, me disait Tsacalos; Monsieur, vous me ferez mourir. » Il ne m'a pas expliqué ses idées religieuses; mais, malgré mes exhortations, et ma casuistique sans doute relâchée, il ne voulait rien tempérer de son abstinence, ne mangeant que le matin et le soir. A vrai dire, je n'ai jamais pu découvrir quelle était sa nourriture, probablement à base de pain trempé dans l'eau fraîche, comme je l'ai vu faire maintes fois aux ouvriers des fouilles. Dans la solitude des montagnes, nous rencontrions parfois une modeste chapelle, consacrée à Saint Hélie, ou à Saint Jean, ombragée de deux ou trois platanes. Il y déposait sa modeste offrande, et il avait bien l'air de consentir ce sacrifice comme rançon des chutes, mauvaises rencontres, fièvres et autres maléfices.

Le clergé séculier est marié, et ne semble pas jouir d'un prestige spécial. Les moines habitent des couvents, presque toujours bâtis dans des sites admirables. Ils ont des terres, qu'ils cultivent ou font cultiver, et des troupeaux. Quelques-uns sont des sortes de retraités, qui viennent habiter une petite maison dans l'enceinte du monastère, et finir leur vie dans le calme. A certaines heures, la cloche de l'église les appelle à la prière. Ils semblent avoir une dévotion de tout repos, et tenir leur sérénité en garde contre les préoccupations scientifiques. Quand on passe le seuil voûté de leur enceinte, ils vous accueillent aimablement; un papous en robe noire, jaunie

Digitized by Google

par l'usage, conduit à l'écurie votre mulet; un pupille imberbe, le chignon attaché derrière la tête, vous mène vers l'higoumène, ou vers quelque autre dignitaire, dont vous serez l'hôte tant que vous voudrez demeurer, à charge d'une offrande proportionnée et volontaire.

Toute cette Église relève du Synode sacré, dont le président est le métropolite d'Athènes. Elle ne dépend d'aucune autre, et elle est ainsi purement nationale. C'est ce qui lui conserve une puissance réelle. Les Grecs la considèrent comme un lien qui les rattache, même au loin, à la patrie commune. Ainsi les colonies antiques emportaient les dieux de la cité et pouvaient, en leur nom, réclamer protection et assistance.

Une autre part de leur patrimoine sacré, c'est leur langue. C'est encore un bien qui leur tient à cœur, et auquel ils ne souffrent pas d'attaque. D'abord, il n'y a pas de doute là-dessus, ce qu'ils parlent, c'est bien le grec, celui-là même que nous étudions dans nos classes. Entendons-nous : aucune langue parlée ne peut rester invariable dans le cours de plusieurs siècles. Joinville et Rabelais ont écrit en français : nous ne les lisons pas sans difficulté. C'est ainsi que, si l'on joue *Antigone* dans le texte de Sophocle, comme je l'ai vu en avril 1905, au Stade d'Athènes, les modernes Hellènes n'en comprennent pas tout, et tant s'en faut. Mais, vocabulaire, flexions des noms et des verbes, accent : le fonds est le même, modifié, simplifié, suivant les lois d'évolution des langues. La syntaxe est ce qui a été le plus altéré : sauf quelques tournures spéciales, elle s'est beaucoup rapprochée de nos constructions de phrases. Notre prononciation classique est artificielle, nous le savons. Ils prétendent que la leur est conforme à l'ancienne, et il est vrai que l'orthographe de certaines inscriptions d'époque romaine leur donne raison sur plus d'un point, notamment sur le son i, attribué à plusieurs voyelles et diphtongues. Il est impossible toutefois que l'évolution n'ait pas agi

Digitized by Google

aussi là-dessus. Cela déroute en tout cas l'helléniste européen, qui trouve encore, dans certaines gutturales ou sifflantes, un obstacle à la conversation courante.

Le long asservissement des Grecs, en comprimant leur vie nationale, avait aussi appauvri et contaminé leur langue. Plus d'administration indigène, plus de littérature, plus d'art. Les termes qui les nomment, ou dont on en discute, avaient disparu. Beaucoup d'objets usuels même avaient reçu des noms turcs, ou italiens. L'indépendance donna un renouveau à tout. La langue devait suivre le mouvement ; chasser les mots étrangers, compléter le vocabulaire, à mesure que les institutions se créaient et que les horizons s'élargissaient : tel fut le programme de l'élite intellectuelle et sociale qui se dégagea d'abord. Peut-on leur reprocher, quand ils avaient besoin de mots pour nommer un préfet ou un chemin de fer, d'en avoir demandé à leurs ancêtres ? Mais ils n'ont pas cru que ce fût assez : ils ont dès lors entrepris une réforme de leur langage, cherchant à reproduire les expressions et les tournures de phrases des grands classiques, essayant de remonter le cours des âges et n'y réussissant qu'à moitié, créant ainsi une langue artificielle sans saveur, sans grâce, sans souplesse, qu'ils appellent *purifiée*, et dont ils ne savent nettement jusqu'à quel point ils la purifieront.

Pour l'instant, les « puristes » triomphent. Grâce aux livres, aux journaux — qui sont très nombreux et avidement lus partout — et aux écoles, cette langue est connue de tous. Elle a été adoptée par les salons et est devenue la marque du bon ton. Le vieux dialecte sert dans le peuple ; il est réputé campagnard et grossier. Quelques érudits formés aux Universités étrangères ont bien essayé de réagir. Ils ont soutenu qu'une langue ne se manipule pas de la sorte, que c'est un organisme vivant qui ne s'accroît que par une nourriture bien digérée, et qui doit suivre son évolution naturelle ; que le grec moderne, avec ses alliages

Digitized by Google

et sa rudesse, est imagé, solide, plus riche qu'on ne le croit, plus apte à créer une littérature vraiment nationale. Mais on ne les écoute pas. MM. Psichari et Palli sont traités de barbares et de faux frères. Ils ont composé des livres qu'on accuse d'être un ramassis polyglotte et cacophonique, écumé sur tous les rivages de la Méditerranée. La querelle est vive. En décembre 1901, elle a été sanglante. Nous avons vu les rues d'Athènes pleines d'un peuple en révolte, l'Université en état de siège, l'armée de terre tenue en échec, les marins s'avançant en colonnes et, attaqués à coups de revolver, faisant feu sur la foule. J'entends encore ces salves retentissantes et je vois ces fuites éperdues, ces cadavres sanglants emportés à la hâte.

La religion et la langue étaient en cause. Un journal avait osé publier une traduction des Évangiles en grec populaire. Ce n'était pas seulement une œuvre antipatriotique ; la vulgarité du style en faisait une profanation. La reine, qui l'avait provoquée par piété, le métropolite, qui l'avait approuvée, durent reconnaître leur erreur. Il fallut excommunier, brûler les exemplaires. Nos historiens à la minute évoquèrent Byzance et le *filioque* et traitèrent ces émeutes de théologiques. En réalité, c'était le soulèvement d'un peuple ombrageux qui croyait menacée sa double tradition nationale, la païenne dans la langue, la chrétienne dans l'Évangile.

LE GOUVERNEMENT ET LA POLITIQUE

En 1830, les puissances protectrices décidèrent de donner un roi aux Hellènes. Ce fut un prince bavarois, Othon, qui accepta ce trône tout neuf. Il y resta assis trente ans, sans sécurité. En 1862, s'étant absenté, il fut prié de rester chez lui, en compagnie de sa virile épouse, la reine Amélie. Depuis 1863, c'est le roi Georges, venu de Danemark, qui règne. Autant qu'il m'a semblé, les Grecs se

Digitized by Google

sont fait, à l'égard de la famille royale, une sorte de loyalisme. Habilement, le roi s'est maintenu au-dessus où à l'écart de leurs querelles politiques, fortifiant sa situation et assurant à ses enfants de bonnes alliances.

Le gouvernement est exercé par un Conseil des Ministres et par une seule Chambre, issue du suffrage universel. L'électeur a une haute opinion de ses droits et de son pouvoir. Il se dit : Par mon bulletin de vote, je suis le maître. C'est moi qui fais mon député, et mon député fait les lois. La loi est donc mon œuvre. On est toujours supérieur à son œuvre. Si une loi me gêne trop, je me dispense de l'observer. Si les pierres d'un pont, d'une ruine, d'un parapet s'adaptent bien à une bâtisse personnelle, il est assez juste que j'en profite. Cela appartient à l'État? Mais l'État, c'est moi. Si l'on a besoin d'un emploi dans ma famille, à quoi sera bon le député que j'ai nommé, sinon à me le procurer? Si j'ai un procès, à qui appartient son influence sinon à ma cause?

Le député, à son tour, soutient les ministres, tant qu'ils lui procurent les moyens d'aider ses électeurs et surtout ses comatarques ou chefs de groupes. Comme ces liens politiques sont sujets à ruptures, les majorités sont instables et les barrières entre le gouvernement et l'opposition aisément franchies.

De là, non pas une véritable anarchie, car ce peuple, d'abord enivré de liberté, s'est peu à peu assagi, a senti la nécessité du contrat social et, capable de coups de tête, conserve toutefois habituellement un certain laisser-aller qui permet à la machine administrative de fonctionner vaille que vaille; mais l'indiscipline, l'intrigue, une surabondance de fonctionnaires, le délabrement des travaux publics, de mauvaises finances, enfin un état politique ruineux, dont tout le monde est cause et dont tout le monde souffre.

Bien que les conceptions gouvernementales ou sociales

Digitized by Google

soient sensiblement les mêmes chez tous les citoyens, il s'est pourtant formé des partis. Ce sont plutôt des groupements autour d'un homme. Il y en avait récemment deux principaux : les Théotokistes et les Delyannistes. On se battait à force de discours, de manifestations et de manœuvres parlementaires, surtout à chaque fin d'année, au moment de voter le budget. Ce n'était pas, d'ailleurs, que les programmes fussent très différents. On s'accordait pour promettre le renforcement de l'armée, une réforme de l'administration, et surtout un équilibre plus exact des finances. Seulement, tenu par sa clientèle électorale, le gouvernement ne pouvait rien accomplir de tout cela. L'opposition le réclamait avec une énergie croissante, jusqu'à ce que, devenue la majorité et appelée aux affaires, elle faillît à toutes ses promesses et que, les rôles étant intervertis, la situation restât absolument la même. Ce qui changeait, c'était la tribu fidèle des fonctionnaires, qui suivait ses ministres dans leur disgrâce et dans leur restauration. Cela ne pouvait durer. La pauvreté générale diminuait; le désir de tous en devenait plus pressant de porter remède au mal d'argent auquel l'État était sur le point de succomber encore. (On n'a pas oublié la faillite officielle de 1893.) J'emprunte ici à une récente lettre, signée Andréadès, et publiée dans la *Revue des Études grecques*, le récit des améliorations enfin votées par l'union de tous les partis :

« L'administration était devenue l'esclave de la politique. Depuis quelques années des efforts méritoires ont été faits en vue de son affranchissement. Ils ont pris la forme de lois décentralisatrices. La première en date est la loi de 1896, sur l'instruction primaire; elle a débarrassé les instituteurs des interventions des députés en les soumettant au contrôle des inspecteurs généraux, fonctionnaires que le ministre ne peut ni révoquer ni déplacer. La loi de 1900 sur le commandement général de l'armée, votée

Digitized by Google

par une Chambre Théotokiste, a eu un but analogue à la loi précédente, œuvre d'un cabinet Délyannis. La loi votée il y a deux mois (septembre 1905) met également l'enseignement secondaire à l'abri d'interventions extérieures. Enfin, la loi sur les pensions édicte que les fonctionnaires ayant quinze ans de service ne pourront être révoqués que pour des raisons déterminées et sur la décision d'un conseil supérieur indépendant de l'exécutif...

« Indépendamment de la confection de ces lois, la Chambre s'est montrée très laborieuse; elle a voté la convention relative au raisin de Corinthe et a eu le rare courage de réduire le nombre de ses membres de 234 à 175. »

On appréciera en effet cette amputation faite sur elle-même par une assemblée. Mais on remarquera aussi qu'il reste encore beaucoup de représentants, pour un pays dont la population égale celle de quatre ou cinq de nos départements moyens. Chacun touche 2.000 drachmes (2.000 fr.) par session. Les nomarchies ou préfectures sont au nombre de 16, et les éparchies, ou sous-préfectures, de 72.

Comme j'assistais aux dernières fouilles de Delphes, il y avait trois groupes d'ouvriers, un au Musée, un autre à Marmaria; le troisième explorait la Nécropole sous ma direction. Les deux premiers étaient surveillés par deux *épistates*, fonctionnaires à 60 drachmes par mois, choisis parmi les citoyens influents du village. Je n'avais pas d'épistate. Huit jours avant de terminer, je vis un palikare cossu assis dans mes tranchées, un brin de paille entre les dents. « Que viens-tu faire ici? » lui dis-je. « Je suis épistate, me répondit-il; nous sommes deux nouveaux. On a enlevé 20 drachmes à chacun des deux anciens, pour constituer ainsi trois traitements de 40 drachmes, et on a voté une égale somme pour le quatrième. » — « Mais, repartis-je, nos fouilles vont s'achever bientôt. Ton emploi, qui n'est pas fatigant, va se réduire à rien. » Il se contenta de sourire; et son sourire disait : « Qu'importe! Tant que

Digitized by Google

mon député sera au pouvoir, il trouvera bon que je surveille des fouilles qui n'existent pas, et que je sois ainsi récompensé de services autres, mais réels. »

Ces histoires sont d'hier, ou d'avant-hier. L'excès du mal appelle les remèdes, et je pense que le vent de réformes qui souffle aujourd'hui a emporté tous nos épistates de paille.

LES RESSOURCES

Le moderne Hellène a du goût pour le négoce et la banque. Il ne trouve à l'exercer chez lui que dans de minimes proportions. Aussi n'hésite-t-il pas à s'expatrier. Beaucoup vont à Constantinople, à Smyrne, à Alexandrie, à Marseille. Il n'est pas rare qu'ils y fassent d'honnêtes fortunes. Les heureux n'oublient pas leur patrie, et quantité d'établissements, hôpitaux, lycées, musées, bibliothèques, proclament sur le sol Athénien la générosité des fils lointains.

Une émigration assez considérable a pour rendez-vous l'Amérique. Il paraît que l'Arcadie n'est plus la terre fortunée, car elle en fournit une grande part. Les premiers qui se sont installés là-bas ont prouvé leur succès en envoyant au village quelque argent; ils ont fait venir leurs frères et cousins. Une étude de leurs colonies américaines nous dirait qu'ils vendent surtout des fruits et des denrées, et que peut-être Plutus n'est pas aussi favorable à tous.

J'en ai rencontré qui partaient pleins d'espoir, et d'autres qui sont revenus riches seulement de désillusion. Ceux-là sont d'ailleurs, je crois, peu nombreux.

Le Grec n'aime guère le sillon journalier. Mais s'il est resté amateur d'aventures, il faut en accuser ses montagnes. Depuis longtemps déboisées, elles ne recueillent plus l'eau des pluies. C'est à grand peine que, sur les dernières pentes, des terrasses consolidées de murs, retiennent la terre. On y plante des oliviers, aussi loin

Digitized by Google

que la source voisine veut bien aller les arroser : ainsi en est-il de la sainte fontaine de Castalie. Mais ces oliviers donnent des fruits et une huile qui ne passent pas la frontière.

Le tabac est cultivé avec succès, dans la plaine de Thessalie, et maintenant aussi le coton dans l'ancien lit du Copaïs.

Ce que l'on rencontre en excursion, ce sont de grands troupeaux de brebis et surtout de chèvres. Celles-ci s'accrochent aux rochers, rongeant l'espoir de la végétation, ou se réunissent autour d'une citerne, tandis que le berger, son fusil sur l'épaule, appuyé sur son long bâton recourbé, découpe sur l'horizon une silhouette qui n'est pas sans noblesse. Ces bêtes fournissent d'abord le lait et le fromage, et alimentent ensuite le marché des cuirs.

En réalité, la seule production facile et abondante de la Grèce, c'est le raisin. Les vignes s'épanouissent dans les dépressions ou tapissent les pentes jusqu'à plus de 700 mètres. Quand les grains dorés mûrissent sous les feuilles, le garde-champêtre s'établit, son fusil entre les jambes, dans une cabane de branchages, élevée sur quatre longues perches, pour dominer la situation. Redoutable au voleur, il consent à descendre de sa forteresse pour offrir lui-même une lourde grappe au voyageur altéré. Il ne faut pas croire que tous les vins ont la saveur doucereuse du Samos, bien connu chez nous. Il y en a de forts, de piquants et de mousseux. Ils sont tous généreux et très bons. Mais ceux qu'on boit sur place sont une déception pour le palais de l'étranger; ils sont toujours additionnés de résine. On prétend que cela supplée à l'habileté du vigneron, et qu'on ne les conserve qu'à ce prix. Pour mon compte, je le trouvais tonique et j'ai gardé du *rézinato* le meilleur souvenir; mais je dois avouer que très peu d'Européens partageaient mon goût.

Le vin grec ne s'exporte pas en grandes quantités. Le

Digitized by Google

vrai commerce, le seul, est celui du raisin sec. Aussi est-il la grande préoccupation nationale, le thermomètre de la prospérité publique. Et je laisserais ici une grave lacune, si je ne parlais de la crise du raisin sec.

Elle est née de la surproduction. Comme il arrive toujours pour les industries rémunératrices, quand le paysan a vu son voisin vivre facilement de sa vigne, il n'a plus eu qu'une ambition : planter, et planter encore. Mais le plum-pudding n'est pas extensible à l'infini. D'autre part, la crise viticole qui sévissait en Espagne, et surtout en France, s'est arrêtée. Notre vigneron, récoltant assez de vin et presque trop, n'a plus eu besoin du raisin sec pour en fabriquer. La Grèce s'est vu fermer un de ses débouchés. Les producteurs n'ont plus trouvé à vendre. Le gouvernement lui-même a été pris dans le malaise, parce qu'il touchait *en nature* un impôt de 35 p. 100. De là accumulation chez les particuliers et dans les greniers de l'État d'une marchandise qui ne s'améliore pas en vieillissant. Les paysans de Pyrgos commençaient à s'impatienter dangereusement. On proposa plusieurs solutions, entre autres, d'accorder un monopole à une compagnie anglaise. Cela ne satisfit pas. On vient enfin de dénouer la situation d'une manière qui paraît salutaire. Je l'expliquerai en peu de mots.

Il s'est fondé une société qui, ayant réuni un capital, se charge d'être intermédiaire entre le producteur, le consommateur et le gouvernement. Au producteur, elle achète sa récolte à des prix moyens, suffisamment rémunérateurs. Elle s'occupe de trouver des clients et de maintenir ses tarifs, pour en tirer un bénéfice. Elle assure à l'État une redevance fixe et le débarrasse à bas prix d'un vieux stock qu'il n'avait plus espoir de placer.

Grâce à cette convention, l'espoir renaît, et il y a lieu de croire que l'argent deviendra moins rare. Diverses autres entreprises ont apporté de l'or, et le change, qui était encore à 170 pour 100, en 1900, était tombé, en 1905, à 125.

Digitized by Google

LES VOYAGES ET LA SÉCURITÉ

Il y a trois moyens de transport en Grèce : les chemins de fer, les voitures et le mulet.

En 1900, il existait deux grandes lignes : celle de Volo-Kalabaka pour la Thessalie, celle de Pirée-Athènes-Péloponèse, qui, bifurquant à Corinthe d'une part vers l'Ouest sur Patras et Olympie, descendait d'autre part au sud jusqu'à Calamata, extrême pointe de la Morée, après avoir envoyé un embranchement sur Nauplie, à l'Est. Depuis cette époque, des progrès importants ont été accomplis. Pyrgos-Olympie a été relié à Calamata, en sorte qu'on peut faire le tour du Péloponèse, sans malheureusement passer par Sparte, qu'on laisse sur sa droite en remontant. L'amélioration la plus féconde a été la construction de la ligne Pirée-Macédoine. Je l'appelle ainsi pour indiquer tout de suite le but qu'elle cherche à atteindre. Pour l'instant, elle s'arrête à Dadi, un peu au-dessus de Chéronée. Elle traversera la Thessalie du Sud au Nord, et se heurtera à la frontière turque. Son avenir est évidemment de rejoindre le Grand Orient, et de se mettre ainsi en relations avec l'Europe centrale. Mais, quand cette ambition se réalisera-t-elle? Il faudrait pour cela que la Macédoine fût pacifiée; et les affaires de ce pays encore soumis au Sultan paraissent si inextricables, les compétitions si vives et si malaisées à satisfaire, que le jour de la solution est lointain, et qu'il ne sera pas possible avant longtemps de gagner Athènes sans poser le pied sur un bateau.

Le voyageur venu d'Occident reproche aux trains grecs de manquer de rapidité. Habitué qu'il est à brûler les étapes, il ne montre aucune indulgence pour le flegme oriental, et il oublie qu'à mesure qu'on avance vers les pays du soleil, le temps cesse peu à peu d'être de l'argent. S'il a tout loisir pour admirer le paysage, il doit aussi

Digitized by Google

constater quelles difficultés perpétuelles on a dû vaincre, que la ligne est presque toujours à flanc de montagne, avec de multiples sinuosités, qu'une fois entré dans une cuvette, il faut souvent en faire le tour pour trouver la porte de sortie, qu'enfin des chemins de fer de petit trafic ne peuvent ni dépenser beaucoup de charbon, ni se dispenser de desservir toutes les stations. Les wagons sont d'ailleurs assez confortables. Les gares sont presque toujours munies d'un petit buffet en plein vent, où l'on peut se procurer soit la nourriture suffisante : pain, poissons frits, œufs durs, fromage, soit des douceurs, comme les oranges, le loukoumi ou le verre de mastique.

Des voitures, je n'ai qu'un mot à dire : ce sont des landaus, habituellement attelés de deux chevaux. Dans Athènes, ils l'emportent souvent en somptuosité sur nos fiacres parisiens. Mais il leur arrive d'aller dans quelque petite ville, continuer, à la queue de deux haridelles disproportionnées, une vie de poussière et de cahots, qu'ils n'achèvent jamais.

Faute de routes, le charroi n'existe pas. Les transports se font à dos de mulets. Dans les lentes chevauchées solitaires par les sentiers abrupts, on entend parfois une harmonie de clochettes qui s'avance. C'est une caravane ; et, la rencontre mettant en présence deux bêtes entêtées, les conducteurs ont peine à dégager l'étroit chemin. Bien que j'aie plutôt trouvé des chevaux pour traverser l'Arcadie, c'est le roussin célèbre qui est l'animal ordinaire du paysan grec. Il n'est pas de grande taille ; il ne dépasse qu'à peine son frère plus faible, l'âne, dont se contentent les familles pauvres. Mais il est robuste, sobre, résistant, et il a le pied d'une sûreté faite exprès pour les raboteux escaliers que l'on monte ou descend sans relâche, dès qu'on pénètre à l'intérieur du pays.

Quand on veut se donner la joie peu confortable, mais vraiment pittoresque, de passer le Taygète, ou de décou-

Digitized by Google

vrir dans sa magnifique solitude le temple de Bassai, ou de reprendre les expéditions d'Hercule au Stymphale et dans l'Érymanthe, il faut d'abord négocier le louage d'une monture et de son inséparable maître. Ce n'est pas très difficile, parce que le paysan, rarement retenu dans son village par son travail, joint au désir du gain inusité un goût d'aventures et de nouveauté qu'on ne rencontrerait guère chez nous.

Sur la place ou dans le cabaret, on fait connaître sa requête. Alors, les hommes se consultent. Bientôt un négociateur s'avance : c'est le cafetier ou le maître d'école, ou un *agoyate* déjà éprouvé. Les conditions se discutent, aimablement, mais sans hâte. Il faut savoir prendre un air détaché, ne pas ramener toujours la conversation sur le marché en cours — à moins qu'on ne soit décidé à semer l'or dans la contrée — manifester même une certaine velléité de renoncer à son excursion. La question mûrit peu à peu. Il ne reste plus que des détails à arranger : il n'est pas inutile de tout prévoir et de tout régler avec précision. Déjà, on installe sur le dos des bêtes une armature de bois faite pour porter les fardeaux plutôt que les hommes, et qui, malgré un renfort de couvertures, n'aura jamais le moelleux désirable. Au moment de partir, et déjà assis au milieu de vos bagages, dans un réseau de ficelles, il vous vient à l'idée de demander à vos guides s'ils savent bien la route. — Parfaitement! répond le chœur des agoyates. A moins d'une journée de leur village, vous vous apercevez que le chemin qu'ils connaissent n'est pas celui que vous projetiez de suivre. C'est alors qu'il est nécessaire de se montrer résolu. Votre Joanne vous créera une supériorité. Quand vous les aurez une fois forcés à quelques heures de marche nocturne pour grimper au gîte fixé, ils ne tenteront plus de vous conduire sournoisement au kani de la vallée. Ils s'ingénieront à découvrir la bonne direction parmi les sentiers de chèvres qui s'entrecroisent. Alors, ce seront des conci-

Digitized by Google

liabules aux carrefours, des appels jetés au *tsopani* solitaire, dressé parmi sa forêt de cornes bêlantes, ou accroupi auprès de son feu. — Nous allons bien à Andritzena? — Oui! — Le chemin est direct? — Oui, *isia*, *isia*! (tout droit). Enfin la meilleure volonté pour ne pas s'égarer, et la vigilance dans les mauvais passages. Et ils ne sont pas rares, ces mauvais passages. On ne peut rien imaginer de plus cahoteux, abrupt, zigzagant, pierreux et glissant que ces escaliers usés par le pied des mulets. Les montées ne donnent que des secousses. Les descentes sont fertiles en émotions. Voir les oreilles de sa monture s'abaisser peu à peu, sentir son arrière train tendre vers la perpendiculaire, suivre les deux pieds de devant qui hésitent avant le ressaut, risquer un œil vers le précipice prochain : il y a des minutes angoissantes. Pour un peu on négligerait de regarder le paysage. Et pourtant, malgré la lenteur du voyage, rien de plus varié. Les aspects de l'horizon changent à chaque détour. On longe un étroit ravin, où l'humidité du ruisseau a fait pousser les lauriers roses et le platane; bientôt on traverse ce ruisseau à gué, auprès des ruines d'un pont; puis, on escalade la pente opposée. Le spectacle s'élargit : les lignes des sommets se dessinent avec précision. Presque toujours le bleu foncé d'un golfe apparaît, à moins que ce ne soit l'étendue irisée de la mer elle-même, assoupie sous le soleil.

Ce qui est le plus intense et le plus délicieux, à mon avis, c'est l'impression de solitude qui vous pénètre. On chemine de longues heures sans rencontrer personne; le guide qui s'attarde en chantonnant sa mélopée étrange vous devient lointain; on oublie tous les liens qui vous rattachent au monde; l'air est léger; on va sans souvenirs, sans espoirs, tout à l'heure présente. Les vagues réminiscences qui vous flottent par l'esprit évoquent des divinités bienveillantes et discrètes; on a bu de l'eau du Léthé, on est transporté avec un corps aérien dans les Champs-

Digitized by Google

Élysées, pour une vie sans joie et sans douleur, d'une sérénité immuable et douce.

Serons-nous éveillés de ce rêve par l'escopette du Roi de la Montagne? Il n'est pas probable. Peu de pays sont aussi sûrs que la Grèce d'aujourd'hui : il y a des brigands, mais point d'apaches. Les temps héroïques du brigandage sont passés. Les bandes qui opéraient naguère aux portes même d'Athènes pouvaient prétendre continuer la guerre de partisans; sans doute il ne restait plus de Turcs à chasser. Mais que le gibier fût l'Européen ou le frère Hellène, c'était toujours la même vie libre et accidentée, c'était l'affût derrière le rocher, la bataille rangée contre les uniformes réguliers, l'influence, le profit, même un peu de gloire. Un ministre vigoureux, Tricoupis, si je ne me trompe, mit fin à de si beaux exploits. Depuis lors le brigand n'a plus rien de patriotique. Chaque province a le sien, mais il est isolé. Ce n'est plus une nature chevaleresque, éprise de hauts faits, c'est un contumace. Chez un peuple nerveux, où la loi n'a pas encore pu empêcher le port des armes, une querelle est dangereuse; on tire son couteau, on épaule son fusil, un mauvais coup est vite donné. Que faire en présence d'un cadavre? L'air des prisons n'est pas aussi sain que celui de la montagne. Le mieux est de fuir. Sans doute il faudra désormais vivre de rapines et éviter la rencontre des gendarmes. Mais les amis sont là : on pourvoira au ravitaillement, on ralentira le zèle de la maréchaussée. Si le fugitif est modéré, il pourra se maintenir longtemps en marge de la loi. Sa situation se gâte s'il devient trop actif, trop exigeant. La suprême maladresse serait de s'attaquer à un étranger. Dans ce cas, les ambassades réclament, les brigades se mobilisent et surtout la tête du malheureux est mise à prix. Mille drachmes! Il y a des amitiés qui résistent à cela, mais pas toutes, jamais toutes! On raconte dans le

Digitized by Google

pays beaucoup d'histoires de trahisons; certains faux-frères portent le poids de la réprobation publique.

Comme j'étais à Delphes, l'an dernier, on m'a montré sur la route un homme qui passait, le fusil sur l'épaule, l'œil inquiet : « C'est un berger, me dit-on; il a ces jours derniers tué un brigand; sa vie n'est pas sûre. » Ainsi s'établissent de véritables vendettas. Dans mon récent voyage d'ailleurs, j'ai vécu dans une atmosphère de brigandage. C'était le juge d'instruction qui, sur la ligne de Pyrgos à Patras, descendait à toutes les stations et tenait de mystérieux conciliabules avec l'astynomie convoquée; un brigand courait dans le pays; les journaux en parlaient, mais la femme que j'interrogeai dans le wagon prit la mine de quelqu'un qui ne veut pas se compromettre. C'était encore l'inquiétude de l'astynome de Distomo, en apprenant que je voulais traverser le Kirphis, et la diplomatie de mon hôtesse, Mme Loukas, pour me diriger sur un autre chemin. Je fus contraint d'accepter l'escorte de deux gendarmes. « Vous avez donc des brigands par ici ? » leur disais-je. « Non, non, mais enfin les précautions ne font pas de mal. »

La vaillance de nos gardes ne fut pas mise à l'épreuve et l'astynomie provinciale, après nous avoir déposés sains et saufs en des lieux mieux famés, reprit son poste et sa sérénité. Ainsi nul ne sera détourné, par crainte, de parcourir cette terre de nos ancêtres à tous. L'ami des choses d'autrefois y verra ses souvenirs classiques prendre couleur et s'animer, et la beauté harmonieuse se révélera à lui parmi les ruines dont les habitants d'aujourd'hui ne sont pas de trop indignes gardiens.

D. Brizemur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pourquoi ?...

Hier, passant devant ta porte
A l'heure douce où le jour fuit,
Lorsque la brise tiède apporte
Le premier souffle de la nuit,
J'écoutais si, de ta voix claire,
J'allais reconnaître l'accent;
Et te devinais, jeune mère,
Endormant ton petit enfant.
Car, l'an dernier, sous le vieux tremble,
Dans la fraîcheur des soirs d'été,
Sur ce banc nous causions ensemble
De ta proche maternité.
Eh bien ! cet ange à tête blonde
Que le Seigneur te promettait,
Est-il apparu dans ce monde
Tel que ton cœur le souhaitait ?
Est-ce un garçon ?... Sa lèvre rose
A-t-elle un céleste souris?
Quand sur toi son œil bleu se pose
Penses-tu, mère, au paradis ?...

Tout en devisant de la sorte
Je fixais longuement ta porte.
Quand un vieux, sortant du jardin,
Me dit, en étendant la main :
« Voici la maison de la morte. »

* * *

Digitized by Google

Ce fut un matin de printemps
Qu'on vint chercher la jeune mère.
Les voisins avaient, sur sa bière,
Mis des gerbes de fleurs des champs;
Tout en égrenant leur rosaire,
A travers l'épaisse bruyère
Ils la suivirent à pas lents.
Dans la nef de l'église antique
On la déposa près du chœur,
Devant le même autel rustique,
Où, dans sa parure angélique,
Elle avait rêvé de bonheur.
Puis vers la funèbre vallée
Qu'arrosent, hélas! tant de pleurs,
La foule partit, désolée,
Le long de la route isolée
Où neigeait l'aubépine en fleurs.

Tandis qu'une main étrangère
Agite le frêle berceau,
Tu dors au lit froid du tombeau
L'étrange sommeil, jeune mère.

*
* *

Tu dors... et le matin vermeil
Caresse tes fenêtres closes;
Et ton seuil se couvre de roses
Comme pour fêter ton réveil!...

Tu dors... et les rayons de feu
A midi baignent ta demeure;
Au-dessus du toit où l'on pleure
Le ciel est toujours aussi bleu!...

Là-bas l'horizon radieux,
Tout auréolé de lumière,

Digitized by Google

Me parle encore de prière
Et d'infinis mystérieux!...

Les arbres que tu préférais
Versent toujours leur frais ombrage
Sur le banc, tout verdi par l'âge,
Où tu ne reviendras jamais!...

Et bientôt ton fils, en tremblant,
Fera, dans l'aube ensoleillée,
Ses premiers pas sous la feuillée
Où tu l'attendais en rêvant!...

*
* *

Tu dors... et l'esprit plein de toi,
Lorsque tombe l'heure du rêve,
J'erre en me demandant pourquoi
Tout par une larme s'achève?

Pourquoi le flot coule toujours
Sans jamais baigner même rive?
Pourquoi je ne puis, en son cours,
Suspendre l'heure fugitive?

Pourquoi la fleur qui, ce matin,
S'ouvrait, embaumant la prairie,
Sur la pâle mousse, demain,
Sera déjà toute flétrie?

Pourquoi, pourquoi ne pas pouvoir
Vivre près de tous ceux qu'on aime,
Bien longtemps... jusqu'au dernier soir
Où sonne le départ suprême?

Et pourquoi Dieu prive, ici-bas,
De l'amour le plus vrai sur terre,
Tant d'êtres qui ne sauront pas
La douceur d'un baiser de mère?...

Juliette SAILLANT.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUVENIRS D'ÉGLISE

(suite)

VII

Lourdes (suite)

Les événements de 1870 ouvrirent l'ère des pèlerinages à Lourdes par trains spéciaux : j'ai eu déjà, en parlant de M. Houdet, l'occasion d'en raconter les débuts. Ce mouvement extraordinaire et inattendu dure encore; comme le disait de la Renommée le poète antique, il semble alimenter sa vigueur par son activité même, et puiser sans cesse des forces nouvelles dans son propre élan :

Mobilitate viget, viresque acquirit eundo.

On pourrait en expliquer les origines par une raison familière, mais qui a le mérite de tenir en deux lignes : c'est que le peuple est un grand enfant, et que les enfants se jettent à genoux au coup de tonnerre. Devant les malheurs publics, un scepticisme de surface ne saurait tenir. Après les désastres de l'année terrible, l'âme de la nation s'était comme ressaisie, et les traditions séculaires de la France se réveillaient, en ranimant cette foi chrétienne que les tempêtes peuvent ébranler parfois, sans la déraciner jamais.

Le premier pélerinage diocésain d'Angers à Lourdes eut lieu en 1872. Il y avait alors à Angers une modeste librai-

Digitized by Google

rie religieuse dont l'adresse était rue Baudrière, près la fontaine Pied-Boulet. Noms vieillots et charmants, tout parfumés de moyen âge! Ils semblent suffire à évoquer d'eux-mêmes, par-delà les ravages des « rescindements » contemporains et les placages de façades insipides ou tapageuses, l'image de la vieille rue. Ne la revoyez-vous pas grimper en tire-bouchon, au milieu des maisons à pans de bois, alignées en coup de vent et surplombées par de vieux pignons curieux qui se penchent pour regarder les passants? Vers le bas l'antique fontaine, surmontée de la classique pyramide en granit, et dégorgeant l'eau par son griffon de cuivre, abreuve et arrose le quartier. Et quand la Maine, à la moindre crue, y déverse l'inondation, à toutes les portes se bâtissent des appontements et des trottoirs de fortune : le cas est prévu, et le matériel fait partie du mobilier obligatoire des maisons. Vieux tableaux, vieux souvenirs! Les noms survivent encore : mais la rue de jadis est en train de mourir. Quant au libraire, il est mort, lui, depuis longtemps : il s'appelait Gastineau.

A sa clientèle religieuse et cléricale le père Gastineau débitait volontiers le mysticisme sur le comptoir, et le mystère dans son arrière-boutique. C'est là que grâce à la confiance dont il ne se montrait pas prodigue, et dont il m'honorait d'autant plus, je lus dans le plus grand secret, après des serments dignes de conjurés antiques, le pamphlet des *Propos de Labiénus,* l'un des plus virulents qu'ait inspirés le second Empire, dont alors l'opinion publique commençait à pressentir la chute. De foi ardente, d'opinions tranchées et d'humeur facilement belliqueuse, « Henriquinquiste » comme le roi et « Veuillotiste » comme l'*Univers*, le bon Gastineau traitait de Turc à More l'usurpateur du trône de France, le créateur de l'unité italienne, et le complice de la spoliation de la Papauté. Survinrent la guerre et ses désastres : alors le digne homme versa à corps perdu dans les prophéties. Il en sortait de terre, à

Digitized by Google

ce moment-là; les vieilles reverdissaient, les nouvelles germaient tous les jours. Pour lui, et grâce à lui bientôt pour moi, Nostradamus, le solitaire d'Orval, la religieuse de Blois, le curé Souffrant n'eurent plus de secrets. Il m'attirait dans ses coulisses, et là, une main en cornet à mon oreille, l'œil au guet sur la porte fermée, me révélait la date assurée et prochaine du retour du grand Monarque. Il ajoutait par malheur, de temps à autre, quelques nouvelles sensationnelles et décisives que les journaux, suivant lui, ou ignoraient, ou avaient défense de publier. C'est ainsi que j'appris, pendant le siège de Paris par les Allemands, qu'un cercueil magnifique avait été transporté en grande hâte et en grand mystère de Versailles à la frontière, renfermant le corps de l'empereur Guillaume, tué par un éclat d'obus. Le moyen, après cela, de mettre en doute l'imminence de la victoire et la certitude de la Restauration!

Que le lecteur ait bien garde, je l'en prie, de chercher dans ce souvenir ce que je me défends absolument d'y mettre : une intention satirique et l'esquisse d'une caricature. J'ai un trop sincère respect pour la foi et le dévouement d'un brave homme à l'honneur de qui je vais dire tout-à-l'heure la part méritoire d'initiative qu'il a prise à l'organisation de nos pèlerinages angevins à Lourdes. Ce n'est pas même un portrait individuel que j'entends retracer. Pour être sincères, sachons l'avouer, nous qui avons traversé ces temps calamiteux : secoués, s'il m'est permis de me servir ici de cette image nautique, pendant de longs mois de tempête, par un effrayant tangage entre le désespoir et l'espérance, sans pouvoir connaître au juste ce qui se passait et d'où nous en étions; semblables à un navigateur qui trouve sa boussole affolée et les phares éteints, nous ne savions pas nous défendre de l'obsession de ces prophéties. Il y avait des degrés, évidemment, selon la tournure et la culture des esprits. Tel savant com-

Digitized by Google

mentait l'Apocalypse; tel chanoine, ancien professeur d'histoire, mettait d'accord la religieuse de Blois avec les Écritures. Quant au bon peuple, sa part, on se l'imagine assez, c'étaient l'engouement, l'emballement, la folie. Si encore l'on n'eût déraisonné que sur l'avenir! Mais, sans parler d'autres sentiments moins avouables, la crédulité des gens ne connaissait vraiment plus de bornes. Je ne puis me défendre d'en citer un invraisemblable et authentique exemple. Dans mon propre canton, un maire averti, et pour le moins aussi vigilant qu'une oie du Capitole, avait posté à demeure sur le bord de la rivière des gardes nationaux chargés de saluer à balle et de couler à fond — j'ai besoin de protester que je n'invente rien — un grand tonneau qui devait descendre nuitamment au fil de l'eau, cachant dans ses flancs le Roi et le Pape : ces deux conspirateurs venaient renverser la République et dans ce but livrer la France aux Prussiens! Décidément, la garde nationale avait du bon. On a pu voir déjà, par mon propre exemple, qu'elle servait au besoin à rendre modestes les chefs de bataillon : on voit maintenant qu'elle avait son utilité pour révéler les imbéciles. Que d'ailleurs on ne recherche ni la commune ni le nom du magistrat municipal dont je raconte les hauts faits. Il est mort depuis longtemps : quand ils ont tant d'esprit, les maires vivent peu.

Le généreux élan des Nantais vers Lourdes enthousiasma le bon Gastineau. Centre d'une clientèle religieuse et ecclésiastique, il n'eut pas de peine à l'enflammer au contact de sa propre ardeur, et l'idée de partir d'Angers à Lourdes pour la première fois en pèlerinage diocésain se répandit comme une traînée de poudre. Un vicaire général accepta volontiers de propager et de diriger le mouvement. Seulement il y fallait une autorité plus haute, et le consentement de l'évêque d'Angers. Cet évêque était alors Mgr Freppel.

Digitized by Google

Il suffit de prononcer ce nom pour évoquer le souvenir de l'esprit le plus élevé, le plus ouvert aux idées supérieures et généreuses, et par un don qui est le signe des grandes intelligences, le plus prompt à abandonner une conviction, quelques nombreuses et puissantes raisons qu'il eût accumulées pour la défendre, dès qu'on lui présentait un seul argument dans lequel, à l'encontre de son propre avis, il reconnût la vérité. Mais ce n'était pas toujours chose facile que de découvrir et de formuler cet argument vainqueur. Qui n'allait pas droit au fait, ne touchait pas du premier coup au tuf de la question, perdait son temps, et facilement l'Évêque, qui ménageait et défendait le sien, mettait fin par un geste significatif à une visite inutile. Gastineau en fit l'épreuve. Là où il s'attendait peut-être à être accueilli par des félicitations, il fut repoussé avec perte. Je me hâte d'ajouter que des interventions plus autorisées triomphèrent de l'hésitation épiscopale, et que le pèlerinage, véritablement et canoniquement diocésain, partit sous la direction de l'abbé, depuis lors Mgr Chesneau, le vicaire général qui en avait accepté le patronage.

Les années suivantes, et tant qu'il vécut, Gastineau demeura mêlé à l'organisation des caravanes d'Angers à Lourdes. Son fils Émile succéda longtemps à ses fonctions et à son dévouement : il en reçut une récompense dont seule la foi d'un vrai chrétien peut goûter l'austère et surnaturelle beauté. En mai 1899, depuis longtemps malade, irrémédiablement condamné, il demanda comme une grâce d'être emmené par nos Hospitaliers angevins à un dernier pèlerinage de Lourdes. Pendant quatre jours ce qui restait de vivant de lui, apporté sur un brancard au pied de la Grotte, excita notre admiration et émut notre pitié. Il expira dans le train du retour : son corps seul rentra à Angers, enveloppé des prières et couvert des larmes de sa veuve, qui avait eu le courage de consentir au voyage et de l'y accompagner. Et nous, déjà vieux fidèles des routes

Digitized by Google

de Lourdes, nous qui tant de fois, en chantant le dernier vers de notre cantique angevin, avions demandé

De terminer au Ciel notre pèlerinage,

nous nous disions que l'âme d'Émile Gastineau avait pris une voie meilleure, et bifurqué vers le Paradis.

Mgr Freppel ne consentit à aucune époque à conduire en personne ses diocésains à Lourdes. De nombreux et brillants pèlerinages angevins s'y succédèrent cependant sous son épiscopat : il les autorisa toujours, sans les provoquer ni même les encourager jamais. A plusieurs reprises j'eus l'honneur de l'entretenir de ce sujet, j'entendis chaque fois des objections dont la valeur ne se mesurait pas à celle de l'esprit éminent qui me les opposait. Je ne fais nulle difficulté de le reconnaître, il ne m'appartenait à aucun titre d'exiger que là-dessus un évêque me livrât le fond de sa pensée. De plus qualifiés que moi n'en ont pas eu davantage la confidence. Mais il est permis peut-être aujourd'hui, sans manquer de respect à une si grande mémoire, et bien au contraire en lui rendant hommage par cette recherche, de se demander les raisons intimes de l'abstention de Mgr Freppel, car personne ne se contenterait de les trouver dans une suspicion de tourisme profane aux Pyrénées, ou dans une accusation de concurrence aux pèlerinages à des sanctuaires diocésains que l'illustre évêque avait relevés de leurs ruines ou de leur oubli, et remis en honneur.

L'éminent Alsacien devait sans doute à son origine une volonté d'acier et une tenacité de granit. Vers une œuvre longuement mûrie et résolument fondée il faisait converger, sans en rien laisser distraire ni détourner, toutes les forces et toutes les ressources dont il pouvait disposer. Ce fut par excellence sa conduite inflexible dans la restauration de l'Université d'Angers, l'acte le plus fécond de son épisco-

Digitized by Google

pat, comme le plus durable honneur de sa vie. On sait, pour le dire en passant, que s'il releva la gloire de cette fondation, une loi jalouse lui interdit d'en relever le nom. L'avenir se montrera à la fois plus libéral et plus équitable. Et c'est pourquoi, je l'espère bien, quand sera dissipée l'épaisse fumée de nos discussions civiles, quand l'histoire et la justice auront retrouvé leur sincérité et leurs droits, on pourra lire, sur les murs de la grande rue aboutissant comme une avenue à l'Université d'Angers, le nom de Freppel plutôt que celui de Paul Bert!

L'évêque d'Angers ne perdait aucune occasion de manifester sa reconnaissance envers ceux qui alimentaient ou administraient, en faveur de l'Université naissante, des ressources financières qu'il considérait à juste titre comme le trésor de guerre de la liberté d'enseignement. Ce sentiment trouvait une contre-partie naturelle dans sa défiance vis-à-vis de tout ce qui pouvait, à ses yeux, compromettre ces libéralités, menacer d'en tarir les sources ou d'en dériver les affluents. De là, très certainement, l'un des motifs de sa froideur envers les pèlerinages lointains. Ce sentiment était-il justifié? Ma longue fréquentation des pèlerins m'a de plus en plus porté à en douter. Ni l'économie du pauvre, souvent péniblement amassée en vue d'un pèlerinage à Lourdes longtemps rêvé, ne fût allée à la quête pour l'Université d'Angers; ni l'opulente offrande du riche ne se fût augmentée de la somme dépensée pour le voyage. Il m'a toujours semblé que ces courants de générosité, alimentant des œuvres essentiellement diverses, bien qu'également chrétiennes, ressemblaient à ces grands fleuves dont des montagnes délimitent nettement les bassins et qui se jettent dans le même océan sans avoir pu jamais mêler leurs cours et confondre leurs eaux.

Un argument sonnant et matériel était-il le seul contre lequel nous ayons eu à lutter dans la pensée de Mgr Freppel? J'ose formuler ici une autre conjecture. Cet esprit, d'une

Digitized by Google

rigueur puissante, d'une perspicacité prophétique, redoutait à l'égal d'une erreur les exagérations dans l'interprétation de la vérité. S'il admettait, de toute la fermeté de sa foi catholique et de toute la solidité de sa science théologique, le pouvoir de la prière et l'efficacité des moyens surnaturels, jamais, plus encore par doctrine que par tempérament — et certes ce n'est pas peu dire — il ne consentit à les séparer de l'action, de la lutte, du combat. La prière de Moïse sur la montagne avait à ses yeux pour corollaire, je serais tenté de dire pour justification, la bataille des Israëlites dans la plaine. Or, que pouvait-il voir? Les foules, épouvantées des événements de la veille, anxieuses de ceux du lendemain, se précipitaient aux sanctuaires lointains pour y entendre affirmer avec une conviction sincère et communicative, en prose par les orateurs, en vers par les auteurs de cantiques, que le Sacré-Cœur, Notre-Dame de Lourdes, saint Michel sauveraient la France, que la France ne pouvait périr... Mais en même temps, — affligeant et décevant contraste! — de jour en jour, dans les affaires publiques, dans la direction donnée à la défense religieuse, on sentait un coup de plus vers la gauche à la barre du gouvernail; les catholiques reculaient sans cesse et les libertés chrétiennes reculaient avec eux... N'a-t-il donc jamais pu redouter que pour toutes ces masses populaires, enivrées, au nom de leur foi, d'espérances enthousiastes, un excès de confiance spéculative ne se traduisît parfois en inertie pratique? N'a-t-il pas craint, je le répète, que ce sentiment si légitime du recours à la miséricorde et à la puissance de Dieu, sentiment qui trouvait partout des encouragements dans la presse populaire catholique, dans la création de ligues de propagande et de prières, dans l'appel même aux grands pèlerinages, ne dégénérât pour beaucoup d'esprits en une sorte de mysticisme politique, énervant les volontés par une attente vaine et inconsciente du miracle? Ne prévoyait-il point là,

Digitized by Google

grâce à la netteté et à la portée prodigieuse de son coup d'œil, un danger d'affaiblissement pour la résistance catholique, une préface à des événements où son rôle devait un jour devenir aussi douloureux qu'impuissant? Voilà mon hypothèse et je ne la donne qu'à ce titre. On saura peut-être quelque jour si je me suis trompé. Une plume dont rien ne peut égaler l'autorité, si ce n'est la finesse, retrace en ce moment les souvenirs d'un homme d'église mêlé de près, à titre de secrétaire particulier, aux épisodes les plus intéressants et les moins connus de la vie religieuse et politique de Mgr Freppel. Cette considération seule aurait dû m'interdire de parler ici, avec tant d'étendue et d'incompétence, de l'illustre évêque. J'ai pour excuse la valeur et la taille de cette grande figure, dont l'avenir, quand les événements contemporains seront connus et remis au point, révèlera la véritable mesure. Ainsi, vu du pied de ses glaciers, le Mont-Blanc confond sa cime avec les autres sommités neigeuses : le recul seul fait apparaître le colosse.

Ce que l'évêque d'Angers n'avait pas consenti à faire avec nous, il le fit seul en 1891. Il visita Lourdes, et cette visite suffit à anéantir en un moment toutes ses objections d'autrefois. Il ne fit pas difficulté de l'avouer : il n'avait pas soupçonné un pareil spectacle. C'est le spectacle surnaturel — est-il besoin de le dire? — dont il entendait parler, et qui l'avait surpris, ravi, ému dans l'âme : c'est à celui-là d'abord que s'ouvrent des yeux tels que les siens. « Lourdes », disait-il aux pèlerins rencontrés par lui et avides de sa parole, « c'est la protestation de Dieu et de l'humanité chrétienne contre la grande hérésie de notre époque, qui est le naturalisme ». Il revint émerveillé, et disposé peut-être à retourner à Lourdes à notre tête. Dieu, la maladie et la mort en disposèrent autrement.

Les premiers pèlerins d'Angers à Lourdes furent, par leur enthousiasme et leurs récits, les meilleurs prédica-

Digitized by Google

teurs d'une seconde croisade. Beaucoup d'entre eux appartenaient à cette partie profondément chrétienne et glorieusement historique de notre province d'Anjou, qui fut le berceau de la Vendée militaire. Elle en a conservé le nom, comme un signe de noblesse, même après être devenue officiellement l'arrondissement de Cholet, dans le département de Maine-et-Loire. Plus d'un siècle d'ailleurs a passé sans pouvoir faire entrer, ni dans les habitudes du langage populaire, ni même dans celles de la science géographique la plus moderne, le découpage arbitraire de la France en jeu de patience administratif. Il n'est apparu jusqu'ici à cette conception révolutionnaire d'autre but et d'autre résultat que l'excès d'une centralisation ruineuse et tyrannique contre laquelle, depuis longtemps, protestent à l'envi les politiques les plus prévoyants, les esprits les plus libéraux et les économistes les plus avertis. Les vieux noms du pays sont justement demeurés en honneur, et qui prononce celui de la Vendée angevine évoque du même coup l'image d'une région bien délimitée, et d'une terre méritant l'élogieuse épithète de la parabole évangélique, car toute bonne semence y lève et rend au centuple.

Il y tomba des récits enflammés : il en germa, dès le printemps suivant, une moisson de pèlerins. Cholet avait alors, à la tête de sa paroisse principale, Notre-Dame, un vieux curé tout plein encore d'énergie, dont j'ai surtout connu le frère cadet. Celui-ci était, au temps de mes études classiques, économe du collège de Combrée. Je l'y avais trouvé à mon arrivée : je l'y ai laissé à mon départ. Entre temps il avait participé, pour sa part d'économe, et c'est assez dire dans quelle laborieuse mesure, à la reconstruction du collège, entreprise par Mgr Angebault. On sait de reste que le projet aboutit à l'érection de l'un des plus remarquables assurément parmi les monuments élevés au siècle dernier à l'honneur de l'enseignement chrétien. Sans avoir égaré un centime, sans avoir perdu une minute de

Digitized by Google

son calme flegmatique et muet, sans avoir omis ou précipité une seule de ses solennelles aspirations de tabac, l'économe acheva le grand œuvre, et illustra pour toujours à Combrée le nom de Coutant. Son frère de Cholet n'était ni plus expansif, ni moins résolu que lui. Beaucoup de ses paroissiens voulaient retourner à Lourdes : plusieurs vinrent lui demander de les y conduire. Il y réfléchit, puis, s'étant déterminé, il se lança sans retard. La formule est vieille; elle remonte à Salluste : *Postquam consulueris, maturè facto opus est.* C'est encore la bonne, même de notre temps.

Demander à la gare de Cholet deux trains spéciaux, publier des avis dans les journaux, et répandre de toutes parts des circulaires qui parvinrent dans toutes les cures du diocèse, tout cela fut pour le curé Coutant l'affaire de quelques jours. Il avait frappé la terre : des légions en sortirent, et ses deux trains avec lui partirent au grand complet. Quant à ce qui avait si fort embarrassé le bon Gastineau l'année précédente, l'agrément épiscopal, il faut croire que le curé ne s'en était pas trop mis en peine avant d'envoyer à tous ses collègues sa petite lettre pastorale. Si bien qu'en la lisant avec surprise, Mgr Freppel se borna, dit-on, à cette réflexion caustique : « Mais je ne savais pas encore qu'il y eût un évêque à Cholet ! »

J'étais du voyage : ce fut mon premier pèlerinage à Lourdes par trains spéciaux. De tous les souvenirs que j'en rapportai, le dernier ne fût pas le moins réjouissant. Un ami m'avait demandé de commettre, en faveur d'un bon petit journal local, l'un de mes premiers péchés de presse en écrivant un compte-rendu. Je succombai à la tentation, et voulus agrémenter d'une note plus personnelle le récit de notre procession aux flambeaux. De l'esplanade rudimentaire en avant de la Grotte les pèlerins, en ces temps primitifs, s'élevaient au niveau de la Basilique, de la *Chapelle*, comme on l'appelait alors, par les lacets char-

Digitized by Google

mants et bien connus : ils semblaient tracer, sur les flancs et sous les ombrages du coteau, on l'a cent fois remarqué, la majestueuse initiale du nom béni de Marie. Dans le sillon de lumière, dans l'enthousiasme de nos chants, dans l'enivrement d'un spectacle nouveau pour nous, dans le saisissement d'une atmosphère surnaturelle, émus, électrisés, ravis, nous croyions, en vérité, plutôt voler que gravir : nos voix, nos pensées, nos cœurs avaient desailes. C'est alors que, se retournant vers moi, mon voisin de procession, un bon curé que je connaissais à peine, saint homme toujours, et imaginatif à ses heures, me lança à demi-voix cette exclamation enflammée : « Mais nous montons au Ciel! » — Le mot me parut charmant pour peindre notre état d'âme : faisant main basse sur cette bonne aubaine, dans mon modeste récit je reproduisis le propos : « Nous montons au Ciel! » — *Pieuse exagération!* voulut bien en cet endroit ajouter à mon texte la main d'un obligeant correcteur.

A. Mauvif de Montergon.

(A suivre.)

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mars 1906

Moyenne barométrique : 760^{mm},52; minimum le 26, à 4 h. du soir, 747^{mm},50; maximum le 3, à 10 h. du soir, 771^{mm}85, ; écart extrême, 24^{mm},85.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 2°,84; des minima (sans abri), 2°,36; des minima (sur le sol gazonné), 1°92, ; des maxima (sous l'abri), 10°,97; des maxima (sans abri), 13°,13; des maxima (boule noire, sans abri), 13°,36; des maxima (sur le sol gazonné), 17°,09; d'une eau de source, 7°,05; du mois, 7°,24.

Minimum absolu (sous l'abri), le 24, — 1°,9; minimum absolu (sans abri), le 23, — 2°,7; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 23, — 2°,7; maximum absolu (sous l'abri), le 18, 20°,5; maximum absolu (sans abri), le 18, 22°,4; maximum absolu (boule noire sans abri), le 17, 26°,8; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 18, 30°0.

Humidité relative moyenne du mois, 72; minimum, 20, le 13, à 1 h. du soir; maximum, 100, les 8, 17, à 7 h. et 10 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 5,96; moyenne diurne la plus faible, 0.0, le 28; la plus forte, 10,0 les 2, 10, 16. Nombre de jours de soleil, 26; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 168 h. 60 environ; fraction d'insolation, 0,58.

Pluie totale du mois, 27^{mm},0, en 10 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 9^{mm},8, le 2. Evaporation, 90^{mm},00.

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N; 1 jour du NN-E; 9 jours du N-E; 1 jour de l'EN-E; 1 jour de l'E; 1 jour du S-E; 5 jours du S-W; 5 jours de l'WS-W; 3 jours de l'W; 1 jour de l'WN-W; 2 jours du N-W; 1 jour du NN-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 7^{m},7. Vitesse maximum du vent le 26, à 3 h. 45 du soir, 20^{m},4, par seconde (vent du N-E).

Gelées les 13, 22, 23, 24, 26, 30, 31; gelées blanches les 4, 13, 20, 22, 23, 25, 26, 29, 30, 31; rosée les 4, 5, 6, 7, 8, 18, 19, 20, 25, 31; brouillard le 17; brouillard sur terre le 8; neige les 21, 24 (hauteur 2 centimètres); grêle le 12; grésil les 12, 21; halo solaire vif le 13.

Apparition des papillons Rhodocena rhamni le 4 et Vanessa polychloros le 6. Arrivée de la Fauvette à tête noire le 17.

Digitized by Google

Avril 1906

Moyenne barométrique : 759mm,95; minimum le 18, à 6 h. du soir, 743mm,10; maximum le 15, à 10 h. du matin, 770mm,34; écart extrême, 27mm,24.

Moyennes thermométriques : des minima, (sous l'abri), 4°,79; des minima (sans abri), 3°,63; des minima (sur le sol gazonné), 3°,63; des maxima (sous l'abri), 14°,70; des maxima (sans abri), 17°,57; des maxima (boule noire, sans abri), 21°,23; des maxima (sur le sol gazonné), 23°,02; d'une eau de source, 8°,08; du mois, 10°,12.

Minimum absolu (sous l'abri), le 20, 0°,7; minimum absolu (sans abri), le 20, — 0°,2; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 1er, — 1°,4; maximum absolu (sous l'abri), le 11, 21°,5; maximum absolu (sans abri), le 11, 26°,3; maximum absolu (boule noire, sans abri), le 11, 31°,7; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 13, 34°,7.

Humidité relative moyenne du mois, 67; minimum, 29, le 4 à 4 h. du soir; maximum, 98, les 18, 25, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,10; moyenne diurne la plus faible, 0,0, les 2, 3, 4; la plus forte, 10,0, les 18, 19, 25. Nombre de jours de soleil, 25; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 156,85; fraction d'insolation, 0,39.

Pluie totale du mois, 57mm,7, en 10 jours appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 15mm,7, le 25. Evaporation, 104mm,00.

Nombre de jours que le vent a été : 3 jours du N; 3 jours du N N-E; 4 jours du N-E; 5 jours de l'E N-E; 1 jour de l'E; 2 jours de l'E S-E; 1 jour du S S-E; 1 jour du S S-W; 1 jour de l'W S-W; 4 jours de l'W; 3 jours du N-W; 2 jours du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6m,1. Vitesse maxima du vent le 9, à 1 h. 10 du soir, 23m,9, par seconde (vent du N-E).

Gelées blanches les 1, 2, 3, 20, 23, 29; rosée les 1, 2, 3, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 16, 17, 20, 23, 29; grêle les 23, 29, 30; halos solaires les 12, 13, 14, 20, 24, 26; colonne lumineuse vive au-dessus du soleil le 8, à 5 h. 27 du soir; forte brume bleuâtre à l'horizon avec odeur d'ozone le 14, toute la journée; brume bleuâtre faible le 24 à 1 h. du soir.

Arrivée des hirondelles le 5; de la huppe le 7; du coucou le 18; des martinets le 23; du tort-col le 24.

Début de la feuillaison de la vigne le 14.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le dimanche 6 mars, une *Fête des Arts* a eu lieu, à Angers, sous les auspices du Syndicat d'initiative de l'Anjou.

Les attractions de la journée ont été : le Concert extraordinaire, organisé par la Société des Concerts populaires, la visite au Salon des Amis des Arts et la représentation du *Missel* et de la *Vie de Bohême* au théâtre municipal.

Au dîner, qui a réuni un grand nombre d'Angevins autour des représentants des Syndicats d'initiative de la région, M. le docteur Motais a prononcé un éloquent discours que nous sommes très heureux de pouvoir reproduire :

MESSIEURS,

Le Syndicat d'initiative de l'Anjou est très honoré de recevoir à sa table autant d'hôtes distingués, de collègues des Syndicats voisins et de concitoyens qui lui apportent le témoignage de leur sympathie.

Mais, ce succès, il ne le doit pas seulement à lui-même ; une grande part doit en être attribuée aux Sociétés artistiques qui donnèrent à cette journée un si grand éclat.

Angers, la ville coquette, élégante jusque dans ses irrégularités, où le goût des arts s'épanouit dans les vieux monuments et revit même dans les constructions les plus modernes, Angers possède encore aujourd'hui un ensemble d'éléments artistiques qu'il est bien rare de rencontrer en province.

De là l'idée du Syndicat d'initiative de l'Anjou de grouper tous ces éléments dans le cycle d'une même journée pour en faire une Fête des Arts.

Cette idée reçut le plus favorable accueil.

Pouvait-il en être autrement, lorsque nous nous adressions à M. le Maire, d'une bienveillance quasi paternelle pour le Syndicat d'initiative et d'une sollicitude constante pour la gloire de sa bonne ville d'Angers ;

Au Comité permanent des Fêtes et à son distingué Président, dont l'activité se dépense sans compter pour la plus grande joie et le plus grand profit de nos concitoyens ;

Digitized by Google

A M. le Directeur du Théâtre, qui se prêta dès le premier jour et de la meilleure grâce à l'organisation de notre soirée;

A nos deux sociétés artistiques enfin, la Société des Amis des Arts et la Société des Concerts populaires :

Les *Amis des Arts*, dont le Salon — l'une des premières manifestations annuelles et régulières de l'art en province — prend un développement progressif, grâce au dévouement éclairé de son Comité et à l'activité inlassable de son président, qui semble bien être d'une race croisée si l'on en juge par son amabilité d'Angevin et par sa ténacité de Breton.

Le Syndicat d'initiative de l'Anjou n'oubliera pas la réception si cordiale de la Société des Amis des Arts.

La *Société des Concerts populaires*, cette admirable phalange d'amateurs — j'allais dire d'apôtres — et de virtuoses, l'un des plus purs joyaux de notre cité.

Éprouvée elle-même par une carrière souvent tourmentée, nulle ne pouvait mieux apprécier le mérite de notre initiative.

A peine née, elle la faisait sienne et lui donnait généreusement l'appui de sa haute situation dans le monde des arts et des collaborations éminentes qu'elle lui assurait.

Nous fumes particulièrement encouragés et soutenus par celui qui la dirige avec le désintéressement le plus pur, un dévouement de toutes les heures, une foi artistique aussi ardente qu'élevée. Je ne vous apprendrai rien, Messieurs, en vous disant que, par cet ensemble rare de qualités personnelles et artistiques il s'est établi, de ses concitoyens à lui, une sympathie si étroite que, récemment, lorsqu'une distinction mille fois méritée vint à lui, chacun de ses collaborateurs, chacun de ses musiciens, chacun de nous en prit sa part et qu'en l'applaudissant, la ville d'Angers semblait s'applaudir elle-même.

Ainsi assise sur des bases solides, notre entreprise, téméraire pour quelques-uns, était assurée du succès.

Le mouvement favorable s'accentuait immédiatement sous l'impulsion de la presse angevine qui, comme toujours, nous prêtait son bienveillant concours, et de plus, cette fois, de la presse parisienne et régionale dont nous saluons ici les représentants.

Nous avons eu le plaisir de constater, Messieurs les journalistes, que, si la politique vous divise, tout ce qui touche aux intérêts communs, à la gloire, à la prospérité commune du pays tout entier ou d'une fraction du pays, vous trouve immédiatement unis dans un même élan de patriotisme.

Ce soir, mes chers collaborateurs, vous pouvez être satisfaits du résultat de vos efforts en voyant, groupés autour du Syndicat d'initiative, les hôtes nombreux et distingués qui voulurent bien répondre gracieusement à son invitation :

Digitized by Google

L'éminent compositeur M. Rabaud.

Je laisserai à d'autres plus autorisés le soin d'apprécier son génie. Mais le Syndicat d'initiative lui est profondément reconnaissant d'avoir pris part à notre fête et par lui-même et par son œuvre superbe.

M. Reder, dont l'audition fut un enchantement.

Nos membres d'honneur :

M. le Maire, qui nous accorda gracieusement la décoration de nos rues.

M. le Préfet qui a bien voulu accepter de prendre place dans notre Comité d'honneur et nous a fait le plaisir, en son absence, de nous déléguer M. Le Fournis, conseiller de préfecture.

En souhaitant la bienvenue à M. le Conseiller, nous le prions de présenter à M. le Préfet nos remerciements de son très bienveillant accueil.

Mgr Rumeau, pour atténuer, autant qu'il est possible, nos regrets de son absence, veut bien nous déléguer l'un de nos plus dévoués collègues, M. le chanoine Urseau, dont la science n'a d'égale que la courtoisie et l'affabilité, à laquelle tous ici nous rendons hommage.

M. le général Halter nous fait l'honneur de ne pas nous abandonner dans sa retraite. Le Syndicat lui en est reconnaissant.

Le Parlement est représenté par M. le Dr Bichon, député. Au nom du Syndicat d'initiative, je le remercie de s'être dérobé à ses occupations pour nous donner ce témoignage de sympathie et je me permettrai de lui indiquer tout à l'heure l'appui que nous réclamerons des membres du Parlement, pour le bien de notre pays.

Le président du Touring-Club, actuellement en Corse, nous délègue l'un des nôtres, M. Louis Cointreau-May. Nous chargerons le délégué du Touring-Club de dire au secrétaire du syndicat qu'il est le plus aimable et le plus dévoué des collaborateurs.

MM. les Présidents, Vice-présidents et Secrétaires de Blois, Nantes, Guérande, nous constaterons un peu plus tard de quelle importance fut votre présence à notre fête.

Pour le moment, nous tenons à vous dire combien elle nous est agréable.

M. Bordeaux-Montrieux, président de la Société des Ardoisières d'Angers ; M. Cointreau, M. Lafarge, représentent les grandes industries du pays.

La presse d'Angers et plusieurs organes importants de la région nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation.

Nous devons interpréter leur présence comme une nouvelle marque de sympathie pour l'œuvre commune des Syndicats et pour la Fédération prochaine.

Dans ce cortège très imposant de toutes les autorités, de toutes les Sociétés, de tous les corps élus, il nous manquait encore quelque chose, et la jeune et brillante association des Étudiants d'Angers vient de combler cette lacune.

Digitized by Google

Par son adhésion à notre œuvre, elle nous apporte l'admirable prestige de la jeunesse, l'ardeur et l'entrain du moment, les longs espoirs et la foi dans l'avenir qui la caractérisent. Nous souhaitons cordialement la bienvenue à nos jeunes amis.

Un coup d'œil jeté sur cette salle vous permet de remarquer combien toutes les opinions y sont diversement représentées.

Ce privilège est l'un de ceux auxquels le Syndicat attache le plus de prix.

Ce n'est pas le moment des profondes considérations philosophiques. Laissez-moi seulement vous soumettre une comparaison de circonstance.

Au dehors, le temps est dur ; le vent souffle, chassant les nuages en bourrasque ; ses sifflements aigus semblent formés d'un grand nombre de voix discordantes : c'est la rafale électorale qui passe.

Ici règne une chaleur aimable. A travers les flots du vin d'Anjou généreusement versés par nos collègues, la lumière se tamise, blonde et douce, et, dans cette atmosphère apaisante, si quelque effervescence s'agite, elle est légère et souriante comme la mousse qui pétille dans nos coupes.

Vous tous, Messieurs, qui brassez les grandes affaires du pays, vous ne nous en voulez pas, nous l'espérons, de vous avoir un instant distraits de la politique pour fraterniser chez nous.

Les Syndicats d'initiative sont un des rares refuges où l'*entente cordiale française* s'épanouit dans toute sa bienfaisante action.

Vous me pardonnerez, Messieurs, de m'être un peu complu à constater la bienveillance et la sympathie dont le Syndicat est entouré et ce sentiment ne peut vous déplaire, puisque c'est vous-mêmes qui l'avez fait naître en nous.

Mais, Messieurs, vous vous êtes peut-être demandé dans quel but nous vous avions conviés à ce rendez-vous.

Pourquoi le Syndicat d'initiative a-t-il organisé la fête des Arts?

La réponse sera précise.

Faire connaître et faire aimer l'Anjou dans toutes ses richesses de l'art ou de la nature, telle est la première partie du programme du Syndicat.

Quant aux beautés de la nature, la saison ne permettait guère de les apprécier.

Nos coteaux n'ont point encore dépouillé la livrée grise et terne de l'hiver; dans les vallées, nos haies d'aubépine entr'ouvrent à peine leurs petites prunelles blanches aux premières sollicitations du printemps, et notre grand fleuve débordé teinte ses flots du sang et de la chair de nos montagnes déboisées.

Mais, à défaut de nos floraisons superbes, de l'harmonieux épanouis-

Digitized by Google

sement de nos printemps ; du magnifique déclin de nos automnes ; à défaut de notre beau ciel de juillet qui, comme un œil trop vif se voilant d'attendrissement, s'estompe de la tiède haleine de nos cours d'eau et du reflet velouté de nos prairies ;

A défaut de ces beautés, que vous reviendrez voir, Messieurs, il nous reste, pendant la dure saison, nos chefs-d'œuvre du passé et nos sociétés d'aujourd'hui, que nous avons cru dignes de l'attention de nos hôtes.

Sur ce point, nous n'insisterons pas ; nous laissons à nos voisins à juger si l'art angevin leur aura donné l'impression et le souvenir que nous souhaitons.

Pour nous, nous aurons la conscience d'avoir tenté de remplir la première partie de notre tâche :

Faire connaître et faire aimer l'Anjou.

Le *Développement du Tourisme*, seconde partie du programme du Syndicat, entra également dans nos vues.

Depuis plusieurs années, la presse d'Angers, de Nantes, de Tours émet l'idée de relations plus fréquentes, d'un rapprochement plus étroit entre ces centres voisins.

L'idée est excellente et nous l'avons réalisée en vous priant, Messieurs nos hôtes de la région, d'assister à notre *Fête des Arts*.

Nous avons fait ainsi du tourisme, à court rayon, sans doute, mais du tourisme quand même, avec tous ses avantages :

Mouvement profitable aux arts, au commerce, à l'étude plus approfondie de notre région, qu'il faut bien connaître avant de la faire admirer aux étrangers.

Relations amicales utiles à nous-mêmes, M. Schwob le faisait ressortir tout récemment dans un langage charmant. Blaisois, Tourangeaux, Angevins et Nantais ne sont pas coulés dans un moule uniforme et, par notre pénétration réciproque, il est plausible d'admettre que nous corrigerons mutuellement nos petits défauts, tout en développant nos grandes qualités.

Nous avons commencé, Messieurs. Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à notre appel et nous sommes à votre disposition si, de votre côté, vous croyez devoir donner suite à notre initiative.

Mais ce n'est pas tout.

Le Syndicat d'initiative de l'Anjou s'est énergiquement multiplié dans le cours de cette première année.

Après s'être révélé aux Angevins, pour qui le mot de Syndicat d'initiative était inconnu, hier il contractait une alliance étroite avec l'industrie et le commerce ; aujourd'hui, il devient l'associé et le commensal de nos sociétés artistiques.

Digitized by Google

Cette prospérité individuelle ne suffisait pas à son ambition. Il rêvait d'une fédération des Syndicats d'initiative de la Loire.

Mais pour une Fédération, il faut des fédérés : qu'à cela ne tienne !

Dans l'espace de quelques mois, soit directement, soit par influence de voisinage, il s'adjoint les Syndicats de Tours, de Nantes et de Blois.

Les éléments d'une Fédération étaient donc constitués.

Nous aurons l'occasion, plus tard, de revenir sur le rôle considérable des Fédérations de Syndicats d'initiative. Je ne vous en énumère aujourd'hui que les traits principaux :

Développement du rayon de propagande des Syndicats ; influence — grâce à leur grande surface d'action, aux graves motifs d'intérêts qu'ils mettent en jeu, à l'appui des autorités et des membres du Parlement de toute une région — sur les pouvoirs publics et sur les chemins de fer. Cette influence est telle qu'elle surprend les assemblées officielles : Conseils généraux, Chambres de commerce, Conseils généraux, qui n'obtiennent, qu'à grand'peine, des chemins de fer, de faibles concessions.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'aujourd'hui les bases de la *Fédération de la Loire* ont été arrêtées entre les Syndicats de Blois, Tours, Angers, Nantes et Guérande.

Notre *Fête des Arts* marquera donc une date mémorable dans l'histoire du tourisme de notre région. Le Syndicat de l'Anjou tient à grand honneur d'avoir été le berceau de la *Fédération de la Loire.*

Et maintenant, mes chers collègues, maintenant que nous avons doublé nos propres forces par celles de notre union, nous pouvons marcher hardiment à la conquête de l'avenir.

Les débuts sont difficiles; puis, l'œuvre se développant, la responsabilité devient de plus en plus lourde. Mais nous planerons au-dessus de toutes les petites misères, de tous les petits obstacles qui se jettent dans les jambes de grandes entreprises : rien ne nous arrêtera plus.

Par nos syndicats, par notre fédération, Guérande qui semble d'un autre siècle ; les ruines pittoresques de Clisson ; la grande cité industrielle de Nantes ; les magnifiques châteaux du Blaisois et de la Touraine, ces archives si merveilleusement enluminées de l'histoire de France, recevront les visites de tout un monde de touristes.

Et ce joli pays d'Anjou où la poésie semble partout jaillir du sol; légère et gaie comme l'aigrette de lumière qui se joue sur chaque flot de la Loire ; immuablement grave ou souriante dans les lignes imposantes ou gracieuses de nos monuments antiques ;

S'élançant vers le ciel avec les flèches de nos cathédrales et les cimes de nos futaies; ou se repliant, timide et méditative, sous le demi-jour mystérieux de nos vitraux ;

Soulevant, d'une main pieuse, les tombes illustres où gît la gloire des Plantagenets; les ruines où dort le Passé; ou jetant sur le Présent son

Digitized by Google

riche manteau de verdure et de fleurs, de pampres et de grappes dorées.

Ce pays d'Anjou, trop peu connu jusqu'ici des étrangers, deviendra, mes chers collègues, pour les parties si diversement intéressantes de notre Fédération, le centre d'excursions où l'on se repose dans la douceur de vivre et dans l'harmonie parfaite des choses.

Messieurs,

Au nom du Syndicat d'initiative de l'Anjou, je lève mon verre :

Au maître éminent qui a bien voulu nous apporter, non seulement son œuvre puissante, mais, en la dirigeant en personne, l'inspiration même de son génie ;

A M. le Maire, à M. le Préfet, à Mgr l'Évêque d'Angers, à M. le général Halter ;

A M. le député Bichon ;

A M. l'Ingénieur en chef ;

A M. l'Agent-voyer en chef ;

A tous nos Membres d'honneur, présents ou absents ;

Au Touring-Club de France ;

A nos associés de ce jour, la Société des Amis des Arts, la Société des Concerts populaires, la direction du Théâtre. Nous gardons une impression durable de leur courtoisie si parfaite et de leur collaboration si dévouée. Notre plus cher désir serait que ce souvenir fût réciproque ;

A nos hôtes des Syndicats voisins qui, suivant une formule célèbre, sont devenus aujourd'hui nos alliés et amis ;

A la presse d'Angers et de la région, que nous remercions de son concours dans le passé en lui demandant plus que jamais son aide pour l'avenir ;

Aux Sociétés, corps élus ou Compagnies, qui nous subventionnent ;

A notre collègue et ami, M. Cointreau père, président de l'Association des industriels et commerçants angevins, qui veut bien, si nous ne nous abusons, nous faire l'honneur de croire que nous pourrions être les dignes héritiers d'une société qu'il dirigea ;

A nos jeunes amis de l'Association des Étudiants ; à toutes les Sociétés adhérentes ;

Et j'ajoute personnellement : A vous, mes chers collaborateurs, qui savez rendre les relations charmantes, le travail facile et la responsabilité moins lourde.

A M. Berjole, ce jeune artiste dont vous entendrez tout à l'heure une œuvre charmante, *Le Missel*. M. Berjole, à qui tous les talents sont familiers, a bien voulu dessiner cet artistique menu que vous avez sous les yeux.

Enfin, nos palais reconnaissants ne doivent pas oublier MM. Chereau, Ackermann-Laurence et de Luze, Chaussepied, Gilles Deperrière, G. Grassin, Perrault, Dr Quintard, Bourcier, Massignon, Coin-

Digitized by Google

treau. Nous devons à nos généreux collègues le plaisir d'apprécier largement les délicieux produits de l'Anjou.

A vous tous, Messieurs, qui nous faites l'honneur de vous asseoir à notre table, hommages et remerciements. (Vifs applaudissements.)

***

Neuvième Concert populaire.

Ce concert, l'une des attractions de la fête des Arts, organisée par le Syndicat d'initiative de l'Anjou, a été donné en présence d'un auditoire nombreux.

Le succès a été grand pour le compositeur Rabaud, dont l'inspiration et la science musicale ont été très appréciées dans la *Symphonie en mi mineur* et l'orchestration des *Chants religieux* de Beethoven.

Grand a été aussi le succès de M. Jan Reder, baryton des Concerts Colonne, avec les airs d'Agamemnon, d'*Iphigénie en Aulide* de Gluck et les *Chants religieux* de Beethoven.

Au programme figuraient en même temps une sélection des *Maîtres Chanteurs* de Wagner, des *Airs de Ballet* de Grétry et l'*Ouverture d'Euryanthe* de Weber, de vieilles connaissances qui ont eu leur part habituelle d'applaudissements.

Deuxième Concert extraordinaire.

En vedette sur l'affiche, les noms de Mme Auguez de Montalant et de M. Alfred Cortot devaient amener grande affluence d'amateurs de musique dans la salle du Cirque-Théâtre. C'est ce qui eut lieu et personne n'a été déçu dans ses espérances. La matinée fut superbe d'un bout à l'autre.

L'orchestre fut vraiment supérieur dans l'*Ouverture de Genoveva* de Schumann, le *Choral* de A. Bertelin et surtout l'*Ouverture de Tannhauser* de Wagner, dirigée par M. Brahy avec une conviction et une autorité indiscutables.

M. Alfred Cortot, le pianiste aimé des Angevins, a joué avec le talent qu'on lui connaît la *Symphonie sur un thème montagnard* de V. d'Indy et la *Fantaisie hongroise* de Liszt. « Acclamé, trois fois rappelé, M. Cortot nous égrena dans un mouvement vertigineux les innombrables perles semées par Daguin dans une petite pièce que Diemer a rendue célèbre et dans laquelle le chant du coucou faisait, sous le règne de Louis XV le Bien-Aimé, le bonheur de nos arrière-grand'mères ».

Mme Auguez de Montalant, dont tout le monde connaît l'immense talent, a vraiment été incomparable. « Ce fut un véritable

Digitized by Google

enchantement de l'entendre détailler l'air de Béatrix d'*Etienne Marcel* et la *Cloche* de Saint-Saëns. Quel recueillement la servit pour dire mélodieusement la *Procession* de C. Franck et quelle grâce séduisante elle mit dans la Naïade d'*Armide*. Elle fit bisser ce dernier air par un public enthousiaste et charmé. »

Dixième Concert populaire.

La série des concerts a été dignement terminée le 1er avril. Le programme était des plus variés et les œuvres choisies offraient le plus vif intérêt. On a successivement applaudi l'*Ouverture de Benvenuto Cellini* de Berlioz, la *Deuxième Symphonie* (en *ré*) de Beethoven, le *Concerto* pour flûte, hautbois, violon et trompette, avec orchestre, de Bach ; l'*Apprenti sorcier*, poème symphonique de Dukas, et l'*Ouverture de la Fiancée vendue* de Sinetana.

La présence de M. Maurice Dambois ajoutait à l'intérêt du concert. Ce jeune violoncelliste a reçu du public une ovation bien méritée par le talent et le charme avec lesquels il a dit les *Variations symphoniques* de Boelmann, l'*Elégie* de Fauré et le *Rêve d'enfant* de Schumann, agréablement accompagné par la harpe de M. Durand.

En terminant ce compte rendu du dernier concert, nous adressons nos bien vifs remerciements à la Société des Concerts, qui nous a fait passer d'agréables matinées, à M. Brahy et aux musiciens de l'orchestre, dont nous n'avons cessé de dire les grandes qualités et que nous serons heureux d'applaudir l'année prochaine.

***

Sept séances de musique de chambre ont été données dans la salle des Amis des Arts. Les noms seuls des artistes composant le quatuor étaient une garantie pour les amateurs de bonne musique. Aussi ne cessèrent-ils d'exprimer par des bravos enthousiastes leur satisfaction à MM. Mambriny, Chapelier, Bailly et Becker, qui, pendant ces soirées, ont dépensé à pleins archets les trésors de leur science musicale. Ajoutons que l'intérêt des séances fut rehaussé par la présence de MM. Arcouët, Berthelin, Walther, Straram, Fichet, Jamar, Jénot, Alfred Cortot, Mlles Yolande de Stocklin, Amsden, qui vinrent faire consacrer leur talent par les applaudissements d'un public vraiment select et compétent.

***

Digitized by Google

Au nombre des communications qui ont été faites à la dernière réunion du Comité des Beaux-Arts des départements figure un mémoire de notre savant collaborateur, M. le chanoine Urseau, sur la chapelle de la Sorinière, en Saint-Pierre de Chemillé.

Voici en quels termes le *Journal Officiel* du 21 avril résume la communication de M. Urseau :

« On entend M. le chanoine Urseau (Charles), correspondant du Comité à Angers, sur la chapelle du château de la Sorinière, en Saint-Pierre de Chemillé.

« Ce travail met en lumière une œuvre peu connue et peu accessible au public. Ce sont trois peintures murales : *La Nativité et l'Annonce aux bergers, l'Adoration des Mages* et *Saint Christophe*, qui décorent une chapelle de château du commencement du XVIe siècle. Ces peintures, malheureusement en partie gâtées par une maladroite restauration, sont datées par les armoiries qui les accompagnent et sont curieusement décrites par l'auteur du mémoire.

« M. le chanoine Urseau ne s'est pas contenté de nous faire connaître ces peintures. Il a également commenté un groupe de sculpture un peu antérieur, représentant la Vierge de Pitié, accompagnée de saint Jean, groupe d'un caractère assez exceptionnel, en ce qu'il participe à la fois de la figure classique de Notre-Dame de Pitié et de la *Mise au tombeau*.

« La pittoresque notice de M. Urseau contient en outre de nombreux renseignements tirés des archives du château sur la date de la construction de la chapelle et les alliances de la famille de la Sorinière. »

***

Notre distingué collaborateur, M. Joseph Joûbert, vice-président de la *Société des Etudes Coloniales et Maritimes* de Paris, sur la demande de l' « Alliance française », a fait, au mois de mars dernier, une série de conférences en Hollande, notamment à Amsterdam, à Rotterdam et à Leyde, le premier centre universitaire des Pays-Bas, où il a reçu un accueil des plus gracieux de la part des comités de cette utile association, qui a pour but, comme on sait, la propagation de notre langue, à l'étranger ; il a été rendu compte de ces conférences dans les principaux organes de ces villes, tels que le *Leidsch Dagblad*, le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, l'*Algemeen Hundelsblad* et le *De Telegraf* d'Amsterdam.

Digitized by Google

« Le conférencier, a dit le *Rotterdamsch Nieuwesblad*, a piqué « la curiosité des auditeurs lorsqu'il a modestement rappelé « qu'au milieu du XVIIe siècle un de ses ancêtres, à la suite de la « prise de la petite île de Noirmoutiers par la flotte de notre « illustre amiral Tromp, avait été emmené comme otage à *Rot-* « *terdam* et retenu deux ans captif dans les prisons de « l'Ami- « rauté ».

Notre érudit compatriote a aussi fait, plus tard, à l'*Ateneo veneto* de Venise, deux conférences successives, l'une sur Savorgnan de Brazza et l'autre sur les *Fouilles archéologiques de Knossos* (Crète), devant de nombreuses notabilités scientifiques et un auditoire d'élite, dans lequel figurait la mère du grand explorateur de l'Afrique Équatoriale, la comtesse Anna di Seregho Allighieri.

M. J. Joûbert fut présenté en termes très aimables par le comte F. Nani Mocenigo, président de ce célèbre Institut et éminent historien de la Cité des Doges, qui commença par témoigner avec une grande courtoisie de l'amitié de Venise et de l'Italie pour la France en ces termes qu'a reproduits la *Gazetta de Venezia :*

« Certain, dit l'orateur, d'être le fidèle interprète de vos pen- « sées, Messieurs, avant tout j'envoie un salut à la noble, che- « valeresque et généreuse nation française, à laquelle nous « unissent tant de liens de sympathie et de gratitude pour le « relèvement de notre patrie, à la France, si cruellement éprou- « vée ces jours-ci par la catastrophe de Courrières, qui l'a « frappée, et nous pouvons l'assurer que nous avons, nous aussi, « partagé avec non moins d'intensité la douleur de la *nation* « *sœur*. Et à vous, M. Joûbert, comme témoignage sincère de ces « paroles, nous envoyons un salut cordial, heureux si de retour « dans votre patrie vous emportez dans votre esprit un fidèle « souvenir des sentiments que nous vous avons exprimés, avec « toute l'affection qui déborde de notre cœur. »

Ces paroles furent vivement applaudies de l'assemblée et provoquèrent une chaleureuse manifestation francophile.

Dans sa nouvelle conférence, le lendemain, sur le *Palais de Minos*, « M. J. Joûbert, a dit l'*Adriatino* de Venise, a commencé « en donnant une pittoresque description de l'île de Candie, « la Sicile de la Méditerranée orientale », à laquelle sont unis « tant de poétiques légendes, tant de souvenirs classiques ; « le prodigieux labyrinthe de Dédale, le Minotaure, le sage

Digitized by Google

« Minos. D'ailleurs cette « Perle des îles helléniques » n'est-elle « pas, depuis des siècles, liée à l'illustre histoire de Venise? Et « à ce propos l'orateur entonna un hymne magnifique à la « mémoire de la domination vénitienne dans l'Archipel et la « mer Egée et à la gloire de Saint-Marc, évoquant les plus « fameux exploits des Vénitiens, les hauts faits de nos plus « intrépides et glorieux héros qui, à Candie et à Chypre, s'im- « mortalisèrent au cours de sièges restés célèbres dans les « annales de l'histoire. »

La conférence sur Savorgnan de Brazza a aussi été donnée au *Circolo filologico* de Milan, par M. J. Joûbert, « qui termina, dit « *La Perseveranza* de cette ville, en rappelant les motifs d'affec- « tion réciproque de l'Italie et de la France et manifesta des « sentiments de si cordiale amitié et sympathie pour notre « pays que les auditeurs qui l'auraient applaudi pour le plaisir « qu'ils avaient éprouvé en l'écoutant, saluèrent d'applaudisse- « ments sa péroraison pour l'extrême amabilité qu'il témoignait « spontanément à notre chère Italie ».

Nous prions M. Joseph Joûbert d'agréer tous nos compliments pour le succès qu'ont obtenu ses conférences en Hollande et en Italie.

***

Les conférences données à la salle du Quinconce, sous les auspices de la Croix-Rouge, ont obtenu un grand et légitime succès.

Le 20 mars, M. le Dr Brin a parlé des blessures de guerre.

Le savant praticien a signalé, avec des détails très impressionnants, les genres, la gravité des blessures causées par les engins modernes, et indiqué leurs remèdes.

Les chirurgiens militaires distinguent les blessures faites par les gros projectiles et celles faites par les balles.

Les progrès terribles de l'artillerie ont multiplié les fragments des obus, dont chacun se brise aujourd'hui en 400 ou 450 morceaux, au lieu de 20 à 30 autrefois. Quand le projectile éclate sur un point, il lance ses débris à 300 mètres en arrière et à 900 m. en avant.

Autrefois, les boulets pouvaient produire, en roulant, de grosses bosses sanguines sur les soldats ; le remède, alors, était facile : il suffisait d'un coup de bistouri. Aujourd'hui, les explosions causent des désordres anatomiques considérables et souvent indescriptibles, tant les chairs sont déchiquetées.

Les blessures par balles sont plus faciles à étudier et à décrire.

Digitized by Google

Quand les balles atteignent un homme en rasant la face du corps, elles tracent des éraflures ou des sillons. Quand elles frappent perpendiculairement, elles s'enfoncent dans les tissus et, ordinairement, traversent le corps de part en part. On ne constate presque plus de blessures borgnes ou en culs-de-sac. Autrefois, quand les balles se heurtaient à un tissu osseux, elles le contournaient et ressortaient en traçant un séton. Actuellement, elles traversent simplement les os ou les brisent en éclats. L'entrée du projectile est à peine visible, la sortie très large.

On a fait, à ce sujet, des expériences sur des cadavres, à différentes distances. Jusqu'à 400 ou 500 mètres, c'est la zone d'explosion ; toute la partie atteinte est réduite en miettes. De 500 à 900 et 1.000 mètres, c'est la zone de perforation. Les os spongieux sont traversés comme du beurre ; les gros os sont fracturés en longues esquilles, en étoiles. Comme ces fragments adhèrent encore au périoste, on peut les réunir et obtenir la guérison. Après 1.000 mètres vient la zone d'éclatement, plus dangereuse que la précédente ; enfin, la quatrième zone ,très reculée, puisqu'à 3 kilomètres la balle Lebel traverse encore le corps humain, est la zone de contusions.

Dans la période d'explosion, les blessures sont horribles, la tête, les cuisses, le cœur, le foie sont broyés. Ces terribles effets ont fait croire, dans la guerre des Boërs et dans la campagne de Mandchourie, à l'emploi de balles explosibles. Russes et Japonais se sont accusés réciproquement à ce sujet. Mais on a constaté qu'aucun des belligérants n'avait eu recours à ces projectiles barbares.

D'après une théorie émise par Huguet, en 1848, longtemps combattue en France, mais soutenue de nos jours par les Allemands, c'est la pression occasionnée par les balles qui fait éclater les tissus. Pour démontrer cette opinion, on a tiré sur des récipients vides et sur des récipients remplis d'eau. Les premiers étaient traversés par les balles avec une section nette à l'entrée et à la sortie du projectile ; les second éclataient.

Par la diminution de volume et de poids, on a tâché de faire de la balle Lebel un projectile moins meurtrier ; on a visé à rendre l'ennemi impropre au combat plutôt qu'à le tuer. Mais, par son augmentation de vitesse, la balle est devenue beaucoup plus dangereuse. La balle humanitaire reste donc encore à trouver.

Toutefois, à cause de sa rapidité, on considère aujourd'hui la balle comme aseptique. Aussi, on n'explore plus les plaies ; on se

Digitized by Google

contente d'en laver le pourtour. C'est le système qu'ont employé les Japonais et ils ont obtenu environ 98 % de guérisons parmi les blessés. Autrefois, presque tous les blessés mouraient.

M. le Dr Brin décrit ensuite l'état des malheureux atteints par un éclat d'obus ; c'est tantôt la prostration complète, tantôt une gaîté exubérante, tantôt une folie furieuse. Dans le premier cas, le chirurgien, avant d'opérer, doit ranimer le malade par des injections d'éther et de l'huile camphrée.

Les accidents nerveux sont, d'ailleurs, beaucoup moins nombreux dans le parti victorieux et chez les hommes non alcooliques.

En terminant, le conférencier engage les futures infirmières à se familiariser avec ces détails, afin de pouvoir seconder plus efficacement le corps médical, dont elles seront les auxiliaires indispensables sur le champ de bataille.

Le 23 mars, M. le Dr Cocard a traité la question de l'alcoolisme.

Quand on parle de l'alcoolisme, a dit le savant conférencier, on regarde toujours vers la classe ouvrière ; mais ce fléau sévit dans toute la société.

Les eaux-de-vie fines et naturelles sont aussi nocives que les trois-six et le tord-boyaux. On a même constaté que plus les alcools étaient élevés, plus ils étaient toxiques.

Certains organismes résistent plus longtemps au poison ; mais, pour tous, c'est finalement la même conclusion fatale. L'alcool produit des lésions à l'estomac, au foie, aux intestins, dans le système nerveux, etc. Il favorise le développement des microbes et donne un caractère grave aux maladies même bénignes. Il développe surtout la tuberculose et l'on a constaté que, sur 100 phtisiques, 91 étaient alcooliques. Aussi l'on répète, en manière de proverbe : « La tuberculose se prend sur le zinc ».

Les ravages de l'alcoolisme dépassent ceux des tremblements de terre et des guerres les plus meurtrières. C'est qu'en effet l'homme ou la femme atteint de cette maladie la transmet à ses enfants.

Si l'on n'y porte un énergique remède, la mortalité finira par l'emporter sur les naissances et c'en sera fait de notre race.

Le 30 mars, M. le marquis de Dampierre avait pris pour sujet : *France et Allemagne*. Il a été très applaudi.

M. le marquis de Dampierre a débuté par des considérations du plus haut intérêt sur la situation politique extérieure. A ses

Digitized by Google

yeux, un conflit entre la France et l'Allemagne est, tôt ou tard, inévitable, en raison de l'ambition démesurée et des besoins d'expansion économique de notre voisine. M. de Dampierre rend d'ailleurs hommage à l'habileté de nos diplomates qui, naguère, à Algésiras, au contentement de toute l'Europe, ont su, en conservant une attitude ferme, écarter cependant la menace du conflit. Mais toute crainte ne saurait être écartée à l'avenir, parce que la véritable rivalité est entre l'Angleterre et l'Allemagne et que celle-ci, pour lutter contre sa rivale, a besoin de « s'accroître par la guerre » et qu'elle a intérêt, en conséquence, à chercher querelle à ses voisins.

M. de Dampierre en conclut que la Croix-Rouge doit s'organiser fortement et il donne à ce sujet d'intéressants détails sur l'organisation des Croix-Rouges allemandes, qui sont à la fois décentralisées et fortement hiérarchisées. Nous ne devons pas nous laisser distancer par elles. L'éloquent conférencier rend justice à l'œuvre déjà accomplie et il y note l'influence décisive des femmes. La plus grande partie de l'œuvre leur revient et c'est un hommage qu'on est heureux de leur rendre. M. le marquis de Dampierre souhaite que les hommes, en France, imitent les femmes si dévouées à la Croix-Rouge. En Allemagne, les Croix-Rouges sont fortement aidées par la collaboration des hommes. Nul doute qu'en France elles le seront aussi, si les hommes, toujours si admirablement prêts à se dévouer au pays avec cette fameuse « furia française », veulent apporter leur dévouement à une œuvre de charité qui peut avoir moins de *panache* que le courage militaire, mais qui a son utilité urgente et sa très grande beauté morale.

A la réunion du 6 avril, ce fut le tour de M. le Dr Lepage.

Le savant praticien a fort intéressé l'auditoire en l'entretenant des causes des maladies en général.

Les agents pathogènes (qui engendrent les maladies) se divisent en quatre catégories : les agents mécaniques, comprenant tous les objets qui peuvent contusionner ou blesser ; les agents chimiques : aliments, etc.; les agents physiques : froid, chaleur, etc.; les agents animés : parasites, microbes.

Avant les travaux de Pasteur, on croyait à certaines maladies spontanées ; mais, aujourd'hui, on admet que toutes les causes des maladies sont externes. Cependant, une affection actuelle peut avoir pour origine première une maladie guérie depuis longtemps

Digitized by Google

Ainsi, une fièvre typhoïde peut laisser des principes morbides qui, plus tard, exerceront leur funeste influence sur un organe.

Les maladies ne se développent que sous l'influence de conditions spéciales : dépression physique, morale, froid, chaleur.

C'est sur les effets de ces deux derniers éléments que M. le Dr Lepage veut particulièrement attirer notre attention.

L'éclosion d'une infection microbienne, dit-il, dépend souvent de la température. Pasteur a communiqué le charbon mortel à des poules en leur refroidissant les pattes et à des batraciens en élevant leur température à 30 degrés.

L'homme peut vivre sous toutes les latitudes ; il peut même, par progression, supporter pendant quelques instants une température dépassant 100 degrés. Mais, en général, l'habitant des climats tempérés souffre beaucoup plus dans les régions tropicales que dans les pays froids.

Les effets locaux de la chaleur sont les brûlures, que l'on divise en six degrés. Les deux premiers degrés ne sont pas dangereux ; mais les autres deviennent graves. Cependant, ce qui fait la gravité d'une brûlure, c'est son étendue plutôt que sa profondeur.

Les premières choses à faire, quand les vêtements d'une personne brûlent, c'est de rouler la victime à terre, d'éteindre le feu avec de l'eau, à moins qu'il ne s'agisse de pétrole ou d'essence ; ensuite, il faut recouvrir les parties brûlées de compresses de ouate imbibée d'eau fraîche, etc., en ayant soin de ménager l'épiderme.

Sur l'état général, la chaleur produit l'anémie, des insolations, des congestions, etc. Quand une personne est ainsi frappée d'accident subit causé par la chaleur, il faut la transporter à l'ombre, lui donner un peu de boisson fraîche. En général, il faut, pendant l'été, éviter les boissons alcooliques.

Les climats froids sont généralement plus sains que les contrées chaudes, pourvu que l'air ne soit pas agité. C'est le vent qui rend le froid insupportable et dangereux pour les organes. Les explorateurs des régions arctiques supportent facilement 40 et 45 degrés d'un froid sec. Au milieu de cette atmosphère calme, on ne s'aperçoit pas que la température est si basse.

L'humidité est aussi nuisible que le vent.

Les changements brusques de température sont particulièrement à redouter.

Le froid peut produire sur le corps et sur les organes des accidents analogues aux brûlures ; il développe les microbes de l'angine et de la pneumonie.

Digitized by Google

En outre, il peut occasionner des paralysies, des congestions pulmonaires et cérébrales.

Quand une personne est ainsi frappée, il ne faut pas la transporter subitement dans un local chaud ; il faut s'efforcer de rétablir la circulation.

Cette très instructive causerie a été accueillie par des applaudissements unanimes.

***

Le jeudi 5 avril, pour fêter le vingt-cinquième anniversaire de sa nomination au poste de conservateur du Musée archéologique, M. Auguste Michel offrait à ses amis, chez M. Jahan, un déjeuner intime auquel assistaient : MM. Joxé, maire d'Angers ; Proust, Baron et Lépicier, adjoints ; Dainville, architecte départemental honoraire ; Joubin, bibliothécaire de la ville ; Deperrière, président de la Société des Amis des Arts ; Dussauze, architecte départemental ; Briand, conservateur du Musée de Château-Gontier ; Sachet, archiviste départemental ; Launay, le chanoine Urseau, Huault-Dupuy, de Farcy, Bouvet, Cayron, Rohard, Marchand et Philouze.

Le menu était illustré de deux vues du vieil Angers, rue Toussaint et la promenade des Lices en 1828, d'A. Michel père, et la rue des Lauriers en 1865, de M. A. Michel fils.

Déjeuner exquis et d'une intimité charmante. Au dessert, M. Michel lève sa coupe de champagne :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Adjoints,
Mes chers Collègues et Amis,

Rien de vrai, et je m'en aperçois en ce moment, comme le dicton anglais qui a baptisé l'heure du toast l'heure terrible, surtout avec un programme aussi maigre que le mien.

Forcé de vous parler de mon union, vieille d'un quart de siècle, avec le Musée, dans ces longues années de ménage presque sans nuages, je ne vois que deux dates à relever :

A. Michel, conservateur-adjoint, 1er mars 1881-14 novembre 1895;
Conservateur, 14 novembre 1895-1906.

Avec cet aride sommaire, impossible même de sauver la face.

En y réfléchissant, je me suis aperçu que ce qu'il fallait conter c'était votre histoire, et non la mienne. En effet, c'est grâce à vous et par vous que ce mariage fut fait.

Chargé par M. Guitton, lors de la création des Commissions des Musées, de l'organisation de celle du Musée Saint-Jean, j'avais trouvé près de vous le plus gracieux concours.

Digitized by Google

En rendant compte au maire de votre acceptation, grande fut ma surprise d'apprendre que je n'étais plus des vôtres, mais que, sur la demande de MM. Eugène Lelong et Port, je venais d'être nommé conservateur-adjoint.

Par cette décision, si je vous perdais comme collègues, je vous retrouvais à mes côtés comme conseillers et comme amis, par conséquent rien, heureusement, n'était changé au début ; le bon M. Godard, conservateur en chef, me regardait avec les yeux du grand vizir recevant le fatal cordon envoyé par le grand seigneur et se pensait : Frère, il va falloir mourir. Une loyale explication arrangea tout et la paix et l'amitié régnèrent dans le ménage.

Vous m'en voudriez si je ne vous disais le regret que j'éprouve à ne pas voir près de nous, retenus par diverses causes, nos amis d'Espinay, Prieur, Lemesle, Lelong, Planchenault, Bessonneau, Brunclair, auxquels, pour les bonnes et réconfortantes lettres qu'ils m'ont envoyées, j'adresse un grand merci.

Je veux aussi donner un pieux souvenir à mon prédécesseur, à qui revient tout l'honneur de la création du Musée et qui m'a si bien tracé la voie que, plus tard, je n'ai eu qu'à la suivre.

N'oublions pas l'excellent M. Giffard, si dévoué à tous les Musées de la ville.

En présence de son fils, dont la nomination au poste de chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique a comblé de joie tous ses amis d'Angers, je tiens à rendre hommage à la mémoire de mon vieil ami Port, à qui je dois tout. Je n'oublie pas tout ce que j'ai appris de lui, au cours de nos conversations dans nos promenades à travers l'Anjou.

Presque dès votre entrée en fonctions, Messieurs, par vos pressantes démarches et avec le bienveillant concours de la municipalité d'alors, vous avez obtenu ce jardin, qui fait au Musée un cadre de verdure et de fleurs rappelant le square de Cluny.

Laissez-moi vous conter un détail que vous ignorez peut-être.

M. le Maire avait presque promis le terrain pour y élever un orphelinat et résistait à vos demandes : « Voyons, dit-il, avez-vous quelques objets bien encombrants. Prenez possession du terrain, faites et faites vite. » Grâce à la colonnade, huit jours après, la situation était sauvée et le square vous était acquis.

On a toujours à apprendre en archéologie et, dès ce jour, j'eus la notion exacte de l'utilité et du respect qu'on doit aux objets encombrants.

A vos sollicitations sont dues bien d'autres améliorations. Pour ne citer que les principales, mentionnons, avec le concours de la Ville et de l'État, la restauration du cloître, où mon ami Dussauze a mis le meilleur de son goût et de sa science : la Bibliothèque de Mgr Barbier de Montault y sera classée ; avec le concours de l'administration

Digitized by Google

municipale, l'extension dans une partie des greniers Saint-Jean du Musée lapidaire et tout récemment la restauration des deux portails du Présidial et du couvent de la Visitation, vieux souvenirs de monuments angevins disparus et relevés par vos soins dans le Jardin.

En 1895 eut lieu à Angers une exposition d'Archéologie. A ce moment, j'ai pu apprécier combien m'était précieuse votre collaboration et celle de tous les membres du Comité, tout particulièrement de M. de Farcy, qui nous a toujours si gracieusement accordé son appui.

Que pourrais-je dire de votre contrôle et de votre surveillance ? Jamais contrôle plus doux et surveillance plus amicale n'ont existé. Aux heures difficiles, votre expérience, vos bienveillants conseils, votre habileté à élucider les questions embarrassantes m'ont toujours soutenu et encouragé.

Grâce à vous, Monsieur le Maire, à vos collègues, à vos prédécesseurs, eux aussi, soucieux du bon renom de la Ville et de sa réputation artistique, bien des choses ont pu s'accomplir, facilitées par l'amour que tous nous portons à notre beau pays d'Anjou.

Jamais, mes chers collègues des musées et mes amis de la Presse, toujours prêts à recevoir mes articles archéologiques, je n'ai fait en vain appel à votre amabilité.

J'allais oublier qu'en ce temps les fiches sont à la mode et je veux, M. le Maire, m'en offrir une sur le compte d'un de vos employés.

J'ai à vous signaler la parfaite obligeance et le concours toujours assuré que j'ai rencontré chez M. Rohard.

Je vous ai si souvent vu, mon cher ami, lever les bras au ciel d'un air désespéré, quand j'entrais dans votre bureau, disant : « Que me voulez-vous encore ? » Comme consolation, je devais bien, pour votre collaboration de vingt ans, vous dénoncer publiquement.

L'amitié dont vous m'avez honoré, Messieurs, sera, je le dis ici, non sans orgueil, le plus beau souvenir de mon existence. Si j'ai pu faire quelque chose, c'est à vous que je le dois et, du fond du cœur, je vous dis merci.

Tous épris du beau, nous avons goûté ensemble les saines et pures jouissances qu'il révéla à ses adeptes, justifiant la pensée des anciens.

Je vous demande donc de vider fraternellement nos coupes.

A l'Amitié, à l'Art, à l'Archéologie. (Applaudissements.)

M. Joxé répond à M. Michel :

MESSIEURS,

Je serai l'interprète de vos sentiments, j'en suis persuadé, en remerciant chaleureusement l'honorable M. Michel des bonnes paroles que, dans son discours, il a bien voulu nous adresser.

Si mes souvenirs sont fidèles, ce ne sont pas des noces d'argent que nous devrions célébrer aujourd'hui, mais bien des noces d'or, eu égard au nombre d'années de fonctions.

Digitized by Google

Je me rappelle, en effet, qu'il y a fort longtemps l'un de nos administrateurs des postes qui, plus tard, est devenu directeur général et qui s'occupait d'art, m'avait cité le nom de M. Michel, avec qui il était en relations à Angers.

En 1888, lorsque j'ai eu l'honneur de faire partie de l'Administration municipale en qualité d'adjoint aux Beaux-Arts, M. Michel était déjà membre de toutes les Commissions de nos Musées.

Aujourd'hui, Messieurs, nous trouvons notre honorable amphitryon toujours aussi dévoué, aussi zélé dans les nombreuses fonctions qu'il remplit et qui sont les suivantes : Au Musée d'Archéologie, dont il est le distingué directeur ; au Musée des Beaux-Arts, au Musée de Pincé, à l'École régionale des Beaux-Arts, aux Amis des Arts et, enfin, aux bibliothèques de la Ville.

La bonne ville d'Angers, Messieurs, a le don particulier de retenir le dévouement et l'affection de ses enfants. Il est peu d'Angevins cependant, je suis heureux de le proclamer ici, qui l'aient servie avec plus de désintéressement, de dévouement et qui lui aient consacré plus de travail que M. Michel.

Vous serez tous avec moi, j'en suis persuadé, Messieurs, pour émettre le vœu que ce dévouement sans borne, ce travail incessant soient récompensés par une distinction que tous au fond du cœur nous désignons.

Je lève mon verre en l'honneur de notre cher concitoyen et je bois à la réalisation du vœu que nous venons de former.

En faisant le compte des sommes que nous avons recueillies pour les victimes de Courrières, j'ai trouvé un décime qui date du XVIIIe siècle, je me suis empressé de l'échanger pour en faire don à M. Michel. Je le prie de vouloir bien l'accepter. J'ajoute qu'il n'enrichira guère ses collections. (Bravos.)

M. Dainville porte ensuite le toast suivant :

CHER MONSIEUR MICHEL,

La délicate pensée qui vous a porté à nous réunir autour de vous à l'occasion du 25e anniversaire de votre union avec le Musée d'archéologie ne pouvait que nous prouver une fois de plus combien cette union est intime. Continuateur de M. Godard dans son œuvre d'organisation et de développement du Musée, vous avez en nous des collaborateurs dont l'estime affectueuse et dévouée ne vous fera jamais défaut.

Tout jeune, cher monsieur Michel, vous avez eu le goût de tous les arts et celui de la science archéologique. Vos études de dessin, vos recherches personnelles comme adolescent vous avaient valu, dès cette époque, cette réputation qui décide quelquefois des vocations. La vôtre a été favorisée par le mouvement qui portait à cette époque les esprits dis-

Digitized by Google

tingués vers l'étude de l'histoire par les documents. Vous avez donné à M. Godard, fondateur du Musée d'archéologie, une collaboration, non seulement désintéressée, mais éclairée, dévouée, ardente, et, avant toute attache officielle au Musée d'archéologie, vous aviez ainsi, en rendant service à M. Godard, rendu de plus grands services à la Ville et votre nom devait être désormais attaché au Musée d'archéologie par des liens indestructibles qui nous permettent d'en célébrer le 25e anniversaire et qui, nous l'espérons, se prolongeront encore longtemps.

Mais il est une chose aussi, cher monsieur Michel, que mes collègues et moi, qui vous connaissons depuis bien longtemps, nous ne pouvons passer sous silence, dût votre modestie en souffrir ; aussi ne ferai-je que l'indiquer. C'est l'unité de votre vie, ce désir ardent d'être utile, de rendre service.

Nous vous avons vu, dans vos rapports avec M. Godard, plein de déférence pour lui, renonçant volontiers à votre propre sentiment, tout en le réservant, avec modestie. Nous avons quelquefois dû vaincre cette modestie pour amener M. Godard à partager votre avis.

Directeur du Musée d'archéologie, membre d'un grand nombre de Commissions municipales dans lesquelles quelques-uns d'entre nous figurent aussi :

Commission de la Bibliothèque publique ;

Commission du Musée des Beaux-Arts ;

Commission du Musée d'Architecture ;

Commission de l'École régionale des Beaux-Arts ;

Et parmi les sociétés artistiques :

Membre de l'Association des Concerts populaires ;

Membre de la Société des Amis des Arts, dont vous êtes le vice-président ;

Par l'aménité de votre caractère, votre ardente activité pour leur bon fonctionnement, par ces irrésistibles sentiments des besoins de ces Commissions et de ces Sociétés, vos collègues, vous ont nommé secrétaire, renouvelant votre mandat et le rendant ainsi perpétuel, faisant un appel ardent à votre dévouement, sachant bien que vous êtes l'âme de ces Commissions, et vous vous laissez vaincre, n'ayant jamais su ce que c'était que de refuser un service.

Cher monsieur Michel, nous avons voulu vous laisser de notre longue collaboration et de la joie que nous procure cette réunion un souvenir durable.

Nous vous prions d'accepter ce bronze, œuvre d'art d'un Angevin d'un grand talent, M. Saulo, élève de notre ancienne École municipale de dessin, médaillé aux Salons de Paris et Angevin comme vous.

Puisse ce souvenir, indépendamment de sa valeur artistique et du nom de son auteur, toucher votre cœur et vous prouver que le nôtre bat à l'unisson. (Applaudissements.)

Digitized by Google

M. Michel, très touché, remercie. La ville d'Angers, qu'il aime tant et connaît si bien et à laquelle il rend tous les jours, dans le domaine de l'archéologie et de l'art, de si éminents services, s'associera tout entière à cet hommage rendu à l'aimable et érudit conservateur du Musée Saint-Jean.

Au milieu des vieilles choses du passé, M. Michel a gardé la jeunesse du cœur. Esprit délicat, ouvert à tout ce qui est beau, il a pu se rendre compte, non sans émotion, des unanimes et chaudes sympathies dont il est justement entouré.

***

M. Baruk, médecin-adjoint à l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire, vient d'être nommé directeur médecin en chef à l'asile d'Alençon.

M. Dubourdieu, médecin en chef de l'asile de Saint-Robert d'Isère, a été nommé directeur médecin de Sainte-Gemmes, en remplacement de M. Petrucci, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

La carrière de M. le Dr Petrucci fut admirablement remplie. Né à Château-du-Loir, dans la Sarthe, après avoir été élève au Lycée de Laval, M. Petrucci fit ses études médicales à l'École de Médecine de Tours, dont il fut lauréat (médaille de bronze, 1859, 1860 ; médaille d'argent 1860-1861 ; médaille de vermeil 1861-1862). Il fut également nommé au concours, en 1862, prosecteur d'anatomie à la même école.

Après avoir été interne en médecine à l'Hospice général et au quartier d'aliénés de Tours, M. le Dr Petrucci débuta, comme aliéniste, à l'Asile de Dijon, en 1867, en qualité de médecin-adjoint de 3e classe. Il fut élevé sur place à la 2e classe, en août 1869, et à la 1re classe en août 1871.

Nommé médecin en chef de la section des femmes de l'asile de Maréville, près Nancy, le 29 août 1871, il fut chargé du cours de clinique mentale à l'École de Médecine de Nancy.

En 1872, M. le Dr Petrucci devint directeur médecin en chef de l'asile de Dijon, où il fut élevé sur place à la 4e classe, en 1875, et à la 3e classe en 1879.

C'est à la fin de l'année 1879 que M. le Dr Petrucci fut nommé directeur médecin en chef de l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Il y fut élevé à la 2e classe en 1882, à la 1re classe en 1885 et à la classe exceptionnelle en 1888. Il avait été déclaré admissible, avec le numéro 3, au concours pour l'inspection générale en 1880.

Digitized by Google

En raison de sa haute compétence, il fut chargé de l'organisation du neuvième Congrès des médecins aliénistes et neurologistes, qui se tint à Angers du 1er au 6 août 1898 et auquel il prit une part remarquable en qualité de secrétaire général.

Président de la Société de Médecine d'Angers en 1898-1899, il fut chargé de cours à l'École de Médecine d'Angers.

Malgré ses nombreuses occupations, M. le Dr Petrucci trouva le temps nécessaire pour s'occuper des intérêts de ses concitoyens et fut conseiller municipal de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire de 1884 à 1892. Délégué cantonal pour l'Instruction publique, depuis de nombreuses années, il est officier d'Académie.

Pendant l'année terrible, M. le Dr Petrucci fit bravement son devoir. Nommé chirurgien de la garde nationale de Dijon, par arrêté du 22 septembre 1870, il prit part aux combats de Talmay et de la défense de Dijon (30 octobre 1870) et à ceux de Talant et de Pouillé-sous-Dijon (21, 22 et 23 janvier 1871). Il fut attaché au service des varioleux de Dijon pendant l'épidémie de 1871.

Tels sont les états de services éminents de M. le Dr Petrucci, services que M. le Ministre de l'Intérieur lui-même vient de reconnaître en les récompensant de la médaille d'honneur de l'Assistance publique.

Au moment où il prend sa retraite, nous adressons à ce fonctionnaire distingué, qui est aussi un homme aimable, l'expression de notre sympathie et nos meilleurs souhaits.

***

Cette année encore, le rapport présenté au Comité de l'Association des Journalistes parisiens, dans l'assemblée générale du 17 mars 1906, a été rédigé par notre distingué collaborateur, M. Joseph Denais.

Le procès-verbal de la réunion porte que la lecture du compte rendu de M. Joseph Denais a été « interrompue par des applaudissements unanimes et répétés longuement ».

Nous lui offrons tous nos compliments pour les témoignages de sympathie dont il a été l'objet dans cette circonstance.

***

L'*Angevin de Paris* avait organisé, à la Bodinière, dans le courant du mois de mars dernier, une exposition des œuvres des Artistes angevins.

Digitized by Google

Voici les noms de ceux de nos compatriotes dont les travaux ont figuré à cette exposition :

PEINTURE

Alleaume Ludovic : *Repos à l'ombre ; Un petit bras de la Marne ; Fleurs d'Eupatoire ; Matin à Jablines.*

Aridas Auguste : *Paysage du Lot* (place de Castelnau) ; *Prunes d'Agen ; Paysage limousin* (les Chastenet) ; *Figurine ; Fleurs* (hortensias) ; *Vue de Castelnau.*

Axilette Alexis : Deux portraits.

Mme Arc Valette : *Barque en Loire ; Vieux logis d'Anjou ; Jardin à Chinon.*

Bricard Xavier : *Portrait* (Mlle Marie-Louise B...) ; *Le Pont de Saint-Ursanne ; Coin de ferme.*

Cesbron Achille : *Roses blanches ; Rosier rose ; Culture de rosiers* (près d'Angers) ; *Vue d'Ecouflant ; Les Gouffres de la Reuse* (Jura suisse).

Cesbron Charles : *Coup de soleil ; Portail intérieur du Narthex de Vézelay ; Intérieur de l'église de Fécamp ; La Porte du Jubé* (Saint-Étienne du Mont) ; *Place de la Concorde ; Place de la Madeleine ; Le Luxembourg ; La Seine au Pont-Marie ; Les Tuileries ; Porte de sacristie à Tolède ; La Porte du Cloître ; Cimetière normand.*

Chayllery Eugène-Louis : *La Compteuse ; Nature morte ; La Brodeuse ; Un petit coin d'intérieur de ferme aux Lambardières* (Anjou).

Chivot Georges : *Les Fours à chaux à Angers ; L'Etang Saint-Nicolas à Angers ; Portrait d'un jeune homme d'après Rembrandt ; Personnages d'après Callot ; Intérieur ; Portrait de Mlle V. C...; Vieux Bouquins.*

Launay Albert : *Portrait de Georges Chepfer ; La Ville Noire* (vue d'une terrasse en Reculée) ; *Intérieur de paysan breton ; Un bras de Loire aux Ponts-de-Cé ; Le matin à Montmartre ; Une boire aux Rosiers-sur-Loire ; L'Etang Saint-Nicolas ; Silhouette parisienne ; La Sylphide* (silhouette parisienne) ; *Portrait du petit Chepfer ; Parisienne.*

Lebasque P. : *Sur l'eau.*

Leroux-Cesbron Charles : *Le Thouet à Saint-Florent.*

Massard Charles : *Portrait de la comtesse M. d'A...*

Mette Lucien : *Vieilles maisons à Lisieux ; Le dépôt des machines à la gare Montparnasse ; Coin de ferme en Normandie ; Un vieux portier.*

Digitized by Google

Mignon Jules : *Portrait de Mlle Y. D...; Coquelicots ; Sur la falaise* (Boulogne-sur-Mer) ; *Soleil du matin dans les champs à Montigny-sur-Loing ; Lever du soleil en automne ; Paysage ; Vue du port* (Boulogne-sur-Mer) ; *Vue du port.*

Ruel Albert-Victor : *Le petit Pont* (bords du Loir à Seiches).

Tessier : *Un bon verre de vin.*

Tranchand Charles : *Le Soir* (au bord de la Loire).

Volot Jacques : *Nu de femme ; Le Pont de Puteaux ; Ville d'Eu; Vue générale du Tréport ; Falaises.*

Delaunay Pierre : *Parc Monceau ; Villa des Ternes ; Soleil couchant* (Bretagne) ; *Le Nuage* (bords de la Loire) ; *Temps pluvieux ; Tronc de saule ; Mai ; La Pierre Bécherelle ; Beau temps.*

Mignon Lucien : *Vieux toits à Angers ; Intérieur ; Marché autour des Halles ; Le Matin ; Mon fils et mon chien.*

SCULPTURE

Chesneau : *Portrait.*

J. Desbois : *Bronzes.*

Grégoire René : *Buste* (jeune Romaine) ; *Portrait de Mme L...*

L'Hoest : *Portrait de Mme P. Popin ; Portrait de Me Paul Popin.*

Legendre Maurice-Louis : *Portrait de M. Jules Breton ; Vase « Bacchus et les Faunes ».*

Saulo Georges-Ernest : *Diane ; Caïn ; Buste d'enfant.*

ARCHITECTURE ET ARTS APPLIQUÉS

Bans Henri : *Croquis de Lisieux ; Croquis de chalets suisses ; Honfleur* (la place du Marché) ; *Un Ravin à Ragatz.*

Leclerc Marc : *Décor au pochoir ; Les Camélias.*

***

La restauration de la rosace et de la verrière du transept sud de la Cathédrale est terminée.

L'arcature en pierre a été refaite tout entière, sauf quelques colonnettes et plusieurs chapiteaux, qu'on a eu l'heureuse idée de conserver comme *témoins.*

La verrière a été non seulement remise en plomb, mais restaurée avec un soin exquis et un très grand talent par M. Carot, peintre verrier à Paris. Plusieurs panneaux n'existaient plus : ils ont été reconstitués par l'artiste, avec une telle perfection que l'œil le plus exercé ne peut les distinguer des parties anciennes.

L'ensemble de cette restauration fait le plus grand honneur à

Digitized by Google

MM. Raulin et Dussauze, architectes. Puissent-ils bientôt entreprendre le même travail pour la rose du transept nord !

***

Nous avons appris avec le plus grand plaisir que notre distingué collaborateur M. Étienne Port, professeur au collège de Saint-Nazaire, a été nommé chef adjoint du cabinet du Ministre de l'Instruction publique.

M. Étienne Port est né à Angers. Il est le fils de M. Célestin Port, ancien archiviste de Maine-et-Loire et membre de l'Institut

***

Le Jury du concours organisé par le *Journal*, à l'occasion du troisième centenaire de Pierre Corneille, vient de décerner à l'unanimité une première mention à M. Alfred Coupel, auteur d'un poème en l'honneur de Corneille.

Alfred Coupel, avocat à Paris, est Angevin ; il est de la Haie-Longue, près Rochefort-sur-Loire, et fut élève du lycée d'Angers.

***

Au Concours international des jeux olympiques d'Athènes, notre compatriote M. Maurice Lecoq a remporté le premier prix de tir au révolver libre à 25 mètres.

***

Nous apprenons avec plaisir que M. Maurice Durand, après avoir subi trois épreuves d'architecture pour le concours de Rome (grand prix), vient d'être admis comme logiste, c'est-à-dire dans les dix premiers ayant droit au concours.

M. Durand, élève de M. Deglane, a fait une partie de ses études à l'École régionale des Beaux-Arts d'Angers.

***

A l'occasion du Congrès des Sociétés Savantes, qui s'est réuni à Paris dans la semaine de Pâques, notre aimable et érudit collaborateur, M. le chanoine Urseau, a été nommé officier de l'Instruction publique, et M. Lebas, capitaine à l'École de cavalerie de Saumur, officier d'Académie.

***

M. Gâtumeau, propriétaire des Petites Voitures d'Angers, vient d'être nommé officier de l'ordre du Nicham-Iftikhar de Tunis.

***

Digitized by Google

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Théobald de Soland, ancien conseiller général, ancien député de Maine-et-Loire, et celle de M. le comte de Blois, sénateur et conseiller général de Maine-et-Loire, maire de Daumeray, chevalier de Malte, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

On a bien voulu nous promettre, sur l'un et sur l'autre, une notice que nous publierons prochainement.

***

M. Félix Morry, ancien magistrat, ancien rédacteur en chef du *Petit Courrier*, est mort, à Angers, le 27 mars dernier.

M. Félix Morry était né à Angers le 13 mars 1836. Entré dans la magistrature, il eut la carrière la plus brillante et fut successivement substitut à Saumur, substitut du procureur général à Angers, procureur de la République au Mans, avocat général à Douai et conseiller à la Cour d'Angers.

Révoqué en 1883, au moment de l'épuration de la magistrature, il se tourna vers le journalisme et fut pendant de longues années rédacteur en chef du *Petit Courrier*. On sait quelle place prépondérante il occupa dans la presse angevine et combien, tout à la fois, la vigueur et le charme de son très remarquable talent d'écrivain étaient appréciés.

***

Le 2 mai ont eu lieu, en l'église Saint-Joseph, les obsèques de M. le Dr Bodinier, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire d'Angers, chevalier de la Légion d'honneur.

Au cimetière, M. le Dr Hébert a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Au nom de la Société des sciences médicales d'Angers, au nom des médecins civils ses amis, permettez-moi d'adresser un affectueux souvenir, un dernier adieu à Monsieur le docteur Bodinier, médecin major des hôpitaux militaires de cette ville.

Tous ceux qui ont connu cet homme de bien, d'une si grande affabilité de manières, d'une si grande bienveillance, regretteront comme moi la perte de ce cher collègue.

Praticien distingué et savant, il avait su conquérir la sympathie, l'affection de tous ceux qui l'approchaient.

Il avait fait de nombreuses campagnes comme médecin militaire. L'avenir brillant s'annonçait devant lui.

Malade depuis quelque temps déjà, on lui conseillait le repos dont il avait si grand besoin.

Digitized by Google

Mais les petits soldats malades étaient là, nombreux dans les hôpitaux et le bon père de famille qu'il était, tenait jusqu'au bout à se dévouer pour eux.

Il voulait chaque jour pouvoir remplacer près du lit de douleur le père et la mère absents et substituer son cœur au cœur de ceux que le service de la chère patrie avait pour de longs jours éloignés du foyer.

Il est resté là renversé sur le champ de bataille médical, champ de bataille plus meurtrier souvent que celui que les balles et les obus détruisent.

Dans le carnage de la mêlée, on marche, on s'entraîne.

Dans la salle d'hôpital, en soignant les autres, on tombe lentement, avec patience et sans bruit. Oh ! le noble dévouement, mon cher et regretté ami.

Aussi, quand nous vous voyons disparaître vous, médecins militaires, il nous semble qu'un morceau de ce cher drapeau se détache pour toujours de sa hampe et nous rende notre souvenir plus pénible, notre chagrin plus intense.

Et maintenant, comment apporter un peu de consolation à ceux qui restent ?

Chère Madame Bodinier, chers petits enfants, permettez-moi maintenant de tourner mes regards plus haut.

Celui que vous avez perdu était un bon chrétien, un loyal soldat.

Quand on a toute sa vie servi si fidèlement son Dieu et sa patrie, la récompense est donnée.

Prenez courage, absent de cette terre, il ne vous oubliera pas là-haut. Aussi, cher et regretté collègue et ami, non, ce n'est pas d'un adieu, mais d'un espoir en Dieu que je salue votre cercueil.

M. le Dr Lepage, président de la Société de Médecine, a pris ensuite la parole et s'est exprimé en ces termes :

Lorsque l'*Officiel* nous annonce la nomination à Angers d'un médecin militaire, nous nous empressons, médecins angevins, de lui souhaiter la bienvenue ; quand un avancement mérité le fait s'éloigner de notre ville, nous sommes heureux de lui adresser toutes nos félicitations. Et aujourd'hui c'est sur le bord d'une tombe qu'au nom de la Société de médecine je dois prendre la parole pour adresser un suprême et bien pénible adieu au major Bodinier, mort en médecin et en soldat, victime du devoir professionnel.

Nommé, il y a près de cinq ans, à notre hôpital militaire, il nous arrivait précédé d'une réputation de confrère serviable et courtois, de travailleur infatigable, et je me rappelle aujourd'hui, non sans émotion, la lettre élogieuse que m'écrivait alors l'un de ses anciens chefs, devenu son meilleur ami, après deux années de campagne passées ensemble au Tonkin.

Digitized by Google

Nous ne tardâmes pas à juger par nous-mêmes le Dr Bodinier et à apprécier comme il le méritait le savant, le médecin et l'ami

Chargé du service important des fiévreux, il y puisait le sujet de judicieuses observations cliniques qu'il publiait ou apportait à nos réunions scientifiques. C'est à ces réunions, ainsi qu'à l'Hôtel-Dieu que, plus en contact avec lui, ses confrères angevins apprirent à connaître les qualités éminentes de ce caractère d'élite. Combien j'en ai goûté plus intimement le charme, au cours des nombreuses heures qu'il voulut bien me réserver, pendant les mois de repos forcé que je viens de subir !

Parlant de ses chefs avec reconnaissance, de ses collègues avec bienveillance, il ne connaissait ni l'envie, ni la haine. Heureux du bonheur des autres, il trouvait le sien dans l'accomplissement du devoir. Incapable d'une bassesse, il n'aurait pas voulu dévier de la ligne qu'il s'était tracée pour atteindre un but qu'il espérait ne devoir qu'au mérite.

Toujours prêt à être utile, il nous écoutait avec complaisance quand nous venions lui recommander les jeunes gens que les exigences du service militaire confiaient à ses bons soins. Et ceux-là, comme tous ses malades du reste, devenaient l'objet de toute sa sollicitude. S'il leur donnait tout son temps, il leur accordait aussi tout son cœur ; d'une physionomie toujours souriante, il savait par de bonnes paroles faire oublier l'éloignement de la famille, cette grande consolatrice au moment des souffrances. « Le Bon Major que c'était ! » me disaient tout simplement hier encore, les larmes dans les yeux, deux de ses anciens soldats.

Résigné dans la vie, il le fut jusque dans la mort. Terrassé en quelques jours par l'affreuse maladie, il envisagea sans effroi le terme fatal qu'il vit inévitable ; il s'y prépara en chrétien fervent qu'il était, assuré de trouver par delà la récompense qu'une destinée impénétrable l'empêchait d'obtenir ici-bas.

Au souvenir d'une carrière si bien remplie et dont on nous a retracé à l'instant un si frappant tableau, au souvenir d'une vie commune, trop courte hélas ! mais si douce et si calme, son épouse éplorée trouvera une grande consolation au terrible malheur qui la frappe.

Elle trouvera surtout le courage de diriger, au début de la vie, ses trois charmants petits enfants qu'il adorait ; et quand, au cours de leur éducation, elle devra leur citer des exemples de courage et de vertu, il lui suffira de puiser à pleine main dans la vie de leur père chéri.

Mais il est une autre famille que je ne puis oublier ; ce sont ses compagnons d'armes, c'est le corps du service de santé. Vous avez été, Messieurs, terriblement frappés dans l'un de vos membres les plus aimés et les plus dignes ; vous savez que nous sommes de cœur avec vous ; mais, si vous aviez encore besoin cependant d'un témoignage de

Digitized by Google

la sympathie de notre union, vous le trouveriez certainement dans cet empressement que nous avons mis à nous serrer près de vous autour de ce cercueil.

Aussi, mon cher collègue et ami, est-ce au nom de tout le corps médical que je vous adresse ce dernier salut. Par votre mort vous êtes devenu angevin ; votre souvenir restera gravé dans nos cœurs.

Des discours rendant hommage à M. le Dr Bodinier ont été prononcés, en outre, par le général de brigade et le directeur du service de santé du 9e corps.

M. le médecin-major Bodinier laisse d'unanimes et profonds regrets dans la garnison d'Angers et à l'hôpital, où l'on appréciait hautement son dévouement infatigable.

***

Le lieutenant Lautour, qui a été tué, au mois d'avril, à Lens, par les grévistes, était né, le 10 octobre 1870, à Segré, où son père était procureur de la République. Engagé le 30 octobre 1890, il fit la campagne de Madagascar et, reçu à Saumur, il fut nommé sous-lieutenant en 1900 et lieutenant au 5e dragons, à Compiègne, en 1902.

C'est un nom de plus qui s'ajoute à la liste, déjà longue, des héros angevins.

X***

Digitized by Google

A travers les Livres et les Revues

Le devoir d'un fils, le nouveau roman que Mlle Mathilde Alanic vient de publier[1], a été accueilli partout avec faveur. Un grand nombre de revues, et des mieux cotées, en ont fait l'éloge et plusieurs journaux l'ont déjà reproduit.

« Il soulève, dit l'éditeur, un des plus délicats problèmes de morale, celui de la solidarité familiale. L'honneur est le plus précieux des biens qui puissent se transmettre. Sans aller jusqu'à juger son père, un fils a le devoir de refuser l'héritage de source impure qui assurerait son bien-être. Une circonstance dramatique complique cette œuvre de réparation : une des victimes de l'usurier provincial qui a ramassé la fortune suspecte est justement la vierge touchante à laquelle vont spontanément toutes ses adorations. Et, devinant le secret du sacrifice, malgré les précautions prises, elle hausse son désintéressement au niveau sublime de celui qu'elle aime dans l'intimité de ses pensées. Ce drame de conscience, supérieurement conduit, se meut tour à tour dans le cadre bourgeois d'une famille parisienne, doublement désemparée par la mort et par le second mariage de la mère, puis dans le décor merveilleux d'un village angevin, à deux pas de la Loire royale. »

Ce que l'éditeur n'ajoute pas, c'est que l'ouvrage est écrit dans une langue très française — et ce n'est pas un mince mérite, à l'heure actuelle — et qu'il peut tomber entre toutes les mains — mérite encore plus rare aujourd'hui.

Pour les Angevins, le roman de Mlle Alanic présente un attrait tout particulier, puisque la scène se passe entre Angers et Saumur, dans cette vallée de la Loire cultivée comme un jardin, où « des bouquets de saule et de peupliers, abritant des pignons gris aux faîtes moussus, élèvent leurs fins panaches, çà et là, parmi les champs où ondulent les blés verts et les avoines nacrées ». Ils

[1] Paris, Plon ; un vol. in-16 ; prix ; 3 fr. 50.

Digitized by Google

agiraient donc sagement si, avant de partir à la campagne, ils faisaient l'acquisition de ce bon et beau livre.

M. l'abbé Rondeau, à qui l'on doit déjà une excellente *Histoire de la Révérende Mère Cécile et de la Congrégation des dames de l'Oratoire*, vient de réunir en volume et de publier les communications qu'il a faites, pendant l'hiver dernier, à la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts sur l'*Histoire de l'église des Ursules d'Angers*.

« Tous les Angevins, écrit M. l'abbé Rondeau, dans la préface de son ouvrage, connaissent cette chapelle ou, comme on a dit pendant deux cents ans, cette *église* des Ursules qui, avec sa large nef, sa voûte lambrissée, sa grande grille, derrière laquelle psalmodient les religieuses, et surtout son riche et majestueux retable, ressemble si peu à nos élégantes chapelles modernes. On y respire la dévotion sévère du XVIIe siècle et le recueillement du cloître ; et si, le dimanche, à la messe de neuf heures, l'affluence des fidèles et les chants des enfants du pensionnat y mettent quelque animation, on s'y trouve, d'ordinaire, bien qu'au centre de la ville et à deux pas du boulevard, plus retiré et plus tranquille qu'ailleurs. Puis, pour peu qu'on soit angevin et curieux du passé, on aime à se représenter les fêtes et les cérémonies dont ce sanctuaire a été le théâtre, on interroge ces restes vénérables du grand siècle, si bien conservés, on se demande par quel heureux hasard ils ont échappé au vandalisme révolutionnaire, dans quelles conditions ils ont été rendus au culte et restaurés comme nous le voyons aujourd'hui. C'est cette légitime curiosité que nous entreprenons de satisfaire. »

Pour arriver à ce résultat, M. l'abbé Rondeau a interrogé, non seulement les pierres du monument, mais encore les archives assez riches de la communauté, celles du département, où ont été transportés, en 1790, tous les titres de propriété de l'ancien monastère ; celles de la ville, où l'on trouve mentionnés les rapports des religieuses avec la municipalité ; enfin, les Annales et chroniques générales, où, depuis leur établissement, les Ursulines ont eu la sagesse de consigner l'historique de leurs différentes maisons et la biographie de leurs meilleurs sujets. Il a, quoi qu'il en dise, « épuisé la matière ». En tout cas, il a retracé, avec autant d'érudition que de tact, l'intéressante histoire d'une des communautés les plus sympathiques et d'un des monuments les plus curieux de la ville d'Angers.

Digitized by Google

L'ouvrage de M. l'abbé Rondeau, qui paraît à une heure particulièrement grave pour le couvent et le pensionnat des Ursules, a sa place marquée dans toutes les bibliothèques angevines.

Le Tocsin national, par M. André Godard[1], est une œuvre très personnelle et fortement pensée, dans laquelle l'auteur cherche une solution aux problèmes angoissants de l'heure présente. C'est, de plus, une œuvre très littéraire et tel chapitre — par exemple, celui où M. Godard raconte la fameuse bataille de Torfou — dénote une plume singulièrement habile... Mais je ne puis que signaler, ici, en peu de mots, cet important ouvrage, qui mérite une étude d'autant plus attentive que certaines conclusions, « parfois opposées, peut-être » — l'auteur le reconnaît — sont de nature à surprendre et à provoquer la discussion.

Dans les chapitres intitulés : *Saint Bernard et la philosophie religieuse, les Nuits de Tiffauges*, M. André Godard évoque successivement les beautés morales puis les atrocités du moyen âge. *La Galerie des Glaces* résume les avantages et les inconvénients de la centralisation monarchique. *L'Enigme de Thermidor* jette une lumière très nouvelle — je ne dis pas : définitive — sur le véritable rôle de Robespierre. D'autres chapitres s'intitulent : *La question sociale, L'imbroglio politique, Où va la France?* etc.

Le titre général du volume, *Le Tocsin national*, en résume, d'ailleurs, la pensée. C'est, sous une forme dramatique et vivante, une enquête scrupuleuse sur l'état de la France, sur les causes diverses des incertitudes et des anxiétés de tous les partis à l'heure actuelle. Ce sera aussi un nouveau et durable succès assuré à l'auteur de *Brigandes* et du *Positivisme chrétien*.

La *Vie angevine* publie, dans le fascicule de mars 1906, *Le Missel*, jolie enluminure en vers, dont l'auteur, M. Charles Berjole, a obtenu le premier prix au concours organisé par la *Vie angevine*.

A signaler encore :

Dans l'*Anjou historique* (mars-avril 1906), *Les anciennes paroisses d'Angers*, d'après Jacques Rangeard ; *Les Calvariennes d'Angers*, par M. l'abbé Uzureau ; *L'Agriculture en*

[1] Paris, Perrin et Cie, un vol. in-16 ; prix : 3 fr, 50.

Digitized by Google

Maine-et-Loire il y a cent ans, d'après un rapport du préfet Montault ;

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (avril 1906), les conférences données par MM. Joseph Joûbert, Dedouvres et Crosnier, sur *Savorgnan de Brazza, Le Père Joseph, baron de Maffiers*, et *Deux âmes héroïques*. Il en a été publié une analyse dans l'un des derniers fascicules de la *Revue de l'Anjou ;*

Dans la *Semaine Religieuse*, une très touchante biographie de *M. l'abbé Louis Chasle*, aumônier au Bon-Pasteur d'Angers (1865-1906), par M. le chanoine Crosnier ;

Dans les *Annales Fléchoises* (mars-avril 1906), *Un prêtre fléchois guillotiné à Angers* (Jacques-Julien-Henri Laigneau de Langellerie), par M. l'abbé Uzureau ; *L'Insurrection de* 1832 *à La Flèche*, par M. P. Calendini ; *Les droits de péage sur le Loir au XVII*e *siècle*, par M. L. Calendini.

Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1263-6.

Digitized by Google

Digitized by Google

A. BOREAU

1803-1875

Digitized by Google

LE

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE D'ANGERS

(1791 - 1905)

(suite)

CHAPITRE III

Le Musée propriété municipale (Suite). — Boreau (1838-1875). — Lieutaud (1875-1881). — Trouessard (1881-1885). — Lieutaud (1885-1895). — Bouvet (1895-19..).

Le 1er octobre 1838 Boreau est nommé directeur du Jardin des Plantes et du Musée d'Histoire naturelle. Nul choix, sans doute, ne pouvait être meilleur pour le Jardin Botanique, mais tous les inconvénients que présentait la direction Bastard vont se présenter à nouveau et peut-être avec plus de violence. Boreau[1], botaniste passionné, va s'adonner uniquement au Jardin des Plantes. Il faut faire exception cependant en faveur des premières années où Boreau s'occupe activement du Musée, ne reculant pas devant un travail long et ingrat : substituant la classification de Beudant, alors adoptée dans tous les établissements scientifiques, à la classification personnelle de Desvaux; classification et nomenclature propres à Desvaux seul et proposées par lui dans un travail publié en 1833 (*Nouvelle classification minéralogique*, *Angers 1834*, Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1re série, t. II, p. 189) et resté depuis lors inconnu, ce qui ne permettait pas à qui voulait étudier ces minéraux d'en rapprocher facilement la syno-

[1] V. G. Bouvet, *A. Boreau*; *son autobiographie*.

Digitized by Google

nymie de celle adoptée généralement par la science moderne. En dehors de ce travail Boreau laisse les soins du Musée à Renaud. Renaud n'épargnait pas sa peine mais ne pouvait suffire non seulement au classement mais même à la surveillance rendue sinon impossible du moins très difficile par l'absence de vitrines fermant à clef. Renaud nous raconte lui-même[1] que :

« Le 1er juillet 1839, pendant une séance du dimanche à 1 heure de l'après-midi, la disparition d'une aérolithe tombée à Angers, le 3 juin 1822, à 8 heures du matin, a été reconnue par le sous-conservateur du Musée d'Histoire naturelle sans avoir pu en découvrir l'auteur quoique l'on ait fait des recherches minutieuses. M. Boreau, directeur de l'établissement, en a fait son rapport à M. le Maire. Le jour suivant M. Bastier, commissaire de police, en a dressé un procès verbal dont la minute existe au bureau central de l'Hôtel de Ville. »

Le 4 avril 1840 Renaud nous raconte d'autre part ainsi que suit la façon dont le Musée rentra en possession de ce précieux échantillon :

« M. Guillory, adjoint de M. le Maire de la commune d'Angers, m'a fait mander d'aller chez lui pour me donner connaissance que M. Morren, proviseur au collège royal d'Angers, venait de recevoir une lettre de son parent M. Morren professeur d'histoire naturelle à l'Université de la ville de Liège (Belgique), disant qu'il venait de lui être proposé pour lui vendre par un nommé Edouard établi coiffeur, à la dite ville de Liège, une aérolithe accompagnée d'un procès verbal des autorités de l'époque (1822)

[1] Angers, *Bulletin de la Société d'Études scientifiques*, XXVe année. Angers, Germain et G. Grassin, 1896. — Registre d'entrée du Musée d'Histoire naturelle.

Digitized by Google

pour le prix de 300 francs. Qu'alors soupçonnant que cet objet pouvait avoir été volé il désirait avoir des renseignements à ce sujet.

« D'après l'avis de M Guillory, j'allais en rendre compte à M. Boreau conservateur en chef du Musée d'Histoire naturelle, puis j'allais chez M. Ermet perruquier-coiffeur, rue du Port Ligné, qui me dit : l'individu établi à Bruxelles se nomme Edouard Vallerey, natif de Château-Gontier, et qu'il était bien à Angers aux mois de juin et juillet 1839 pour y recueillir la succession de M. Frico ancien confiseur à Angers; époque qui s'accorde avec le jour où disparut l'aérolithe qui était placée sous un globe à gauche en entrant dans la salle d'Ornithologie. »

Le 15 septembre 1840 Renaud termine en ces termes son récit :

« Je suis mandé au cabinet de M. le Maire où étaient présents : MM. Farraud maire, Cheux 1er adjoint, Dainville secrétaire général de la Mairie pour me remettre (M. Boreau, directeur du Musée d'Histoire naturelle étant absent) l'aérolithe tombée à Angers, faubourg Gauvin, le 3 juin 1822, à 8 heures du soir, maison de M. Bloin (d'après la déposition de M. Bloin, M. l'abbé Denay ainsi que M. le Curé de Sainte-Thérèse étaient présents lorsque l'on l'a ramassée). C'est bien la même qui fut volée le 1er juillet 1839. »

Malgré son bon vouloir Renaud ne peut suffire à tout aussi, à partir du 18 janvier 1849, il se fait aider par le sieur Deloche, tailleur, faubourg Saint-Michel. Un nouveau travail va incomber à Renaud en 1849, on décide en effet de réparer le plancher du Musée d'Histoire naturelle dont le peu de solidité inquiète la municipalité. Un premier projet de réparation comportait le soutien des anciennes poutres par une voussure ou arceau en charpente placée au

Digitized by Google

dessous de chacune d'elles et portant à sa retombée sur des piliers saillants le long des murailles de la salle des grands tableaux. Beraud, membre de la commission instituée par la Mairie près du cabinet d'Histoire naturelle, s'éleva contre ce projet qui aurait encore « surélevé le plancher de cette partie du Musée d'Histoire naturelle et aurait gâté entièrement la salle des tableaux, en masquant, par la saillie des arceaux, le jour des fenêtres et en rendant, par la saillie des piliers de support, la distribution des tableaux sur les murailles très difficile et peu gracieux ».

A la suite de cette réclamation, on supprima entièrement la mansarde et on lui substitua un exhaussement du mur en parpain de quatre mètres de hauteur et on établit un plancher neuf avec des poutres entièrement neuves. Pour opérer ce travail il fallut enlever toutes les collections.

Mais le Musée d'Histoire naturelle ne jouit pas des travaux exécutés : en effet à peine furent ils achevés qu'on jugea indispensable d'éclairer le Musée de Peinture par des jours perpendiculaires et il fut porté au deuxième étage où on lui affecta le local du Musée d'Histoire naturelle. Quant à ce dernier, sur la proposition du Directeur du Musée de Peinture, il fut fortement question de le placer au rez-de-chaussée dans les salles de droite, mais ce local humide et sombre ne convenait guère à un Musée d'Histoire naturelle et heureusement le Conseil municipal ne crut pas devoir se rendre aux raisons que le Directeur du Musée de Peinture opposait au refus de Boreau. « Les raisons que donne M. le Conservateur du cabinet d'Histoire naturelle, disait-il, sont fort bonnes assurément; cependant vous devez comprendre que si nos salles inférieures compromettent la conservation des oiseaux empaillés, elles ne sont pas plus saines, pas plus propres à recevoir nos tableaux qui s'y perdent et que s'il faut absolument faire un choix, il vaut mieux offrir en sacrifice tous nos canards

Digitized by Google

et conserver nos chefs d'œuvre; on trouve chaque année de nouveaux oiseaux tandis qu'il ne se fait plus des Mignard, des Ruisdaël, des Philippe de Champagne, etc. » Malgré tout le Musée d'Histoire naturelle ne fut pas installé dans les salles du rez-de-chaussée, on lui affecta au premier étage le local qu'il occupe aujourd'hui. Le 8 mars 1849 a lieu l'inauguration du nouveau Musée, mais Renaud n'achève pas la nouvelle installation il meurt du choléra le 27 août 1849; à la suite de ce décès le premier adjoint prend le 24 décembre 1849 un arrêté réorganisant le personnel du Musée d'Histoire naturelle.

Cet arrêté est ainsi conçu :

« Nous, premier adjoint délégué par absence de M. le Maire d'Angers, en ce moment à l'assemblée législative,

« Voulant pourvoir à l'emploi de sous-conservateur du Muséum d'Histoire naturelle que remplit provisoirement le sieur Deloche depuis la mort du sieur Renaud, arrivée le 27 août 1849,

« Et mettant à profit pour l'organisation du personnel de cet établissement important les propositions contenues dans un rapport de M. Boreau sous la direction duquel il est placé, en même temps que le Jardin des Plantes de la ville,

« Arrêtons :

« Article premier. — A l'avenir, et à partir du 1er janvier prochain 1850, le personnel du Musée d'Histoire naturelle d'Angers dont M. Boreau continuera d'être le directeur sera organisé de la manière suivante :

« Art. 2. — La dénomination de sous-directeur attribuée jusqu'ici au préparateur surveillant est supprimée.

« Art. 3. — Il y aura un aide naturaliste pris parmi les hommes de science amateurs surtout de l'histoire naturelle.

« Ses fonctions, essentiellement subordonnées à celles

Digitized by Google

du Directeur, consisteront à seconder le Directeur dans toutes les parties du service; il devra donner au moins six heures de travail par semaine, divisées en deux ou trois séances suivant les besoins.

« Il sera chargé des écritures pour les étiquettes, catalogues, etc., travail auquel il pourra se livrer chez lui.

« Il devra faire le plus possible des excursions pour ramasser des insectes destinés à former une collection départementale, ou tous autres objets de nature à enrichir le Musée.

« Art. 4. — Il sera affecté à titre d'indemnité ou de traitement à cette fonction une somme annuelle de cinq cents francs, payable sur le fonds alloué au budget de la ville pour le personnel du Muséum.

« Art. 5. — Le second surveillant, dont la place a été créée par une délibération du Conseil municipal du 10 août 1847, prendra le titre de préparateur gardien du Muséum.

« Le titulaire de cet emploi, placé sous les ordres de M. le Directeur, devra se conformer strictement à toutes les injonctions et instructions qu'il en recevra dans l'intérêt du service, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'aide naturaliste.

« Il est seul préposé, avec responsabilité, à la garde et surveillance de l'établissement dans toutes ses parties. Il en aura seul aussi les clefs.

« Il devra tout son temps à l'établissement, il lui est défendu de se faire remplacer par qui que ce soit dans l'exercice de ses fonctions.

« C'est à lui qu'est dévolu le soin spécial de préparer les oiseaux et les animaux destinés aux collections. Ces préparations auront lieu dans le laboratoire et à l'aide du matériel appartenant à l'établissement. Il lui est expressément défendu de faire ou de laisser sortir de l'établissement confié à sa garde, sous quelque prétexte que ce soit, aucun objet faisant partie des collections, sans une autorisation

Digitized by Google

écrite de M. le Directeur, même quand ces objets seraient demandés par des personnes ayant fait don de collections

« Comme aussi d'ouvrir les armoires au public et de laisser toucher aux objets qui sont exposés.

« Toute acquisition ou toute autre dépense faite sans autorisation, même en vue d'accroître les collections, resteront au compte du préparateur.

« Art. 6. — Le préparateur sera logé dans la partie du Muséum qui lui sera assignée, le plus près possible de l'établissement confié à sa garde. Il jouira en outre d'un traitement annuel de mille francs voté au budget de la ville.

« Richou »

Par un arrêté du 2 janvier 1850, Deloche est nommé préparateur gardien du Musée d'Histoire naturelle. Enfin, le 13 janvier, Aristide Ollivier, pharmacien de l'école spéciale de Paris, est nommé aide naturaliste, mais un mois plus tard, le 14 février 1850, il se désiste sans avoir paru au Musée. Il n'eut d'ailleurs pas de successeur et la nouvelle organisation fut abandonnée.

Le nouveau local du Musée d'Histoire naturelle présentait les mêmes inconvénients que l'ancien; le plancher était si peu solide qu'on dut entourer le centre de la salle d'une balustrade en bois plus que simple au dedans de laquelle étaient exposés à l'air libre les grands quadrupèdes et les cétacés. Par suite de cet état et à cause de la grande vogue dont il était l'objet, le Musée n'était ouvert qu'avec précaution; c'est ainsi qu'en 1850, le jour de la Fête Dieu, Deloche lutta pendant plus de 3 heures contre le flot compact de curieux qui se ruait sans relâche pour envahir la deuxième salle où, grâce à des efforts inouïs, il parvint à ne pas admettre plus de 50 à 60 personnes à la fois.

Cet état de choses ne pouvait durer, aussi l'administration municipale résolut de réparer le plancher, on s'aperçut

Digitized by Google

que toutes les poutres étaient brisées ou fatiguées, par suite il fallut refaire complètement le plancher, d'où nouveau déménagement des collections[1].

Les choses étaient remises en état lorsqu'en 1851 la ville vote un crédit pour réparer les différents Musées et, le 20 mars 1851, M. Doboys E. R., maire de la ville d'Angers, « prévient ses concitoyens qu'à partir de ce jour, les Musées d'Histoire naturelle, d'Antiquité et de Peinture seront fermés pour l'exécution des travaux de ces diverses collections ».

Les travaux aussitôt commencés durèrent jusqu'au 6 novembre 1854, c'est-à-dire pendant plus de trois ans. Durant tout ce temps, Boreau avait fait mettre les collections d'Histoire naturelle en sûreté et sans trop en déranger l'ordre dans l'appartement autrefois occupé par le Recteur de l'Académie.

Les salles une fois réparées M. Dainville, alors architecte de la ville, est chargé de l'appropriation de ces salles. Le plan accompagné des devis est dressé le 14 janvier 1859. Il est approuvé par M. Montrieux, maire d'Angers, le 25 janvier et par le préfet Bourlon de Rouvre, le 21 février 1859. Ainsi qu'on peut le voir sur ce plan, le Musée d'Histoire naturelle comprend : un vestibule de 7 mètres de long donnant accès dans deux grandes galeries, celle de gauche réservée à l'ornithologie mesurant 22 mètres de long, celle de droite longue de 17 mètres; à cette dernière sont annexées deux petites salles de 7 à 8 mètres, dont l'une possède une magnifique cheminée renaissance et est desservie par l'escalier de la tourelle. Dans la grande galerie de droite les vitrines du pourtour étaient destinées à la minéralogie. Au centre, une grande cage vitrée, occupant toute la hauteur, contenait les grands mammifères,

[1] C'est également en 1870 que Boreau obtint de la ville un crédit de 820 francs pour la restauration de l'escalier du cabinet d'Histoire naturelle.

Digitized by Google

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE (Logis Barrault)

Echelle de 0m.004 pour 1 mètre

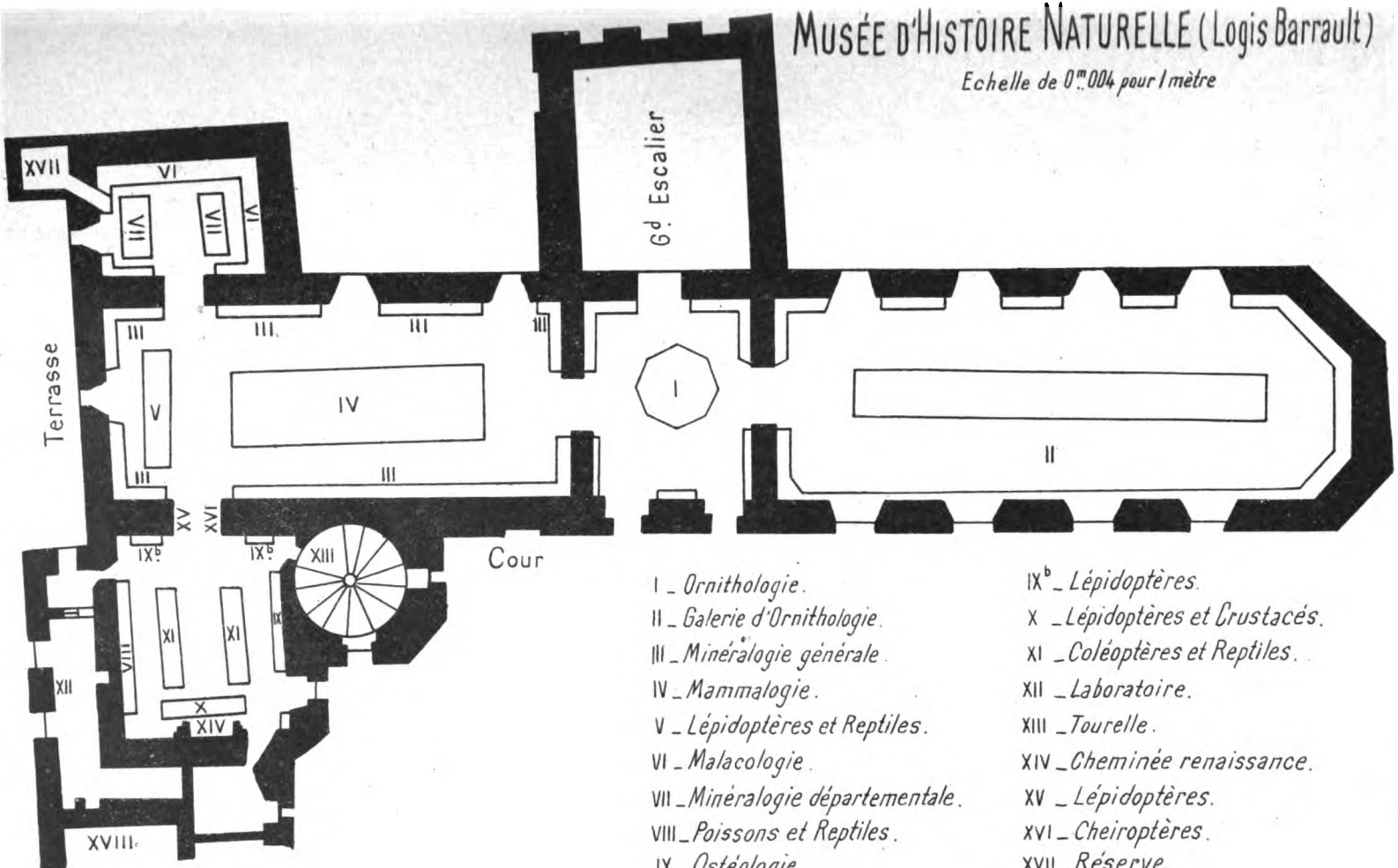

I _ *Ornithologie.*
II _ *Galerie d'Ornithologie.*
III _ *Minéralogie générale.*
IV _ *Mammalogie.*
V _ *Lépidoptères et Reptiles.*
VI _ *Malacologie.*
VII _ *Minéralogie départementale.*
VIII _ *Poissons et Reptiles.*
IX _ *Ostéologie.*
IXb _ *Lépidoptères.*
X _ *Lépidoptères et Crustacés.*
XI _ *Coléoptères et Reptiles.*
XII _ *Laboratoire.*
XIII _ *Tourelle.*
XIV _ *Cheminée renaissance.*
XV _ *Lépidoptères.*
XVI _ *Cheiroptères.*
XVII _ *Réserve.*
XVIII _ *Bibliothèque municipale.*

Digitized by Google

Digitized by Google

mais, dès cette époque, Beraud constatait qu'on ne pouvait plus faire entrer en fait de mammifères que quelques petites espèces, la place fait déjà défaut, la collection de coquilles vivantes était reléguée, faute de place, dans un petit cabinet dépendant de la salle à la cheminée renaissance. Ainsi, dès le début, le nouveau Musée va manquer d'espace, par suite le classement est rendu sinon impossible du moins très difficile et les difficultés vont augmenter avec le temps, à mesure que les collections vont s'accroître.

Boreau reste directeur du Musée d'Histoire naturelle jusqu'à sa mort, survenue le 9 juillet 1875, toutefois c'est Deloche qui est malheureusement le véritable maître de la place[1].

Le 1er novembre 1875, M. Lieutaud prend la succession de Boreau comme Directeur du Jardin des Plantes et du Musée d'Histoire naturelle. Le docteur Lieutaud, professeur à l'École de Médecine, sera trop absorbé par ses multiples occupations pour ne pas négliger un peu le Musée. Il continue l'administration de Boreau, en donnant tous ses soins au Jardin Botanique; malgré toute son activité, il est obligé de laisser la direction effective du Musée à Deloche.

Deloche était certes un préparateur habile. C'est à lui que nous devons en grande partie la belle collection ornithologique; en revanche il n'avait aucune connaissance en géologie et paléontologie; c'est ainsi que sur le registre d'entrée, il donne à un trilobite la dénomination de poisson. Il méprisait d'ailleurs ces deux sciences et entassait pêle-mêle tout ce qui s'y rapporte; c'est à ce fait qu'il faut attribuer la perte de la majeure partie de la collection du carbonifère de Maine-et-Loire, collection donnée par

[1] Deloche était considéré par la plupart de ses concitoyens comme le seul Directeur du Musée d'Histoire naturelle et c'est en cette qualité que nous le trouvons inscrit parmi les membres de la Société Linnéenne de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

M. Fagès, ingénieur des mines de Chalonnes, à la suite de l'exposition qui eut lieu à Angers en 1864, et surtout, perte irréparable, la majeure partie de la collection Millet. L'ordre qui régnait dans les galeries n'était qu'apparent, presque rien n'était classé, les catalogues n'étaient pas dressés et cet établissement, véritable Campo Santo des richesses scientifiques amassées depuis trois quarts de siècle, était inutile à l'étude.

Cette situation était trop défavorable à l'essort du Musée d'Histoire naturelle et, le 23 juin 1880, sur la proposition de M. Georges Bouvet, conseiller municipal, le Maire d'Angers remplace le Directeur unique des établissements scientifiques par deux Directeurs ayant des fonctions distinctes; l'un Directeur du Jardin Botanique, l'autre s'occupant uniquement du cabinet d'Histoire naturelle, cette dernière place est accordée à M. le docteur Trouessart. Pour aider le Directeur dans sa tâche, le Maire nomme une commission permanente de contrôle et de surveillance du Musée d'Histoire naturelle. Cette commission se compose de sept membres, dont un président et un secrétaire[1]. Le 2 mars 1882 M. Guitton, maire d'Angers, préside la première séance.

Cette nouvelle organisation change les habitudes de Deloche, qui ne peut s'y faire, aussi neuf jours après son installation, la commission se réunit pour régler un différend survenu entre M. Trouessard et Deloche. La commis-

[1] La commission du Musée dHistoire naturelle a subi depuis sa fondation de nombreux changements dans sa composition, nous donnons ici les noms des membres de cette commission, dans leur ordre de succession et avec la date de leur nommination :

Raimbault
Dr Meleux (1882), De Tarlé (1892), Allard Gaston (1896).
Debard (1882), Dalimier (1882), Préaubert Ernest (1884).
Aubert (1882), Couffon Olivier (1904).
Bouvet (1882), Lavennier (1895), Gauvin (1904).
Gallois (1882), Surrault (1892)
Lieutaud (1882), Desmazières (1895), Bernier (1904).

Digitized by Google

sion ne parvient pas à régler le différend et Deloche donne sa démission le 1er avril 1882. Ce départ va causer un grand vide dans le Musée, car Deloche emporte une collection de petits oiseaux en duvet qu'il avait déposée au Musée, mais dont il s'était réservé la propriété. Cette collection comprenait :

1° Caille mâle et femelle et 18 petits ;
2° Poule d'eau et 5 petits ;
3° La petite hirondelle de mer, 1 petit et 2 œufs ;
4° Le Sterne Pierre Garnier, 1 petit et 1 œuf ;
5° Sterne épouvantail, 3 petits et 2 œufs ;
6° 2 petites perdrix Bartavelles et une dans l'œuf ;
7° 1 Grèbe Castagneux, 1 petit et 2 œufs ;
8° Perdrix grise et 5 petits ;
9° Râle de genêt et 8 petits ;
10° Combattant femelle et 1 petit ;
11° Vanneau, 3 petits et 1 sur le dos ;
12° 4 éperviers en duvet et 1 œuf ;
13° Lagopède et 6 petits ;
14° 2 hérons blongios en duvet ;
15° Perdrix rouge l'épi de blé dans le bec et 7 petits ;
16° 4 poulets en duvet.

M. Trouessard se trouvait en présence de matériaux nombreux mais non classés ; le 1er mai 1882, il fait l'inventaire des collections qui se composent alors de :

1813 exemplaires d'oiseaux d'Europe ;
350 espèces d'œufs d'oiseaux d'Europe ;
175 exemplaires de nids d'oiseaux d'Europe ;
29 espèces de petits oiseaux d'Europe en duvet ;
356 exemplaires d'oiseaux exotiques ;
244 mammifères ;
177 reptiles et amphibiens ;
97 poissons ;

Digitized by Google

5 squelettes de vertébrés ;
142 boîtes de Coléoptères ;
18 boîtes de Lépidoptères ;
5460 exemplaires de Minéralogie et de Paléontologie ;
315 exemplaires minéralogiques provenant de la collection Marchand ;
Un grand nombre de coquillages et de zoophytes.

A la suite de cet inventaire M. Trouessart commence le classement du Musée, en outre il « se propose de donner des conférences hebdomadaires, le soir, sur les principaux faits de la Biologie ». Il projetait « d'étudier les principaux points de l'anatomie et de la physiologie comparée des deux règnes qui sont propres à illustrer la théorie de l'unité de plan ou de composition et d'en déduire les conséquences générales au point de vue de l'histoire de la Science ». (Rapport de la commission du 9 novembre 1882). Le travail rendu très difficile par le manque d'espace avance lentement, et le 5 juillet 1882, M. Bouvet, secrétaire de la Commission, fait le rapport suivant qui nous montre dans ses moindres détails l'état du Musée à cette époque :

« ..... 2° Salle placée près du laboratoire et dans laquelle se trouve une cheminée renaissance :

« Cette salle est sombre, humide, et absolument impropre à la conservation des collections, surtout des collections entomologiques.

« La collection des poissons conservés dans l'alcool est en mauvais état, la plupart des bocaux manquent d'alcool, et par leur grandeur inégale sont d'un effet disgracieux. Les étiquettes, lorsqu'elles existent, sont devenues à peu près illisibles. En résumé, collection vieillie qui demande à être refaite.

« Les poissons montés sont en bon état.

« Même observation pour les produits végétaux (régimes de palmiers, fruits) qui cependant réclament des étiquettes.

Digitized by Google

« Les crustacés sont à déterminer.

« Les spongiaires, madrépores, polypiers, astéries, oursins sont nombreux et bien conservés, mais tous sont à classer.

« Les collections de coléoptères et de lépidoptères sont presque perdues, cet état déplorable doit être imputé à la salle dans laquelle elles se trouvent et qui, par son manque d'air et de lumière, est absolument impropre à la conservation de ces sortes de collections. En résumé, collections à renouveler complètement et à disposer dans de meilleures conditions.

« La collection de coquilles vivantes serait très belle, si les échantillons étaient mis en ordre et déterminés au lieu d'être jetés pêle-mêle et sans le moindre souci de toute classification.

« Derrière la cheminée, un petit cabinet renferme de nombreux échantillons, appartenant au règne animal et minéral, et qui attendent des noms et une place dans les vitrines exposées au public.

3° Salle des Mammifères :

« La collection de coléoptères donnée par Madame de Buzelet est dans un état de conservation passable. Par l'humidité les boites se piquent et un certain nombre d'insectes se couvrent de moisissure ou bien devienent la proie des anthrènes.

« Les reptiles (saurien et ophidien) qui occupent la vitrine placée immédiatement au-dessous de cette collection ne sont pas étiquetés.

« La vitrine centrale destinée aux mammifères renferme des sujets bien montés et bien conservés, contentons-nous de noter quelques lacunes parmi les étiquettes et le manque absolu de classification dans la disposition des animaux, qui est lui-même une conséquence du manque d'espace.

« La collection minéralogique de Desvaux, classée, étiquetée et cataloguée par lui, possède de nombreux et très

Digitized by Google

beaux échantillons. Malheureusement elle est disposée d'une façon si défectueuse qu'il est impossible de l'étudier. Il est à souhaiter qu'un emplacement plus avantageux puisse lui être affecté.

« Bibliothèque : La Bibliothèque est peu riche, le classement des collections non encore déterminées nécessitera forcément l'acquisition d'un certain nombre d'ouvrages. La Commission constate que le « Species des coquilles vivantes de Kiener » a besoin d'être relié.

4° Salle des fossiles :

« Cette salle renferme une partie des collections de Millet de la Turtaudière (roches fossiles des Faluns). Deux spécialistes ont bien voulu se charger de leur détermination.

« Une série de trilobites des ardoisières n'est pas nommée, des échinides, spongiaires, dents de squale, poissons et roches de divers terrains sont placés dans des vitrines sans ordre et sans étiquettes.

« En résumé il existe dans cette salle de sérieux matériaux qui attendent un paléontologiste pour les coordonner.

« La collection minéralogique de M. V. Marchand est classée dans un ordre purement fantaisiste, quelques membres de la Commission font observer que placée ailleurs, elle aurait l'avantage de laisser libre une vitrine bien exposée dans laquelle pourraient trouver place des collections plus susceptibles que ne le sont les minéraux.

« Les cheloniens, ophidiens et batraciens montés sont bien conservés, toutefois les premiers et les derniers sont presque tous à nommer.

« La collection des reptiles dans l'alcool a besoin d'être revue. Les flacons, dont on ferait bien d'unifier autant que possible la forme et la grandeur, manquent d'alcool.

« Un petit cabinet annexe de la salle renferme de nombreuses espèces de fossiles, provenant des collections de

Digitized by Google

M. Millet et d'ossements recueillis à la station préhistorique de Roc-en-Paille près Chalonnes, le tout à classer.

5° Vestibule d'entrée :

« Collection d'oiseaux exotiques bien préparés et en bon état de conservation, mais à étiqueter.

6° Salle des oiseaux d'Europe :

« La collection des oiseaux d'Europe est très belle, notons quelques étiquettes à placer devant les variétés ou les doubles. La collection d'œufs est classée, quelques échantillons déplacés devront être remis en ordre. Les nids sont biens conservés.

« G. Bouvet »

Ce rapport montre combien il restait encore à faire pour rendre les collections véritablement instructives. Le Directeur ne pouvait à lui seul suffire à un tel ouvrage, aussi, le 6 juillet 1882, M. Bouvet, rappelant l'article 10 du règlement, demande la division du travail entre les membres de la Commission :

M. Trouessard se charge de l'ornithologie, minéralogie et paléontologie ;

M. Aubert constituera la collection des lépidoptères ;

M. Gallois reverra la collection de coléoptères et M. Lieutaud les mammifères.

Malgré cette sage répartition, le 14 décembre 1882, la Commission constate que tout est dans le même état que le 5 juillet, toutefois le Musée s'est enrichi d'un meuble à 24 tiroirs, contenant une collection de coléoptères de l'Anjou, le tout donné par M. le Directeur conservateur Trouessard ; faute d'espace, cette collection est placée dans un petit cabinet dépendant de la salle à la cheminée renaissance. La Commission réclame un agrandissement, mais aucune suite n'est donnée à cette demande. M. Trouessard commençant à cette époque le catalogue des oiseaux, l'espace lui est absolument nécessaire, aussi le 5 février, la Commission revient à la charge et demande un agran-

Digitized by Google

dissement ou tout au moins la construction dans la galerie des oiseaux, parallèlement à celle qui s'y trouve déjà, d'une autre vitrine semblable de 17 mètres 50 de long. Cette demande n'eut pas plus de résultat que la première et cependant, les collections augmentent[1] de plus en plus, rendant le classement nécessaire en même temps que difficile.

Malheureusement pour le Cabinet d Histoire naturelle, des contestations surviennent entre M. Trouessart et la municipalité, de sorte que le 26 juin 1884, par délibération du Conseil municipal, les fonctions de Directeur du Musée d'Histoire naturelle sont supprimées. Par suite de cette délibération, M. Trouessart[2] quitte son poste en janvier 1885 et le 15 du même mois, M. le docteur Lieutaud, directeur du Jardin des Plantes, est nommé administrateur délégué; il est chargé d'assurer l'exécution des mesures prises par la Commission

Ce fut sous cette seconde administration de M. le docteur Lieutaud, qu'eut lieu un agrandissement considérable tout en n'atteignant pas ce qu'il aurait pu être. Le 5 février, la Commission, au cours de son inspection, réclame un agrandissement immédiat; à la suite de cette demande, la municipalité projette le déplacement du Musée et adresse à la Commission les questions suivantes :

1° Le déplacement du Musée d'Histoire naturelle est-il nécessaire et urgent?

2° Si l'on décidait le déplacement du Musée et la cons-

[1] En 1883, la Société d'Etudes scientifiques abandonne au Musée d'Histoire naturelle sa collection de coléoptères (11 décembre) et le Musée reçoit de Milne Edwards, au nom du Muséum, une caisse de 65 oiseaux en peaux représentant 56 espèces.

En 1884, M. Goujon, directeur du service des eaux, donne des empreintes végétales provenant des mines de Chalonnes, et M. Sautot, naturaliste à Nantes, donne un moulage en carton pierre d'une patte du Dinornis Giganteus.

[2] Par décret présidentiel du 30 mai 1906, M. le Dr Trouessart est nommé professeur au Museum de Paris (Mammifères, Oiseaux).

Digitized by Google

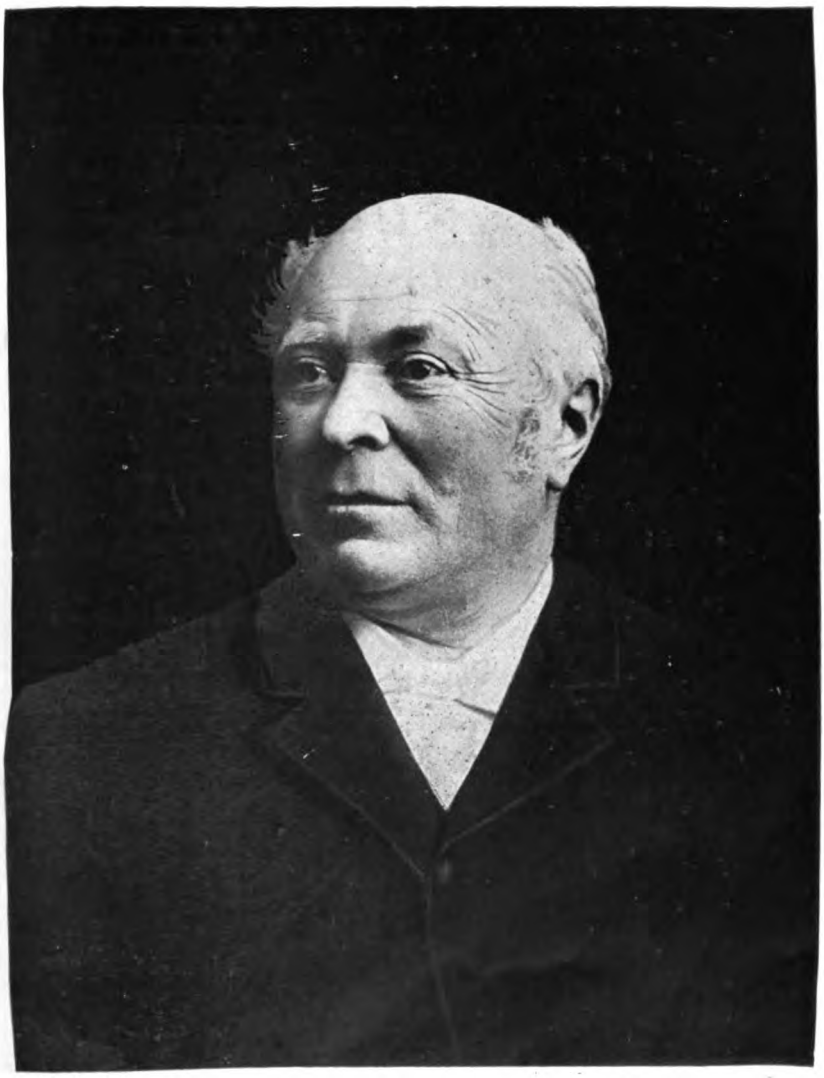

DOCTEUR LIEUTAUD

1835-1895

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

truction d'un bâtiment destiné à recevoir les collections quel serait l'emplacement le plus favorable.

3° Dans le cas où la construction d'un bâtiment spécial serait jugé trop onéreuse ou devrait être ajournée serait-il possible d'utiliser les locaux de la Cour d'Appel ou de l'usine Carriol ?

4° Lequel de ces deux immeubles présenterait le plus d'avantages ?

Ces questions furent examinées et discutées par la Commission et, le 5 mars 1885, M. Aubert rédige un rapport dans lequel il résume les observations auxquelles ces questions ont donné lieu. L'intérêt des solutions qu'il y expose est renouvelé par l'état actuel du Musée, aussi ce rapport mérite d'être connu in-extenso :

Première question. — « Le déplacement du Musée d'Histoire naturelle est-il nécessaire et urgent ? Deux points étaient à examiner dans cette question : la nécessité du déplacement et l'urgence de ce déplacement.

« Sur le premier point nous avons déjà, Messieurs, par notre délibération du 5 février dernier, répondu à la question qui nous a été posée. Nous avons reconnu, comme nous l'avions fait antérieurement, du reste, à chacune de nos inspections, qu'attendu l'impossibilité d'accroître les locaux affectés au Musée, il y avait nécessité d'en provoquer le déplacement. Nous nous sommes fondés, pour formuler cet avis, sur l'insuffisance des locaux dont s'agit, sur la disposition défectueuse ou les conditions défavorables de certains d'entre-eux, relativement à l'aménagement ou à la conservation des collections. Les observations que nous avons présentées dans nos rapports n'ont rien perdu de leur force. Elles ont été prises en considération par l'administration municipale, ainsi qu'en témoigne la communication qu'elle veut bien nous faire ; il serait donc superflu d'en démontrer à nouveau la justesse et le bien fondé.

Digitized by Google

« Sur le second point nous nous sommes montrés moins pressants. L'urgence du déplacement du Musée existe, mais elle n'a rien d'absolument impérieux. Nous avons pensé même qu'il serait préférable que la mesure fût ajournée si l'on pouvait avoir la certitude que dans un temps prochain un édifice spécial pût être affecté à notre riche et intéressant Musée d'Histoire naturelle.

Deuxième question. — « Si l'on décidait le déplacement du Musée et la construction d'un bâtiment destiné à recevoir les collections, quel serait l'emplacement le plus favorable?

« Cette question est complexe et renferme deux choses distinctes qu'il convenait d'examiner et de traiter isolément. L'opportunité de la construction d'un bâtiment spécial et le choix de l'emplacement de ce bâtiment.

« En ce qui regarde la construction d'un bâtiment, nous ne pouvions, Messieurs, exprimer qu'un désir, celui de voir notre Musée en possession d'un édifice qui lui fût spécialement affecté et qui, par cela même, répondît mieux à ses besoins que ne le pourra jamais faire, quelque bien aménagé qu'il soit, un bâtiment quelconque construit pour d'autres nécessités. Il nous a semblé, d'ailleurs, que nos riches et importantes collections ornithologiques, minéralogiques, paléontologiques et entomologiques méritaient bien l'honneur d'avoir leur palais à elles où elles puissent s'étendre et se développer à l'aise sans crainte de gêner personne. Nous avons donc pensé que le mieux que l'on pourrait faire, dût-on pour cela attendre quelques années, serait d'isoler notre Musée d'Histoire naturelle et de le loger dans un édifice spécial, qui serait bâti pour lui, approprié à ses besoins et aménagé selon l'importance de ses collections. Nous ne nous sommes point dissimulé en formulant cet avis qu'il provoquerait des critiques et qu'il effraierait peut-être par l'étendue du sacrifice qu'il est de nature à imposer à notre cité.

« Ces critiques, qu'il est facile de prévoir à l'avance,

Digitized by Google

s'attaqueront principalement à la séparation que la construction d'un bâtiment neuf est destinée à opérer entre le Muséum et le Musée, lesquels constituent pour une certaine catégorie de visiteurs deux genres de spectacle aujourd'hui réunis dans un même local. Cette critique, qui n'est pas sans valeur, ne nous a pas paru, cependant, mériter qu'on s'y arrêtât. Nous avons estimé que du moment que le déplacement du Musée était reconnu nécessaire, sa séparation d'avec le Muséum s'imposait comme une conséquence de ce déplacement. De quelque façon que l'on s'y prenne, en effet, elle ne peut être évitée. La seule satisfaction qui pourrait être offerte à la critique dont je parle serait de mettre entre les deux Musées le moins d'éloignement possible. La combinaison à laquelle nous avons donné la préférence ne s'y prêtait pas, mais elle restitue au public, dans un autre lieu, l'avantage qu'elle lui fait perdre. C'est ce qui sera démontré plus loin quand il s'agira du choix de l'emplacement du nouveau bâtiment.

« Cette concentration des locaux affectés aux diverses branches de l'art ou de la science ne présente-t-elle pas, d'ailleurs, plus d'inconvénients que d'avantages? Nous l'avons pensé ainsi en envisageant avec effroi la possibilité d'un sinistre qui engloberait dans ses désastres tant de richesses agglomérées sur un seul point.

« Angers ne serait pas, au surplus, la seule ville qui eût des Musées spéciaux pour ses collections : Paris, Lille, Nantes, et beaucoup d'autres localités, en ont. Des cités même moins importantes et moins bien pourvues que la nôtre s'en sont offert le luxe. Angers, qui a toujours et si généreusement favorisé les sciences, peut bien, nous a-t-il semblé, imiter leur exemple et se doter aussi d'établissements spéciaux pour ses divers Musées. C'est une voie, du reste, dans laquelle notre cité est déjà entrée puisqu'elle a distrait du logis Barrault le Musée archéologique qui, autrefois, y avait trouvé asile.

Digitized by Google

« Une chose pourrait s'opposer à la réalisation du désir que nous exprimons : La dépense. A cela nous n'avons rien à répondre, le choix des voies et moyens ne nous appartient pas. Pourtant nous avons pensé qu'on nous permettrait de dire que s'il doit être employé une somme quelque peu importante à l'aménagement et à l'appropriation d'un local quelconque pour recevoir nos collections, mieux vaudrait réserver cette somme à la construction d'un bâtiment spécial qui s'imposera tôt ou tard, il faut bien qu'on en soit persuadé. A ce sujet, l'un de nous a émis une idée qui pourrait hâter la solution et qui a été récemment mise en pratique par la ville de Lille, celle d'ouvrir une loterie dont le produit servirait à la construction en question. Comme cette idée rentre dans la catégorie des voies et moyens dont l'appréciation appartient exclusivement à l'administration municipale, nous ne l'indiquons ici que pour mémoire.

« L'opportunité de la construction d'un Musée spécial ainsi démontrée, nous nous sommes préoccupés du choix de l'emplacement qui pourrait être fait pour ce Musée, nous n'en avons admis que deux : le Jardin Fruitier dont le déplacement est aussi projeté et le Jardin des Plantes.

« Le Jardin Fruitier nous a paru, par son étendue et son voisinage du logis Barrault, offrir des avantages sérieux, mais ces avantages nous ont semblé compensés par beaucoup de désavantages. En effet, les terrains du Jardin fruitier sont en contre bas avec le boulevard du Roi-René et avec le sol sur lequel est assis le logis Barrault : l'humidité doit donc y régner, et c'est le fléau le plus redoutable pour les collections que nous avons mission de protéger. D'un autre côté, et quelque chose que l'on fît, le monument à construire manquerait d'aspect et serait écrasé par le logis Barrault dont il ne pourrait atteindre l'élévation. Il serait masqué par les constructions en bordure sur le boulevard et n'aurait d'autre encadrement que des murs de clôture ou

Digitized by Google

des derrières de maison, ce qui lui enlèverait tout caractère monumental. Son rapprochement du logis Barrault serait sans doute un avantage pour le public, mais cet avantage n'existerait qu'autant que les bâtiments seraient reliés par une galerie, or cette soudure des deux édifices les exposerait aux mêmes périls en cas de sinistre et c'est ce qu'il importe d'éviter. Enfin l'éclairage qu'il recevrait, suffisant peut-être d'un côté, serait assurément insuffisant des trois autres et ne feraient qu'y maintenir l'humidité.

« Toutes ces considérations nous ont fait estimer que le Jardin fruitier ne convenait point à l'édification de notre futur Musée d'Histoire naturelle et qu'il fallait chercher ailleurs l'emplacement qui peut lui être choisi.

« Restait le Jardin des Plantes : ici deux emplacements se sont offerts à nous : l'encoignure du Jardin, à l'angle formé par la rue Boreau et par la rue de Bouillou, et le sommet du Jardin à la partie actuellement occupée par des pelouses.

« Il faut dire, tout de suite, que la pensée de construire un monument à l'encoignure de deux rues comme les rues Boreau et de Bouillou, n'a point répondu à l'idée que nous nous faisions d'un Musée comme le nôtre. Le voisinage de ces rues, assez boueuses l'hiver et fort poudreuses l'été, nous a paru offrir d'ailleurs de sérieux inconvénients. Enfin l'espace nous a semblé insuffisant pour le développement à donner au futur Musée.

« Le sommet du jardin nous a bien autrement séduits Là un monument, si modeste qu'il soit, grâce à l'élévation de sa base, y aurait facilement de l'aspect. Isolé, se détachant de son cadre de verdure, il pourrait flatter l'œil et devenir, à moins de frais que partout ailleurs, un embellissement du jardin. De toute part, il serait largement éclairé et n'aurait point d'humidité à craindre. Quelque développement qui lui fût donné, s'il prenait sur la surface du jardin, il ne nuirait point à ces cultures, car le terrain

Digitized by Google

qu'il emprunterait n'a produit jusqu'ici que de maigres pelouses. Enfin il aurait l'avantage, à ce qu'il nous a semblé, d'être à peu près dans l'axe de l'avenue en projet et d'en former pour ainsi dire le couronnement. Mais ajoutons qu'il donnerait satisfaction à cette portion du public qui, ne recherchant qu'une distraction dans la visite de nos établissements publics, veut économiser sa peine et son temps en voyant beaucoup de choses à la fois.

« A ces considérations qui nous ont déterminé à indiquer le sommet du Jardin des Plantes comme l'emplacement convenant le mieux à l'édification de notre futur Musée, s'en joint une autre qui a bien aussi sa valeur. L'idée de réunir en un seul service la botanique et l'histoire naturelle a plus d'une fois hanté les esprits. Nous n'avons point mission de dire ce que nous pensons à ce sujet, mais enfin, si l'idée venait à prévaloir, ce placement du Musée d'Histoire naturelle dans l'enceinte réservée à la botanique ne serait-il pas de nature à faciliter la solution du programme? Nous avons pensé qu'on le comprendrait comme nous et que l'avis que nous émettons y puiserait une force.

Troisième question. — « Dans le cas où la construction d'un bâtiment spécial serait jugée trop onéreuse ou devrait être ajournée, serait-il possible d'utiliser les locaux de la Cour d'Appel ou l'usine Carriol?

« Afin de pouvoir répondre utilement à cette question, nous avons décidé de visiter auparavant les deux locaux dont il s'agit. Nous en avons fait l'examen le samedi 7 février.

« L'usine Carriol, par sa situation, sa disposition, nous a paru tout à fait impropre à l'établissement d'un Musée d'Histoire naturelle. Son voisinage de la rivière qui l'expose à une humidité constante, son éloignement du centre, la difficulté de ses abords nous ont tout de suite prévenus contre cet édifice et ne nous ont pas permis de nous arrêter un seul instant à l'idée d'y placer notre Musée.

Digitized by Google

« Des locaux de la Cour d'Appel un seul, celui affecté présentement à la Cour d'Assises, nous a semblé propre au transfert du Musée. Ce local serait bien approprié, plus que suffisant pour recevoir nos collections. De plein pied avec la cour intérieure, il est bâti, du côté de la rue Botanique, sur caves voutées, ce qui le préserve de toute humidité. Il a deux étages et reçoit la lumière de deux côtés. Sa largeur n'est pas égale à ses deux extrémités, mais c'est là une imperfection qui peut facilement être dissimulée. Ses divisions intérieures sont formées au moyen de parpaings qui ne m'ont point paru intéresser la solidité de l'édifice et que l'on pourrait faire disparaître si l'on tenait à n'avoir qu'une seule et vaste galerie à chaque étage. En conservant la disposition actuelle et la desserte qui a lieu par un escalier intérieur on aurait à chaque étage deux galeries d'environ 21 mètres de longueur chacune. En ajoutant à ces galeries la portion du bâtiment en retour d'équerre sur la place des Halles, on aurait deux autres galeries d'environ 10 mètres chacune. Enfin il serait possible d'établir au dessus du péricycle une septième galerie d'environ 18 métres de long. Comme on le voit il y a plus d'espace qu'il nous en faut pour nous étendre à l'aise.....

« Signé : AUBERT. »

Ainsi donc les membres de la Commission du Musée émettaient l'avis :

Que le déplacement du Musée d'Histoire naturelle est nécessaire sans être absolument urgent ;

Que la construction d'un édifice spécial est la combinaison qui satisferait le mieux au besoin du Musée et que dans ce cas le sommet du Jardin des Plantes est l'emplacement qui conviendrait le mieux ;

Qu'au cas où la construction d'un bâtiment spécial serait jugée trop onéreuse ou devrait être ajournée, à une époque trop reculée, il y aurait lieu d'opérer le transfert du Musée

Digitized by Google

dans les bâtiments de la Cour d'Assises qui sont les seuls locaux pouvant être affectés à ce transfert.

A la suite de ce rapport, la Municipalité charge l'architecte de la Ville de faire un devis des dépenses occasionnées par l'aménagement des locaux de la Cour d'Assises, puis le projet de déplacement en reste là. Tout semble abandonné lorsque une augmentation considérable des collections va remettre au jour le rapport de M. Aubert.

Jusqu'au début de 1885, les collections paléontologiques du Musée d'Angers étaient très pauvres et, dans un rapport du 2 juillet 1885, M. Bouvet, rapporte ce fait, que « les savants qui viennent à Angers pour étudier les trilobites de nos schistes, persuadés qu'ils ont plus de chance de rencontrer dans la localité classique, que partout ailleurs, la série complète de ces curieux fossiles, ont le regret de constater qu'ils font absolument défaut dans notre Musée ». Cet état de choses était des plus regrettables, lorsque la Commission du Musée est informée que M. Soye propose de céder sa magnifique collection paléontologique moyennant 4.500 francs. Le 2 juillet 1885, la Commission du Musée d'Histoire naturelle décide l'achat de la collection Soye, et le 14 septembre Monsieur Legludic fait au Conseil municipal un rapport dont nous extrayons les passages suivants :

MESSIEURS,

« Votre deuxième Commission a été saisie par l'administration municipale d'une proposition d'achat d'une collection paléontologique par M. Soye.

« A cette occasion, une double question se pose : Est-il utile d'établir au Musée d'Histoire naturelle, à côté de la galerie de minéralogie, une galerie de paléontologie, et si cette création vous agrée, la collection de M. Soye mérite-t-elle par sa valeur scientifique d'être acquise au prix demandé 4.500 francs.

Digitized by Google

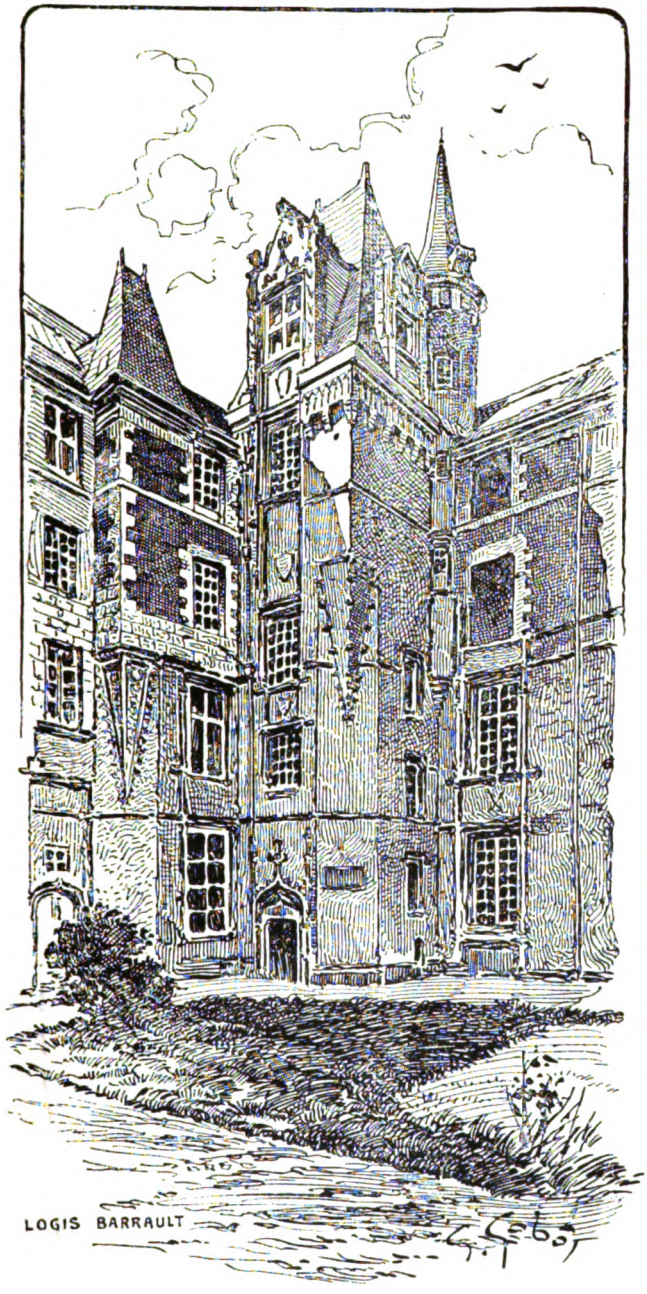

LOGIS BARRAULT

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

« Notre Musée est très pauvre en spécimens paléontologiques. Les quelques échantillons qu'il possède sont trop peu nombreux pour être méthodiquement classés et insuffisants pour toute étude sérieuse. Pour mieux dire, la paléontologie n'y est pas du tout représentée, et votre Commission estime qu'elle doit y trouver place en raison de son importance et de ses constants progrès..... Un Musée paléontologique est à créer.

« Si, Messieurs, vous pensez avec votre deuxième Commission que notre Musée d'Histoire naturelle ne doit pas se borner à une collection minéralogique, qu'il doit élargir son cadre et ouvrir ses vitrines à la paléontologie, nous avons maintenant à examiner l'importance de la collection de M. Soye. Pour en bien connaître la valeur, l'Administration municipale s'est adressée à M. Stanislas Meunier, aide naturaliste au Muséum, et lui a demandé un rapport détaillé et un avis motivé sur cette collection..... .....

« La collection paléontologique de M. Soye, telle qu'elle nous est offerte, se compose de 13.000 fossiles et une centaine de grosses pièces qui sont de nature à orner une salle de Musée, elle est remarquable par sa belle conservation, elle renferme nombre de raretés.....

« Les terrains qui ont été le plus particulièrement fouillés sont le terrain cénomanien qui fournit 1.500 pièces de réelle importance, prises dans un grand nombre de localités classiques de la Sarthe; le terrain carbonifère avec de très nombreuses empreintes (750 environ) parfois très délicates, représentant les principaux végétaux houilliers de la Mayenne.

« Le terrain dévonien, riche de près de 1.000 fossiles, dont les déterminations ont été faites par M. Œhlert qui a dédié à M. Soye plusieurs des formes nouvelles qu'on y rencontre; et surtout le terrain silurien dont le sol de notre localité est le type, qui présente une riche faune dans les carrières de Trélazé auquel M. Soye a consacré

Digitized by Google

tous ses soins; ce terrain est représenté par plus de 2.000 échantillons qui se signalent par leur variété, leur fraicheur et leur bon état de conservation.....

« L'importance de cette collection, son parfait état de conservation, les longues et coûteuses recherches qu'elle a nécessitées justifient le prix qu'en demande M. Soye.

« Sous le bénéfice des observations, votre deuxième Commission a l'honneur de vous proposer, d'accord avec l'Administration municipale, de voter une somme de 4.500 francs pour l'acquisition de la collection paléontologique de M. Soye. »

Le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de M. Legludic et vote, par addition au budget de 1885, la somme de 4.500 francs.

La collection Soye était trop importante pour trouver place dans le local déjà complètement insuffisant du logis Barrault. Aussi la collection n'est-elle livrée que le 15 octobre; pendant ce temps, grâce aux démarches de M. Prieur, la Municipalité s'empressait de faire approprier l'ancienne salle de la Cour d'Appel, place des Halles, et le cabinet du premier président; on y pose un parquet et la nouvelle collection y est exposée au public. Cette annexe du Musée est alors désignée sous le nom de « collection Soye ». Le 10 novembre 1888, la Commission du Musée décide que tous les échantillons de paléontologie des galeries du logis Barrault seront transportés dans la nouvelle salle concédée par la ville pour former une collection unique sous la dénomination de Musée Paléontologique. Grâce à ce transfert, les collections du logis Barrault allaient être plus au large; on prévoyait même le moment où les collections minéralogiques allaient rejoindre les collections paléontologiques, lorsque M. Guignard, maire d'Angers, supprima en 1892 l'ancien cabinet du premier président pour l'affecter provisoirement à un cours public

Digitized by Google

de dessin. On enlevait donc au Musée toute espérance de pouvoir s'étendre.

Le 19 février 1895, M. Lieutaud meurt et laisse vacantes les directions du Muséum et du Jardin des Plantes. Les travaux botaniques et l'administration nouvelle qu'il avait su donner au Muséum firent choisir M. Georges Bouvet comme successeur de M. Lieutaud et, cette fois, on allait pouvoir sans crainte réunir dans une seule main la double direction du Jardin des Plantes et du Musée d'Histoire naturelle.

Il ne nous appartient pas de juger ici l'œuvre de M. Bouvet, toutefois les Angevins doivent reconnaître que grâce à son affabilité il a su grouper autour de lui un noyau d'hommes instruits et dévoués à la prospérité du Musée, collaborant chacun selon sa spécialité : MM. Préaubert et Desmazières pour la minéralogie et la paléontologie, M. Surrault pour la conchyliologie, M. Delahaye pour l'entomologie.

Il suffira au visiteur de jeter un coup d'œil sur les vitrines d'ornithologie, à la magnifique collection minéralogique classée par MM. Baret et Desmazières en 1901, à la collection de conchyliologie classée et considérablement augmentée par M. Surrault en 1903; enfin à notre beau Musée Paléontologique classé par MM. Préaubert et Desmazières[1] pour voir les changements survenus depuis la direction de M. Bouvet. Les catalogues vont de paire, certains sont terminés[2] et montrent combien le Musée

[1] Les fossiles du logis Barrault n'avaient jamais été classés.
Le catalogue du Musée Paléontologique reste encore à faire mais c'est un travail long qui ne peut se faire que petit à petit. La collection locale est actuellement terminée et occupe le centre de la salle.

[2] Les catalogues actuellement terminés sont :
Collection minéralogique Desvaux;
Collection minéralogique départementale par M. Baret (Imprimé);
Collection conchyliologique par M. Surrault (sur fiches);
Collection de paléontologie locale par M. O. Couffon (sur fiches);
Catalogue manuscrit et sur fiches de la Bibliothèque scientifique du Musée d'Histoire naturelle par M. O. Couffon.

Digitized by Google

d'Histoire naturelle d'Angers marche à grands pas vers une ère d'ordre et de méthode. Enfin c'est à M. Bouvet que les salles doivent cette propreté brillante et vernie qui est le luxe des Musées. Tout sous la nouvelle administration tend à faire du Muséum d'Histoire naturelle d'Angers, un établissement scientifique dont on ne saurait dire : « C'est une maison où l'on conserve des bêtes pour l'amusement des badauds et des étrangers. »

Olivier COUFFON,
Membre de la Commission du Musée d'Histoire naturelle de la ville d'Angers.

(A suivre.)

Digitized by Google

UN JUGE DE PAIX EN 1790

La loi, récente encore, du 12 juillet 1905, a réorganisé en France la justice de paix, institution vieille déjà de plus d'un siècle et qu'il importait de mettre en harmonie avec les conditions économiques et sociales de l'état actuel.

Aux termes de l'art. 1, titre 3 de la loi des 16-24 août 1790, il était institué dans chaque canton un juge de paix et des prudhommes assesseurs du juge de paix. Ceux-ci furent le 20 mars 1801 supprimés et remplacés par des suppléants appelés à siéger en cas de maladie, absence, ou autre empêchement légitime du juge, seul investi désormais des fonctions judiciaires au Tribunal de paix. Le juge ne pouvait être choisi que parmi les citoyens éligibles aux administrations de département et de district et âgés de trente ans accomplis, sans autres conditions d'éligibilité. Il était désigné au scrutin individuel et à la pluralité des suffrages par les citoyens actifs réunis en assemblées primaires. Les mêmes électeurs choisissaient également parmi les citoyens actifs de chaque municipalité, au scrutin de liste et à la pluralité relative, quatre notables destinés à faire les fonctions d'assesseurs. Ceux-ci, comme le juge, étaient institués pour deux ans, mais rééligibles; deux d'entre eux devaient toujours assister le président du Tribunal de paix.

Suivant l'art. 9 de la loi des 16-24 août 1790, la juridiction connaissait de toutes les causes purement personnelles et mobilières sans appel jusqu'à la valeur de 50 livres et

Digitized by Google

à charge d'appel jusqu'à la valeur de 100 livres. Elle connaissait sans appel jusqu'à la valeur de 50 livres et à charge d'appel à quelque valeur que la demande pût s'élever : 1° des actions pour dommages faits soit par les hommes, soit par les animaux aux champs, fruits et récoltes ; 2° des déplacements de bornes, des usurpations de terres, arbres, haies, fossés et autres clôtures, commis dans l'année, des entreprises sur les cours d'eau servant à l'arrosement des prés, commis pareillement dans l'année, et de toutes autres actions possessoires ; 3° des réparations locatives des maisons et fermes ; 4° des indemnités prétendues par le fermier ou locataire pour non jouissance, lorsque le droit à l'indemnité n'était pas contesté, et des dégâts allégués par le propriétaire ; 5° du paiement des salaires des gens de travail, des gages des domestiques et de l'exécution des engagements respectifs des maîtres et de leurs domestiques ou gens de travail ; 6° des actions pour injures verbales, rixes et voies de fait « pour lesquelles les parties ne s'étaient pas pourvues par la voie criminelle ».

Le législateur de 1790 n'attribua aucune compétence, en matière répressive, aux tribunaux de paix. Les contraventions de simple police étaient déférées aux corps municipaux. Ce fut le Code du 3 brumaire, an IV, qui établit dans l'arrondissement de chaque administration municipale un tribunal de police, composé du juge de paix et de deux assesseurs, qui furent depuis supprimés.

Bien avant la loi du 12 juillet 1905, la justice de paix, tant au point de vue de l'organisation que de la compétence, avait subi de nombreuses et notables modifications.

Le sénatus consulte du 16 thermidor an X, avait substitué au système d'élection des magistrats de paix le droit de nomination attribué au premier consul sur une liste présentée par l'assemblée du canton. Les chartes de 1814 et de 1830 appliquèrent au juge de paix le principe de la

Digitized by Google

nomination directe par le pouvoir exécutif, principe qui fut consacré par la Constitution du 4 novembre 1848 et celle du 14 janvier 1852, sans aucune condition de stage, de titre, ou de garantie de capacité, autre que celle de trente ans.

La loi du 25 mai 1838, complétée par d'autres textes spéciaux, a donné compétence aux magistrats de paix pour connaître de toutes actions purement personnelles ou mobilières, en dernier ressort jusqu'à la valeur de 100 francs, et à charge d'appel jusqu'à la valeur de 200 francs ; aux termes de la même loi, le juge statue sans appel jusqu'à la valeur de 100 francs et à charge d'appel jusqu'au taux de la compétence en dernier ressort (1.500 francs) des tribunaux de première instance, des indemnités réclamées par le locataire ou fermier pour non jouissance provenant du fait du propriétaire, lorsque le droit à une indemnité n'est pas contesté ; il est compétent, sans appel jusqu'à la valeur de 100 francs et à charge d'appel à quelque valeur que la demande puisse s'élever, en ce qui concerne les actions pour dommages faits aux champs, fruits ou récoltes, soit par l'homme, soit par les animaux, les actions pour diffamation verbale et pour injures publiques autrement que par la voie de la presse. Il est aussi attribué compétence aux juges de paix, à charge d'appel, en matière de pension alimentaire n'excédant pas 150 francs, pour les entreprises commises dans l'année sur les cours d'eau servant à l'irrigation des propriétés et au mouvement des usines et moulins, et aussi pour les actions relatives au bornage et à la distance des constructions.

La loi du 12 juillet 1905, n'a rien modifié en ce qui touche la compétence des magistrats cantonaux comme juges de police.

En matière civile, les juges de paix connaissent de toutes actions purement personnelles ou mobilières en dernier

Digitized by Google

ressort jusqu'à la valeur de 300 francs et à charge d'appel jusqu'à la valeur de 600 francs. Ils prononcent sans appel jusqu'à la valeur de 300 francs et à charge d'appel jusqu'au taux de la compétence en dernier ressort des tribunaux de première instance (1.500 francs) notamment sur les contestations entre les voyageurs et les entrepreneurs de transport par terre ou par eau, les voituriers ou bateliers pour retards, frais de route et perte ou avarie d'effets accompagnant les voyageurs, sur les contestations à l'occasion des correspondances et objets recommandés et des envois de valeur déclarée, grevés ou non de remboursement. Il est attribué compétence aux juges de paix sans appel jusqu'à la valeur de 300 francs et à charge d'appel à quelque valeur que la demande puisse s'élever en ce qui concerne les actions pour dommages aux champs, soit par l'homme, soit par les animaux, les actions civiles pour diffamation ou pour injures publiques ou non publiques, qu'elles soient verbales ou par écrit, autrement que par la voie de la presse, les contestations entre les compagnies ou administrations de chemins de fer ou tous autres transporteurs et les expéditeurs ou les destinataires relatives à l'indemnité afférente à la perte, à l'avarie, au détournement d'un colis postal du service continental intérieur, ainsi qu'aux retards apportés à la livraison.

Notre intention n'a pas été de donner une analyse complète de la loi du 12 juillet 1905, mais d'en indiquer les principales lignes et l'économie générale.

L'art. 19 a déterminé en ces termes les conditions d'admission dans la magistrature cantonale :

Pourront seuls être nommés juges de paix :

1° Les anciens juges de paix, les licenciés en droit justifiant ou d'un stage de deux années au moins, soit près d'un barreau, soit dans une étude de notaire ou d'avoué, ou de l'exercice pendant deux ans de fonctions publiques ;

2° Ceux qui auront obtenu le diplôme de bachelier en

Digitized by Google

droit ou le brevet de capacité organisé par le décret du 14 février 1905 et qui justifieront, en outre, d'un stage de trois années au moins dans une étude de notaire ou d'avoué, ou de l'exercice, pendant trois ans, de fonctions publiques;

3° Ceux qui, à défaut de licence en droit, auront obtenu le certificat de capacité prévu par l'art. 12 de la loi du 22 ventôse an XII relative aux écoles de droit et qui, en outre, auront été :

Pendant cinq ans :

Notaires, avoués, greffiers près les Cours d'appel ou les tribunaux civils, de commerce ou de paix, receveurs ou fonctionnaires d'un ordre au moins égal dans l'administration de l'enregistrement;

Pendant dix ans :

Conseillers prudhommes pouvant justifier de trois années de fonctions comme présidents ou vice-présidents;

4° Ceux qui, à défaut de licence ou de baccalauréat en droit ou de certificat de capacité, auront exercé pendant dix ans les fonctions de maires ou adjoints, ou conseillers généraux, à la condition d'être nommés en dehors du canton où ils exercent ou auront exercé ou sollicité depuis moins de deux ans des fonctions électives;

Membres des tribunaux de commerce, suppléants de justices de paix, conseillers de préfecture;

Notaires, greffiers près les Cours d'appel ou les tribunaux civils, de commerce ou de paix, receveurs ou fonctionnaires d'un ordre au moins égal dans l'administration de l'enregistrement;

Ceux qui auront été également, pendant dix ans, huissiers, commis greffiers près les Cours d'appel ou tribunaux civils; clercs d'avoué ou de notaire pouvant justifier de cinq ans d'exercice comme premiers clercs dans une étude d'avoué ou de notaire de chef lieu d'arrondissement;

Les magistrats, officiers ministériels ou fonctionnaires mentionnés dans les paragraphes 3° et 4° ci-dessus qui

Digitized by Google

auront exercé plusieurs de ces fonctions pourront en ajouter la durée pour remplir les conditions exigées par ces paragraphes.

Beaucoup ont trouvé bien largement ouvert par la loi du 12 juillet 1905 l'accès de la magistrature cantonale. Ils ont avec raison pensé que, sans le réserver de façon exclusive aux diplômés en droit, il eût été préférable de le refuser à certaines catégories de candidats qui ne présentaient pas, même avant l'extension de compétence, garantie suffisante de savoir juridique. Nous ne sommes plus à l'époque de l'institution des juges de paix ; leur rôle a été bien modifié, leurs attributions sont considérablement augmentées. Le magistrat cantonal ne peut plus être représenté avec l'idyllique figure d'un bon vieillard, assis sur un tertre de gazon pour apaiser les querelles et régler les différends des bergers du hameau. Il est appelé à statuer en des cas difficiles et sur les plus délicates questions ; il le doit faire, dans l'isolement de sa résidence, sans les conclusions et les plaidoiries de la barre, sans l'examen en commun et la discussion avec des collègues.

Le juge de paix, en 1790, devait être réputé un homme droit et impartial ; rien de plus n'était exigé. C'est ainsi, et comme réunissant ces conditions, que fut élu juge de paix à Châteauneuf-en-Thymerais (Eure-et-Loir) Jean-François Loiseau, aubergiste et maître de poste.

A l'audience d'installation du 20 novembre, il répondit aux compliments de M. Fritot, maire : « Je regarderai toujours comme un devoir sacré de donner l'exemple d'un entier dévouement à l'exécution des lois nationales, d'en faire une étude continuelle, d'en étendre et assurer l'empire et surtout d'affermir dans l'esprit de mes concitoyens ce respect profond pour les droits de l'homme qui forment la base de notre Constitution. Je n'oublierai jamais que les Français libres sont tous membres du souverain, que vous avez des droits dont vous devez jouir. Vous m'avez

Digitized by Google

nommé pour remplir une place importante; je ne dois en connaître que les devoirs qu'elle m'impose de remplir[1]. »

Jean-François Loiseau cessa ses fonctions de juge de paix pour siéger en 1792 à la Convention nationale. Dans cette assemblée il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. En 1795 il fut un des délégués chargés d'assurer les subsistances de Paris, mission qui lui valut les plus flatteurs éloges. Le Directoire le nomma commissaire extraordinaire en Eure-et-Loir, qu'il débarrassa de la bande de brigands dits les « Chauffeurs »[2]. Rentré dans la vie privée après le 18 brumaire, il eut à subir, à Châteauneuf, les effets de la réaction qui s'était produite dans les esprits. On lui tint surtout rigueur de son attitude et de ses votes à la Convention. Les vexations, les injures, les outrages ne lui furent pas épargnés. Troublé jusque dans son repos, il entendait la nuit proférer autour de sa maison des menaces de violences et de mort.

En 1816, Jean-François Loiseau fut exilé par la Restauration comme régicide. Il obtint sa rentrée en France et habita Paris, où il mourut en 1822 obscur et ignoré, n'ayant de ses nombreux services recueilli comme récompense que l'indifférence et l'oubli.

A. DE VILLIERS.

[1] Archives de la Justice de paix de Châteauneuf-en-Thymerais.

[2] Les « Chauffeurs » comparurent devant le jury à Chartres au nombre de cent dix. Beaucoup d'entre eux furent condamnés à mort.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le village sénégalais de l'Exposition

Le village sénégalais de l'Exposition est composé d'une centaine de noirs, appartenant en majorité à la race Ouolove.

Les Ouolofs ou Yolofs constituent l'élément ethnographique dominant du Bas-Sénégal : ils sont environ 400.000, groupés dans les territoires situés entre le fleuve Sénégal au Nord, l'océan Atlantique à l'Ouest, la rivière Saloum au Sud et les plateaux désertiques du Ferlo à l'Est.

Depuis près de 200 ans, les Ouolofs vivent tantôt pacifiquement, tantôt en état d'hostilité, au contact des européens qui ont fondé dans leur pays Gorée, Saint-Louis et très récemment Dakar, Rufisque, Thiès. C'est dire que ces indigènes ont déjà subi un commencement très appréciable d'européanisation, sinon dans le costume et le langage, du moins dans les mœurs.

Au physique les Ouolofs, sont grands, bien découplés, forts, noirs, très noirs, beaucoup plus noirs que les races Soudaniennes du Haut-Sénégal et Moyen Niger. Ils sont intelligents, assez habiles ouvriers et, sous notre influence et par nos bons conseils, sont devenus cultivateurs habiles d'arachides, dont ils fournissent en abondance les marchés de Marseille et Bordeaux.

Fiers, orgueilleux, jaloux de leur indépendance, les Ouolofs ont essayé de secouer notre domination aussi longtemps qu'ils ont été dans l'inconscience de notre puis-

Digitized by Google

sance : puis ils se sont soumis, en bons fatalistes, à leur destinée et sont devenus de fidèles sujets, sur le dévouement desquels nous avons pu plusieurs fois déjà compter.

Ethnographiquement, les Ouolofs semblent être des représentants des hordes d'avant-garde des grandes invasions Mandé du XIe et XIIe siècles; mais le milieu, les conditions de la vie ont créé une différenciation si profonde entre eux et leurs tribus mères qu'il faut fouiller jusqu'aux coutumes ancestrales et mal expliquées pour retrouver les liens déchirés.

A côté des Ouolofs du village noir se trouvent quelques Toucouleurs, Bambaras et Laobés.

Comme il existe en Afrique occidentale une quarantaine de races différentes, en apparence tout au moins, il est difficile de se représenter exactement les rapports antérieurs qui les unissent.

Cependant, si nous essayons de méthodiser, nous diviserons l'Afrique occidentale en trois zones :

1° La zone supérieure, pré saharienne, qui est peuplée en principe par des populations de race aryenne : Maures et Touaregs. Car, ceci dit en passant, il faut bien se souvenir que les Maures et les Touaregs originels sont des blancs et que, si la plupart d'entre eux nous apparaissent aujourd'hui sous un aspect très pigmenté, c'est que le type primitif a subi des croisements nombreux et a supporté des causes de dégénérescence qui ont atténué sa pureté;

2° La zone inférieure qui borde le littoral atlantique, couverte par la végétation dense, a donné asile dans l'épaisseur de ses fourrés aux tribus Autochtones de l'Afrique occidentale que les grandes invasions Sonrays, Mandé et Peulhs, venues de l'Est, refoulèrent progressivement en tous sens;

3° La zone moyenne, de beaucoup la plus vaste, est occupée dans sa totalité par les deux races conquérantes des Mandé et des Peulhs.

Digitized by Google

Les invasions Mandé et Peulh suivirent une marche identique et parallèle, à deux ou trois siècles d'intervalle. Des croisements des Mandé avec les Maures au Nord sont sortis les Toucouleurs; avec les Peulhs sont nés les Sarakolets ou Soninkès. — Les Mandé se subdivisèrent en groupes ethniques très nombreux : Malinkès, Kassonkès, Bambaras, Vaï, Balantes, Dioulas-Mandé, Djermas, Djiminis, etc.

Le croisement des Peulhs avec les Ouolofs donna aussi naissance à des familles qui prirent le nom générique de Toucouleurs : ce qui fait qu'en réalité le nom de Toucouleur ne désigne pas une race, mais le produit de divers mélanges de races : on pourrait avec plus de précision les spécifier ainsi : 1° Toucouleurs issus de Maures-Mandé, Maures-Ouolofs, Maures-Peulhs; 2° Toucouleurs issus de Toucouleurs-Peulhs, Toucouleurs-Mandé, Toucouleurs-Maures (ou Pourognes) — en subdivisant encore cette classification en autant de sous-tribus Mandé ou Peulhs que nous en avons décrit.

Les Serères et les Laobés sont, semble-t-il des sous-tribus plus négroïdes des Ouolofs et des Peulhs.

*
* *

Les habitations habituelles des Sénégalais, chez eux, ressemblent peu à celles que l'administration de l'Exposition a mises à leur disposition : ces dernières sont des palais à côté des premières, qui sont en terre battue et recouvertes en chaume ou en palmes.

Leur mobilier est identique à celui de leur pays : un lit bas et dur, couvert de nattes, une malle et un certain nombre de calebasses, qui servent indifféremment à la cuisine ou à la toilette.

*
* *

Digitized by Google

Le vêtement des Sénégalais se compose, pour les hommes, d'une culotte flottante plus large que celle des zouaves, descendant à mi-mollet, retenue à la taille par une ceinture écharpe, et d'un vêtement, flottant aussi, sans manches, en forme de Puncho mexicain assez ample pour recouvrir les bras et les mains. Leurs pieds sont chaussés de sandales en cuir souple coloré généralement en jaune, ou de « Samaras », sandales plus primitives identiques à celles des capucins ; sur leur tête une toque ronde en velours ou en toile ; autour de leur cou et de leurs poignets, des amulettes en cuir ou en métal, aussi nombreuses que précieuses et qui doivent jouir de toutes les vertus.

Les femmes sénégalaises sont élégantes dans leur genre. Leur coiffure est bizarre, formée d'une multitude de petites nattes rondes, menues et tremblottantes comme des franges d'épaulettes ; parfois, au bas de quelques-unes de ces nattes sont fixées des boules d'ambre, des perles de verre ou une pièce de menue monnaie. Un madras voyant, noué sur leur front, cache la partie supérieure de leur coiffure. Elles sont vêtues d'un boubou flottant, semblable à celui des hommes, et de larges bandes de cotonnade enroulées autour de la ceinture, descendant aux chevilles, et appelées « pagnes ». Elles portent les mêmes sandales que les hommes, autant d'amulettes ou gris-gris qu'eux, avec, en surplus, des colliers de verroterie, des bracelets, des boucles d'oreilles, des bagues.

Celles qui sont mères ont une façon pratique de véhiculer leurs enfants, en les fixant à l'aide d'un pagne à califourchon sur leurs hanches.

Au point de vue de la propreté, les Sénégalais sont assez soigneux de leur personne : ils font des ablutions chaudes matin et soir, ou, s'ils le peuvent, prennent des bains quotidiens : ils entretiennent leur peau en l'oignant de pommade plus ou moins parfumée ou tout simplement de beurre de Karité, dont l'odeur âcre est particulièrement

Digitized by Google

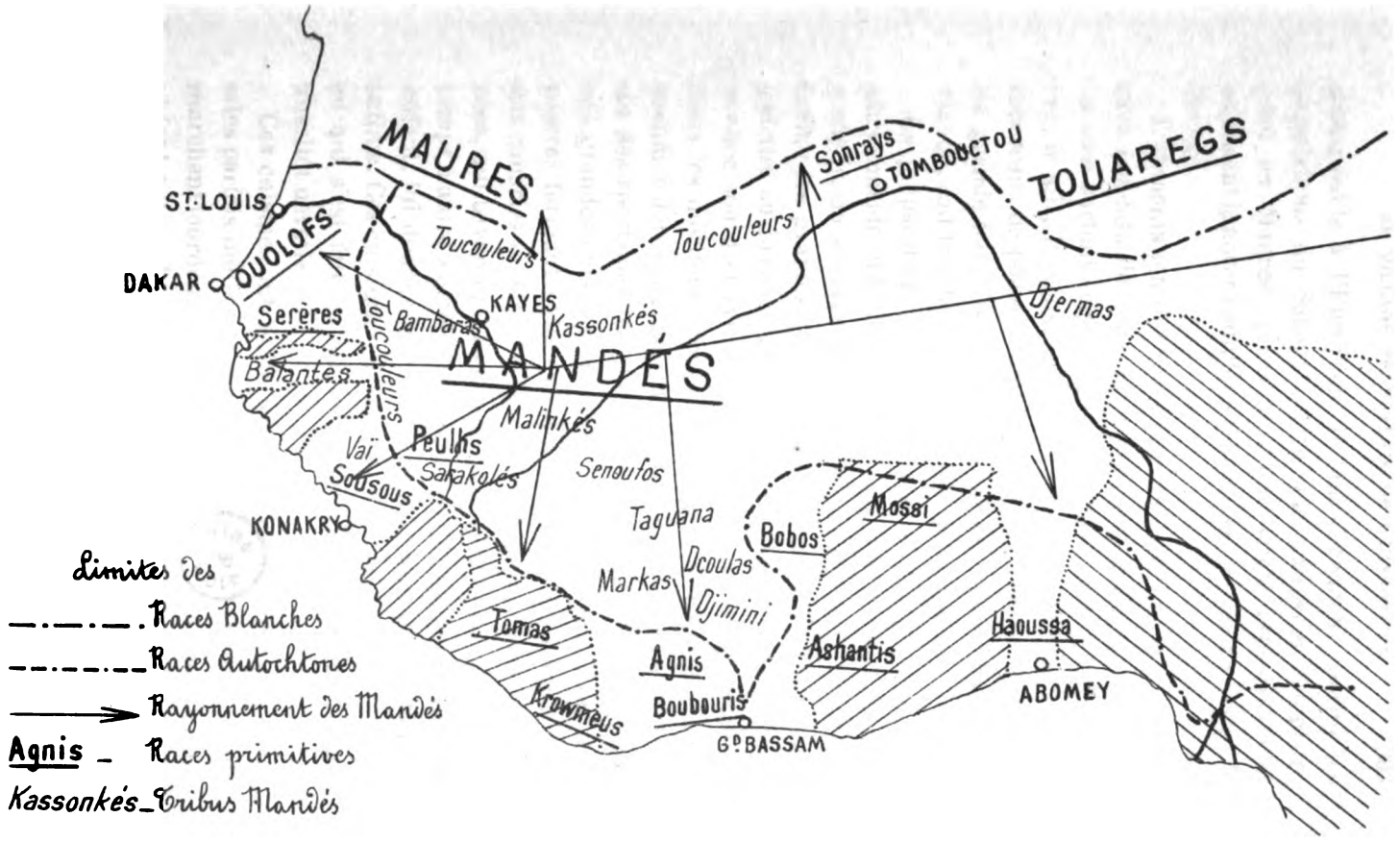
MAURES
TOUAREGS
ST-LOUIS
DAKAR
OUOLOFS
Toucouleurs
Toucouleurs
Toucouleurs
Sonrays
TOMBOUCTOU
KAYES
Bambaras
Kassonkés
Djermas
Serères
Balantes
MANDÉS
Malinkés
Peulhs
Vaï
Sousous
Sakakolés
Senoufos
KONAKRY
Taguana
Bobos
Mossi
Dcoulas
Markas
Djimini
Tomas
Agnis
Ashantis
Haoussa
Krowmeus
Boubouris
ABOMEY
Gd BASSAM
Limites des
Races Blanches
Races Autochtones
Rayonnement des Mandés
Agnis _ Races primitives
Kassonkés _ Tribus Mandés

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

désagréable à l'Européen. Il faut cependant, parmi les populations du Sénégal, faire une exception complète, pour les Maures, qui sont d'une saleté proverbiale et semblent ignorer complètement un des usages de l'eau : le lavage.

L'alimentation des Sénégalais est peu variée : je parle bien entendu de ceux qui vivent à la manière indigène; ils sont surtout végétariens; leurs mets principaux sont le riz, le mil, le maïs, qu'ils assaisonnent avec des petits morceaux de poisson fumé et beaucoup d'épices. Aux jours de grande fête, ils tuent des animaux et en mangent la viande, soit fraîche, soit desséchée et boucanée.

La préparation de la nourriture constitue le travail le plus considérable des femmes; elles sont obligées, pour le remplir, de se lever de très bonne heure et de réduire en farine les graines qui serviront à la confection de leurs galettes ou du couscous. Pendant plusieurs heures par jour, le choc sourd et rythmique des pilons en bois retombant dans les mortiers ébranle les villages, cependant que les hommes dorment, fument, se promènent ou causent. C'est un des spectacles les plus distrayants que de contempler ces grandes cuisines ouvertes de tous côtés où, sur trois pierres formant l'âtre primitif, bouillent les soupes dans des canaries en terre cuite et d'observer les femmes affairées, qui bavardent, tisonnent, pilent, vannent, rient et de temps à autre s'arrêtent de leur besogne pour surveiller un enfant, lui donner le sein ou procéder à un peu de toilette intime. Ces cuisines noires sont une vivante Gazette : tout ce qui s'est fait ou dit au village pendant la nuit y est aussitôt dévoilé.

Ces cuisines ont, au Sénégal, des commensaux ou parasites parfois indiscrets et gênants : ce sont les vautours qui, marchant lourdement en claudicant à la façon des canards, rôdent autour des pilons, guettant les parcelles de viande ou les détritus que les ménagères jettent aux ordures;

Digitized by Google

la familiarité de ces charognards est parfois telle que les femmes doivent d'un cri ou d'une menace les obliger à s'éloigner.

*
* *

Les hommes, ai-je dit, ont pour principale occupation de flâner; secondairement ils exercent un certain nombre de métiers : les principaux sont ceux de cordonnier, bijoutier, vannier, menuisier, forgeron, tisserand.

Leur valeur manufacturière est médiocre, leurs modèles sont copiés sur les Arabes, les Maures ou les Soudanais. Les bijoutiers et les tisserands méritent seuls une mention spéciale.

Les premiers travaillent assez habilement l'or, l'argent et le cuivre : ils font des bagues, des bracelets, des colliers qui représentent parfois une grande valeur. Je me souviens d'avoir admiré, chez l'oncle du chef du village Sénégalais de l'Exposition, le Ouolof Samba Laobé Thiam, bijoutier à Saint-Louis, un collier en or filigrané estimé 1.600 francs. Les seconds tissent, à l'aide d'un métier, aussi simple et aussi primitif que possible, des bandes de cotonnade blanche ou bleue, larges de 15 à 20 centimètres, longues de 10 à 15 mètres, qu'ils sont obligés de coudre les unes aux autres pour faire leurs pagnes ou leurs boubous. Ils teignent ces étoffes en couleur bleu indigo, parfois cachou, rarement garance.

Inutile de dire que les manufactures européennes couvrent aujourd'hui les marchés sénégalais d'étoffes simili-indigènes, qui ont des couleurs plus vives et coûtent bien meilleur marché; les pauvres tisserands noirs ne pourront lutter bien longtemps encore contre les indiennes anglaises ou françaises

À côté de ces métiers manuels, les Sénégalais ont un certain nombre de professions que j'hésite à qualifier de libérales : les instituteurs, les musiciens, les danseurs, les

Digitized by Google

colporteurs, enfin la plus extraordinaire de toutes : les Griots.

Les instituteurs musulmans ou marabouts joignent souvent à leurs fonctions éducatrices une sorte de fonction sacerdotale ; ils cumulent et, se servant comme unique livre d'enseignement des tablettes du Coran, ils font office de prêtres de cette religion.

Les musiciens sont nombreux : leurs instruments de musique vont de la flûte à cinq trous au xylophone perfectionné ou balaphon, en passant par tous les modèles de « koras », sortes de guitares et de « Diamé » ou harpes à cinq cordes, et surtout par les bruyants tambourins ou les sourds tabalas qui servent surtout à rythmer la mesure des danses.

Les airs sénégalais primitifs sont trop souvent abandonnés par les musiciens noirs ; ils ont cependant un charme spécial et mélancolique ; je ne puis m'empêcher d'éprouver un sentiment pénible lorsque j'entends moduler sur ces koras naïves les airs stupides de nos chansons modernes.

La danse tient une place extrêmement honorable dans la vie d'un village noir ; à toute occasion un noir rit et danse : fêtes, naissances, passage d'un hôte de marque, nouvelle lune, sont autant de motifs de grandes bamboulas.

Les danses Toucouleurs sont remarquables par l'agilité, la souplesse, la force que déploient les hommes ; les danses Mandé sont plus mimées, plus expressives, plus lentes ; elles comportent des figures d'ensemble et des pas isolés ; elles signifient quelque chose ; — les danses Ouoloves sont tumultueuses, échevelées, érotiques, obscènes. La plus célèbre de ces dernières a été décrite par Pierre Loti dans le *Roman d'un Spahi :*

« Anamalis fobil ! hurlaient les Griots en frappant sur « leur tam-tam, — l'œil enflammé, les muscles tendus, le « torse ruisselant de sueur.... Et tout ce monde répétait

Digitized by Google

« en frappant des mains, avec frénésie : Anamalis fobil!
« Anamalis fobil!.... La traduction en brûlerait ces pages...
« — Anamalis fobil! les premiers mots, la dominante, et
« le refrain d'un chant endiablé, ivre d'ardeur et de licence,
« — le chant des bamboulas du printemps... — Anamalis
« fobil! hurlement de désir effréné, de sève noire sur-
« chauffée au soleil de l'hystérie torride.... alleluia d'amour
« nègre chanté aussi par la nature, par l'air, par la terre,
« par les plantes, par les parfums.... »

Rassurez-vous : vous ne verrez pas à Angers danser l'Adamalice foubil, pour une raison toute simple, c'est que les arbres du Mail et les lustres électriques de l'Exposition ne peuvent, pour les pauvres Sénégalais momentanément exilés, remplacer cette nature chaude, cet air brûlant, cette terre ardente, ces plantes et ces parfums étranges de leur pays, qui les excitent et les inspirent....

Enfin, pour revenir à notre sujet, il me reste à dire un mot du Griot. Le Griot est à la fois un fou, un bouffon, un devin, un médecin, un sorcier, un magnétiseur, un maudit, un orateur, un hérault; il est celui qu'on méprise et qu'on redoute, qu'on flatte vivant et qu'on jette aux vautours après sa mort, qui fait ou modifie l'opinion publique, qui se permet toutes les audaces, qui honore toutes les demeures, mais doit impitoyablement vivre en paria de sa caste; il ne peut épouser qu'une griotte et ses enfants seront dès leur naissance marqués d'un indélébile discrédit social que de longues années de civilisation occidentale pourront seules atténuer.

*
* *

Tel se présente, dans ses grandes lignes, le village Sénégalais de l'Exposition.

Je souhaite que beaucoup aillent le visiter, mais comme je l'ai dit par ailleurs, en hommes désireux de s'instruire et de se distraire et non en beaux esprits, persuadés que le

Digitized by Google

cynisme est de la force de caractère et la raillerie de l'esprit critique; ou en dégénérés à la recherche de sensations nouvelles.... L'impression dernière que ces noirs doivent avoir de nous en nous quittant doit être une impression de grandeur matérielle et morale afin que, de retour sous leurs paillottes sénégalaises, au cours des longues veillées autour des feux de bois, les Griots puissent chanter à leurs auditeurs l'amour pour les races blanches et non exhaler leur mépris ou leur dégoût.... Sous leur aspect bonasse, les noirs sont très observateurs et plus d'un éclat de rire, plus d'une répartie dite en Ouolof, qui semble simplement drôle à un auditoire ignorant, cache un jugement cinglant et sévère.

Dr Barot.

Digitized by Google

Digitized by Google

VOYAGE A TRAVERS UN VIEUX REGISTRE

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

DE BEAUFORT-EN-VALLÉE (1793)

(suite)

CHAPITRE SIXIÈME

DE LA TRENTE-SIXIÈME A LA QUARANTE-SIXIÈME SÉANCE

Nomination des membres du bureau épuratoire. — Adresse des sans-culottes de Bouleurs. — Refus de plusieurs communes de faire droit aux réquisitoires. — Le citoyen Steiman. — Mission d'Esprit Maillac. — Pain d'égalité. — Adresses à la Convention nationale, à la société populaire des Rosiers. — Observations de l'adjudant-général Bardon. — Suppression des armoiries de la salle. — Dénonciations. — Admissions. — Motion de Poupard-Mauru. — Révision de l'arrêté relatif à la réception des candidats. — Plaintes de Poullot contre les habitants de la campagne. — Manque de ferveur pour la célébration du décadi. — Discours de Lécluse. — Lettres de la société populaire des Rosiers, du citoyen Dufour et de la société populaire du Mans. — Observations de Conin sur la pénurie des subsistances, déclaration de Leroux. — Observation relative aux fermiers et colons des biens des émigrés, demande d'une adresse à la commission des subsistances. — Nomination de commissaires pour une fête en l'honneur de l'Etre suprême. — Conin propose de placer le bonnet de la liberté et quatre oriflammes tricolores sur le clocher.

Le 17 germinal, la société, après deux scrutins successifs, nomme enfin son « bureau épuratoire »; cette opération terminée, Lorier donnne lecture d'une adresse présentée par la société des sans-culottes de Bouleurs[1], département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale, ainsi que de la réponse du président, consignés dans le numéro 193 du *Moniteur*. Il demande ensuite que « les principes qui embellissent les deux productions du génie françois soient adoptés et deviennent dès à présent le code d'épuration de la société ».

[1] Bouleurs, commune de 350 habitants (Seine-et-Marne).

Digitized by Google

Les communes de Mazé, Corné, Chartrené et Jumelles refusent de faire droit aux réquisitoires du district; Béconnais l'aîné propose d'envoyer des commissaires pour les rappeler à leur devoir.

Cette mesure ne pouvant, au dire de Tessier, avoir le succès qu'on espère et la marche à suivre étant, selon lui, de dresser un procès-verbal de refus et de le faire passer au district, son avis est adopté et le président est chargé de se concerter avec la municipalité pour dénoncer ces communes.

Les clubs ne suffisaient pas, paraît-il, pour propager les idées nouvelles, il fallait des *apôtres ambulants*. Ainsi voyons-nous se présenter dans cette séance, pour recevoir l'accolade fraternelle du président, le citoyen Steiman, « muni d'un diplôme de la société populaire de Saumur et chargé par elle d'aller prêcher dans les campagnes de son district *la liberté*, *l'égalité*, *la fraternité l'unité* et *l'indivisibilité* de la République ».

Nous regrettons de n'avoir aucun discours de ce citoyen, car il est à peu près certain que son *intéressant pathos* aurait procuré douce jouissance au lecteur.

Ce même jour, le citoyen Esprit Maillac, quartier-maître du 23me régiment de chasseurs à pied, ayant obtenu la parole, dit « que sa mission en cette commune étoit de faire rejoindre tous les soldats de son corps qui étoient sans permission dans leurs foyers ».

Lorier lui répond que « la société avait pris à ce sujet toutes les mesures que la plus active surveillance peut suggérer et fait la motion, aussitôt adoptée, que le président *s'atourne* vers la municipalité pour l'inviter à forcer de rejoindre *tous les lâches* qui pourroient avoir déserté et qui seroient cachés en cette commune. »

Le président lit ensuite « plusieurs lettres, dont une de la société populaire de la Flèche, en réponse à une que la société de Beaufort lui avoit écrite ».

Digitized by Google

La loi qui ordonnait la fabrication *d'un pain d'égalité* n'était pas mise à exécution; comme il était impossible de tolérer un si criant abus, le patriote Chaussée demande que « le président soit invité de *s'atourner* vers la municipalité pour stimuler sa surveillance à cet égard ».

Sur la proposition de Béritaut-Grandmaison, la société décide « de retirer son arrêté portant que les enfants de six ans peuvent assister aux séances et elle déclare qu'elle n'admettra désormais que ceux de douze ans ». Soit dit en passant, la fréquentation des séances ne devait pas être d'un grand intérêt pour ces enfants!

Nous devons à une motion de Le Breton de pouvoir reproduire intégralement les deux adresses suivantes, l'une pour la Convention nationale rédigée par David et l'autre pour la société populaire des Rosiers.

« *Liberté, Egalité, République une et indivisible ou la mort*

« *La société populaire de Beaufort à la Convention nationale*

« Représentants,

« Sous le voile du patriotisme, la plus affreuse conspi-
« ration se tramoit; cette conspiration étoit d'autant plus
« dangereuse, qu'elle étoit plus difficile à découvrir. Il ne
« falloit rien moins que toute l'énergie du comité de salut
« public et de sûreté générale pour l'étouffer, la pulvéri-
« ser du premier instant où elle devoit éclater.

« Cette horrible conjuration contre la convention natio-
« nale, par conséquent, contre la souveraineté du peuple,
« a fait frémir la société populaire de Beaufort; toute la
« commune a éprouvé le même sentiment; mais nous
« avons appris avec satisfaction que déjà les chefs ont subi
« la peine due à tant de forfaits. Telle est la fin des cons-
« pirateurs qui abusent audacieusement de la confiance et

Digitized by Google

« de l'autorité dont ils sont investis pour accabler le peuple;
« il est fâcheux que leur punition ne corrige pas toujours
« ceux qui leur ressemblent.

« La plus exacte et la plus active surveillance est donc
« indispensable pour déjouer les complots liberticides.

« Représentants, qui sous tous les rapports et à tous
« les titres méritez notre confiance, nous vous engageons
« à demeurer fermes et inébranlables au milieu des
« tempêtes. Vous pouvez dans le calme qui doit leur suc-
« céder nous faire jouir et jouir vous-mêmes des doux
« fruits de vos labeurs, l'égalité, la liberté, droits inalié-
« nables de l'homme, et trop longtemps oubliés ou mécon-
« nus. A votre courage, à votre persévérance, à votre
« fermeté, de la part des sans-culottes de Beaufort, dévoue-
« ment. »

« *La société populaire de Beaufort à celle des Rosiers*
Salut, force, union

« Frères et amis,

« La société populaire de Beaufort a vu avec la plus vive
« satisfaction votre lettre par laquelle vous lui demandez
« à titre de réciprocité union et fraternité. Vous avez tous
« les droits à ce sentiment de notre part et nous nous
« féliciterons chaque fois qu'une correspondance suivie
« nous mettra à même de vous en donner le témoignage.

« Nous sommes fortement persuadés que vos principes,
« comme les nôtres, prennent leur source dans l'existence
« de la souveraineté populaire, de la liberté, de l'égalité,
« de la République une et indivisible.

« Que toutes les sociétés populaires et républicaines de
« la France ne soient plus de cette manière qu'une infinité
« de points convergeant au même centre; enfin que le
« faisceau devienne tel qu'aucun engin impie ne puisse en
« rompre la moindre parcelle. Ce sera de cette sorte que
« nous atteindrons à ce but si désiré des philantropes.

Digitized by Google

« Nous vous envoyons le tableau de notre société dressé « d'après l'épuratoire; en sorte que vous n'y verrez que de « vrais sans-culottes. Nous ne pouvons dans ce moment « vous offrir aucun gage plus marqué de notre reconnais- « sance et de nos sentiments d'estime et de fraternité. »

Le procès-verbal de ce jour (19 germinal) rapporte que Bardon, adjudant-général chef de brigade, muni d'un diplôme de la société populaire de Chinon, admis à la séance, ayant obtenu la parole « a observé à l'assemblée que le mode d'épuration adopté par elle étoit bien différent de celui des autres sociétés populaires : il a dit qu'à Tours, Chinon et autres communes qu'il avoit visitées, chaque membre étoit appelé à la tribune et que là, sur l'interrogatoire à lui faite par le président, il déclaroit : 1° *ce qu'il étoit avant la Révolution*; 2° *ce qu'il a fait pour elle*; 3° *enfin quelle a été sa manière de penser dans les différentes époques mémorables* ».

Ainsi, d'après Bardon, il fallait rendre compte de *son passé*, de *ses actes*, de *ses pensées*! Et dire qu'en ces temps de troubles, semblable inquisition était trouvée naturelle par des citoyens qui s'imaginaient être *libres*, égaux et frères, parce qu'ils avaient sans cesse à la bouche des mots de *liberté*, d'égalité, de fraternité! C'est à n'y pas croire!

Lécluse et B..., après avoir sucessivement développé leurs réflexions sur l'observation du préopinant « ayant demandé que la société : 1° rapportât ses arrêtés relatifs à l'épuration quant aux pouvoirs donnés aux commissaires nommés pour en composer le bureau; 2° qu'elle ne leur accordât d'autre pouvoir que celui de recevoir les dénonciations qui pourroient leur être faites dans le cours de l'épuration pour en faire part à la société qui y ferait droit; 3° que ce fût le président qui interpellât les membres de la société en suivant la liste », la société fit droit à leurs demandes.

Digitized by Google

D'anciennes armoiries existaient « aux vitres de la salle », elles devaient évidemment gêner les sociétaires dans leurs délibérations! On décide, sur la proposition de Béritaut-Grandmaison, qu'elles seront enlevées. *Il ne faut pas d'art en temps de révolution* !

Séance suivante (trente-huitième), l'assemblée s'occupe de l'épuration des membres présents; un seul, Gastineau, est rejeté, ce qui pour lui n'a rien de déshonorant.

L'ajournement des citoyens G. et R. est prononcé jusqu'à plus ample information. Le citoyen Beaufils « accuse G., revendeur, d'avoir pris injustement de l'argent aux aubergistes des Rosiers, pendant qu'il étoit fermier de la cy-devant prévôté, et dit que le citoyen Jameron, cy-devant procureur du cy-devant roi, avoit condamné ledit G. à rembourser les aubergistes : que cependant il ne l'avoit pas fait ». G accuse R. d'avoir vendu du pain « à faux poids ». Disons de suite ici, que le 30 germinal, après disculpation, ces deux citoyens furent admis définitivement avec tous les autres membres qui restaient à épurer.

Parmi les nouveaux candidats proposés et admis, au cours de germinal, nous relevons les noms des citoyens Jacques Gaunè de Fontaine, Charles Babin, François Poisson, Gigault et Chaillou du Montil, Mahoust, Jean Rocher.

Fin de la trente-neuvième séance, adoption d'une proposition de Poupard-Mauru, affirmant « qu'il existoit dans la cy-devant cure des effets inutiles aux prétendus salpêtriers qui l'habitent et qui pourroient servir à la société ».

Le 30 germinal, la société révisant son arrêté relatif au mode de réception des candidats, décide que désormais le scrutin se fera à haute voix et qu'il faudra réunir au moins la moitié des suffrages pour être admis.

Le 10 floréal, an 2, Poullot père « a observé à la société que les habitants de la campagne sembloient vouloir se désunir d'avec les villes; que leur opiniâtreté à ne point

Digitized by Google

apporter leurs denrées de toute espèce dans nos marchés, annonçoit non seulement de l'indifférence pour leurs frères, mais même *une malveillance absolument caractérisée.* Il a demandé qu'invitation fust faite aux habitants des campagnes de se rendre alternativement au sein de cette société pour y fraterniser avec ses membres et s'y instruire des loys. Il a demandé en outre que les mêmes habitants fussent invités de nouveau, au nom de l'amitié qui doit unir tous les François, à approvisionner nos marchés. »

Druillet a fait sentir avec énergie « combien effectivement il règne *de malveillance* parmy les habitants de la campagne. Il a observé qu'il étoit urgent de remédier aux maux dont ils semblent vouloir accabler les villes en refusant de leur apporter des denrées. Il a dit qu'il étoit temps de *prendre contre eux des mesures vigoureuses*, pour les rappeler aux devoirs et aux obligations qu'ils doivent à leurs frères ».

« La proposition de Poullot mise aux voix a été adoptée et la société a chargé son directoire de l'exécution du présent arrêté. »

L'antipathie entre citadins et ruraux s'accentuait, les invitations, les menaces, touchaient peu les bons habitants de la campagne, qui restaient toujours chez eux. Ils ne comprenaient rien aux principes nouveaux et ne pouvaient admettre les explications des clubistes, qui leur affirmaient que « leur récolte était une propriété nationale dont ils n'étaient que les dépositaires ». Le régime jacobin ne leur allait pas.

Les habitants de la commune et du canton de Beaufort s'abstenaient de leur travail les jours ci-devant appelés fêtes et dimanches et le décadi n'était point considéré par la majeure partie comme jour de repos ; il fallait nécessairement remédier à un état de choses si préjudiciable aux intérêts de la République ! Vite la société, dont le zèle était toujours en éveil, charge son président « de s'adresser

Digitized by Google

à la municipalité pour l'engager à faire une proclamation, dont l'objet seroit d'inviter les habitants de cette commune et ceux du canton à continuer leurs travaux les jours de cy-devant festes et dimanches, et à célébrer le décady ». N'est-ce pas là une vraie preuve *de liberté*, entre tant d'autres?

Dès le début de la quarante-deuxième séance, Lécluse, au nom du directoire, « a prononcé un discours dans lequel il a établi la manière dont les clubs se sont formés dans l'étendue de la République; il a démontré avec énergie la nécessité des sociétés républicaines et il a fait sentir les grands avantages qui en peuvent résulter.

« Oui, a-t-il dit, c'est dans les clubs, c'est dans ces assemblées, peu nombreuses d'abord, mais qui bientôt se sont multipliées, que le peuple françois a reconnu ses droits et qu'il a juré de devenir libre.... Ce sont ces sociétés qui ont éclairé la France entière.... Ce sont elles qui seront sans cesse les sentinelles vigilantes contre la malveillance.... Ce sont elles qui ont dissipé les préjugés de la superstition et qui ont substitué la vérité au mensonge.... Ce sont elles qui ont fait triompher le culte de la raison et de la philosophie.... Ce sont elles enfin qui ont fait disparaître du sol de la République les tirans, les despotes et leurs vils satellites.

« Toute association, a dit encore Lécluse, principalement celles qui ont pour objet l'intérêt public doivent s'organiser de manière que le bon ordre et l'harmonie y reignent constamment. »

Le procès verbal fait ici mention d'une lettre sans date envoyée par « la société républicaine des Rosiers ».

« Cette société annonce qu'elle prend de nouveau l'engagement de vivre et mourir en sans-culottes, de soutenir jusqu'à la mort l'unité et indivisibilité de la République, d'exterminer jusqu'au dernier *crapeaux* du marais, de rester toujours attachée à la Montagne et de déjouer les

Digitized by Google

complots des intrigants. Correspondre avec la socité de Beaufort, disent les Républicains des Rosiers, en terminant leur lettre, est un trait de plus à notre... (en blanc)... » — Les sociétaires des Rosiers étaient dignes de fraterniser avec ceux de Beaufort!

Quarante-troisième séance. — Le président donne lecture de deux lettres, en date des 16 et 17 floréal, l'une de la société populaire du Mans, l'autre de Dufour. Ce dernier « annonce que, lors de l'épuration de ladite société du Mans, opérée par le représentant du peuple, Garnier de Saintes, il a été sursis à son admission jusqu'à ce que la société populaire de Beaufort ait été consultée. Il rappelle à cette société les preuves de civisme qu'il a constamment données; il proteste être toujours dans les plus purs sentiments du *sans-culottisme*; il manifeste son désir de revenir à Beaufort dès que les représentants du peuple auront levé l'exil des réfugiés de la Vendée; enfin il engage la société à faire prompte réponse, à rendre justice à son patriotisme et à lui faire passer un diplôme. »

La société populaire du Mans « demande des renseignements sur le caractère patriotique de Dufour ». — La société populaire de Beaufort charge son président « de faire réponse à celle du Mans, en attestant le civisme et les bonnes mœurs de Dufour; elle le charge également de répondre à Dufour, de l'assurer en son nom qu'en lui rendant justice il conserve son estime et sa confiance et qu'elle le partagera d'un diplôme aussitôt qu'il y en aura d'imprimés. »

La société écoute ensuite *les observations* de Conin sur l'extrême pénurie des subsistances. « Il a dit qu'il était indispensable de prendre des mesures qui pussent détourner le fléau de la disette que semblent vouloir perpétrer les habitants des campagnes; il a demandé que la société nommât des commissaires pour faire le recensement *des bestiaux propres à fournir des menues denrées*, comme

Digitized by Google

beurre, œufs, etc., et de faire la réquisition desdites menues denrées sur les propriétaires, d'après des bases proportionnelles à la quantité des animaux qu'ils possèdent et d'après leurs propres besoins à eux-mêmes.

« Lécluse a appuyé le principe de la motion de Conin, mais il a observé qu'il n'était pas de la compétence de la société de faire pareil recensement, encore moins les réquisitions proposées. Il a dit que les autorités constituées en avaient seules le droit et a proposé pour amendement que le président fût chargé de *s'atourner* vers la municipalité pour l'inviter à demander à l'administration du district, à l'effet d'obtenir une autorisation pour opérer légalement les mesures proposées par Conin.

« La société a adopté l'amendement de Lécluse et a chargé son président de l'exécution de son arrêté.

« Leroux a dit que, si les marchés de cette commune n'étaient pas suffisamment approvisionnés, cela provenait de ce que plusieurs habitants de Beaufort se répandaient journellement dans la campagne, et notamment de la commune de Gée, pour achepter toute espèce de denrées; que si l'on remédiait à cette infraction à la loi on verrait bientôt les marchés plus garnis de comestibles.

« Poupard-Mauru a demandé que Leroux fût tenu de déclarer, séance tenante, le nom des habitants de Beaufort qui allaient dans la campagne faire leurs provisions et d'indiquer pareillement ceux de sa commune qui en auraient vendu.

« Leroux a demandé qu'il fût sursis à sa déclaration jusqu'à quintidi prochain; la société a adopté cette demande.

« Un membre a observé que les fermiers et colons des biens des émigrés et domaines nationaux de l'arrondissement du bureau de Beaufort devaient à la République des *menus suffrages* assez considérables, en beurre et volailles de toute espèce. Il a représenté que ces menus suffrages se payaient pour l'ordinaire en argent, mais qu'il serait inté-

Digitized by Google

ressant de prendre des moyens pour faire autoriser le receveur à les exiger en nature. Il a dit que, si l'on parvenait à obtenir cette autorisation, on pourrait satisfaire, sinon à la totalité, au moins à une très grande partie des besoins de chaque citoyen; que cette mesure diminuerait la masse des besoins des habitants qui ne récoltent rien; qu'elle ne pouvait au reste être considérée comme contraire à la justice, puisque les colons et fermiers ne payeront que ce que leurs baux les obligent à payer.

« La société a chargé son directoire de faire une adresse à la commission des subsistances et approvisionnements de la République, tendante à faire autoriser le receveur de la régie nationale de Beaufort à faire payer en nature les menus suffrages qui sont dus dans l'arrondissement de son bureau par les colons et fermiers des biens des émigrés et des domaines nationaux ».

Le quintidi prairial, an 2, le président « fait à la société son rapport sur la mission dont il avait été précédemment chargé auprès de la municipalité, dans la séance du trente floréal, relativement au recensement qui avait été proposé dans cette dite séance.

« Il a dit avoir été reçu des officiers municipaux avec cordialité, qu'ils avaient tous applaudi à cette mesure et promis d'employer tous leurs moyens auprès de l'administration du district pour obtenir une autorisation à l'effet d'opérer promptement un parti aussi salutaire.

« Béritaut-Grandmaison, a ensuite, au nom et comme membre du directoire, donné lecture d'une adresse à la commission des subsistances et approvisionnements de la République, qui a pour objet d'obtenir que cette administration autorise le Receveur de la régie nationale de l'arrondissement de Beaufort à percevoir en nature les menus suffrages qui peuvent être dus à la République par les fermiers ou colons des biens des émigrés et des domaines nationaux.

Digitized by Google

« Le directoire prouve dans cette adresse à la commission des subsistances que ce sera de cette manière que sa justice et sa sagesse obvieront à de très grands abus, en venant au secours d'une infinité de bons républicains qui souffrent par l'extrême pénurie des denrées de première nécessité qui se fait sentir dans cette commune. — Le projet a été unanimement adopté avec la correction proposée par Lorier, qui a dit que le directoire y parlait en son nom et qu'il ne devait au contraire le faire qu'en celui de la société qui avait voté cette adresse, et sous la signature du président. »

La commission « des subsistances et de commerce de la République, quelques jours après, instruisit la société de son incompétence et déclara qu'on devoit s'adresser à la commission des revenus nationaux. — La société arrêta alors que son directoire présenterait un nouveau projet de pétition qui serait envoyé à l'administration indiquée ».

Le dit quintidi prairial, an 2, « Leroux a été interpellé par le président au nom de la société de faire une déclaration positive du nom des personnes qu'il a précédemment dénoncées, comme infracteurs de la loi sur la poliçe et tenue des marchés publics qui *défend à tout individu de faire ailleurs ses provisions de bouche.* Il a dit que son zèle pour le maintien du bon ordre l'avait porté à dénoncer un abus dont il n'a été instruit que sur des ouï-dire; qu'après s'être donné tous les mouvements pour découvrir ceux qui s'en rendent coupables, en achetant ou en vendant, il n'a pu se procurer que des renseignements si vagues qu'il n'étoit pas en état de nommer personne avec certitude.

« La société s'est bornée à inviter Leroux à surveiller l'abus dont il est question dans la commune de Gée, de lui donner connoissance de ce qu'il pourroit apercevoir, ensuite elle a passé à l'ordre du jour.

« Ici Lorier a parlé, il a démontré que, quoique la dénonciation des abus dont s'est plaint Leroux ne fût pas suivie de celle des fauteurs, il n'en était pas moins vrai que l'in-

Digitized by Google

fraction était en quelque sorte journalière, puisque le bruit commun en attestait la réalité; que cet état des choses est de nature à fixer toute l'attention de la société, dont le but principal est nécessairement la tranquilité et le bonheur du peuple. Il a ajouté qu'elle doit faire tous ses efforts pour faire venir aujourd'hui des communes voisines qui avoient coutume d'approvisionner le marché de Beaufort tout ce qu'elles y apportoient autrefois; que, pour cet effet, en amendant la mesure du recensement *des bestiaux productifs en denrées de première nécessité*, il propose que la société invite son président à *s'atourner* de nouveau vers la municipalité pour l'inviter à solliciter de l'administration du district que cette mesure fût seulement applicable à toutes les communes qui, en conformité de la loi, sont tenues d'apporter des grains à Beaufort.

« La société a adopté cet amendement et a arrêté que son président écrirait lui-même à l'administration pour appuyer la pétition de la municipalité. »

On ne saurait accuser Taine[1] d'erreur quand il décrit la détresse de la France au moment de la conquête jacobine. Ce qui se passait à Beaufort se passait partout ailleurs et c'est ce qui, à notre avis, donne un intérêt réel à la publication de ces quelques pages d'histoire locale que nous mettons sous les yeux du lecteur.

Désireuse d'obéir au décret qui ordonnait, dans toute la République, la célébration d'une fête civique « principalement dédiée à l'honneur de l'Être suprême », la municipalité avait nommé des commissaires pour régler « le plan de cette cérémonie auguste ».

La société populaire, pensant « que la municipalité serait flattée si elle lui prêtait son concours, désigne David et Lorier pour s'adjoindre aux commissaires municipaux et

[1] Taine, *Les origines de la France contemporaine — la Révolution*, t. III, p. 461 et suiv.

Digitized by Google

invite ses membres à faire part, séance tenante, de leurs idées aux deux susdits commissaires. »

« Un membre fait aussitôt la motion que la municipalité soit invitée à faire déblayer l'église ci-devant paroissiale et à mettre de la diligence dans cette opération, afin que le local soit préparé pour recevoir l'assemblée du peuple. — Cette motion est adoptée. »

Conin, supposant probablement que le peuple ne pouvait pénétrer décemment dans la ci-devant église, si elle n'était décorée de quelque signe révolutionnaire, demande « à ce que la société fît placer sur l'*impériale* du clocher de la ci-devant église paroissiale *un bonnet* de la liberté, avec quatre oriflammes tricolores sur les quatre clochetons ».

La société charge son directoire de lui faire un rapport sur cet objet et de consulter des ouvriers sur les dépenses à faire pour cette opération.

Nous réservons pour le chapitre suivant les *curieuses* discussions qui s'engagèrent au sujet de la proposition Conin.

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME

DE LA QUARANTE-SIXIÈME A LA CINQUANTE-NEUVIÈME SÉANCE

Discussions relatives à la pose du bonnet de la liberté et des oriflammes tricolores sur le clocher de la ci-devant église paroissiale. — Discours du salpêtrier Viau. — Réponse du président. — Emploi des dons de Laumônier. — Observations de Hautreux-Bassereau et de Lorier; nouvelle demande d'affiliation aux Jacobins de Paris. — Discours de Lenoir. — Réponse du président. — Lessivage de salpêtre établi dans la maison des ci-devant hospitalières. — Proposition de Lécluse. — Lebreton demande qu'on empêche les femmes de porter des croix ou autres signes de fanatisme. — Projet de fête pour célébrer l'anniversaire du 14 juillet. — Fixation de salaire du concierge de la salle des séances. — Le citoyen Poullot veut donner sa démission d'officier municipal. — Digneron réclame la lecture des papiers-nouvelles tous les jours de poste. — Lorier propose une levée en masse pour l'extraction des herbes salines. — La société montagnarde d'Alençon demande des détails sur l'existence actuelle de la Vendée. — Anniversaire du 10 août. — Plaintes de Lécluse. — Réorganisation de la Garde-nationale. — La société des défenseurs des droits de l'homme demande des renseignements sur la guerre de Vendée et des Chouans. — Taxe pour le beurre. — Manque de zèle des sociétaires pour assister aux séances.

Le quintidi, seconde décade de prairial, Béritault-Grandmaison « a demandé à faire son rapport sur la mission dont le directoire avait été chargé, de s'informer, auprès des ouvriers, du prix qu'il en couteroit à la société pour faire placer le bonnet de la liberté sur le clocher, ainsi que pour les quatre oriflammes sur les clochetons. Il a dit qu'il étoit impossible, suivant le langage des couvreurs et du ferblantier, qu'il en coûte moins de six cent livres. Plu-

Digitized by Google

sieurs orateurs ont parlé sur ce rapport et, d'après divers développements, Béritault a demandé, sur l'impossibilité reconnue de se procurer la matière nécessaire, que la société nommât un commissaire, pour obtenir de l'administration du district une certaine quantité de fer-blanc en le payant; observant que, d'après l'inspection des choses, il étoit impossible, à cause de la dépense énorme qu'entraineroit cette opération, de placer les oriflammes désirées. Il a observé que, dans le cas où l'on n'obtiendroit rien du district, on pourroit mettre en réquisition *les bidons et autres ustensiles en fer-blanc*, qui peuvent exister dans la commune.

« Lorier a répliqué au préopinant, qu'il étoit plus qu'inutile d'envoyer un exprès à Baugé, puisqu'il étoit possible d'écrire pour connoître les dispositions du district à cet égard; que même on pouvoit s'adresser à Haran, qui mettroit toute la célérité dans sa réponse, qu'à ce moyen le directoire devoit être chargé de faire cette demande. — La société s'est décidée en faveur de cette proposition et elle a chargé son directoire d'écrire à Haran.

« Ici Forest a monté à la tribune pour faire à la société l'offrande, aux conditions d'une indemnité réglée à l'amiable, d'environ *soixante feuilles de fer-blanc, employé en gouttière*, qu'il a chez lui. Cette offre ayant été reçue avec plaisir, la société a chargé le citoyen Ricou de visiter de suite le fer-blanc de Forest et de faire, séance tenante, son rapport. — Ricou, après s'être acquitté de la commission, a dit à la société que le fer-blanc de Forest n'étoit pas propre à faire un bonnet de la liberté, étant d'une mauvaise qualité. »

Le second décadi, prairial, fête de l'Être Suprême[1], « Béritault-Grandmaison a obtenu la parole et a fait part à la société de ce que le directoire du district de Baugé avoit

[1] V. Denais, *Monographie de Notre-Dame de Beaufort*, p. 478.

Digitized by Google

répondu négativement à la demande qu'elle avoit formée, il y a peu de jours, pour se procurer du fer-blanc. Il a observé que le refus n'avoit d'autre motif que l'impossibilité où se trouvoit l'administration d'en fournir aucune quantité ; en ajoutant que, si la société persistoit dans son désir de placer sur *l'impérial* du clocher un bonnet de liberté, il faisoit la motion qu'il fût employé à sa confection *du cuivre de vieux chaudrons*, ce qui s'est pratiqué ailleurs et ne seroit pas moins solide et *beaucoup* moins dispendieux.

« Cette motion n'a pas été mise aux voix, parce que le président a observé qu'avant toute entreprise il étoit de la sagesse de la société de raisonner avec elle-même et de consulter ses finances qu'il ne croit pas actuellement dans un état très avantageux ; que dans tous les cas cette question lui paraissoit susceptible d'une très grande réflection, puisqu'en supposant même une nouvelle contribution de la part de tous les membres, il falloit prendre en considération que les facultés de la majeure partie en souffriroient peut-être trop dans des tems aussi calamiteux, à cause de la disette.

« Digneron, en appuyant ces réflexions, a dit qu'il n'estimoit pas que cette dépense dût nécessairement être supportée par la société populaire, mais bien par la municipalité, qui de droit est chargée de faire disparoître et remplacer le signe de la superstition qui dans ce moment surmonte le clocher.

« La société a adopté l'observation de Digneron et arrêté que son président *s'atournera*, sous bref délai, vers la municipalité, pour l'inviter à faire descendre la croix du clocher et y substituer un des emblèmes de la liberté. »

La municipalité fit sans doute la réquisition *des bidons et du cuivre de vieux chaudrons*, car le bonnet phrygien fut placé, d'après son ordre, le 10 fructidor suivant, sur le clocher de l'église.

Digitized by Google

Chaque sociétaire présent reçut dans la quarante-septième séance un exemplaire du règlement.

Au moment où se faisait cette distribution, « les citoyens Viau et Laumônier aîné, *salpêtriers révolutionnaires* de la République en cette commune sont entrés dans la salle, *au bruit des instruments* et accompagnés de leurs coadjuteurs, portant chacun un *des ustensils* qui servent à la fabrication du salpêtre. Viau a demandé au président la permission de défiler dans l'enceinte et a prononcé à la barre le discours suivant, qui a été reçu aux cris répétés de *Vive la République.*

Discours de Viau

« Citoyens *frèrres*, vous voyez devant vous deux zélés patriotes qui viennent offrir à la République, par votre intermédiaire, les prémices de leurs travaux. Sans beaucoup d'expérience dans une entreprise aussi hardie, leur ardent amour pour la cause du peuple a été couronnée par un premier succès, qui ne peut que les encourager, et surtout lorsqu'ils se rappelleront vous en avoir fait l'hommage.

« Nous avons cherché dans les entrailles de la terre et dans les productions de la nature la foudre qui doit écraser nos ennemis communs et, si nous n'en avons qu'une étincelle, nos bras et notre courage ne sont pas lassés.

« L'un de nous a senti que ce n'est servir son pays qu'à demi de ne pas employer tous les moyens qui peuvent le faire triompher ; *son cœur* offre aux défenseurs de la liberté *deux chemises*, *deux paires de bas et vingt-deux livres quatre sols de monnoie d'ancien régime*; il n'attache à cette offrande d'autre mérite que le plaisir de l'avoir faite à sa patrie. *Vive la République !* »

Réponse du Président

« Généreux patriotes, votre dévouement à la chose publique étoit déjà connu de la société et l'hommage que

Digitized by Google

vous lui faites en ce moment ne peut que lui être agréable. Si la République compte sur votre zèle, elle a tout lieu d'espérer qu'elle ne sera pas trompée. Non seulement vous travaillez jour et nuit à préparer la foudre qui doit anéantir les vils ennemis de la liberté, mais encore vous vous occupez d'adoucir par des offrandes fraternelles le sort des braves français que *le canon tiranique* de l'Autriche et des autres scélérats peut avoir couvert de glorieuses blessures. Continuez, votre exemple encourage la génération présente et parviendra jusqu'à la postérité ».

« La Société a arrêté qu'insertion du discours des salpêtriers et de la réponse du président seroit faite au présent procès verbal avec mention honorable du civisme des citoyens Laumônier et Viau, ainsi que de leurs coadjuteurs, qui ont été invités à assister à la séance. »

Il y avait vraiment bien là de quoi encourager la *génération présente* et les générations futures !

Restait à régler définitivement l'emploi des dons faits à la société pour les défenseurs de la liberté. Sur une motion de Lorier, adoptée par tous, il est décidé que « les vingt-deux livres quatre sols, deux chemises et deux paires de bas déposés par Laumônier pour être distribués en forme de secours aux défenseurs de la patrie, seront remis au directoire, pour en faire le partage, après *avoir changé* à la caisse du district *l'argent contre des assignats* à ceux des parents des soldats de la République reconnus dans cette commune pour être les plus indigents ».

Ce même jour, second décadi prairial, fin de la séance, Hautreux-Bassereau « a demandé la parole pour se plaindre de ce qu'il a déjà éprouvé différents refus d'entrée dans l'enceinte des autres sociétés populaires, sous le prétexte qu'il étoit membre d'un club qui n'est pas affilié aux Jacobins. Il a demandé qu'il fût envoyé auprès de cette société-mère un député, de la part de celle de Beaufort,

Digitized by Google

pour solliciter et tâcher d'obtenir l'affiliation, ou, que tout au moins, itérative demande fût envoyée, pour la faire accorder, si faire se peut, afin que tous et chacun des membres présents puissent jouir des avantages de l'institution ».

« La Société, d'après ces observations et celles de Lorier, a arrêté que son directoire feroit une nouvelle pétition aux Jacobins. »

Quarante-huitième séance. — Discours de Lorier, dont Gaunay propose une seconde lecture « afin de rejetter ce qui paroissoit susceptible de l'être et d'insérer ce qui seroit jugé devoir l'être, observant que son discours contenoit différents passages qui faisoient honneur à son patriotisme, notamment ce qui étoit relatif au respect et à la confiance dues aux représentants de la Nation et à l'horreur qu'avoient nécessairement ressentis les républicains lorsqu'ils apprirent l'assassinat projeté de deux des *plus fermes apuis* de la liberté « Robespierre et Colot d'Herbois ».

La Société passe à l'ordre du jour et décide « que les réflexions de Lorier ne seroient insérées au procès-verbal ».

« Au même instant le citoyen Lenoir a paru dans l'enceinte avec une oriflamme tricolore et ornée de rubans, de fleurs et d'épis de froment; il en a fait hommage à la Société et a demandé qu'elle fût suspendue sur l'un des murs de la salle, à l'endroit qu'il plairoit indiquer. L'assemblée a reçu cet hommage avec la plus vive satisfaction et, considérant l'offrande du citoyen Lenoir comme une nouvelle preuve de zèle et d'attachement, elle a arrêté que l'oriflamme seroit attachée au-dessus de la tribune, que mention honorable en seroit faite au présent procès-verbal ainsi que l'insertion du discours suivant qui a été accueilli dès *Vive la République!* et prononcé avec sentiment. On a également arrêté l'insertion de la réponse du Président.

Digitized by Google

Discours de Lenoir

« Citoyens, mes Camarades,

« Le plus beau moment de ma vie est celui qui me procure la douce satisfaction de vous offrir l'oriflamme sous laquelle nous devons nous ranger pour combattre les tyrans qui veulent nous ravir la liberté.

« J'aurois désiré y faire inscrire les mots : *Unité, Egalité, Fraternité*; mais les sentiments qu'ils inspirent, profondément gravés dans nos cœurs, n'ont pas besoin de l'être à nos yeux pour avoir le plus heureux succès.

« Si des événements malheureux nous forcent jamais à courir aux armes, que le drapeau et l'oriflamme que je vous offre ne sortent de cette enceinte que pour nous guider au sein des dangers et de la victoire; que, sans cesse occupés de la cause publique à l'aspect de ces deux signes de notre régénération, de ces emblèmes de la gloire du nom des Français, tout sentiment privé de rixe particulière disparoisse. Vous n'ignorez pas que notre union fait notre force, qu'elle seule peut nous rendre invincibles. Si l'expérience de cette vérité est journalière nous devons plus que jamais resserrer les liens qui nous unissent. Ce sera de cette manière que nous déjouerons les complots des barbares et que nous vaincrons les lâches qui préfèrent l'esclavage à la liberté.

« J'aurois désiré pouvoir vous démontrer plus énergiquement mon ardent amour pour la patrie; vous savez que l'éloquence d'un militaire consiste plus dans ses actions que dans ses discours.

« Veuillez donc bien recevoir l'hommage que je vous fais aujourd'hui comme un faible gage de mon dévouement à la cause importante qui intéresse tous les vrais républicains. »

Réponse du Président

« La Société populaire n'a jamais eu lieu de douter de ton attachement à notre sainte Révolution. La démarche

Digitized by Google

que tu fais aujourd'hui justifie les sentiment qu'elle t'a voués ; elle verra avec plaisir flotter dans cette enceinte les couleurs chéries de la nation... Elle reçoit avec d'autant plus de plaisir le drapeau dont tu lui fais hommage qu'il est une nouvelle preuve de ton amitié pour elle. »

Le premier décadi de Messidor, après la lecture des papiers publics et du procès-verbal de la dernière séance, « le Président a ouvert un paquet contenant le rapport et le décret de la convention concernant la nouvelle organisation du tribunal Révolutionnaire ».

« B..., [1] maire, a dit ensuite que le Conseil général de cette commune avoit par son arrêté du .. décidé qu'il seroit établi un lessivage de salpêtre dans la maison des cy-devant hospitalières et, pour cet effet, avoit nommé les citoyens Chaussée et Tessier, notables, pour présenter un plan d'exécution, que cette même délibération portoit que la Société populaire seroit invitée d'adjoindre deux de ses membres pour concourir à ladite opération. En conséquence, il en a requis la nomination. L'assemblée consultée a, de suite, indiqué les citoyens David et Beritault-Grandmaison, membre de son directoire, qui ont été chargés de remplir les vues de la municipalité. »

Le 20 messidor, « Lecluse, après avoir parlé sur les avantages remportés par les armées de la République sur les Brigands coalisés contre la liberté française, a demandé qu'il soit envoyé une adresse à la Convention pour la féliciter et lui exprimer l'attachement de la société et la juste horreur qu'ont ressentis tous ces membres, lorsqu'ils ont appris le projet d'assassinat formé contre les représentants, Robespierre et Collot d'Herbois. L'assemblée s'est levée tout entière pour voter l'adresse proposée. »

[1] Surnommé Tête-de-Fer, probablement parce qu'il sut maintenir l'ordre et la sécurité envers et contre tous. — V. Dom Piolin, Persécution des religieuses hospitalières de Beaufort, p. 35.

Digitized by Google

Séance suivante, Lebreton propose : « 1° d'empêcher les femmes de porter à leurs cols des croix ou autres signes de fanatisme ; 2° d'interdire à tous citoyens le travail pendant la journée de demain ».

Le lendemain, arrivait « l'anniversaire d'une des fameuses époques de la Révolution » (14 juillet 1789) et les patriotes devaient se réunir « pour célébrer ce jour à jamais mémorable par une fête civique ».

A notre grand étonnement, la société ne prend « sur ces objets aucunes délibérations ». Cette façon d'agir semblerait prouver que la majorité de l'opinion publique n'était point avec elle.

Dans une des séances subséquentes, le citoyen Poupard-Mauru, ayant observé que le citoyen Dogreau, successeur de Fernay, « donnait ses soins pour le service de la société et qu'il était de la justice de lui accorder un salaire quelconque », la société, après discussion, fixe le salaire de Dogreau, à quatre-vingts livres.

Le 10 thermidor, la société est appelée à se prononcer sur le cas de l'officier municipal Poullot, qui songeait à laisser ses fonctions parce que son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus d'être utile à la chose public.

Ce citoyen « a déclaré qu'il avoit demandé sa démission au citoyen Bô, représentant du peuple à Nantes, qui a promis de l'accepter en nommant à sa place un citoyen qui auroit été choisi de concert par les officiers municipaux et la société populaire de cette commune; à cet effet, il a donné lecture de sa pétition et de la réponse qui lui a été faite par le citoyen Trottier, qui l'avoit présentée, et a demandé que, sans désemparer et de concert avec les officiers municipaux, il fût choisi par la voye du scrutin le sujet dont le nom est demandé par le représentant du peuple.

« Sur quoy la société consultée par son président ne s'étant point décidée sur la demande du citoyen Poullot, Audio a

Digitized by Google

obtenu la parole et a demandé qu'un membre de la municipalité discutât la question; sur ce, l'assemblée, interpellée par son président, n'a voulu prendre aucune détermination.

« Le citoyen Lorier, sur la motion d'Audio, ayant demandé la parole, a objecté que ni l'assemblée, ni la municipalité, ne pouvoyent, sur une simple pétition, déterminer la demande du citoyen Poullot, qui auroit dû obtenir du représentant du peuple un arrêté conforme à sa demande, sans lequel la société ne pouvoit délibérer; sur cette observation, l'assemblée a renvoyé ledit Poullot à se pourvoir par-devant le représentant du peuple, Bô, pour en obtenir un arrêté, qui l'autorisera à prendre une détermination ultérieure, et a passé à l'ordre du jour; et, sur la demande que luy a faitte le citoyen Poullot d'un extrait dudit procès-verbal, la société consultée par son président luy ayant accordé, a chargé son secrétaire de luy en délivrer un extrait. »

Faute d'un arrêté du représentant et devant le refus de la société, Poullot dut attendre et faire de nouvelles démarches. C'était beaucoup d'embarras pour une simple démission de petit officier municipal !

Poursuivant son ordre du jour, la société « discute sur l'inculpation faite au citoyen B., en ce que D., marchand de vin en cette commune, avoit entendu dire par un particulier buvant du vin chez luy que ledit B. avoit vendu du vin au-dessus du maximum; le citoyen D., entendu contradictoirement avec ledit B., ayant accusé la fausseté de ces propos, le désaveu a servi suffisamment à la justification dudit B. ».

Il est ensuite décidé, sur la demande du citoyen Digneron, que les papiers-nouvelles seront lus tous les jours de poste et « que le secrétaire ou son adjoint sera tenu de se trouver lesdits jours, à l'heure de trois heures précises en la salle populaire, pour en faire lecture aux citoyens assemblés à cet effet et conformément aux règlements ».

Digitized by Google

Lecture faite de l'acte constitutionnel, Audio communique « une commission qui lui a été adressée par l'administration du district, pour faire brûler les herbes et bois propres aux salins qui se trouvent complantés sur les différentes communes du canton ; il rappelle la loy du 29 germinal qui détermine la manière d'y procéder et invite la société à le seconder dans cette entreprise ».

« Sur la motion d'Audio, Lorier ayant obtenu la parole, a monté à la tribune et a proposé à l'assemblée, pour moyen plus expéditif, d'engager tous les citoyens *à se lever en masse* pour affectuer l'arrêté du district et pour en diriger la marche ; il a demandé qu'il soit nommé douze commissaires. »

B., trouvant, sans nul doute extravagante la proposition de Lorier, mais craignant probablement de froisser le sentiment populaire qui semblait être avec ce dernier, émet une proposition plus raisonnable.

« Il a observé que la levée en masse pouvoit effrayer les citoyens de la campagne, qui ne sauroient pas les motifs de cette démarche et pourroient craindre de voir leurs fruits dévastés, mais qu'il conviendroit que la société populaire donnât l'exemple de cet acte de civisme, pourquoy il invitoit les membres à se faire inscrire pour commencer dès demain l'extraction des herbes et la continuer par section ».

La société donne raison à Lorier, qui reprend sa motion. Nous lisons en effet au procès-verbal « que l'assemblée, prenant en considération les besoins de la République, a arrêté qu'il seroit nommé douze commissaires pris dans son sein, qui, à la tête d'un certain nombre de républicains, dont ils prendront la liste dans les quartiers de la commune, se chargeroient en tous les endroits désignés d'effectuer ladite opération ».

Cinquante cinquième séance.—Vingt thermidor.—Après la lecture du procès-verbal, communication est faite « d'une lettre du vingt-neuf messidor, écrite par la société monta-

Digitized by Google

gnarde d'Alençon à celle-cy, par laquelle elle demande des détails sur l'existence actuelle de la Vendée.

« La société a arrêté que son président feroit une réponse par le premier ordinaire.

« On a ensuite agité la question de quelle manière elle seroit rédigée. Lorier a observé que Beaufort, sans être fort éloigné de la Vendée, ne communiquoit pas *avec cette contrée malveillante*, que les rapports qui en étoient faits, souvent vagues et contradictoires, n'avoient pas assez d'autanticité pour pouvoir les transmettre au loin; en conséquence, il a opiné pour qu'il soit répondu dans les termes de la fraternité et que, pour le surplus, la société d'Alençon soit reportée à la lecture des différents rapports faits à la Convention et consignés dans les feuilles publiques, notamment de celuy de Barrère.

« Le président ayant observé que ces rapports n'étoient pas exacts, un membre a soutenu qu'on ne pouvoit pas tenir un autre langage, sans s'exposer à commettre, soit une erreur de faits, soit une indiscrétion, tous les rapports de la Vendée faits dans ce pays étant incertains.

« Poupard-Mauru a dit qu'il ne falloit pas induire en erreur une société confiante dans notre sincérité, que son avis étoit ou qu'on ne répondit point à la société d'Alençon, ou qu'on répondit à la société populaire d'Alençon que la Vendée n'étoit pas encore finie, puisque nous remportions tous les jours des avantages sur les brigands, ce que nous savions par différents rapports faits par plusieurs personnes. En conséquence il a été d'avis que les faits soyent transmis tels qu'ils sont rapportés dans le pays.

« Le président a consulté l'assemblée sur les deux propositions et, la majorité ayant paru douteuse, l'appel nominal a été réclamé. Il en est résulté que vingt-cinq voix ont été pour la motion de Lorier et vingt-sept pour celle de Mauru En conséquence la société a chargé son président de rédiger la réponse dans le sens proposé par ce dernier. »

Digitized by Google

Le tridi, 23 Thermidor, (anniversaire du 10 août 1792) approchait. Lorier pense que cette date ne devait pas passer inapperçue ; « il observe que le peuple français n'avoit véritablement commencé sa régénération qu'à cette époque où la liberté, l'égalité, filles de la nature avoient remporté sur le despotisme la victoire la plus signalée ; en conséquence, il demande que cet anniversaire soit célébré par une fête civique ». La société charge son président de rapporter cette motion à la municipalité.

Cinquante-huitième séance. — 3 Fructidor. — « Lécluse, ayant obtenu la parole, a observé à l'assemblée que, pendant son absence, des personnes mal intentionnées avoient répandu malignement qu'il avoit écrit à son épouse que les signes du fanatisme existoient encore ; il a nié formellement un propos tenu par la discorde, en disant qu'il n'y avoit que des fanatiques même qui pouvoient tenir un pareil langage. Le même, toujours séant à la tribune, a invité la société à faire une adresse de félicitations à la Convention sur la découverte de la conspiration *du Catilina moderne* dont la tête a payé le tribut dû à ses forfaits.

« L'assemblée a décidé que le citoyen Lécluse se joindroit au directoire pour y rédiger, de concert avec les membres, l'adresse ci-dessus mentionnée.

« Lécluse, continuant d'occuper la tribune, a demandé la réorganisation de la garde nationalle, en en prouvant la nécessité. Ne nous endormons point, a-t-il dit, dans une profonde sécurité, tandis que nos frères veillent de toutes parts pour déjouer les complots tramés par la scélératesse et le fanatisme. Imitons nos frères, dont la vigilance active les met en état d'arrêter les progrès des brigands qui nous environnent au midy, les scélérats de la Vendée et, au nord, les antropophages chouans dont la cruauté ne cesse de dévaster nos contrées. Attendrons-nous le terme des dangers qui nous menacent pour nous réunir? Non, notre zèle pour l'intérêt général ne doit pas souffrir une telle

Digitized by Google

négligence. Rallions nous donc pour notre sûreté, et qu'au premier signal nous puissions de concert, sous la direction de nos chefs, arrêter les progrès d'une guerre désastreuse et funeste à tous.

« La réorganisation ayant été décidée, il a été arrêté que le président de la Société populaire *s'atournerait* vers le district pour obtenir son agrément et lui faire sentir la nécessité de cette démarche ; il a même été décidé de plus, que la Société *pouroit agir révolutionnairement à cet effet.* Elle a ensuite chargé Audio, l'un de ses membres, de cette réorganisation et de faire assembler les sections, le decadi prochain, dix fructidor. »

Le Secrétaire donne lecture « d'une lettre de la Société des deffenseurs des droits de l'homme, séante à Angers, par laquelle elle demande des renseignements sur la guerre de la Vandée et des chouans ; sur la proposition de Lecluse il est arrêté qu'on en fera une seconde lecture au decadi prochain ».

Le citoyen Béritault-Grandmaison monte à son tour à la tribune « pour faire part à l'assemblée des moyens dont s'est servi le Maire de la commune des Rosiers pour procurer du beurre aux habitants de cette commune. Après avoir *taxé* chaque particulier de la campagne, de fournir une certaine quantité de beurre, il se trouve que cet expédient a d'autant mieux réussi qu'il est facile à ces particuliers de fournir ce qu'on leur demande, vu que c'est à tour de rôle et que, parconséquent, ils ont la facilité de procurer ce comestible sans se trouver au dépourvu ; il demande que la société invite son président de *s'atourner* vers la municipalité pour lui faire part de ce projet et l'inviter à employer la même ressource, se qui deviendroit d'une grande utilité vu la réussite qui en est résultée à la commune des Rosiers. — La Société fait droit à la demande du pétitionnaire ».

Après Béritault-Grandmaison, *l'infatigable* Lécluse

Digitized by Google

prend de nouveau la parole pour demander que l'assemblée « s'occupe plus sérieusement de ses fonctions, en se réunissant comme le dit le règlement, deux fois par décade, savoir le quintidi et le décadi ». Il invite les sociétaires à adopter sa proposition « tant pour leur intérêt que pour celui du public ».

Cette motion laisserait supposer que le zèle se relâchait chez bon nombre de sociétaires, qui manquaient les séances sans se gêner. Du moment que l'intérêt public était mis en avant et que leur *propre intérêt* était en jeu, tous, bon gré mal gré, devront s'exécuter; la proposition de Lécluse est adoptée. Il n'y aura plus d'hésitation, plus de manque de zèle; l'appel nominal fait à toutes les séances forcera tout le monde à marcher... jusqu'à nouvel ordre!

Abbé G. Hautreux.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉCOLES LIBRES LAÏQUES A ANGERS

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

(suite)

École Saint-Julien

L'institution Saint-Julien est en faveur jusqu'en 1809. Chaque année, les Directeurs procèdent à de « solennelles distributions de prix » où les meilleurs élèves font assaut de « savoir et de mémoire [1] ». Le programme de la fête est adressé au Grand Maître de l'Université, qui se fait un devoir d'en accuser réception :

« M. le Préfet, j'ai reçu avec votre lettre les quatre exemplaires des exercices littéraires des élèves de l'École secondaire établie à Saint-Julien d'Angers et je vous remercie d'avoir bien voulu me les adresser. Paris, 27 octobre 1808 Signé : Fourcroy, conseiller d'État [2]. »

Mais ce bel élan touche à sa fin ; le Lycée réclame, pour suivre ses cours, tous les élèves âgés de 10 ans et plus, et ceux-ci doivent en outre payer une rétribution dite universitaire dont est responsable le chef d'école. Ces deux obligations sont coûteuses et donnent souvent lieu à des super-

[1] Pour avoir une idée de ces joutes oratoires, on peut lire dans l'*Anjou historique*, 1re année, *Une distribution de prix au Collège de Beaupréau*.

[2] Archives départementales, *Collèges et Pensions*.

Digitized by Google

cheries d'un côté et à des menaces sans fin de l'autre. Les renseignements qui suivent en font foi.

Pour être sûr de leur exécution, un registre d'inscription, coté et paraphé par le Recteur, est remis, en 1810, à « l'entrepreneur, pour y inscrire, sans aucun blanc, avec la date de l'entrée et de la sortie, les noms et prénoms des élèves et les versements trimestriels de la rétribution universitaire ». Une colonne comporte la date de l'envoi de la quittance au Recteur.

Sur les vingt-quatre pages du registre, 132 noms figurent sur les premières pages ; 33 noms sont accompagnés de la mention du versement pour trois trimestres (5 francs par élève), le quatrième est coté 1 fr. 66. Au total : 20 francs pour le premier quart, autant pour le second ; 25 francs pour le troisième et seulement 8 fr. 30 pour le dernier.

Les observations contenues dans la colonne extrême ont rapport au degré d'instruction des enfants et à l'état de pauvreté des parents.

Malgré la précaution, on lit sur la cinquième page :

« Le trente avril 1810, Nous, Recteur et Inspecteur de l'Académie d'Angers, après avoir demandé le registre d'inscription des élèves pour la rétribution de l'Université, M. Papin nous ayant répondu qu'il n'en avait point tenu, nous lui avons ordonné de transcrire sur-le-champ, sur le présent registre, tous les élèves qui ont suivi les cours de sa pension depuis le 1er novembre 1808 jusqu'au 1er novembre 1809 ; cette transcription ayant été faite, nous avons vérifié le nombre des élèves depuis le numéro premier jusqu'au 132e inclusivement. Nous avons trouvé 66 pensionnaires et un pareil nombre d'externes.

« Procédant ensuite à la vérification des sommes dues à l'Université pour la durée du temps pendant lequel chaque élève a suivi le cours, Nous avons reconnu que les 66 pensionnaires produisent une somme de neuf cent quarante-quatre francs cinquante quatre centimes et que les 66

Digitized by Google

externes donnent celle de neuf cent quarante-sept francs quatre-vingt-six centimes. Lesquelles deux sommes réunies forment la somme totale de 1.892 fr. 40, due par M. Papin à l'Université. Nous avons demandé audit M. Papin de nous représenter les quittances de versement. Il nous a répondu qu'il n'avait fait encore aucun versement. Sur quoi nous avons clos le présent arrêté de compte, nous réservant de prendre les mesures convenables pour la conservation des droits de l'Université Impériale. — Signé : FERRI DE SAINT-CONSTANS, F. FOURCAS. »

Aux dispositions prises contre lui M. Papin répond à la date du 13 mai 1810 :

« Monsieur, ayant reçu hier votre arrêté du même jour contre moi personnellement, je me suis présenté aujourd'hui pour vous communiquer de vive voix les réflexions que fait naître la seule inspection de cet arrêté, mais n'ayant pas eu l'honneur de vous parler, je prends le parti de vous écrire :

« 1° L'association entre M. Cinet et moi n'étant dissoute que du 15 avril dernier, l'arrêté devait nous être commun ;

« 2° L'exemple constant d'une résistance opiniâtre aux règlements de l'Université m'est attribué un peu trop gratuitement. Le 12 mars 1809, j'écrivais à Son Excellence le Grand Maître de l'Université et sa réponse du 5 mai suivant me fut transmise par vous le 15 du même mois.

« Comme f'étais renvoyé vers vous pour recevoir la solution des difficultés que j'avais proposées à Son Excellence, je me présentai chez vous et votre réponse fut que vous n'en saviez pas plus que moi sur leur objet. Cependant de la solution des difficultés qui m'embarrassaient dépendait la régularité de la rétribution des élèves. N'ayant point eu d'éclaircissement, j'ai dû rester dans la même incertitude. et c'est ce que j'ai fait. Je suis donc coupable de n'avoir pas deviné ce que vous ne saviez pas vous-même', ou ce que vous n'avez pas voulu me communiquer.

« 3° Vous considérez comme inexacts les renseignements

Digitized by Google

contenus dans le registre d'inscription de nos élèves et vous prétendez que le nombre de ceux qui ont reçu une instruction primaire est exagéré. J'offre de prouver, par l'examen le plus scrupuleux de nos registres, que le nombre de nos élèves pour l'instruction secondaire a toujours été depuis 40 jusqu'à 60, dans les années où notre maison florissait le plus et l'inspection de mon registre prouve qu'ils étaient 43 dans le cours de l'année scolaire 1809, époque où nous n'avions point de rhétorique et où les classes de 2e, 3e et 4e étaient presque nulles. D'ailleurs j'offre tous les moyens pour se procurer les renseignements nécessaires sur l'exactitude de mon registre.

« 4° Vous ne vous contentez pas d'imputer la résistance aux règlements de l'Université; vous m'accusez encore de résistance aux lois. Avez-vous bien réfléchi, Monsieur le Recteur, sur les conséquences de cette accusation, que vous consignez dans un arrêté qui doit être transmis à un Ministre ? Je ne me permettrai aucune réflexion sur une expression que je me plais à croire être échappée à votre plume. Je vous dirai seulement que, malgré l'opinion défavorable que vous avez conçue de moi, opinion que je n'ai point méritée, je vous invite à retirer votre arrêté, pour éviter la justification que je serais forcé de faire de ma conduite, tant auprès de Son Excellence le Grand Maître qu'auprès du public, de qui dépend mon existence. Cet arrêté n'est connu que de vous, de votre secrétaire et de moi; veuillez l'anéantir et je vous promets de l'oublier et de ne le communiquer à personne.

« 5° Vous avancez qu'en n'exigeant pas le prix de la rétribution de tous nos étudiants, j'ai exposé les autres instituteurs à perdre une partie de leurs élèves. Mais où sont allés ces élèves ? Est-ce dans notre maison ? L'inspection de notre registre fait voir que, depuis le mois d'avril jusqu'aux vacances, nous en avons perdu 55, et ce, pour leur avoir demandé la rétribution pour l'Université. Si ces pro-

Digitized by Google

pos absurdes ont été tenus par les instituteurs d'Angers, c'est une calomnie et, au lieu de la prendre pour vérité, vous deviez, Monsieur, examiner mon registre, qui vous fournirait une réponse sans réplique.

« Si vous aviez l'intention d'anéantir mon établissement, vous pouviez me le dire dès le premier jour que vous êtes venu chez moi avec Messieurs les Inspecteurs. Mais il ne convenait point à la place que vous occupez de chercher à me déshonorer par de fausses inculpations ; et vous devez croire que je chéris trop ma réputation pour souffrir qu'on la déchire impunément.

« Je pense aussi, Monsieur, que vous n'avez arrêté les comptes que sauf erreur de calcul, parce que aucun des règlements n'est juste. J'ai sur cela plusieurs éclaircissements à demander ; et si, renonçant à votre arrêté, comme je l'attends de votre justice, vous voulez me fixer un jour et une heure où je puisse conférer avec vous sur ces comptes, j'aurai l'honneur de vous faire apercevoir les erreurs et nous aviserons aux moyens de les redresser.

« J'attends de vous une réponse et je suis, avec un sincère respect, votre très humble et très obéissant serviteur. — Signé : PAPIN. »

MM. Papin et Cinet produisent un état des droits universitaires dus par leurs élèves depuis le 1er novembre 1806 jusqu'au 1er octobre 1810. Il comprend 45 noms d'élèves, dont 27 sont d'Angers, 9 de diverses localités de Maine-et-Loire, 2 de la Sarthe et 2 de la Mayenne.

Pour deux élèves du même nom (Gaudré), il est mis à l'un : « Bernard, majeur ; sans père ni mère et parti pour l'armée » ; à l'autre : « Éléonore, majeur ; voyageur ; sans savoir où il est ».

A Gaultier René, de La Bohalle, on note : « Parti pour l'armée ».

A un élève de la Mayenne : « Sans père ni mère, demeure inconnue ».

Digitized by Google

Pour un autre : « Abandonné de ses parents passés en Italie et ruinés ».

Autre : « Ses parents, pauvres, demeurent aux Gardes, près Chemillé ».

Pour un élève d'Angers : « Pauvre ».

Autre : « Demeure inconnue ».

A l'élève Dimet, d'Angers : « Fils de la gouvernante des enfants de M. le Préfet » ; puis : « Paiera ».

Lebrun, d'Angers : « S'adresser à Mlle Drouin, institutrice, rue Fidélité ».

Fleuri, d'Angers : « Refuse de payer comme élève de M. l'Évêque ».

Mercier, d'Angers : « Son père commande la compagnie départementale ».

Quatre élèves portent la mention : « Paiera en foire Saint-Martin ».

Cinq autres : « Paiera ».

Un autre : « Ne refusera pas de payer à la Saint-Martin ».

Un autre : « Ne refuse pas, mais ne paye point ».

Un autre : « Ne répond point ».

Un autre : « N'a pas répondu aux lettres envoyées ».

Pour huit élèves, il y a : « Refuse de payer ».

Les sommes dues sont néanmoins portées en regard du nom de chaque enfant.

Le total est de 382 fr. 05.

La cote la plus faible est de 1 fr. 66 (sept élèves).

La plus importante (38 fr. 18) est attribuée à celui qui « ne refuse pas mais ne paye point ».

La liste des élèves pour l'exercice scolaire 1809-1810 commence à la page 7 ; elle comprend 77 élèves. Aucune somme ne figure aux colonnes consacrées aux versements.

Après le dernier nom, on lit :

« Le 5 mai 1810, Nous, Recteur et Inspecteur de l'Académie d'Angers, continuant notre vérification, nous avons

Digitized by Google

fait transcrire sur ce registre, les noms des élèves présents au 1er novembre 1809, avec les entrées et sorties survenues depuis cette époque ; il en résulte :

« 1° Que depuis le 1er novembre 1809 au 1er janvier 1810, il y avait 35 pensionnaires et 23 externes, qui ont produit ensemble la somme de 189 fr. 24 ; puis 11 externes apprenant à lire et à écrire et 2 élèves pauvres.

« 2° Du 1er janvier au 1er novembre 1810, il y avait 36 pensionnaires, 24 externes, produisant ensemble la somme de 292 fr. 16 ; puis 11 élèves apprenant à lire et à écrire et 2 pauvres.

« Les deux sommes réunies forment un total de 481 fr. 40, que nous ordonnons à M. Papin de verser dans la caisse du Lycée, dans le plus bref délai, sans préjudice des sommes dues pour le trimestre d'avril courant, qui doit être versé d'avance.

« Quant aux 11 élèves que nous avons indiqués comme n'apprenant qu'à lire et à écrire et aux deux pauvres, il sera statué ultérieurement par S. E. le Grand Maître. — Ont signé : Ferri de Saint-Constans, F. Fourcas. »

« Sur les observations faites par M. Papin qu'il s'était glissé quelques erreurs dans nos arrêtés de compte des 30 avril et 5 mai derniers, lesdites erreurs provenant de quatre individus portés sur le registre et qui ne suivaient aucun cours et de quelques articles chargés d'un plus grand nombre de mois qu'on en devait, erreur causée par le défaut d'indication précise ;

« Vérification faite, nous avons trouvé convenable et juste de les admettre et, en conséquence, nous avons réduit la somme de 1892 fr. 40 à celle de 1.733 fr. 04. Nous avons pareillement réduit la somme de 481 fr. 40 due pour le courant depuis le 1er novembre 1809 jusqu'au 1er avril 1810 à la somme de 478 fr. 08.

« Lesdits calculs ayant été reconnus et vérifiés par le sieur Papin, il ne peut exister aucune raison pour retarder

Digitized by Google

le versement desdites sommes, qui, réunies, forment celle de 2.211 fr. 12 ; auquel versement M. Papin sera contraint par les voies de droit, sans préjudice des sommes dues pour les trimestres d'août et juillet de la présente année.

« Fait à Angers, le 1er août 1810. — Signé : FERRI DE SAINT-CONSTANS, F. FOURCAS, F. MAZURE [1]. »

Le pensionnat décline d'une façon désastreuse ; l'état de présence, pour le second semestre, donne, le 1er avril (1810), 60 élèves et, fin septembre suivant, 30 élèves. Ce n'est plus la maison de l'an X.

M. Papin est ruiné ; il ne peut ni satisfaire ses créanciers ni le fisc universitaire ; ses biens, meubles et immeubles sont mis en vente sur réquisition.

Le contrat de « vente volontaire », daté du 27 octobre 1810, mentionne que « M. Saintes-Pierre Chalopin, ancien directeur du collège de Saumur, a acquis de M. Mathurin Papin, instituteur, et dame Françoise Beausseray, son épouse, et M. Jean Guislin Cinet, aussi instituteur, et dame Marie Bouguier, son épouse :

« La maison d'éducation, pensionnat, bâtiments et dépendances de Saint-Julien, située en cette ville d'Angers, rue Saint-Julien, nº 27, et cul-de-sac du même nom, nº 35, ayant six entrées, composée de plusieurs cours, une grande galerie carrelée, un jardin, cuisine, lavoir, quatre cuves, trois hangars, un puits et une pompe ; au rez-de-chaussée, huit pièces, dont trois à cheminée, une chapelle, une boulangerie ; au premier étage, douze chambres, dont cinq à cheminée, et deux cabinets ; au troisième étage, quatre chambres, quatre greniers ; le tout en plusieurs corps de

[1] Les quatre feuillets contenant les comptes et procès-verbaux ci-dessus ont été enlevés du registre de l'institution ; ils se trouvent aux archives départementales. L'encre qui a servi à la confection diffère notablement de celle des rapports a arrêtés. Pour établir ceux-ci, le registre a dû être transporté dans le bureau du Recteur.

Digitized by Google

bâtiments formant un seul enclos... moyennant le prix de vingt-neuf mille francs...

« Les maisons et dépendances vendues appartiennent auxdits sieurs et dames Cinet et Papin, pour les avoir acquis par trois contrats, le premier le 14 frimaire an X, de la dame veuve des Blancharderies ; le second du 14 pluviôse an X, consenti par le sieur Mabille et femme ; et le troisième du 22 frimaire an XIII, consenti par le sieur Nicolas Lesquevin et Pierre-François Legeay et femme[1]. »

Un successeur se présente, M. Chalopin, directeur d'une maison d'éducation à Saumur ; il est aussitôt agréé par le Sénateur, Grand-Maître de l'Université :

« Paris, 27 novembre 1810. Monsieur le Recteur, j'ai nommé M. Chalopin maître de pension à Angers. Je vous invite à lui remettre l'ampliation ci-jointe de l'arrêté qui le concerne, ainsi que la lettre d'envoi dont cette pièce est accompagnée.

« Je suis charmé d'avoir trouvé cette occasion de donner à M. Chalopin une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il m'a inspiré. J'ai cru, toutefois, lui faire observer que le titre de Maître de Pension ne lui était accordé que sous la condition qu'il n'appellera dans son pensionnat aucun des élèves du collège de Saumur et qu'il enverra des élèves aux cours du Lycée. — Signé : FONTANES. »

M. Chalopin entre en fonctions en novembre 1810, avec une trentaine d'élèves, savoir : 16 pensionnaires, 6 demi-pensionnaires, 8 externes. Ceux qui vont aux cours du Lycée se partagent ainsi : première année d'humanités, 3 élèves ; deuxième année d'humanités, 1 élève ; première

[1] Outre les vendeurs, qui avaient une inscription de 29.000 francs, dix-sept autres créanciers étaient inscrits pour un total d'environ 62.700 francs. M. Chalopin a soin de se mettre en règle vis-à-vis de ces derniers.

Digitized by Google

année de grammaire, 4 élèves ; deuxième année de grammaire, 1 élève. (Le prix de la penison est de 400 francs.)

L'exercice 1811-1812 s'améliore ; il compte 66 élèves à la rentrée ; le prix de la pension est de 450 francs.

L'état de présence, pour le second trimestre, ne donne plus que 54 élèves, savoir : 11 pensionnaires, 4 demi-pensionnaires et 39 externes; vont au Lycée : en quatrième, 2 élèves; en sixième, 1 élève ; en septième, 9 élèves ; en huitième, 2 élèves.

Après les dernières inscriptions, on lit :

« La maison Saint-Julien ayant été vendue et l'acquéreur, d'après l'acte de vendition, devant venir l'occuper le 1er octobre, le Directeur de la pension Saint-Julien, s'est vu forcé de donner les vacances à ses élèves le 1er septembre.

« N.-B. — Tous les élèves sortis au 1er septembre, à l'exception peut-être de trois ou quatre, ne rentreront pas l'année prochaine, soit en qualité de pensionnaires, ou de demi-pensionnaires, ni même d'externes, à la pension Saint-Julien. »

Ainsi qu'il était à prévoir, l'exercice 1812-1813 constate la fin de l'existence du pensionnat Saint-Julien, qui ne réunit plus que 2 pensionnaires et 3 demi-pensionnaires.

« Angers, 15 novembre 1810. — Monsieur, après avoir consulté plusieurs personnes pour savoir si l'Université avait des privilèges, pour le recouvrement de ses droits, sur les biens des chefs d'établissement, sans avoir pu acquérir la certitude du pour ou du contre, je me suis présenté ce matin chez vous pour avoir l'honneur de vous proposer quelques moyens sûrs de m'acquitter envers l'Université de tout ce qui lui est dû tant par M. Cinet que par moi.

« Voici ces moyens, que M. Chalopin, je crois, vous a déjà proposés en partie :

« 1° Je me suis réservé les ustensiles de mon état,

Digitized by Google

lesquels les créanciers ne pouvaient m'enlever, même par saisie ; je vais en faire l'abandon à M. Chalopin et il vous en comptera le montant, qui pourra être de cinq à six cents francs ;

« 2° Je consens que M. Chalopin retienne par an, sur mon traitement, quatre cents francs, pour acquitter autant, en mon nom, des droits universitaires ;

« 3° Un de mes amis, que je vous désignerai de vous à moi, mais qui n'est pas M. Chalopin, comme le public pourrait le croire, voulant m'aider à m'acquitter plus promptement, offre de me prêter, sans intérêt, immédiatement après la foire, une somme de cinq à six cents francs, que je vous verserai de suite. Mais, pour verser une seule de ces sommes, il faut que je sois autorisé à continuer l'enseignement. Non que je demande à être directeur de l'établissement, ni associé à M. Chalopin, ni même à rester dans la maison, quoique ma présence en fît l'avantage : j'y renonce, et, pour preuve, j'ai loué aujourd'hui la seule portion de maison que j'ai trouvée, et je vais l'habiter la semaine prochaine.

« Ainsi, Monsieur, c'est à vous de décider si vous voulez assurer, dans un assez bref délai, la rentrée des sommes dues à l'Université par Cinet et par moi et nous procurer les moyens de satisfaire nos autres créanciers, ou si vous voulez courir les risques de perdre ces droits sans aucun espoir. En m'autorisant, même tacitement, à continuer l'éducation, la rentrée des droits est assurée, sauf une mort trop prochaine. En m'interdisant l'enseignement, la perte de ces mêmes droits est presque assurée.

« Les propos que la malignité et la calomnie se sont plu à répandre contre moi ont pu vous induire en erreur sur la situation de ma fortune, vous faire croire que la mauvaise volonté seule m'empêchait de m'acquitter envers l'Université, ainsi qu'envers les autres créanciers, et que j'étais la seule cause de la ruine de notre établissement ; mais, heu-

Digitized by Google

reusement, j'ai des moyens de justification ; je les mettrai dans quelque temps sous vos yeux ; vous me jugerez vous-même et je ne doute nullement que vous ne changiez d'opinion à mon égard.

« Je vous prie, Monsieur, de peser en votre sagesse l'expression que j'ai l'honneur de vous faire, de prendre en considération plus de vingt années d'exercice dans l'instruction, sans autre reproche, de m'honorer d'une réponse que j'espère encore pouvoir m'être favorable et de me croire, avec un profond respect, votre très humble... — Signé : PAPIN, pension Saint-Julien. »

Le 28 octobre 1813, l'abbé Chalopin écrit au Recteur :

« Ayant été appelé à des fonctions du ministère ecclésiastique, que je trouve incompatibles avec celles de l'enseignement, je vous prie de ne plus me comprendre dans la classe des maîtres de pension de la ville d'Angers. Je désire néanmoins, Monsieur le Recteur, ne pas perdre pour cela le titre de membre de l'Université Impériale. Ce titre est trop honorable pour ne pas ambitionner de le conserver et pour ne pas regarder comme une faveur d'appartenir à un corps si respectable et si digne de notre vénération.

« Je vous serai obligé, Monsieur le Recteur, de faire entrer dans mon compte à régler avec l'Université la somme que j'ai versée dans sa caisse pour le droit d'enseignement.

« Agréez l'hommage respectueux... — Signé : L'abbé CHALOPIN [1]. »

« Angers, 22 novembre 1810. — Monsieur, j'ai vu avec autant de satisfaction que de reconnaissance, dans votre lettre du 19 courant, une preuve de votre bienveillance pour moi, en acceptant les offres que j'ai eu l'honneur de

[1] Dans son *Dictionnaire historique*, M. C. Port dit que M. Chalopin se retira ruiné; il serait plus exact d'attribuer cette triste situation à MM. Ciret et Papin.

Digitized by Google

vous faire le 15 de ce mois. Mais vous y mettez une condition qu'il m'est impossible de remplir, celle de vous fournir une caution. La face hideuse du malheur fait fuir les amis que l'air riant de la prospérité sait se concilier. S'il en reste quelques-uns, dans l'infortune, la crainte ou l'impuissance les empêche de se montrer et ils n'offrent aux malheureux que des consolations stériles.

« Je ne puis donc vous offrir d'autre garant de mes engagements que ma bonne volonté et mon désir sincère de continuer l'exercice de ma profession, d'où dépend l'acquittement des droits de l'Université et de mes autres dettes, mon existence, celles de mon épouse et de mon beau-père, vieillard bientôt octogénaire et dont je suis l'unique soutien. D'ailleurs, Monsieur, l'Université ne peut exiger de moi que la moitié des droits universitaires dus par l'école de Saint-Julien, ce que vous avez reconnu vous-même par votre lettre du 14 mai dernier. Cependant, aujourd'hui, vous semblez vouloir me contraindre seul au paiement de ces droits, m'interdire l'instruction et laisser l'exercice à mon associé, qui, quoique aussi malheureux que moi, a les mêmes moyens d'acquitter sa moitié desdits droits, sa bonne volonté et son travail. Si vous m'interdisez l'enseignement, vous me forcez à user du bénéfice de la loi ; mais, si vous m'autorisez à le continuer, je paierai comme je l'ai promis, sans examiner si c'est ma moitié ou celle de M. Cinet que j'acquitte.

« Je me réfère donc à ma lettre du 15 courant, en vous priant de considérer que personne n'est tenu à l'impossibilité, celle de vous fournir une caution et celle de vous payer les droits universitaires si vous m'interdisez l'enseignement.

« Si quelquefois vous avez eu à vous plaindre de mon inexactitude à tenir mes promesses, il faut plus en accuser les circonstances malheureuses où nous nous sommes trouvés depuis quelque temps que mon intention, qui est jugée favorablement par ceux qui me connaissent.

Digitized by Google

« J'attends de votre sagesse un nouvel examen de cette affaire, et de votre justice et de votre bienveillance une réponse favorable, pour aviser de suite aux moyens les plus prompts de vous faire un premier versement.

« Je suis avec un profond respect... — Signé : PAPIN. »

Les lettres suivantes font connaître la situation de M. Papin :

« Le Maire de la ville d'Angers, Chevalier des Ordres Royaux de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, certifie que le sieur Mathurin Papin, domicilié en cette ville, rue Toussaint, nº 35, né le 24 septembre 1766, commune de Saint-Hilaire-des-Échanbrognes, en ce département, n'a point exercé d'autre profession que celle d'instituteur particulier, *per domos*, depuis qu'au cours de 1810 il a cessé de tenir, en société avec le sieur Cinet, un pensionnat secondaire de jeunes gens, rue Saint-Julien, et qu'à sa connaissance les moyens de fortune dudit sieur Papin n'ont point augmenté durant cet intervalle.

« En foi de quoi le présent lui a été délivré le 13 avril 1822. — Signé : Le Chevalier DE LA FÉRANDIÈRE, adjoint. »

Rapport du Recteur au Grand-Maître de l'Université :

« Angers, le 1er juillet 1822. — Monseigneur, une maison d'éducation, dite de Saint-Julien, existait à Angers au moment de l'organisation de l'Université et elle était sous la commune direction de MM. Cinet et Papin, au moins dans le fait et aux yeux du public. Mais cette association n'était pas légalement reconnue, et M. Cinet seul avait reçu par un arrêté des Consuls, dont copie est jointe à mon rapport, le titre de chef d'école secondaire.

« Cet établissement s'est écroulé, en partie par un défaut d'ordre, qui peut être reproché à M. Cinet, et en partie à raison de la nouvelle organisation de l'Instruction publique. Au moment de sa chute, il se trouvait débiteur envers

Digitized by Google

l'Université d'une somme alors évaluée à 2700 francs et qui, par suite, a été réglée à 2604 fr. 98.

« J'ignore comment, M. Cinet étant seul reconnu comme chef de l'École secondaire, M. Papin, son associé, a été, au contraire, le seul exposé aux répétitions qu'il y avait lieu d'exercer contre l'école de Saint-Julien. Je ne puis attribuer cette singularité qu'à ce que M. Papin, comme associé, s'occupait de la correspondance et, par cette raison, figurait presque toujours et a même continué de figurer dans les relations que le débat a établi entre le Recteur à l'école de Saint-Julien.

« Quoi qu'il en soit, le débat fut demandé par M. Ferri de Saint-Constans, le premier de mes prédécesseurs. Des poursuites furent exercées et inscription prise sur les biens de la Société Cinet et Papin ; et les biens, tant meubles qu'immeubles, ayant été vendus, une somme de 179 fr. 18 a été payée. Mais les frais de poursuite, montant à 126 fr. 71, devant être ajoutés à la somme principale, elle ne se trouve réellement réduite que de 52 fr. 47 ; ce qui la porte, comme dans l'état du 16 octobre 1819, à 2.552 fr. 51.

« C'est cette dernière somme dont j'ai été chargé de demander le paiement. Or, dès 1812, et après la vente des biens de MM. Cinet et Papin, ce dernier obtient un certificat d'insolvabilité qui n'était que trop motivé, puisqu'il ne lui restait plus ni établissement ni propriétés. En conséquence, et comme il était seul mentionné sur l'état précité, comme, d'ailleurs, un certificat récent, délivré par M. le Maire d'Angers, constatait que sa situation n'avait pas changé, je l'avais fait comprendre dans l'état des sommes passées en non valeurs. Néanmoins, le désir d'éviter à l'Université la perte totale de cette créance m'a porté à ne pas rejeter les propositions que M. Papin m'a faites postérieurement et qui font l'objet de la lettre qu'il vient de m'écrire et que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence.

« Il est d'abord constant, ainsi que l'affirme M. Papin et

Digitized by Google

que je l'ai exposé plus haut, que M. Cinet était titulaire et unique titulaire. Cependant, M. Papin ne nie point son association et il offre de se reconnaître débiteur pour la moitié.

« Il est encore constant que, dans les états fournis en 1808 et 1809, par l'école Saint-Julien, tous les élèves indistinctement ont été portés, que la plus grande partie d'entre eux ne suivaient que l'enseignement primaire et que la rétribution n'a été payée par aucun de ces derniers, ce qui établit pour les directeurs de l'école une perte de huit à neuf cents francs.

« A cet égard, je sais, Monseigneur, que, dans tout établissement où les deux enseignements étaient confondus, la rétribution devait rigoureusement peser sur tous les élèves sans distinction ; mais il est peut-être juste de considérer que, dans les premiers temps de l'organisation, les dispositions réglementaires n'étaient pas suffisamment connues et que, dans beaucoup de cas, les chefs d'établissement, s'ils avaient été mieux instruits des obligations qu'ils contractaient, auraient pu, par des précautions légales, se mettre à l'abri des inconvénients qui ont pesé sur plusieurs d'entre eux.

« Je sais encore que les chefs étaient déclarés responsables de la rétribution et que par cette raison, ils n'étaient pas recevables à s'excuser sur le défaut de perception. Mais cette sévérité paraît peu applicable aux premiers temps et cette vérité a été tellement reconnue que des remises ont été accordées fréquemment dans des cas semblables.

« Par ce double motif, Monseigneur, je regarde comme une justice d'appuyer la demande d'un dégrèvement de 800 fr. contenu dans la lettre de M. Papin.

« En admettant que le Conseil Royal consente à accorder le dégrèvement sollicité, la créance sur l'école de Saint-Julien se trouverait réduite à 1.752 fr. 51, dont la moitié est de 876 fr. 25, et c'est cette dernière somme dont M. Papin

Digitized by Google

offre de se charger. Mais, comme sa position actuelle le mettrait hors d'état de contracter un pareil engagement, il sollicite en même temps l'autorisation de former un pensionnat dans la ville d'Angers et s'engage, à cette condition, à verser 176 fr. 25 en recevant son diplôme d'emploi et à payer, chaque année, au moins une somme de cent francs, indépendamment du droit annuel, jusqu'à parfait acquittement.

« Je conçois, Monseigneur, qu'une telle proposition puisse sembler, au premier abord, de nature à ne point être acceptée. Car il est naturel de craindre que les inconvénients antérieurs ne viennent à se produire et que M. Papin ne se laisse une seconde fois arriérer. Mais, d'une part, j'ai déjà eu l'honneur d'exprimer à Votre Excellence que les torts anciens devaient être particulièrement attribués à M. Ciret ; de l'autre, la marche suivie actuellement pour la rentrée des droits universitaires et l'ordre établi dans cette partie de la comptabilité ne permettent pas de prévoir les mêmes résultats. La preuve de cette assertion se trouverait dans la comparaison des comptes des derniers exercices avec ceux des exercices antérieurs à 1810 et 1811.

« Le Conseil Royal a dû remarquer, au moins pour l'Académie d'Angers, combien peu de chefs d'établissement se trouvent maintenant en retard.

« D'un autre côté, M. Papin jouit de l'estime et de la confiance des familles les plus marquantes. Depuis douze ans il végète en donnant, à domicile, des leçons de latinité à des enfants dont une partie se contente de cet enseignement, ne paie point la rétribution et ne suit pas les cours du Collège royal. En lui accordant la faculté de les réunir chez lui, Votre Excellence produira un avantage à l'Université et au Collège royal, en même temps qu'elle mettra M. Papin en position de s'acquitter.

« Je ne dois même pas dissimuler, Monseigneur, que j'ai cherché à exciter en lui le désir d'un semblable arrange-

Digitized by Google

ment et que je me suis félicité d'y être parvenu. Je supplie Votre Excellence et le Conseil Royal de vouloir bien considérer que l'insolvabilité de M. Papin étant réelle, que M. Cinet réduit à être instituteur primaire dans le fond d'une campagne, se trouvant dans une situation peut-être moins favorable encore, l'Université était condamnée à perdre la totalité des 2.552 fr. 51. Je ne puis faire espérer que jamais les 876 fr. 25 qui resteraient à la charge de M. Cinet rentrassent au trésor, mais j'aurais au moins sauvé la même somme, que M. Papin prend à son compte.

« J'ai dû, Monseigneur, comprendre dans ce rapport les diverses parties de la demande faite par M. Papin, quoiqu'elle se compose de questions de nature différente qui ont besoin d'être traitées séparément ; aussi ai-je cru nécessaire de joindre à ce travail deux demandes séparées relatives, l'une au grade de bachelier et l'autre à l'autorisation.

« Je suis, etc., etc. Le Recteur, signé : ».

Pièces jointes au rapport :

« Angers, 7 juillet 1822. — Monseigneur, je me borne ici à certifier que par sa conduite, par ses principes et par son instruction, M. Papin est digne de la faveur qu'il sollicite. Le Recteur, signé : .»

Même date : « M. Papin a été en 1886 reçu Maître ès Arts à l'Université d'Angers. Dans le cours de la révolution, il a égaré ses lettres et le registre qui aurait pu constater ce fait manque aux archives de la Préfecture, ainsi qu'il résulte du certificat ci-joint délivré par le Secrétaire-Général.

« Mais M. Papin se trouvant heureusement encore possesseur d'une thèse soutenue par lui en 1787 et dans laquelle son titre de Maître ès Arts est formellement exprimé, j'ai pensé que cette pièce, à défaut de celles qu'il lui est impossible d'obtenir, paraîtrait suffisante pour lui accorder, à titre d'échange, le grade de Bachelier ès Lettres. Le Recteur, signé : .»

Digitized by Google

Ces renseignements favorables ne paraissent pas avoir été pris en considération par le Conseil Royal de l'Instruction publique et M. Papin dut se résigner à « courir le cachet ».

SAINT-MAURICE

Des trois écoles secondaires, celle dite de Saint-Maurice renfermait le plus grand nombre d'externes. Sa position au milieu de groupes d'habitations serrées, la Cité, la rue Baudrière et la rue Saint-Laud, y sont sans doute pour quelque chose.

Un fait à noter, avec son école secondaire renfermant plus de 150 élèves, M. Labussière dirige en même temps un pensionnat de jeunes filles. Ainsi le prouvent les programmes suivants qui se rapportent à une distribution de prix. En aucun endroit on ne voit figurer le nom de Mme Labussière, non plus celui d'une autre femme.

Les deux établissements ne sont plus mentionnés dans le corps des *Annuaires statistiques du département* après 1807 ; ajoutons que cette publication omettait d'en enregistrer bien d'autres [1].

« Distribution solennelle des prix remportés aux exercices terminatifs de l'an XII par les élèves de l'Ecole secondaire et pension Saint-Maurice :

« *Mathématiques :* 1er prix, Frédéric Gaillard, de Loudun.

« Ont des droits égaux au second prix : Pierre-Marie Macé-Desaunais, de Sablé et René-Charles Cherbonnier, d'Angers.

« Ont approché: Florent Gaudais, d'Angers, et Pierre-François Georget, d'Angers.

[1] Voir l'époque de 1830, un pensionnat tenu par M. Labussière.

Digitized by Google

Sphère et Géographie : 1er prix, Matthieu Motet-Dechizerai, de Richelieu ; 2e prix, François Tulleau, de Montjean ; 3e prix, François Leclerc-Grille, d'Angers.

« Ont approché : MM. Huet, Guimier, Vauvert, de Saumur.

« *Histoire :* 1er prix, François Leclerc-Grille, d'Angers ; 2e prix, Matthieu Motet-Dechizerai.

« Ont approché : MM. Tulleau, Huet et Guimier.

« *Quatrième :* Ont des droits égaux au premier prix : Charles Guimier, d'Ingrandes, et François Leclerc-Grille, d'Angers.

« Ont des droits égaux au 2e prix: René-Charles Cherbonnier et François Huet, d'Angers.

« A approché ,Auguste Leclerc, d'Angers.

« *Arts, Dessin :* 1er prix, Urbain Labussière, d'Angers ; 2e prix, Pierre-François Georget, d'Angers

« *Danse :* 1er prix, Urbain Labussière, d'Angers.

« *Musique, Violon :* Ont des droits égaux au 1er prix : MM. Vauvert et Berruyer ; 2e prix, Urbain Labussière.

« *Grammaire française :* 1er prix, René-Charles Cherbonnier; 2e prix, Pierre-François Georget.

« Ont approché : MM. Vauvert, de Saumur, et Muray, de Cossé.

« *Langue latine*; *Sixième :* A remporté le premier prix de supériorité, Georges Guérin, d'Angers ; 2e prix, Frédéric Gaillard, de Loudun.

« Ont approché : Urbain Labussière, d'Angers, et Pierre Boullay, d'Angers.

« *Cinquième :* A remporté le premier prix de supériorité : Pierre Muray, de Cossé (près Laval) ; 2e prix, Désiré Dupont, d'Angers ; prix particulier de diligence donné à Léonard Berruyer, de Durtal.

« Ont approché : François Rousseau, de Cholet ; Félix Prévost, d'Angers ; Frédéric Gastineau, du Mans.

« *Escrime :* 1er prix, Charles, de la Flèche; 2e prix, Frion, de Saumur ; 3e prix, Tulleau, de Montjean.

« Ont approché : MM. Urbain Labussière, Motet-Dechizerai et Vauvert.

Digitized by Google

Ecriture : 1er prix, MM. François Leclerc-Grille, d'Angers, et Vauvert, de Saumur ; 2e prix, Frion, de Saumur ; 3e prix, Macé-Desaunais, de Sablé ; 4e prix, Auguste Leclerc.

«Cent-dix élèves ont concouru pour ces quatre prix d'écriture. »

M. La Bussière qui, dans les actes, paraît toujours seul en titre, sans le nom de ses associés, avait aussi la direction d'un pensionnat de jeunes filles, ainsi qu'il ressort du document suivant.

« Distribution solennelle des prix remportés aux exercices terminatifs de l'an XII, par l'École de demoiselles tenue par M. Labussière :

« *Sphère et Géographie :* A remporté le premier prix : Mlle Polley Gastineau, d'Angers ; le second, Mlle Georget, d'Angers.

« Ont approché : Mlles Fanny Gastineau et Lareux.

« *Grammaire française :* A remporté le premier prix : MllePolley Gastineau ; le second, Mlle Caillet ;

« Au troisième ont un égal droit : Mlles Fanny Gastineau et Lebœuf.

« Ont approché : Mlles Burdine, Georget et Huet.

« *Écriture :* A remporté le premier prix : Mlle Caillet ; le second, Mlle Polley Gastineau ; le troisième, Mlle Georget ; le quatrième, Mlle Gastineau jeune ; le cinquième, Mlle Eugénie Evain.

« Ont approché : Mlles Lebœuf et Burdine.

« Certifié véritable, Angers, le 4 vendémiaire, an XIII. Signé : LABUSSIÈRE, directeur [1].

L'état des écoles à Angers, dressé en 1810, nous apprend que le beau pensionnat de M. Labussière a singulièrement déchu par suite de l'ouverture du Lycée.

L.-F. LA BESSIÈRE.

(*A suivre.*)

[1] Ce tableau est imprimé sur papier petit format et sans le nom de la maison de l'éditeur.

Digitized by Google

Digitized by Google

SONNETS

Sur la " Vie de saint Jean " de Mgr Beaunard

A Madame Lamothe.

Ah ! le livre divin que vous m'avez prêté !
Livre qui charme, instruit, raffermit et console,
Où le ciel transparait sous l'humble parabole
Dont le scribe insolent méprisait la beauté.

Oui l'ordre fraternel que Jean nous a dicté,
L'homme en admet encore aujourd'hui le symbole,
Et depuis deux mille ans, c'est la même parole
Dont renait l'idéal et vit la charité !

Qu'il nous montre à bénir avec lui la souffrance,
A supporter le mal sans besoin de vengeance,
Qu'il nous donne la main large et l'accueil ami,

Lui qui fut tout amour et suprême indulgence
Et ne sut que gémir quand saigna sous la lance
Le cœur où reposa son beau front endormi !

Sainte Élisabeth

Salles de la Wartburg, un doux souvenir brave
Ceux que nous a transmis le renom de Luther,
Sombre et triste héros et qui ne peut lutter
Avec l'art immuable et la Foi sans entrave.

Digitized by Google

C'est auprès de Bazin, votre premier landgrave,
Que Childéric proscrit vint un jour s'abriter,
Là que le Tannhauser réussit à quitter
Les charmes où Vénus le retenait esclave.

Et voici la terrasse où, dévidant son lin,
Elisabeth pansait la veuve et l'orphelin
Ou le lépreux admis malgré le majordome.

Et recueillait les vœux du vassal et du serf
L'œil fixé vers ces bois qui déployaient leur dôme
Sur les appels du cor et les sanglots du cerf.

Sur une statue de sainte Agnès

A Madame Guérin, d'Angers.

Rien ici dont l'aspect n'enchante et ne confonde,
L'art s'efface devant un plus suave attrait,
Et le grain de Carrare est poli sans apprêt
Pour qu'à tant de candeur sa franchise réponde.

Ne cherchez pas un corps désormais hors du monde,
Et pressentant le Ciel dans un rayon secret.
Voyez ! les yeux sont clos, mais un lumineux trait
Attise jusqu'au cœur cette extase profonde.

Attentive et soumise au céleste dessin,
Et ravie en l'amour qui règle son destin,
La fille des consuls invoque leur courage,

Et bénit sans effort le préteur assassin
Qui fera d'un seul coup de son aveugle rage
S'épanouir en Dieu le lys pur de son sein.

Digitized by Google

Sur le portefeuille de Nicolas Chéron (1815-1825)

A. M. R.-B.

Quel délicat passé redit cette humble chose !
Et comme se précise et s'ennoblit pour moi
Le rôle de l'aïeul, commissaire du Roi,
Qu'évoque en lettre d'or ce vieux maroquin rose.

Je vois les grands rouleaux pleins de vers et de prose
Qui devaient dépasser son format trop étroit,
Chefs d'œuvre, traits vantés qu'avait suivis du doigt
Ducis ou Legouvé, Talma, Mars ou Monrose.

Et j'entends les conseils discrets, mais chaleureux,
Qu'inspirait à Chéron le souci rigoureux
D'imposer aux auteurs le respect des familles,

Quand il les rassemblait dans son logis heureux
Et présidait le cercle où se penchait près d'eux
L'épouse au front pensif qui revit en vos filles.

Dédicace

A Madame Libert.

Stances d'hier, premières fleurs,
Jeunes bourgeons, si frais encore,
Dont le baiser de juin colore
A peine les jeunes pâleurs,

O fleurs craintives des chaleurs,
Et que le trop grand jour déflore,
Le cher souvenir que j'implore
Ne raillera pas vos candeurs.

Digitized by Google

Car on n'a pas changé, je pense,
On conserve cette indulgence
Où la bonté cède à l'esprit,

Et l'on oublie heure et distance
Devant le livre de Paris
Où revit un ami d'enfance !

Sonnet hétérodoxe

A M. le comte de Larmandie.

C'est inspiré du Ciel, raconte une légende,
Que l'apôtre Judas, tout damné qu'on le croit,
Fit pour notre salut mettre Jésus en croix,
Et brava par amour une honte aussi grande !

D'autres jettent l'affront – que le Ciel les entende !
Sur l'épouse sans cœur qui partageait son toit,
Femme juste d'ailleurs, au sens précis du droit
Mais rougissant du pauvre et redoutant l'offrande.

On dit que, persistant sous l'anathème humain,
A fléchir pour son fils le jugement divin,
La mère du félon toucha pourtant Marie

Qui lui signant le front et le cœur de sa main,
Lui dit : L'Enfer me craint, aime Jésus et prie,
Et puise au sang d'hier le rachat de demain !

J.-C. P.

Digitized by Google

FANTAISIES SUR L'ÉTYMOLOGIE

C'est surtout en étymologie qu'il faut se défier des apparences et des ressemblances.

Deux de mes amis se promenaient dans les environs de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Ils longeaient un vignoble, au mois de juillet, et demandèrent au vigneron qui y travaillait :

— Eh ! bien, nous aurons du vin, cette année ?

— Pour du vin, y aura du vin, mes bons Messieurs; y a de la lame en quantité. N'y a que les *bergeons* qui ont pâti.

Les bergeons, se disaient mes deux amis en continuant leur chemin, qu'est-ce que cela peut bien être ?

Et, comme ils se rendaient dans une maison amie, mais dont le propriétaire était étranger au pays, ils l'interrogèrent : « Qu'est-ce que c'est que des bergeons, quand il est question d'une vigne ? »

— Des bergeons ? ma foi, je n'en sais rien; ça doit être une corruption du mot bourgeon !

On en resta là.

Mes deux amis, toutefois, n'étaient pas convaincus.

Comment ! il y a beaucoup de lames, et les bourgeons ont pâti ! C'est un contresens.

« Un bergeon est une planche plus courte que les autres, et de forme trapézoïdale dans un champ, dont un des côtés n'est pas parallèle au sens du labour. » (René Onillon, *Glossaire*, manuscrit.)

Digitized by Google

La figure suivante en donnera une idée :

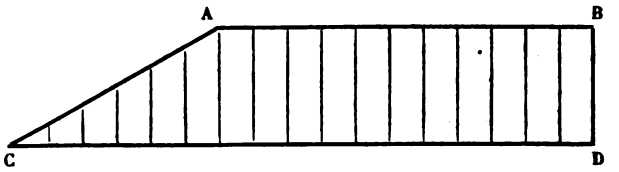

L'explication du mot m'a été donnée par un de mes collègues du Lycée, M. Pucelle. On dit communément : Ça s'abergeonne, pour : ça s'abrège ; aberger, pour abréger, est une métathèse très usitée. On dit même : des bargeons, comme barger pour berger.

On comprend que ces bergeons, souvent bordés d'un sentier, d'une voyette, soient plus exposés au vent, aux insultes (dirait Boileau) des passants ou des animaux et, par conséquent, moins fournis de lames.

— Je lis dans un Glossaire angevin l'étymologie suivante : Alosier, « *Alosier*. s. m. — Filet de pêche destiné à prendre des aloses. Pour l'Anjou, l'alosier est le pêcheur d'aloses : *Alosa piscator cum retibus*, de *als*, sel. Ces poissons viennent de la mer et, dans les eaux douces, suivent de préférence les bateaux chargés de sel. »

Le mot als, alos, est grec, je n'apprends rien à mes lecteurs.

Depuis longtemps les bateaux chargés de sel ne remontent plus la Loire ; comment vivent ces pauvres poissons ? Ils doivent suivre avec un vif intérêt les travaux que l'on fait pour rendre la Loire navigable.

Aousté. adj. — Aouter, moissonner : « *Quod ad usti sunt* messores, (C. D) — dans le même ouvrage ; parce que les moissonneurs sont *brûlés* par le soleil !!!

Aris, s. m. — Touffe d'herbe dans laquelle le poisson se tient caché. En terme de marine, prendre le ris ou détendre les voiles. De a privatif et de...

Ces points me laissent perplexe.

Digitized by Google

Banard, adj. et *Bannard*. — Enfant qui pleure sans raison. Le bannard était, autrefois, le garde d'un ban, d'une partie de territoire également le bandier ; *bannaria*, *bannarius*.

Alors un enfant qui bane rappellerait aussi le crieur public, celui qui fait une publication ?

Interrogeons un autre auteur.

Je lis dans le patois manceau, de Amand Daguët, professeur de l'Enseignement secondaire : *Achée*, s. f. — (Ver sans tête apparente). De A privatif, et *ché* ou *chef*, tête. Même mot que A*céphale*, du grec A priv. et képhalé, tête.

Dans le vocabulaire d'une édition du « Castoiement ou Instruction du père à son fils » (1760), je trouve cette étymologie :

Digner, disner, repas méridien, ainsi nommé d'une prière que l'on faisait avant, commençant par ces mots : *Dignare, Domine*.

Ici, du moins, la date excuse l'erreur ; la science a fait quelques progrès depuis.

Mais, tout récemment, un candidat aux fonctions de professeur des classes élémentaires dans les lycées expliquait *sauvage* (bête sauvage) par : qui se sauve.

C'est faux, d'abord ; de plus, c'est l'homme qui se sauve le plus souvent devant lesdites bêtes.

L'erreur daterait de loin et le candidat aurait pu fournir une caution peu bourgeoise, Léonard de Vinci :

«... Il pensait, au contraire, que l'artiste, dans la maturité de l'âge, doit aimer la solitude. Ce n'est que par le travail solitaire que peu à peu il acquerra son originalité ; il est perdu s'il sacrifie au goût régnant et à la mode. Il faut donc vivre, réfléchir et converser avec soi-même. Sans cesse Léonard revient à cette idée : « Si tu es avec un autre, tu n'es plus que la moitié de toi-même ; seul, tu es tout entier toi-même » ; et il la traduit énergiquement sous la forme brève d'une définition tirée de l'étymologie même des mots : « Le

Digitized by Google

sauvage est celui qui se sauve lui-même : *Salvatico è quel che si salva* [1]. »

La forme italienne : salvatico aurait dû mettre Léonard de Vinci — et M.. A. Michel — sur la voie de *silvaticus*, silva, bois, forêt ; animal ou homme qui habite les bois, (latin populaire : *salvaticum*, d'où salvage, sauvage).

Je ressemble un peu au bon abbé Trublet,rendu immortel par les vers de Voltaire, je compile beaucoup. J'ai donc trouvé ceci encore à l'appui de ma thèse, je veux dire qu'il faut se défier des ressemblances.

« Il y a trois mois, à l'examen des bourses de l'Enseignement primaire supérieur, un candidat de quinze ans se trouvait également (il a été question, quelques lignes plus haut d'un autre candidat qui n'avait pu expliquer le sens du mot*Rouvres*, nom du village qu'il habitait) dans l'impossibilité de me donner la signification du mot *Chaumes*, et je devais laisser à sa bonne volonté le mérite d'une explication qui avait au moins, à défaut de justesse, l'avantage d'une certaine logique apparente :

— « *Chaumes* est en Brie, dans une région qui produit beaucoup de céréales, et dès lors beaucoup de paille, beaucoup de *chaume...* »

« Un habitant d'Avallon eût été bien surpris d'entendre cette interprétation : sur les escarpements qui dominent la rive droite du *Cousin*, et à hauteur du plateau qui porte la jolie petite ville, s'étend une plaine circulaire où le blé n'a jamais poussé, *la plaine de chaumes*, où l'on ne rencontre point de chaume, mais où se disputent la place l'herbe maigre, les genêts, les ronces et les bruyères.

« C'est qu'en effet les bruyères étaient quelquefois appelées du mot latin *calmæ*, d'où sont venus les noms des localités suivantes :

[1] *Le Dessin chez Léonard de Vinci*, article de M. Emile Michel, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1901.

Digitized by Google

« La Chaume (Seine-Inférieure),Chaumeil (Corrèze, Chaumot (Yonne et Nièvre), Chalmoux (Saône-et-Loire), La Calmette (Gard).

« Dans la chaîne des Vosges, on appelle *chaumes* ou *hautes chaumes* les pâturages qui couronnent les *ballons* et les *têtes*, à la hauteur où cesse la végétation arborescente. »

(De l'explications des noms géographiques et des noms de lieux, par E. Hanriot chez Belin.)

Nous avons en Anjou les *Quarts-de-Chaume*, commune de Rochefort, vignoble renommé, aux alentours du village de *Chaumes*. M. Port ne mentionne pas le nom latin de ce village dans les anciennes chartes, il eût pu corroborer le dire de M. E. Hanriot.

Et, puisque je parle de noms de lieux, je dois avouer que je ne suis plus aussi convaincu que jadis de leur origine latine, unique, du moins. Un ouvrage de M. Alphonse Pommier, *Chroniques de Souligné-sous-Vallon et Placé*, superbement édité par MM. Germain et G. Grassin, et mis obligeamment par eux à ma disposition, m'a rendu perplexe. Or, le doute est le commencement de la sagesse. Et je crois que les invasions franques et saxonnes, avec leurs *lites* et leurs familles, ont dû laisser, surtout pour ces noms de lieux, des traces qu'il est souvent facile de retrouver.

Prenons, par exemple, le *Louvre*.

Ici je demande pardon pour la longueur de la citation, mais elle est trop importante, trop *suggestive*, pour que je puisse en rien retrancher.

« Dom Félibien et les étymologistes parisiens disent que le Louvre vient de *lupara*. Pesche, Hublin, et même l'abbé Voisin, ont adopté ce sens pour le Louvre de la place Saint-Pierre du Mans, malgré la différence de position. Car le Louvre de Paris est au bord du fleuve, à 50 mètres de l'île de Lutèce ; celui du Mans, sur une colline, dans les murs même de la cité, à 30 mètres au-dessus des fossés. Ni l'un ni

Digitized by Google

l'autre emplacements ne répondent à l'établissement d'une *louverie*.

« L'erreur de ces étymologistes vient de l'habitude invétérée de ne puiser le sens des mots qu'aux sources latines. Aucun ne tient compte de l'arrivée des Germains, en 300, qui importèrent leur langue et dénommèrent leurs établissements en saxon. A Paris, Constance Chlore les installa autour de la cité, dans un château à la tête du pont, *castrum ledi* (le château du lite, prononcé laite, le Châtelet) ; une ferme à la suite, *hobarium* (le Louvre), avec ses petits champs (les deux rues des Petits-Champs) ; une villa, *villa ledi* (la Villette), une autre ferme, la Goute-d'Or (*coculator*, le colon, porteur de la cucule, cape, froc, capuchon. A. J. V.)

« Un chemin s'appela *rua ledi* (rue au lait), pour lète, lite; d'autres, rue Coquillière (coculeria), rue Coquairon (Coq-Héron, *coculi ararium*, etc.)

« Au Mans, mêmes établissements, mêmes noms. Le Louvre est à l'abri des Bagaudes, sur les remparts. Les *lites* saxons gardent la ville et descendent dans la plaine cultiver leurs terres ; la pierre au lait (*petra ledi*) limite leurs possessions et la rue Godard (*coculi ararium*) y conduit. Ils tiennent donc la muraille sud de l'*oppidum*. On n'y voyait pas de rentiers resserrés dans d'étroites maisons, comme de nos jours ; les riches y avaient des cours et des étables. Leurs bestiaux descendaient dans les prairies environnantes, comme on voit encore à Moulins, Tarbes, Châlons-sur-Saône. La rue des Boucheries ne fut-elle pas le chemin des anciens communaux (*Bouqueria*), plutôt que la résidence de la corporation des bouchers, comme le dit l'abbé Voisin ? Et la rue Bouquet (*Bouquer*) sur l'autre versant ?

« En Allemand la lettre o se prononce ou(?), et la lettre r précédée d'une voyelle se prononce *avant* cette voyelle : Muller, Mullre ; Morteria, Mortret ; Hobarium, Oubre, Ouvre, l'Ouvre.

« ... La monographie des rues de Paris est à refaire et

Digitized by Google

celle des rues du Mans, par Hublin, attend son édition revue et corrigée. Car, à Paris, comme au Mans, Saint-Jacques de la Boucherie fut dénommé dès le IVe siècle, avant le rétablissement de la corporation des bouchers ; c'était le communal (*bouquerium*) des lites. La rue de la Verrerie (viaria) faisait partie de la voie romaine, ou y aboutissait, de même que celle du Mans, et la rue de la Poterie conduisait à un marais (*puteria*), prononciation anglaise : *peuteria*, *poteria*). Les bouchers, les verriers les potiers sont étrangers à ces dénominations, qui existaient près de mille ans avant leurs corporations du moyen âge. [1] »

Le même auteur dit dans une note (p. 20) :

— « Pesche voit des fabriques partout où il rencontre les mots Verrerie et Poterie. S'il les eût toutes comptées, il eût reconnu la disproportion de leur nombre avec celui des consommateurs et cherché un autre sens à ces noms. Car *viaria* et *puteria* se prononcent en Anglo-Saxon *vaierie* et *poteri* et signifient *de la voie, du marais.* »

A l'article : Saint-Lambert-de-la-Potherie, M. C. Port, cite une charte de 1212, qui nomme ce lieu : Ecclesia *beati Lamberti de Poteria.* Y avait-il alors une poterie, une tuilerie ? Il n'en est pas question.

Dans les assertions de M. Alphonse Pommier tout n'est peut-être pas à accepter, mais tout n'est pas non plus à rejeter, et, comme dit l'autre : il faudrait voir.

Mais, encore une fois, en étymologie, défions-nous des ressemblances de mots.

A.-J. VERRIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mai 1906

Moyenne barométrique : 756^{mm},26; minimum le 17, à 11 h. du matin, 746^{mm},75; maximum le 5, à 10 h. du matin, 767^{mm},43; écart extrême, 20^{mm},68.

Moyennes thermométriques : des minima, (sous l'abri), 9°,21; des minima (sans abri), 8°,99; des minima (sur le sol gazonné), 8°,11; des maxima (sous l'abri), 19°,50; des maxima (sans abri), 22°,40; des maxima (boule noire, sans abri), 26°,36; des maxima (sur le sol gazonné), 31°,38; d'une eau de source, 10°66,; du mois, 14°,64.

Minimum absolu (sous l'abri), le 1er, 2°,2; minimum absolu (sans abri), le 1er, 2°,0; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 1er, 1°,7; maximum absolu (sous l'abri), le 31, 29°,4; maximum absolu (sans abri), le 30, 34°,0; maximum absolu (boule noire, sans abri), le 30, 39°,4; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 31, 48°,8.

Humidité relative moyenne du mois, 73; minimum, 31, le 20 à 4 h. du soir; maximum, 100, les 10, 11, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,73; moyenne diurne la plus faible, 1,6, le 29; la plus forte, 10,0, le 21. Nombre de jours de soleil, 30; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 181,65 environ; fraction d'insolation, 0,38.

Pluie totale du mois, 47^{mm}1,, en 14 jours appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 12^{mm},2, le 10. Evaporation, 96^{mm},10.

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N; 3 jours du N N-E; 3 jours du N-E; 1 jour de l'E; 1 jour du S-E; 1 jour du S S-E; 1 jour du S S-W; 4 jours du S-W; 6 jours

Digitized by Google

de l'W S-W; 4 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 3 jours du N-W; 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 4m,7. Vitesse maximum du vent les 2, 4, à 4 h. 37 du soir et 4 h. 2 du soir, 14m,4, par seconde (vent de l'W S-W).

Gelée blanche le 1er. rosée les 1er, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 14, 16, 17, 19, 20, 22, 25, 27, 28, 29, 31; brouillards les 10, 11, 30, de 5 h. à 9 h. du matin; brouillards sur terre le 22 au matin; halos solaires les 4, 6, 19, 20, 27, 28; colonne lumineuse faible au-dessus du soleil le 17 à 7 h. 10 du soir; grêle les 14, 16.

Orages : orage faible le 1er, de l'W à l'E de 3 h. 10 du soir à 3 h. 14 du soir; orage faible le 8, de l'E au S S-W de 2 h. 32 du soir à 3 h. 15 du soir; orage faible le 9, de l'W S-W au N N-E de 1 h. 30 du soir à 2 h. 50 du soir; second orage le 9, de l'W au N N-E, de 7 h. 16 du soir à 8 h. 32 du soir : orage faible le 12, du SS W à l'E N-E de 5 h. 35 du soir à 5 h. 42 du soir; orage faible le 14, de l'E au SS-W de 2 h. 36 du soir à 9 h. 7 du soir; second orage fort le 14, de l'E au SS-W de 5 h. 6 du soir à 5 h. 40 du soir (forte averse de grêlons); orage faible le 18, du S-E au SS-W de 1 h. 32 du soir à 1 h. 48 du soir; second orage très fort le 18, de l'E à l'W de 2 h. 12 du soir à 2 h. 40 du soir, à 2 h. 26 du soir, la foudre tombe sur l'anémomètre de Richard situé sur le haut de la tour, fond les deux contracts de platine, soude la partie supérieure de la lame de la platine avec l'autre lame et brûle l'huile qui se trouvait dans le réservoir, en interrompant le courant électrique pour la vitesse du vent; orage faible le 23, du SS-E au N-E de 6 h. 7 du soir à 6 h. 15 du soir.

Arrivée du loriot le 11 mai.

Juin 1906

Moyenne barométrique : 761mm,74; minimum le 15, à 6 h. du soir, 754mm,40; maximum le 20, à 10 h. du matin, 769mm65, ; écart extrême, 15mm,25.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 10°,99 ; des minima (sans abri), 10°,86 ; des minima (sur le sol gazonné), 9°91, ; des maxima (sous l'abri), 23°,36; des maxima (sans abri), 28°,23; des maxima (boule noire, sans

Digitized by Google

abri), 32°,66; des maxima (sur le sol gazonné), 38°,20; d'une eau de source, 13°,63; du mois, 18°,41.

Minimum absolu (sous l'abri), le 2, 7°,5; minimum absolu (sans abri), le 2, 7°,3; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 6, 5°,6; maximum absolu (sous l'abri), le 26, 31°,7; maximum absolu (sans abri), le 26, 37°,9; maximum absolu (boule noire sans abri), le 26, 42°,0; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 23, 45°7.

Humidité relative moyenne du mois, 61; minimum, 31, les 6, 7, à 10 h. du matin et 1 h. du soir; maximum, le 17 100, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 4,64; moyenne diurne la plus faible, 0.0, les 5, 27; la plus forte, 10,0 le 1er. Nombre de jours de soleil, 29; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 313 h. environ; fraction d'insolation, 0,65.

Pluie totale du mois, 9mm,2, en 3 jours la plus forte 6mm,6, le 16 Evaporation, 155mm,30.

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du NN E; 13 jours du N-E; 3 jours de l'EN-E; 1 jour de l'E; 1 jour du S-E; 2 jours de l'WS W; 3 jours de l'W; 2 jours de l'WN W; 2 jours du N-W; 1 jour du NN-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 5m,5 Vitesse maximum du vent le 29, à 1 h. 44 du matin, 18m.3, par seconde (vent de l'WS-W).

Rosée les 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 13, 15, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 30; brouillards épais les 17, 22, à 7 h. du matin; halos solaires les 8, 20, 21.

Milieu de la floraison de la vigne le 20, fin de la floraison le 24.

A. Cheux.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'Exposition d'Angers a été inaugurée officiellement le 24 mai.

Voici le discours prononcé, à cette occasion, par M. Vigé, commissaire général de l'Exposition :

« Monsieur le Préfet,
« Monsieur le Maire,
« Messieurs,

« Tout d'abord, nous exprimons notre vive gratitude au gouvernement de la République qui, en se faisant représenter par M. le Préfet à cette fête du travail, nous donne une marque de sympathie et d'encouragement dont nous nous sentons hautement honorés.

« Nous adressons nos remerciements à MM. les Ministres du Commerce, de l'Industrie et du Travail, à MM. les Ministres de l'Agriculture, des Colonies et de l'Instruction publique, à M. le Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, à M. le Préfet, à la Municipalité, à la Chambre de Commerce, au Comité d'honneur et au Syndicat d'initiative de l'Anjou, qui nous ont accordé leur bienveillant patronage.

« Merci à nos contremaîtres et à tous les ouvriers qui ont en quelques mois transformé le Champ-de-Mars et rivalisé de zèle et d'entrain dans l'exécution des travaux.

« Merci à la presse angevine qui, sans distinction d'opinions, s'est associée à notre œuvre et a contribué pour une large part à la réalisation de nos projets.

« Merci aux nombreux exposants qui ont répondu à notre appel et ont rivalisé de bon goût dans leurs installations, afin de montrer aux visiteurs une exposition digne de la cité angevine.

« Nous exprimons notre profonde reconnaissance à M. le Maire d'Angers, à ses adjoints et au Conseil municipal, auprès desquels nous avons toujours rencontré l'accueil le plus cordial.

« En présence du caractère utilitaire et de l'importance de l'œuvre accomplie, œuvre qui laissera aux pauvres une part appréciable, qui a donné aux artistes, à l'enseignement, à l'économie sociale, à la mutualité, à la classe ouvrière la plus large, la plus généreuse hospitalité, l'Administration a le ferme espoir

Digitized by Google

que vous lui continuerez la bienveillance et la sollicitude dont vous l'avez honorée depuis le premier jour.

« L'Exposition d'Angers 1906 constitue une œuvre de décentralisation nécessaire ; elle marquera une étape de plus vers les progrès de notre industrie et de notre agriculture, et elle a permis à un certain nombre d'industriels de montrer les perfectionnements apportés dans les diverses branches de notre production nationale.

« Que tous ceux qui nous ont aidé dans l'accomplissement de notre tâche acceptent ici l'hommage de notre profonde reconnaissance : l'Exposition d'Angers est leur œuvre et nous sommes fiers d'en avoir été à côté d'eux les modestes ouvriers.

« Monsieur le Préfet, nous vous prions de déclarer officiellement ouverte l'Exposition nationale d'Angers. »

Deux autres discours ont été ensuite prononcés par M. le Maire et par M. le Préfet.

***

La Société d'études scientifiques d'Angers a tenu, cette année, à Chalonnes-sur-Loire, les 14 et 15 juin, sa session extraordinaire. Le mercredi soir 14, salle des Fêtes de la mairie, après une allocution de MM. Frémy, maire de Chalonnes, et Préaubert, président de la Société, M. Olivier Couffon, secrétaire de la Société, a traité : *Le terrain carbonifère et la houille en Anjou*, devant un grand nombre d'auditeurs. Cette conférence était accompagnée de nombreuses projections, dues à M. Préaubert, présentant au public des vues du pays environnant.

Le public a d'autant plus goûté cet exposé de l'histoire de la houille au point de vue géologique qu'à côté des connaissances scientifiques, M. Couffon a su faire preuve de connaissances historiques approfondies qui ont donné à la conférence l'intérêt d'une page d'histoire locale.

Le lendemain matin, séance. Les sujets exposés étaient les suivants :

Ce que l'on croit savoir aujourd'hui sur la constitution géologique des environs de Chalonnes-sur-Loire, par M. Davy, de Châteaubriant ;

Note sur les grés gothlandiens du synclinal d'Ancenis, par M. Louis Bureau, de Nantes ;

Présentation de silex éolithiques de Belgique, par M. Desmazières, de Segré ;

Le préhistorique en Anjou. Instruments paléolithiques et néolithiques trouvés à Gonnord et aux environs. Présentation d'échantillons, par M. Versillé, de Gonnord ;

Digitized by Google

La Flore de Chalonnes et ses raretés, par M. Bouvet, d'Angers.

Résumé météorologique du mois de mai, par M. Surrault, d'Angers ;

Sur une Lepidodendrée nouvelle (*Thaumasiodendron andegavense*) *du terrain houiller inférieur de Maine-et-Loire*, par M. Édouard Bureau, de Paris.

Toutes ces communications, se rapportant à Chalonnes, ont vivement intéressé les auditeurs.

A la fin du déjeuner amical, à l'hôtel de France, à l'heure des toasts, M. Frémy a levé son verre à la santé des membres présents et à la prospérité de la Société. Au nom des habitants de Chalonnes, il a remercié le Bureau d'avoir choisi Chalonnes comme siège de la session de 1906. M. Préaubert, à son tour, a pris la parole pour remercier M. le Maire d'avoir accueilli d'une façon si cordiale les membres de la Société d'études scientifiques d'Angers, qui contribueront de tout leur pouvoir à la propagation des connaissances scientifiques. M. Préaubert profite de l'occasion qui lui est offerte pour remercier M. Couffon, le jeune secrétaire de la Société, pour les efforts qu'il ne cesse de faire pour la prospérité de la Société. Les membres de la Société ont tenu, en témoignage de reconnaissance, à lui remettre un souvenir de cette charmante session, dont l'organisation était due à son zèle et à son dévouement. Ce disant, M. Préaubert a remis à M. Couffon un écrin renfermant une délicieuse plaquette d'Henri Dubois, représentant l'*Etude*. Au verso, au-dessus d'une palme de chêne et d'olivier, ces mots : « A O. Couffon, la Société d'études scientifiques d'Angers, 1906. »

M. Couffon remercie M. le Président et MM. les membres de la Société de leur délicate attention. Sa récompense, il la trouve dans la prospérité constante de la Société, qui a soutenu ses premiers pas dans la carrière scientifique et qui, à ce titre, lui sera toujours chère.

Aussitôt après le repas, les excursionnistes sont montés en voiture et la caravane s'est mise en marche, par la route de Rochefort, vers la Haie-Longue, s'arrêtant pour visiter l'éboulement de Pierre-Carrée, ensuite Sainte-Barbe-des-Mines et ses curieuses panoplies. A la Haie-Longue, elle tourne brusquement et descend sur Saint-Aubin-de-Luigné. Là, nouvel arrêt pour visiter l'église et le presbytère. De là, prenant la route de Chaudefonds, elle s'arrête au moulin du Layon et se dirige à pied à travers les prairies pour visiter les ruines du château de La

Digitized by Google

Guerche, qu'elle parcourt en tous sens, puis elle regagne les voitures et repart par La Basse-Guerche, Chaudefonds, La Vallée-du-Feu, Les Fourneaux, pour arriver à Chalonnes à 5 h. 1/2, après s'être arrêtée près du ruisseau de La Planche-d'Armanger pour récolter des graptolithes.

En arrivant à Chalonnes, les excursionnistes se rendent à la gracieuse invitation de M. Frémy, qui leur a fait visiter son intéressante distillerie, puis, la visite terminée, les invite à sabler le champagne sous les ombrages de sa charmante habitation. Nouveaux toasts, nouveaux remerciements réciproques, puis on se rend à la gare et les sociétaires quittent Chalonnes, enchantés de leur réception, remerciant M. Frémy de son gracieux accueil et se promettant tous de revenir visiter ces coteaux du Layon, dans lesquels ils ont passé une si agréable mais trop courte journée.

Pendant toute la durée de la session, une exposition publique d'histoire naturelle locale était organisée dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie. Parmi les exposants, nous citerons M. Surrault (Anodontes et Unio de la Loire), M. Pavis (plantes rares de Beaulieu), MM. Dupont, Renou et Dardallon (roches du terrain houiller de Chalonnes), M. Gaignard (ossements quaternaires), M. Versillé (instruments préhistoriques trouvés à Gonnord), M. O. Couffon (graptolithes du silurien supérieur dévonien de Châteaupanne, Chalonnes, Vallet, carbonifère de Chalonnes et Beaulieu, carbonifère moyen de Rochefort, falunien de Chalonnes, ouvrages relatifs à la géologie de Chalonnes, cartes et plans des exploitations houillères en Anjou aux XVIIIe et XIXe siècles), M. Galard (exposition d'Esperanto). Par son succès, cette exposition a montré combien elle était goûtée du public chalonnais.

***

Le deuxième grand concert donné par la Société Sainte-Cécile à ses membres honoraires a eu lieu, le 10 mai, au Cirque-Théâtre, en présence d'une nombreuse assistance.

Programme très varié et très intéressant. La partie instrumentale avait été confiée à Mme Bailly et à MM. Bailly, Fichet et Tirot. Les auditeurs ont fait le plus sympathique accueil à M. Tirot, un jeune violoniste aveugle de beaucoup de talent, qui a exécuté à la satisfaction générale un *Concerto* de Beriot. Mme Bailly et MM. Bailly et Fichet ont rendu avec autant de virtuosité que de charme le *Trio* pour piano, alto et clarinette,

Digitized by Google

de Mozart, et les délicieuses *Scènes Alsaciennes* de Massenet. Ils ont été chaleureusement applaudis. Mme Bailly a également fait apprécier ses qualités de remarquable pianiste en interprétant avec autant de délicatesse que de sentiment le *Caprice concertant* de Colomer. M. Bailly, enfin, a procuré à tous un régal exquis en jouant avec cet art parfait qu'on lui connaît l'*Andante* pour alto d'Hans Sitt, et deux pages ravissantes de deux de nos concitoyens : une *Romance* de M. Fichet, directeur de la Société Sainte-Cécile, et le *Souvenir des Pyrénées* de M. Gesse, chef de musique au 135e de ligne. Le public a réuni dans la même ovation les deux compositeurs et leur interprète.

La partie vocale n'a pas eu moins de succès. Dans les différents morceaux qu'elle a chantés : *Comme la Nuit, que ton amour soit grand*, de Carl Bohm, le *Noël païen* de Massenet, l'air de la lettre de *La Vivandière* et l'*Alleluia* d'Hussonmorel, Mme Veillon-Dalifard a été applaudie comme elle méritait de l'être, c'est-à-dire chaleureusement, non seulement pour la beauté et l'ampleur de sa voix, mais aussi pour le style élégant et sûr avec lequel elle la conduit. Il en a été de même pour MM. Guittet, Duguet et Masschalck qui, dans leurs morceaux respectifs, ont fait vivement goûter un organe agréable et bien timbré. Et, puisque nous sommes à la partie vocale, nous n'avons garde d'oublier la Sainte-Cécile elle-même. Sous l'impeccable direction de son distingué chef, M. Fichet, notre excellente chorale a remporté un véritable triomphe avec les deux chœurs qu'elle a si magistralement interprétés : *Les Guerriers*, de Saint-Saëns, et la *Voix de la Nature*, de Théodore Dubois. Nous ne pouvons que lui renouveler, ainsi qu'à M. Fichet, les éloges que nous avons maintes fois décernés à l'une et à l'autre.

Un très joyeux comique, M. Gosse, s'est chargé de dérider la salle avec une série de chansonnettes militaires qu'il a détaillées avec une verve absolument étourdissante.

Ajoutons enfin que le piano d'accompagnement était vaillamment tenu par MM. de Romain, Gesse et Bailly, et remercions les organisateurs de cette artistique et bonne soirée pour le plaisir qu'ils ont procuré à tous leurs invités.

***

Le 1er juin, une nombreuse assistance était réunie, au Cirque-Théâtre, pour écouter la conférence de M. le médecin principal Follenfant sur la Croix-Rouge russe pendant la campagne de Mandchourie.

Digitized by Google

M. le général Faugeron, qui présidait, a présenté en excellents termes le conférencier, un Angevin d'origine, qui a fait ses études en notre ville.

M. le Dr Follenfant a pris alors la parole et a communiqué à l'auditoire la très intéressante étude qu'il a faite sur l'état sanitaire des troupes moscovites et japonaises en Mandchourie, sur le climat de la contrée et sur l'organisation merveilleuse du service sanitaire russe.

Lorsque M. le Dr Follenfant est parti pour le théâtre de la guerre, en octobre 1904, il s'attendait, dit-il, à trouver des troupes décimées par les épidémies et des hôpitaux encombrés de malades.

Tous ceux qui se croyaient bien renseignés étaient du même avis. Pourtant, à son arrivée à Saint-Pétersbourg, le ministre de la guerre russe lui dit que la situation était toute différente. Et, en effet, le long du transsibérien, M. le Dr Follenfant aperçut les hôpitaux militaires presque vides. Il en était de même en Mandchourie. La situation sanitaire était exceptionnellement bonne ; aucune épidémie sérieuse ne sévissait ; les médecins, fort nombreux du reste, étaient peu occupés. Pourtant, il y avait déjà 350.000 hommes d'agglomérés sur un territoire pas plus étendu que deux de nos départements, et cela à deux mille lieues de la mère-patrie. La mortalité était moindre que dans les garnisons et cette heureuse situation dura pendant toute la guerre, soit environ seize mois. Du reste, les Japonais jouissaient du même privilège.

C'est la première fois que dans une guerre la maladie fait moins de ravages que les armes. En Crimée, nos troupes ont eu 20.000 tués et 80.000 malades. Une proportion à peu près égale fut observée en 1870. En Mandchourie, l'armée russe ne perdit que 2 % de malades pour 40.000 tués et 10.000 blessés.

Ce brillant état sanitaire est dû à la salubrité du climat. L'hiver y est très sec ; la température descend de 10° à 25° ; le sol gèle à 1m50 de profondeur. Mais pas la moindre trace d'humidité ; la neige elle-même devient comme du gravier et ne fond pas sous les pieds. Aussi la tuberculose est inconnue en ce pays.

Toutefois, si dans les villes les appartements sont propres, les rues sont très sales. Aussi les officiers russes établissaient-ils leurs troupes en pleine campagne, à l'abri des épidémies.

Pendant la belle saison, la Mandchourie est très fertile ; elle nourrit facilement 12.000 millions d'habitants. Moukden en compte 200.000.

Digitized by Google

La principale culture est celle du sorgho, qui atteint rapidement 4m50 de hauteur. Les légumes y sont abondants et excellents. De Mongolie on expédie beaucoup de bétail que l'on tue en octobre et qui gèle sur place. On dépèce tout l'hiver cette viande à la scie ou à coups de hache, et elle est excellente, parce qu'il n'y a pas, là-bas, d'alternative de gel et de dégel.

Mais si la maladie épargna les soldats, la guerre fit de nombreuses victimes, et l'effectif des troupes atteignit 950.000. Dans les longues et sanglantes batailles, les blessés se comptaient par milliers. C'est alors que l'on vit se déployer toutes les ressources du merveilleux service sanitaire russe. Les médecins et les infirmiers étaient en nombre considérable ; les hôpitaux étaient abondamment pourvus de tout le matériel nécessaire.

M. le Dr Follenfant estime que la Croix-Rouge russe a dépensé cent millions pour le service sanitaire pendant la guerre de Mandchourie.

En Russie, d'ailleurs, la Croix-Rouge est une institution d'État. Dès le début de la guerre, il se produisit comme une mobilisation des femmes pour venir en aide aux blessés. Les unes se renfermaient dans de grands ateliers et y travaillaient à la confection des objets nécessaires. D'autres, au nombre de plus de 8.000, se rendaient comme infirmières sur le théâtre de la guerre.

Le conférencier explique ensuite comment sont organisées les infirmières russes. Ce sont des sœurs laïques ; elles se réunissent dans des couvents, ont un costume, mais ne prononcent pas de vœux ; elles restent libres et ont des jours de congés ; elles passent des examens et sont diplômées comme infirmières.

M. le Dr Follenfant montre qu'elles ont fait preuve d'une grande abnégation et d'un grand dévouement durant la campagne de Mandchourie. A elles s'étaient jointes de nombreuses femmes d'officiers.

Faisant alors un retour vers la France, M. le Dr Follenfant constate que chez nous le service sanitaire, malgré le dévouement des Sociétés et des particuliers, n'est pas suffisamment organisé pour une guerre ; nous n'avons pas le vingtième du personnel et du matériel nécessaires. Il engage vivement l'auditoire à développer en pleine paix cette organisation, car lorsqu'on est surpris par les événements, il en résulte un désarroi et un gaspillage énorme et en pure perte.

M. le général Faugeron a remercié le conférencencier qui a été très applaudi.

***

Digitized by Google

Au commencement du mois de juin, un groupe de l'Entente cordiale, de Londres, qui visitait l'Ouest de la France, a été reçu dans notre ville par le Syndicat d'Initiative de l'Anjou.

Le mardi 5 juin, le Syndicat a offert à nos voisins d'Outre-Manche un vin d'honneur dans les salons du Grand-Hôtel. M. Lamouzelle, représentant le Préfet, et M. Joxé, maire d'Angers, assistaient à la réunion.

Dans un charmant discours, M. le Dr Motais, président du Syndicat, a dit que, pour recevoir plus amicalement ses hôtes, il avait convoqué non seulement les membres actifs, mais aussi les membres honoraires du Syndicat. Il a remercié les membres de l'Entente cordiale d'avoir commencé leur visite de la France par l'Anjou, qui leur rappellera de glorieux souvenirs historiques de la Grande-Bretagne. Saumur leur a fait le plus bienveillant accueil ; ils ont eu la chance de s'y trouver avec les mutualistes qui sont le vrai peuple de France, le peuple du travail. La ville d'Angers tâchera de leur témoigner une égale sympathie. Ces visites, d'ailleurs, sont les meilleurs moyens d'améliorer les relations entre les peuples.

M. le Dr Motais a terminé en rendant hommage au roi et à la reine d'Angleterre.

Pour répondre aux souhaits de bienvenue du Syndicat, MM. Sands, secrétaire de l'Entente cordiale, Alfred Double, conseiller de la Corporation de la cité de Londres, et Sire, directeur anglais de la Compagnie française des chemins de fer du Nord, ont successivement pris la parole. Ils ont remercié cordialement leurs hôtes, parlé des avantages de l'amitié anglo-française. Ils ont invité les Français à venir en groupes nombreux visiter la Grande-Bretagne comme les Anglais visitent la France.

C'est bien là, en effet, le meilleur moyen de développer et d'affermir l'union des deux peuples.

Les membres de l'Entente cordiale ont visité les monuments de notre ville et les ardoisières de Trélazé. Ils ont fait aussi une excursion charmante à Rochefort, Chalonnes, Saint-Georges et Serrant.

***

On lit dans l'*Angevin de Paris :*

« Qui donc a créé cette légende très boulevardière selon laquelle il n'y aurait plus de Parisiens à Paris après le Grand-Prix ? Assurément, quelqu'un qui n'a pas l'habitude des amicales réunions du *Vin d'Anjou*, puisque, le lundi 18 juin, malgré

Digitized by Google

les rigueurs d'une température déjà sénégalienne, nous nous retrouvions, à 7 h. 1/2, dans les salons du Cardinal, aussi nombreux que de coutume, autour des tables semées des fleurs de l'été.

« Le menu, qu'illustrent traditionnellement quelques affiches réduites de la maison Cointreau, nous offrit, sinon de l'imprévu et du rare, tout au moins la suite consciencieuse que voici; nous avons fait honneur à ces plats. Que nos lecteurs nous pardonnent!

SAINT-GERMAIN
PRINTANNIER ROYAL
TRUITE SAUMONÉE A LA GELÉE DE PORTO
FILET DE BŒUF A LA GODARD
CHAUDFROID DE VOLAILLE
SALADE
PETITS POIS AU BEURRE
BOMBE PRALINÉE
DESSERTS
VINS
COTEAU D'AY, SAINT-JULIEN
POMMARD 1889
ANJOU 1900
CAFÉ, LIQUEURS

« Et l'on but du Cointreau... par plaisir et par tradition. Au dessert, après que les propos se furent tus, devant MM. Gauvin, le nouveau député d'Angers, le Dr Ruault, Gabriel et Georges Richou, Jeuniette, Plaçais, Fouillaron, Mallet, Cormeray Durand, Tréhet, René et Jules Martin, Gachet, Boussion, Robert père et fils, Drs Chaillous, Ballu, Masson de Torcy, Gournay, Mabille, Laigre, Texier, Popin, Girard, André, Vétault et Dureau, directeur et rédacteur de l'*Angevin de Paris*, Décard et Coutant, le Dr Furet, président, prit la parole avec cette simplicité charmante qui est la meilleure éloquence des fins dîners angevins... et autres.

« Étaient excusés : MM. de Grandmaison, de Blacas, députés de Maine-et-Loire ; Barillet, architecte ; L. Chaillous, Martineau ; Leroux-Cesbron, le plus aimable des secrétaires ; Peyssonnié, Laurent, Roger, Lorin et Boré.

« Parmi les convives, le Dr Furet se plut à saluer d'une bienvenue amicale notre excellent ami Décard, de l'Odéon, que des devoirs professionnels avaient, jusqu'à ce jour, tenu écarté de nos soirées, et M. Gauvin, le nouvel élu d'Angers, que le *Vin*

Digitized by Google

d'Anjou fut heureux de compter parmi les siens, dès l'ouverture de la nouvelle Chambre.

« Aux applaudissements de tous, M. Gauvin, qui, venu fraîchement des bords de la Maine semble en avoir gardé la savoureuse sincérité et le bon garçonnisme, remercia le *Vin d'Anjou* de son cordial accueil et promit d'être fidèle a ses périodiques réunions : « Comme le vin de chez nous, dit-il gentiment, à ce que « nous appelons « le goût de revenez-y », vos dîners angevins, « Messieurs, sentent « le revenez-y » et je reviendrai !

« Après le dîner, le café et les liqueurs ayant été justement savourés parmi la fumée des cigares, de délicats artistes complétèrent le charme de la soirée. Décard fut ce qu'il est toujours dans ses monologues, fin et simple diseur, que nous applaudissons longuement. M. de Kerloy, de l'Alhambra, chanta avec un sans-gêne très montmartrois d'irrévérencieuses chansons politiques dont chacun n'eut qu'à rire, et Mme Arnold Déligat, de l'Opéra-Comique, suivie de M. Paulmier, l'excellent artiste de l'Odéon, cueillirent tous les deux de justes lauriers.

« Une très spirituelle *Revue* de Marinier clôtura la soirée. Elle fut la gaîté même, parce qu'elle était pleine d'esprit et du meilleur... »

***

Le concours de boules de fort, organisé par l'*Angevin de Paris*, sous les auspices de la municipalité des Ponts-de-Cé, a eu lieu, aux Ponts-de-Cé, pendant le mois dernier. Il a duré deux jours.

Voici la liste des récompenses obtenues :

1er prix, 500 francs et la Coupe, *L'Ordre*, Ponts-de-Cé. ;

2e prix, 200 francs et deux breloques en or, *L'Union*, Ponts-de-Cé ;

3e prix, 100 francs et deux breloques en or, *Les Amis* d'Angers, 57 points ;

4e prix, 100 francs, deux breloques en or et deux boules d'honneur, *La Roche-Foulques*, Soucelles, 50 points ;

5e prix, 100 francs et deux breloques en or, *La Joie*, Ponts-de-Cé, 49 points ;

6e prix, 100 francs et deux breloques en or, *La Gaîté*, Pellouailles, 47 points ;

7e prix, un panier de champagne Monitor, *Le Bon-Coin*, Corné, 48 points ;

Digitized by Google

8e prix, trois bons (complet, chaise, 100 kilos de blé), offert par M. Joubert, *Le Bon Conseil*, Angers, 44 points ;

9e prix, deux épingles de cravate, *L'Avenir*, de Rochefort, 39 points ;

10e prix, deux boules d'honneur, *Le Cercle Saint-Joseph*, Denée, 38 points ;

11e prix, deux boules d'honneur, *Le Pigeon Fleuri*, 37 points ;

13e prix, deux boules et deux épingles de cravate, *Le Zéphir*, Ponts-de-Cé ; *La Tour-du-Moulin*, 36 points ;

14e prix, deux épingles de cravate, *L'Union*, Soucelles, 34 points ;

15e prix, deux épingles de cravate, *Les Quinconces*, Angers, 32 points ;

16e prix, deux épingles de cravate, *Le Haut-Pressoir*, Angers, 31 points.

Cette manifestation de joueurs de boule a été remarquable. Nous en félicitons les organisateurs. La ville des Ponts-de-Cé gardera longtemps la mémoire de ce championnat.

***

Sous ce titre : État des travaux de la Loire, extrait du procès-verbal de la séance du 6 juin 1906, on lit dans la *Loire Navigable :*

« M. l'ingénieur en chef Cuënot fait connaître qu'il a adressé à l'Administration supérieure deux rapports, le premier sur les effets des crues, le second sur le programme des travaux à effectuer en 1906.

« Les conclusions du premier de ces rapports sont les suivantes :

« 1° Les crues ont toujours agi dans le même sens, creusant et élargissant le chenal dans la direction tracée, la crue la plus forte et la plus longue, de près de 6 mètres au-dessus de l'étiage, produisant l'effet le plus important.

« 2° Les ouvrages tracés, suivant la direction moyenne des mouilles et des seuils, exercent, malgré leur faible relief, une action de direction qui ira en s'accentuant à mesure de leur achèvement et de la constitution des plages, qui renforceront leur effet.

« 3° Il y a actuellement quatre biefs bien distincts dans la section et par suite quatre seuils, sur lesquels le mouillage serait de 1 m. seulement, au moment de l'étiage. Partout ailleurs on

Digitized by Google

aurait 1 m. 50 au moins. Il est à présumer que, pendant la période des basses eaux, on aura réalisé, sur les 5 kilomètres aménagés, un mouillage minimum de 1 m. 20.

« Le second rapport fait connaître le programme des travaux qui seront exécutés pendant la campagne de 1906, et qui seront les derniers effectués à titre d'expériences, sur le crédit total de 1.660.056 francs. Ces travaux comprendront l'aménagement de la Loire depuis l'embouchure de la Maine jusqu'au bras de la Guillemette, et le calibrage du bras de Chalonnes depuis son entrée jusqu'à sa sortie au droit de Montjean, sur une longueur de 12 kilomètres environ. Le programme primitif s'étendait sur une longueur de 14 kilomètres à partir de l'embouchure de la Maine ; on aura aménagé à la fin de 1906 25 kilomètres environ, en comptant pour 5 kilomètres le bras de la Guillemette, qui est naturellement bien calibré et bien alimenté.

« La dépense effectuée à la fin de la campagne 1905 s'est élevée à 297.300 fr. 54, se décomposant ainsi :

Travaux proprement dits, fr.....	200.000
Sondages, acquisition de matériel, etc.....	97.000
Total égal, fr.	297.000

« Les dépenses à effectuer en 1906 pour parfaire le programme atteindront 500.000 francs environ. La dépense totale à la fin de 1906 montera ainsi à 800.000 francs. Il restera en réserve une somme égale, dont une légère partie sera employée pour l'entretien et les parachèvements. Le prix de revient kilométrique des 25 kilomètres aménagés ne dépassera pas 35.000 francs. Si ce prix se maintient jusqu'à Nantes sur les 55 kilomètres qui séparent Montjean de Nantes, on atteindra à peine 2.500.000 fr. pour cette partie, y compris tous les frais d'étude et d'expériences. »

***

Les 6, 7, 8 et 9 juillet se tiendra, à Bergerac, le 5e Congrès du Sud-Ouest navigable en vue de l'amélioration des voies navigables dans le bassin de la Garonne.

La Société la Loire Navigable y sera représentée par son président, M. Lynier. Parmi les questions portées au programme figure, en effet, celle du canal de la Garonne à la Loire.

***

Digitized by Google

Voici les œuvres des artistes angevins, nés ou habitant dans le département, qui figuraient, cette année. au Salon des Artistes français :

I. Peinture

M. Alleaume Ludovic, né à Angers, boulevard Saint-Germain, 80, Paris. — 23, *La sagesse fait arrêter la Fortune sur la ville de Laval par le Travail, la Prévoyance et l'Economie* (plafond pour la caisse d'épargne de Laval). — 24, *Femme sous le vert des feuilles.*

Mme Arc Valette (Louise), née à Saumur, à Longué (Maine-et-Loire). — 44, *Le jardin des roses.*

M. Chayllery Eugène-Louis, né à Angers, rue Cyrano de Bergerac, 11, Paris. — 370, *La petite Parisienne.* — 371, *Le petit frère et la sœur.*

M. Duchemin Daniel, né à Segré, rue de Bourgogne, 57, Paris. — 555, *Le Village de Mennecy* (Seine-et-Oise).

M. Jean-Jules-Raymond Coignaud de Fontanes, né à Angers, rue du Dragon, 18, Paris. — 637, *Intérieur de l'atelier J...*

M. Fournier Hippolyte, né à Rablay (Maine-et-Loire), Gonnord, par Chemillé. — 649, *Prière du soir.*

M. Louvet Camille, né à Lille (Nord), avenue Jeanne-d'Arc 46, Angers. — 1070, *Minutes fugitives ; vers le matin.*

M. Luzeau-Brochard Fernand-Adolphe, né à Cholet, rue Boissonnade, Paris. — 1078. *Partant pour le baptême.*

M. Morin Vital, né à Cholet, rue de Vaugirard, 95, Paris. — 1217, *Départ pour la pêche.*

M. Tessier Louis-Adolphe, né à Angers (Maine-et-Loire), rue Franklin, 88, Angers. — 1597, *Repos.*

II. Cartons, Aquarelles, Pastels, Dessins, Miniatures

M. Astruc Zacharie, né à Angers, rue Théodore de Banville, 8, Paris. — 1763, *Travesti, aquarelle; Le carnaval s'en va, les roses sont écloses.*

M. Duchemin Daniel, né à Segré (Maine-et-Loire), rue de Bourgogne, 57, Paris. — 2086, *Au pays d'Anjou* (gouache).

III. Sculpture

M. Astruc Zacharie, né à Angers, rue Théodore de Banville, 8, Paris. — 2801, *Le repos de Prométhée*, groupe plâtre (acquis par l'Etat).

Digitized by Google

M. Aubert Paul, né à Aix (Bouches-du-Rhône), rue de Létenduère, 32, Angers. — 2803 *bis*, *Tambourinaire de Provence*, statuette plâtre.

M. Castex Louis, né à Saumur, rue Saint-Lambert, 38, Paris. — 2948, *Peinture florentine*, statuette plâtre ; 2949, *Le père Etienne, mon voisin*, buste plâtre patiné.

M. Cayron Louis-Maurice, né à Paris, rue Fulton, 90, Angers, élève de Paul Aubert. — 2950, *L'Aïeule*, buste plâtre.

M. Chesneau Georges, né à Angers, rue du faubourg Saint-Honoré, 170, Paris. — 2965, *Portrait de M. G...*, buste plâtre.

M. Huault-Dupuy Robert, né à Angers, rue Tarin, 2, Angers, élève de Paul Aubert. — 3204, *Chanteur de rue*, étude, médaillon plâtre.

M. Morice Léon, né à Angers, rue Franklin, 64, Angers, élève de M. Brunclair. — 3390, *Un Panneau*, comprenant quatre médaillons bois et un bas-relief plâtre ; 2. Portraits d'enfants ; 3. Sainte Cécile ; 4. Saint Jean ; 5. La Douleur, plâtre.

M. Perrotte Philippe, né à Brain-sur-l'Authion, rue Chaptal, 71, à Levallois-Perret. — 3436, *Portrait du jeune Henri M.*, buste marbre. — 3437, *Portrait de Mlle Anna P.*, médaillon terre cuite.

M. Porcher Eugène, né à Fontevrault, rue Didot, 99, Paris. — 3465, *Portrait de M. le baron G. de Grandmaison*, député de Maine-et-Loire, buste plâtre.

M. Ruillé Geoffroy (comte de), né à Angers, rue François Ier, à Paris. — 3512, *Chasseur du premier Empire*, plâtre.

M. Saulo Georges-Ernest, né à Angers, rue Maurice-Mayer, 4, Paris. — 3513, *Portrait de M. Bessac*, commissaire de police, buste plâtre.

IV. Gravure en médailles

M. Grégoire René, né à Saumur, rue Leclerc, 1, Paris. — 3673, Un cadre contenant trois médaillons plâtre : 3674, Un cadre contenant quatre médaillons plâtre et métal.

M. Mattei Louis-Octave, né à Vern (Maine-et-Loire). — 3701, Un cadre contenant des plaquettes et médailles argent.

V. Architecture

M. Alleaume Auguste, né à Angers, rue de Bootz, à Laval. — 3740, *Relevé d'une verrière* du XVIe siècle (Sainte-Catherine) de la chapelle de Flavières à Brecé (Mayenne), aquarelle ; 3741, *Relevé*

Digitized by Google

de panneaux et fragments divers de peinture sur verre du XIIIe et XVIe siècle, aquarelle.

M. Guyon Georges, né à Angers, à Saint-Maurice (Seine), avenue de l'Asile, 14. — 3858, *Œuvre de la Chaussée du Maine*, patronage et dispensaire.

M. Laurentin Maurice, né à Cholet, à Cholet, rue du Deveau. — 3885, *Château du Puy-du-Fou*, dessin à la plume ; 3886, *Vieilles rues : Angers et environs*, dessins à la plume.

VI. Gravure et Lithographie

M. Huault-Dupuy René-Valentin, né à Angers, rue Denis-Papin, 14, Angers. — 4258, Une gravure, eau forte. *Croquis d'Orient.*

Mlle L'Hermitte Amélie, née à Candé, rue Victor- Massé, 17, Paris. — Une Litographie, *Après la Guerre*, d'après Paul Legrand.

Mlle Poynot Gabrielle, née à Montreuil-Bellay, rue Mayet, 6, Paris. — Une Gravure, eau forte.

VII. Art décoratif

Mme Gilles-Deperrière (Pauline), née à Orléans, rue Talot, 4, Angers. — 4476, Une vitrine contenant un col, deux manchettes et un bonnet, dentelle Renaissance à l'aiguille.

M. Mette Lucien, né à Angers, rue Vandamme, 67, Paris. — 4858, *La Charité*, offrant aux vieillards asile et repos, vitrail destiné à l'hospice Debrousse, à Paris ; 4839, Vitrail pour un hôtel particulier, avenue des Ternes.

Mlle Morin (Marie-Thérèse), née à Angers, rue Tarin, 21, à Angers, élève de M. Tessier. — 4866, Orchidée, éventail, aquarelle.

M. Quénard Armand-Pierre-Louis, né à Allonnes (Maine-et-Loire), boulevard Richard-Lenoir, 83, Paris. — 4898, Vitrine contenant objets d'art en matières précieuses et diverses.

VIII. Dessin, Aquarelles, Pastels

M. Mignon Lucien-René. — 1865, *Portrait de Mme Jeanne Bouché*, muse des Halles en 1905 ; 1566, *Portrait de Miss Glady W...*

***

Voici la liste des artistes angevins qui ont exposé à la Société nationale des Beaux Arts.

Digitized by Google

I. Peinture

M. Lebasque Henri, né à Champigné, boulevard Clichy, 36, Paris. — 742, *L'Escarpolette ;* 743, *Le quai à Pomponne le soir ;* 744, *Trois enfants en bateau ;* 745, *La Maine à Pomponne ;* 746, *Une laveuse ;* 747, *Effet d'hiver.*

M. Mignon Lucien-René, né à Angers, rue du Cardinal-Lemoine, Paris. — 864, *Portrait d'artiste ;* 863, *Après le bain.*

***

On lit dans la Revue des *Musées et Monuments de France*, nº 4, page 58 :

« A signaler, au *département des estampes* de la Bibliothèque nationale, l'entrée d'une curieuse gravure sur bois, donnée par M. le chanoine Urseau, d'Angers. Cette estampe, qui mesure : hauteur 0m,41, largeur 0m,20, devait vraisemblablement constituer un souvenir du pèlerinage de Notre-Dame du Puy d'Amiens. L'ensemble de la composition est contenu dans un encadrement formé de deux colonnettes et d'une arcade surbaissée ; le haut représente la Vierge du Puy au-dessus des armes de France, soutenues par deux anges ; les armes d'Amiens, au chef de France à la pointe de gueules diaprée, se trouvent au-dessous de ce premier motif ; elles sont suspendues à un arbre et ont pour supports héraldiques deux licornes accroupies ayant la couronne autour du col. On voit, immédiatement au-dessous, la salamandre de François Ier et le mot Amiens en lettres capitales, tenant toute la largeur de la planche.

« Ce spécimen, très rare, de l'imagerie populaire au commencement du XVIe siècle, est traité d'une manière un peu fruste dans le goût des cartes de Martial Gué ; le caractère des têtes est franchement naturaliste et fait penser à certains types des gravures sur bois de Pigouchet. Cette estampe a été enluminée en quatre tons : jaune clair, jaune verdâtre, violet pourpre, vermillon. »

***

Le 17 mai on a découvert, dans les travaux de déblaiement opérés sur le terrain de l'ancien couvent de la Visitation, l'inscription suivante, gravée sur le tuf :

Digitized by Google

CETE PIERRE A ETE POE...
PAR MONSEIGNEVR LILL...
STRISSIME E REVEREN,
DISSIME H ARNAVLD EV...
D ANGERS CE IX F E V...
ER 1662 EN L HON DE I...
ET EN MEMOIRE DE...
F. DE SALES.

Elle a été transportée au musée Saint-Jean par les soins de M. Michel, le distingué conservateur de ce musée.

***

Au cours du Congrès annuel de la Société française d'Ophtalmologie, qui s'est tenu à Paris dans la première semaine de mai, un Syndicat général des Oculistes français, comprenant l'unanimité des oculistes de Paris et de la province, a été fondé.

Le bureau de cette importante association a été constitué de la manière suivante : Président, M. le Pr Motais, d'Angers ; vice-présidents : MM. les Drs Abadie et Chevallereau, pour Paris; MM. les Drs Lagrange, de Bordeaux, et Bourgeois, de Reims pour la province ; secrétaire général : M. le Dr Cosse, de Tours ; secrétaire : M. le Dr Vignes, de Paris ; trésorier : M. le Dr Gendron, de Lorient.

Nous adressons à M. le Dr Motais tous nos compliments pour cette marque d'estime et de confiance que viennent de lui donner ses savants collègues.

***

M. le Dr Trouessart, bien connu à Angers, a été nommé professeur au Muséum de Paris, où il fera des cours sur l'ornithologie et sur les mammifères.

M. Trouessart a été directeur du Musée d'histoire naturelle d'Angers de 1881 à 1885.

Toutes nos félicitations.

***

L'Académie a décerné, au cours de sa séance extraordinaire, le prix Archon-Despérouses (2.500 fr.) comme suit :

1.000 fr. à notre distingué collaborateur, M. Auguste Dupouy, professeur de rhétorique au lycée d'Angers, pour son volume

Digitized by Google

Partances ; 500 fr. à M. Émile Depax ; 500 fr. à M. A. Prouvost ; 500 fr. à M. Georges Druilhet.

Nous prions M. Dupouy d'agréer nos bien sincères félicitations.

***

Notre compatriote, M. L'Hoest, sculpteur, a obtenu, comme récompense, au Salon de 1906, une des bourses de voyages annuelles.

Nous lui adressons nos compliments sincères.

***

Les obsèques de notre compatriote M. Onésime Monprofit, rédacteur à l'*Echo de Paris* où il écrivait sous le nom de *Pertinax*, frère de M. le Dr Monprofit, ont été célébrées à Saint-Pierre de Chaillot, à Paris, au commencement du mois de mai.

Après le service funèbre, devant le porche de l'église, M. Henry Simond, directeur de l'*Echo de Paris*, a adressé quelques paroles d'adieu à M. Monprofit, rappelant qu'il fut l'un des plus anciens collaborateurs du journal, évoquant les souvenirs de son enfance, où déjà il le voyait travailler aux côtés de son père.

Au nom de l'Association des journalistes républicains, M. Isay a dit un suprême adieu au journaliste de race qu'était *Pertinax*. Il a insisté sur les qualités professionnelles de M. Monprofit, et apporté l'expression des regrets sincères et unanimes qu'il laisse dans une association dont il fut l'un des fondateurs.

M. Georges Aubry, au nom des journalistes parlementaires, dont il préside l'association, a parlé ensuite, évoquant la philosophie sereine, l'esprit si fin, le caractère excellent, la profonde loyauté de Monprofit, qui ne comptait que des amis au Palais-Bourbon.

M. Peyssonnié, dans une improvisation émue et cordiale, a pris la parole au nom des amis d'enfance de M. Monprofit, dont il fut le camarade de collège et qu'il suivit à travers l'existence. « Nul, dit-il, ne sera si unanimement et si sincèrement regretté que cet homme excellent, si merveilleusement doué, et qui, modeste, n'eut d'autre ambition que de mettre son esprit délié d'Angevin au service des idées qui lui étaient chères. »

***

Nous avons appris avec un grand chagrin la mort de M. le marquis de Villoutreys de Brignac, décédé à Paris, le 14 juin.

Digitized by Google

M. le marquis de Villoutreys était un de nos collaborateurs. Il a publié, dans la *Revue de l'Anjou*, sous le pseudonyme de sieur de Treysouville, en 1868 et en 1893, deux notices intitulées : *Les fortunes diverses d'un fureteur de vieux livres* et *Une anecdote généalogique avec notes héraldiques*

La bibliothèque qu'il avait formée dans son château du Plessis-Villoutreys était largement ouverte aux travailleurs, et ils sont nombreux ceux qui y ont puisé les éléments principaux d'une thèse ou les meilleures pages d'une biographie angevine.

La mort du marquis de Villoutreys a été douloureusement ressentie en Anjou et en particulier dans la commune de Chaudron-en-Mauges, où il était légitimement populaire. Ses obsèques y ont été célébrées solennellement le 21 juin.

X***

A travers les Livres et les Revues

Ce qui demeure, par Bertrand de Jarzé[1], ne doit pas tomber entre toutes les mains, car il y a, dans ce roman, tel ou tel tableau dont les couleurs sont un peu vives, telle ou telle scène dont le réalisme est un peu... épicé. Ces réserves faites — et elles devaient être faites — il faut reconnaître que l'ouvrage est intéressant, bien écrit et, somme toute, très moral dans ses conclusions.

L'auteur décrit, avec beaucoup de talent et non moins de malice, cette société à part, qui vit en marge de la politique et de la religion, cherchant à satisfaire son ambition et ses caprices, alliant sans vergogne les « flirts » et les bonnes œuvres, les pratiques les plus respectables et d'autres qui le sont beaucoup moins, promenant partout une incapacité tapageuse et intransigeante. De cette société là, il ne demeurera rien. Ce qui demeurera, c'est la vieille France : la vieille France chevaleresque, généreuse, amoureuse sans doute de panache, de parade et de plaisir, coquette si on veut, mais sachant si bien coqueter avec la

[1] Un volume in-18 : Prix 3 fr. 50. — Paris, Félix Juven, éditeur, 122, rue Réaumur.

Digitized by Google

gloire et se moquer du danger, quand il le faut, pour accomplir son devoir — tout son devoir — jusqu'au bout.

Ce livre, j'en suis convaincu, ne plaira pas à tout le monde. L'auteur en sera-t-il fâché?...

Une apparition, lecture faite au dîner annuel de la Juridiction consulaire d'Angers, le 24 mars 1906, par M. Georges Jagot, juge au Tribunal de Commerce d'Angers [1].

Cette apparition n'eut rien d'effrayant. Un jour, M. G. Jagot, travaillant aux Archives de la Préfecture, vit tout à coup apparaître devant lui « un personnage revêtu d'une robe noire d'avocat avec un rabat ; de longs cheveux flottaient autour de sa tête et ressemblaient fort à une perruque ». C'était un ancien juge de la Juridiction consulaire de l'Anjou, brave homme, tout à fait pacifique et un peu bavard, qui raconta à son « jeune » collègue une foule de choses intéressantes sur le vieux Palais des Marchands, son histoire, ses fêtes, ses archives.

M. Jagot a conservé fidèlement dans sa mémoire les paroles du vieux juge. Chose curieuse, le vénérable personnage parle comme parlerait, en 1906, un juge au Tribunal de Commerce qui posséderait à fond l'histoire de l'ancienne Compagnie consulaire d'Angers.

Brigandes, conférence donnée à l'Université catholique d'Angers, le 16 février 1906, par M. le comte du Reau [2].

Ces *brigandes*, femmes de cour, châtelaines ou paysannes, dont M. le comte du Reau raconte l'héroïque et sanglante histoire, sont des saintes. Il était difficile d'en parler avec plus de respect, d'admiration et de foi !

A signaler encore :

Dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, n° 69 : *Notes sur quelques artistes lavallois du XVIIe siècle, les constructeurs de retables*, par M. Richard. — *Notes sur Château-Gontier pendant la première moitié du XVIIe siècle*, par M. Ch. du Brossay. — *Lettres de Maupetit*, député à l'Assemblée Nationale Constituante, publiées par M. Queruau

[1] Broch. in-8°; Angers, Germain et G. Grassin.

[2] Broch. in-8°; Angers, J. Siraudeau (Extrait de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*).

Digitized by Google

Lamerie. — *Cartulaire du prieuré des Bonshommes de Craon*, publié par M. P. de Farcy.

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (juin 1906) : l'éloge de *M. l'abbé Bossard*, directeur de l'Institution Sainte-Marie de Cholet, par M. l'abbé Eude, son distingué successeur.

Dans l'*Anjou Historique* (mai-juin 1906) : *La Cathédrale et les anciens Chapitres d'Angers ; la Mairie d'Angers, du XVe au XVIIIe siècle ; l'ancienne Académie d'Angers* (1685-1793) ; etc.

Dans les *Annales Fléchoises* (mai-juin 1906) : *Le P. Thimothée de la Flèche*, par le P. Ubald, d'Alençon ; *la Compagnie du Saint-Sacrement à La Flèche*, par M. l'abbé Uzureau. — *L'Instruction primaire à La Flèche avant la Révolution*, par M. l'abbé L. Calendini.

On a bien voulu me communiquer le titre de quelques livres nouveaux, qui intéressent notre province. Je reproduis, sans y rien changer, la liste qui m'a été adressée ; mais je tiens à rappeler que la *Revue de l'Anjou* signale seulement les ouvrages dont un exemplaire a été adressé à la direction.

École des chartes. Position des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1906 (Toulouse, Privat, 1906, 15 octobre). *Essai sur la vie de Pierre de Brézé*, de M. Pierre Bernus.

Tome II, de l'*Histoire d'Angleterre* de H.-W.-C. Davis, *England under the Normans and Angevins*.

Claire-Clémence de Maillé-Brézé, par MM. O. Homberg et Jousselin, sous le titre : *La femme du grand Condé, Claire-Clémence de Maillé-Brézé*, Plon, 1905, in-8°, IV, 253 pages, 1 port. héliogr.

Ch. U.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUANTE-DEUXIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

De la noblesse d'Agrippa d'Aubigné et de Mme de Maintenon. — **C. Ballu** 5

Exposition de peinture et sculpture (année 1906). — **Auguste Dupouy**. 41

L'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil du xe au xiiie siècle ; ses relations avec le Mont-Cassin (suite et fin). — **D. François Landreau**. 49

Le Dr Renou, de Saumur (1846-1905). — **Dr H. Gripat** 77

Le Musée d'histoire naturelle d'Angers (1791-1905) (suite). — **Olivier Couffon** 87

La mort de Chevardin à Torfou. — **André Godard** 103

La lutte industrielle et commerciale entre le monde germanique et le monde anglo-saxon ; conférence faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers, le 22 février 1906. — **Maurice Schwob** 107

Souvenirs d'église (suite). — **A. Mauvif de Montergon** 129

M. le baron de Fontenay. — *** 143

Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1905 à l'observatoire de la Baumette, près Angers. — **A. Cheux** ... 147

Observations pluviométriques en 1905, faites à la Baumette, près Angers, par M. Cheux, et à la Frogeraie, près Champigné, par M. Robert 150

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (janvier-février 1906). — **A. Cheux** 151

Chronique 153

La Foire aux Vins d'Anjou, à Angers et à Saumur. — Conférence de M. le Dr Cerf sur l'Allaitement maternel. — Les Conférences de la Société de Géographie commerciale : conférences de MM. le lieutenant Desplagnes, Schwob et Brizemur. — Les Conférences de l'Université catholique : conférences de MM. du Plessis de Grénédan, Ernest Jac, chanoine Dedouvres, abbé Leroy, chanoine Crosnier, François Saint-Maur, René Bazin, Joseph Joûbert, Raoul du Reau, chanoine Marchand et Paul Henry. — Cinquième, sixième, septième et huitième Concerts populaires. — Assemblée générale du Syndicat d'Initiave de l'Anjou. — La soirée artistique de la Salle des Quinconces. — Le concours théâtral de la *Vie Angevine*. — La Société des Artistes angevins à Paris. — Dons au Musée Pincé. — Don au Musée du Louvre de la statue de Washington, par Houdon — M. Henry Jouin et le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — M. Georges Chesneau, élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts. — Le *Miracle de l'Epée* de M. J.-M. Simon. — *Mes vieux Chenets*, paroles de M. G. La Perrière, musique de M. Paul Petrucci. — L'élection sénatoriale du 7 janvier. — Prélats angevins :

Digitized by Google

Mgr Luçon, archevêque de Reims, Mgr Grellier, évêque de Laval. — MM. Delahaye et Saudreau, chanoines honoraires. — Nominations de chirurgiens à l'Hôtel-Dieu. — Le nouveau général de brigade. — M. Fossey, professeur au Collège de France. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, Palmes académiques, Mérite agricole, Ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et de Victoria, Médailles d'honneur du travail. — Comment prononcer le nom d'Angers? — Nécrologie : M. La Bessière. — **X*****.

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : Dr Gripat, *1870, Souvenirs d'un médecin d'ambulance et de régiment.* — *Mémoires* de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts. — J. Joûbert, *Savorgnan de Brazza*, etc. — **Ch. U.**

MARS - AVRIL

Une soirée chez le vice-roi du Petchili. — **Albin Sabatier** 193

Un peintre ludois. Antoine-Marie Brossier (1739-1823). — **Louis Calendini** 205

Le retour à la province et les écrivains d'aujourd'hui. — **Th Cotelle** 211

Le Musée d'histoire naturelle d'Angers (1791-1905) (suite). — **Olivier Couffon** 227

Sur les chemins de Vendée (suite). — **Pierre Gourdon** 251

Le menuet du roi. — **L. Limac** 263

La Grèce actuelle; conférence faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers, le 9 mars 1906. — **D. Brizemur** 269

Pourquoi ? — **Juliette Saillant** 301

Souvenirs d'église (suite). — **A. Mauvif de Montergon** 305

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (mars-avril 1906). — **A. Cheux** 317

Chronique 319

La fête des Arts à Angers, discours de M. le Dr Motais. — Neuvième et dixième concerts populaires. — Deuxième concert extraordinaire. — Séances de musique de chambre aux Amis des Arts. — Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, communication de M. le chanoine Urseau. — Conférences de M. Joseph Joûbert en Hollande et en Italie. — Conférences organisées par la Croix-Rouge et données par MM. le Dr Brin, le Dr Cocard, le marquis de Dampierre et le Dr Lepage. — Une fête en l'honneur de M. A. Michel. — MM. les Drs Baruk, Dubourdieu et Petrucci. — Assemblée de l'Association des journalistes parisiens, rapport de M. Joseph Denais. — Exposition des œuvres angevines à la Bodinière. — Restauration de la rosace de la Cathédrale. — M. Etienne Port, chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique. — M. Alfred Coupel et le troisième centenaire de Corneille. — M. Maurice Lecoq au concours des jeux olympiques d'Athènes — M. Maurice Durand et le concours d'architecture. — Distinctions honorifiques. — Nécrologie : MM. Théobald de Soland, comte de Blois, Félix Morry, Dr Bodinier, lieutenant Lautour. — **X***.

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : Mlle Mathilde Alanic, *le Devoir d'un fils.* — Abbé Rondeau, *l'Histoire de l'église des Ursules d'Angers.* — André Godard, *le Tocsin national.* — La *Vie Angevine*, *le Missel* de M. Ch. Berjole, etc. — **Ch. U.**

Gravure. — Abbaye Saint-Serge; projet de transfert du Musée d'Histoire naturelle (1824)

Digitized by Google

MAI-JUIN

Le Musée d'histoire naturelle d'Angers (1791-1905) (suite). — **Olivier Couffon** 353

Un juge de paix en 1790 — **A. de Villiers** 381

Le village sénégalais de l'Exposition. — **Dr Barot** 389

Voyage à travers un vieux registre. La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793) (suite) — **Abbé G. Hautreux** 399

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (suite). — **L.-F. La Bessière** 429

Sonnets: Sur la « Vie de saint Jean » de Mgr Beaunard; Sainte Élisabeth; Sur une statue de sainte Agnès; Sur le portefeuille de Nicolas Chéron (1815-1825); Dédicace; Sonnet hétérodoxe. — **J. C. P.** 451

Fantaisies sur l'étymologie. — **A.-J. Verrier** 455

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (mai-juin 1906). — **A. Cheux** 463

Chronique 467

Inauguration de l'Exposition d'Angers. — La Société d'Etudes scientifiques d'Angers à Chalonnes. — Concert de la Sainte-Cécile. — Conférence de M. le Dr Follenfant sur la Croix-Rouge russe. — L'Entente cordiale de Londres à Angers. — Le dîner du *Vin d'Anjou* à Paris. — Championnat de boules de fort aux Ponts-de-Cé. — La Loire navigable. — Congrès du Sud-Ouest navigable. — Les artistes angevins au Salon des Artistes français et à la Société nationale des Beaux-Arts. — Une vieille gravure trouvée en Anjou. — Inscription trouvée à l'ancienne Visitation d'Angers. — M. le Dr Motais, président de la Société française d'Ophtalmologie. — M. le Dr Trouessart, professeur au Muséum. — M. Dupouy, lauréat de l'Académie française. — Un nouveau succès de M. L'Hoest. — Nécrologie : M. O. Monprofit, M. le marquis de Villoutreys. — **X*****.

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : B. de Jarzé, *Ce qui demeure*. — G. Jagot, *Une apparition*. — Comte R. du Reau, *Brigandes*. — Revues diverses. — **Ch. U.**

Gravures. — Portraits de Boreau et du Dr Lieutaud; — Le Logis Barrault; — Plan du Musée d'Histoire naturelle; — Limites des races sénégalaises (carte).

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1671-6

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01138 9791

Digitized by Google

Digitized by Google